Univ. of
Toronto
Library

BINDING LIST JUL 1 5 1927

I

VOT
79/11/20

Mœurs intimes du Passé

(*TROISIÈME SÉRIE*)

DU MÊME AUTEUR

OUVRAGES DE MÉDECINE HISTORIQUE

Le Cabinet secret de l'Histoire, 4 séries.
Les Indiscrétions de l'Histoire, 6 séries.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire, 1re série.
Mœurs intimes du passé, 2 séries.
Poisons et Sortilèges, 2 séries (en collaboration avec le docteur L. Nass).
La Névrose révolutionnaire (en collaboration avec le docteur L. Nass).

OUVRAGES D'HISTOIRE MÉDICALE

Remèdes d'autrefois.
Remèdes de bonnes femmes (en collaboration avec le docteur J. Barraud).
Gayetez d'Esculape (en collaboration avec le docteur Witkowski).

OUVRAGES ÉPUISÉS

Marat inconnu.
Balzac ignoré.
Napoléon jugé par un Anglais.
Les Curiosités de la médecine.

EN PRÉPARATION

Les Morts mystérieuses de l'Histoire, 2e série.
Mœurs intimes du passé, 4e série.

F1
C1121m

DOCTEUR CABANÈS

Mœurs intimes du Passé

(TROISIÈME SÉRIE)

Ouvrage illustré de 89 gravures

PARIS
LIBRAIRIE ALBIN MICHEL
22, RUE HUYGHENS, 22

163021
11/6/21

MŒURS INTIMES DU PASSÉ

(TROISIÈME SÉRIE)

I

LA FAUNE MONSTRUEUSE DES CATHÉDRALES

La cathédrale est un abrégé du monde; toutes les créatures de Dieu peuvent y entrer : telle a été la pensée dominante des artistes du moyen âge, qui peuplèrent, au gré de leur fantaisie, la maison de Dieu de toutes les plantes, de tous les animaux de la création.

Grâce à ces admirables ouvriers, la cathédrale est « un être vivant, un arbre gigantesque, plein d'oiseaux et de fleurs. Elle ressemble moins à une œuvre des hommes qu'à une œuvre de la nature... L'église est la maison de tous; l'art traduit la pensée de tous... La cathédrale peut tenir lieu de tous les livres... Seule, la France a su faire de la cathédrale une image du monde, un abrégé de l'histoire, un miroir de la vie morale (1). »

Cette faune hyperbolique, ces gargouilles fantas-

(1) MALE, *l'Art religieux du treizième siècle.*

tiques, toutes ces scènes d'un réalisme outrancier, qui nous frappent de stupéfaction si nous ne nous remettons dans le cadre de l'époque qui les vit naître, deviennent d'une explication relativement aisée, quand on les replace dans leur milieu natif.

De tous les arts, a dit un homme dont le jugement pourrait être, en la matière, suspecté, mais qui a, dans la circonstance, énoncé une vérité, au moins en ce qui concerne le moyen âge, « de tous les arts, écrit Viollet-le-Duc (1), l'art de l'architecture est certainement celui qui a le plus d'affinité avec les instincts, les idées, les intérêts, les progrès et les besoins des peuples. » N'est-ce pas dans l'architecture que se révèle le génie des sociétés primitives ? Les monuments, les constructions de tout ordre, ne sont-ils pas « les premières traductions de la pensée humaine » ?

Avant la découverte de l'imprimerie, le peuple n'a, pour s'instruire, que les légendes sculptées sur le portail des églises. Les manuscrits, quelques privilégiés seuls peuvent les déchiffrer : ces hiéroglyphes, tracés à grands frais sur le parchemin, restent un mystère impénétrable pour la masse ignorante.

Telle cathédrale a pu être comparée à une vaste épopée, « contenant les inspirations, les terreurs, les espérances ou les rancunes de tout un siècle ».

(1) *Dictionnaire d'architecture,* de Viollet-le-Duc, cité par Lenient, *la Satire en France au moyen âge*, nouvelle édition.

Le sublime y coudoie le grotesque ; le plus prodigieux génie s'allie avec la plus primitive naïveté.

Ces hardiesses d'un ciseau que rien n'arrête, sont comme l'attestation d'une force qui s'ignore encore, mais qui déjà songe vaguement à s'émanciper. Ce n'est pas seulement à la conquête du paradis que rêvent ces milliers d'ouvriers qui se sont dévoués à la construction des églises, dans un élan d'enthousiasme désintéressé tel qu'on n'en vit jamais d'autre exemple ; ils songent aussi, peut-être, dans leur for intérieur, ces serfs à peine affranchis, que le monument qu'ils élèvent à la gloire de la Divinité, dominera de toute sa hauteur ces manoirs féodaux, qui leur rappellent leur servitude et leurs humiliations. Cette égalité, dont il n'a cessé de poursuivre la chimère, le peuple croit la retrouver au fronton des églises, où vilains et seigneurs sont confondus, en attendant cet autre monde où elle ne sera plus un vain mot.

*
* *

Les sources où les artistes du moyen âge ont puisé leur inspiration sont, en réalité, multiples ; mais dans les sculptures qui ornent la porte des monuments de la foi chrétienne, il serait vain de chercher à découvrir un enseignement que leurs auteurs n'y ont certainement pas enfermé.

Que les scènes ou les personnages représentés soient parfois recouverts du voile de l'allégorie, nous n'en disconvenons pas, mais celui-ci en dissimule très imparfaitement les formes réelles.

C'est, pour tout dire, la vie de tous les jours qui se traduit ici dans un langage d'une aveuglante clarté ; ce sont ses compagnons de travail que l'homme traîne à sa suite dans le lieu saint, les animaux en compagnie desquels il vit (1), ses « frères inférieurs » à qui il réserve une place à ses côtés (2).

(1) Les animaux sont à ce point nombreux dans la statuaire chrétienne qu'on a pu rédiger de véritables traités de zoologie mystique. Nous renvoyons ceux que la question intéresserait aux articles de Mme Félicie d'Ayzac, parus notamment dans la *Revue archéologique*, la *Revue générale de l'Architecture*, etc., et à l'ouvrage de l'abbé Auber (*Histoire du symbolisme religieux*, 4 vol.). Pour le détail, v. la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 1848 (le rat dans l'iconographie chrétienne); les *Annales archéologiques*, de Didron, t. I, 1844, pp. 70 et suiv. (le serpent) ; la *Revue archéologique*, t. X, p. 407 (l'éléphant) ; la *Revue de l'art chrétien*, 2e série, t. IX (la belette) ; dans la même revue (2e série, t. XII), le taureau, le bœuf, la vache, etc. ; la même (1864), le dragon, etc.

(2) Parfois ce sont des animaux dont l'artiste a seulement entendu parler par des voyageurs. Nombre de bêtes qu'on est étonné de voir dans la décoration d'une église, telles que l'éléphant, le chameau, etc., sont originaires de l'Orient : autant de souvenirs des pèlerinages, qui formaient alors le texte de la plupart des récits populaires et des contes de veillée. C'est ainsi qu'à l'église de Vézelay, on voit des chameaux, des lions ; à Saint-Sauveur, de Nevers, des éléphants, des dromadaires, etc. Cf. un curieux article de P. Mérimée, dans l'*Annuaire historique pour 1838*.

BÊTES EXOTIQUES

(*Notre Dame de Paris*, couronnement de la balustrade).

S'il y joint les bêtes apocalyptiques, les dragons et les chimères (1), ce n'est que par jeu. Si ces travail-

MONSTRE POLYCÉPHALE (*Cathédrale de Reims*, XIII[e] siècle).

leurs de la pierre accompagnent d'images burlesques

(1) Et encore des harpies, des lions à face humaine, des mélusines à corps gracieux, terminés en longue queue de serpent, etc. L'image de la Sirène est fréquente au moyen âge (CAUMONT, *Cours d'antiquités*, t. IV, p. 213); on en observe à Saint-Aubin d'Angers, à l'église de Genté, dans la Charente (*Statistique monumentale de la Charente*, p. 315), etc.

d'élégants chapiteaux, ou des colonnes ornées de dentelles finement ajourées, c'est par fantaisie pure, ou simple caprice de leur esprit malicieux.

*
* *

La gaîté de nos pères ne manque aucune occasion de librement s'épancher. Leur verve est seulement grossière, de mauvais aloi ; c'est la nature dans sa brutalité. Le peuple trahit en toute liberté ses appétits, ses instincts, sur la pierre, ne s'embarrassant d'aucune contrainte.

De loin en loin, on entend bien tonner, contre cette licence sans frein, quelque champion de l'orthodoxie, mais l'esprit du siècle reprend vite le dessus et la voix isolée clame dans le désert.

Cette tolérance était, nous ne le saurions trop répéter, dans les mœurs du temps. Elle s'exerçait aussi bien dans l'intérieur des sanctuaires que dans la rue.

Qu'il s'agît de littérature, de théâtre ou d'art, on se montrait plein d'indulgence pour les faiblesses de l'humanité. Le fabliau, la farce, le mystère étaient d'une crudité d'expressions qui ne ménageait aucune pudeur. Le réalisme, qui dominait dans le livre et sur la scène, ne pouvait tarder à envahir le domaine de l'art.

On a fait justement observer que l'art médiéval

LE JUGEMENT DERNIER : motif d'un des tympans du portail de la Cathédrale de Bourges (XIV^{e} siècle).

n'a pas compris la satire à la façon de l'art du quinzième siècle et de l'aurore de la Renaissance. La distinction a son importance. Au moyen âge, plus particulièrement au treizième siècle, les parties secondaires ou inférieures de l'édifice sont seules envahies par les compositions parasites ; les sujets licencieux n'osent pas encore s'étaler au grand jour.

L'esprit gaulois se tempère d'une certaine décence. De ci, de là, quelque gargouille, quelque contrefort, révèlent une posture ou un acte trop naturel ; mais, à cette époque, l'inspiration religieuse domine encore, et contient dans de sages limites un ciseau prompt à s'émanciper.

Les monstres enfantés par le treizième siècle portent, pour la plupart, la marque d'une fantaisie joyeuse, d'une aimable bonhomie.

L'Église juge maternellement ces écarts d'une imagination jeune et ardente. C'est un badinage auquel ne se mêle pas de méchanceté ; nous n'oserions dire qu'il ne s'y marque ni indécence, ni ironie.

L'art du treizième siècle, a-t-on dit, est « très chaste, étonnamment pur ». C'est peut-être le considérer avec des yeux bien prévenus.

On a cité ce sculpteur de la cathédrale de Lyon qui, chargé de raconter les origines du monde et arrivé à l'aventure de Loth et ses filles, laissa un

médaillon vide, mais combien d'autres exemples pourrions-nous produire, où l'artiste ne s'est pas embarrassé des mêmes scrupules.

Quant à l'ironie, elle apparaît manifestement; la méconnaître serait jouer du paradoxe. Tout ce qu'on peut accorder, c'est qu'elle ne devient véritablement agressive qu'au début du quatorzième siècle.

Au siècle de Dante et de Jean de Meung, l'Église elle-même n'hésite pas à recourir à cette arme, pour venger ses propres injures. On a rappelé, à cet égard, un fait typique.

Un hardi légiste, avocat de Philippe de Valois, Pierre du Cuignet, avait entrepris d'enlever aux ecclésiastiques la juridiction temporelle. Le clergé de Notre-Dame, non content de l'avoir excommunié, le fit représenter, sous les plus vilains traits, au coin du jubé, à l'endroit où l'on avait coutume d'éteindre les cierges. Cette sorte d'exécution en effigie, cette manière de pilori subsista durant plusieurs siècles.

Ce n'est encore là que de l'esprit satirique ; celui-ci n'aboutira vraiment à l'obscénité qu'à l'époque où le matérialisme régnera dans la société, où la caricature grotesque débordera jusque dans les lieux les plus respectés, où les sermonnaires fulmineront, dans le langage le plus trivial et le plus cynique, contre des excès qu'ils se sentaient incapables de maîtriser.

Ce n'est pas encore la Renaissance, mais l'époque qui la précède immédiatement. Luther et Calvin n'ont pas fait entendre leur voix, mais on sent leur venue proche. On tourne en dérision les desservants du culte jusque dans leurs propres sanctuaires. Les stalles, les miséricordes, les confessionnaux, portent la marque des fantaisies les plus extravagantes, des plus répugnantes obscénités.

*
* *

Ces compositions étranges, excentriques, n'ont-elles pas été, parfois, des caprices d'artistes en belle humeur ; des vengeances plus ou moins spirituelles, ou encore, de timides revendications contre les puissants du jour? Ces hardiesses de l'architecture religieuse ont-elles vraiment un sens aussi compliqué que l'ont paru croire certains exégètes ?

Sans doute y a-t-il quelque symbolisme dans les scènes représentées, mais comme le sens en est généralement transparent ! Ainsi le diable est figuré sous les traits les plus horribles : il n'y a rien de trop hideux dans le règne animal pour le représenter et la nature ne suffisant pas aux artistes, ils inventeront de monstrueuses combinaisons, tandis qu'ils donneront à Dieu et aux anges une physionomie idéalement belle, d'une pureté, d'une douceur toutes célestes.

Les vices seront symbolisés par des animaux immondes (1). Les singes seront chargés de traduire

SCULPTURE DE LA CHAPELLE DE LA PRÉSENTATION
(*Cathédrale de Bourges*).

(1) La licorne symbolise la chasteté; le serpent, la prudence; le lièvre, la peur; le loup, la cruauté; le bouc, la luxure; le paon, l'orgueil; le chien, l'envie; le lion, la colère; le chameau, l'avarice; l'écrevisse ou la tortue, la paresse, etc.

la malice féminine (1). Les fous, avec leur accessoire obligé, la marotte, indiquent assez la déraison humaine (2).

La plupart de nos cathédrales portent, gravés à leur fronton, de véritables calendriers sculptés, où se déroule, comme dans un cycle, la vie du paysan. Les mois y sont représentés sous la figure de travailleurs vaquant aux besognes qui leur incombent, selon les saisons. Mais ces quelques personnifications de l'idée, sous les formes les plus simples, autorisent-elles à dire que l'art médiéval a un langage où chaque détail concret donne un enseignement ? N'est-il pas excessif de prétendre que tout, depuis les figures du portail jusqu'aux scènes des vitraux, a une signification ?

Ce n'est pas que nous méconnaissions la mission sociale de l'art au moyen âge, son rôle comme éducateur des masses (3) ; mais n'exagérons rien et, comme nous y engage Champfleury, « voyons les

(1) *Les Sculptures grotesques et symboliques*, par J. Adeline, préface par Champfleury. Rouen, E. Augé.

(2) Dans la représentation du fou de Lorris, qui se trouve sur des vitraux du treizième siècle, à Auxerre, il ne faudrait voir, selon des commentateurs, qu'une flétrissure du vice, qui est une sorte de folie. Pour certains, quand un sujet paraît déplacé sur un monument religieux, il suffit de recourir à l'allégorie pour lui trouver une explication ; c'est très commode, sinon toujours exact.

(3) V. à cet égard un très intéressant article du regretté M. Eugène Muntz, dans la *Revue bleue*, du 11 juin 1898.

choses matériellement d'abord, avec les yeux plus qu'avec l'esprit ». Gardons-nous de trop interpréter. « Soyons simples comme ces groupes d'ouvriers qui, parfois, sans doute, apportaient dans leur travail une pointe de malice ; mais ne transformons ces gausseries ni en révoltes sociales, ni en produits de pieuses exégèses (1) ».

(1) Champfleury, *op. cit.* (Préface).

MISÉRICORDE DE STALLE DE L'ÉGLISE DE CHAMPEAUX

*
* *

Il est difficile, sinon impossible, de décrire, d'une façon complète et dans un ordre rigoureusement déterminé, les sujets grotesques ou obscènes qui constituent ce qu'on pourrait appeler « la faune monstrueuse des cathédrales ». Ce pourrait être l'objet non pas d'un mais de plusieurs volumes, dont l'intérêt serait, nous le craignons, graduellement faiblissant. Nous nous en tiendrons à quelques exemples choisis avec assez de discernement pour donner à notre argumentation un étai suffisant.

Nous reproduisons (1), pour l'édification de nos lecteurs, des figures sculptées sur les miséricordes des stalles de Saint-Spire, à Corbeil, et sur les crédences de l'église des Mathurins, de Paris, datant du quinzième siècle. On remarquera, dans ces planches, des jeux usuels, des métiers, de nombreuses figurations de fous, etc.

Les autres crédences de Saint-Spire ne sont pas moins curieuses ; elles parlent trop par elles-mêmes, pour que nous nous attardions à une laborieuse explication.

Au couvent des Grands-Augustins de Paris, une

(1) D'après Millin, *Antiquités nationales*, ouvrage devenu d'une excessive rareté, surtout complet.

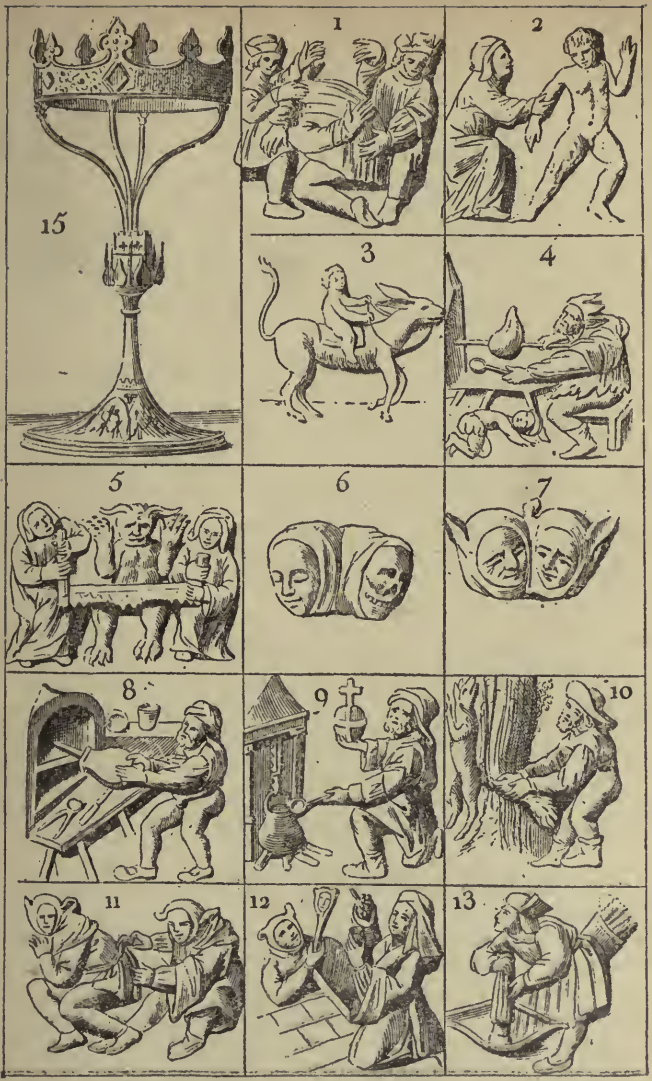

STALLES DE L'ÉGLISE DES MATHURINS DE PARIS, fin XV^e^ siècle.
(D'après MILLIN, *Antiquités.*)

parabole de l'Évangile était représentée par deux figures d'hommes, habillés en fous (1).

On trouve encore des symboles de la folie dans des retombées de voûtes de la cathédrale de Rouen (chapelle Saint-Étienne, tour de Beurre) (2); dans une gargouille de l'église Saint-Rémy, de Dieppe ; dans un bas-relief de l'abbaye de Saint-Wandrille, près Caudebec, etc.

Certaines églises du pays de Cornouailles sont remarquables par leurs anciennes boiseries, dont les panneaux représentent des personnages ayant des grelots suspendus à leurs manches, attributs dont nous connaissons la signification.

Ces églises datent du quinzième siècle, mais on retrouverait antérieurement, si on les cherchait bien, dans les productions artistiques, des souvenirs de ces sociétés burlesques, de ces fêtes licencieuses dont nous nous proposons de conter l'histoire.

Ces manifestations satiriques allaient battre leur plein au siècle de la Réforme, époque à laquelle l'existence désordonnée des moines et des religieuses

(1) Canel, *Recherches historiques sur les fous des rois.* Paris, Lemerre, 1873.

(2) Langlois, dans son ouvrage, toujours consulté avec profit (*Stalles de la cathédrale de Rouen,* 1838), voit, dans le ressouvenir de la Fête des fous et des mascarades qui l'accompagnaient, l'explication, la clef d'une foule de sujets grotesques, monstrueux ou cyniques, qui abondent dans les décorations des temples, celles de nos vieilles maisons et les ornements de la calligraphie gothique.

deviendra le thème fécond sur lequel s'exercera la verve des écrivains et des artistes.

Ces derniers n'ont pas attendu la Renaissance pour introduire le grotesque et le bouffon dans leurs productions ; à l'occasion, ils ne reculent pas devant le réalisme le plus bas, devant la plus répugnante obscénité.

*
* *

Au préalable, il convient de mettre en garde le lecteur contre une interprétation trop hâtive. Ces « dissolutions monstrueuses, » ces « outrages à la nature », comme les qualifie un critique à l'indignation vertueuse, doivent être jugés non point avec nos idées et nos points de vue actuels, mais avec ceux d'un contemporain qui se trouverait avoir été témoin ou acteur de l'époque qui leur donna naissance.

La notion de pudeur n'est que relative. Le moyen âge, qui ne la connut pas, ignora l'obscénité. Un des Pères de l'Église catholique a exprimé l'opinion de son temps quand il écrit : « Comment aurais-je honte de nommer ces parties que Dieu n'a pas eu honte de créer ? » L'usage, a dit excellemment Remy de Gourmont (1), qualifie les

(1) *Mercure de France*, mars 1903, p. 731.

mots ; il qualifie aussi les actes et aussi les représentations esthétiques.

Qu'est-ce que l'obscène? « Une notion fugitive, changeante, comme la morale elle-même, cette face triste de la mode ». La grossièreté des mœurs explique bien des choses, que ne comprend plus notre époque civilisée à l'excès, dont la supériorité n'éclate peut-être que dans un raffinement d'hypocrisie.

Les représentations dites indécentes ont, ne l'oublions pas, subsisté très tard, même sur nos monuments religieux, et en maints endroits on en a signalé, plus ou moins mutilées, mais suffisamment visibles, pour qu'on ne puisse mettre en doute leur existence antérieure. La preuve qu'elles existent encore en nombre respectable, c'est qu'en 1901, le pape envoyait à son clergé des instructions, pour que celui-ci procédât à une sévère inspection des églises, à seule fin de « détruire ou de corriger toutes les peintures dévêtues ou trop peu vêtues ».

Les peintures, le Souverain Pontife aurait pu ajouter les sculptures ; mais il est juste de bien préciser, afin de dissiper toute équivoque, que les édifices du culte ne sont pas les seuls qui reflètent dans leurs figurations obscènes les mœurs du temps. Sans parler des priapes ailés des arènes de Nîmes, du monolithe de grès, à forme phallique, de la place publique de Préciamont (Oise), on a relevé, un peu

LE SUPPLICE DE L'ENFER : les damnés, poussés par les démons vers la chaudière.

(*Cathédrale de Bourges*, XIV^e^ siècle).

partout, des *naturalia*, d'un art doublement inférieur.

Mais si nous faisons surtout porter nos remarques sur les bas-reliefs de nos cathédrales, c'est qu'on lit mieux, dans ce livre de pierre aux grandioses proportions, que dans tout autre ; on y voit mieux reflété l'esprit d'une époque, on y démêle plus clairement les pensées de tout un peuple, son sentiment égalitaire, ses terreurs (1), ses espérances, son penchant à tourner en dérision ce qui lui inspirait le plus de crainte ou le plus de respect.

C'est toute la vie d'une partie du passé qui se trouve reproduite, en traits plus ou moins déformés, au fronton, dans les niches ou sur les contreforts des cathédrales, et, à ce seul titre, il ne nous a pas semblé oiseux de chercher à déchiffrer la pensée déposée par nos pères dans ces milliers de figures, dont nous déconcertent, à première vue, l'aspect bizarre et la conception tourmentée.

Cette conception, à première vue assez confuse, peut cependant être le plus souvent pénétrée.

Il faut, d'abord, ne pas oublier qu'aucune ligne nette de démarcation ne sépare le christianisme à

(1) On a remarqué la prédilection des artistes du moyen âge pour les compositions tragiques et effrayantes, surtout pour la représentation des supplices que l'Enfer réserve aux pécheurs. Ils se sont complu à montrer des diables hideux, déchirant, torturant les damnés. L'intention d'agir par l'épouvante sur l'imagination est des plus évidentes.

son aurore du paganisme à son déclin. Dans les peintures des catacombes chrétiennes, les sirènes, les satyres, se mêlent aux figures pieuses et le Christ

MONSTRE.

(*Cathédrale de Nevers*).

ne paraît pas trop souffrir du voisinage des divinités païennes. Cette alliance du profane et du sacré, ces assemblages hybrides qui détonnent et nous étonnent, ne sont que de vagues réminiscences de l'an-

cien culte, mêlé à la foi, plus moderne, qui aura grand'peine à s'en dépouiller complètement.

L'Église a vu le danger dès le début ; elle y a paré dans la mesure de ses moyens et de son influence, qui n'était pas, dans les premiers âges du christianisme, aussi considérable qu'on le pourrait supposer.

Au cinquième siècle, l'art familier du paganisme se glissant dans le culte nouveau, saint Nil écrivait à Olympiodore, qui s'en était montré préoccupé :

« Vous me demandez s'il est convenable de charger les murs du sanctuaire de représentations ou figures d'animaux de toute espèce... Je répondrai que c'est une puérilité d'amuser ainsi les yeux des fidèles (1) ».

Malgré ces sages recommandations, on voit se continuer les mêmes errements ; les artistes prennent, comme modèles d'ornementation, les œuvres du plus sensuel paganisme, puisent à profusion dans la mythologie antique, et toute l'architecture ecclésiastique et aussi, dans une moindre mesure, l'architecture domestique, se ressentent de cette inspiration.

La conversion des ouvriers eux-mêmes au christianisme, n'empêche que ceux-ci, ayant toujours sous leurs yeux des figures et des emblèmes païens, aient

(1) *Maxima Bibliotheca Patrum*, t. XXVII, p. 323 ; cité par Champfleury, *Histoire de la Caricature au moyen âge*, 2e édition, p. 23.

continué à les imiter, quand leur fantaisie ne les poussait pas à en exagérer l'outrance. Cette tendance se maintint si longtemps, qu'au dixième siècle (et peut-être même au delà), on constate encore un ressouvenir évident du paganisme dans certaines sculptures : telle cette console de l'église de Mont-Majour, en Provence, qui rappelle apparemment la fable de Saturne dévorant ses enfants.

Peu à peu, l'art médiéval devient de plus en plus complexe, de plus en plus confus. Les créatures fantastiques, les animaux hétérogènes, les monstruosités de toute espèce sortent tout armés de l'imagination des « tailleurs de pierres ». Les démons, qui ont pour principale mission de jouer aux humains mille tours pendables, sont figurés sous les formes les plus burlesques. On conçoit sous quels traits affreux devaient se les représenter des néo-convertis, faisant acte de prosélytisme.

Une autre circonstance a exercé son influence sur le goût professé par le moyen âge pour le grotesque : c'est la grossièreté même de l'art à cette époque.

Les artistes de ce temps — et l'observation qui en a été faite nous paraît pleine de justesse — par ignorance de la perspective et des proportions, et faute d'habileté de main, éprouvaient une grande difficulté à représenter une scène à plusieurs personnages, qui fût intelligible pour le plus grand nombre. De là leur tendance à remplacer par des

symboles le nom qu'ils trouvaient trop peu démons-

LE CHATIMENT DE LA LUXURE.
(Haut-relief du portail de l'Église abbatiale de Moissac.)

tratif; en outre, à exagérer la forme, en donnant une

prédominance anormale à quelque trait qu'ils voulaient caractériser : ainsi naquit et se développa le goût pour la déformation caricaturale.

On voit, dès lors, apparaître ces corps humains surmontés de têtes de monstres, ces faunes grimaçants, ces bêtes hideuses, dévorant les seins et les parties sexuelles de la femme, comme pour représenter le châtiment de la luxure, toutes ces licences et ces extravagances, que saint Bernard, alors abbé de Clairvaux, stigmatisait, dans son écrit à Guillaume, abbé de Saint-Thierry :

A quoi servent, dans les cloîtres, sous les yeux des frères et pendant leurs pieuses lectures, ces ridicules monstruosités, ces prodiges de beautés difformes, ou de belles difformités ? Pourquoi ces singes immondes, ces lions furieux, ces monstrueux centaures, ces animaux demi-hommes, ces tigres tachetés, ces soldats qui combattent, ces chasseurs qui sonnent de la trompe ?

Ici, une seule tête s'adapte à plusieurs corps ; là, sur un seul corps, se dressent plusieurs têtes. Tantôt un quadrupède porte une queue de serpent ; tantôt une tête de quadrupède figure sur le corps d'un poisson. Quelquefois, c'est un monstre avec le poitrail d'un cheval et l'arrière-train d'une chèvre. Ailleurs, un animal cornu se termine en croupe de cheval. Il se montre, partout enfin, une variété de formes étranges, si féconde et si bizarre, que les frères s'occupent plutôt à déchiffrer les marbres que les livres, et passent des jours entiers à contempler toutes ces figures, bien mieux qu'à méditer sur la loi divine...

Cette véhémente apostrophe de saint Bernard a la valeur d'un témoignage. Elle démontre que les sculpteurs de son temps jouissaient d'une liberté presque sans limites ; que l'Église déplorait ces licences de l'art ; et, malgré les bonnes intentions de leurs auteurs, qui cherchaient à peindre le vice sous les traits les plus repoussants, pour les faire prendre en dégoût, qu'elle n'était pas loin de professer que le remède proposé était pire que le mal à détruire : ce nous est une preuve de plus qu'un esprit nouveau, sinon de révolte ouverte, au moins de satire irrespectueuse à l'endroit du clergé, souffla dès le onzième siècle.

*
* *

L'Église, se sentant forte, montrait beaucoup d'indulgence à l'égard de ces « ymaigiers » malicieux qui, du reste, exerçaient leur raillerie plutôt contre les encapuchonnés de tous ordres, que contre le culte lui-même, à l'abri de leurs atteintes.

Elle restait, toujours et malgré tout, souveraine maîtresse dans le domaine spirituel. Elle continuait d'effrayer, par la laideur du mal, ceux qu'elle ne pouvait ramener à elle par la beauté du bien.

Il lui suffisait de personnifier les vices et les impuretés de l'homme sous les images les plus terrifiantes.

Ainsi voit-on la gourmandise, représentée sous la forme d'un porc muselé et bridé, comme à Chef-du-Pont et à Octeville (Manche) ; la luxure, par des crapauds ou des serpents (1) attachés aux organes sexuels de la femme (abbaye de Moissac, etc.) ; l'avarice, encore par des serpents, s'élançant sur l'avare affaissé sous le poids de la bourse qui pend à son cou (Foncarville, Sainte-Marie-du-Mont, dans la Manche) ; la paresse, sous les traits d'un homme que deux de ses compagnons ont peine à soutenir (Saint-Marcouf), etc. C'est, évidemment, du symbolisme, mais dont les emblèmes sont des plus transparents.

Dans les cathédrales de Chartres et d'Amiens, se voit un jeune homme embrassant une jeune femme, qui tient d'une main un sceptre et de l'autre main, un miroir ; dans la rosace de Notre-Dame de Paris, se remarque une femme qui se mire. Symbole, prétendra-t-on, de la coquetterie et de la toute-puissance féminines ? nous n'y contredirons pas.

De même, les sciences occultes, l'astrologie, l'alchimie, trouvent leur place dans la cathédrale : à Chartres, au porche du nord, un personnage est désigné sous le nom de *Magus*, qui synthétise assez manifestement les recherches hermétiques.

(1) A la cathédrale de Bourges, des serpents et des crapauds dévorent les damnés, pendant que des diables les retournent dans les chaudières (voir figure de la page 33).

La médecine elle-même se montre dans les églises de Rouen, de Sens (portail de l'Ouest), de Laon (fenêtre et vitrail de la façade Ouest), d'Auxerre (rose du vitrail), de Reims (façade Ouest, portail de droite),

MÉDECIN AUX URINES.
Cathédrale de Rouen.

sous la forme d'un médecin examinant les urines à la hauteur de l'œil.

Ici, nous devons ouvrir une parenthèse, le sujet touchant à l'art que nous pratiquons.

LE SUPPLICE DE L'ENFER : les damnés dans la chaudière.
(*Cathédrale de Bourges*, XIV^e^ siècle.)

Pour peu qu'on étudie de près les détails de nos cathédrales, leurs verreries, leur mobilier, écrit un de nos confrères (1), on est surpris d'y trouver un nombre considérable de documents intéressants pour le médecin.

Il existe à la cathédrale de Rouen, deux sculptures sur bois, qui ne sont que la figuration très exacte de deux opérations de petite chirurgie : ce sont deux des miséricordes (2) ou patiences de cette cathédrale qui est, à elle seule, un véritable monde.

L'une d'elles (fig. 2 de la p. 37), représente un personnage assis. « Sa jambe droite, dont il paraît souffrir et qu'il maintient des deux mains au niveau du jarret, est appuyée sur un banc; à droite de ce personnage, un homme, vêtu d'une courte tunique, se tient penché sur la jambe qu'on lui présente et qu'il semble explorer avec la plus grande attention. Sa main gauche est posée à plat sur la face interne de la jambe à sa partie supérieure, tandis que les doigts de la main droite sont allongés

(1) Docteur P. Derocque, *Revue médicale de Normandie*, 10 juin 1902.

(2) « Les prêtres, fatigués de se tenir debout pendant toute la durée des offices, eurent l'idée de se reposer sur des stalles mobiles, ingénieusement appelées *miséricordes*, offrant un banc étroit pour s'asseoir et des accoudoirs sous les bras... c'est là que se donna carrière la fantaisie des tailleurs en bois.» *Histoire de la caricature au moyen âge*, par Champfleury, 2e édition, p. 232-233.

un peu au-dessus du cou-de-pied du blessé... »

On pourrait croire que l'artiste a voulu représenter un chirurgien cherchant les signes d'une fracture ; mais l'attitude du blessé laisse plutôt à penser que le praticien essaie de déterminer « la tension ou la mollesse d'un apostème, ou qu'il s'efforce, par des pressions concentriques, d'en évacuer le contenu ».

La deuxième scène (fig. 1) est d'une interprétation plus commode : il s'agit, évidemment, d'un barbier-chirurgien, s'apprêtant à faire une saignée à sa patiente : « une femme, assise sur un banc très bas, les jambes semi-allongées, présente la main et l'avant-bras du côté droit ; de sa main gauche, posée à plat sur la cuisse droite, ce personnage soutient le coude, qui est largement découvert, la manche étant retroussée au niveau de la partie moyenne du bras.

En face, un homme, vêtu d'une longue robe, bordée de fourrure, de la main gauche tient la main droite du premier personnage, de façon à l'étendre sur l'avant-bras et à bien mettre en lumière la face antérieure de celui-ci. Cet homme, que le peu de hauteur de la miséricorde oblige à se pencher fortement, applique la pulpe des quatre derniers doigts de la main droite sur la partie externe du pli du coude du patient. »

La manœuvre du chirurgien, la position de la ma-

STALLES DE LA CATHÉDRALE DE ROUEN.

lade, tout nous incite à accepter l'opinion du docteur P. Derocque : comme lui, nous croyons qu'il s'agit d'une phlébotomie.

On s'explique mal, au premier abord, la présence dans un édifice religieux de pareils sujets. Mais, après réflexion, rien de plus naturel : les artistes ne faisaient que reproduire un épisode de la vie courante (1) ; or, la saignée n'était-elle pas une opération journalière et des plus répandues au moyen âge ?

*
* *

De même s'expliquent tous les actes physiologiques (2) dont la représentation atteste la gauloiserie de nos pères.

(1) Dans cette même église de Rouen, nombre de stalles représentent des personnages se livrant aux occupations de leur métier : on y voit, outre les chirurgiens dont nous venons de parler, une ventrière ou sage-femme, un barbier dans l'exercice de ses fonctions ; des cardeurs, des tondeurs de drap, des cordonniers, des marchands de galoches ; un *magister*, en train d'infliger une correction à un de ses élèves un peu plus bas que le dos ; une jeune et jolie poissonnière ; une marchande de charbon ; une moissonneuse ; des vendangeurs ; un alchimiste travaillant au grand œuvre, etc.

(2) On n'en finirait pas d'énumérer toutes les représentations d'actes physiologiques qui se voient sur les monuments religieux ; citons-en seulement quelques-unes. A Notre-Dame-de-l'Epine, près de Châlons-sur-Marne, en dehors de l'église, au niveau de l'abside, une bonne femme, à demi accroupie, relève sa jupe pour satisfaire un « petit besoin ». Dans l'église de Saint-Cu-

Les gargouilles vomissantes de l'église Saint-Urbain de Troyes (p. 41), le personnage douloureusement contracté, dans son attitude fortement penchée, de la cathédrale de Laon, notre ami Félix Regnault (1) a raison de nous les présenter comme les plus sincères illustrations et les plus vraies de la séméiologie du vomissement.

A cette époque, qui ignorait la fausse honte, la nature ne s'affublait pas d'un masque, elle s'étalait dans toute sa simplicité. Sur un contrefort de la cathédrale de Saint-Brieuc, un homme pose bas culotte et le peuple irrévérencieux l'appelle *Saint-Chioux* (2). Au musée de Cluny, une gargouille représente un moine, portant sur l'épaule droite une nonne pliée en deux, de telle façon que son callipyge fait saillie vers la rue. La main droite du moine, appliquée sur la fesse de sa compagne, l'écarte d'un vigoureux effort et le jet jaillit de la dépression mise ainsi à découvert.

Comme le dit le docteur Eifer (3), ces figures éro-

cuphat, à Marseille-le-Petit (Oise), on voit, à l'intersection des nervures d'une voûte ogivale, un petit bonhomme, culotte baissée, entre les pieds duquel existe le produit d'une sérieuse exonération intestinale. Dans une des voussures du grand portail de la cathédrale de Rouen, une statuette, représentant un cardinal, expulse, vu de dos, le superflu de sa boisson. Combien en pourrait-on ajouter !

(1) *Le Correspondant médical* (l'Esprit gaulois au moyen âge).

(2) *Progrès médical*, 1899, 2e semestre, p. 398.

(3) *L'Avenir médical et thérapeutique*, août-septembre 1907.

tiques risqueraient aujourd'hui les rigueurs des lois ; mais de telles représentations se justifiaient à une époque où les habitants vidaient leurs vases nocturnes dans la rue, et où le *Manneken-Piss* faisait office de fontaine publique. En un temps où l'on ignorait les tuyaux de zinc pour l'écoulement des eaux de pluie, — ils n'apparurent qu'en 1674 — les gargouilles servaient d'émonctoires et les artistes ne se faisaient pas faute de les « adapter » à leur fonction.

Mais elles offrent un autre intérêt aux yeux du médecin, ces bêtes grotesques, ces chimères dévoratrices ou méditatives, ces monstres irréels : on devait reconnaître en eux, plusieurs siècles plus tard, des images de possédés, d'hystériques au visage contracté, à la langue pendante et déviée, des dégénérés, dont le large rictus rappelle la grimace figée de l'athétosique, des sujets atteints d'hémispasme labio-glosso-laryngé (1).

Avons-nous raison de dire que les sculpteurs du moyen âge n'ont fait autre chose que copier la réalité ? C'est qu'ils observaient et qu'ils savaient observer et ils traduisaient naïvement le résultat de leur observation, en y ajoutant un grain de malice : ainsi peut s'expliquer que certains actes luxurieux aient été tra-

(1) Charcot et Richer, *les Démoniaques et les Difformes dans l'art.*

GARGOUILLE VOMISSANTE DE LA CATHÉDRALE DE LAON.

GARGOUILLES VOMISSANTES DE L'ÉGLISE SAINT-URBAIN DE TROYES

duits, par le ciseau, sur les édifices religieux de cette époque.

*
* *

Les *obscæna*, peints ou sculptés sur ces monuments, sont loin d'être rares. Une des plus anciennes reproductions de cette nature se voit, ou se voyait il y a quelques années, sur le portail de l'église de Cénac (Dordogne), qui remonte, présume-t-on (1), à l'époque de Charlemagne. On en a signalé aux modillons extérieurs de Villeneuve-d'Ornon (Gironde) ; dans plusieurs églises de Basse-Normandie (2) ; dans les cathédrales de Bazas et de Poitiers ; à l'église Saint-Sernin, de Toulouse.

A l'église de Gourgé (Deux-Sèvres), « trois modillons se partagent, écrit l'abbé Auber (3), une même action, au-dessous d'un entablement qui règne sur la porte d'entrée. Celui du milieu, composé de deux objets réunis, ne laisse aucun doute quant à sa signification dissolue (*partes utriusque sexus coeuntes*). Les deux autres, de chaque côté, sont un homme et une femme grimaçant à loisir et dont le sentiment ainsi rendu ne reste pas étranger à cette vilenie. » De même à Saint-Pompain (Deux-Sèvres), on voit « deux femmes se livrant séparément à des

(1) *Bulletin monumental*, I, 208.
(2) *Bulletin monumental*, VIII, 16 et suiv.
(3) *Op. cit.*, t. III.

lubricités dégoûtantes », selon l'expression indignée du même ecclésiastique (1).

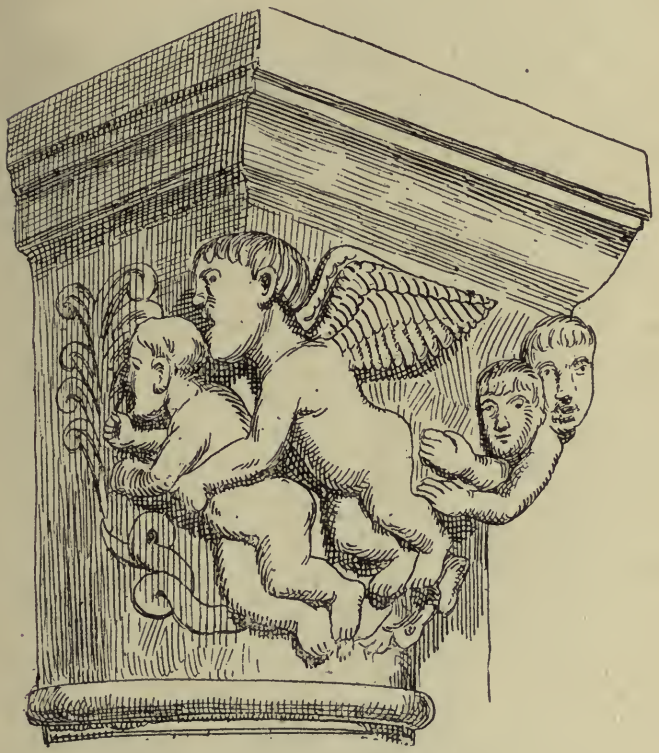

MODILLON DE LEMPDE, PRÈS BRIOUDE.

Mérimée, dans ses *Voyages en Auvergne* (2), a indi-

(1) *Histoire et théorie du symbolisme religieux*, III, 427.
(2) V. notamment aux pp. 83, 283, 373.

qué, comme particulièrement libres, les stalles, en bois sculpté, de Saint-Léonard (1); deux modillons, à Lempde, près Brioude, que cet auteur, pourtant peu chaste à l'ordinaire, n'ose décrire qu'en latin, ainsi que deux autres modillons d'Ennezat. Il croit, néanmoins, à « la bonhomie innocente des sculpteurs du onzième et douzième siècles, qui n'entendaient pas malice, quand ils représentaient un péché tout crûment, comme il se fait (2) ».

A citer dans le même ordre d'idées, les chapiteaux de Mauzac et d'Orival; ceux de Saint-Pierre-le-Moutier, dans la Nièvre, qui ont été brisés; ceux d'Avesnières, près Laval (3), etc.

Dans l'église de Bourg-Achard, arrondissement de Pont-Audemer, un homme présentait à une jeune femme son autre visage, aux joues particulièrement rebondies.

A Semelay (4), on avait représenté des vices infâmes auxquels la législation de l'époque appliquait la peine du feu.

En différentes villes d'Auvergne et de Basse-Bre-

(1) Les stalles de Saint-Léonard ont été décrites, par M. Tripon, dans l'*Histoire monumentale du Limousin* (1837, I, 246).

(2) *Voyage dans le Midi*, par Prosper Mérimée, p. 295.

(3) Il figurait de non moins bizarres sculptures sur les chapiteaux de Marcillac (Lot), d'Antheuil (Orne), de Notre-Dame de la Roche (Seine-et-Oise), de Saint-Nectaire (Allier); à Saint-Étienne de Beauvais, sous le portail de Notre-Dame de Caillouville, etc.

(4) *Revue archéologique*, 1854.

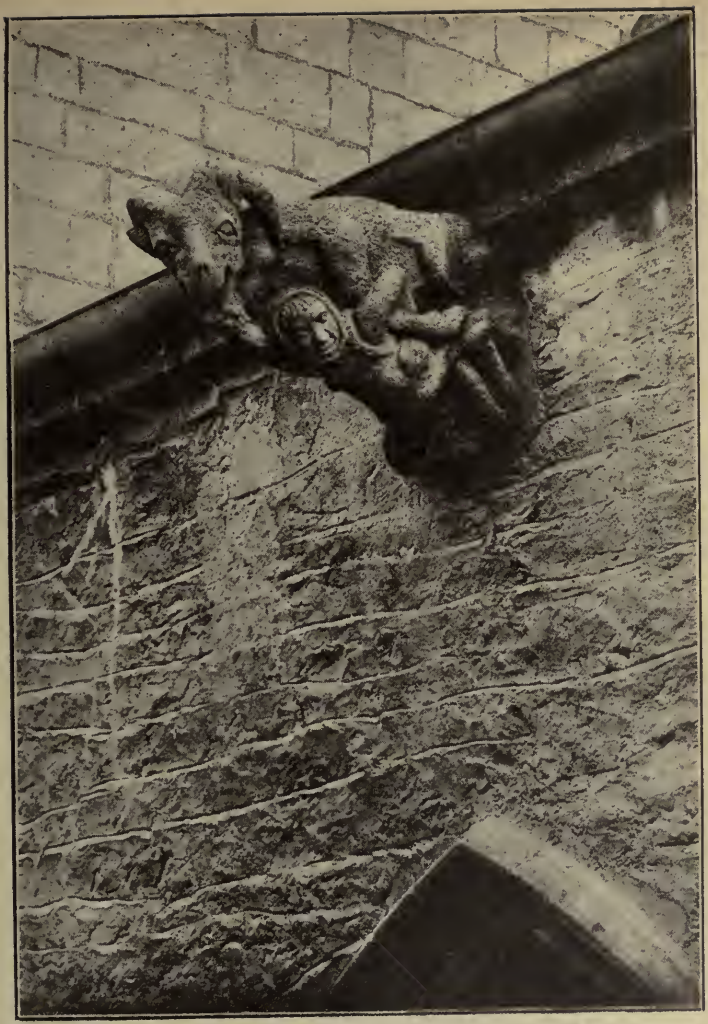

GARGOUILLE DE L'ÉGLISE NOTRE-DAME-DES-MARAIS
(Villefranche-sur-Saône)

tagne, des archéologues ont relevé, à l'extérieur des églises ou dans les ruines d'anciennes abbayes, diverses sculptures faisant allusion à la triste habitude d'Onan, mise en pratique par des singes de pierre gravement accroupis (1); on a même signalé un vrai Priape, sculpté au chevet de l'église romane de Brioude !

La bestialité, ce crime si énergiquement réprouvé par nos mœurs, est figurée dans certains édifices du moyen âge, mais avec une licence moins effrénée que dans les sculptures antiques (2). Il s'y joint même je ne sais quelle naïveté grotesque qui adoucit ce que ces sujets ont de hideux. Dans ces priapées étranges, dans ces caricatures plus ou moins obscènes, il faut voir les manifestations d'un art ultra-réaliste, plutôt qu'un dévergondage d'imagination ou une débauche calculée.

*
* *

Pourquoi l'Eglise les a-t-elle si longtemps tolérées ?

(1) Au-dessus d'un portail latéral de la cathédrale d'Orléans, deux groupes, formant gargouilles, attirent l'attention du promeneur : l'un de ces groupes représente un singe accouplé avec une femme; l'autre représente la même femme, en position obstétricale, accouchant d'un singe, placé entre ses jambes et relié à la vulve par le cordon ombilical. (*Chron. méd.*, 1906, p. 548.)

(2) *Bulletin des arts*, 10 février 1848.

Sans doute ne jugeait-elle pas superflu, pour l'éducation moralisatrice des masses, de laisser subsister la représentation des vices sous leurs traits les plus hideux (1).

« Qu'on ne s'étonne plus, écrit un archéologue vendômois, qu'on ne s'étonne plus de voir le temple chrétien accueillir les représentations satiriques et ces grandes masses de peuple qui se portaient sous ses voûtes (2). En toute occasion, il fallait, par la sculpture, la fresque et le vitrail, flétrir ce qu'il y avait d'exorbitant dans tel ou tel acte saillant de l'époque ou de la localité, bafouer, stigmatiser tel ou tel personnage fâcheusement connu... C'était la corrélation de ce qui se pratiquait, dans un autre ordre d'idées, lorsqu'on retraçait la figure des saints, des bienfaiteurs de l'église ou de ses défenseurs. »

(1) « On comprend, écrit le docteur Ern. Martin (*Hist. des monstres* ; Paris, 1880, p. 53), qu'après avoir assiégé les esprits, la superstition ait eu la puissance de faire éclater ces épidémies de convulsionnaires dont l'histoire nous a transmis les douloureux détails ; qu'elle ait imprimé ses terreurs jusque sur les monuments sacrés ; qu'elle se soit emparée des monstres, œuvres de Satan, pour en jeter à profusion les images sur les colonnes et sous les portiques des cathédrales ; qu'elle les ait faits plus hideux que l'incube et le succube eux-mêmes ; on comprend enfin que l'âme réfugiée sous les voûtes des sanctuaires sacrés, pour y implorer l'assistance divine, se sentit assiégée par une terreur qui ébranlait tous les sens et aboutissait à la production de ces terribles épidémies. »

(2) M. de Salies, *la Représentation satirique a-t-elle existé dans les monuments du moyen âge ?* (Bulletin de la Société archéologique du Vendômois ; Vendôme, 1869. In-8, de 29 p.)

Il ne faut pas chercher d'intentions trop profondes et des trésors de poésie dans ce qui n'est, le plus souvent, qu'un jeu d'individuelles fantaisies, de capricieuses arabesques, promenées par le ciseau du sculpteur sur des épopées en granit. Les pierres de nos églises font, surtout, revivre l'histoire des vieux âges, l'histoire populaire, celle que racontent les fabliaux, les traditions locales, les complaintes, la véritable histoire en un mot, celle qui fait connaître une génération, avec les croyances et les préjugés qui constituent sa vie morale.

Ce n'est point qu'il n'apparaisse, par endroits, sur nos monuments religieux (1), une moralité, une pensée grave ou piquante. Souvent ces grotesques et ces monstres de nos églises offrent plus d'une haute et belle leçon ; mais on y retrouve aussi plus d'une tradition précieuse, plus d'un trait curieux de mœurs, plus d'une mordante satire.

En réalité, l'église du moyen âge a été le véritable musée, sacré et profane, ouvert à tous et qui servait à la fois de spectacle et d'enseignement.

*
* *

On se fait, généralement, une idée très fausse de ce qu'était la piété de nos aïeux. Les manifestations

(1) *Journal des Beaux-Arts et des Arts industriels*, 10 juin 1849.

de leur foi naïve, puérile, entremêlée d'un esprit satirique qui s'attaquait à la puissance dont ils restaient, malgré tout, les sujets soumis, n'ont pas manqué de déconcerter ceux qui portent sur toutes choses un jugement absolu.

L'opposition qui nous choque, entre la piété cachée et l'impiété visible, cet antagonisme si frappant à nos yeux, ne s'est pas un instant présenté à l'esprit de nos pères.

Comme l'a bien mis en lumière un analyste auquel on ne pourrait reprocher que la subtilité même de son analyse (1), là où ils étaient en face d'une unité confuse, nous avons produit la clarté et la règle, mais aussi la diversité triste et la multiplicité désolante de l'analyse. Notre chimie morale a tout refroidi et tout décomposé.

Nos pères mélangeaient, sans songer à mal, le sacré et le profane ; ils se livraient à des farces obscènes dans les lieux saints, sans autre but que celui de se divertir, et ils croyaient d'autant moins polluer le sanctuaire, que le clergé prenait part à leurs divertissements. Les prêtres se considéraient eux-mêmes, et on les considérait comme tous les autres hommes, nés du même limon, empreints de la même fragilité. Ils remplissaient un état semblable aux autres, qui ne les classait pas, à cause d'un

(1) A. DE MARTONNE, *la Piété du moyen âge*. Paris, 1855.

habit et d'un titre, en dehors du commerce général.

La gravité du sacerdoce, la dignité du titre sacré, le calme et la majesté nécessaires à un si haut emploi, la décence rigoureuse de la vie et du vêtement, tout cela, ce sont des sévérités modernes.

Au moyen âge, le clergé se mêle à la vie commune; l'ecclésiastique, qu'il soit régulier ou séculier, pratique les mêmes mœurs que ses ouailles.

L'Église se sentait assez puissante pour tolérer ces caricatures passagères, qui nous paraissent aujourd'hui indécentes et sacrilèges, mais qui ne portaient pas atteinte à l'essence même du dogme. La piété de nos pères et celle que nous pratiquons diffèrent donc essentiellement. A d'autres mœurs correspond un sentiment religieux d'un autre caractère, sans pour cela prétendre que, pour être plus ostentatoire, il soit plus profond.

*
* *

On a fait la remarque qu'un puissant esprit de liberté, un large épanouissement d'indépendance personnelle fut « l'âme propre du moyen âge : » c'est, croyons-nous, pousser à l'extrême une thèse très défendable, si on la maintient dans de sages limites.

L'homme du moyen âge ne fut pas plus indépendant qu'il ne fut servile et écrasé sous le despotisme

sans pouvoir crier sa souffrance. Dans maintes circonstances, le peuple fit entendre sa voix, plainte faible d'un opprimé, mais qui servit parfois de rude leçon aux oppresseurs.

Si les tailleurs de pierres ont jeté, çà et là, des satires contre les persécuteurs du peuple ; si la satire antimonacale a fait invasion dans le domaine de la statuaire, en passant « des inspirations purement religieuses et personnellement désintéressées du cloître à l'impulsion des intérêts et des passions terrestres de l'ouvrier laïque (1) », le plus souvent c'est la fantaisie la plus désordonnée, le caprice le plus singulier qui ont présidé à ces créations fantastiques, dont nous avons donné maints échantillons et que nous aurions pu multiplier, sans épuiser le sujet.

On devine, a dit très sensément M. Male (2), des sculpteurs pleins de verve, qui se défient, qui renchérissent les uns sur les autres ; et les nombreux exemples que nous allons citer, après cet écrivain autorisé, sont autant d'arguments à l'appui de cette thèse.

*
* *

Voici un centaure, coiffé d'un capuchon et barbu

(1) *Instructions du Comité historique des Arts et Monuments*, citées par M. DE MARTONNE.

(2) *L'Art religieux du treizième siècle*.

comme un prophète : il se cabre et montre, par devant, deux pieds de cheval ; par derrière, deux pieds humains chaussés de bottes.

Un médecin, qui porte la barrette de la Faculté et étudie gravement, comme le médecin de Gérard Dow, la fiole aux urines, n'est docteur que jusqu'à la ceinture : il finit soudain en oie (V. p. 32).

Un philosophe à tête de porc se prend la mâchoire et médite.

Un jeune maître de musique, moitié homme et moitié coq, donne une leçon d'orgue à un centaure.

Une femme à tête de veau entr'ouvre sa robe. Un homme, changé en chien par l'incantation de quelque sorcière, porte aux pieds une paire de brodequins, comme un souvenir de son ancienne condition. Une femme-oiseau écarte son voile et lève un doigt mystérieux.

Sur les voussures des portes et les arcades des fenêtres, aux angles des tourelles, le long des contreforts, des corniches et des galeries, se trouvent, mêlées aux plus augustes images, d'autres images grotesques ou monstrueuses : têtes d'hommes égarées sur des corps de bêtes, satyres cyniques, singes grimaçants, dragons ailés, griffons, larves et salamandres, êtres hideux qui semblent enfantés par un malade en proie à un horrible cauchemar.

D'autres fois, ce sont des sujets plus plaisants, faits pour distraire le fidèle qui devait s'habituer à

la longue à ce spectacle journalier. Ainsi voyait-on, au-dessus de l'autel de la chapelle du château d'Amboise, un singe emboucher la trompette; à l'un des vitraux de Notre-Dame de Paris, un homme, jetant son épée, s'enfuir devant un lièvre.

Une truie joue de la vielle à l'église Saint-Sauveur, de Nevers; un lion joue du violon et un âne touche de la lyre (chapiteau de l'église de Meilles) (1).

A la cathédrale de Poitiers, un chien pince de la harpe et un ours joue de la viole. A Notre-Dame de Tournai, on remarque l'âne qui vielle (2).

* * *

Les piliers qui entourent le chœur de l'église abbatiale de Saint-Germain-des-Prés sont ornés de colombes, distribuées deux par deux et s'entre-becquetant. Ce symbole du tendre amour a été trouvé sur plusieurs pierres tombales (3) des cata-

(1) *Bulletin des Comités historiques des arts*, t. I, p. 44.

(2) *Revue archéologique*, 1854.

(3) La décoration des pierres tombales n'a pas échappé à la règle générale; la fantaisie des artistes s'est, là aussi, donné libre carrière. Plusieurs sépulcres, d'après Millin (*Antiquités nationales*), placés, suivant l'usage, dans les églises, présentent des symboles du paganisme; d'autres, des enjolivements des plus singuliers. Pour les premiers, on se l'explique : les sarcophages primitifs, après avoir été des sépulcres païens, furent longtemps décorés des travaux d'Hercule, de scènes bachiques et autres sujets empruntés à la mythologie. Mais le mélange de sacré et de profane qui s'observe dans les autres tombeaux est

combes. La colombe est l'oiseau privilégié des traditions chrétiennes : n'est-ce pas elle qui ramena l'espérance dans l'arche ?

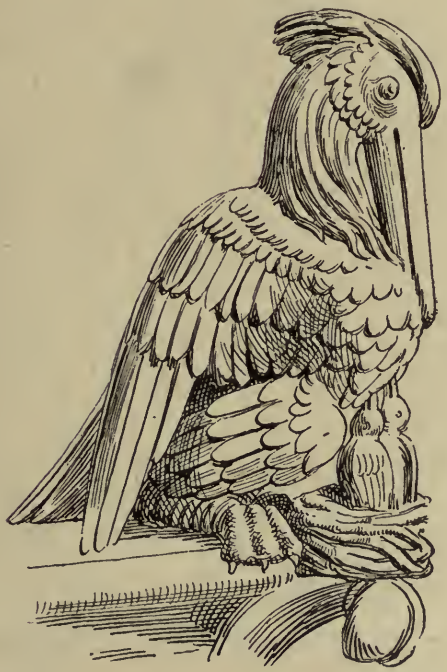

CHIMÈRE (*Notre-Dame de Paris*).

Sur le portail latéral nord de la cathédrale de

plus déconcertant. A Notre-Dame de Mantes, le tombeau de la comtesse de Champagne-Ligarde, montrait, sous les pieds de la figure couchée, le simulacre du combat de deux Amours nus,

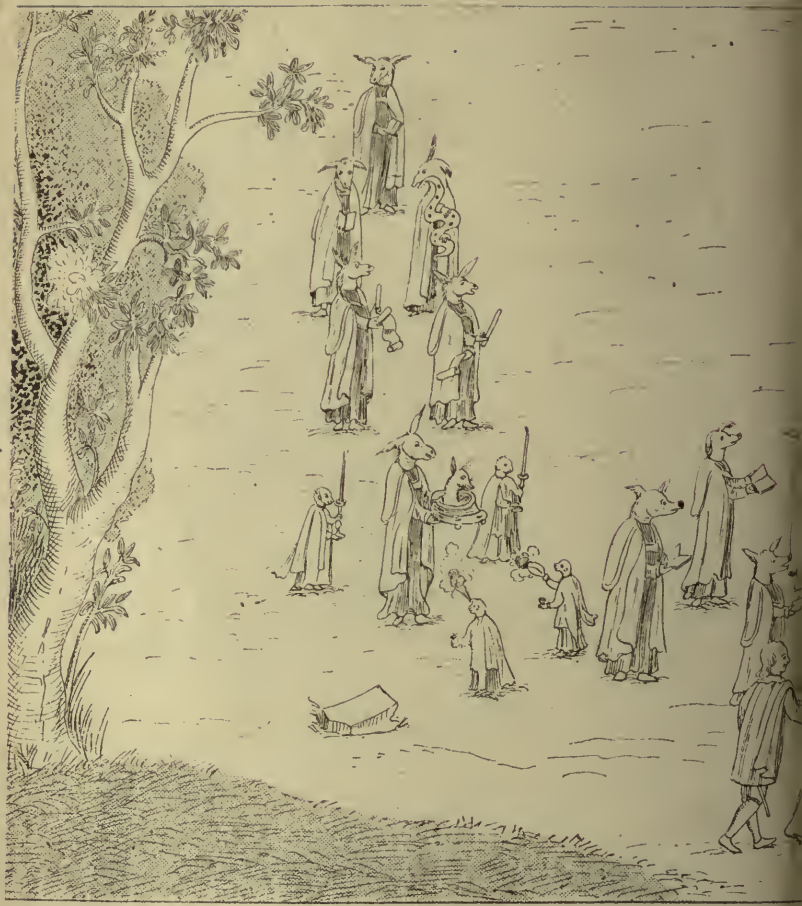

PROCESSION SATIRIQUE, REPRÉSENTÉE SUR UN DES PILIER

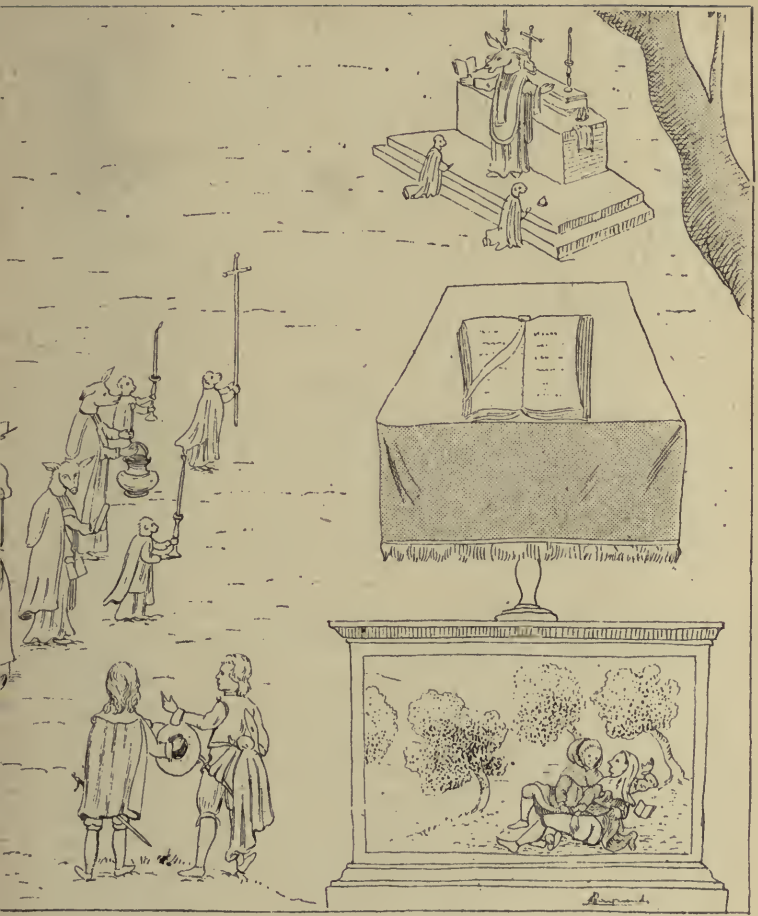

HÉDRALE DE STRASBOURG (*Bibliothèque de l'Arsenal*).

Rouen, et sur un contrefort du clocher vieux de Chartres, un cochon joue du violon.

Un vitrail d'une église de Rouen représente un mulet à genoux, devant un prêtre qui élève une hostie (1). Ici l'intention de l'artiste n'apparaît pas très claire. Il en est tout autrement dans l'estampe satirique dont nous donnons une reproduction, d'après un dessin que nous avons fait prendre à la Bibliothèque de l'Arsenal (2).

Au verso du dessin se lit la note suivante :

Sur les chapiteaux des grands piliers de l'église cathédrale de Strasbourg, il y a, entre autres choses, la représentation d'une procession, où un pourceau emporte le bénitier avec l'eau bénite, quantité d'autres pourceaux et ânes le suivant en habits sacerdotaux. Dans un autre chapiteau, on voit un âne, en posture d'officiant, devant un

se prenant à la gorge. — Le monument de Louis de Brézé, dans la cathédrale de Rouen, est également orné d'Amours. — Le tombeau de Dagobert, à Saint-Denis, le montre nu et tourmenté par des diables velus et cornus. — A Saint-Maurice de Senlis, Thévenin de Saint-Ligier était représenté sur son tombeau en costume de fou ; plusieurs « fous en titre d'office » furent inhumés dans les églises. — Au couvent des Grands-Augustins, de Paris, dans la chapelle où se trouvait le cénotaphe de Commines, on voyait une parabole de l'Évangile représentée par deux fous. Nos pères estimèrent aussi plaisant d'introduire les rébus dans les champs de sépulture. Les anciens cimetières de Picardie en offrent de nombreux témoignages. On ne trouvait pas alors indécent de provoquer le rire jusque dans le domaine de la Mort.

(1) *Journal des Beaux-Arts*, 10 et 17 juin 1849.

(2) Ms. 5055, p. 40.

authel (*sic*) ; un autre âne porte une châsse à reliques, dans laquelle il y a un renard; et tout l'attirail de la procession est porté par des singes; sur le pupitre de la même église, il y a, en bas-relief, une nonne couchée auprès d'un moine, le moine ayant son bréviaire ouvert et mettant la main sous la jupe de la religieuse.

L'église cathédrale du Mans porte des emblèmes analogues sur ses piliers extérieurs. On y voit des porcs dressés sur leurs pattes de derrière, tenant un bâton dans celle de devant, et des rats jouant sur des boules (1). Le même sujet se retrouve à Saint-Germain-l'Auxerrois de Paris, à l'ancienne Collégiale de Champeaux-en-Brie, etc. (2).

La décoration de la chaire des Jésuites de Louvain, où était représenté le premier homme avec sa compagne, offrait cette particularité que, près d'Adam, figuraient un lion, un aigle et un cheval. Ève paraissait y prendre conseil non point du serpent légendaire, mais d'un paon, d'un singe et d'un perroquet, dont elle était escortée, et que le sacristain signalait aux curieux avec malignité (3). On a émis l'hypothèse, très vraisemblable, que ces peintures et ces sculptures se rattachent aux bouffonneries qui ont eu, à certaines époques, les temples chrétiens pour théâtres.

(1) Leber, *Collection des meilleures dissertations*, t. IX, p. 250.
(2) *Bibliothèque de l'École des Chartes*, janvier 1848.
(3) De Rosny, *Tableau littéraire du treizième siècle*, cité par Leber.

*
* *

Cette manie de mêler le culte des animaux (1) aux rites du christianisme s'étendit aux images qui servaient à l'ornement des églises et des livres de piété. La peinture et la sculpture ne pouvaient que reproduire les mœurs et les préjugés des siècles où elles puisaient leurs modèles.

Si, pour les théologiens du moyen âge, la nature était un symbole, les êtres vivants devaient exprimer des pensées de Dieu, et si ces mêmes théologiens ont imposé parfois aux artistes leur conception spéciale du monde, il faut bien constater que, souvent, ceux-ci se sont affranchis de cette direction et ont simplement, comme nous l'avons dit, traduit d'un ciseau malicieux le spectacle de la vie journalière (2).

(1) Les édifices sacrés où sont représentés des animaux, dans des attitudes plus ou moins bizarres, sont en grand nombre. A ceux que nous avons cités, nous pourrions ajouter les suivants : à Notre-Dame de Nanteuil, près Montrichard (Loir-et-Cher), on voit, sur les modillons du toit, un renard guettant une poule et un coq. — A Saint-Denis d'Amboise, le loup et la femme (Isengrin et Hersant), marchent debout, chargés de leur bagage et appuyés sur un bâton. — A Bayeux, une femme à genoux prie un porc grimaçant, etc.

(2) A Amiens, un bas-relief inférieur du portail offre la figure d'un jeune homme enlaçant dans ses bras une jeune fille; dans d'autres parties de la cathédrale de cette ville, on voit un mari et une femme se battant, etc. N'est-ce pas la vie de tous les jours ?

Dans les créations contemporaines de la Réforme, l'art parlera un tout autre langage : celui-ci ne sera plus ni réaliste, ni symbolique, il deviendra agressif et frondeur. Le serf, transformé en homme libre ou qui croit l'être, sculptera le sarcasme contre les gens d'église sur les portes, sur les stalles et les miséricordes (1).

Ce n'est que lorsque la foi commence à s'éteindre, lorsque Wiclef, Jean Huss et Luther montent à l'assaut du catholicisme, que les traditions s'affaiblissent : alors la moquerie et la satire s'introduisent délibérément dans la sculpture (2).

Le serf difforme avait été le type grotesque de la

(1) Nous pourrions ajouter jusque sur les murs et dans les verrières. Dans une fresque, peinte à Bâle, un moine est entraîné par un diable pourvu d'une tête de coq, d'un corps de femme et de pattes de crapaud. A la cathédrale d'Albi, si nous nous en rapportons à M. de Martonne, l'abside offre des peintures à fresque d'un genre si obscène qu'on ne saurait expliquer leur présence dans le lieu saint : on voit là, en effet, des sodomites en action ! Quant aux verrières, il nous suffira de citer celles d'Auxerre et celles d'Épernay. A la Sainte-Chapelle de Vincennes, l'artiste Jean Cousin a représenté Diane de Poitiers, nue, dans tout l'éclat de sa beauté.

(2) Elles s'exercèrent parfois, cette moquerie et cette satire, aux dépens de ceux qui attaquaient l'Eglise, à preuve ce passage de Montalembert (*Du Vandalisme et du Catholicisme dans l'art*, p. 49) : « Les boiseries des stalles sculptées au seizième siècle sont dignes d'être observées ; on y reconnaît l'esprit satirique et les passions violentes de cette époque ; dans l'une des stalles, on voit un porc assis dans une chaire, en rase campagne, avec cette inscription : *Calvin le porc preschant.* »

statuaire hiératique; le moine lubrique devint le type bouffon de l'art affranchi (1).

* * *

Cette comparaison entre l'art du moyen âge et celui de la Réforme s'impose d'autant plus qu'elle nous donne la clef de nombre de contradictions, qui ne sont qu'apparentes. Les sculptures de nos cathédrales moyenâgeuses, à part les singularités et les bizarreries que nous savons dictées par un caprice d'imagination, ces sculptures étaient considérées, par ceux qui en avaient indiqué le sujet, comme pouvant utilement réveiller la foi chez les fidèles et leur inspirer le désir de ne jamais transgresser les prescriptions de l'Église ; aussi les scènes du « Jugement dernier », comme le « Pèsement des âmes », sont-elles différemment représentées, selon qu'on les observe à une époque ou à l'autre.

Dans le « Jugement dernier » placé à l'entrée de l'église Saint-Urbain, de Troyes, qui date du treizième siècle, on remarque d'un côté le paradis, de l'autre, l'enfer, celui-ci, traditionnellement figuré par une gueule largement ouverte. Chez les damnés, les expressions angoissées contrastent avec les physio-

(1) V. l'article de Ch. Magnin, publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, juillet 1832.

nomies sarcastiques des démons : là, l'intention moralisatrice est évidente.

Au siècle suivant, les épisodes satiriques dans le goût flamand se montrent déjà : dans la partie centrale du *Jugement*, de Bourges, on voit un diablotin s'accrocher à un des plateaux de la balance où l'on pèse les âmes (1) et chercher à fausser la justice divine. Les démons montrent des visages grimaçants et, parmi les damnés, on reconnaît des moines, des évêques et des rois, représentés de la façon la plus irrévérencieuse (2).

Il serait vain de vouloir minutieusement dénombrer les sculptures dans lesquelles se trahit l'esprit satirique à l'égard du clergé ; mais il convient, pour ne point paraître les ignorer, d'en rappeler les plus caractéristiques.

A Essonne, sur un mur de l'église Saint-Guénaud, un évêque tient la marotte, symbole de la folie.

A Orléans, au-dessus d'un petit portail latéral, au delà du transept nord, à la quatrième croisée du chœur, deux gargouilles attirent l'attention : l'une représente un moine, en chauve-souris, avec des ailes et le capuchon enveloppant la tête ; l'autre, un prêtre serré au cou par un serpent qui l'étouffe : à noter que cette

(1) Sur le *Pèsement des âmes*, cf. l'article d'Alfred Maury, dans la *Revue archéologique*, t. I, pp. 235-249, 291-307.

(2) Mæterlinck, *le Genre satirique dans la peinture flamande*, nouvelle édition, p. 205.

porte était celle par où entraient et sortaient les chanoines.

Nous avons parlé des bêtes jouant de divers instruments, d'autres prêchant en chaire. Le plus souvent, la tête seule est d'un animal, le reste du corps se dissimule sous des habits ecclésiastiques : ce sont des ânes portant chape ; des hommes à soutane, avec des têtes de lion, de singe, de porc, de cerf, le tout entremêlé d'abbés avec leurs crosses, de chanoines avec leurs aumusses, d'évêques avec leurs mitres.

*
* *

Les allusions aux vices et aux ridicules du clergé ne sont pas toujours transparentes pour nous, mais elles l'étaient suffisamment à leur époque pour exciter la malignité des contemporains, et le but de l'artiste se trouvait atteint.

Mais, à côté de sujets dont l'explication, toute laborieuse qu'elle puisse être, n'est pas impossible, combien défient toute analyse !

A Notre-Dame de Paris, le tympan ogival de la porte latérale nord représente les diverses scènes du *Miracle de Théophile*, de Rutebeuf : le magicien Saladin, le chef surmonté d'un bonnet oriental en forme de pyramide, et la Vierge se battent en duel contre Satan, avec une épée ! L'un des diables qui tourmentent les damnés, le démon de la

luxure apparemment, est figuré sous les traits les plus hardis. Ailleurs, l'artiste a emprunté son sujet, sans la moindre vergogne, à l'histoire profane et même mythologique : tels la grande chasse aux cerfs, reproduite sur les frises de la cathédrale d'Angoulême ; Apollon, Vénus et les Amours, sculptés sur le piédestal de la statue de la Vierge, à Saint-Michel de Dijon, etc.

On chercherait vainement la pensée qui a pu inspirer l'exécuteur du bas-relief de l'église Saint-Nazaire, de Carcassonne, où l'on voit un mélange d'hommes nus, à genoux et d'amours ailés, accouplés et adossés, dans des positions d'équilibristes (1), sur des créneaux.

La nudité n'était pas alors choquante, comme elle nous le semble aujourd'hui : dans le *Jugement* de Bourges, les morts sont nus, aucune draperie ne dissimule leur sexe, et l'artiste leur a donné, autant qu'il était capable, la perfection de la jeunesse et de la beauté.

Cette nudité n'est pas rare dans la sculpture et la peinture religieuses. Même au temps le plus pur du christianisme, le nu avait été admis dans les

(1) Sur le tympan de la porte Saint-Jean-Baptiste, de la cathédrale de Rouen, Salomé exécute devant Hérode une danse légèrement acrobatique. Cette sculpture avait beaucoup frappé Flaubert, qui en parle dans *Mme Bovary* et dans *Salammbô*.

tableaux chrétiens; mais c'était alors, à n'en pas douter, un reliquat du paganisme. N'a-t-on pas trouvé des nudités jusque sur les fresques des catacombes (1) ?

On a rapporté, à cet égard, deux anecdotes typiques.

Fra Bartolomeo, de San-Marco, accusé par les critiques de ne pas savoir peindre le nu, fit un saint Sébastien absolument nu, d'un coloris et d'un dessin si parfaits, d'une beauté si suave, que tous les artistes s'accordèrent à le louer. Mais les religieux ayant appris, dans leurs confessionnaux, que cette trop séduisante imitation de la nature devenait l'objet spécial de l'admiration des dévotes, retirèrent le tableau de l'église où il était exposé, dans leur chapitre; il fut bientôt acheté, pour être envoyé au roi de France (2).

La seconde anecdote, plus connue, se rapporte à Michel-Ange. Le passage de Salvador, où le fait est relaté, trouvera sa place ici.

« Lorsque Michel-Ange, dit-il, montra son *Juge-*

(1) On peut s'en assurer, en consultant la « Roma subterranea », de Bosio. Le « Jonas avalé et vomi par la baleine », le « Daniel dans la fosse aux lions », le « Sacrifice d'Abraham » offrent des personnages complètement nus. (Cf. *Curiosités de l'archéologie*, p. 235, note 1).

(2) Le Corrège a peint, dans un couvent des Bénédictines de Parme, sur la demande de l'abbesse, Giovanna di Piacenza, Diane, Minerve, Adonis, Endymion, la Fortune, les Grâces, les Parques. Minerve, Adonis et Endymion sont dans un état d'absolue nudité.

ment universel au pape Paul III (en 1541), il n'y eut aucun des assistants qui ne proclamât cet ouvrage immortel. Seul, un certain chevalier, à la face et à la parole austère, parla au peintre de la sorte : « Vous avez très bien exprimé votre Jugement, puisque l'on y voit à nu toutes les choses obscènes de la vie. Non, Michel-Ange, ce n'est pas en plaisantant que je vous parle, vous avez peint un grand *Jugement* ; mais quant à du jugement, vous en avez peu montré. Ma critique ne s'attaque pas à votre art, je parle des convenances à propos desquelles votre talent s'est transformé en un grand défaut.

« Vous auriez dû faire une distinction, et réfléchir que votre ouvrage était destiné à une église. Quant à moi, je ne vois dans votre tableau d'autel qu'une étuve remplie de gens nus. Or, vous auriez dû vous souvenir de ce qui est arrivé au fils de Noé, pour avoir découvert les nudités de son père : il attira la colère de Dieu sur lui. Et vous, sans respect et sans crainte pour le Christ et sa mère, vous osez nous représenter l'armée des saints se montrant nus, et s'approchant ainsi jusqu'au ciel, devant le souverain pasteur ! Enfin, là où le vicaire de Dieu lie et délie les choses de la terre et du ciel, seront sans cesse exposés à la vue des... »

A ces mots, le peintre, rouge de colère et incapable de proférer un seul mot de réponse, résolut de donner un autre cours à sa fureur : il peignit le

chevalier dans l'Enfer de son *Jugement*. Mais cette dernière incartade fut jugée si monstrueuse, que, sousPaul IV, Daniel de Volterre fut chargé de faire le métier de tailleur et de peindre des caleçons sur le *Jugement*.

On prétend que lorsqu'on dit à Michel-Ange, de la part du pape Paul IV, de voiler les nudités de son *Jugement dernier,* l'artiste répondit : « Que le Pape ne s'inquiète pas tant de corriger les peintures (ce qui peut se faire aisément), mais un peu plus de réformer les hommes, ce qui est beaucoup moins facile (1) ».

C'est le cas de répéter le mot connu : « L'orgueil et le peintre sont fils de la même mère. »

*
* *

Un publiciste réputé a, quelque part (2), rapporté qu'un collectionneur possède, réparties dans trois cents cartons, pas moins de *sept mille* reproductions de la nudité religieuse à travers les temps. C'est, paraît-il, un ancien magistrat, démissionnaire à la suite des décrets, qui occupe ses loisirs à une besogne sur laquelle nous ne le chicanerons pas, chacun prenant son plaisir où il le trouve.

(1) *Curiosités de l'archéologie*, loc. cit.

(2) M. Jean de Bonnefon (*Le Journal*, 19 novembre 1906 ou 1907).

Que prouve cet amas de pièces, sinon que la vraie piété, celle de nos pères, ne s'effraya jamais des choses naturelles, vues au naturel ? Si l'on était excommunié pour vivre parmi les nudités, le pape lui-même et les cardinaux seraient les premiers excommuniés de l'Église ! Les galeries et les jardins du Vatican ne sont-ils pas peuplés, jusqu'à l'encombrement, de dieux antiques, de divinités du paganisme : à ce point, que le Vatican a pu être défini « le dernier tabernacle de la beauté païenne ? »

Dans la basilique de Saint-Pierre de Rome, n'existe-t-il pas des sculptures de Michel-Ange, dont « les sexes animés » détonnent singulièrement en pareil lieu ? On a signalé plus étrange encore dans ce même sanctuaire : une véritable scène d'accouchement, se déroulant sur les piliers du baldaquin de saint Pierre !

Ces piliers, dus au ciseau du Bernin (le cavalier Bernini), sont décorés aux armes d'Urbain VIII. « L'écusson, à chaque piédestal, occupe, dit le docteur Witkowski, qui l'a observé *de visu*, deux côtés seulement, soit en tout huit écussons ou tableaux, exprimant, sur une physionomie de femme, les diverses phases d'un accouchement. »

Comment un tel sujet a-t-il pu passer inaperçu des nombreux touristes qui ont parcouru la basilique romaine ? C'est, conjecture le docteur Hamonic, que cette représentation d'un accouchement,

traitée *ad naturam*, est exécutée d'une façon tellement adroite, qu'elle échappe à l'œil de la grande masse des visiteurs, même de ceux dont la curiosité est le plus en éveil. « L'instinct médical, l'habitude de l'observation et la tendance analytique, écrit notre confrère, font distinguer les choses qui n'impressionnent pas les esprits synthétiques, préoccupés seulement de la sensation artistique. »

Mais passons à la description de ces singuliers bas-reliefs ; c'est à un témoin oculaire que nous la devons.

Chacun des pilastres porte deux cartouches, sur lesquels se détachent, en saillies marmoréennes, les armes d'Urbain VIII Barberini, à trois abeilles héraldiques. Les deux insectes supérieurs figurent ostensiblement les seins, et le troisième l'ombilic d'une femme, dont le contour thoraco-abdominal est indiqué par le bord du blason.

Au-dessous, un macaron grimaçant représente, à la place de la bouche, un orifice verticalement dirigé qui simule la vulve. En haut, on voit une tête de femme angoissée.

Sur chacun des cartouches est la même représentation décorative, mais la figure change d'expression. Les yeux de la patiente deviennent saillants, la face se contracte. On sent une douleur expulsive, d'autant plus que l'orifice qui simule la vulve s'entr'ouvre et que le champ du blason devient bombé comme le ventre de la parturiente. Puis les lèvres s'écartent pour un cri de douleur. Puis, la vulve se referme, le ventre se relâche et on sent que la contraction utérine a avorté. Les yeux s'éteignent en une sorte

ÉCUSSON D'URBAIN VIII

Piliers du baldaquin de Saint-Pierre de Rome.)

de découragement et de lassitude. Mais ce n'est qu'une simple accalmie. La tête de la femme reprend plus d'énergie que jamais. C'est la fin et l'instant des grandes douleurs.

Dans le dernier cartouche, la tête de la femme est remplacée par celle d'un nouveau-né joufflu, souriant et plein de vie. La vulve est effacée et l'accouchement terminé (1).

On s'est demandé quelle pouvait être la signification d'une pareille scène en une pareille place. L'auteur d'un *Traité d'iconographie chrétienne* et de nombreux travaux de liturgie historique, Mgr Barbier de Montault, s'est élevé avec véhémence contre l'audace de l'artiste qui a commis cet acte sacrilège. « Bernin, écrit-il, a été ignoble quand, à la confession de Saint-Pierre, à Rome, il a donné à l'écusson d'Urbain VIII la forme du ventre d'une femme qui accouche, surmontant l'écusson d'une tête de femme qui traduit dans ses traits toutes les douleurs de l'enfantement et, après la délivrance, la remplaçant par une tête d'ange. »

Pour Witkowski, qui cite (2) le passage qu'on vient de lire, « il a fallu au Bernin un talent prodigieux pour dissimuler de pareilles énormités dans un tel lieu et à l'endroit le plus fréquenté ». Mais, ajoute-t-il, « ce tour de force n'a rien de symbo-

(1) *Revue clinique d'andrologie et de gynécologie.*
(2) *Chron. méd.*, 1er février 1904.

lique ni de philosophique; c'est une gageure habile, une polissonnerie d'atelier ».

Jusqu'ici, nous ne trouvons pas l'explication désirable. En voici une que nous propose le docteur P. Noury (de Rouen).

Le pape Urbain VIII, de la famille des Barberini, avait commandé au Bernin un colossal baldaquin de bronze, entouré de sculptures à ses armes, sous lequel serait disposé un autel réservé exclusivement au Pape, pour y dire la messe.

Les travaux étaient à peine commencés, qu'un neveu du souverain pontife s'éprenait de la sœur d'un élève du Bernin et, après avoir obtenu les prémisses de son amour, la rendait mère et l'abandonnait à son malheureux sort.

Le frère de la jeune fille, outré de la conduite de l'amant de sa sœur, alla tout conter au Bernin, le priant d'intercéder auprès du Pape, pour qu'il obligeât son coquin de neveu à réparer le mal qu'il avait commis. Urbain VIII accueillit plutôt fraîchement l'artiste et le pria de ne plus l'entretenir désormais d'un tel sujet.

Le Bernin s'en retourna indigné et promit à son élève de le venger. « Le pape, lui dit-il, ne veut pas reconnaître son propre sang, le fils de l'un des siens? Eh! bien, il aura sous les yeux, toute sa vie durant, près de l'autel où il officie, les deux victimes innocentes, la mère et son enfant. »

Devons-nous croire à la véracité de l'anecdote ? Il nous faudrait d'autres garants que ceux qui nous sont donnés. Admettons que ce soit une tradition qui s'est léguée à travers les âges et qu'on a reçueillie, sans trop se soucier de remonter à sa source.

Qu'il s'agisse d'une fantaisie d'artiste ou d'une vengeance de mauvais goût, elle était assez peu transparente, en tous cas, pour qu'on ait été si longtemps à la remarquer. Est-ce une raison pour y voir une pensée symbolique, que le sculpteur n'a jamais, à coup sûr, songé à y enfermer ?

Pour certains (1), le sujet représenté par le Bernin serait des plus sérieux et ne représenterait rien moins... que la naissance de l'Église ! « Grâce à la liberté qui leur était laissée autrefois, explique ce trop ingénieux commentateur, les artistes cachaient souvent des allégories sous les apparences les plus risquées, osaient même employer des gestes obscènes. On leur passait tout, s'ils traitaient leur sujet avec assez d'adresse et de discrétion, pour que la vue du public n'en fût pas offusquée. Rien d'étonnant à ce que le Bernin, l'auteur du baldaquin, ait figuré l'enfantement mystique de l'Église par un acte obstétrical, en s'entourant toutefois d'assez de précautions décoratives pour masquer le naturalisme de sa conception (2). »

(1) Pour le docteur Hamonic, notamment.
(2) *Revue d'andrologie et de gynécologie.*

Sans nier que l'art au moyen âge, et même sous la Réforme, comporte une part de symbole, il ne faut pas généraliser et proclamer que le symbolisme fut la loi invariable à laquelle nos pères rigoureusement se plièrent.

Dans la période ogivale, alors que l'artiste est le plus souvent guidé par l'autorité ecclésiastique (1), on peut accepter, dans ses lignes essentielles, la doctrine des symbolistes, encore que la fantaisie individuelle se soit maintes fois donné libre carrière; mais vint un temps où l'hérésie pénétra dans les sanctuaires, où l'art religieux ne fut pas seulement profane mais libertin, où le mysticisme laissa la place au rire impie, à la sensualité grossière. Doit-on, en toute conscience, tirer argument contre la religion de cette transformation ?

*
* *

Comme l'a écrit un grand poète, qui fut en même temps un ingénieux archéologue (2), il est une époque où « la cathédrale échappe au prêtre et tombe au pouvoir de l'artiste. L'artiste la bâtit à sa guise, les quatre murs sont à lui. Le livre architectural,

(1) « Dès les premiers siècles chrétiens, écrit A. Lenoir, dans ses *Instructions monastiques*, jusqu'aux douzième et treizième siècles, l'architecture, science réputée sainte et sacrée, n'était pratiquée que par des religieux... Lorsque le style ogival vient remplacer celui des âges antérieurs, l'architecture sacrée passe des mains des religieux dans celles des laïcs.... »

(2) V. Hugo, dans *Notre-Dame de Paris*, livre V, ch. II.

dès lors, appartient à l'imagination, à la poésie, au peuple. De là, les transformations rapides et innombrables de cette architecture qui n'a que trois siècles, si frappants après l'immobilité stagnante de l'architecture romane, qui en compte six ou sept... » Et parlant de la liberté de l'art, Victor Hugo ajoute : « Cette liberté va loin : quelquefois, un portail, une façade, une église tout entière présentent un sens symbolique absolument étranger au culte, ou même hostile à l'Église... Toutes les forces matérielles, toutes les forces intellectuelles convergeaient au même point : l'architecture. »

Et c'est pourquoi, dirons-nous à notre tour, les œuvres de pierre doivent nous intéresser à l'égal des compositions littéraires ou dramatiques ; parce que, comme on l'a justement remarqué, plus encore que la littérature, l'architecture exprime, pour ainsi dire, les idées en bloc, fixe et résume d'un coup, par groupes et par masses, les situations et les caractères. La pierre s'anime, parle et raconte ; elle revêt, tour à tour, les formes les plus hardies, les plus sublimes et les plus grotesques. L'histoire de l'art offre les mêmes contrastes et suit la même progression que celle de la littérature (1).

Toute la vie du passé se déroule dans les œuvres peintes et sculptées, comme dans la chanson, le

(1) Lenient, *la Satire en France au moyen âge*.

fabliau, le mystère ou le poème; mais il ne faut pas, croyons-nous, trop se tourmenter à déchiffrer la pensée déposée par nos pères dans des milliers de figures sculptées par leur ciseau. Ces ouvriers de nature fruste, gardons-nous surtout de les transformer en philosophes ou en métaphysiciens.

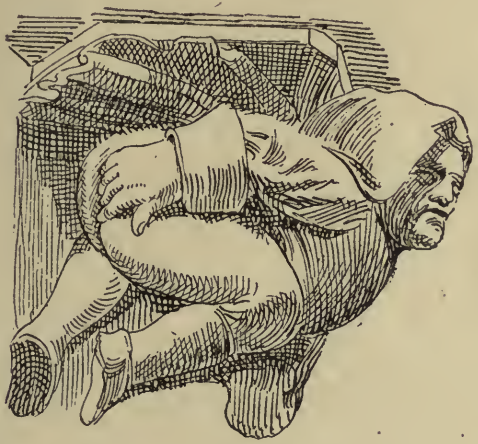

CULOT SOUS LES ACCOLADES D'UNE DES FENÊTRES DE LA FAÇADE DU CHATEAU DE BLOIS.

II

LA VIE D'AUTREFOIS, RACONTÉE PAR LES MISÉRICORDES DE STALLES

De tous les arts, Viollet-le-Duc le déclarait il y a bien des années, « l'art de l'architecture est certainement celui qui a le plus d'affinité avec les instincts, les idées, les intérêts, les progrès et les besoins des peuples. C'est dans l'architecture que se découvrent les premières traductions de la pensée humaine ».

Avant la découverte de l'imprimerie, le peuple n'a, pour tout livre, que les œuvres de pierre ; c'est à l'église, où il s'assemble à jours déterminés, mais dont la porte lui est ouverte à toute heure, qu'il lui est loisible de s'instruire, de s'efforcer à déchiffrer le sens des nombreuses figures qui y sont groupées, comme dans un musée accessible à tout venant. Ce sont les archives de ces illettrés, « qui ne savent pas l'escripture », et moins encore la lecture.

Où eussent-ils trouvé plus ample matière à ensei-

gnement ? N'est-ce pas toute l'histoire anecdotique et pittoresque de la société qui s'y déroulait sous leurs yeux ? Et n'est-ce pas aussi grâce aux vestiges de ces témoins d'une époque disparue, qu'ont respectés les injures du temps et des hommes, que nous pouvons, à notre tour, reconstituer cette histoire ?

L'étude des manuscrits, des miniatures, des enluminures, nous a révélé bien des traits de mœurs ignorés, bien des détails de la vie de nos ancêtres jusqu'alors insoupçonnés ; mais il est une source d'information qui, quelque exploitée qu'elle soit depuis quelques années, est loin d'être tarie ; à cette source celui-là ne saurait trop puiser, qui tient à se rendre compte de l'évolution, du développement de l'activité humaine.

*
* *

Pour arriver à ces fins, il faut s'attacher à déchiffrer « la pensée déposée par nos pères dans ces milliers de figures qui étonnent les artistes modernes par leur aspect étrange et leur nature complexe (1) ».

Au premier abord, ces sculptures, plutôt frustes, ne présentent qu'un rapport lointain avec l'art proprement dit ; mais si leur valeur artistique est contestable, indéniable est leur valeur documentaire.

Ainsi que l'a précisé un des précurseurs en cette

(1) César Daly.

matière (1), l'art tel que l'étudient les archéologues (et nous pourrions ajouter l'historien des mœurs) n'a rien à voir avec le contrôle des esthéticiens. L'archéologue n'enseigne pas, il constate. La sérénité, la pureté des lignes dans les œuvres d'art, lui semblent sans doute préférables à l'expression du baroque et du grotesque ; il n'en recueille pas moins précieusement ces formes grimaçantes, qui lui donnent une idée plus exacte et plus vive des mœurs, des coutumes et des usages du passé, qu'un pur et noble contour.

C'est surtout dans l'art flamand que se vérifie la thèse qu'a tenté de faire prévaloir, par de nombreuses publications, le critique dont nous venons de reproduire le texte.

L'art flamand, comme vient de l'établir l'auteur du remarquable ouvrage (2) où nous avons puisé nos éléments d'information, l'art flamand, qui fut toujours démocratique et populaire, a trouvé, dans le genre satirique et grotesque, son expression la plus intime et la plus puissante.

Au point de vue folklorique, c'est là que nous surprenons la vie intime et réelle de ces turbulents artisans médiévaux, comme celle des artistes qui, sortis

(1) Champfleury, *Histoire de la caricature au moyen âge.*

(2) L. Mæterlinck, conservateur du Musée de Gand, *le Ge re satirique, fantastique et licencieux dans la sculpture flamande et wallonne: les miséricordes des stalles, art et folklore.* Paris, Jean Schemit, libraire, 52, rue Laffitte. 1909.

du peuple, partageaient ses plaisirs et ses peines.

C'est tout un coin de la vie du moyen âge qui

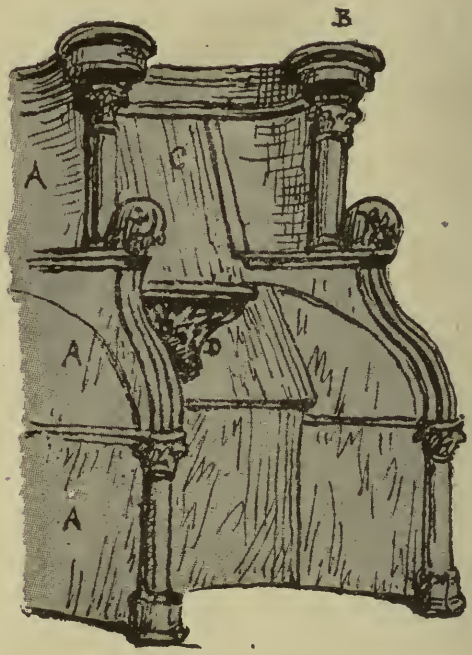

LES DIVERSES PARTIES D'UNE STALLE.

A. *Parcloses* ; — B. *Accoudoirs* ; — C. *Dossier*.

est sinon révélé, — nous avions, par ailleurs, été informés — du moins plus exactement, plus matériellement mis en relief.

Dans les stalles de miséricordes, qu'étudie plus

spécialement l'érudit qui nous sert de guide, revivent maints épisodes de l'existence de nos pères, dont il ne nous est resté qu'un souvenir plus ou moins effacé. Là se retrouvent, traduits par un ciseau naïf, leurs réjouissances, leurs fêtes, leurs pèlerinages, où la pudeur publique se montrait moins offensée que de nos jours par les manifestations d'une licence sans frein. Nous assistons aux anciennes cérémonies liturgiques, à la procession des Flagellants, à la fête des Innocents et des Fous, au défilé du cortège des ribauds et des ribaudes, sous la conduite de leur roi.

Il est telles peines et tels supplices qui fourniront l'occasion à ces « huchiers » audacieux d'exercer leur verve satirique, laquelle ne ménagera pas plus le prélat que le moine, le seigneur que le serf.

Toutes les plaies sociales, le paupérisme, le brigandage, la prostitution, sont impitoyablement mises à nu par ces artisans probes, qui ne craignent pas de nous dévoiler les cruautés des répressions judiciaires, les châtiments affreux dont furent victimes les malheureuses névrosées, accusées d'avoir conclu un pacte avec le Diable !

On comprend, sans qu'il soit besoin d'y appuyer, pour quel motif ces imagiers humoristiques ont choisi de préférence les miséricordes de stalles, c'est-à-dire la partie qui était en contact avec la région du

corps qui n'est pas la plus noble de notre individu. On devine leur intention malicieuse dans le choix de ces consoles, pour y représenter des sujets profanes empruntés à la vie usuelle, ou qui illustraient des dictons et des proverbes que nos ancêtres aimaient à rappeler dans toutes les circonstances de leur vie. On s'explique non moins aisément que ces sculptures, d'une hardiesse parfois inconvenante, aient été peu à peu détruites par un maillet pudibond et qu'il n'en subsiste que de très rares spécimens. C'est, hâtons-nous de le reconnaître, ce qui donne un intérêt particulier au travail si consciencieux et, par bien des côtés, si neuf, dont nous voudrions essayer de présenter un fidèle et consciencieux raccourci.

*
* *

Des stalles antérieures au douzième siècle, il n'en reste plus guère aujourd'hui ; peut-être n'a-t on pas lieu de trop regretter ces lourds sièges primitifs, où devaient se traduire les tâtonnements d'un art incertain cherchant encore sa voie.

Dans le siècle qui suit, les stalles d'églises, sans être d'un style bien déterminé, attestent une certaine recherche d'élégance, unie à une sobriété qui n'est pas sans charme.

Ce n'est qu'aux quinzième et seizième siècles que

la décoration sculpturale et, plus particulièrement, l'ornementation des miséricordes de stalles devient plus soignée ; c'est aussi à cette époque qu'elles offrent le plus d'intérêt, au point de vue satirique ou folklorique. C'est qu'alors elles reflètent la vie quotidienne, les « bourdes » joyeuses et les plaisanteries grasses qui s'épanouissaient librement, les turbulents divertissements qui souvent finissaient par des mêlées furieuses où le sang s'épanchait à flots.

Auparavant, les sculptures des miséricordes étaient d'une facture plutôt barbare et les sujets peu variés. Il s'y retrouvait un écho du monde primitif d'alors.

C'était le temps des Croisades. Le château féodal tenait, courbés sous son joug, les manants d'alentour ; la crainte de l'homme qui les faisait trembler se retrouve évoquée dans les stalles : il y est représenté sous les traits d'un personnage à la fois moustachu et à la longue barbe, les yeux animés par la fureur, la bouche ouverte, comme pour proférer une imprécation.

A côté et non loin de ce soudard, dont on n'ose affronter la colère, se voit le nègre, qui symbolise le Turc infidèle, l'ennemi de la chrétienté. Ces deux croquemitaines nous disent les préoccupations et les terreurs de ce peuple, qui vivait dans la crainte de son seigneur et dans l'appréhension de cet inconnu lointain, qu'il allait être appelé à combattre.

*
* *

Mais il est un autre sujet de terreur pour l'homme du moyen âge : c'est le Démon, c'est Satan. Plus encore que le Turc mécréant, la figure représentant le diable inspirait de l'effroi à ces malheureux déjà terrifiés par le tableau effroyable, que leur faisaient les prêtres, des châtiments que leur réservait le prince de l'Enfer.

La croyance au diable était alors générale ; on citait ses méfaits, on le raillait : donc on le craignait. Et ce n'étaient pas toujours les rustres ou les gens de basse condition qui montraient le plus de crédulité : des artistes, des hommes qu'on aurait pu croire, en raison de leur éducation, affranchis de ces préjugés, ne cherchaient pas à dissimuler leurs appréhensions. N'est-ce pas Benvenuto Cellini qui, dans ses *Mémoires*, rapporte les conjurations auxquelles il se livra avec son ami, le prêtre nécromant ? Il avoue ses angoises, ainsi que celles de ses camarades, ajoutant foi aux incantations qui devaient leur livrer le secret de la pierre philosophale, « pendant qu'à la lueur du foyer, dont la flamme s'alimentait de drogues fétides, le Colysée se remplissait de légions d'esprits infernaux et que l'enfant, qui était sous le talisman, poussait des cris d'épouvante, assurant qu'il voyait un million d'hommes terribles et mena-

çants, et quatre géants, armés de pied en cap, prêts à pénétrer dans le cercle magique. »

*
* *

Des scènes de sorcellerie où paraît le démon figurent fréquemment sur les miséricordes de stalles. L'église Saint-Sauveur, de Bruges, en offre un exemple typique. Mais ce n'est point le seul : sur une console sculptée de l'église de Boos (Seine-Inférieure), une femme, demi-nue, chevauche un démon à pieds de bouc, célébrant sa victoire aux sons d'une trompette thébaine : c'est l'illustration d'un proverbe flamand, signifiant le triomphe de la femme sur le démon (p. 90).

Des sculptures diaboliques se retrouvent dans différentes églises ou abbayes d'Angleterre, à Westminster, Winchester, etc.

Le sujet ne varie guère : ce sont, presque invariablement, des sorcières montées sur un énorme chat et qui se rendent, sur cette monture singulière, au sabbat.

Une des gravures que nous reproduisons (p. 91) atteste que les sorcières se rendant au sabbat n'étaient pas toujours les vieilles mégères que l'effroi populaire se plaît à imaginer.

Celle qui fait le plus bel ornement de l'écoinçon de l'église Notre-Dame, de Hal, est, oserons-nous

1
2
3
8
9
13
14
15
27
19
23

AINT-SPIRE, DE CORBEIL.

l'avouer, d'un aspect pas trop repoussant. Ainsi que

SORCIÈRE CHEVAUCHANT LE DÉMON.
(Miséricorde d'Herschot, XV^e siècle).

s'exprime M. Mæterlinck, et nous ne saurions mieux

dire, « elle chevauche sa monture cornue avec une désinvolture que ne désavouerait pas l'écuyère de cirque la plus accomplie ».

JEUNE SORCIÈRE SE RENDANT AU SABBAT.
(Ecoinçon de l'Église Notre-Dame de Hal, XIV[e] siècle.)

Comme pour lui faire contraste, l'artiste a figuré un sorcier, en route pour le sabbat, sous les traits

d'un homme à la face horrible et grimaçante, qui semble s'accrocher à la longue crinière d'un chien hurlant, dressé sur ses pattes de derrière.

VIEUX SORCIER ALLANT AU SABBAT.
(Église Notre-Dame de Hal, XIV^e^ siècle.)

Ces sculptures sont d'autant plus intéressantes, qu'elles appartiennent au quatorzième siècle, c'est-à-dire à une époque où sorciers et sorcières étaient

encore relativement rares : on est d'accord pour admettre que c'est surtout après la promulgation de la bulle du pape Innocent VIII, datée du 5 décembre 1484, que la croyance à la sorcellerie s'accrut en Belgique et dans divers autres pays de l'Europe (1).

*
* *

La femme joue le grand premier rôle dans les scènes diaboliques ; c'est elle que nous retrouvons dans les scènes de séduction, d'un réalisme plus ou moins osé, qui ont si souvent servi de thème aux artistes médiévaux.

Un des culs-de-lampe conservés au musée archéologique de Bruges fait revivre un épisode digne de Boccace ou de Molière.

Tandis qu'une soubrette, probablement de connivence avec le mari, lave les cheveux de sa maîtresse, penchée au-dessus d'un bassin, l'époux *flirte* avec une jeune femme, qui paraît prendre un sensible plaisir à ce jeu.

Ce groupe, représentant une femme trompée et aveuglée par sa chevelure, rappelle assez la scène de Beaumarchais, où le célèbre barbier rase Bartholo, afin de l'empêcher de voir les démonstrations d'amour que prodigue Almaviva à Rosine, on peut dire « à la barbe » de l'infortuné Bartholo.

(1) L. Mæterlinck, *op. cit.*, p. 93.

Nos ancêtres ne voyaient aucun mal à représenter, même dans les églises, de pareils sujets. Une miséricorde de Valcourt (du seizième siècle) est à cet égard, des plus extraordinaires : elle nous montre une femme versant une aiguière remplie d'eau dans les

UN BAIN MIXTE.
(Miséricorde de l'Église des Saints-Gervais-et-Protais.)

culottes ouvertes d'un homme, qui la pourchasse les... armes à la main !

Des bas-reliefs, d'une indécence aussi caractérisée, se fussent mieux trouvés à leur place dans ces établissements de bains dont nous avons longue-

ment parlé (1), dans ces *étuves* où les sexes étaient confondus et qui n'étaient que des lieux mal famés. Une miséricorde de l'église des Saints-Gervais-et-Protais, à Paris, une miséricorde de la cathédrale d'Auch (2), donnent une reproduction de ces bains mixtes, d'où toute pudeur était bannie. Là encore on reconnaît tous les caractères de l'art flamand, qui affectionne les sujets grotesques, satiriques ou simplement licencieux.

*
* *

Ces vieux imagiers traitaient ces sujets en toute liberté, avec une précision redoutable, une audace sans mesure. Les obscénités les plus risquées, les plaisanteries les plus scatologiques ne les effrayaient pas. Ils ne cherchaient nullement à dérober à la vue du spectateur les phases, douloureuses ou heureuses, de l'acte ultime de la digestion.

On a souvent cité les figures scatologiques de Saint-Seurin, en Gironde, où un petit personnage, coiffé d'un capuce, déverse de si singulière façon son mépris sur le monde, figuré par un globe surmonté de la croix. On retrouve un personnage dans la même

(1) *Mœurs intimes du passé*, 2e série : la Vie aux Bains.

(2) Durand, Monographie de la cathédrale d'Auch (cité par Witkowski, *l'Art profane à l'Église* : France. Paris, Schemit, 1908.)

attitude, sur une miséricorde de stalle de la cathédrale d'Évreux et, circonstance aggravante, dans cette dernière sculpture, c'est une jolie femme, les cheveux dénoués, qui porte à sa bouche les *excreta* de l'élu de son cœur, voulant sans doute démontrer

Que, dans l'objet aimé, tout nous devient aimable.

Quelques miséricordes de ce genre, qui ont été relevées en Hollande, ne sont pas moins suggestives. A l'ancienne église Saint-Nicolas, d'Amsterdam, un bonhomme accroupi produit des ducats, tandis qu'une jeune femme nue, dans la même pose, file un long cordon, qu'on suppose être un ver solitaire (1), et qu'une vieille commère enroule gravement en écheveau sur un cadre.

Nos pères se gaudissaient à ces spectacles de « haulte gresse », comme ils applaudissaient l'artiste, quand il représentait quelques-unes de ces bonnes farces ou espièglerie qu'il se plaisait à commettre, au grand dam du bourgeois molesté.

*
* *

Chez nos ancêtres, le vol, pourvu qu'il décelât chez qui le commettait une certaine ingéniosité, n'était pas punissable : aujourd'hui, le délit de grivèlerie mène son auteur en correctionnelle.

(1) L. Mæterlinck, p. 42.

Les larcins domestiques, les abus de confiance excitaient jadis les rires, aux dépens de celui qui en avait subi le dommage : l'aventure se terminerait plus mal de nos jours ; nous comprenons d'autre façon le sentiment de la propriété.

Nous comprenons aussi tout autrement la pudeur. Une femme s'aviserait-elle de se faire administrer un clystère *coram populo*, on crierait au scandale et on se hâterait de l'enfermer dans une prison... ou dans un asile. Ainsi qu'on en peut juger par la sculpture polychromée du quinzième siècle, conservée au musée archéologique de Bruges et qui est, selon toute apparence, une enseigne d'apothicaire (1), la scène se passait à la fois dans la rue, où se tiennent le médecin et son assistant, et dans l'intérieur d'une maison d'où, par une fenêtre ouverte, la malade présente la partie la plus charnue de son individu à l'apothicaire, qui dresse contre elle ses batteries.

Il existe (2), dans une maison de la même époque, à Montferrand, faubourg de Clermont, aux deux extrémités supérieures de la construction connue sous le nom de *maison de l'apothicaire*, une scène à peu près analogue à celle que nous venons de décrire. « A gauche, une femme, les jupes retroussées, dans la position d'attente ;

(1) Cf. *Les Gayetez d'Esculape*, par les docteurs Witkowski et Cabanès (Paris, Maloine, 1909), où cette gravure est reproduite.
(2) *Bulletin des Musées*, t. II, 2e année, n° 17 (25 juin 1891).

à l'extrémité de droite, l'apothicaire, son arme à la main. »

*
* *

Charcot et Paul Richer se sont attachés, comme on sait, à rechercher et à décrire les « malades et les

MENDIANT BÉQUILLARD.
(Miséricorde de Diest, XV[e] siècle.)

difformes dans l'art ». Quelle cueillette précieuse eussent-ils faite, s'ils avaient considéré, à ce point de vue, les stalles d'églises !

Les gibbeux, les sujets contrefaits étaient, alors, l'objet des moqueries des êtres peu charitables que

MENDIANT AVEUGLE.
(Sur une parclose des stalles de Saint-Sulpice, à Favières.)

la nature avait mieux traités. D'aucuns se contentaient de reproduire leurs difformités sans les pousser

à la caricature. Ce mendiant aveugle, que l'artiste

UN FOU TENANT LA PIERRE DE FOLIE.
(Miséricorde de Diest, XV[e] siècle.)

a campé sur la parclose d'une des stalles de Saint-

Sulpice, à Favières, montre, comme l'avait bien observé Charcot, que « la cécité imprime souvent à tout le corps une attitude spéciale ».

Ailleurs (p. 98), c'est un autre mendiant, béquillard, ayant sur son dos une boîte contenant sans doute quelque onguent mystérieux.

Mais que ne découvre-t-on pas, quand on poursuit cette étude si passionnante, avec un guide aussi renseigné que le savant conservateur du musée de Gand.

Au moyen âge et jusqu'après la Renaissance, on était persuadé que la folie provenait d'une pierre, qui se trouvait sur la tête ou dans le cerveau du malade : certains peintres, tels que Jérôme Bosch, ont représenté l'opération du caillou de folie. Avant eux, ainsi que le prouve une miséricorde de Diest, les huchiers avaient taillé dans le bois le même sujet. Nous constatons même, grâce à ce document (p. 100), que le costume des fous, en Belgique, est légèrement différent de celui qu'ils portaient en France

*
* *

D'autres miséricordes nous permettent d'évoquer la procession fameuse des Flagellants ; à moins qu'on veuille y voir seulement le souvenir du châtiment par les verges, alors très usité en Belgique.

Un porc sur un tonneau nous montre, sous forme

satirique, que l'abus du vin ravale l'homme au niveau de cet animal.

Dans d'autres circonstances, on voit le cochon, — pourquoi ne l'appellerions-nous pas par son nom ? — suivant le saint dont il est l'inséparable compagnon.

Saint Antoine figure, du reste, dans nombre d'églises belges et c'est principalement dans la ville de Mons que prit d'abord naissance le culte pour le saint anachorète. C'était l'époque où sévissait une contagion terrible, connue sous le nom de *feu sacré* ou *mal des ardents*, qu'on a depuis identifié avec l'ergotisme gangréneux. Tous les remèdes avaient été essayés pour combattre le mal ; tous avaient échoué. Alors, en désespoir de cause, les malheureux atteints du fléau invoquèrent saint Antoine ; son ermitage fut bientôt un lieu de pèlerinage fréquenté. Saint Antoine devint le héros du jour et les miséricordes de Belgique racontent à leur façon combien la dévotion à ce saint fut générale dans tout le pays.

Elles racontent bien d'autres choses, ces miséricordes, mais il nous faut, bien à notre regret, nous borner.

Dans ses *Curiosités esthétiques*, Baudelaire proclame qu' « une histoire générale de la caricature, dans ses rapports avec les faits politiques et religieux, graves ou frivoles, qui ont agité l'humanité, est une œuvre glorieuse et importante, digne de tenter les historiens ». Cette œuvre, après Champ-

fleury, et après Witkowski, M. Maeterlinck l'a voulu tenter. Il y apporte une telle contribution, il a réuni une si abondante documentation, qu'on peut tenir le vœu de Baudelaire pour réalisé et ceux qui attachent du prix à tout travail qui apporte une clarté nouvelle sur l'étude du passé et des traditions populaires, remercieront l'écrivain d'art qui était le mieux qualifié, par sa compétence et par sa fonction, pour mener à bien l'entreprise hardie dont il n'a pas craint d'assumer la tâche délicate autant que laborieuse.

III

EN MARGE DES VIEUX MISSELS

> The Missal too (it was the family Missal)
> Was ornamented in a sort of wai
> Which ancient mass-books often are, and this all
> Kinds of grotesques illumined; and how they,
> Who saw those figures on the margin kiss all,
> Cou'd turn their optics to the text and pray
> Is more than I know.....
>
> Lord Byron, *Don Juan*, chant I, § xlvi.

Est-il nécessaire d'établir une distinction entre l'obscénité qui caractérise telles productions de l'art contemporain et les sculptures ou peintures licencieuses que nous ont léguées l'antiquité et le moyen âge ?

« Chez les Anciens, a-t-on écrit (1), comme aussi à la période moyenâgeuse, les sculptures ou peintures licencieuses avaient un sens mystique, religieux ; elles faisaient partie des mœurs publiques et les

(1) *Bulletin des Arts*, 10 février 1848.

expliquaient, qualité qui manque aux sujets de même genre traités de nos jours. Aujourd'hui... toute obscénité dans les arts est une anomalie, un non-sens, un caprice lubrique, dont l'unique but, dont le seul effet est de surexciter, d'*éperonner* le zèle de quelques paillards décrépits. Ces compositions sont incapables de jamais fournir à la postérité savante le moindre document sur nos mœurs actuelles... »

Une opinion aussi nettement formulée appelle certaines réserves. Une époque, quelle qu'elle soit, se dévoile par ses productions dramatiques, littéraires et artistiques. Autant que la littérature et le théâtre, l'art est le reflet des mœurs publiques et sert à les expliquer, mais il faut tenir compte et du milieu et du temps.

Chez les Anciens, la plupart des *obscæna*, loin d'être un produit de l'art destiné à flatter le libertinage, renfermaient un symbole mythologique ou religieux ; il s'y rattachait des coutumes, des idées superstitieuses : ainsi le signe du culte priapique était-il considéré comme un talisman. Cela n'empêche que la reproduction multipliée de ce signe, en métal, en ivoire, etc., de même que toutes les fresques, statues, bas-reliefs, médailles ou camées, qui représentent des attitudes passionnelles ou des scènes de débauche, soient le témoignage indéniable d'une époque de dépravation. L'orgie romaine n'est pas une image de rhétorique ; les monuments sont là

qui en attestent l'existence, avec autant sinon plus de vigueur que l'histoire elle-même.

*
* *

L'iconographie des monuments du moyen âge n'offre pas à l'historien des mœurs un moindre attrait qu'à l'archéologue.

Qu'il s'agisse tantôt d'une symbolique confuse, tantôt d'un déréglement d'imagination, nous en avons suffisamment et assez explicitement convenu pour qu'on ne nous accuse pas de parti pris. Mais nos monuments ne sont pas ornés que de figures allégoriques ou grotesques ; à côté du langage figuré, la pierre a son langage réel et, comme l'a excellemment dit Champfleury (1), « toute la vie du passé se déroule vive, claire et animée, grâce à la sculpture et à la peinture ».

Tous les vices, tous les péchés ont été représentés, par les imagiers et les tailleurs de pierre, sur les murailles des édifices civils ou religieux, et aussi dans les miniatures de manuscrits. L'ivrognerie, l'avarice y sont stigmatisées en marques indélébiles ; mais nul vice n'a été plus fréquemment représenté que la luxure ; et, à ce propos, une observation trouvera ici sa place.

(1) *Histoire de la caricature au moyen âge et sous la Renaissance.*

Qu'on ne croie pas que, seuls, les moines et autres gens d'église aient été visés par les artistes : hommes et femmes de toutes classes leur ont servi de modèles. Toutefois, la plupart des personnages qui tiennent un rôle dans ces scènes naturalistes portent des costumes ecclésiastiques, ou du moins quelques parties de ce costume : ainsi, dans l'église Saint-Hippolyte, à Paris, voyait-on, autour d'un pilier du seizième siècle, des enfants couverts de bonnets de chantre, dans des attitudes respectives fort indécentes (1) : Sodome y était évoquée, en traits de pierre ineffaçables !

La bestialité est également figurée dans certains édifices du moyen âge, mais elle l'est avec une licence moins effrénée que dans les sculptures antiques. Il s'y joint même, selon l'expression d'un judicieux observateur, je ne sais quelle naïveté grotesque qui adoucit ce que ces sujets ont de hideux.

Cette naïveté se retrouve dans d'autres manifestations de l'art de cette époque. Il n'est pas rare, en différentes villes d'Auvergne et de la Basse-Bretagne, à l'extérieur des églises, ou dans les ruines d'anciennes abbayes, de voir diverses sculptures des treizième, quatorzième et même quinzième siècles, faisant allusion à la déplorable manie d'Onan. Mais ce ne sont point des êtres humains qui se livrent à

(1) *Bulletin des Arts*, loc. cit.

ce scandaleux divertissement ; ce sont des animaux qui se rapprochent de l'humanité, des singes, dont l'expression béate révèle une satisfaction qu'ils ne cherchent nullement à dissimuler.

*
* *

N'y avait-il que les monuments religieux qui offrissent de tels spectacles? Les édifices civils, quelques maisons particulières, quoique plus rarement, nous montrent des sculptures du même genre. Sur une maison d'Angers, — peut-être subsiste-t-elle encore, — située près de la cathédrale, se voyait un personnage en bois, dans une position des plus lubriques : il tournait le dos aux passants, leur montrant avec ostentation ce qu'on est convenu d'appeler « les parties honteuses », et dont il ne paraissait avoir la moindre honte.

La grosse tour d'Amboise, bâtie par François I^er^, était soutenue, à l'intérieur, par des colonnes dont les chapiteaux avaient pour ornement certaines « conversations criminelles » entre moines et nonnains (1).

N'est-ce pas au château de Blois qu'on voyait, dans

(1) M. Vitet, dans son rapport sur les monuments, adressé, en 1831, au ministre de l'Intérieur, parle d'un cul-de-lampe, d'une obscénité incroyable, qu'il a vu à l'hôtel-de-ville de Soissons. Le personnage obscène est un moine. Les bourgeois, comme les artistes, manquaient rarement l'occasion de s'égayer aux dépens des habitants des cloîtres (Rigollot, *Monnaies des évêques des innocens et des fous*, p. 32.)

les recoins d'escalier, quelques sujets analogues, entre autres une scène de fustigation qui ne manquait pas d'agrément ? Les mœurs de l'époque autorisaient pareilles représentations, dont nul ne songeait à se choquer.

Pas davantage on ne rougissait d'associer les figures les plus burlesques, voire les plus grossières obscénités, au texte des prières qui devaient inspirer le plus de respect et de recueillement.

*
* *

Des manuscrits pieux, qu'on appelle des *Heures*, beaucoup sont ornés de miniatures qui offenseraient aujourd'hui la pudeur la moins prompte à s'effaroucher. Il n'est pas rare de trouver, dans nos anciennes Heures, un *De profundis* ou un *Miserere*, tracé entre un singe et un grotesque; en d'autres, de voir, dans un encadrement d'*oremus* et de psaumes, un prélat face à face avec un porc, dressé sur ses pieds de derrière et décoré, comme lui, des insignes de l'épiscopat. On avait voué une sorte de culte à l'âne de saint Joseph, pourquoi n'eût-on pas honoré le fidèle compagnon de saint Antoine ?

Il y a un peu de tout dans ces missels, l'unique bréviaire, toute la bibliothèque d'un homme du monde, en un temps où n'existait pas encore le livre imprimé. Y figurent, de compagnie, les Saintes

Femmes et les Sibylles, les Chérubins et les Sirènes, Judith et Mélusine, bizarre alliage du sacré et du profane!

Le pinceau des enlumineurs ne fut ni plus chaste, ni plus réservé que l'ébauchoir des sculpteurs.

Dans la bibliothèque des RR. PP. Cordeliers de Saint-Bonaventure, de Lyon, on a longtemps conservé des Heures qui avaient appartenu à la reine Anne de Bretagne, la vertueuse épouse de Louis XII. C'était un manuscrit sur vélin, de format in-4, enrichi de miniatures, de vignettes et de lettres, en or et couleurs, le tout d'une fraîcheur et d'une beauté admirables (1). Les considérait-on de près, on voyait, dans une des bordures, un singe mitré, imposant les mains à un homme prosterné devant lui!

L'empereur Charles-Quint (2), qui ne se piquait pas d'irréligion, avait fait écrire des Heures pour sa maîtresse, dont toutes les bordures étaient ornées de figures extravagantes, peintes par Albert Dürer : c'étaient des singes qui se clystérisaient les uns les

(1) *Collection des meilleures dissertations*, etc., par LEBER, t. IX.

(2) D'autres (J.-B. SALGUES, *Littérature des offices divins*, p. 141) ont prétendu que François Ier, et non son beau-frère, avait été le héros de l'histoire. Cependant nous devons dire que, dans ses *Variétés sérieuses et amusantes*, l'abbé SABLIER cité par PEIGNOT (*Essai sur la lithographie*, p. 33), tient pour Charles-Quint. En tête de l'image, il y avait deux vers français écrits de la main de l'empereur, et qu'il adressait à la destinataire de ce bizarre cadeau. Ce curieux manuscrit fut, paraît-il, retrouvé dans la bibliothèque du prince Eugène (LANGLOIS, *Essai sur la Calligraphie*, etc., p. 90.)

autres et commettaient entre eux mille indécences... de singe !

Ces « enlumineurs d'or », comme ils se qualifient parfois, avaient toutes les audaces ; ils se permettaient des licences dont n'approchent qu'à peine celles des « fabloyeurs » (1), qui montraient si peu de retenue dans leurs libres récits (2).

Il existe une Bible, dont les peintures, assez habilement exécutées, furent longtemps attribuées au célèbre Jean de Bruges, et où est représenté, sans le moindre fard, l'épisode biblique de Loth et ses filles. Le même sujet nous est offert dans deux manuscrits du quatorzième siècle, deux *Biblia sacra*, de la Bibliothèque nationale : on y voit figuré, au folio 1 du premier, au verso du folio 7 du second, Loth entre ses deux filles, et celles-ci *allaitent chacune un poupon !* L'artiste s'est tiré adroitement d'affaire : pour n'avoir pas à reproduire une scène scandaleuse, il n'en a donné... que le résultat (3).

Dans le *Psautier* de saint Louis, conservé à la Bibliothèque de l'Arsenal, le miniaturiste, éludant la difficulté, a passé l'aventure sous silence, de même que celle de la femme de Putiphar faisant violence à Joseph (4).

(1) C'est-à-dire les auteurs de fabliaux.

(2) Cf. *Essai sur la Calligraphie des manuscrits du moyen âge*. Rouen, MDCCXLI.

(3) *Intermédiaire des chercheurs*, IX (Loth et ses filles).

(4) *Curiosités de l'archéologie*, édition Delahays, p. 235.

Doit-on s'indigner contre ce « cynisme effronté », ou ne voir là que des manifestations de « la simplesse et de l'innocente naïveté de nos ancêtres » (1) ? Nous nous flattons d'avoir une notion plus distincte de la morale que ne l'avaient nos aïeux, mais sommes-nous certains de valoir mieux qu'eux, sous le rapport des mœurs ?

* * *

Ce serait témoigner qu'on est peu familier avec l'esprit du moyen âge, d'objecter que le clergé n'aurait pas dû tolérer de pareils sujets. Quiconque a parcouru un certain nombre de manuscrits liturgiques du treizième siècle, sait que, souvent, la verve du dessinateur se joue en images très profanes dans la marge des offices les plus solennels.

Un missel, conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève, et qui date de 1286, mêle au texte sacré des milliers de figures grotesques (2). Les lettres majuscules abritent des dragons à tête d'évêque ; un jambage se prolongeant devient une souris, un oiseau, un démon qui tire la langue.

La Bibliothèque nationale possède des livres de prières, ornés à chaque page de figurines qui ne

(1) E.-H. Langlois, *op. cit.*

(2) Ms n° 98, cité par M. Male, *l'Art religieux du treizième siècle.*

MISSEL DU XV^e SIÈCLE.
(Bibliothèque publique de Rouen.)

sont ni plus graves ni plus instructives que celles du portail de Lyon (1) ou du portail de Rouen (2).

Un psautier du treizième siècle (3) est égayé de monstres bicéphales qui eussent réjoui Callot.

Ici, un moine joue au tric-trac avec un singe ; là, un enfant poursuit un papillon ; des coqs se battent ; une étonnante figure surgit d'une coquille de limaçon.

Le chef-d'œuvre en ce genre est peut-être un livre d'Heures des dernières années du treizième siècle (4). Nous en empruntons la description à l'érudit archéologue qui nous a déjà donné tant d'éclaircissements sur une question que les historiens de nos jours ont négligée ou dédaignée.

La nature humaine et la nature animale se marient ingénieusement. La gaieté éclate partout : un musicien donne un concert, en raclant deux mâchoires d'âne ; un singe, déguisé en moine, marche sur des échasses ou contemple, avec un sérieux doctoral, le vase aux urines (5).

Mais à quoi bon multiplier les exemples (6) ? S'il est vrai que de pareilles figures n'ont aucun rapport avec les Heures de la Vierge, ou avec le psaume de

(1) Cf. l'*Intermédiaire*, X (1877), col. 362.
(2) V. les ouvrages d'Adeline et de Langlois.
(3) Bibliothèque nationale, ms latin 13.260.
(4) Bibliothèque nationale, ms 14.484.
(5) Male, *op. cit.*, p. 83.
(6) M. Male cite encore : à la Bibliothèque nationale, les ms latins 1.328 et 1.394 ; à Sainte-Geneviève, le ms 2.690.

la Pénitence qu'elles illustrent, il ne l'est pas moins que le clergé les tolérait dans les livres de chœur, comme il les souffrait au portail des cathédrales.

*
* *

Pourquoi les livres pieux ont-ils été encadrés de sujets hétéroclites, n'ayant aucun rapport avec le texte sacré, et souvent même irrévérencieux pour la religion ou ses ministres, sans pour cela qu'aient été froissés les sentiments de leurs premiers possesseurs ?

A cette question il en est qui répondent que c'est, tout simplement, « parce que l'ornementation des manuscrits, au moyen âge, fut toujours regardée comme un travail à part, n'ayant aucune connexité avec le livre à enluminer. Les détails, si variés, des miniatures amusaient ou excitaient l'admiration de celui qui feuilletait le manuscrit, sans que le lecteur primitif songeât le moins du monde à se préoccuper si le texte ainsi illustré était sacré ou profane ».

Il est à présumer, en effet, qu'il y avait des miniaturistes chargés de traiter les sujets pieux et d'autres ornemanistes pour égayer les sujets bibliques par des « caprices ». Comment, autrement, expliquer que le même peintre qui dessinait une Annonciation — la Vierge en prières et un ange lui annonçant la bonne nouvelle — ait pu ajouter, dans

l'entourage de la miniature, un fou qui se frappe sur la fesse (1) ?

Quelle fut l'intention de celui qui a exécuté un pareil livre d'Heures, spécialement pour une grande dame ? Le but que se proposait l'artiste était « de représenter au lecteur pieux les vices, les mauvaises pensées auxquelles il était le plus enclin » (2).

Il paraît difficile d'admettre, et sur ce point nous partageons l'avis de Champfleury, que, dans un livre d'Heures destiné à une aussi noble dame, le fou en question fût appelé à dissuader celle-ci de se frapper sur un endroit inconvenant, pour lequel les Anglais ne trouveraient pas assez de circonlocutions.

* * *

L'art, à vrai dire, ne se piquait pas, à cette époque, de tant de pruderie, et les grandes dames n'étaient pas troublées par des obscénités d'autant mieux acceptées qu'elles étaient moins voilées. Il n'est rien de plus immoral que l'immoralité déguisée sous des dehors vertueux ; mais, en ces siècles de foi naïve, on avait la gaieté et aussi la sérénité de l'enfance.

Aux siècles qui suivirent, au seizième et dix-sep-

(1) Champfleury, *Histoire de la caricature au moyen âge*, p. 207.

(2) Le Roux de Lincy, *Notice sur la vente de Yemeniz*.

tième, et surtout dans ce siècle de libertinage que fut le dix-huitième, on y aurait davantage attaché malice ; mais au quinzième siècle, il y a encore, chez les miniaturistes, une part d'inconscience qui désarme la critique.

Quel artiste de nos jours oserait, sauf pour la satisfaction d'une fantaisie particulière, signer des compositions analogues à celles qui ornent un missel qu'on suppose avoir appartenu jadis à saint Nicaise, de Reims ?

La scène est la suivante : dans une chambre à feu, et près d'un grand lit, sainte Anne est à demi couchée sur une pile de coussins. Deux femmes la soutiennent ; son attitude ne permet aucun doute sur la nature de sa souffrance. La *ventrière* achève de mettre au jour la mère future du Christ. Un vieillard, portant lunettes, qu'on suppose être saint Joachim, éclaire cette grave opération, au moyen d'une chandelle qu'il tient à la main.

Il n'y aurait rien là que de très naturel, si au lieu d'un livre sacré, il s'agissait d'un ouvrage scientifique. C'est l'association à des textes saints de scènes plus ou moins folâtres qui en constitue le piquant.

Voyez encore ces admirables Heures (1), admirables par l'abondance et la beauté de leurs miniatures, qui furent jadis léguées à la fille de Louis XI,

(1) Elles seraient cotées sous le n° 920, à la Bibliothèque nationale, d'après Langlois.

Anne de France, par Louis de Laval, seigneur de Châtillon, et qui devinrent depuis le livre d'offices de Henri IV, dont elles portent le chiffre. Parmi les douze peintures qui décorent le calendrier placé en tête du texte, considérez celle qui représente le mois de février : le mari, enveloppé dans sa robe fourrée, ne présente rien d'extraordinaire, dans la manière dont il se chauffe ; mais regardez la femme, elle s'abandonne à la liberté du tête-à-tête conjugal avec si peu de gêne, en recherchant elle-même la bénigne influence du foyer, que la position inverse et singulière de ses vêtements est loin d'inspirer des idées édifiantes et analogues à la destination d'un livre de prières (1).

Considérez cet autre missel, de la même époque : l'action galante, reproduite dans la gravure que vous avez sous les yeux, le tendre baiser que se donnent les amants, la position plus que leste de la main droite du berger, tout cela, sans doute, pourrait ailleurs être fort à sa place ; cela paraîtrait assez modeste même, comme accompagnement (à l'exactitude du costume près) de la prose de l'évêque Jacques Amyot, dans sa délicieuse traduction du roman pastoral de Longus ; mais quel rapport présente une semblable peinture avec l'Office de la *Purification*

(1) *Essai sur la calligraphie des manuscrits du moyen âge*, par E.-H. Langlois, p. 52. Nous l'avons reproduite sur la couverture du t. I des *Mœurs intimes du passé.*

AUTRE MISSEL DU XV^e^ SIÈCLE.
(Bibliothèque de Rouen.)

de la Vierge, dont elle animait un des pompeux encadrements ?

Mais il y a mieux, ou pire.

*
* *

En parcourant, dans un tout autre dessein, les *Anecdotes historiques sur la médecine* (1), nous y avons cueilli un passage, qui, dans une certaine mesure, vengerait notre amour-propre national. Quand on songe que le fait se passe dans le pays du *cant*, la revanche est particulièrement savoureuse (2).

Parmi les choses rares qui se conservent dans la bibliothèque du palais de Lambeth, construit sur la Tamise, vis-à-vis de Westminster, résidence ordinaire des archevêques de Cantorbéry, on montre un missel, qui porte la date de 1415, et dont les marges sont ornées d'arabesques et de grotesques des plus singuliers. La plus remarquable de toutes ces figures, soit par l'idée qu'elle représente, soit par la place qu'elle occupe, est celle de deux fesses d'un homme perchées sur deux jambes et surmontées d'une tête. Cette bizarre et indécente représentation est placée

(1) Tome I, p. 84.

(2) On pourrait croire que les faits cités s'étant presque tous passés en France, les autres pays ont été à l'abri de ces gravelures. On aura la démonstration du contraire, en lisant l'ouvrage de A. de MARTONNE : *la Piété du moyen âge* (Paris, 1855), p. 168.

au bas du canon, c'est-à-dire dans l'endroit, précisément, où s'ouvrait le missel, lorsqu'on le portait à baiser, suivant la liturgie romaine.

Ces indécences sont, à la vérité, exceptionnelles. Ce qu'on rencontre, dans beaucoup d'Heures manuscrites, ce sont des portraits de personnages des deux sexes : les originaux, propriétaires des volumes, s'y sont fait peindre, dans l'action de la prière, agenouillés devant le Christ, la Vierge ou les Saints, leurs patrons.

Mais il est de ces manuscrits dans lesquels sont représentées les dames de leurs pensées, « celles que les maistres desdits livres gouvernoient, ou celles qu'ils désiroient gouverner », afin que leurs amants aient constamment sous les yeux, pendant l'office, les portraits de leurs belles, « de peur de les y oublier. »

Henry Estienne (1), qui nous fait connaître ce plaisant détail, dit avoir possédé des livres en parchemin, « contenans matines, vespres, complies et les autres pièces de tel service, esquels, en certains endroits, sont peintes des jeunes dames, qui ont un maintien si lascif, qu'on en pourroit bien dire ces mots du poète Properce :

Docta vel Hippolytum Veneri mollire negantem.

Sans doute, l'auteur de cette allégation peut-il être

(1) *Apologie pour Hérodote*, in-12 (1607), p. 484.

suspecté de partialité, en raison de sa haine contre le catholicisme ; mais d'autres informations confirmant ses dires, force est bien d'en admettre la vraisemblance.

A l'époque d'Henry Estienne, la peinture n'est pas seule à profaner les livres de piété par de scandaleux appendices : des galants, des poètes de cour, ne se gênent guère, pour accoler, aux miniatures de certaines Heures, des vers amoureux, allusifs aux images les plus révérées. Le dévergondage qui régnait à la cour des Valois autorisait ces étranges saillies d'amour.

Le poète Mellin de Saint-Gelais a composé plusieurs quatrains de ce genre, pour de « très honnestes » dames, dans le sens où l'entendait Brantôme, notamment pour Mlle de Saint-Léger, Mlle de Rohan et, chuchote-t-on, pour les reines Catherine de Médicis et Marie Stuart.

De ces quatrains, il en est un assez joliment troussé, bien que, d'ordinaire, le rimailleur soit assez pauvre d'inspiration et de rythme. Saint-Gelais l'a déposé dans les Heures d'une dame, à l'endroit du *Kalendrier* :

S'il vous plaisoit marquer en teste
Un jour ordonné pour m'aimer,
Je l'aurois pour une grand'feste,
Mais point ne la voudrois chomer.

*
* *

Qu'on n'oublie pas que le livre d'Heures n'est pas alors, comme de nos jours, un simple livre de prières.

Les livres d'église, outre qu'ils étaient assez souvent accompagnés des armes, des devises ou des chiffres des personnages à qui ils appartenaient, ces livres étaient un véritable trésor domestique, ce que seront plus tard les livres de raison, sur les gardes desquels le père de famille inscrira tous les actes notables de la vie, les noms des êtres dont il a béni l'entrée dans ce monde, ou dont il a pleuré le départ de cette vallée de larmes.

Dans une *Notice sur les anciens livres d'Heures* (1), se trouve rapportée une inscription, d'une bonhomie qui en fait pardonner le réalisme :

« Le dix-septième jour de mars mil quatre cents et quatre-vingt-sept, Mme Jehanne du Rosel, mon épouse et fame, est accouchée à viron neuf heures de la sérée, dans la chambre au tref-verd, de mon filz ainsné, Jehan, dont Dieu omnipotent voille nous bailler joie en son aage. »

Passe pour cette mention d'un épisode de la vie courante. Mais on se permettait parfois de consigner, sur les livres de piété, des réflexions qui y détonnaient bien autrement. Leber cite un missel, dans

(1) L'auteur en est F. Pluquet (de Bayeux) ; la notice forme un opuscule de 29 pages, tiré à 50 exemplaires seulement.

lequel on avait introduit, au chapitre de l'office du mariage, une phrase bien extraordinaire et pour le moins déplacée en un tel endroit : *Gaudebit sponsus super sponsam, et in medio ejus erit. Alleluia* !...

D'autres particularités non moins scabreuses ont été relevées dans des missels du seizième siècle. Dans le missel de Chartres, de 1552, et dans celui du Mans, de 1559, on lit au mois d'août : « *Raro dormitet. æstum coïtum quoque vitet* » ; et au mois de novembre : « *Balnea cum Venere tunc nulli prosit habere.* »

Dans le missel de l'ordre de Fontevrault, de 1606, en regard du mois d'avril : « *Alvum solvas, minuasque cruorem* (1). » Ceci était, au moins, de la bonne prophylaxie hygiénique.

* * *

Faut-il une autre preuve que les anciennes Heures gothiques présentent de l'intérêt, même pour le médecin ?

Ordinairement, après le frontispice, qui se compose du monogramme ou de la marque de l'imprimeur ou du libraire, une gravure, précédant le calendrier, représente un squelette ou une figure d'homme, debout, les bras pendants, les jambes écartées, et l'estomac ouvert, ainsi que l'abdomen, de manière à laisser les viscères à découvert. Cette figure, occupant le centre de la planche, est environnée de sept

(1) *Curios. théolog.*, p. 173.

Februarius.

Les six dapres ressemblent a Feburier,
En fin duquel commence le prin temps:
Car lesperit se ouure prest a enseigner,
Et doulx deuient lenfant quant a douze ans.

LA FUSTIGATION A L'ÉCOLE.

(Petites Heures à l'usage de Chartres, 1526.)

planètes, figurées par des astérisques auxquels sont jointes des inscriptions fondées sur des opinions astrologiques, admises par les médecins au moyen âge.

Aux quatre angles du sujet central, sont autant de petites figures en pied ; elles rappellent les quatre principaux tempéraments : le colérique, le sanguin, le flegmatique et le mélancolique.

Vient ensuite le calendrier proprement dit, décoré de douze planches, les douze phases de la vie de l'homme. La vignette de février, que nous en détachons, représente l'intérieur d'une école d'enfants : un *magister*, le paquet de verges dans la main droite, s'apprête à fustiger un malheureux écolier, que ses jeunes camarades maintiennent pendant l'opération. L'inscription : *Timor Domini, initium sapientiæ*, tient lieu de légende (p. 125).

On trouve d'ordinaire, annexés à ces calendriers, au-dessous des douze tableaux de la vie humaine, un nombre égal de quatrains qui leur correspondent : des préceptes sanitaires, empruntés à l'École de Salerne ; des vers indiquant les principaux travaux agricoles de l'année et les occupations domestiques propres à chaque saison ; enfin, une série de quatrains bizarres, n'offrant aucun sens raisonnable, mais qui servaient de moyens mnémotechniques et aidaient à se rappeler les époques des fêtes fixes de chaque mois : il ne s'agissait, pour cela, que de scander, en comptant sur ses doigts, ces quatrains puérils, dans lesquels on

avait tâché de faire entrer autant de syllabes qu'il y a de jours dans le mois auquel chacun d'eux se rapporte.

Pour ne point lasser la patience de nos lecteurs, nous clorons là cette étude sur les livres d'heures. Nous nous tiendrions pour satisfait, si nous avions réussi à dégager l'esprit de ces productions, dont la singularité pourrait faire porter sur les mœurs de nos pères un jugement sévère, si cette sévérité ne devait être tempérée par les considérations dont nous avons accompagné la relation de faits susceptibles de surprendre au premier abord, mais, à l'analyse, bien adéquats au milieu qui les vit éclore.

L'ACCOUCHEMENT DE LA PAPESSE JEANNE.
(D'après une miniature de missel.)

IV

LES FOLIES DU CARNAVAL

A. — A L'ÉGLISE

> Toute musique n'est pas propre à louer Dieu et à être entendue dans le sanctuaire.
>
> LA BRUYÈRE,
> (Ch. *Des Esprits forts.*)

L'homme, par définition, est un animal raisonnable qui éprouve parfois le besoin de déraisonner.

Qui trop sage est a, quelque jour, la tentation de devenir fol ; comme si l'excès de sagesse n'était pas le plus souvent la pire folie ! La société, la société moderne autant que l'ancienne, est restée sur ce point semblable à l'enfant. Dès leur jeune âge, les enfants s'efforcent d'imiter, de parodier les gestes et les manières de ceux qui sont préposés à leur garde ; les

nations se livrent, de même, à certaines mimiques, s'affublent de travestissements, commettent des extravagances à époques périodiques, pendant lesquelles notre planète paraît transformée en un vaste Bedlam.

Chez tous les peuples on retrouve ce besoin de détente, de liberté d'actes et de paroles, qui dégénère vite en licence : de là sont nées les *Saturnales* à Rome, les *Bacchanales* à Athènes, les *Fêtes des Fous*, de *l'Ane*, des *Innocens*, dans l'ancienne France.

*
* *

C'est du 17 au 23 décembre que les Romains fêtaient Saturne, le dieu de l'âge d'or, « époque heureuse, où les hommes ne connaissaient encore ni les rangs de la hiérarchie, ni le joug de la servitude et de la misère (1) ».

Une semaine durant (2), l'esclave revêtait les insignes de l'homme libre et jouait le rôle du maître, tandis que celui-ci s'affublait de la défroque de son valet et poussait la condescendance jusqu'à recevoir les coups à sa place. C'était comme une réparation des violences, des injustices qui avaient pu être

(1) C. Lenient, *la Satire en France au moyen âge.*

(2) Les Saturnales ne duraient primitivement qu'un jour : Auguste les autorisa pendant trois jours ; Caligula en ajouta un quatrième ; leur durée fut, plus tard, étendue à une semaine.

commises par le plus fort au détriment du plus faible : image symbolique de l'égalité de toutes les créatures humaines, qu'on se hâtait d'oublier dans l'enivrement de la fortune et du pouvoir.

* * *

En ces jours de liberté sans limites, le peuple ne respectait rien, n'imposait aucun frein à ses instincts, se complaisait dans leur débordement. Ces jours-là, les grands de ce monde entendaient de dures vérités, sorties de bouches trop longtemps closes et que la peur du châtiment retenait de parler ; mais la *Liberté de Décembre* était de ces prérogatives populaires auxquelles nul, si puissant fût-il, n'aurait eu l'idée de porter atteinte.

Outre le dieu Saturne, les Romains fêtaient le dieu Bacchus, sa force fécondante, ses victoires remportées sur les Titans, ses expéditions mythologiques aux Indes (1).

Les *Bacchanales*, venues d'Égypte en Grèce, plus tard de Grèce à Rome, étaient, à l'origine, des mystères religieux. Seuls, les hommes y pouvaient prendre part. Des *bacchants* (prêtres) se déguisaient en Pans, en Silènes, en Satyres ; puis l'élément féminin s'y introduisit, et ce fut le début d'orgies dont le souvenir n'est pas encore perdu. Des *bacchantes*,

(1) B. Gastineau, *le Carnaval ancien et moderne.*

court vêtues de peaux de tigres et de panthères, couronnées de lierre, portant des thyrses (bâtons entortillés de pampres) couraient, ainsi accoutrées, de tous côtés, lançant dans les airs, le cri carnavalesque de l'antiquité : *Evohe ! Evohe ! Bacche !*

Après une bruyante promenade à travers la ville, bacchants et bacchantes se rendaient au lieu du sacrifice, et là, toujours pour honorer le dieu Bacchus, s'encourageaient à l'orgie.

Les bacchants éventraient les outres gonflées de vin ; les bacchantes hurlaient, s'exaltaient jusqu'au délire, et se livraient à de telles folies, que le mot est resté pour caractériser les femmes *folles de leur corps*.

C'est un chapitre de l'histoire de la folie humaine que nous allons écrire, en faisant la description des mascarades, des farces, des divertissements bizarres ou singuliers dont la source doit être recherchée dans les cultes anciens, mais qui se sont conservés au sein du christianisme presque sans altération, puis sont passés de l'ordre religieux dans la vie mondaine et privée.

*
* *

On s'est souvent demandé comment les chrétiens ont pu hériter de ces folies du paganisme.

Pour les comprendre, il faut se rappeler le carac-

tère de la révolution qui transforma le monde antique.

Le jour où le culte de la Croix remplace celui des Idoles, les deux sociétés ne se séparent pas brusquement : elles vivent encore longtemps côte à côte, s'assimilent, se pénètrent réciproquement, la plus jeune et la plus forte absorbant l'ancienne, lui empruntant aussi une partie de ses éléments.

Le paganisme, sensuel et poétique, avait su satisfaire, avec une étonnante variété, toutes les faiblesses de la chair et de l'imagination. L'Église, appelée à le remplacer, n'affecta pas tout d'abord une austérité inexorable, qui eût pu effrayer ou rebuter les âmes vulgaires. Aux mâles tristesses de la pénitence, aux chastes cantiques des vierges et des martyrs, elle permit qu'on mêlât, en certains jours, les accès de gaieté, les chansons et les satires. Bonne mère, facile et souriante, elle fit la part des joies populaires. L'antique saturnale entra dans le temple, mais rajeunie et transformée.

Ce mélange de bouffon et de profane, de libertinage et d'impiété, qui est le propre des divertissements païens, devait se reproduire dans certains usages et pratiques de l'Église chrétienne ; seulement, aux peaux de tigres, aux thyrses, aux tambourins, on substitua les chapes, les mitres et les étoles.

Les Saturnales romaines ont toujours conservé, caché sous les emportements du plaisir, un sens

philosophique profond (1), qu'on aurait peine à percevoir dans les fêtes moyenâgeuses : celles-ci ont un cachet de grossièreté, de déraison, dont nous aurions quelque embarras à plaider la justification.

C'est bien un vent de folie qui a soufflé à certaines heures de notre histoire nationale (2), et qui a ébranlé les voûtes des vastes cathédrales, où s'engouffrait le flot populaire.

Les hommes qui vont y célébrer l'office, au rebours de l'office saint ; qui entonnent les hymnes sacrés sur un ton faux (3) et discordant ; qui, en guise d'encens,

(1) Il y avait dans les Saturnales, malgré tous les désordres que ce nom évoque, cette pensée que les riches ne doivent pas toujours être au faîte des honneurs et du pouvoir et que les pauvres, les êtres faibles, doivent avoir, quelque jour, leur compensation. Dans plusieurs Églises, la fête s'appelait la fête du *Deposuit*, « par allusion, écrit Onésime Leroy (*Études sur les Mystères*, p. 152), à ces mots du cantique de Marie, *Deposuit potentes de sede et exaltavit humiles*, que les enfants de chœur, que tout le bas clergé, que tout le peuple même, entonnaient avec tant de joie, le jour où les supérieurs, descendus de leurs dignités, leur en abandonnaient les insignes. »

(2) Il ne faudrait pas croire que ces extravagances aient été spéciales à la France. L'Angleterre elle-même agita les grelots de la folie. L'inventaire des ornements de l'église d'York (1530) parle d'une petite mitre et d'un anneau pour *l'évêque des fous* (V. *Curiosités de l'histoire de France*, par le bibliophile Jacob, p. 31). Il faut reconnaître, toutefois, que la France s'est passionnée, plus que toute autre nation, pour ces parodies burlesques.

(3) On a écrit un peu partout qu'on chantait faux ce jour-là ; cependant, à en croire M. Aimé Chérest (*Bull. de la Soc. des sc. hist. et nat. de l'Yonne*, 1853), on aurait mal interprété les mots

brûlent le cuir de leurs savates, boivent et jouent sur la nappe des autels, parodiant tout ce qui commande le respect, ce devant quoi ils s'inclineront le lendemain tout pénétrés de foi, ces grotesques s'intitulent des *fous* et jamais appellation ne fut mieux appliquée.

Il serait injuste de prétendre que ces fêtes aient été tolérées par un clergé ignorant et superstitieux, afin de se concilier la faveur d'un peuple ami des spectacles. En réalité, des esprits sérieux (1) témoignèrent, en maintes circonstances, leur aversion pour ces pratiques absurdes autant qu'obscènes.

L'Église à maintes reprises s'en alarma (2); seul,

in falso : c'est chanter en *faux-bourdon* qu'il faudrait traduire le texte primitif. Ce qui semblerait prouver que cette musique de la fête des Fous n'était pas si discordante qu'on l'a prétendu, c'est qu'on l'a fait revivre de nos jours, au cours d'une cérémonie solennelle : le 3 novembre 1869, la magistrature française recevait l'investiture dans la Sainte-Chapelle, nouvellement restaurée; de nombreux musiciens se pressaient autour de l'autel; une voix s'éleva parmi eux, la voix d'un de nos plus célèbres artistes et ce qu'il chantait, c'était précisément la strophe du *Missel des Fous*, *Hæc est clara dies*, etc. Dans cette même cérémonie, on exécuta deux autres chants empruntés à la *Prose de l'Ane* (*Orientis partibus*, etc.), et tout cela fit un très grand effet obtint un très vif succès.

(1) Saint Augustin se plaignait déjà des excès qui se commettaient de son temps (V. Sermo 215, *De tempore* et Homél. *De kalendis januarii*).

(2) La Fête des Fous avait été abolie ou tout au moins réglementée par le pouvoir ecclésiastique dès le commencement du douzième siècle. Pierre, cardinal-diacre de Sainte-Marie *in via lata*, légat du Saint-Siège, « considérant que la Fête des Fous

La Ronde des Fo
(Bibliothè

UEGHEL le Vieux.
Estampes.)

peut-être, le bas clergé, dont les membres sortaient, pour la plupart, du peuple, encouragea ces bouffonneries sacrilèges. A quoi lui aurait-il servi de lutter contre des coutumes entrées si profondément dans les mœurs que, pendant une longue série de siècles, elles ont subsisté presque sans modifications (1) ?

*
* *

Les fêtes du moyen âge n'ont été qu'une imitation adoucie des Saturnales romaines.

donnait lieu à tant d'indignités et d'infamies, que la sainte habitation de la Vierge y était souillée non seulement par des paroles obscènes, mais d'ordinaire encore par l'effusion du sang, enjoignit à l'évêque, au doyen et autres dignitaires de l'église, de réformer l'office de cette fête et d'en retrancher tout ce qui blessait la dignité ecclésiastique et le respect de la religion ». Conformément à cette injonction, l'évêque Eudes de Sully et le chapitre réglèrent, en 1198, les détails de l'office et proscrivirent les chansons, les représentations, les personnages, etc. (Cf. *Cartulaire de l'Église de Notre-Dame de Paris*, publié par Guérard; Paris, 1850, t. I, Préface, pp. CLXXVI et suiv.)

(1) Il y a quelques années à peine, les enfants de chœur, dans le diocèse de Sens, reproduisaient dans leurs jeux quelques-unes des cérémonies qui faisaient la joie de leurs devanciers du moyen âge. Le jour des Saints-Innocens, grâce à une somme que leur allouait le chapitre, les enfants de chœur se livraient à une sorte de répétition des fêtes de jadis; de même que les enfants de troupe jouent au colonel et à la bataille, les enfants de chœur jouaient à l'archevêque et à la messe. Seulement ils choisissaient pour archevêque le plus lourdaud d'entre eux; un autre faisait le préchantre, etc. La chasublière de la cathédrale leur fabriquait, à titre gracieux, les ornements pour la circonstance. Ces curieux détails ont été donnés à M. Chérest par l'abbé Carlier. (Cf. *Soc. sc. h. et n. de l'Yonne*, ann. cit.)

Les *Saturnales*, telles qu'on les célébrait à Rome, au temps où elles ont pu s'introduire parmi les chrétiens et donner naissance au premier carnaval, n'étaient qu'un composé de toutes les fêtes analogues transmises par les Grecs aux Romains : le carnaval appartiendrait également à toutes ces fêtes, quoiqu'il paraisse dériver immédiatement du culte de Saturne (1).

L'époque de l'ouverture du carnaval s'accorde parfaitement, d'ailleurs, avec la célébration des dernières Saturnales.

A en juger par ce qui se pratique actuellement en France, cette époque semble fixée au 2 février, mais la différence est purement locale et ne tient qu'à des changements modernes.

Dans les premiers siècles, le carnaval s'ouvrait le 25 décembre, et les fêtes de Noël donnaient le signal des réjouissances, qui devaient se continuer pendant plusieurs semaines ; de même, les Saturnales, d'abord d'une durée déterminée, se prolongèrent par différentes solennités, qui venaient s'ajouter les unes aux autres.

Les anciennes superstitions furent régénérées avec l'empreinte des croyances nouvelles ; on s'imaginait avoir modifié l'esprit de pratiques licencieuses, on n'en avait changé que le nom.

(1) C. Leber, *Collection des meilleures dissertations*, etc., t. II, 2e livraison.

Nous n'en donnerons qu'un exemple.

On sait ce qu'au temps des païens, on entendait par *lupercales*. Les lupercales, instituées par le roi Evandre, se célébraient au mois de février : elles tiraient leur nom des luperces, prêtres du dieu Pan, qui couraient les rues, tout nus, frappant les femmes avec une peau de chèvre, dans l'intention de les rendre fécondes, ou de les faire accoucher plus heureusement. Seuls, les hommes faits pouvaient prendre part à ces fêtes ; les jeunes gens « sans barbe » et les enfants en étaient soigneusement exclus.

Au seizième siècle, on constate une reviviscence des lupercales chez les Franconiens, avec cette aggravation que jeunes filles et garçons participaient au désordre : des groupes, composés de clercs et de gens de toutes conditions, hommes, femmes, enfants, vieillards, s'assemblaient dans les églises, dansaient en cercle autour de l'autel, où était exposé le simulacre d'un enfant nouveau-né, et reproduisaient, dans les cris qu'ils poussaient en dansant, le spectacle tumultueux des corybanthes, s'agitant et hurlant sur le mont Ida, autour du berceau de Jupiter (1).

Quelque scandaleuses que fussent ces cérémonies, elles subsistèrent au sein même du christianisme, en dépit des arrêts des Conciles, des homélies des

(1) *Dissertation sur les Saturnales françaises* (Leber, *loc. cit.*).

Pères, des objurgations des prédicateurs. Ni prières publiques, ni jeûnes prolongés, ni processions ne vinrent à bout de ces désordres.

Sans doute, faut-il montrer quelque indulgence pour ces folles pratiques, et ne pas juger avec trop de sévérité l'esprit et la portée de nos anciens usages. Nos pères n'étaient ni impies, ni sacrilèges dans l'intention, s'ils l'étaient dans le fait ; seulement, ignorants et crédules, ils poussaient la dévotion jusqu'à la superstition, mal dirigés qu'ils étaient par un clergé non moins ignare et non moins fanatisé que ses ouailles.

Mais, trêve de considérations et venons au récit des faits.

* *
* *

Un écrivain ecclésiastique (1), qui vivait sur la fin du douzième siècle, rapporte que le jour de Noël, après vêpres, les diacres dansaient dans l'église en chantant une antienne en l'honneur de saint Étienne.

Les prêtres en faisaient autant le jour de ce saint, en l'honneur de saint Jean l'Évangéliste ; les enfants de chœur et les petits clercs, le jour de saint Jean l'Évangéliste, en l'honneur des Innocens ; les sous-diacres, le jour de la Circoncision ou de l'Épiphanie.

(1) Beletus, *Libr. de Divin. offic.*, c. 72 et 120, cité par Du Cange, *Glossar.*, v° *Kalendæ*.

Dans les églises, évêques et archevêques jouaient aux dés, à la paume, à la boule et autres jeux, dansaient et sautaient avec leur clergé dans les monastères, dans les maisons épiscopales. De même que, dans les Saturnales, les valets prenaient la place des maîtres et en faisaient les fonctions ; de même, les jeunes clercs, les diacres, les sous-diacres officiaient publiquement et solennellement. Cette coutume s'observait notamment dans l'archevêché de Reims.

Ce n'étaient que simples amusettes en regard de ce qui se passait ailleurs.

Dans certaines cathédrales, on élisait un évêque ou un archevêque des Fous ; après quoi, on le faisait officier pontificalement, jusqu'à donner la bénédiction publique au peuple. Comme les véritables prélats, il portait la mitre, la crosse et même la croix archiépiscopale.

Dans les églises qui relevaient plus immédiatement du Saint-Siège, on élisait un *Pape des Fous*, à qui on faisait porter les ornements de la papauté et qui officiait tout comme le Saint-Père.

Clercs et prêtres n'assistaient, ces jours-là, aux offices qu'en costume de mascarade et de comédie : les uns, la figure recouverte de masques grimaçants ou lugubres ; les autres, travestis en personnes d'un autre sexe ou en mimes ; tous dansant dans le chœur en y pénétrant, tous chantant des chansons obscènes.

Les diacres et sous-diacres apportaient de la charcuterie, qu'ils mangeaient jusque sur l'autel, transformé en table de festin, au nez du prêtre célébrant, qui en prenait sa part.

Après la messe, — ici nous citons textuellement, — « chacun courait, sautait et dansait par l'église avec tant d'impudence, que quelques-uns n'avaient pas honte de se porter à toutes sortes d'indécences et de se dépouiller entièrement ; ensuite, ils se faisaient traîner par les rues dans des tombereaux pleins d'ordures ; ou ils prenaient plaisir d'en jeter à la populace qui s'assemblait autour d'eux. Ils s'arrêtaient et faisaient de leurs corps des mouvements et des postures lascives, qu'ils accompagnaient de paroles impudiques. Les plus libertins d'entre les séculiers se mêlaient parmi le clergé, pour faire aussi quelques personnages de Fous en habits ecclésiastiques, de moines et de religieuses. Enfin, dit un auteur informé (1), c'était l'abomination de la désolation dans le lieu saint et dans les personnes de l'état le plus saint (2). »

C'était principalement aux calendes de janvier qu'il se commettait le plus de désordres. Ce jour

(1) Deslyons, *Trailés singuliers et nouveaux contre le paganisme du Roy-boit* (1670, in-12).

(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de la fête des Foux*, qui se faisait autrefois dans plusieurs églises, par M. Du Tilliot, gentilhomme ordinaire de S. A. R. Monseigneur le duc de Berry. Lausanne et Genève, M.DCC.LI.

fut nommé, en France, la fête des sous-diacres ; *id est*, *ad litteram*, *saturi diaconi* : à la lettre, la fête des diacres saouls (1).

Fou tenant sa marotte sous le bras.
(Miniature d'un manuscrit du XV^e^ siècle.)

Fou jouant de la cornemuse.
(D'après l'*Atlas des monuments de France*, par Alex. Lenoir.)

Cette fête des Fous, des sous-diacres et des Innocens, est bien la particularité la plus étrange et la plus incroyable de notre histoire ecclésiastique ; et

(1) Du Cange, *Glossaire*, t. II, part. 2, p. 204.

ce qui est plus étrange encore, c'est qu'elle ait pu durer plusieurs siècles, sans soulever des protestations capables d'en amener l'abolition.

Les relations qui nous en ont été conservées ne seraient point dignes de créance, si nous n'avions des évêques, des théologiens pour témoins, écrivant que c'étaient « d'horribles abominations, des actions honteuses et criminelles, mêlées par une infinité de folâtreries et d'insolences ».

Dans son histoire de la métropole de Reims, dom Marlot, un auteur des plus recommandables, parle fort au long de cette fête des Fous. Il dit qu'il s'était glissé dans presque toutes les cathédrales, le jour des Innocens, une coutume louable, qui n'avait pas tardé à dégénérer en une parade sacrilège. On amenait dans le chœur de l'église un enfant, avec la mitre, la chape, les gants, la crosse et les autres ornements épiscopaux, qui donnait la bénédiction au peuple. De l'église on le conduisait par la ville, avec des jeux et des bouffonneries indécentes.

*
* *

C'est à l'église Saint-Rémi de Reims qu'avait lieu la cérémonie dont nous a été laissée la description qui va suivre.

Le mercredi saint, tout le clergé se rendait à Saint-Rémi, pour y faire une station. Les chanoines, pré-

cédés de la croix, étaient rangés sur deux files, et tous traînaient derrière eux un hareng, qu'ils tenaient attaché par un ruban ; chacun d'eux n'était occupé que du soin de marcher sur le hareng qui le précédait, et de sauver le sien des surprises de la personne qui le suivait (1). Les ecclésiastiques trouvaient dans ce divertissement un mystère si respectable, qu'il fallut interdire la procession, pour les faire renoncer à leur steeple-chase de harengs.

A Noyon, c'était un usage très ancien, que tout l'office du jour des saints Innocens fût chanté par les enfants du chœur, à qui les dignitaires ecclésiastiques cédaient, ce jour-là, leur place. Les chanoines remplaçaient les enfants du chœur dans toutes leurs fonctions.

A Sens (2), c'était un animal, d'ordinaire voué au ridicule, que l'on honorait d'un culte particulier : l'âne

(1) Anquetil, *Histoire de Reims.*

(2) A Sens, existait une coutume singulière : le chanoine, dernier admis, devait recevoir sur le corps plusieurs seaux d'eau. Dans le registre capitulaire de Sens est indiquée la défense de jeter plus de trois seaux d'eau sur le préchantre des Fous. A la fête de l'Ane, qui se célébrait dans cette métropole, on versait plusieurs seaux d'eau, aux matines, sur quelques hommes nus, indépendamment de ceux que recevait le préchantre des Fous; plus tard, on limita à trois le nombre des seaux que recevait ce dernier, et on défendit de conduire des hommes nus dans l'église le lendemain de Noël; on devait seulement les mener au puits du cloître et ne jeter sur eux qu'un seau d'eau. Cette douche avait-elle une signification symbolique ; s'en est-on souvenu plus tard dans le traitement de l'aliénation ? Le problème est encore à résoudre.

était le héros de la fête, en souvenir de l'ânesse de Balaam. On l'introduisait dans le chœur, le dos couvert d'une magnifique chape ; l'archevêque des Fous le recevait avec la gravité de circonstance et commençait ensuite l'Office des Fous (1).

Cet office avait ceci de particulier que l'*Alleluia* qui se disait après *Deus in adjutorium* était coupé par vingt-deux mots ainsi disposés :

Alle resonent omnes Ecclesiæ,
Cum dulci melo symphoniæ,
Filium Mariæ Genitricis piæ,
Ut nos septiformis gratiæ,
Repleat donis et gloriæ,
Unde Deo dicamus *luia.*

(1) La cathédrale de Sens possédait autrefois un *diptyque* (ou double plaque), en ivoire sculpté, représentant le *Triomphe de Bacchus Hélios*, que nous reproduisons plus loin (pages 151 à 154). Ce morceau de sculpture antique servait de couverture au *Missel de la Fête des Fous ou de l'Ane*, composé, au commencement du treizième siècle, par l'archevêque Pierre de Corbeil.

Ce diptyque offre un échantillon des représentations mythologiques des Gallo-Romains; les personnages sont grossiers et on y sent un ciseau rude et négligé, selon l'expression de celui qui l'a le premier décrit (Millin, *Recueil des monumens inédits*, t. II; et, du même, *Voyage dans les Départements du Midi de la France*, t. I (1807). Le manuscrit, connu sous le nom de *Missel des Fous*, est un in-folio de 0 m. 345 de longueur sur 0 m. 16 de largeur. Les lignes du texte sont tracées à la mine de plomb. Les barres de musique, les rubriques et les lettres capitales de chaque morceau sont rouges. La physionomie de ce manuscrit ne laisse aucun doute sur son âge. L'allure générale accuse le commencement du treizième siècle. (Cf. *Bulletin de la Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne*, t. VII (1853), pp. 15 et suiv.).

Cet Alleluia était suivi d'une seconde antienne de la Fête, par quatre ou cinq chantres à grosse voix, postés derrière l'autel. Là, ils devaient chanter les deux vers :

Hæc est clara dies clararum clara dierum,
Hæc est festa dies festarum festa dierum.

On imagine quelle cacophonie effroyable devait en résulter, et l'on présume que tous ces chants, peu liturgiques, s'accompagnaient de moult beuveries.

Le rafraîchissement des gosiers n'était, du reste, pas oublié dans le rituel, car il y avait un article entier intitulé : *Conductus ad poculum*, titre significatif.

Au milieu de l'office, les Fous entouraient l'âne et lui chantaient la fameuse prose :

Orientis partibus
Adventavit asinus, etc.

Le refrain, commun à toutes les strophes, était :

Hé, sire âne, car chantez ;
Belle bouche rechignez,
Vous aurez du foin assez
Et de l'avoine à plantez (à foison).

*
* *

La Fête des Apôtres, qui se célébrait dans la même

église de Sens, était une variante de la précédente.

On choisissait douze artisans, qui représentaient les douze apôtres, portant chacun les instruments de leur martyre. On faisait monter sur un âne une jeune fille, qu'on habillait le plus proprement qu'il était possible, et qui représentait la sainte Vierge.

Les apôtres parcouraient en procession les principales rues de la ville, chantant des cantiques appropriés et recevant les offrandes des fidèles. Après la procession, les douze figurants allaient souper et danser en compagnie de la Vierge et de son cortège de suivantes.

Cette fête durait encore en 1634, lorsqu'un fâcheux incident vint y mettre brusquement fin.

La jeune Vierge fut prise, tout à coup, d'un besoin si pressant, que les apôtres furent obligés de la descendre en toute hâte, et de la dissimuler derrière un puits, qui se trouvait opportunément en cet endroit. Elle fut tellement huée qu'elle n'osait pas remonter sur son âne; elle finit, cependant, par céder aux vives instances des apôtres Pierre et Paul. Pour comble de malheur, saint Jean, ayant trop caressé la dive bouteille, en rentrant chez lui, battit sa femme comme plâtre. C'en était trop et plus jamais on ne revit à Sens la Fête des Apôtres.

Quant à la Fête de l'Ane, elle fut longtemps célébrée par plusieurs chapitres, notamment à Rouen, à Autun, etc.

*
* *

A Paris, la *Fête du Renard* fit les délices des contemporains de Philippe le Bel. Si l'on s'en rapporte à un historien de la capitale (1), on voyait figurer, au milieu du clergé, un renard, couvert d'une espèce de surplis fait à sa taille, ayant la mitre et la tiare sur la tête. Par un raffinement barbare, on mettait de la volaille à sa portée : cet animal, très vorace de son naturel, se jetait sur les poules, qu'il dévorait sans souci de la multitude qui l'entourait et qui se réjouissait bruyamment à ce spectacle.

Le roi prenait grand plaisir à ce divertissement, prétendant que le renard était l'image du pape, dont l'avidité était égale, disait-il, à celle de cet animal.

Quant au clergé, il se prêtait à cette parodie, sans en soupçonner la malice. Peut-être aussi, le bas clergé ne voyait-il pas ces farces grossières d'un trop mauvais œil, à en juger par leur persistance un peu partout.

Au Nord comme au Midi, à l'Est comme à l'Ouest, se célébraient ces fêtes singulières, avec l'agrément tacite de l'Église. Parfois, ses membres y contribuaient de leurs deniers : par acte du 5 décembre 1533, le chapitre de la cathédrale d'Amiens permet de célébrer la fête des Innocens, mais à condition qu'on ne se

(1) Sauval, *Antiquités de Paris.*

Grâce à l'obligeance du Dr René Moreau, nous pouvons donner ici la photographie du diptyque qui recouvre le manuscrit de l'Office de la Circoncision, autrement dit *Missel des Fous*.

Ce manuscrit occupe, dans une des vitrines du Musée municipal de Sens, une place d'honneur, bien qu'il appartienne toujours à la Bibliothèque publique de la ville. Par un hasard que nous pourrions qualifier de providentiel, le conservateur du Musée de Sens se trouve être un de nos plus aimables confrères.

La première plaque du diptyque, lequel remonte vraisemblablement au IVe siècle, représente Bacchus Hélios, debout dans un char, traîné par un centaure et une centauresse et sortant de l'Océan. Près du dieu, Ampelos portant un pedum (?) ; au-dessous, des divinités marines.

Au-dessus, un cavalier, vêtu d'une chlamyde, représente l'Aurore, que conduit un triton. Un homme porte des paniers ; deux autres mettent le raisin dans des corbeilles ; un villageois conduit la vendange dans la cuve, où elle est foulée par trois enfants ; le vin s'écoule dans un large vase, puis est emporté sur un chariot, traîné par deux taureaux.

Sur l'autre plaque, Diane, debout dans un char, traîné par deux taurcaux, tient de ses deux mains un flambeau allumé. Au-dessous, on voit, dans les flots, la déesse Thalassa et divers animaux marins.

MISSEL DES

(D'après une photographie, co

Au dessus, un personnage guide les taureaux et tient un buccin dans la main droite ; Flore porte une corbeille ; un génie est dans l'angle de droite ; deux nymphes chasseresses jouent avec un chien ; et, dans l'angle de gauche, Vénus occupe le centre d'une coquille.

EL DE L'ANE.

ar M. le docteur René MOREAU,)

Au revers de chacune de ces plaques, sont gravées neuf rosaces, rappelant la roue du char de Bacchus ; leurs bords portent des traces d'entailles, ayant servi à trois charnières en cuivre, dont les rivets encore existants traversent l'ivoire. Ces plaques ont été appliquées sur des ais de bois, entourés d'une bordure d'argent.

Cette couverture, qui date du XIII^e^ siècle, renferme le célèbre office de la Circoncision, appelé à tort *Missel de la Fête des Fous* ou *de l'Ane*, et composé par Pierre de Corbeil, archevêque de Sens, de 1199 à 1221. Le manuscrit est sur parchemin et comprend 33 feuillets ; la plaque d'ivoire a une hauteur de 0,316, une largeur de 0,124 ; la couverture mesure 0,355 de haut et 0,160 de large.

Il a paru, en 1907, une monographie sur l'Office de Pierre de Corbeil (1) ; elle fournira à qui les y recherchera de plus amples renseignements.

(1) *Office de Pierre de Corbeil* (office de la Circoncision), texte et chant avec Introduction et Notes, par l'abbé Henri VILLETARD. Paris, Picard, 1907.

masquerait pas, qu'on ne ferait pas sonner les trompettes et qu'on ne courrait pas la ville à cheval (1).

A Vienne, en Dauphiné, l'archevêque était tenu de donner à l'évêque des Innocens trois florins, « monnaie de Saint-Maurice », avec une mesure de vin et deux années de bois ; chaque chanoine donnait au même une charge de bois. On célébrait également à Chartres, dont le chapitre relevait directement du Saint-Siège, la fête du *Papi-Fol* ou Pape des Fous ; elle avait lieu les quatre premiers jours de l'année.

JETONS D'UN PAPI-FOL (PAPE DES FOUS)

A Senlis, on élisait aussi un Pape des Fous ; les chanoines changeaient, ce jour-là, non seulement de place au chœur, mais aussi d'habits, et ils en revêtaient dont la bizarrerie excitait l'hilarité des assistants. Quand l'évêque véritable voulut supprimer cette mascarade, il trouva son chapitre

(1) MARLOT, *Metropolis remensis historia*, t. II, p. 769.

divisé en deux camps : les uns demandaient la continuation des anciens usages, c'est-à-dire la fête dans l'église même ; les autres consentaient à la transporter hors du sanctuaire ; nul n'opinait pour sa suppression. Chapelains et vicaires furent, finalement, autorisés à faire tout ce qui leur plairait au dehors ; on leur accorda même dix setiers de blé pour festoyer.

*
* *

Le chapitre de Noyon assignait à l'évêque des Innocens, « pour soutenir sa dignité », quatre setiers de blé, plus quarante sous parisis d'argent.

Une année, l'évêque élu par ses pairs et fort de leurs suffrages, vint sommer le doyen de faire servir à son cortège du pain blanc, du vin de trois espèces : rouge, clairet et blanc et diverses friandises, dragées, fruits, oublies, etc.

La veille des rois, les vicaires de Noyon élisaient non pas un Pape, comme à Amiens et à Senlis, ni un patriarche, comme à Luçon, mais un *Roi des Fous*.

Il est dit, dans une délibération du chapitre, que l'assemblée permet au Roi des Fous et à ses compagnons de se livrer à leurs jeux la veille de l'Épiphanie, pourvu qu'on ne chante point de chansons infâmes ; qu'on ne prononce pas de paroles inju-

rieuses et impudiques ; qu'on ne danse pas de danses obscènes devant le grand portail, comme cela avait eu lieu à la précédente fête des Innocens. Ce ne fut qu'en 1721 que cette mascarade fut totalement supprimée à Noyon, et cela, dit-on, à cause de la cherté des vivres (1).

A Beauvais, c'était surtout la fête de l'Ane qui se célébrait en grande pompe : les chanoines se rendaient au devant de l'âne, à la porte de l'église, la bouteille et le verre en main, *tenentes singuli urnas vini plenas.*

Outre cette fête, il y en avait une autre, où, pour figurer la fuite en Égypte, on plaçait, sur un âne, une jeune fille tenant dans ses bras un enfant ; elle allait, processionnellement, de la cathédrale à l'église Saint-Étienne, et se plaçait avec son âne près de l'autel. Cette procession avait lieu le 14 janvier.

A Metz, à Troyes, à Besançon, les fêtes des Fous ne présentaient aucune particularité notable.

* * *

Les évêques des Fous de Viviers devaient régaler leur clergé. Un clerc ayant refusé de se soumettre aux charges de sa nouvelle dignité, on en appela à

(1) M. M. J. R. (d'Amiens), *Monnaies inconnues des Évêques des Innocens, des Fous*, etc. (Paris, 1837), p. 29.

un tribunal arbitral, composé de trois chanoines, qui, après de longs débats, condamna le récalcitrant à payer le repas.

La cérémonie de l'évêque des Innocens était très solennelle à Bayeux. Dans un inventaire du trésor de la cathédrale de cette ville, dressé en 1476, se trouvent mentionnés : deux mitres, pour le petit évêque, le bâton pastoral, les mitaines du petit évêque ; plus quatre petites chapes de satin vermeil, à l'usage des enfants du chœur.

Le petit évêque de Bayeux était rétribué par les principaux monastères de la ville de Caen : l'abbé de Saint-Étienne, de Caen, lui donnait vingt sous ; l'abbesse de l'abbaye de la Sainte-Trinité, de la même ville, continua, jusqu'en 1546, de lui payer « cinq sous pour sa provision, ainsi qu'il est accoutumé (1) ».

A Dijon, la fête des Fous était marquée par une particularité qui ne se trouve pas ailleurs.

On représentait une espèce de farce, sur un théâtre édifié, pour la circonstance, devant l'église Saint-Étienne : on y rasait publiquement la barbe au préchantre des fous. Pour comprendre cette singularité, il faut se rappeler qu'autrefois, la tonsure de la barbe et des cheveux était le signe distinctif des fous et des baladins. C'était pour joindre l'aspect

(1) L'abbé de La Rue, *Essais historiques sur la ville de Caen*, t. II (1820).

de la folie au nom dont ils étaient affublés, que les vicaires se rasaient publiquement aux portes de l'église. Ils rasaient aussi leur préchantre, tantôt complètement, tantôt sur un seul côté du visage. Puis, ils couraient les rues de la ville, avec accompagnement de fifres, tambours et autres instruments, rasant les gens de gré ou de force, augmentant le nombre de ceux qui portaient leur grotesque uniforme.

*
* *

On a pu se demander à la lecture de tant d'extravagances si, par un *consensus* unanime, les historiens ne se sont pas accordés, pour broder à l'envi autour d'un thème divertissant, que chacun se serait appliqué à renchérir. Mais les témoignages sont là, abondants, indiscutables (1), provenant des régions les plus éloignées.

(1) Une preuve de plus en faveur de l'authenticité de ces saturnales ecclésiastiques a été donnée par le docteur Rigollot (d'Amiens). Notre confrère a mis au jour une quantité de monnaies (ou méreaux) de plomb, où « la piété et la folie forment une alliance singulière ». On y trouve gravés le nom, les armoiries réelles ou supposées, la date d'élection, et souvent des rébus ou de puériles allusions au règne éphémère des dignitaires de ces fêtes carnavalesques. L'existence de ces pièces métalliques est un argument de plus en faveur de l'origine païenne de ces fêtes, puisque ces pièces sont une imitation de celles qui étaient en usage chez les Romains pendant les Saturnales. Il est à présumer que les Évêques des Fous ou des Innocens faisaient une distribution de ces monnaies au peuple,

Nous n'avons, jusqu'à présent, parlé que de ce

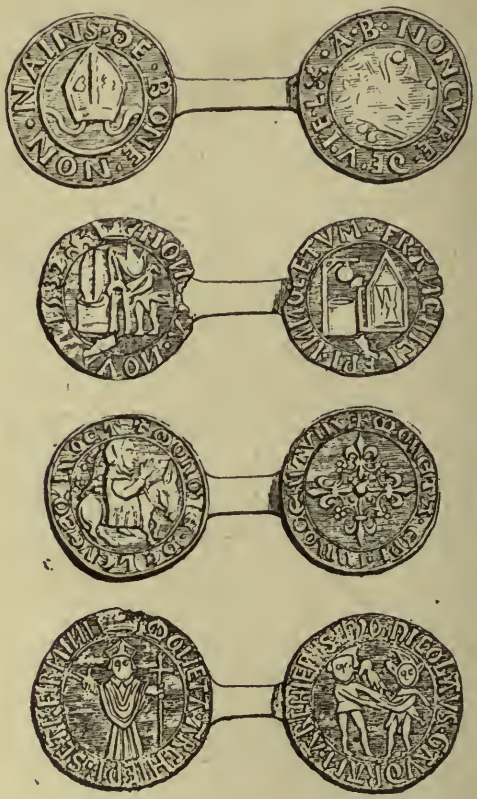

MONNAIES FRAPPÉES A L'OCCASION DE LA FÊTE DES FOUS
(Extrait de l'ouvrage du Docteur RIGOLLOT.)

lors de leur entrée dans la cathédrale. Nous donnons ci-dessus le dessin de quelques-unes d'entre elles.

qui se passait dans le Nord (1) ; le Midi réclame sa part.

En certains monastères de Provence, on célébrait la fête des Innocens par des cérémonies aussi fantastiques, aussi bizarres que les fêtes du paganisme.

« Ni les religieux prêtres, écrit un ami de Gassendi à ce philosophe, en 1645, ni les gardiens ne vont au chœur ce jour-là ; les frères laïcs, les frères coupe-choux, qui vont à la quête, ceux qui travaillent à la cuisine, les marmitons, ceux qui font le jardin, occupent leurs places dans l'église et disent qu'ils font l'office convenable à une telle fête, lorsqu'ils font les fous et les furieux et qu'ils le sont en effet. Ils se revêtent d'ornements sacerdotaux, mais tout déchirés, s'ils en trouvent, et tournés à l'envers ; ils tiennent dans leurs mains des livres renversés et à rebours, où ils font semblant de lire avec des lunettes dont ils ont ôté les verres et auxquelles ils ont ajusté des écorces d'oranges, ce qui les rend si difformes et si épouvantables qu'il faut l'avoir vu pour le croire, surtout après qu'ayant souf-

(1) Dans la collégiale de Saint-Pierre, à Lille, Millin a relevé cette curieuse épitaphe :

« Au preau cy devant gist Guillemot, fils de Mathieu de Lespine, et de demiselle Agnès de Bordebec dit de le Val, sa femme, lequel trespassa evesque des Innocens de cette église le XXIX jour de juing l'an mil V^c^ et ung (1501), priez Dieu pour son âme. » Cette inscription prouve que la fête des Innocens se célébrait encore au commencement du seizième siècle, à Lille (MILLIN, *Antiquités nationales*, t. V.).

flé dans les encensoirs, qu'ils tiennent en leurs mains et qu'ils remuent par dérision, ils se sont fait voler de la cendre au visage, et s'en sont couvert la tête les uns des autres.

Dans cet équipage ils ne chantent ni des hymnes, ni des psaumes, ni des messes à l'ordinaire, mais ils marmottent certains mots confus et poussent des cris aussi fous, aussi désagréables et aussi discor-

UN ANE MITRÉ : souvenir de la Fête des Fous.
(Frise archivolte de l'église Saint-Pierre-d'Aulnay, XII[e] siècle.)

dants que ceux d'une troupe de pourceaux qui grondent : de sorte que les bêtes brutes ne feraient pas moins bien qu'eux l'office de ce jour ; car il vaudrait mieux, en effet, amener des bêtes brutes dans l'église (1), pour louer leur Créateur à leur manière,

(1) Pierre Grégoire, de Toulouse, rapporte qu'en 1243, un prêtre de Soissons, conseillé par une sorcière, administra le

et ce serait assurément une plus sainte pratique d'en user ainsi que d'y souffrir ces sortes de gens qui, se moquant de Dieu en voulant chanter ses louanges, sont plus fous et plus insensés que les animaux les plus insensés et les plus fous (1). »

La diatribe est sévère ; elle n'est que trop justifiée.

*
* *

Quel que soit notre désir de ne pas contrister la plus belle moitié du genre humain, la vérité nous oblige à dire que les femmes ont aussi joué leur partie dans ces comédies mystiques. Et ceci n'est pas le paragraphe le moins curieux de ce chapitre des mœurs médiévales.

baptême à un crapaud, observant tout le cérémonial propre à ce sacrement; la sorcière fut condamnée à être brûlée. Ce baptême ne dut pas être un fait isolé, puisque l'abbé Thiers, dans son *Traité des Superstitions*, consacre tout un chapitre aux baptêmes de chiens, chats, cochons et crapauds. Mais il y eut pire : quelque temps après l'assassinat de Henri III, les ligueurs contraignirent les prêtres des paroisses, en leur mettant le poignard à la gorge, de baptiser des veaux, moutons, agneaux, cochons, levreaux, chevreaux, poules et chapons, et de leur bailler les noms de brochets, carpes, barbeaux, truites, soles, turbots, harengs, etc. Cela ne s'est pas fait à un seul lieu, ni par une seule troupe, ni une seule fois, dit l'auteur du *Conseil salutaire d'un bon Français à un Parisien*, qui rapporte ces sacrilèges (*Mém. de la Ligue*, t. III, p. 420, in-4°).

(1) Cette lettre, de Naudé à Gassendi, est en latin; elle est tirée de Thiers, *Traité des jeux et divertissements* (Paris, 1686, in-12), qui en a donné la traduction.

Comme les moines, les religieuses ont fêté les Innocens ; elles ont eu leurs abbesses folles, leurs mascarades, leurs danses licencieuses.

Dès l'année 1212, le concile de Paris faisait défense aux nonnes de célébrer la fête des Fous. Quelque trente ans plus tard, un archevêque du diocèse de Rouen se plaignait que les vierges consacrées au Seigneur se livrassent à ces plaisirs indécents, pendant la fête des Innocens, celle de saint Jean et celle de la Madeleine. « Nous vous défendons, dit le prélat, ces amusements, *dont vous avez l'habitude.* »

Il leur fut également interdit de revêtir des habits profanes, de chanter des chansons gaillardes, de danser avec des séculiers.

Le public était admis au spectacle qui se donnait, dans certaines abbayes, le jour des Innocens. On y procédait à l'élection d'une *petite abbesse* ; elle entrait en fonctions aux premières vêpres. L'abbesse véritable quittait sa chaire au verset du Magnificat : *Deposuit potentes de sede.* La petite abbesse prenait sa place et sa crosse, continuait l'office et célébrait, le lendemain, les vêpres jusqu'au même verset.

*
* *

Un plaisant abbé (1) a fait observer que les femmes

(1) L'auteur des *Essais historiques sur la ville de Caen*, t. II.

tiennent davantage à leurs usages, surtout quand ils sont amusants. Il y a du vrai dans cette boutade.

Au commencement du dix-huitième siècle, les religieuses de l'Artois et du Cambrésis avaient encore coutume de se masquer dans leurs cloîtres, et de revêtir des habits d'homme (1), pour se divertir, a-t-on soin d'ajouter, « honnêtement et danser secrètement entre elles (2) ».

En maints endroits (3), évêques, fous et abbesses folles se rendaient mutuellement visite.

Le 29 décembre, jour de Saint-Trophyme, l'archevêque fol allait à l'abbaye de Saint-Césaire, d'Arles,

(1) Un des principaux crimes dont Jeanne d'Arc fut accusée, dans les lettres missives du duc de Bedfort, et pour lesquels la Pucelle d'Orléans fut condamnée à être brûlée vive, est précisément celui d'avoir revêtu des habits d'homme, « chose à Dieu abominable », souligne Monstrelet.

(2) *Journal des Savans*, 1762.

(3) On possède un fragment d'une vieille chanson qui se chantait à Rouen; on y trouve les vers suivants, moitié latins, moitié français :

Vir monachus, in mense Julio,
Egressus est e monasterio,
C'est dom de la Bucaille;
Egressus est sine licentia,
Pour aller voir dona Venissia
Et faire la ripaille.

La Bucaille était prieur de l'Abbaye de Saint-Taurin, à Rouen, et la dame de Venisse, abbesse de Saint-Sauveur. Sans doute, ces couplets sont-ils l'écho de quelque médisance du jour, concernant les relations qui existaient entre les deux personnages (Cf. Thomas Wright, *Histoire de la Caricature et du Grotesque dans la littérature et dans l'art.* Paris, 1875).

où était une abbesse folle, et il était convenu que l'abbesse du monastère donnerait, le jour des Innocens, à l'abbesse folle, pour régaler l'archevêque fol, six gros en argent, une poule, six pains, six pots remplis de vin, de la mesure *del Moustiers*, et du bois pour faire du feu au réfectoire.

Si le jour des Innocens était un vendredi, l'abbesse donnait, au lieu d'une poule, trois gros en argent, en sus des six ; mais si l'archevêque fol ne venait pas goûter au monastère avec sa folle compagnie, le jour des Innocens, l'abbesse du couvent n'était tenue à rien (1). On peut imaginer quelles indécences devaient résulter de ce rapprochement de clercs en débauche et de religieuses en goguette (2).

*
* *

La démonstration nous semble amplement faite, qu'il fut un temps où les sanctuaires chrétiens

(1) *Magasin encyclopédique*, janvier 1814 (mémoire de Fauris de Saint-Vincens).

(2) Lors de l'entrée des Évêques dans leur diocèse, il se pratiquait en certains endroits, notamment à Troyes, en Champagne, à Florence et Pistoie, en Italie, une cérémonie pour le moins singulière : les Évêques couchaient dans le couvent, dans un lit très richement orné, et mettaient un anneau au doigt de l'Abbesse. Mais on ne se contentait pas toujours de simuler les épousailles, à preuve ce que rapporte l'abbé Montlinot, dans son *Histoire de la ville de Lille*, de Henri de Gueldres, évêque de Liège, et d'une Abbesse de l'Ordre de Saint-Benoît.

furent envahis par un peuple en délire ; où les ministres du culte parodièrent, dans une orgie sans nom, les plus saints mystères ; un temps où l'on vit le bâton pastoral se croiser avec la marotte de Momus, le bandeau des princes de l'Église ceindre le front de Triboulet.

Ces cérémonies étranges ou plutôt ces farces grossières ont-elles été considérées par l'Église comme des pratiques de dévotion ? On peut dire, à sa décharge, qu'elle les a tolérées plus qu'elle ne les a encouragées. De loin en loin, elle les a même sévèrement condamnées, menaçant de ses foudres les auteurs et fauteurs de ces désordres ; mais elle a prodigué les bulles et les ordonnances sans grand succès. Elle a rencontré des résistances auxquelles elle s'est heurtée sans pouvoir les vaincre : qu'il nous suffise de rappeler que deux chanoines d'Évreux, pour avoir voulu s'opposer à ces profanations, furent pendus par les clercs au clocher de la cathédrale.

A côté des détracteurs obstinés de ces fêtes impudiques, l'Église comptait des partisans fanatiques. Tandis que Gerson, le grand réformateur de la discipline ecclésiastique, tonnait contre ces bouffonneries sacrilèges, un docteur d'Auxerre soutenait, en pleine chaire, que la fête des Fous était aussi sainte que celle de la Conception de Notre-Dame. En bon disciple de Rabelais, il s'écriait, sur un ton

de gaillardise épicurienne, prouvant qu'il ne détestait pas de humer le piot : .

Les tonneaux de vin crèveraient, si on ne leur ouvrait quelquefois la bonde ou le fosset, pour leur donner de l'air. Or, nous sommes de vieux vaisseaux et des tonneaux mal reliés, que le vin de la sagesse ferait rompre, si nous le laissions bouillir ainsi par une dévotion continuelle au service divin. C'est pour cela que nous donnons quelques jours aux joies et et aux bouffonneries, afin de retourner ensuite, avec plus de ferveur, à l'étude et au service de la religion (1).

Au point de vue de la religion, quelles pouvaient, quelles devaient être les conséquences de ces extravagances pieuses ? Comme l'a écrit un membre éminent du clergé protestant (2), « elles ne pouvaient avoir pour effet que d'affaiblir le sentiment religieux. La seconde conséquence était le mépris du peuple pour le clergé : jamais le clergé ne fut plus abreuvé de mépris qu'en ces « siècles de foi ».

Sans doute peut-on dire, pour l'excuse de ceux qui commettaient ces excès, qu'ils avaient la sagesse de rentrer dans le rang après les fêtes, sans souhaiter ni tenter de prolonger d'un jour le pouvoir suprême que leur accordait le sort (3) ; mais en

(1) LENIENT, *loc. cit.*

(2) *Revue Chrétienne*, 1871, p. 655.

(3) D'après certains historiographes de la fête des Fous, les dignités conférées par les Innocens et les Fous n'étaient pas aussi éphémères qu'on le suppose en général. S'ils n'avaient qu'un jour de triomphe et de pouvoir absolu, ils ne rentraient

dépit de son caractère symbolique, il est indéniable que cette liberté, qu'on n'accordait qu'une fois l'an, dégénéra, par une pente trop naturelle, en licence, ce qui est hélas ! une loi de tous les temps, à laquelle les règlements écrits, pas plus que les arrêts de la discipline ecclésiastique, ne pouvaient rien changer.

L'heure fatale devait sonner, où l'opinion publique s'indignerait de ce qu'elle avait si longtemps supporté, voire approuvé, oubliant ce qu'il y avait eu de louable à l'origine de ces solennités, pour ne conserver que le souvenir des abus commis.

Peut-être, à l'excessive tolérance de jadis a succédé une trop grande sévérité ; c'est pourquoi nous avons cru devoir accompagner d'une critique indulgente et amusée la narration de ces fêtes singulières qui, après avoir réjoui, puis scandalisé nos aïeux, ont excité, chez les archéologues modernes, un si vif sentiment de curiosité.

pas, pour cela, dès le lendemain, dans les rangs obscurs des enfants d'aube ou des vicaires. Ils conservaient des prérogatives particulières, et, selon toute probabilité, ils n'étaient dépouillés de leurs titres que lorsqu'à la fin de l'année, une élection nouvelle leur donnait un successeur.

Jetons de plomb de l'Archevêque des Innocens, de la paroisse Saint-Firmin, d'Amiens.

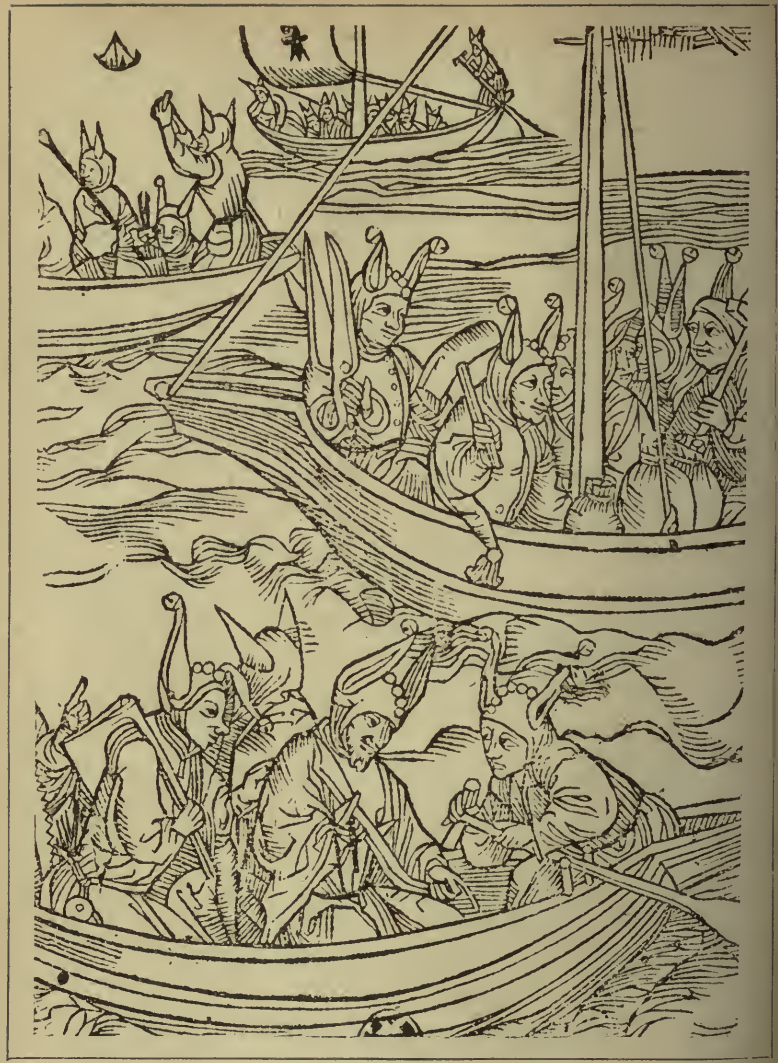

LA NEF DES FOLZ DU MONDE
(Gravure de Hans Sebald Beham).

B. — DANS LA RUE

Des esprits, assurément bien intentionnés, se sont ingéniés à rechercher le sens symbolique de cérémonies qui n'étaient, nous croyons l'avoir prouvé, qu'un reliquat des traditions du paganisme.

D'autres regardant, comme on a dit (1), le passé avec les lunettes du présent, ont voulu y voir les marques d'un conflit entre le peuple et le clergé, le premier subissant malaisément le joug du second, heureux de le secouer au moins pendant quelques heures, attendant qu'il pût s'en affranchir complètement. Il nous paraît aussi oiseux de dégager de ces éruptions de joie grossière un symbolisme confus, que contraire à une saine compréhension de l'histoire d'en tirer des armes contre le culte catholique.

Le bon prédicateur, dont nous avons cité les paroles, était dans le vrai : il faut au bouillonnement populaire un exutoire et mieux valait, à tout prendre,

(1) Champfleury, *Histoire de la caricature au moyen âge.*

DEUX FOUS SE POURSUIVANT
(D'après P. Brueghel)

TROIS FOUS JOUANT ENTRE EUX
(D'après P. Brueghel).

lui accorder une fois l'an les Saturnales, que de trop le comprimer par un régime de sévices et d'exactions.

Jacques Bonhomme n'a pas attendu la Révolution pour faire entendre sa voix ; mais, pendant de longs siècles, il ne balbutiera que de timides protestations, souffrant sans pouvoir, sans oser exprimer tout haut ses doléances, les formulant à sa manière, soit en tonnant par l'organe de ses sermonnaires, du haut de la chaire de vérité, soit en gravant dans la pierre, au fronton des cathédrales, en traits ineffaçables, les vices ou la malignité de ceux dont il avait à se plaindre : on a vu combien l'art des « ymâigiers » a d'indécision et de naïveté ; nous avons montré le sens satirique que recèlent les manifestations d'une opposition plus souvent instinctive que réfléchie.

Avant d'entamer un sujet qui prête à de grands développements, terminons ce qui nous reste à dire des folies du Carnaval.

La Fête des Fous ne s'éteignit guère avant les premières années du dix-septième siècle (1) ; encore c'était-il, comme on dit au théâtre, une fausse sortie.

Chassés du temple, les Fous continuèrent leurs manifestations dans la rue. Le principal acteur, l'Ane, seul manquait. Inconstance de la popularité, triste

(1) En 1620, le Concile provincial de Bordeaux était encore obligé de condamner les danses qui se célébraient dans l'Église le jour de la Fête des Fous.

lendemain des triomphes ! Aux ovations enthousiastes d'une foule en délire, succédaient, pour maître Aliboron, le maigre picotin et les coups généreusement prodigués. La bande des Fous allait désormais recevoir à la Cour et à la ville, l'hospitalité que lui refusait l'Église.

A la Cour, elle avait trouvé accueil bien avant d'avoir été expulsée du sanctuaire. On se souvient du terrible accident qui provoqua la démence du roi Charles VI. Un gentilhomme, estimé pour son esprit inventif, avait imaginé, pour distraire le souverain, sous le titre de *Momerie des Ardents*, un ballet de sauvages, dans lequel figurait le roi menant en laisse cinq seigneurs, habillés d'étoupes comme lui, auxquelles le feu se communiqua. Seuls, le roi, et le seigneur de Nantouillet furent sauvés : le roi, par la duchesse de Berry, qui l'enveloppa de la queue de sa robe ; Nantouillet, en courant se jeter dans une cuve d'eau de l'échansonnerie (1).

A dater de ce jour, se déclarèrent les premiers symptômes de cette folie qui, durant un des règnes les plus longs de l'histoire, devait déchaîner, sur notre malheureux pays, la famine, la peste et l'invasion étrangère !

Nous n'avons rappelé cet épisode historique qu'en raison de l'incident pathologique qu'il provoqua. Notre

(1) Cf. *Revue Contemporaine*, t. XXXI, p. 620.

but est plutôt d'étudier un phénomène de vésanie collective, que d'établir une observation de démence particulière ; encore nous limiterons-nous, pour l'instant, à l'histoire des sociétés qui, sous des noms variés, *Société de Sots* ou de *la Mère Sotte, Société de la Mère Folle*, à Dijon, des *Conards*, à Évreux et à Rouen, etc., ont vécu côte à côte; des processions, d'origine païenne, puis religieuse, dont nos lecteurs verront se dérouler sous leurs yeux les capricieux méandres.

*
* *

La fête des Fous, a-t-on dit, (1) « avant de disparaître définitivement, commença à essayer des compromis et des concessions : elle abandonna le sanctuaire et le temple, pour se réfugier sous les porches, sur les parvis, dans les cimetières. Ce fut là que la prit le théâtre, qui est né chez nous de ces représentations liturgiques, dont il recueillit l'héritage, sans d'abord le transformer beaucoup ».

C'est résoudre bien sommairement la grosse question des origines du théâtre (2).

(1) V. Fournel, *les Spectacles populaires et les artistes des rues.*

(2) Cf. *Origines latines du théâtre moderne*, par Edelestand du Méril (1849); — *Origines du théâtre antique*, par Ch. Magnin (vers 1864); — *Histoire anecdotique de l'ancien théâtre en France*, par A. du Casse, t. I (1864); — *Les Comédiens hors la loi*, par G. Maugras (1887); — *La Comédie et les mœurs en France au moyen âge*, par L. Petit de Julleville, etc.

Il s'en faut que le moyen âge ait répudié toutes les traditions dramatiques de l'antiquité ; mais, sans remonter aussi loin, sans chercher à établir la filiation entre les *histriones* latins et les jongleurs ou ménestrels, on peut dire que les traditions dramatiques n'ont jamais subi une interruption complète ; de même, la comédie moderne se rattache à la comédie du moyen âge, par un lien qu'il serait assez facile d'établir, mais *non est hic locus*, dirons-nous, en nous remémorant nos classiques.

Sous ces réserves, nous pouvons admettre que les premiers comédiens du moyen âge, ceux qui jouaient les *soties* et que, pour cette raison, on appelait des *sots*, n'étaient que « les anciens célébrants de la fête des Fous, jetés hors de l'Église par les conciles indignés et rassemblés sur la place publique ou dans le prochain carrefour, pour y continuer la fête ».

La confrérie des sots, dans toutes les villes où elle existait, ne serait, selon l'expression de l'écrivain autorisé (1) que nous citons, rien autre chose que la « fête des Fous sécularisée » : à la parodie de la hiérarchie et de la liturgie ecclésiastique, succédait seulement la parodie de la Société tout entière.

*
* *

La *sotie* — pour le vieil auteur Jean Bouchet —

(1) M. Petit de Julleville.

c'est la satire universelle, transportée sur la scène et représentée par des *sots,* que leur capuchon de folie met à l'abri des rancunes et des colères que pourrait soulever l'audace de leurs médisances.

Ces sots étaient, en somme gens d'esprit, qui avaient imaginé d'établir une principauté sur les défauts du genre humain. Particularité piquante, la fondation de la Société remonterait, du moins le présume-t-on (1), à l'époque de Charles VI, le roi fou. L'idée en serait venue à quelques jeunes gens de famille, qui joignaient à une éducation soignée et à une certaine aisance un grand amour pour les plaisirs.

Ces gais compagnons se mirent à composer et à représenter eux-mêmes, sur des échafauds, en place publique, des pièces qui portèrent le nom de *sotises*, parce qu'elles peignaient, en effet, les sottises de ceux qu'on mettait en scène. Les *Enfants sans-souci* — c'était leur appellation primitive — devinrent bien vite à la mode. Le roi ne tarda pas à accorder au *Prince des sots* des lettres-patentes, confirmant le titre que ses camarades lui avaient octroyé.

Cette société se contint tout d'abord dans de justes bornes : une critique sensée et sans aigreur constituait le fond des pièces qu'elle donna. Mais bientôt les abus s'introduisirent : les plus sages se reti-

(1) LEBER, *Collection des meilleures dissertations*, etc., t. IX.

LA SÉRÉNADE DANS LA RUE, PAR UNE TROUPE DE FOUS.

(D'après Hans Sebald Beham, 1511.)

rèrent, laissant le champ libre aux autres, c'est-à-dire aux fainéants et aux libertins.

Il y avait, parmi eux, quelques « intellectuels » et, pour n'en citer qu'un, l'auteur du *Cry* de la « sotise », qui fut représentée aux Halles en 1511.

Ce *Cry* (autrement dit l'annonce, le prologue), ne manque pas d'une certaine allure; il est, du reste, signé de Pierre Gringoire. Comme la pièce est assez difficile à rencontrer, et que les documents sur les *Enfants sans-soucy* manquent à peu près complètement, nous la reproduisons ci-après :

La Teneur du Cry

Sotz lunatiques, sotz étourdis, sotz sages,
Sotz de villes, sotz de chasteaux, de villages,
Sotz rassotez, sotz nyais, sotz subtils,
Sotz amoureux, sotz privez, sotz sauvages,
Sotz vieux, nouveaux, et sotz de toutes ages,
Sotz barbares, estranges et gentilz,
Sotz raisonnables, sotz pervers, sotz retifs,
Vostre prince, sans nulles intervalles,
Le mardy gras jouera ses jeux aux Halles.

Sottes dames, et sottes damoiselles,
Sottes vieilles, sottes jeunes et nouvelles,
Touttes sottes aymant le masculin,
Sottes hardies, couardes, laides et belles,
Sottes frisques, sottes douces et rebelles,
Sottes qui veulent avoir leur picotin,
Sottes trotantes sur pavé, sur chemin,

BATON DE LA COMPAGNIE DE LA MÈRE-FOLLE DE DIJON.

Sottes rouges, mesgres, grosses et palles,
Le mardy gras jouera le Prince aux Halles,

Sotz yvrognes, aimans les bons loppins,
Sotz qui ayment jeux, tavernes, esbatz,
Tous sotz jalloux, sotz gardant les palins (1),
Sotz qui faictes aux dames les choux gras,
Admenez-y sotz lavez et sotz salles,
Le mardy gras jouera le Prince aux Halles.

Mère sotte (2) sémond toutes ses sottes;
N'y fallez pas y venir, bigottes,
Car en secret faictes de bonnes chières,
Sottes gayes, délicates, mignottes,
Sottes qui estes aux hommes famillières
Monstrez-vous moult douces et cordialles,
Le mardy gras jouera le Prince aux Halles.

Faict et donné buvant vin à pleins potz
Par le Prince des sotz et ses suppotz.

Fin du Cry

Le Prince des Sots donna aux clercs de la Basoche la permission de jouer des *soties* ou *sotises*; il reçut, en échange, l'autorisation de représenter des *farces* ou des *moralités*. D'autre part, les confrères de la

(1) Sots gardant leurs femmes.

(2) *Mère sotte* ou *maire sotte* : c'était, dit Leber, la seconde personne de la principauté de la « sotise ». Celui qui remplissait cet emploi était chargé du détail des jeux représentés par les *Enfants sans-souci*, et de l'entrée que le Prince des Sots faisait tous les ans à Paris.

Passion, afin de renouveler leurs spectacles, dont le public commençait à se lasser, associèrent à leurs jeux le Prince des Sots et ses sujets (1).

On jugera mieux, après ces explications, de la part

SCEAU DE LA MÈRE-FOLLE.

notable qu'ont eue ces diverses Sociétés à la genèse de l'art dramatique.

* * *

C'est sous le règne de Louis XII que les *Enfants sans-souci* ont joui de la plus grande vogue ; celle-ci

(1) Le Prince des Sots, quand il paraissait en public, marchait avec une espèce de capuchon sur la tête et des oreilles d'âne. Cette sorte de capuce a donné matière à de longues dissertations. (Cf. RIGOLLOT, *Monnaies des Évêques des Innocents, des Fous*, etc.)

GUIDON DE LA COMPAGNIE DE LA MÈRE-FOLLE.

REVERS DU GUIDON DE L'INFANTERIE DIJONNAISE.

ne fit que décliner après la mort de ce prince, qui avait souvent honoré de sa présence les pièces que représentait la Compagnie.

L'histoire des Enfants sans-souci se relie intimement à celle du carnaval, puisque, ainsi l'indique le *Cry* plus haut reproduit, ils jouaient les jours gras,

Fac-simile d'une figure en bois des *Menus Propos de la Mère Sotte*, de Pierre Gringoire (1505).

sous les piliers des Halles, qui restèrent toujours le lieu de refuge de la vieille gaîté gauloise.

Le carnaval, fête de la licence et du franc parler, lâchait la bride aux divertissements burlesques des *Sots* et des *Enfants sans-soucy*.

D'après la gravure qui accompagne la première édition de la pièce de Gringoire, dont il a été ques-

ÉTENDARD DE LA COMPAGNIE DE LA MÈRE-FOLLE.

tion tout à l'heure, et d'après une vignette de la *Danse macabre* (1), voici comment était vêtue la *Mère sotte* (qui était un homme, nous le rappelons) : une longue robe, une espèce de tricot serré à la taille, à manches amples et effilées en queues, mais fermées au poignet ; une sorte de camail à capuchon pointu, avec les oreilles d'âne recouvrant la tête et le cou, et une marotte à la main. (v. p. 186). La Mère sotte avait, en outre, un collier et une ceinture formés de plaques en bois, que reliaient des chaînons et sur lesquelles étaient sculptées, en bas-relief, des scènes qui ne brillaient point précisément par la décence (2).

Il est généralement admis que l'année 1608 vit la fin de la principauté des sots, qui avait duré près de trois siècles.

* * *

Dans la ville de Ham, en Vermandois, il subsista, cependant, postérieurement à cette date, une compagnie de Fous qu'on nommait les *Sots de Ham;* le chef de la compagnie avait le titre de *Prince des Sots ;* ses suppôts l'accompagnaient dans les céré-

(1) Bibl. nat., Ms. fonds Colbert, n° 1849 (vignette de la *Sotte*).

(2) Dulaure, *Hist. de Paris*, t. III, cité par V. Fournel, *Les Spectacles populaires et les artistes des rues*; Paris, Dentu, 1863. — Dans la *Nef des Fols*, dont nous donnons le frontispice, d'après l'édition originale (v. p. 170), le fol reproduit le costume de la *Mère Sotte*.

monies de la *Sotise*, montés sur des ânes, dont ils tenaient la queue, en manière de bride.

On ne pouvait faire des folies dans la ville sans la permission du Prince. Celui-ci portait un costume de Momus, un bonnet à grelot et une marotte en guise de sceptre. Ses sujets n'étaient pas costumés d'une manière uniforme: ils étaient masqués et avaient des habits de fantaisie. Les trois derniers jours gras et au jour du marché, le prince partageait sa compagnie en différentes escouades, dont trois se tenaient aux portes de la ville; le chef de l'escouade portait une marotte faite de chiffons noircis à la cheminée ou au four; chaque femme qui entrait pour le marché était obligée de baiser cette marotte noircie, qu'on appelait *Saint-Souffrant*, ou de mettre dans le bassin quelque pièce de monnaie.

Si quelque vieille se mariait, il lui revenait un charivari, dont le prince des Sots et sa troupe étaient les acteurs. Si quelque mari patient se laissait dominer par sa femme, le prince des Sots assemblait sa troupe, à la suite de laquelle était un tombereau et, en ce bel équipage, on allait au matin éveiller ce bon mari, le tirer de son lit, le mettre dans le tombereau et lui faire faire dans cet équipage des promenades dans les rues (1).

Ces folies furent définitivement supprimées en 1648,

(1) *Mercure de France*, février 1735; Rigollot, *op. cit.*, p. 39.

mais les descendants du dernier prince des Sots de Ham conservaient encore, en 1771, les nom de prince et de princesse ; on ignorait leur nom de famille, on ne les connaissait que sous ce sobriquet.

Dès 1381, un prince de la maison de Clèves, alors

SCEAU EN CIRE VERTE, ATTACHÉ AUX LETTRES PATENTES ACCORDÉES A LA MÈRE-F

gouverneur de Bourgogne, avait introduit dans ses États une *Société des Fous*, qui existait déjà dans son pays d'origine : ainsi naquit la compagnie de la *Mère-folle* de Dijon.

Le chef de cette compagnie avait une cour com-

posée d'officiers : tout comme un prince ou un souverain, il avait pleins pouvoirs. Les jugements qu'il rendait étaient exécutés nonobstant appel ; les convocations, les réceptions, les entretiens devaient se faire en vers burlesques ou comiques ; de même, les

N, PRINCE DE CONDÉ, LORSQU'IL FUT REÇU EN LA COMPAGNIE DE 1626.

lettres qu'on s'écrivait l'un à l'autre. On ne recevait en cette Compagnie, composée de cinq cents hommes, que des notables bourgeois ou des personnes de condition.

Les associés portaient un bonnet de trois couleurs,

jaune, rouge et vert ; les habillements devaient être de même.

Les officiers se distinguaient par la forme de l'habit, la qualité des étoffes, l'arrangement des grelots et des sonnettes ; ils tenaient en mains des marottes ornées d'une tête de fou.

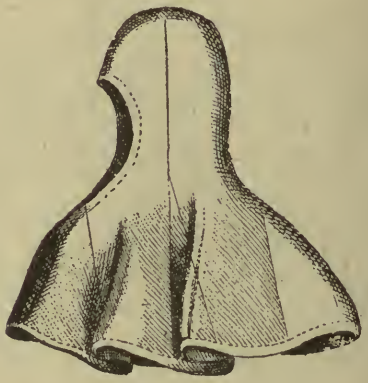

BONNET DE LA COMPAGNIE DE LA MÈRE-FOLLE.

Sur le guidon, sur le drapeau étaient peintes des têtes de fous avec leurs chaperons, accompagnés de la devise : *stultorum plena sunt omnia*.

Quand ils s'assemblaient, chacun portait son plat.

Lorsque la compagnie marchait dans les occasions solennelles, c'était avec de grands chariots peints, traînés chacun par six chevaux caparaçonnés. La Mère-folle (un homme, le chef de la compagnie) était sur un chariot, tiré par deux chevaux seule-

ment ; d'autre fois, il était accompagné d'acteurs, de musiciens et le char était alors de dimensions plus considérables.

Arrivait-il dans la ville quelque événement singulier, larcin, meurtre, mariage bizarre, séduction

MAROTTE DE LA MÈRE-FOLLE.

Cruche de porcelaine dont on se servait dans les repas de cérémonie, à la réception d'un chevalier.

d'une jeune fille, aussitôt la compagnie organisait son cortège, les Fous se mettaient en branle.

Le but de cette société était la joie et le plaisir.

Les représentations de la Mère-folle se faisaient tous les ans, en temps de carnaval ou en d'autres saisons, à l'occasion de quelque événement d'importance.

La Compagnie ne fut entièrement abolie que le 21 juin 1630.

*
* *

La Société des « Conards » ou « Cornards »

Sceau en cire rouge, attaché aux lettres patentes de chevalier, accordées à Henri de Bourbon, prince de Condé.

d'Évreux avait quelque analogie avec la précédente.

Les Conards avaient « droit de jurisprudence » pendant le temps de leurs divertissements. Ils nommaient, à la pluralité des suffrages, un abbé, qui était reconnu le chef de cette compagnie de chansonniers, diseurs de bons mots, épigrammes et facéties.

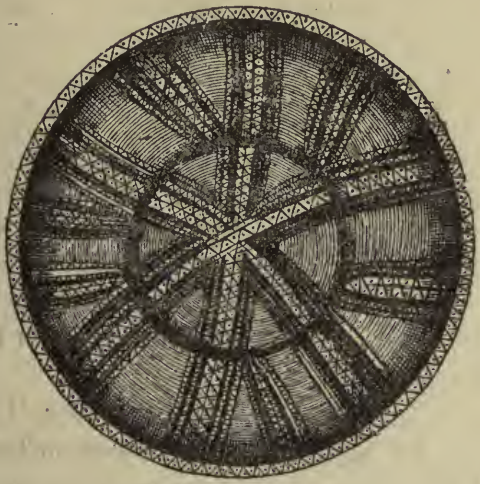

Chapeau du Guidon, couvert de velours vert et galonné d'argent.

On menait promener *Monsieur l'Abbé* par toutes les rues de la ville et dans tous les villages de la banlieue, monté sur un âne et grotesquement habillé. Pendant toute la marche, on chantait des couplets burlesques, contenant des allusions, plus ou moins voilées, à des événements ou à des personnes connus.

Ces censeurs publics n'épargnaient rien ni personne, et la vertu était aussi maltraitée que le vice.

Des bouffonneries on passa aux impiétés et à des débauches scandaleuses, rappelant celles de la Fête des Fous.

L'Abbé des Conards était mitré, crossé, chapé, comme un évêque des Fous, quand, solennellement, on le traînait par les rues, dans un chariot à quatre chevaux, le dimanche gras et autres jours de bacchanales.

On a pu être étonné de voir la qualité d'*abbé* si trivialement accolée, et la dignité que ce titre implique si bassement travestie. Le titre d'*abbé* une fois avili, on ne craignit plus de le profaner et l'on en fit l'appellation distinctive des chefs des Sociétés les plus dévergondées.

Dans certains chapitres de cathédrales, il y avait un *abbé des fous*, qu'on élisait solennellement le 18 juillet de chaque année, sous un gros orme, devant le portail de l'église principale.

« On plaçait en cet endroit des bancs, des tapis et une table en forme de bureau : tous les messieurs du chapitre y assistaient, même le bas-chœur ; et là, à la pluralité des voix, on choisissait un abbé, que de vieux titres appellent *abbas stultorum*. Les folies que cet abbé était chargé de réformer n'étaient que certaines ridicules (*sic*) grossières, qui peuvent quelquefois arriver par abstraction ou inadvertance,

CHARIOT DE L'INFANTERIE DIJONNAISE.

comme si un chanoine paraissait au chœur avec un habit pour un autre ; ou s'il oubliait de s'habiller entièrement avant que d'entrer à l'office et ainsi des autres indécences (1) ».

*
* *

Dans tels endroits, comme Rodez, l'abbé chargé d'exercer cette sorte de magistrature temporaire, s'appelait l'*abbé de la malgouverne* ; dans d'autres, comme à Viviers, il se nommait, plus simplement, l'*abbé du clergé*.

Le bas-chœur, jeunes chanoines, clercs et enfants de chœur, procédait à l'élection.

L'abbé élu et le *Te Deum* chanté, on portait, sur les épaules, le nouveau dignitaire dans la maison où tout le chapitre était rassemblé. Tout le monde se levait à son arrivée, l'évêque y compris. Après quoi, avait lieu le repas collectif, où le chœur, haut et bas, chantait des versets qui n'avaient ni sens ni suite. Cela finissait par une procession générale.

C'était une réédition de la fête des Fous ; mais l'évêque fou, que représentait un jeune clerc, différent de celui qui jouait l'*abbé du clergé,* l'évêque fou, bien qu'élu dès le jour des Innocens de l'année précédente, ne jouissait, à proprement parler, des

(1) Leber, t. IX.

droits de sa dignité, que les trois jours de Saint-Étienne, de Saint-Jean et des Innocens.

Pour en revenir à l'*abbé des Conards*, d'où nous

HABIT DU GUIDON DE LA COMPAGNIE DE LA MÈRE-FOLLE.

a éloigné cette digression, il exerçait son ministère pendant le Carnaval, ou le jour de la Saint-Barnabé, patron de la confrérie. L'abbé des Conards

coiffait sa mitre, ornée de grelots, prenait sa crosse, enfourchait son âne et parcourait, suivi de son chapitre, les rues de la ville et les villages de la banlieue. Cette visite annuelle était une parodie de celle que les évêques faisaient eux-mêmes dans leur diocèse. Il n'y avait pas jusqu'aux bénédictions, que l'abbé ne prodiguât à ses ouailles accourues sur son passage, et qui contrefaisaient la bénédiction épiscopale.

Les Conards usèrent d'abord sagement de leurs privilèges ; ils appliquaient la devise : *castigat ridendo mores*. Mais bientôt ils ne se contentèrent plus d'attaquer des ridicules ou des scandales : la liberté de tous était devenue la tyrannie de chacun. L'autorité dut mettre un terme à ces divagations, à ces diffamations ; il n'était que temps.

Avant de quitter nos joyeux drilles, contons une anecdote dont un de nos confrères fait les frais. Il s'agissait de procéder à l'élection d'un abbé des Conards à Rouen. Voici comment avait lieu le cérémonial d'usage.

Après un repas plantureux, pris en public, l'abbé en fonctions, entouré de son chapitre, procédait au choix de celui qui, de l'avis général, ayant fait la plus sotte chose de l'année, devait être proclamé « sot et glorieux Cornard ».

Chacun des concurrents avait un avocat d'office. Les débats étaient toujours très longs et très ani-

més, chaque avocat vantant à l'envi les titres de son client, et renchérissant sur ses qualités, à l'audition de celles de son adversaire.

En 1541, on vota jusqu'à trois fois : un médecin de Rouen remporta la palme et le principal titre qu'il avait invoqué est, ma foi ! fort plaisant : se trouvant à Bayeux, il avait pris ce que nous nommerions, sauf irrévérence parler, « une culotte », et, faute d'argent comptant pour payer le tavernier, il avait joué... sa femme aux dés !

La crosse d'honneur lui fut solennellement remise, au son des trompettes et des tambours (1).

*
* *

De nouvelles mœurs s'étaient introduites : la farce et le gros rire n'amusaient plus que la canaille. Tous ceux qui se piquaient de bon ton réclamaient des spectacles plus raffinés. Il y eut cependant, sous le règne de Louis XIV, quelques beaux esprits qui se donnèrent pour mission de corriger les abus et de réformer la langue à la mode, en la ridiculisant.

Les membres de la nouvelle Compagnie, prévoyant qu'on ne manquerait pas de les critiquer et de les traiter, pour le moins, de têtes légères, jugèrent à propos de prendre pour insigne une calotte de plomb : d'où le nom de *Régiment de la calotte*.

(1) *Les Fêtes populaires de l'ancienne France*, par C. M. Guechot. Paris, Ch. Bayle, 1889.

Nous allons dire dans quelles circonstances naquit la nouvelle Compagnie qui, à l'instar de celle de la Mère-folle, n'était composée que de personnages de qualité, occupant les plus hautes dignités du royaume.

Vers la fin du règne de Louis XIV, M. de Torsac, exempt des gardes du corps, M. Aimon, portemanteau du roi, et d'autres officiers, ayant fait mille plaisanteries sur un mal de tête dont l'un d'eux souffrait violemment, proposèrent une calotte de plomb au malade. La conversation s'étant échauffée, ils s'avisèrent de créer un régiment, composé uniquement de personnes distinguées par l'extravagance de leurs discours ou de leurs actions : ils le nommèrent le *régiment de la calotte*, en souvenir de la calotte de plomb. La plaisanterie fut poussée si loin, que l'on fit faire des étendards et frapper des médailles sur cette institution, et de beaux esprits mirent en vers les brevets que le régiment distribuait à tous ceux qui avaient fait quelque sottise éclatante (1).

Pour être reçu dans le corps, on devait exciper d'abord de sa qualité : les vilains n'étaient point admis ; puis, l'usage voulait qu'on prononçât devant l'assemblée un discours en vers, dans lequel le candidat mettait au jour tous ses défauts.

Le régiment de la calotte devait avoir une existence éphémère ; ses railleries, innocentes au début,

(1) Leber, *loc. cit.*

devinrent un persiflage intolérable et l'on y mit bon ordre. Les *Calotins* allèrent rejoindre, dans le gouffre du néant, les *Fous*, les *Sots* et les *Cornards*.

*
* *

Y a-t-il lieu de regretter la disparition de ces singuliers usages ? La médisance a toujours ses adeptes, mais la gaîté perd tous les jours ses droits.

On continue à médire de son prochain, on se plaint des maîtres de l'heure ; on les subit en murmurant. Le Français est resté frondeur, mais il supporte mieux le joug qu'aucun autre peuple.

Quant à rire, il n'y faut plus penser : la vie est une lutte de tous les instants, il faut vaincre ou disparaître. C'est, à la lettre, l'âge de fer que nous revivons.

ÉVÊQUE DES FOUS

V

LE CARÊME SOUS L'ANCIEN RÉGIME

Dans le siècle incroyant où nous vivons, le nombre diminue tous les jours de ceux qui observent rigoureusement les pratiques de jeûne et d'abstinence ordonnées par l'Église, durant les quarante jours qui précèdent la fête pascale.

Sans nous inquiéter de la « tradition évangélique » ou de « l'institution apostolique », il nous faut reconnaître qu'en prescrivant le maigre, certains jours de la semaine ou à une époque déterminée de l'année, l'Église n'a pas contrevenu aux lois de l'hygiène. Ses commandements et les ordonnances de la médecine ne sont pas en contradiction. L'institution des Quatre-Temps peut tenir lieu de ces purgatifs périodiques dont les sujets prudents se font une loi d'user à chaque renouvellement de saison et, plus particulièrement, au printemps.

De même, en plaçant le jeûne à la veille des fêtes solennelles, et l'abstinence la veille et l'avant-

veille des dimanches, qui sont les jours ordinaires des agapes familiales, l'Église a-t-elle entendu prévenir les excès de table et leurs funestes conséquences, qu'une diète tardive est souvent impuissante à enrayer.

Le jeûne et l'abstinence, disent les défenseurs de ces pratiques (1), rompent la monotonie du régime et préservent du dégoût et de la satiété. Opposera-t-on à cette doctrine que nous ne sommes pas faits pour vivre exclusivement de végétaux et qu'il peut être nuisible pour la santé d'imposer à notre estomac la privation d'aliments carnés ? La science a répondu à cette objection : *L'homme n'est point naturellement carnivore*, a écrit Flourens (2). Il n'est pas non plus essentiellement herbivore. Par son estomac, par ses dents, par ses intestins, l'homme est, de sa nature, frugivore. Mais une fois qu'il a eu trouvé le feu, une fois qu'il a su amollir, attendrir, préparer les substances animales et végétales par la cuisine, il a pu se nourrir de tous les êtres vivants et réunir ensemble tous les régimes. L'homme a donc deux régimes : un régime primitif, *instinctif*, et par celui-là il est frugivore ; et un régime *artificiel*, dû tout entier à son intelligence, et par celui-ci il est omnivore. L'idéal serait de se nourrir exclusivement

(1) Nicolardot, *Histoire de la table.*
(2) *Longévité humaine.*

de fruits ; mais on peut se rapprocher de cet idéal et, dans ce but, réduire, sinon supprimer, complètement l'usage de la viande.

C'est à ce régime que s'étaient résignés la plupart de ceux qui ont mérité, pour d'autres vertus, d'être béatifiés. Les exemples abondent de bienheureux et de saints qui, de bonne heure, ont renoncé à l'alimentation carnée. Presque tous les ordres religieux l'ont proscrite et ont adopté le maigre.

Ne sait-on pas, en outre, que, depuis des temps immémoriaux, les Indous vivent exclusivement de laitage, de légumes, de fruits et de riz, et doivent à ce régime une grande douceur de caractère ?

Pendant longtemps les disciples de Mahomet se sont abstenus de viande et de vin et, malgré ces privations, ils n'en ont pas été moins redoutables aux peuples de la chrétienté. Devons-nous rappeler que les prêtres égyptiens s'abstenaient pareillement de manger la chair de quelque bête que ce fût ?

Dans toutes les religions, mais principalement dans la religion catholique, se retrouve le jeûne, accompli comme un acte expiatoire, destiné à fléchir la colère du Dieu.

Une étude approfondie de la *Vie des saints* donne à cet égard tous les arguments désirables.

Le jeûne continu fut la vie de saint François de Paule, de saint Dominique, de sainte Radegonde, etc.

D'autres saints ne faisaient qu'un repas par jour, celui du soir : tels saint Porphyre, saint Basile, saint Nicolas.

Quelques-uns se relâchaient un peu de leur austérité les jours de fête et les dimanches.

Il en est qui s'imposaient le jeûne pendant un temps déterminé : plusieurs jours, une semaine, des années entières.

Doit-on mettre à la charge de cette pratique les morts prématurées, les maladies, les infirmités dont furent accablés certains anachorètes ? Il serait téméraire de l'affirmer, sans connaître ni le casier héréditaire de chaque sujet ni les circonstances particulières dans lesquelles il a pu se trouver. Le fait important, c'est que tous les peuples ont édicté le jeûne temporaire, qui ne constituait pas seulement un acte religieux, mais devenait, par contre-coup, une prescription d'hygiène. Tout en assurant le triomphe de l'esprit sur la matière, on refrénait l'intempérance, cause de tant de maux : c'était bénéfice double.

*
* *

Est virtus abstinuisse placitis, écrivait déjà Ovide. N'est-ce pas la preuve que les païens reconnaissaient qu'il y a sagesse à se priver des choses qui nous plaisent ?

Saint Basile, dans une de ses homélies, appelait plaisamment le carême : « le sabbat des cuisiniers (1) ».

Dans la primitive Église, le jeûne et l'abstinence quadragésimale étaient, en effet, d'une grande sévérité. L'on ne devait faire qu'un seul repas par jour, après la neuvième heure (3 heures du soir). Le seul fait de boire de l'eau était considéré comme rompant le jeûne.

Les canons des apôtres prononcent des peines rigoureuses contre les clercs et les prêtres qui n'accomplissent pas les préceptes du jeûne pendant le Carême. La plupart des Pères parlent du Carême comme d'une tradition observée de toute antiquité dans l'Église.

Des empereurs donnaient l'exemple à leurs peuples. Valentinien s'astreignait au jeûne le plus austère. Justinien se contentait d'un repas tous les deux jours ; encore n'était-il composé que d'herbes grossièrement accommodées, avec de l'eau pour unique boisson.

Des conciles fulminèrent l'excommunication contre ceux qui contrevenaient à ces prescriptions sans légitime empêchement.

Pour adoucir la rigueur d'un jeûne prolongé, l'Église toléra peu à peu que les fidèles prissent le soir quelque nourriture.

Primitivement, le seul repas quotidien que, pen-

(1) F. Nicolay, *Histoire des croyances, mœurs et coutumes*, t. II[1]

dant tout le Carême, les anciens chrétiens faisaient, avait lieu vers le milieu de l'après-midi ; c'était le souper ou *cœna*. On avança ensuite l'heure de ce repas, qui fut dès lors fixé à midi.

La *collation* du soir ne se composait, à l'origine, que d'un peu de pain et de vin, avec quelques légumes et des fruits secs. Peu à peu, l'Église devint moins rigoriste : elle permit de manger des légumes cuits, du poisson, des oiseaux aquatiques. Plus tard elle autorisa le laitage et les œufs. Mais la viande restait toujours prohibée. L'ancienne législation polonaise prononçait contre le coupable un châtiment qui ne manque pas d'originalité : on le condamnait à subir l'avulsion de toutes ses dents (1).

Charlemagne (2) alla plus loin : un de ses capitulaires punissait de mort toute infraction à l'abstinence, sans nécessité reconnue. Un des biographes

(1) « Il y avait anciennement des gens préposés pour arracher les dents à quiconque était accusé ou convaincu d'avoir mangé de la viande en Carême. » SAINT-FOIX, *Essais historiques sur Paris*, t. I, p. 168, cité dans les *Anecdotes historiques sur la médecine*, t. I, p. 65.

(2) Charlemagne, après avoir vaincu les Saxons, l'an 785, édicta en 789 une loi très sévère contre ceux qui violeraient le précepte de l'observation du carême. Cette loi portait que « quiconque, par mépris de la religion chrétienne, négligerait d'observer le saint jeûne et l'abstinence de chair dans le Carême, serait puni de mort. Néanmoins, en cas de nécessité, on pourra se retirer vers le prêtre, c'est-à-dire le curé ou autre supérieur, pour en obtenir la permission. » *Capitul. Reg. Fr.*, tit. I, col. 251, dans le *Dict. de la Police*, de LA POIX DE FREMINVILLE, art. *Carême* (Paris, 1775).

du grand empereur rapporte que ce prince observait fidèlement le Carême, et ne se mettait jamais à table avant d'avoir assisté aux offices.

Saint Louis jeûnait également tous les vendredis de l'année, depuis la Toussaint jusqu'à Noël, et toutes les veilles des fêtes de la Vierge. Les vendredis de l'Avent et du Carême, il ne mangeait ni fruit, ni poissons, mais seulement du pain et des légumes. Le jeûne et l'abstinence devaient être accompagnés de prières, de mortifications et de bonnes œuvres. L'esprit de ces prescriptions religieuses se retrouve dans la plupart des actes de la vie sociale. Saint Ambroise s'élève avec force contre les maîtres qui maltraitent leurs serviteurs et leurs esclaves, pendant toute la durée du Carême.

L'empereur Valentinien avait suspendu l'instruction des causes civiles, pendant la semaine sainte et la semaine de Pâques. Les empereurs Gratien et Théodose (1) défendirent de procéder contre les criminels, de les soumettre à la question et de « condamner leurs corps au dernier supplice, pendant les jours sacrés du Carême ».

Justinien décréta, de son côté, que, le jour de Pâques, tous les coupables bénéficieraient de l'amnistie, et qu'on ne retiendrait en prison que ceux qui pourraient troubler la solennité des saintes réjouissances.

(1) *Code théodosien.*

Étaient considérés comme trouble-fêtes les incestueux, les faux-monnayeurs, les homicides, les parricides, les empoisonneurs et les criminels de lèse-majesté (1). Les poursuites exercées contre les débiteurs étaient suspendues pendant cette sorte de trêve de Dieu.

Dans un autre ordre d'idées, il était interdit de célébrer des mariages pendant le Carême; bien mieux, les personnes mariées devaient vivre dans la continence la plus absolue : ainsi l'avait décidé une décrétale d'un pontife du quatrième siècle.

D'autres dignitaires de l'Église proscrivirent les festins, les jeux, les divertissements, voire même la chasse !

Ils ne toléraient pas davantage qu'on partît en guerre en temps de Carême : les évêques du concile de Compiègne (833) reprochèrent hautement à l'empereur Louis le Pieux d'avoir mis, l'année précédente, des armées en campagne, et surtout d'avoir convoqué un plaid solennel à Rennes, en dépit de l'engagement qu'il avait pris de respecter les saints jours.

Les prélats du concile d'Aix-la-Chapelle renouvelèrent ces remontrances. Quelques années plus tard, injonction était faite à Charles le Chauve, qui

(1) *Novelles*, de JUSTINIEN.

y obtempéra, de suspendre dans tout son royaume la tenue des plaids politiques et judiciaires depuis le mercredi des Cendres jusqu'à Pâques.

L'empereur Louis II, guerroyant en Italie (867), suspendit les hostilités à l'époque du Carême (1).

*
* *

Au douzième siècle, l'Église ne s'est pas encore relâchée de sa sévérité à l'égard des contrevenants : en 1126, un boucher de Laon, ayant vendu de la viande en Carême, est condamné, par l'évêque de la ville, à suivre une procession, en portant au cou une morue ou un saumon (2).

Par privilège spécial, une bulle de Grégoire XI avait accordé à Charles V et à la reine Jeanne, sa femme, l'autorisation de manger en Carême du lait, du beurre et des œufs, en spécifiant que les cuisiniers du monarque pourraient goûter les mets préparés avec ces substances, et les officiers servants en faire l'*essai* : Charles V croyait avoir été l'objet d'une

(1) En 1143, le roi d'Angleterre, Étienne, et sa compétitrice au trône, Mathilde, veuve de l'empereur Henri V, en agirent de même. Lors de la guerre de Cent ans, les armées anglaise et française, au dire de Froissart, se conformèrent fidèlement à la loi du jeûne et de l'abstinence quadragésimale.

(2) Selon Brantome (*Œuvres*, t. IX, p. 583), une femme, convaincue d'avoir mangé en Carême du chevreau et du jambon, fut « condempnée à se pourmener par la ville avec un cartier d'agneau sur l'espaule, et un jambon au col ».

tentative d'empoisonnement de la part du roi de Navarre, et, depuis lors, redoublait de précautions.

Le beurre et le lait furent tolérés jusqu'au quatorzième siècle; mais, en 1365, le concile d'Angers classa ces deux substances parmi les aliments gras (1).

En dépit de ces prescriptions, l'évêque de Strasbourg, Albert de Bavière, imagina de solliciter du pape la faveur de laisser manger du beurre dans son diocèse, pendant le temps du Carême. Le pape l'accorda et l'évêque convertit, sans coup férir, l'autorisation en bon et fructueux impôt : quiconque voulait user licitement du beurre, payait une taxe proportionnée à son état de fortune.

Le peuple et le clergé (2) lui-même étaient si fatigués du maigre, que les coffres épiscopaux se remplirent. Albert put racheter ses terres et ses reve-

(1) On lit, dans une charte datée de 1431, qui se trouve à la bibliothèque de Nantes, que « Philippe, archevêque de Tours, autorise Richard de Bretagne, comte d'Étampes, Alain, vicomte de Rohan et les familiers de ces deux seigneurs, à user de beurre pendant le prochain Carême dans la paroisse de Tours », ce qui indique bien que cette substance était considérée comme un aliment gras. Mais il est possible que, moyennant des aumônes, des dons, etc., les évêques accordassent, comme dans le cas présent, des dispenses à ceux qui les leur demandaient (*Intermédiaire des Chercheurs*, 1895.)

(2) Cependant les moines, en général, surtout ceux de certains ordres, paraissent s'être très bien accommodés du jeûne (Voy. à cet égard, un menu de carême, publié par Antony Méray, dans *la Vie au temps des Libres Prêcheurs*, t. II, pp. 148 et suiv.).

nus engagés, et, de l'argent qui lui resta, il fit fondre une fort belle artillerie, que le peuple appela les canons de beurre (*Ankenbüschen*) (1).

La cathédrale de Bourges, terminée en 1324, a une *tour* dite *de beurre*, qui reconnaît une origine analogue (2). Comme celle de Rouen, dont nous allons parler, elle fut élevée en partie avec les offrandes faites pour les dispenses appelées *lacticines*.

A côté du grand portail de la cathédrale de Rouen, à main droite, est une fort belle tour percée à jour, haute de deux cent trente pieds. Cette tour s'appelle la *Tour de Beurre*, parce qu'elle a été bâtie des deniers qui furent donnés pour la permission d'user de beurre et de lait (3) en Carême, permission que le

(1) Ch. Gérard, *l'Ancienne Alsace à table.*

(2) Une disette d'huile, en 1420, écrit M. Maurice Lenoir, fut cause que les fidèles eurent la permission de manger du beurre pendant le Carême de cette année-là; et, en 1491, lorsque Anne de Bretagne put obtenir du pape d'user du beurre, parce que son pays manquait d'huile, presque toute la France suivit son exemple. De là, les troncs pour le beurre, qui existent dans les églises, à l'époque quadragésimale. (Nicolay, *Histoire des croyances*, etc., t. II.)

(3) Lors du siège d'Orléans (1563), M. de Cipierre, qui fut quelques jours à la tête de l'armée, demanda au cardinal de Ferrare, légat du pape en France, la permission, pour ses soldats, de manger de la viande en Carême. Le légat fit des difficultés et, avant de céder, parla d'accorder l'usage du lait, du beurre et du fromage. S'il faut en croire le *Dictionnaire de la Conversation*, l'autorisation du chef de l'Église, pour que l'on pût manger des œufs et du beurre pendant le Carême, était encore nécessaire en 1862. (*Intermédiaire*, loc. cit.)

pape Innocent III octroya, sur les instantes prières du cardinal Guillaume d'Estouteville, archevêque de Rouen, à condition qu'ils (les dispensés) feraient quelques dons à l'église de Rouen ; de sorte que ce n'est que depuis environ trois cent trente ans qu'on

INTÉRIEUR DE CUISINE (fin du XV[e] siècle).

use de beurre et de lait dans la capitale de la Normandie, pendant le Carême (1).

*
* *

Au commencement du seizième siècle (1513), l'évêque

(1) Incidemment, sait-on pourquoi c'est précisément à la fin du carnaval et à la veille même du Carême, qu'a lieu, dans les pays catholiques, la promenade annuelle du bœuf ou des bœufs *gras*, de telle sorte que c'est forcément dans les premiers jours *maigres* que l'on abat et que l'on consomme ces animaux ? Voici l'explication qu'a donnée du fait la *Semaine religieuse de Nevers* : « Pendant longtemps, les lois civiles et religieuses ont été d'accord pour proscrire, pendant le Carême, l'usage des aliments gras ; il n'y avait d'exception qu'en faveur des malades. Les bouchers n'avaient pas le droit

de Paris, Étienne de Pórcher, exhortait les fidèles à s'abstenir de viande, de lait, de fromage, de beurre et d'œufs. L'année suivante, l'official de Troyes condamnait à l'amende d'une livre de cire et aux dépens, un paysan qui, pendant le Carême, avait mangé,

INTÉRIEUR DE CUISINE (XVI^e siècle).

sans le savoir, un peu de fromage et, en 1522, une sentence du prévôt de Sens condamnait au fouet et à l'amende honorable, devant la porte de l'église de la

d'étaler ou de vendre de la viande en temps prohibé, sans s'exposer à des peines sévères. Cependant, pour satisfaire aux besoins des personnes exemptes de l'abstinence, il fallait quelqu'un qui pût procurer cet aliment, sur un ordre de médecin. On établit donc le boucher de carême ; et, pour ne pas blesser de justes susceptibilités, il y avait un concours annuel entre tous les gens de cette profession, en sorte que le privilège appartenait à celui qui produisait le bœuf le plus beau et le plus gras, au jugement de tous les bouchers de la localité. Ce bœuf, couronné de fleurs, était triomphalement promené, au son de la trompe, par les rues et les carrefours de la ville, afin que tout le monde put connaître le boucher du carême. » *Intermédiaire*, 10 avril 1865.

cathédrale, le nommé Dasseigne, pour avoir mangé, en Carême, des haricots au lard (1).

Si l'Église montra quelque indulgence dans son travail de classification théorique, en revanche elle n'en montra guère dans sa manière de juger les faits en pratique. On sait que Clément Marot faillit être brûlé vif pour avoir mangé du lard en Carême.

Au milieu du seizième siècle, l'électeur de Bavière fit décapiter six bourgeois de Munich, qui avaient usé de viande un jour défendu, et le médecin de Son Altesse, Jean Épiphanius de Venise, leur compagnon de délit, ne sauva sa tête qu'en prenant la fuite et en venant s'établir à Porentruy.

Les exemples d'une répression plus ou moins rigoureuse de ces infractions ne manquent pas dans notre histoire. Celui-ci nous est fourni par un moine.

Le 29 mars 1533, le dimanche des Rameaux, un bourgeois de Guebviller, Jacques Glaser, tondeur de laine, et sa femme Elsi; un médecin, Melchior Blatter et sa femme Marguerite, s'étaient assemblés avec quelques autres, chez Glaser, pour s'y régaler, à la mode luthérienne, d'une tête de veau et d'un aloyau garni de son rognon. Ils furent dénoncés. On mit les femmes dans la prison de Goldbach, le tondeur dans la tour et Melchior au cachot. Le diman-

(1) *Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. I (1889-1890).

che après *Misericordia*, on les exposa tous les quatre au carcan (*Halseisen*) ; après quoi, on les chassa de la ville (1).

Dans ses *Annales d'Aquitaine*, Jean Du Bouchet raconte, qu'au mois d'octobre de cette même année 1533, au temps de l'entrevue de François Ier avec le pape Clément VII, à Marseille, trois dames, *vertueuses, chastes et dévotes, belles et honnêtes veuves*, prièrent M. d'Albanie, favori de Clément VII, d'obtenir pour elles la permission de manger de la chair les jours défendus.

M. d'Albanie, voulant réjouir le Saint-Père et le roi, dit à ces trois dames de venir, à jour marqué, demander elles-mêmes au pape la dispense qu'elles sollicitaient.

Les dames, introduites, se mirent à genoux aux pieds de Sa Sainteté, et M. d'Albanie, parlant en italien, dit au pontife, assez bas pour n'être entendu que de lui : « Saint-Père, ces trois dames, veuves, belles et bien honnêtes, ne voulant pas manquer au respect qu'elles doivent à la mémoire de leurs maris, et aux sentimens de tendresse qu'elles ont pour leurs enfants, sont résolues à ne pas passer en secondes noces. Mais la chair est si faible, et elles si peu exemptes de tentation, qu'elles supplient Votre Sainteté d'avoir égard à leur infirmité et de leur

(1) Ch. Gérard, *l'Ancienne Alsace à table.*

permettre de succomber sans pécher, toutes les fois que la tentation sera si forte qu'elles n'y pourront résister.

— Comment, mon cousin! se récria Clément VII, vous voudriez que je dispense ces dames des Commandements de Dieu!

— Elles sont devant vous, Saint-Père ; elles peuvent s'expliquer.

Alors, l'une d'elles prenant la parole : « Saint-Père, nous avons prié M. d'Albanie de vous remontrer nos besoins, ainsi que la faiblesse de notre sexe et de notre complexion. »

— Oui, Mesdames, de répliquer le pape, mais demandez-moi toute autre chose.

— Au moins trois fois la semaine, Saint-Père ?

— Trois fois la semaine, *commettro ni peccato di lussuria* ? Eh fi, Mesdames, a-t-on jamais fait telle demande à un pape ?

Les trois dames, alors, reconnaissant que M. d'Albanie les avait jouées :

— Eh non, Saint-Père, s'écrièrent-elles toutes ensemble, il ne s'agit point de cela ; nous vous demandons, uniquement, la permission de faire gras les jours défendus !

— Pardon, Mesdames ! s'écria M. d'Albanie, de m'être si lourdement trompé.

Le pape, heureusement, aimait à rire ; cette facétie l'amusa fort.

***

Croirait-on que l'autorité ecclésiastique se soit montrée, à certaines époques, plus tolérante que l'autorité civile sur le chapitre du jeûne ? Au seizième siècle, le pape Jules III déclare maigres le lait, le beurre et les œufs, à la seule condition que les pauvres réciteraient trois *Pater* et trois *Ave* chaque jour et que les riches distribueraient des aumônes ; par contre, le roi et le Parlement hésitèrent longtemps à sanctionner cette concession (1).

Le Parlement de Paris, par son arrêt du 7 février 1552, empêchait la publication d'une bulle qui permettait l'usage du beurre, du fromage et des œufs, en Carême, aux provinces ruinées par la guerre (2).

Deux ans auparavant, un édit de Henri II avait défendu expressément les achats de viande, les jours d'abstinence, sans certificat de médecin.

Les huguenots eux-mêmes durent, les jours maigres, se conformer aux ordonnances de Charles IX (3), qui

(1) On a dit que si le pouvoir civil montrait peu d'empressement à accepter les concessions de l'Église, cela tenait à ce que le fisc avait tout intérêt à relever les contraventions commises, car il y trouvait profit : aux termes de l'ordonnance du 20 janvier 1563, « les bouchers, rôtisseurs et poulaillers, qui exposaient aucune chair durant Carême, encouraient de 50 à 100 livres d'amende, *moitié au dénonciateur*, moitié au roi ».

(2) *Dictionnaire ou Traité de la Police générale*, par E. de La Poix de Freminville, art. *Carême*.

(3) En 1563, 1564 et 1565.

obligeaient les acheteurs de viande à se servir dans les hôpitaux, où l'on exigeait d'eux l'adresse de leur demeure, un certificat de médecin et la désignation du morceau de boucherie demandé; car le porc, la volaille et le gibier étaient prohibés sans réserve.

En cas de contravention, les délinquants étaient condamnés à payer cent écus d'or, « s'ils ont de quoy »; ou à défaut, à être « fouettez par les carrefours des lieux où ils seront demourans ».

Henri IV promulgua, le 7 février 1595, une ordonnance interdisant « de manger chair en caresme sans dispense, sous peine de punitions corporelles, et aux bouchers d'en vendre ni estaler, sous peine de la vie ».

En 1605, un boucher de Besançon, ayant laissé un individu manger en sa maison des œufs et du lard en Carême, fut condamné « à faire amende honorable les pieds et tête nuds, la torche ardente, en l'audience de la maison de ville... » Un autre habitant de cette ville fut, la même année, banni pour dix ans, « pour avoir mangé du fromage en temps de Carême et en avoir fait manger à ses serviteurs et domestiques ».

La justice séculière paraît avoir particulièrement exercé ses rigueurs en Franche-Comté. Dans les hautes montagnes du Jura, un pauvre diable des environs de Saint-Claude, pressé par la faim, est surpris un jour, pendant le Carême de 1629, à manger de la chair d'une jument morte et de « la chair d'un

veau qui estoit mort de pauvreté et maladie ». Maigre était le régal, mais on ne badinait pas, à l'époque, avec les infractions à la loi quadragésimale, et on le fit sentir au pauvre diable, que les échevins de Saint-Claude, « sur l'avis des gens sages », condamnèrent à... « avoir la teste tranchée et séparée de son corps » ! Le texte de ce jugement monstrueux est conservé aux archives municipales de Saint-Claude (1).

*
* *

En l'état actuel des mœurs, le Carême n'apporte pas un grand trouble dans la vie sociale. Outre qu'on ne respecte guère les prescriptions de l'Église, celle-ci a composé avec son temps et a su apporter beaucoup de tempérament dans l'application de mesures jadis si rigoureuses. Nous venons de voir quelques exemples de ces rigueurs, qui se poursuivront presque jusqu'à la veille du cataclysme où devait sombrer l'ancien régime.

C'est surtout sous le Grand Roi que le Carême prit, comme on l'a dit, une physionomie originale. « Alors la dévotion était de mise; Tartufe hantait, en même temps que les salons des Elmires de la ville et de la cour, le Parlement et les conseils royaux... Dans le monde, il flétrissait tellement les

(1) Il a été publié dans les *Archives historiques, artistiques*, etc., t. I, pp. 204 et suiv.

tièdes et les impies qui se dérobaient aux mortifications du Carême, que bien peu osaient se mettre d'un parti si décrié et, dans les assemblées légifé-

LE BOUCHER ET SON VALET (XVI^e siècle).

rantes, il savait imposer des mesures capables de vouer la société tout entière à la pénitence » (1).

Nous avons parlé des édits de Henri II, renouvelés par les ordonnances royales de Charles IX et de Henri IV; mais c'est à partir seulement de 1667 que

(1) Cf. l'article de M. Pierre Lalande, *le Carême au temps de Tartufe*, dans la *Revue Bleue* de ces dernières années.

UNE HOTELLERIE AU DÉBUT DU XVI^{e} SIÈCLE.

(Cette gravure et les trois qui précèdent sont extraites de l'ouvrage de Paul LACROIX, sur le Moyen Age.)

le Parlement rendit annuellement un arrêt, quelques jours avant le Carême, réglant la police et la discipline qu'on devait observer dans les boucheries de l'Hôtel-Dieu, et renvoyant aux juges de police pour l'exécution.

Le roi y ajoutait son autorité, par un ordre expédié, tous les ans, à un officier de robe courte, qui lui donnait entrée, avec des archers, dans tous les lieux de la ville et faubourgs de Paris. Cet officier, en exécution de l'ordre, était tenu de faire tous les jours des visites, de saisir la viande exposée en vente, et, *selon la qualité des personnes*, d'emprisonner les contrevenants (1).

La prohibition de la vente des aliments gras fut étendue à toutes les communes des environs de Paris. Les habitants des bourgs voisins de la capitale durent s'approvisionner à l'Hôtel-Dieu (2).

(1) Dict. de Freminville, *art. cit.*

(2) En Carême, nous apprend A. du Pradel, le détail de la boucherie, de la volaille et du gibier appartient à l'Hôtel-Dieu, où se tient alors la principale boucherie, mais on ne laisse pas de vendre de la viande pour les malades, au profit de cet hôpital, à la boucherie du petit marché Saint-Germain, à celle du marché du Temple, à celle de la place aux Rats, et à celle de la rue Saint-Honoré, près des Quinze-Vingts (*Livre Commode*, t. I, p. 290). La police des villes permettait à un ou plusieurs bouchers, un ou plusieurs traiteurs, de débiter la viande pendant ce saint temps, pour les malades et le cas de nécessité ; tous les hôpitaux ou les pauvres devaient avoir une portion dans le prix de la vente ou distribution. (*Dict. de Police* de La Poix de Freminville, art. *Boucher.*)

Il était interdit « à toutes personnes, de quelque qualité, condition ou pays qu'elles soient », de porter ou de conduire à Paris « aucuns bestiaux ni viande vive ou morte, volaille ni gibier, soit par terre ou par eau ».

Ceux qui étaient surpris à faire le trafic défendu devaient être incarcérés, leurs marchandises, ainsi que le contenant de celles-ci, saisies, sans préjudice d'une forte amende, le tout au profit de l'Hôtel-Dieu pour les deux tiers, d'un tiers pour le délateur.

Cette prime à la délation devait porter ses fruits. Une nuée d'espions s'abattit sur Paris, pénétrant à l'office, caquetant avec les commères, fréquentant les réunions de la jeunesse turbulente et des hommes de plume, libertins et esprits forts, de tous ceux, en un mot, qu'on soupçonnait être de l'opposition. L'exempt verbalisait et le délinquant était appréhendé.

Le 28 avril 1659, une sentence du Châtelet condamnait un nommé Gardy à être attaché au carcan, devant le Grand Châtelet, « avec une fressure de veau pendue au col, puis à être réintégré en prison, » pour avoir vendu de la viande publiquement pendant le Carême, dans une loge située dans l'enclos du Jardin des Tuileries.

*
* *

Ce n'était pas seulement à Paris que l'autorité veillait : à Toulouse, un arrêt du Parlement, du

22 février 1663, interdit aux boulangers et pâtissiers de cette ville de fabriquer et de vendre, pendant le Carême, « des gâteaux et massepains ».

La police ne respectait rien ; elle avait le droit, et elle ne s'en faisait faute, de pénétrer aussi bien dans les hôtels des ambassadeurs, des princes et des seigneurs de la cour, que dans les auberges et les hôtelleries, pour y saisir, s'il y avait lieu, toute viande de boucherie ou de gibier qu'on y recélait.

Quelques gourmands tentèrent de tourner les ordonnances, en demandant une dispense qui leur permît de manger gras ouvertement; d'autres, plus audacieux, prétendaient se passer de toute autorisation, d'autant que celle-ci ne s'accordait pas toujours facilement.

La Faculté y mettait des formes : elle avait, déclaré qu'on ne pouvait se prévaloir de certaines maladies ou plutôt certains malaises, tels que « les insomnies, les faiblesses du corps, les douleurs d'entrailles, les maux de tête, le mal de dents, les maux des yeux, les maux de cœur ou de l'estomac, les maux de rate, les fluxions, les gouttes, les fièvres quartes ou tierces et les maux extérieurs qui se répandent dessus la peau ».

Quand on n'avait pas de meilleurs arguments à faire valoir, il était inutile de solliciter la dispense. Force était de recourir aux expédients et de pratiquer la fraude. Avant la Quinquagésime, on entassait

dans des resserres quantité de salaisons, on emplissait les poulaillers de volailles, on faisait même venir des bœufs, qu'on logeait dans des étables situées dans les dépendances — et l'on se riait des sentences royales (1).

Le Grand Roi avait une façon de comprendre le Carême qui mettait à l'aise les personnages de sa cour et les seigneurs qui fréquentaient à Versailles pendant la quarantaine sacrée : il s'astreignait à un maigre rigoureux, mais il autorisait, en même temps, toutes les réjouissances mondaines, fêtes, ballets, théâtres, etc. Avec l'âge, il devint plus sévère sur ce chapitre, et c'était lui faire sa cour que d'observer les prescriptions du jeûne et de l'abstinence.

La favorite donnait l'exemple. Même au temps de sa toute-puissance, Mme de Montespan fut tour-

(1) Au commencement du dix-huitième siècle, il y avait de véritables boucheries et rôtisseries établies pendant le Carême, au mépris des ordonnances, chez Madame, chez le prince de Talmont, chez le duc d'Uzès, chez les ducs de La Trémoille, de Rohan et d'Humières, à l'hôtel de Soissons, à l'hôtel de Senlis, à l'hôtel de Nevers, etc. Les gentilshommes ne dédaignaient pas de passer eux-mêmes en contrebande de la viande dans leurs carrosses : le prince d'Harcourt, le marquis de Bellefond, etc., furent à ce sujet, comme de simples citadins, l'objet de sérieux procès-verbaux. En haut lieu, on était encore plus frondeur. On connaît la lettre du comte de Sommery, faisant savoir, en 1718, de la part de la duchesse de Berry, aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu, chargés de veiller à l'exécution des ordonnances sur la boucherie du Carême, que « si quelqu'un a l'insolance (*sic*) de venir visiter chez elle, il n'en sortira que par les fenêtres ». *Archives historiques*, loc. cit.

mentée par l'idée qu'elle avait un grand nombre de fautes à se faire pardonner. Majestueuse et superbe devant les courtisans, elle se macérait et s'imposait des pratiques austères une fois rentrée en elle-même. Des mémoires du temps assurent qu'elle allait jusqu'à faire peser son pain pendant les jeûnes du Carême, et l'on cite la réponse qu'elle fit à la duchesse d'Uzès, qui s'étonnait de ses scrupules :

— Eh quoi ! Madame, faut-il, parce que je fais un mal, faire tous les autres (1) ?

La famille royale ne pouvait qu'imiter le Maître et la Maîtresse. Seuls, ceux de ses membres qui, pour raison de santé, mangeaient des aliments gras, se les faisaient servir dans leurs appartements privés, et on avait soin de ne laisser partir aux cuisines aucun reste, les reliefs étant destinés aux malades des hôpitaux.

*
* *

Sous Louis XV, les édits furent appliqués avec la même rigueur que sous son prédécesseur.

Par la Déclaration du 1er avril 1726, fut renouvelée l'interdiction de vendre à Paris, pendant toute la durée du Carême, de la viande, du gibier, de la

(1) Docteur G. Périer, *Bourbon-l'Archambault sous Louis XVI* (Paris, 1873).

volaille et des œufs, ailleurs qu'aux boucheries de l'Hôtel-Dieu, sous peine d'être attaché au carreau pendant trois jours de marché, sans compter trois mois de prison et 3.000 livres d'amende.

On tenait à ce point la main à l'observance du maigre en Carême, que l'architecte des bâtiments du roi lui-même, Servandoni, ayant voulu, dans la pièce de *Léandre et Héro* (paroles de Lefranc de Pompignan, musique de Brassac), jouée pendant le Carême de 1750 (1), par les artistes de l'Opéra, au théâtre des Tuileries, mêler un sacrifice à son spectacle, dut obtenir, au préalable, de l'Hôtel-Dieu la permission d'acheter la génisse et le veau qui devaient y jouer les rôles de victimes (2).

La police de cette époque ne transigeait en aucune manière sur ce chapitre (3); quiconque se rendait

(1) Voir, à cette date, l'*Inventaire des archives de l'Hôtel-Dieu*: Cf. *Revue des provinces*, 15 février 1866, p. 351.

(2) *Le Livre commode des adresses*, par A. DU PRADEL (édit. E. FOURNIER), t. I, p. 290 (n)

(3) « Le mercredi 15 février 1766, lit-on dans le Journal manuscrit de Hardy, le prince de Condé étant allé jouer à la paume rue Mazarine et ayant jugé à propos de s'y faire apporter à dîner, ceux de ses gens qui étaient chargés de mets furent arrêtés par les suppôts de la police préposés pendant le Carême pour qu'il ne se transporte point de gras dans les rues, et, ayant fait résistance sur ce qu'ils appartenaient au prince, cela occasionna un bruit assez considérable. On se battit de part et d'autre ; les plats furent renversés. Le peuple se rangea du côté des domestiques du prince, à qui on fut obligé de faire à dîner une seconde fois. Cette affaire ne laissa pas de causer de l'inquiétude au lieutenant de police. »

coupable du délit en question, quelque haut placé qu'il fût, devait s'exécuter.

En veut-on un exemple typique ? Pendant le Carême de 1746, la police fait une descente chez le marquis de Bauffremont et saisit, dans la cuisine de l'hôtel, 15 quartiers d'agneaux, 69 pièces de volailles, 22 pigeons, 3 lapereaux, 4 perdrix, 2 faisans, 2 pièces de lard, etc... La marquise, très vexée, comme l'on pense, écrit au lieutenant général de police la lettre passablement hautaine que voici :

Je ne me serais pas crue, Monsieur, susceptible de visite de commissaire dans ma maison, n'étant ni joueuse, ni receleuse d'aucuns criminels envers l'État ni la justice.

Je suis très étonnée d'apprendre que, sous votre nom, il y en ait un assez insolent pour venir chez moi, et mon suisse assez sot pour l'avoir laissé entrer. J'avais un rôtisseur que mon fils aîné veut mener à l'armée avec un cuisinier; mon mari et mes fils mangent gras; il faut avoir des provisions de viande chez moi : voilà la déclaration de l'état de conscience de la famille.

Si l'inquisition s'établit, que ce soit sous une forme un peu plus polie; aux gens de ma sorte, ce n'était rien faire de trop que de m'avertir. Vous jugerez, Monsieur, que par un pareil procédé, c'est exposer la sagesse de mes enfants, qui auraient peu respecté la queue crottée du commissaire, de l'insolence duquel je vous demande justice.

Je suis, etc.

Hélène de Courtenay-Bauffremont.

Et la lettre se terminait par cet amusant post-scriptum :

Je veux que votre infâme commissaire me restitue mes moutons, car le chevalier de Bauffremont est garçon de bon appétit.

Le lieutenant de police rit sans doute beaucoup à la lecture de cette insolente missive, mais ne fut pas désarmé pour cela. En marge de la lettre on lit cette annotation, écrite de la main du magistrat : « Répondu et mandé que la saisie ayant été portée à l'Hôtel-Dieu, je ne puis en ordonner la restitution. »

Ce ne fut qu'en 1774 qu'une déclaration royale devait établir la liberté du commerce de la viande à Paris (1) pendant le Carême, moyennant une indemnité de 50.000 livres, qui fut versée à l'Hôtel-Dieu, en guise de dédommagement.

(1) Au temps où la police avait encore le droit, en Carême, de confisquer la viande chez les délinquants, on grillait parfois des harengs sur le pas de la porte, pour corriger l'odeur des viandes rôties en fraude dans la cuisine (NICOLAY, *op. cit.*)

MARCHANDE DE POISSON (XV^e^ SIÈCLE).

*
* *

Désormais, l'histoire du Carême ne se marque que par quelques traits, quelques anecdotes plus ou moins plaisantes ; nous les donnerons comme un hors-d'œuvre après le plat de résistance.

On conte qu'un jour Fénelon. surprit le duc de Bourgogne, dont il était, comme on sait, le précepteur, faisant gras un vendredi. Comme le prince s'excusait, alléguant sa mauvaise santé :

— Mangez du veau si cela vous plaît, Monseigneur, lui répondit l'accommodant prélat, mais soyez juste !

*
* *

Strict observateur de la loi du jeûne, Louis XVI s'en tenait, pendant le Carême, à un seul repas et à la collation. Un jour, qu'après le dîner, il se disposait à partir pour la chasse, on vint prendre ses ordres pour l'heure du souper :

— « Qui parle de souper, répondit le roi; est-ce que nous sommes hors du Carême ? »

On lui fit observer que la chasse projetée serait fatigante.

— « La réflexion est juste, reprit-il; mais, après tout, ma chasse n'est point de précepte. »

Et celle-ci fut, sur-le-champ, contremandée.

*
* *

Madame Victoire, bien que pieuse à l'excès, ne détestait pas la bonne chère ; en temps de carême, ce qui la préoccupait avant tout, c'était la nature des mets qui paraissaient sur sa table. Elle voulait bien goûter d'un bon plat, mais à la condition qu'il ne lui fût pas interdit par les prescriptions de l'Église.

« Je la vis un jour, écrit Mme Campan, très tourmentée de ses doutes sur un oiseau d'eau qu'on lui servait.

« Il s'agissait de décider irrévocablement si cet oiseau était maigre ou gras. Elle consulta un évêque qui se trouvait à son dîner. Le prélat prit aussitôt le ton de voix positif, l'attitude grave d'un juge en dernier ressort. Il répondit à la princesse qu'il avait été décidé qu'en un semblable doute, après avoir fait cuire l'oiseau, il fallait le piquer sur un plat d'argent très froid; que si le jus de l'animal se figeait dans l'espace d'un quart d'heure, l'animal était réputé gras; que si le jus restait en huile, on pourrait le manger en tout temps sans inquiétude. Madame Victoire en fit l'épreuve : le jus ne figea point. Ce fut une joie pour la princesse, qui aimait beaucoup cette espèce de gibier. »

Ces scrupules, Madame Victoire ne fut pas seule à les avoir ; ils étaient partagés par tous ceux que tourmentaient les affres d'une conscience trop chatouilleuse.

*
* *

En 1660, on souleva, dans le monde savant, la subtile question de savoir si les clystères rompaient le jeûne : *an clysterium frangat jejunium* ? Cette question, proposée par un médecin, fit éclore une foule de thèses, plus divertissantes les unes que les autres (1).

Une non moins grave question était venue, quelque temps auparavant troubler la conscience des amateurs de chocolat ; il s'agissait de savoir s'il rompait, lui aussi, le jeûne de l'Église.

Divers docteurs discutèrent longuement pour et contre. Dès le seizième siècle, le tournoi avait commencé. Le P. Rodrigo Manrique rapporte que la difficulté ayant été soumise à Paul V, ce pape ordonna qu'on préparât en sa présence la boisson en litige, et prononça : *Hoc non frangit jejunium* — (Cela ne rompt pas le jeûne).

Le pape Grégoire XIII, aussi indulgent pour le chocolat qu'il l'avait été pour la Saint-Barthélemy, s'était déjà prononcé dans le même sens. Beaucoup

(1) V. les *Gayetez d'Esculape*, par les docteurs Cabanès et Witkowski. Maloine, éditeur.

d'autres *juristas*, *catedraticos*, *teologos* et *canonistas* publièrent des livres sur ce sujet; mais l'ouvrage le plus curieux est celui du P. Thomas Hurtado, imprimé en 1642, sous le titre de : *Si el chocolate quebranta el ayuno de la Iglesia* (Si le chocolat rompt le jeûne de l'Église).

L'auteur, qui examine ensuite au même point de vue la question du tabac, traite à fond celle du chocolat. Il cite tour à tour Aristote et Aristophane, Pline et Platon, Hippocrate et Galien, saint Augustin et Thomas d'Aquin, Escobar et le Père Sanchez.

En résumé, l'auteur est d'avis que le chocolat, de même que le vin, ne rompt pas le jeûne, *même quand on le prend par plaisir*, à la condition toutefois qu'on le prenne en petite quantité, qu'on ne le fasse pas trop épais, et qu'il ne soit préparé ni au lait ni aux œufs. Il y a encore une condition : c'est qu'il ne soit pas falsifié, « comme le font, dit-il, les marchands, au moyen d'un mélange de farine de fèves, de *garbanzos* (pois chiches), ou autres substances... » Ce détail prouve que la sophistication du chocolat ne date pas d'hier.

Sans doute est-ce à l'indulgence de certains théologiens qu'est dû le mot qu'on prête à une vieille pécheresse espagnole, dont le chocolat était devenu l'unique passion; elle ne lui trouvait qu'un défaut, celui de n'avoir pas l'attrait du fruit défendu. « Quel

dommage, s'écriait-elle en poussant un gros soupir, que ce ne soit pas un péché mortel ! » *Que lastima que no sea pecado mortal !*

* * *

Philippe V avait peut-être lu le traité du casuiste Tomas Hurtado, toujours est-il qu'il prenait son chocolat en toute tranquillité de conscience, si nous en croyons SAINT-SIMON.

«... Un jour que je vis la reine prendre plusieurs fois du tabac, écrit le mémorialiste, je dis que c'étoit une chose assez extraordinaire que de voir un roi d'Espagne qui ne prenoit ni tabac ni chocolat. Le roi me répondit qu'il étoit vrai qu'il ne prenoit point de tabac; sur quoi, la reine fit comme des excuses d'en prendre, et dit qu'elle avait fait tout ce qu'elle avait pu, à cause du roi, pour s'en défaire, mais qu'elle n'avoit pu venir à bout, dont elle étoit bien fâchée. Le roi ajouta que, pour du chocolat, il en prenoit avec la reine tous les matins, mais que ce n'étoit que les jours de jeûne !

— Comment, sire, repris-je de vivacité, du chocolat les jours de jeûne !

— Mais fort bien, ajouta le roi gravement, le chocolat ne le rompt pas.

— Mais, sire, lui dis-je, c'est prendre quelque chose, et quelque chose qui est fort bon, qui soutient et même qui nourrit.

— Et moi je vous assure, répliqua le roi avec émotion et rougissant un peu, qu'il ne rompt pas le jeûne; car les Jésuites, qui me l'ont dit, en prennent tous les jours de jeûne, à la vérité sans pain ces jours-là, qu'ils y trempent les autres jours. »

« Je me tus tout court, ajoute Saint-Simon, car je n'étais pas là pour instruire sur le jeûne, mais j'admirai en moi-même la morale des bons Pères et les bonnes instructions qu'ils donnent, l'aveuglement avec lequel ils sont écoutés... Dans quelles ténèbres épaisses et tranquilles vivent les rois qu'ils conduisent (1) ! »

* * *

Il fut un temps où les dispenses du Carême étaient accordées avec une grande libéralité, à ce point que le pape Benoît XIV dut écrire jusqu'à trois encycliques, pour s'élever contre la facilité avec laquelle les évêques (2) les concédaient, et pour protester contre « les incroyables complaisances » des médecins qui oublient que, ce faisant, ils « chargent leur conscience d'un péché très grave ».

Avant de fulminer, le bon pape aurait dû prêcher d'exemple : n'est-ce pas lui, en effet, qui, voulant témoigner à Montesquieu tout le cas qu'il faisait

(1) *Voyage en Espagne*, du baron Davillier et G. Doré (*Tour du Monde*, 2e semestre 1872).

(2) V. un mandement publié par Massillon, évêque de Clermont en 1732, dans l'*Intermédiaire*, 30 décembre 1895.

de son *Esprit des lois*, accorda à l'auteur et à sa famille l'autorisation de faire gras toute leur vie les jours maigres ? Le piquant de la chose, c'est que Montesquieu, trouvant les droits de chancellerie trop élevés, en refusa le paiement — et le bref ne fut jamais expédié.

Quant aux médecins, c'était les accuser un peu gratuitement ; si certains d'entre eux signèrent des certificats de complaisance, il en fut qui s'employèrent de leur mieux à vanter les bienfaits d'une alimentation maigre. L'utilité hygiénique du Carême fit même le sujet d'une thèse, soutenue à la Faculté de médecine de Caen, en 1711, par un confrère du nom de Marescot, sous le titre de : *Quadragesimæ jejunium salubre.*

En 1700, le docteur Barthélemy Linant avait publié tout un volume sur le même sujet : *L'abstinence de la viande rendue aisée ou moins difficile à pratiquer, ou régime de vie avec lequel on peut prévenir et rendre moins grandes les incommodités qui surviennent à ceux qui font maigre par le ménagement des tempéraments, le choix et le bon usage des aliments maigres simplement apprêtés.*

Enfin, en 1758, un docteur Planque écrivait que, « si le Carême n'était pas d'institution religieuse, il devrait être d'institution médicale ».

Les philosophes emboîtèrent le pas aux médecins, en même temps que les littérateurs (1).

(1) Voir l'opinion de Bernardin de Saint-Pierre et celle de Reghard, dans NICOLARDOT, *Hist. de la table*, pp. 164-166.

J.-J. Rousseau, en maints endroits de ses œuvres, se prononce en faveur de l'alimentation maigre. Voltaire partageait sur ce point le sentiment de son habituel adversaire : « Il paraît utile, écrit-il, qu'il y ait un temps dans l'année où l'on égorge moins de bœufs, de veaux, d'agneaux et de volailles. »

Quant à Diderot, il a dit, en peu de lignes, tout ce qu'il y avait à dire.

« Le Carême que pratiquent les chrétiens, à l'entrée du printemps, écrit l'auteur du *Neveu de Rameau*, semble ne devoir être regardé comme une loi de privations agréables à Dieu, qu'autant qu'elle est une *leçon de tempérance*, un *précepte médicinal*, une *abstinence salutaire*, qui tend à préserver des maladies de la saison, qui dépendent principalement de la surabondance des humeurs. »

Diderot lisait dans l'avenir, dans un avenir proche ; la Révolution, après avoir supprimé toutes les pratiques religieuses, devait maintenir, sous une autre forme, l'institution du Carême : *le Carême civique*, destiné à remplacer celui de l'Église, avait surtout pour but de diminuer la consommation de la viande, devenue une denrée dont la rareté doublait le prix.

« La religion, s'écriera Vergniaud, dans un de ses élans oratoires, a bien ordonné un Carême pour honorer la Divinité. Pourquoi la politique n'userait-elle pas d'un moyen semblable, dans l'intérêt de la

Patrie, pour arrêter, pendant un temps, la consommation des veaux (*sic*) (1). »

Dans une séance ultérieure, un autre député, Thuriot, renchérissait sur la proposition de son collègue ; il demandait, sans sourciller, « que les citoyens de la République observâssent une *abstinence nationale* pendant le mois d'août... afin que les bestiaux puissent grandir (2) ». En conformité de ce vœu, la section de l'Homme Armé prenait, le 20 juin, un arrêté décrétant un *Carême civique* de six semaines ; le lendemain, la section de Montmartre décidait de faire maigre pendant le même temps.

L'année suivante, le Comité de salut public s'émouvait à son tour : le 21 janvier 1794, Barère, au nom du Comité présidé par Saint-Just, présentait un rapport dans le sens du projet de Vergniaud, concluant à ce que « les patriotes s'imposassent volontairement les privations nécessaires... *le Carême étant d'ailleurs une institution puisée dans la nature* (3) ».

C'était revenir, par un long détour, à la doctrine des hygiénistes et proclamer sous une autre forme que, si le Carême n'existait pas, la médecine devrait l'inventer.

(1) *Moniteur*, 20 avril 1793.
(2) *Moniteur*, 11 juin 1793.
(3) NICOLAY, *loc. cit.*

VI

LES PROCESSIONS LICENCIEUSES

L'histoire des mœurs et des usages des divers peuples est pleine d'enseignements. Outre qu'elle nous éclaire sur leur mentalité, elle nous montre, par voie de comparaison, combien certaines pratiques, certaines coutumes sont traditionnelles ; elle explique, par la distance des temps et des lieux, des différences qui ne sont le plus souvent qu'apparentes.

Nous nous étonnons parfois des singularités dont nous avons, sous une forme atténuée, le spectacle sous les yeux, sans songer à nous en émouvoir ; c'est qu'au fond, l'espèce humaine est immuable, sous un vernis de civilisation beaucoup moins avancé qu'il ne paraît.

Quoi qu'en prétendent les dénigreurs systématiques du passé, notre raison a fait peu de progrès et nos mœurs se ressentent toujours de leur barbarie originelle. L'être impersonnel qu'est la foule est, dans l'ordre moral comme dans l'ordre intellectuel,

au plus bas degré de l'échelle. Certes, il y a des héroïsmes collectifs, des épidémies de martyres; mais combien d'actes de démence ne relève-t-on pas à la charge des multitudes!

La foule, a-t-on dit (1), est femme, « par sa docilité révoltée, sa crédulité, son nervosisme, ses brusques sautes de vent... (passant) de la fureur à la tendresse, de l'exaspération à l'éclat de rire... »

Crédulité, nervosisme ; suggestibilité, proposerions-nous à la place des deux premiers termes, pour caractériser la foule « processionnelle et orante », qui va dérouler sous nos yeux ses pieuses extravagances.

Il y a là une contagiosité indéniable, une sorte de *suggestion mutuelle* : l'on s'entraîne l'un l'autre, comme par un consentement tacite, à lâcher bride aux pires instincts.

On serait mal venu à s'indigner contre l'étrangeté et la dépravation de la plupart de ces rites et cérémonies, qui se pratiquaient sous le couvert de la religion, legs du paganisme que l'Église avait sanctifiés en les adoptant.

Les processions, qui avaient encore lieu il y a quelques années, et qui tendent à disparaître de jour en jour, ne sont qu'une vague réminiscence des grandes fêtes païennes, un dernier vestige de l'idolâtrie antique.

(1) Tarde, *l'Opinion et la Foule*. Paris, 1901.

Depuis longtemps les théories religieuses qui se déroulent dans nos rues n'offrent plus le spectacle scandaleux dont se réjouissaient nos aïeux et leur souvenir en est assez effacé, pour qu'on puisse se risquer à l'évoquer, sans crainte de les voir renaître.

*
* *

Parlerons-nous d'abord des fêtes qui se célébraient à Rome et en Grèce, en l'honneur d'Isis, de Cérès ou de Diane ? Rappellerons-nous le culte particulier qu'avaient voué les Égyptiens au symbole de la génération, qu'ils promenaient, à époques déterminées, en grande pompe, ou vénéraient avec ferveur dans les temples ? Notons, en attendant, cette particularité, que l'usage de promener en procession l'organe de la virilité subsistait, à la fin de l'avant-dernier siècle, dans une contrée éloignée de l'Égypte, dans les États du Congo.

Un voyageur, M. de Grandpré, fut témoin, en 1787, d'une pantomime exécutée par des hommes masqués et qui portaient *avec affectation*, c'est son expression (1), « un Priape énorme, qu'ils agitaient avec un ressort. » Or, Hérodote qui avait assisté à une cérémonie analogue, plus de deux mille ans auparavant, en a fait une description presque identique.

(1) *Voyage à la côte occidentale d'Afrique*, t. I, p. 118.

Les Égyptiens, écrit-il (1), célèbrent la fête de Bacchus à peu près de la même manière que les Grecs ; mais, au lieu de Phallus, ils ont inventé des figures d'environ une coudée de haut, qu'on fait mouvoir par le moyen d'une corde. Les femmes portent, dans les bourgs et les villages, ces figures, dont le membre viril n'est guère moins grand que le reste du corps, et qu'elles font remuer. Un joueur de flûte marche à la tête ; elles le suivent en chantant les louanges de Bacchus...

Cette similitude d'usages dans des pays laissant entre eux de vastes déserts et à une distance vingt fois séculaire, attestent une survivance que nous aurons plus d'une fois à constater, au cours de cette étude.

Le culte de la divinité générative se retrouve, du reste, ailleurs qu'en Égypte. Les colonies Égyptiennes, en venant s'établir dans les différentes parties de la Grèce, l'avaient importé avec elles. Les « Phallophories » des Grecs, célébrées en l'honneur du dieu-soleil Bacchus, ne différaient pas sensiblement des *Pamylies*, que les Égyptiens célébraient en l'honneur du dieu-soleil Osiris.

*
* *

A leur origine, ces fêtes avaient lieu sans luxe et sans apparat.

(1) Hérodote, *Euterpe*, liv. II, sect. 48.

PROCESSION DE FLAG

ÉPOQUE DE LA LIGUE.

Deux hommes marchaient à la tête du cortège, l'un portait une cruche de vin, et l'autre un cep de vigne ; un troisième traînait un bouc ; un quatrième était chargé d'un panier de figues ; une figure de *Phallus* fermait la marche.

Au temps où vivait Plutarque, qui consigne ces curieux détails (1), l'ordonnance de cette pompe religieuse avait perdu beaucoup de sa simplicité primitive. La marche s'ouvrait par des Bacchantes, qui portaient des vases pleins d'eau ; ensuite, s'avançaient de jeunes vierges, recommandables par la pureté de leurs mœurs et par leur naissance, appelées *Canéphores*, parce qu'elles portaient des corbeilles d'or, remplies des prémices de tous les fruits et où se trouvaient des serpents apprivoisés, différentes fleurs, quelques objets mystiques, comme le sésame, le sel, la fécule, le lierre ; des pavots, des gâteaux de *forme ombilicale* (des placentas) (2) ; enfin, le *Phallus*, couronné de fleurs (3).

(1) PLUTARQUE, *Œuvres morales* (Traité de l'amour des richesses).

(2) Les Syracusains, dit ATHÉNÉE, lors des *Thermophories*, envoyaient, dans toute la Sicile, à leurs amis, des gâteaux faits avec du miel et du sésame : ces gâteaux avaient la forme du sexe féminin. Les Romains faisaient, avec de la fleur de froment, des pains, qui présentaient la figure de l'un ou de l'autre sexe : MARTIAL en parle dans ses *Épigrammes*. Les Romains avaient donné cet exemple, les Français l'imitèrent. Dans plusieurs parties de la France, on fabrique des pains qui ont la figure du *Phallus*. On en trouve de cette forme dans le Bas-Limousin, et notamment à Brives. Quelquefois ces pains ou *miches* ont

A la suite de cette troupe de vierges, paraissaient les *Phallophores* : c'étaient des hommes qui ne portaient point de masque sur le visage, mais qui couvraient celui-ci avec un tissu formé de feuilles de lierre, de serpolet et d'acanthe. Une épaisse couronne de lierre et de violettes ceignait leur tête. Ils

les formes du sexe féminin : tels ceux que l'on fabrique à Clermont, en Auvergne, et ailleurs. Dans la ville de Saintes, un curieux usage se pratiquait jadis le dimanche des Rameaux : les femmes, même les plus dévotes et les enfants des deux sexes, portaient à la procession, au bout d'une branche ou rameau bénit, un pain creux, en forme de *Phallus*. Le prêtre bénissait ces pains phalliques, et les femmes les conservaient pendant toute l'année, comme une amulette, un préservatif. A Saint-Jean-d'Angély, le jour de la Fête-Dieu, on portait de même, à la procession, des petits pains nommés, dans le pays, *fateux*, et qui avaient la forme de *Phallus*. Cet usage existait encore lorsque M. Maillard était sous-préfet de cette ville : il le fit supprimer (Dulaure, *infrà cit.*).

(3) Le Phallus figurait aussi, dans la fête des *Libérales*, qui avait lieu à Rome, le 17 mars, six jours après l'époque où les Grecs célébraient leurs *Dyonisiaques*, et trois jours avant celle où les Égyptiens fêtaient les *Pamylies*. La fête du dieu Liber durait un mois, pendant lequel on se livrait à la débauche la plus effrénée. Un char magnifique, portant un énorme « simulacre de la virilité », s'avançait jusqu'au milieu de la place publique, où avait lieu une station : là, on voyait s'avancer la mère de famille la plus respectable de la ville, qui venait placer une couronne de fleurs sur cette figure obscène. (Cf. *la Cité de Dieu*, de Saint Augustin, livre 7, chap. 21). A la fête de Vénus, qui se célébrait dans les derniers jours de mars ou le 1er avril, les dames romaines montaient, en procession, au Quirinal, où s'élevait la chapelle du Phallus, s'emparaient de l'objet sacré et le transportaient jusqu'au temple de Vénus Erycine, situé hors de la porte Colline. Des cornalines gravées représentent cette pompe phallique.

portaient l'amict et la robe augurale ; ils tenaient en mains de longs bâtons, de la cime desquels pendaient des phallus. Cette partie de la solennité était nommée *Phallophorie*, *Phallogogie*, *Périphallie*.

Venait ensuite un chœur de musiciens et de chanteurs ; puis, les *Itythalles*, vêtus de robes de femmes. Suivaient le *van* mystique et autres objets sacrés. Des groupes de satyres et de bacchantes complétaient le cortège (1).

Les prêtres d'Isis (autrement dit de Vénus) portaient dans les cérémonies le *van* mystique, lequel reçoit le grain et le son, mais ne garde que le premier en rejetant le second. Les prêtres d'Osiris portaient le *tau* sacré, ou la clef qui ouvre les serrures les mieux fermées.

Le *tau* figurait l'organe de l'homme ; le *van*, celui de la femme ; à côté du tau, et pour simuler les rapports des deux sexes, figurait, dans les attributs d'Osiris, l'œil avec ou sans sourcils.

Quant au Phallus, il était, selon l'expression d'Apulée, « l'adorable image de la divinité suprême et l'instrument des mystères les plus secrets ». On le voit sans cesse reparaître dans le culte égyptien.

On pressent quels désordres devaient produire, dans de pareilles cérémonies, la promiscuité des sexes, alors surtout qu'on préludait à ces manifes-

(1) J.-A. Dulaure, *Des Divinités génératrices*. Paris, 1885.

tations d'indécence publique par plusieurs jours de repos et de continence !

*
* *

C'est une vérité banale à force d'être démontrée, que la plupart des pratiques du paganisme sont passées aux chrétiens presque sans altération. La plus remarquable des cérémonies que l'idolâtrie ait transmise au christianisme et qui a conservé le plus de traces de son origine est assurément celle des processions, qui se font, ou se faisaient, il y a encore quelques années, tant à l'époque des grandes fêtes que dans des circonstances particulières. Indépendamment, en effet, des processions qui se font régulièrement, il y en a d'extraordinaires, telles que celles pour obtenir de la pluie en temps de sécheresse, ou inversement le beau temps, s'il y a persistance de pluies; pour hâter la convalescence des princes, etc. Il en était de même chez les païens.

L'Église chrétienne fait des processions autour des champs, pour bénir les fruits de la terre : les anciens célébraient la fête des « Nielles », afin de se mettre à l'abri de ce parasite.

Les premiers chrétiens assistaient aux processions nu-pieds (1), en récitant des cantiques ; plus

(1) Tertullien se moque de cette pratique, empruntée par les chrétiens aux païens (*Tertulliani Apologeticus*, cap. 40.)

tard, on ne se contenta plus de la nudité des pieds, on se découvrit d'autres parties du corps (1).

Ce fut probablement l'habitude de voir des pénitents tout nus et fouettés, pour obtenir l'absolution de leurs péchés, qui donna naissance aux abus et aux égarements dont on va lire le récit.

Vers le milieu du seizième siècle, apparaît la première secte de *flagellants*. On fut loin de soupçonner, à l'origine, que ces pauvres maniaques agissaient dans un autre but que celui d'une expiation volontaire. Quand on les voyait s'avancer deux à deux, précédés de croix et de bannières, les prêtres marchant à leur tête, psalmodiant des hymnes et

(1) Au septième siècle, l'empereur Héraclius suit les processions les pieds et la tête nus. Au siècle suivant, Charlemagne, avant de partir contre les Huns, se livre aux mêmes pratiques. Peu à peu, on arrive à se dépouiller de ses habits et à suivre les processions en chemise, enfin à enlever complètement ce dernier vêtement : en 1224, lorsque Louis VIII se rendit à la Rochelle, pour en chasser les Anglais, la reine fit célébrer, à Paris, pour le succès des armes de son royal époux, une procession, où les habitants et même les étrangers figuraient nu-pieds et en chemise ; *quelques-uns étaient même absolument nus.*

C'était la coutume, soit dans les pèlerinages, soit dans les processions instituées pour faire cesser un fléau ou une grande sécheresse, d'aller « pieds déchaus et en langes ». Cela se passa de la sorte avant le départ pour les Croisades, et de même en Palestine, par l'ordre de saint Louis ; il en fut de même en 1241, à Liège ; en 1315, à Paris : à cette date eurent lieu, dans la capitale, plusieurs processions particulières, où tous les assistants, *à l'exception des femmes*, étaient entièrement nus. (*Continuateur du Chroniqueur de Nangis*, an 1315 ; cf. Dulaure, *op. cit.*, chap. XVI).

des proses rimées, qui eût douté de la pureté de leurs intentions ?

Ils allaient en procession de ville en ville, de village en village, hommes et femmes, filles et garçons, enfants et vieillards, nus jusqu'à la ceinture (*solis pudendis honeste velatis*), par les plus grands froids, la tête couverte d'un capuchon leur couvrant le visage, tantôt se frappant, tantôt fustigeant leur voisine ou voisin, avec des fouets et des lanières de cuir, jusqu'à effusion de sang.

La vue du sang avait le don de les exalter jusqu'au paroxysme ; et c'étaient des cris, des gémissements ou des larmes ; et leur fureur, leur excitation redoublaient ; et l'indécente pantomime finissait par une orgie sans nom, la nuit, dans la campagne, au fond des bois ou dans les lieux écartés.

Le voile de la religion couvrait toutes ces turpitudes : toutes les fois qu'ils prononçaient le nom de *Jésus,* ils se prosternaient à terre, dans l'endroit où ils se trouvaient, quel qu'il pût être, boueux ou pierreux, sec ou humide, chaud ou froid, sans la moindre hésitation (1).

Sans nier que cette fustigation pouvait surexciter les sens, les casuistes veulent nous faire entendre que le patient n'en avait que plus de mérite à dompter l'aiguillon de la chair et à conserver sa chasteté,

(1) Leber, *Collection des meilleures dissertations*, etc., t. II, 3e livraison.

« sous l'empire d'une vive démangeaison de pécher (1) ». Mais combien résistaient à ces sollicitations ? Combien, se livrant à ces récréations étranges, en faisaient une œuvre propitiatoire ?

C'était, en réalité, un but de sensualité que la plupart poursuivaient. Le sadisme seul animait leur fougue. La puissance ecclésiastique le comprit, qui s'empressa de condamner ces hérétiques ; mais l'hérésie, après avoir sommeillé près d'un siècle, allait se réveiller plus ardente que jamais.

*
* *

Elle reparut d'abord en France, dans les provinces du Nord et de l'Est. Les lanières de cuir furent seulement remplacées par des fouets armés de pointes de fer.

Il y avait la « pénitence commune », dans laquelle hommes et femmes, tête et visage voilés, épaules et reins nus, échangeaient entre eux une grêle de coups de discipline. Il y avait la « pénitence individuelle », où chacun recevait, de la main du *général de la dévotion*, un nombre de coups variant selon la nature du péché qu'il lui fallait expier.

Les pénitents s'étendaient tous à terre, dans des

(1) P. Dufour, *Histoire de la Prostitution chez tous les peuples du monde* (Paris, 1853), t. V, chap. XXVII.

positions conformes au péché qu'ils avaient commis : l'adultère se couchait à plat ventre; l'ivrogne feignait de boire; l'avare, d'enfouir un trésor ; le parjure élevait en l'air trois doigts de la main.

Tous découvraient la partie du corps que la fustigation devait atteindre. Cette fustigation, le chef de la confrérie la distribuait d'un bras vigoureux, au prorata des péchés qu'accusait la pantomime muette du patient.

Le peuple venait en foule se repaître du spectacle et admirer ces martyrs volontaires, qui ne se lassaient pas plus d'être battus que de battre. Lors de la grande peste noire de 1343, on compta, paraît-il, en France, près de 800.000 flagellants — chiffre qui doit être évidemment exagéré ! — parmi lesquels figuraient nombre de gentilshommes et de nobles dames, abandonnant leurs familles, leurs châteaux, pour s'enrôler dans ces bandes de fanatiques et de libertins.

En 1349, la secte des flagellants, qui n'avait pas fait parler d'elle pendant une cinquantaine d'années environ, reparaissait en Italie, plus spécialement à Lucques, en Allemagne, en Flandre, dans le Hainaut, en Lorraine, etc. C'est encore à l'occasion d'une peste qui avait désolé une grande partie de l'Europe qu'on vit renaître ces folies licencieuses.

Les nouveaux flagellants s'étaient donné pour règle de ne point adresser la parole à une femme ; de ne

UNE PROCESSION DE FLAGELLANTS
(D'après un estampe du dix-huitième siècle.)

pas coucher sur la plume; de ne pas s'arrêter plus d'une nuit dans chaque paroisse. Ils portaient des croix sur leurs habits et à leurs chapeaux; leur fouet était pendu à leur ceinture.

Quiconque voulait être enrôlé, s'engageait à observer les règlements de la secte. Chacun était tenu de justifier qu'il pouvait au moins dépenser quatre sols par jour, afin de ne pas être réduit à la mendicité ou de vivre sur le commun. De plus, il devait prouver qu'il s'était confessé, qu'il se repentait de tous ses péchés, pardonnait à ses ennemis et avait « la permission de sa femme ».

Le roi Philippe de Valois ne crut pas devoir autoriser l'entrée en France de ces hérésiarques, après avoir recueilli l'avis des docteurs en théologie de l'Université de Paris, qui condamnèrent ces pratiques comme contraires à la loi de Dieu et aux règlements de l'Église. Le Pape Clément VI leur donna le coup de grâce, par sa bulle *Inter sollicitudines*.

La flagellation se réfugie, dès lors, dans les couvents, et n'outrage plus les regards des passants, dont elle allumait la lubricité. Il faut arriver au règne du plus efféminé des monarques, pour la voir réapparaître au grand jour et braver la décence et l'honnêteté publiques.

En 1574, Henri III, étant à Avignon, fut témoin de la procession dite des *battus* ou des *pénitents*, qui se faisait dans cette ville de temps immémorial. Il

tint à y assister, ainsi que le cardinal de Lorraine, qui devait y trouver la mort.

Les causes de cette fin ont été diversement commentées : tandis que, pour les uns, le cardinal aurait respiré l'odeur toxique d'un flambeau, pour d'autres, il aurait été empoisonné par une bourse que lui aurait présentée un empoisonneur fameux du temps (1). Selon plus de vraisemblance, le cardinal mourut, comme l'a rapporté L'Estoile dans son *Journal* (2), « d'une fièvre symptomée d'un extrême mal de tête, provenu du serein d'Avignon, qui est fort dangereux, qui lui avoit offensé le cerveau à la procession des Battus, où il s'estoit trouvé en grande dévotion, avec le crucifix à la main, les pieds à moitié nuds et la teste peu couverte... » Pleurésie ou pneumonie ; à coup sûr, pas d'empoisonnement.

*
* *

Il semble qu'à cette époque, il soufflait sur les têtes couronnées comme un vent de folie. Henri III (et de lui rien ne saurait étonner), mais Catherine de Médicis, le roi de Navarre lui-même, ce « mécréant », demandèrent à se faire admettre dans la confrérie des Battus.

(1) Cf. *Poisons et Sortilèges*, des docteurs Cabanès et Nass, 2e série (2e édition), p. 41.

(2) T. I, p. 40 ; cité par P. Robiquet, *Paris et la Ligue sous le règne de Henri III*. Paris, 1886.

Henri III ne se contente pas de cette manifestation platonique ; neuf ans plus tard, il institue à Paris une confrérie à l'instar de celle d'Avignon, dont il composera lui-même les règlements, qui seront imprimés sous le titre de *Congrégation des pénitents de l'Annonciation de Notre-Dame.*

Henri III venait de passer un joyeux carême, courant les rues avec ses mignons, masqués comme lui, faisant mille insolences et extravagances, « allant rôder de maison en maison, voir les compagnies jusques à six heures du matin. » Le moment était singulièrement choisi pour une fondation pieuse ; mais c'était assez dans la nature de ce prince d'entremêler le sensuel et le mystique, d'associer la religion à l'obscénité.

Les nouveaux pénitents avaient un costume composé d'un long sac en toile de Hollande, avec un capuchon pointu qui leur couvrait le visage, sans autre ouverture que deux trous pour les yeux. Le roi tint à honneur de suivre la procession, ainsi que les plus hauts personnages du royaume, et bien qu'il tombât une pluie battante, ce qui donna lieu à l'épigramme de circonstance :

De se couvrir d'un sac mouillé,
Après avoir pillé la France,
Et tout son peuple despouillé,
Est-ce pas belle pénitence ?

Le jour de l'Annonciation eut lieu cette première sortie des Pénitents. Sur les quatre heures du soir, les « confrères » sortirent du couvent des Augustins, et se rendirent en procession à l'église de Notre-Dame. Le roi était sans gardes et n'avait pas de marque distinctive. Le cardinal de Guise portait la croix ; le duc de Mayenne faisait l'office de maître des cérémonies. Les chantres, vêtus en pénitents, chantaient les litanies en faux-bourdon.

Les prédicateurs tonnèrent vainement en chaire contre ces excès. Le curé de Saint-Pierre-des-Arcis, qui prêchait le carême à Notre-Dame, au mois de mars 1583, stigmatisa, en termes virulents, ces mômeries sacrilèges. Il railla, non sans humour, les pénitents de cour et leur chef, dont il dévoila les rites, dans les termes les plus imagés (1).

Le roi l'ayant appris, l'imprudent sermonnaire reçut l'ordre de cesser ses prêches et le chevalier du guet le conduisit à Melun, dans une abbaye, où il eut tout loisir de réfléchir aux suites de son incartade.

Mais le moine était obstiné et décidé à relever, à la première occasion, la tête. On conte qu'avant son

(1) « J'ay esté adverti de bon lieu, contait-il joyeusement à ses ouailles, qu'hier au soir (qui estoit le vendredi de leur procession), la broche tournoit pour le soupper de ces pénitents, et qu'après avoir mangé le gras chappon, ils eurent pour leur collation de nuit le petit tendron qu'on leur tenoit tout prest. Ah ! malheureux, vous vous moquez donc de Dieu sous le masque ?... »

départ pour la retraite qui lui était assignée, « de par ordre du Roy », le duc d'Épernon étant venu lui rendre visite, lui dit : « Monsieur nostre maître, on m'a dit que vous faites rire les gens à vostre sermon ; cela n'est guère beau. » Tout aussitôt, l'intraitable curé de riposter : « Je n'en ai jamais tant fait rire en ma vie comme vous en avez fait pleurer. »

Les moines avaient, en ce temps, leur franc parler ; nous aurons l'occasion d'en donner un plus décisif témoignage, si nous mettons quelque jour en scène les libres prêcheurs de jadis. Contentons-nous de rappeler que l'un des prédicateurs ordinaires du roi blâma publiquement les débordements licencieux de Henri III et de ses inséparables mignons. Le roi ne trouva rien de mieux, pour le désarmer, que de lui faire remettre une somme de quatre cents écus, « pour acheter du sucre et du miel », ce qui n'empêcha pas le bonhomme de devenir l'un des plus farouches ligueurs.

Une sourde opposition se manifestait jusque dans le palais royal : on faisait gorges chaudes, dans les cuisines du Louvre, des pénitents de l'Annonciation et Henri dut faire fustiger 80 pages ou laquais, pour mettre les railleurs à la raison.

*
* *

On avait beau se moquer tout haut, on approuvait tout bas ces mascarades indécentes : la preuve en est

que, par tous les temps, la multitude s'y pressait.

Lorsqu'il prit fantaisie au roi de recommencer les cérémonies dont il était le suprême ordonnateur, tout Paris en accueillit la nouvelle avec une joie mal dissimulée. Alors comme aujourd'hui, la population parisienne trouvait son plaisir à la moindre exhibition. Qu'il s'agit des entrées de souverains (1), où de belles filles, dans le costume de notre mère Ève, simulaient des fontaines naturelles (2); ou bien de processions, ou même de pompes funéraires, les masses se ruaient d'un même élan au spectacle, gai ou triste, pourvu qu'il fût prétexte à badauderie.

(1) Lorsque Louis XI, en 1461, fit son entrée à Paris, on plaça, devant la fontaine du Ponceau, dit l'auteur de la *Chronique* de ce roi, « trois belles filles faisant personnages de sirènes toutes nues; et leur veoit-on le beau tetin droit, séparé, rond et dur, qui estoit chose bien plaisante, et disoient de petits motets et bergerettes »; la scène a été merveilleusement reconstituée dans la belle peinture de Tattegrain, qui se trouve à l'Hôtel de Ville de Paris. A l'entrée de Charles le Téméraire à Lille, en 1468, on représenta le *Jugement de Pâris*. Trois Flamandes figuraient les trois déesses; elles parurent devant Pâris, leur juge, et devant le public, *nues comme la main*. Enfin, pour se borner à ces exemples, quand François Ier et la reine Claude firent leur entrée à Angers, en 1516, un Bacchus, ayant dans chaque main une grappe de raisin, était juché sur la cime d'un cep de vigne, au pied duquel était représenté, dit Bourdigné, « le patriarche Noé endormi et montrant ses parties honteuses ».

(2) En décrivant une fête que donna le duc de Bourgogne en 1453, Monstrelet dit qu'on y voyait « une pucelle qui, de sa mamelle, versoit hypocras en grande largesse; à côté de la pucelle étoit un jeune enfant qui, de sa broquette, rendoit eau rose ». *Chroniq.*, vol. III, f° 55 v°, cité par Dulaure.

Le 15 février, jour du mardi gras de l'an 1589, au dire d'un chroniqueur (1) minutieusement informé, « se firent à Paris de belles et dévotes processions, au lieu des dissolutions et ordures de mascarades et quaresmeprenans qu'on y vouloit faire les années précédentes ».

La première des processions de l'année avait eu lieu à la fin de janvier. Il y assista « quantité d'enfants, tant fils que filles, hommes que femmes... *tous nus en chemise*, tellement, qu'on ne vit jamais si belle chose, Dieu merci », constate le naïf anecdotier. « Il y a telle paroisse, poursuit-il, où se voient de cinq à six cents personnes *toutes nues*, et à quelques autres, huit à neuf cents..., selon la grandeur des paroisses ».

Le lendemain, dernier jour du mois, se firent de pareilles processions, « lesquelles s'augmentent de jour en jour en dévotion, Dieu merci (*sic*) ».

Le 3 février, « se firent, comme aux précédents jours, de belles processions, où il y en avoit grandes quantités de *tous nus*, et portant de très belles croix. Quelques-uns, qui étoient à ladite procession, nus, avoient attaché, à leurs cierges ou flambeaux de cire blanche qu'ils portoient, des croix de Jérusalem ; les autres, des armoiries desdits défunts cardinal et duc de Guise ; aussi quelques-uns desdits

(1) *Journal de Pierre de l'Estoile*, t. III.

PROCESSION DE *Disciplinans*.

(D'après la peinture de Goya : *Academia Real*, de Madrid.)

qui étoient en procession avoient par-dessus leur chemise ou autre linge blanc... de grands chapelets de patenostres. »

Mais on vit plus triste spectacle le 14 du même mois, « jour du caresmeprenant ». Les prêtres de Saint-Nicolas-des-Champs se montrèrent à la foule dans un état de nudité complète ; le curé lui-même, nommé François Pigenat — le nom est écrit en toutes lettres dans le récit que nous transcrivons — le curé était tout nu, à part une guilbe (une guimpe) de toile blanche, qui dissimulait fort imparfaitement sa nudité.

Le peuple prenait goût à ces exhibitions, car, le 24 du mois de février, tout le long du jour, on ne cessa de voir les processions parcourir les rues et toujours, pour corser le spectacle, il y avait des hommes et des femmes nus, *voire des enfants* : « les enfants des Jésuites, joints à ceux qui y vont à la leçon... étoient tous nus et étoient plus de trois cents (1)... »

C'est un témoin oculaire qui rapporte ces extravagances pieuses, dont il se constitue l'apologiste, sans penser à mal, tellement c'était dans les mœurs du temps.

Obscénité, mysticisme, singulier alliage, mais qui

(1) *Journal des choses advenues à Paris, depuis le* 23 *décembre* 1588, *jusqu'au dernier jour d'avril* 1589, imprimé dans les *Preuves* du *Journal de Henri III*, de P. DE L'ESTOILE, t. II.

ne choquait pas nos bons aïeux ; pas plus, d'ailleurs, que bien d'autres choses dont s'offense notre pudeur plus prompte à s'alarmer.

*
* *

Encore n'avons-nous cité que les passages qui se trouvent chez tous les historiens ; en voici un qui a échappé à la vigilance de ceux entre les mains desquels les manuscrits de l'historiographe de la Ligue restèrent longtemps déposés.

Le peuple, écrit l'Estoile, estoit tellement eschauffé et enragé, s'il faut parler ainsy, après ces belles dévotions processionnaires, qu'ils se levoyent bien souvent, de nuit, de leurs lits, pour aller quérir les curés et prestres de leurs paroisses, pour les mener en procession...

Ainsi firent-ils de l'infortuné curé de Saint-Eustache, que quelques-uns de ses paroissiens contraignirent à quitter sa couche, pour se mettre à leur tête dans leurs équipées nocturnes.

Et il avait grandement raison de blâmer ces promenades à travers la ville à heures aussi indues, le brave ecclésiastique, car « pour en parler franchement, » selon la benoîte expression du narrateur,

Tout y estoit de caresmeprennant, et que hommes et femmes, filles et garçons, marchoient pesle-mesle ensemble, tous nuds, et engendroient des fruits autres que ceux pour la fin desquels elles avoient été institué^{es}.

Et, comme il tient à ne rien avancer sans preuves, notre chroniqueur cite la fille d'une bonnetière, habitant près de la porte Montmartre, qui « rapporta des fruits, au bout de neuf mois », que vous pouvez deviner.

Il y eut plus : un curé de Paris, « qu'on avoit ouy prescher, peu auparavant, qu'en ces processions les pieds blancs et douillets des femmes étoient fort agréables à Dieu, en planta un autre qui vint à maturité au bout du terme (1) ».

Quand l'exemple partait de haut, comment ne pas le suivre et quand le roi lui-même donnait le branle, les courtisans ne pouvaient que surenchérir.

*
* *

Le chevalier d'Aumale fut parmi les plus enragés de la bande. Ne s'avisa-t-il pas de jeter, soit dans la rue, soit même dans les églises, « au travers d'une sarbacane, des dragées musquées aux damoyselles, qui estoient par luy recognues, et après, reschauffées et refectionnées par les collations qu'il leur apprestoit, tantôt sur le pont au Change, autrefois sur le pont Notre-Dame, en la rue Saint-Jacques-la-Verrerie et partout ailleurs... au grand scandale de plusieurs bonnes personnes dévotes, qui allaient de bonne foy à ces processions? »

(1) *Journal de l'Estoile*, édition de MM. Champollion, citée par P. Dufour.

Ce précurseur du « divin marquis » n'eut heureusement pas d'imitateurs, et ses compagnons de débauche voulurent bien se contenter de jeux moins compliqués. Les héros de la Ligue s'en tinrent au « violement des femmes et filles de tous âges, et mesmes ès temples saincts... » C'était, alors, jugé « vaillantise et galanterie ».

* * *

Ces pratiques devaient se maintenir longtemps et ne céder que peu à peu au progrès des lumières, à l'empire de la raison. Au dix-huitième siècle, elles avaient encore lieu en diverses régions de la France.

Alors c'était la coutume que les fêtes des confréries de métiers se terminassent par des orgies, entretenues par les excès de boissons qui coulaient à flot en ces jours de liesse. A la procession des pèlerins de Saint-Jacques-en-Galice, c'était l'usage que ceux-ci remplissent leurs calebasses au premier cabaret qu'ils rencontraient sur leur route, et qu'ils les vidassent ensuite dans la rue, en présence de tout le monde.

Précédemment nous avons parlé de la procession fameuse du Renard, où l'un de ces animaux figurait au milieu des prêtres, dans un cortège solennel. C'était, tout au plus, une satire inoffensive et le spectacle s'harmonisait avec la rudesse des mœurs du temps ; mais quel jugement porter sur la proces-

LES ADAMITES, D'AMSTERDAM

sion des pénitents de Perpignan, qui subsistait dans les dernières années du siècle de Voltaire et de Rousseau, presque à la veille de la Révolution ; qu'en dire, sinon que c'est une des plus insignes folies que l'histoire ait à enregistrer ?

Outre les personnages singuliers qui y figuraient, diversement affublés, on y remarquait des *flagellants*, « en corset et jupon blanc, brodés de noir, la tête coiffée d'un capuce en pain de sucre, haut de cinq pieds, qui laissait tomber sur le visage un linge percé de deux trous (1) ». Au corset était pratiquée une large ouverture, qui mettait à nu la plus grande partie du dos. C'était là qu'on les frappait jusqu'à effusion de sang, avec une discipline armée d'étoiles d'argent (2).

A l'occasion des bouffonneries ridicules qui marquaient la fête du Saint-Sacrement, à Aix-en-Provence, on a lu la lettre qu'un disciple de Gassendi écrivait à son maître. Dans cette épître, les divertissements des Provençaux sont comparés aux bacchanales, aux lupercales, aux fêtes les plus dissolues du paganisme. Toutes les débauches qui sont décrites dans Pétrone, tous les outrages à l'adresse de la Divinité et à la décence publique s'y trou-

(1) La procession de *Disciplinans*, que nous reproduisons (p. 267), d'après Goya, donne une idée de ce qui se passait en Espagne, comme dans le Midi de la France.

(2) LEBER, *Collections*, etc., t. X.

vent réunis. On y buvait, on y mangeait, on y chantait, on y dansait, on s'y livrait enfin à tout ce que la pudeur commande de ne point nommer, sans frein ni ménagement.

L'Ancien comme le Nouveau Testament y étaient parodiés ; l'irrévérence de ces mascarades dépassait tout ce qu'on saurait imaginer.

Ces jeux commençaient le dimanche de la Trinité et pendant cinq jours, toute la ville était en liesse.

On a tenté bien des explications, plus ou moins ingénieuses, plus ou moins embarrassées, de ces cérémonies singulières. On a voulu y voir l'image mystique des plus graves vérités de la morale et de la religion (1). Il ne faut pas, croyons-nous, se tant « matagraboliser » la cervelle. Peut-être retrouverait-on, dans l'esprit qui a présidé à l'institution de ces solennités, quelque noble intention ; mais, à la longue, celles-ci ont dégénéré de leur but primitif et ont dévié, par une pente rapide, vers l'obscénité la plus révoltante.

Qu'on ne se hâte pas d'en tirer argument en faveur de la dissolution des mœurs françaises, thème autour duquel brodent avec trop de complaisance nos ennemis ou nos rivaux. Ces insanités, ces indécences publiques ont eu pour théâtre à peu près tous les pays.

(1) Cf. *Esprit du cérémonial d'Aix en la célébration de la Fête-Dieu*, par Pierre-Joseph (DE HAITZE), in-12, de 55 p. (1758).

Devons-nous rappeler les scandales des Anabaptistes et des Adamites, dans les Pays-Bas (p. 273) ; la procession du géant Goliath, qui s'est maintenue à Anvers jusqu'à ces dernières années, etc. ?

L'humanité est une, et ce qu'on a nommé la « contagion mentale (1) » apparaît dans n'importe quel lieu favorable à sa culture ; soit qu'elle éclose soudainement, spontanément ; soit qu'elle ne se développe que lentement, progressivement, et qu'elle n'éclate qu'après une incubation latente d'une plus ou moins longue durée.

(1) V. l'ouvrage des docteurs A. Vigouroux et P. Juquelier, sur ce phénomène d'ordre psychologique.

VII

LES OFFICES BURLESQUES DE LA COURONNE

A. — FOUS ET BOUFFONS DE ROIS

Erasme, cet inimitable peintre des mœurs de son temps, n'a pas manqué de réserver, dans les festins, une place à la Folie. « Si, parmi les invités, écrit-il (1), il ne s'en trouve pas au moins un capable de les mettre en gaieté par sa folie naturelle ou artificielle, on paiera quelque bouffon, ou bien on attirera quelque parasite ridicule, qui sache chasser le silence et la tristesse loin des buveurs, à force de balourdises désopilantes. »

Ce parasite, les riches Romains l'avaient toujours auprès d'eux, pour les égayer pendant les repas, entremêlant ses discours plaisants de sentencieuses

(1) Dans l'*Éloge de la Folie*.

maximes ; philosophe sans préjugés comme sans disciples, payant en saillies d'esprit, la seule monnaie dont il disposât, l'hospitalité qu'il recevait, les miettes du festin qu'on lui abandonnait.

Ce n'est pas seulement à table qu'apparaissaient ces sortes de bouffons ; on les voyait figurer dans les funérailles, après les pleureuses et les *tibicenes* ou joueurs de flûte.

Ces baladins, ces histrions, se retrouvent dans le cortège du triomphateur, quand il entre en pompe dans la ville conquise. Lorsque, après la seconde bataille de Philippes, Antoine se rendit en Asie, pour lever les sommes d'argent promises aux légionnaires, il fit son entrée dans les villes avec toute une troupe de farceurs asiatiques, qui surpassaient en bouffonneries et en plaisanteries grossières les gens de même espèce qu'il avait amenés d'Italie (1).

Cette mode venait de l'Orient.

Le roi de Perse, déjà sous Démarate, avait un fou à sa table (2). Dès le temps de David, (3) le roi Achis entretenait des fous à sa cour.

Qu'ils soient passés d'Orient en Grèce, puis de la Grèce à Rome, il y a probabilité que l'usage des bouffons de cour est d'une antiquité respectable.

(1) *Vie d'Antoine*, de PLUTARQUE; traduction Piéron, t. IV, p. 192.

(2) PLUTARQUE, *Lacon. apophl.*

(3) *Rois*, l. I, c. XXI, v. 15.

On a cru en trouver une autre preuve dans ce fait que le jeu des échecs était déjà très connu au temps de Charlemagne. Vous ne saisissez pas le rapprochement ?

Tout le monde sait que les fous sont deux pièces de ce jeu qu'on place d'ordinaire auprès du roi, ce qui fait dire à Régnier, dans ses *Satires* :

Les fous sont aux échecs les plus proches des rois.

Mais les deux pièces du jeu qu'on appelle les *fous* figuraient-elles dans le jeu primitif (1), c'est ce qu'on a négligé d'établir. Contentons-nous de savoir que les fous domestiques sont un legs de l'antiquité, et ne cherchons pas au delà.

Bien qu'on ne puisse exactement conclure de l'antiquité de l'échiquier à l'antiquité des fous en titre d'office, il n'en reste pas moins que l'usage bizarre des bouffons aux gages des rois et des princes, a une origine fort ancienne, et que les races bouffonnes participent au moins de cette illustration qui naît du temps (2).

(1) Les échecs ont une origine bien plus ancienne que le règne de Charlemagne, plus ancienne même que l'existence du premier roi chrétien ; ce jeu semble avoir été connu des Grecs, des Romains et des anciens Perses. (Cf. *Monnaies inconnues des évêques des Innocens, des Fous*, etc., avec une Introduction et des Notes, par C. L. (C. Leber) ; Paris, Merlin, 1837).

(2) A. Canel, *Recherches historiques sur les fous des rois de France* (Paris, Lemerre, 1873).

* * *

Qu'on ne s'étonne pas de cette expression de « races bouffonnes ». Il y a eu des dynasties de bouffons. Des bouffons ont appartenu, de père en fils, à la même famille, et un passage des *Sérées* de Guillaume Bouchet, lèverait, s'il était nécessaire, les doutes qu'on en pourrait garder.

Parlant d'un idiot, que « Dieu, ayant créé et mis au monde, avoit laissé là », ce serviteur, écrit Bouchet, « étoit d'une *famille* et d'une *race* dont tous estoient honnestement fous et joyeux; et outre, tous ceux qui naissoient en la maison où ce serviteur estoit né, encore qu'ils ne fussent de sa ligne, venoient au monde fous ou l'estoient toute leur vie; tellement que les grands seigneurs se fournissoient de fous en cette maison, et, par ce moyen, elle estoit de grand revenu à son maistre (2) ».

Devons-nous induire de ce texte que le bouffon appartenait *nécessairement* à la catégorie des êtres disgraciés de la nature, ou à celle des déments?

Plus le fou était laid, a-t-on insinué (1), plus il était disgracieux, contrefait, plus il avait chance

(1) *Les Bouffons*, par M. A. Gazeau (Paris, Hachette, 1882).

(2) *Fous et Bouffons, étude physiologique, psychologique et historique*, par le docteur P. Moreau (de Tours); Paris, J.-B. Baillière, 1885, p. 58.

L'ÉVANOUISSEMENT D'ESTHER DEVANT ASSUÉRUS. (Le nain est au premier plan.)
(D'après la toile de Paul VÉRONÈSE.)

d'être agréé et choyé par les maîtres du château. S'il arrivait que, de prime saut, il ne possédât pas à fond son métier, on lui donnait un maître pour le former et lui enseigner les tours les plus propres à divertir.

Tout en reconnaissant qu'il est difficile d'apprécier exactement ce que furent ces fous dans la première période de leur existence, d'autres émettent l'hypothèse qu'ils ont dû être choisis, à l'origine, parmi les aliénés, « dont quelques variétés peuvent être, sans inconvénient, admises au sein de la société plus ou moins raisonnable (1) ».

Nous n'ignorons pas que, dans l'antiquité, la folie était l'objet d'un respect quasi superstitieux, — Hippocrate croyait qu'elle était d'essence divine, — mais de là à mettre les fous à son foyer, et à se divertir à leurs dépens, quel abîme!

Un fou véritable ne prête pas à rire, le spectacle de la folie est autrement que gai; nous avons tout lieu de présumer que les souverains et les princes s'entouraient plutôt d'hommes capables de les dérider, ayant l'esprit alerte et incisif, s'ingéniant à lancer lazzis et quolibets, toujours prompts à la riposte, ne se laissant, comme on dirait aujourd'hui, jamais prendre sans vert.

La laideur et la difformité étaient-elles obliga-

(1) Canel, *op. cit.*, p. 17.

toires ? Belles et gentes damoiselles devaient, évidemment, rechercher ce contraste, qui leur permettait de briller d'un plus vif éclat et de la sorte se justifie la présence des nains et des bossus dans les Cours.

Mais le bouffon n'était pas, indispensablement, de taille contrefaite ou de figure repoussante, et nous croyons exagéré de prétendre (1) que « la laideur et la difformité étaient aussi recherchées pour un fou, que l'intelligence chez un singe, la beauté du plumage chez un paon, le jargon chez un pape gai ou perroquet ».

Peut-être serait-il plus vrai de dire que l'esprit, l'ingéniosité vont souvent de pair avec la disgrâce physique ; et cela expliquerait comment le plus horrible magot, qui le disputait en monstruosité aux diaboliques inventions de la sculpture chrétienne, avait le privilège d'être admis le premier dans la chambre royale, de parler à sa fantaisie sans qu'on l'interrogeât, de décocher contre les plus nobles blasons les traits de sa méchanceté.

* * *

Car le fou pouvait tout se permettre, avec l'agré-

(1) Comme le bibliophile Jacob, dans sa *Dissertation sur les fous des rois de France*, en tête de son roman : *Les deux Fous*, histoire du temps de François I^er^.

ment et sous la protection de son maître. Écrasé par le mépris de tous, riant par devoir en public, et dévorant ses larmes en secret, le cœur ulcéré d'être le jouet de la foule imbécile des courtisans, confondu avec les chiens de la vénerie et les oiseaux de la fauconnerie, il avait cette compensation, de leur cracher à la face son indignation et son dégoût, sans risques de représailles.

A l'abri de leur capuce et grâce à ce talisman qu'est leur marotte, les fous titrés peuvent faire entendre les plus dures leçons à leur maître, et, par leur canal, les doléances du peuple parviennent jusqu'au pied du trône, en un temps où toutes les bouches sont bâillonnées, où ce n'est pas impunément qu'une voix indépendante et railleuse se fait entendre aux oreilles des puissants du jour.

Mais, en échange de ce privilège et des faveurs dont les comble le caprice du souverain, que d'épreuves pénibles, que de dures humiliations !

Un *fou d'office* bien appris sautait et gambadait comme un singe, jouait de la cornemuse, de la trompette et du rebec, pour égaler la musique du rossignol, jetait un luxe de paroles, pour n'avoir rien à envier à la pie babillarde, savait par cœur des motets, des oraisons, des vers, des *adevineaux* ou énigmes à deviner, des lais ou contes joyeux; tout cela, pour mettre en relief sa supériorité sur le lévrier fidèle, sur le faucon que la dame du lieu fai-

sait elle-même voler, sur la haquenée que montait la *gente damoiselle* dans les chasses et les voyages.

Un fou de bonne maison était élevé avec autant de soins, de peine et de frais... qu'un âne savant !

Il avait son « gouverneur » pour le conduire et l'instruire. Il étudiait les tons, apprenait les reparties et les chansons, tout comme les perroquets et les corneilles en cage.

Se montrait-il indocile, il recevait les étrivières, et était relégué aux cuisines, en compagnie des marmitons et des valets de chiens.

Mais ceux qui avaient assez d'instruction et de sens pour se passer de gouverneur, loin de recevoir les verges, étaient les plus empressés à les donner. Combien réussissaient à se venger des injures dont on les abreuvait! Combien rendaient coup pour coup, et avec usure !

... Ah ! la nature et les hommes m'ont fait
Bien méchant, bien cruel et bien lâche, en effet!

. . . . . .

Je suis bouffon de cour!
Ne vouloir, ne pouvoir, ne devoir et ne faire
Que rire ! — Quel excès d'opprobre et de misère !
Aussi, mes beaux seigneurs, mes railleurs gentilshommes,
Ah ! comme on vous hait bien ! Quels ennemis nous sommes!
Comme on vous fait parfois payer cher vos dédains ! (1)

(1) V. Hugo, *le Roi s'amuse*, acte II, scène II.

Ils étaient hommes, au surplus, et devaient amasser dans leur cœur des trésors de haine, qu'ils répandaient ensuite à la ronde :

> Et sitôt qu'il a pu dans ses ongles saisir
> Quelque belle existence, il l'effeuille à plaisir !

Qu'importe d'être ravalé au niveau de la bête qui rampe aux pieds de son maître, d'avoir le dos arrondi pour mieux recevoir le coup qu'on lui destine, l'emploi de fou salarié ne se trouve jamais longtemps vacant. Le besoin du fou était si profondément entré dans les mœurs, que la fonction avait créé l'organe. Les aspirants manquèrent d'autant moins, qu'on les laissait moins longtemps sans emploi.

*
* *

Jadis, avait des fous qui pouvait s'en offrir le luxe. Des ordonnances réservaient à la noblesse l'usage de certaines étoffes, de certaines fourrures; seuls, les chevaliers avaient le droit de chausser les éperons dorés ; les girouettes et les colombiers étaient l'exclusive prérogative des demeures seigneuriales ; les fous, eux, appartenaient à qui les payait.

Si nous parlons, surtout, des fous et des bouffons de cour, c'est qu'ils ont marqué leur sillon dans l'histoire, qu'ils ont été mêlés aux faits et gestes du monarque qu'ils ont servi ; mais la classe des bouffons domestiques a droit aussi à une mention.

Les barons féodaux ont eu leurs fous gagés ; les gens d'église ont eu les leurs et le fléau a sévi à ce point, même à la cour de Rome, qu'une ordonnance (1) dut interdire aux ecclésiastiques d'avoir des couples de chiens, des faucons, des éperviers et des « farceurs ». Une autre ordonnance leur avait défendu de remplir eux-mêmes les rôles de farceurs et de bouffons, sous peine d'être dépouillés des privilèges attachés à leur robe.

Le concile de Paris de 1212 se contenta de déclarer la guerre aux fous entretenus par les évêques dans leur maison épiscopale. Les évêques ne semblent pas en avoir tenu plus de compte que les abbés commendataires, et ils refusèrent de renoncer à ce genre de récréation, qui devint de plus en plus une mode, à laquelle sacrifièrent tous ceux qui en avaient le moyen.

Outre les bouffons du logis, n'oublions pas ceux qui couraient le monde, vaguant de ci et de là, en quête de la pitance et du gîte où ils espéraient trouver l'aisance avec le repos.

Ces bouffons ambulants étaient admis à travailler devant les souverains et c'était pour eux bonne fortune quand, mettant fin à leur vie vagabonde, le monarque, conquis par leur jeu, les attachait à son service.

(1) Elle est datée de 789 et est rapportée par Heinecke (Gazeau citav.)

MOÏSE SAUVÉ DES EAUX, par Paul VÉRONÈSE.
(*Musée du Prado*, de Madrid.)

*
* *

Avec le moyen âge, les bouffons se montrent partout, à la cour des rois et des princes ; mais bien avant cette époque, le bouffon de cour existe.

On l'a signalé dans le Livre des Rois (1) ; on a trouvé, d'autre part, l'évidente trace de son existence dans le *Ramayana*, cette épopée sanscrite où sont contées les aventures du héros hindou Rama et qui est l'œuvre d'un poète vivant, dit-on, quinze siècles avant notre ère. L'épouse du vaillant Rama, la belle Sita, avait auprès d'elle un bouffon, qui lui détaillait les qualités de ses amants (2).

Le grand Salomon lui-même a eu son bouffon (3).

Les petits souverains grecs en avaient tous auprès d'eux. On en trouve à la cour de Philippe et des successeurs d'Alexandre, en Macédoine ; chez Attale, à Pergame ; dans le palais du tyran Denys, à Syracuse ; chez les Antiochus, rois de Syrie ; plus tard,

(1) David, poursuivi par la colère de Saül, arrive chez Akisch, roi de Gath. Reconnu par les serviteurs de ce prince, il contrefait le fou. Akisch dit à ses serviteurs : « Vous voyez bien que cet homme a perdu la raison. Pourquoi me l'amenez-vous ? Est-ce que je manque de fous, pour que vous m'ameniez celui-là et me rendiez témoin de ses extravagances ? »

(2) *Origines du théâtre antique et moderne*, par Ch. Magnin p. 189.

(3) *Magasin pittoresque*, 1842, p. 13.

chez Théodoric II, roi des Wisigoths d'Espagne, et près du souverain des Huns, le farouche Attila (1).

Il n'y a pas que les cours barbares qui aient eu des bouffons ; on en rencontre dans les cours plus civilisées, comme celle de Constantinople, au temps de Théodora (2).

A la cour de France, l'emploi de bouffon existait dès le dixième siècle. Orderic Vital (3) a narré la mésaventure d'un de ces personnages qui, en 944, accompagna Hugues le Grand, le père d'Hugues Capet, dans une expédition où le chef de la maison de France faisait cortège, avec ses gens d'armes, au

(1) Amédée THIERRY, *Hist. d'Attila*, t. I, pp. 115 et suiv.

(2) On cite, au neuvième siècle, un fou de l'empereur Théophile, Danderi, qui, par une indiscrétion, causa à l'impératrice Théodora le plus cruel embarras. Il entre un jour dans l'appartement de cette princesse, au moment où elle faisait ses prières, dans son oratoire, devant de très belles images qu'elle gardait en très grand secret, dans la crainte de l'empereur, qui était iconoclaste, et qui traitait d'idolâtrie le culte rendu aux images de Jésus, de la Vierge et des saints, et qui persécutait ceux qui en conservaient. Danderi, qui n'en avait jamais vu, demande ce que c'était; à quoi Théodora répond que c'étaient des poupées qu'elle préparait pour les donner à ses filles. Sur ce, Danderi vint dire, au dîner de l'empereur, qu'il avait trouvé l'impératrice occupée à baiser les plus jolies poupées du monde. Théodora eut bien de la peine à se tirer de ce mauvais pas, mais elle fit si bien châtier le fou qu'elle le corrigea pour jamais de parler de tout ce qui pourrait la regarder. (*Magasin pittoresque*, 1871, p. 167.)

(3) Dans son *Histoire ecclésiastique*, édition LEPRÉVOST, t. III, p. 99.

LE SOT DU BON DUC PHILIPPE DE BOURGOGNE

(Recueil d'Arras, nº 554.)

roi Louis IV d'Outre-Mer. Ce fou, ayant parlé irrévérencieusement des dépouilles mortelles de personnages morts en odeur de sainteté, fut frappé de la foudre, et la superstition du temps y vit la punition de son impiété (1).

L'anecdote prouve qu'il y avait déjà des esprits forts ; elle atteste, en outre, que les bouffons étaient de véritables gardes du corps, chargés de veiller sur la personne du souverain auquel ils étaient attachés : tel le fou qui sauva Guillaume le Bâtard, duc de Normandie, en lui révélant à temps le complot dont il était menacé (2). Sans la touchante fidélité du pauvre fou, les destinées du peuple anglais eussent été peut-être changées !

*
* *

Pour en revenir à la cour des Francs, des bouffons se rencontrent dans le palais de Louis le Pieux. Philippe-Auguste les chasse de sa cour, parce qu'ils y mènent une vie scandaleuse (3).

L'emploi des fous est si bien entré dans les usages, au treizième siècle, que le roman de *Robert-le-*

(1) Gazeau, *les Bouffons*, p. 49 ; Rigollot, p. CXLIII.

(2) V. le *Roman du Fou*, de Robert Wace ; édition Duquet (Rouen, 1827).

(3) Philippe de Valois avait eu aussi un fou, que l'on chargea, après la bataille de l'Écluse, d'annoncer au roi ce désastre, qu'aucun courtisan n'avait osé lui révéler.

Diable, qui date de cette époque, comprend, entre autres pénitences qui sont infligées au héros de la légende, l'obligation de simuler la folie. Robert fait le fou dans la rue ; le peuple s'amasse autour de lui, le plaisante, le pousse, l'accable de coups. Robert cherche un refuge dans le palais de l'empereur, qui le prend en pitié, ordonne qu'on le respecte et le proclame son « fou en titre. »

Mais cela peut être une légende ; le premier document positif qui montre ces officiers burlesques de la couronne en possession de leur charge, se trouve dans le compte des *receptes et mises* pour le roi (Philippe le Long), du 12 juillet 1316 au 1er janvier suivant. L'article, qui a trait à notre sujet, porte une « robe de trois garnemens (pièces) pour mestre Geffroy le fol (1). »

*
* *

Les comptes des argentiers de souverains ont un intérêt qu'on ne soupçonne pas. Toutes les charges y sont indiquées, avec les appointements qui leur sont attachés. Ces comptes nous révèlent encore en quoi consistait la toilette de ces plaisants personnages, dont la jovialité et l'indépendance frondeuse n'étaient pas pour déplaire au souverain,

(1) *Comptes de l'argenterie des rois de France au quatorzième siècle*, p. 9. (*Société de l'Hist. de France*, 1851).

qu'affadissaient, à la longue, des louanges qu'il pouvait estimer à leur juste prix.

Nous y voyons, dans ces registres dont la sécheresse rebute de prime abord, que les rois, d'ordinaire parcimonieux à l'égard de leurs sujets, ne regardent pas à la dépense quand il s'agit de leur « fol ». A part leur maîtresse, il n'est personnage plus somptueusement entretenu.

Entr'ouvrons, pour un instant, la garde-robe du fou du dauphin, qui deviendra roi sous le nom de Charles le Sage, et inventorions.

Voici les robes ; il y en a de toutes façons et de tous draps : drap marbré, tissu avec des laines de diverses couleurs ; drap rayé, étoffé de soie ; vêtement de dessus pour le dehors, vêtement de dessus pour l'intérieur ; fourrures pour une robe de velours violet ; peaux de ventre de petit-gris et peaux de lapin, pour une couverture de lit, sans préjudice d'une quarantaine de paires de souliers, nombre de paires de chausses, de caleçons à lanières, etc.

A certaine époque, le Dauphin fait présent à son fol d'un riche chapel « fourré d'hermine, couvert d'un rosier, dont la tige était d'or de Chypre et les feuilles d'or ouvré ». Quant aux roses, elles sont « ouvrées de grosses perles ». Et sur ce prétentieux couvre-chef, se pressent en rangs serrés les émaux, les boutons de perles, etc.

Un fou traité avec tant de munificence ne pou-

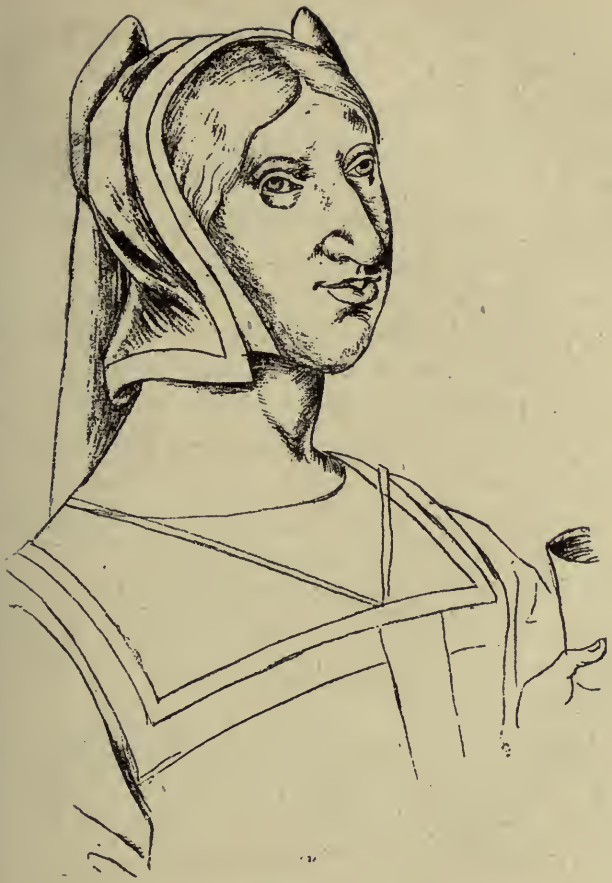

LA SOTTE DE MARGUERITE D'AUTRICHE

(Recueil d'Arras, n° 555.)

vait être qu'un personnage indispensable ; aussi, lorsque le roi Jean, fait prisonnier à la bataille de Poitiers, le 20 septembre 1356, est conduit par les Anglais à Bordeaux, et de là transporté en Angleterre, qui lui tient compagnie dans sa détresse ? Son bouffon, qui se ressentira, d'ailleurs, bientôt de la fâcheuse disposition de son maître.

Il est passé le temps des robes de velours, des fourrures de petit-gris. La misère est grande, et fol et varlet doivent se contenter des pannes et des vieilles cottes. Et fol et varlet tombent malades ; et ils recourent à l'apothicaire Jehan Donet, épicier à Londres, qui délivre pour le « maistre fol » un électuaire cordial doré et pour le varlet, une « recepte de pareilles et plusieurs herbes, semences et flours, pour faire une estuve et une emplastre ».

Bientôt la position du bouffon s'améliore, et sa garde-robe s'en ressent. Jehan le fol reprend son rang et sa préséance ; il n'est plus confondu avec la vulgaire domesticité.

A table, il a son gobelet à lui, un gobelet d'argent, que le roi a fait refondre en même temps que son propre *hanap* et, ce qui relève encore son importance, désormais deux valets sont attachés à sa personne.

Charles le Sage est signalé comme un des princes qui se plaisent le plus à l'entretien des fous. Le père se contentait d'un bouffon en titre et d'un *grima-*

cier ou rechigneur (1) ; le fils honore de ses faveurs pas moins de trois porteurs de marottes, dont le plus connu est le fameux Thévenin de Saint-Legier, qui mourut en 1374, et fut inhumé dans l'église Saint-Maurice, de Senlis (2). A Thévenin le roi fait élever un magnifique mausolée : le fou y est représenté dans le costume de son emploi, vêtu d'un long habit avec un capuchon et coiffé d'une calotte terminée par une houppe. Il tient sa marotte dans la main gauche et une bourse double dans la droite : ce dernier attribut a tout l'air d'être une arme parlante, les fous en titre d'office n'exerçant qu'à deniers comptants.

*
* *

A Thévenin avait succédé Grand-Johan, sur lequel les chroniqueurs sont sobres de renseignements. On présume seulement qu'il était de Troyes en Champagne.

Cette cité avait, dit-on, le privilège de fournir des bouffons à la cour (3) ; à la vérité, on les recrutait un peu dans tous les pays. La reine Jeanne, femme de Charles V, avait une folle, Artaude, qui était du Puy..

(1) *Histoire des Français de divers états*, par Al. Monteil, t. VI, pp. 260 et 593.

(2) Sauval, *Antiquités de Paris*.

(3) Cf. *Légendes, Curiosités et Traditions de la Champagne et de la Brie*, recueillies par Alexandre Assier (Paris, Aubry, 1860) pp. 14-17.

Pour Artaude du Puy, le roi ordonne à ses trésoriers de remettre à un pelletier de Paris la respectable somme de 179 francs, en or, en paiement de « certains draps pennez cendaulx, boutonnerez et fermaulx (1) d'or et d'argent, et pour la façon... (2). »

La quittance est du 3 janvier 1373.

Cette année même, un fou, dont nul historien n'a fait mention, jouait un rôle dans un événement qui appartient à l'histoire.

*
* *

Le 28 avril 1373, Jean IV, de Bretagne, traître au roi de France et allié au roi d'Angleterre, s'embarquait, pour aller chercher asile dans ce pays. Il débarquait à Calais avec le duc de Lancastre, à la tête d'une armée de trente mille hommes, qui devait traverser la France pour gagner Bordeaux. Après quelques marches, Lancastre lui signifiait de se retirer avec les quelques hommes qu'il soudoyait.

A dater de ce moment, commence pour le traître une vie pleine de périls et d'aventures. Un jour, non loin de Sarlat, en Périgord, Jean arrive au sommet d'une colline. Il n'a auprès de lui que trois hommes et son fou, nommé Brient; le reste de la troupe est resté loin derrière. Devant lui apparaît un corps

(1) *Fermaulx*, agrafes.

(2) Lettre autographe de Charles V, reproduite par Leber (Rigollot, *op. cit.*).

d'au moins trois cents hommes. Quel parti prendre ?

Le fou s'offre à aller chercher les gens d'armes du duc de Bretagne. Sa proposition est acceptée, il court les prévenir. Les hommes assemblés, le duc leur dit : « Si nous sommes pris, nous serons menés à Paris, où nous ne serons pas admis à rançon. Il faut ici vaincre ou mourir... Recommandez-vous à Dieu et nous serons victorieux. » A ce moment, les éclaireurs ennemis voient se dresser la bannière aux hermines de Bretagne et les hommes descendre de cheval, en poussant le cri de ralliement : *Malo et Bretagne!* Les Français, persuadés que le duc est suivi, à peu de distance, de l'armée anglaise, battent prudemment en retraite et Jean IV se garde de les poursuivre. Et voilà comment, une fois par exception, un fou a rendu à son maître un autre service que celui de l'amuser (1).

*
* *

Deux ans après cet événement, Charles VI, qui n'est encore que dauphin, a son fou ; le futur roi n'a cependant, à l'époque, qu'une huitaine d'années. Quand il montera sur le trône, il conservera auprès de lui le fou de son père, Grand-Johan ; mais celui-

(1) *Addition à l'Étude sur les Fous et Folles à la cour de Bretagne*, publiée en 1891, par J. Trévédy (Extr. du *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*). Quimper et Rennes, 1896.

ci ne tarde pas à succomber, et on l'enterre, en grande pompe, à Saint-Germain-l'Auxerrois.

Grand-Johan est à peine mentionné dans les comptes de l'argenterie (1), qui citent assez souvent « maistre Jehan Arcemalle ». Le roi fait à ce dernier maints présents, et le fol semble être traité sur un autre pied que ne l'aurait été un simple jocrisse.

Fou lui-même, Charles VI ne pouvait que se plaire dans la compagnie de ses pareils : quand, à la suite du terrible accident où il faillit être brûlé vif, sa raison sombra dans la démence, la présence de ces bouffons, pour le distraire, lui devint indispensable. Mais combien devaient-ils s'ingénier à se torturer la cervelle, pour chasser les humeurs noires du souverain !

L'un d'eux, Heinsselicoq (que d'autres orthographient Hainselin Coq), ne se contentait pas de luicter (lutter) devant le roi ; il déchirait sa chemise en menus morceaux et c'était, paraît-il, une source de joie folle — le mot est en situation — pour le pauvre dément.

Hainselin Coq était un pauvre diable, peu capable de se conduire lui-même et placé, pour ce motif, sous la garde et la surveillance d'un valet. C'était un fou particulièrement agité, car il n'usa pas

(1) Rabelais ne l'a pas oublié ; il en a fait le héros d'une aventure digne des jugements de Sancho dans l'île de Barataria (*Œuvres de Rabelais* [Paris, Charpentier, 1845], in-12, 281 ; cf. *la Champagne encore inconnue* : nos bons aïeux, par Alex. Assier ; Paris, Champion, 1876).

moins de quarante-sept paires de souliers dans une seule année! Il avait le talent de se faire bien venir de son maître, qui l'habillait de neuf au moins quatre fois l'an. Et c'étaient des houppelandes vertes, fourrées de dos de petit-gris rouge; et des houppelandes d'iraigne vermeille, doublées de taffetas vermeil. Rien n'était trop beau pour le parer.

*
* *

La livrée jaune ou verte fut de tout temps la livrée des fous (1). La tunicule, la jaquette, le haut-de-chausses et le capuchon à oreilles d'âne étaient toujours de l'une ou de l'autre de ces couleurs; mais la fantaisie multipliait, à l'infini, les nuances.

D'où venait cette prédilection séculaire des bouffons et des fous pour le jaune et le vert ? On l'ignore. Tout ce qu'on sait, c'est que ces couleurs ont joui, en tout temps, de peu de considération.

On a voulu expliquer la présence du jaune sur l'habit

(1) Nous devons, noter une exception, la seule dérogation à la règle que nous connaissions. Lors du troisième mariage du roi Louis XII avec Marie d'Angleterre, on dressa, dans les rues d'Abbeville, que le cortège devait traverser, plusieurs échafauds, supportant des personnages allégoriques. On y voyait le roi de France, le roi d'Angleterre, l'empereur Charlemagne et, sur l'un des échafauds, en sayon (le sayon était la robe de dessous) *jaune et rouge*, figurait Triboulet, le fou du roi. (Registre des argentiers de la ville, année 1514, dans *l'Histoire d'Abbeville*, de Louandre, 1834, citée dans Rigollot, *Monnaies des Évêques*, etc., p. 199).

de fol, par la propriété du *crocus* (safran) d'exciter le rire et de causer même la folie, chez les personnes qui en respirent trop longtemps le parfum. *Croco stultus non eget* (le fou n'a que faire du safran), dit le proverbe, et l'expression *crocum edisse* (avoir mangé du safran) signifiait éclater de rire à tout propos, se livrer à une gaieté... folle. Sans nous arrêter à de pareilles subtilités, rappelons que le jaune, à de rares exceptions près, fut, au moyen âge, une marque de félonie, de bassesse ou de mépris. On en avait fait le symbole de la prostitution : c'était la couleur des laquais, et plus particulièrement, des valets de bourreau, et la main de ce dernier imprimait à la maison d'un criminel de lèse-majesté le cachet de l'infamie, en la barbouillant de jaune (1).

Le vert était considéré comme un emblème de ruine, d'affliction et de déshonneur (2). Une croix verte, entourée d'un crêpe noir, figurait ordinairement dans la procession d'un auto-da-fé ; elle servait de bannière aux princes et aux personnes de qualité qui la suivaient, couverts de manteaux croisés de blanc et de noir (3).

(1) Sauval, *Antiq. de Paris*, t. II, liv. VII, p. 209 ; *le Blason des couleurs*, par Sicille, cités par Leber.

(2) Leber, *Introduction ou coup d'œil sur l'usage des médailles de plomb, le personnage de fou, et les rébus dans le moyen âge*, p. LXXIII.

(3) *Hist. des Inquisitions*, t. I, p. 10.

MOÏSE SAUVÉ DES EAUX, par Paul VÉRONÈSE
(*Musée de Dijon.*)

Dans l'ordre civil, le vert rappelle la couleur du bonnet dont on coiffait un banqueroutier au pilori des Halles, ou celle de la calotte du galérien (1).

La livrée de la *sotie* n'avait donc rien que de méprisable, et si nos pères s'amusaient des bouffons, ils savaient, du moins, les tenir à leur place et les prendre pour ce qu'ils valaient.

Une preuve de cette marque de mépris pour les bouffons nous est donnée par Charles VI, dans le choix même qu'il fait, pour son fol, d'une houppelande d'*iraigne* : avec ce costume, le fou du roi était absolument habillé — comme la chaise percée de son maître !

Hainselin Coq n'en était pas réduit à ne revêtir que la houppelande d'iraigne, il pouvait se montrer, certains jours, avec sa houppelande de drap « vert gai de Rouen (2) » ; mais c'était, le plus souvent, du vert ou du jaune qui lui était imposé, comme à tous ses pareils.

*
* *

Outre Maître Coq, Charles VI avait une folle à son service ; mais rien n'atteste qu'elle lui appartint en propre. La reine Isabeau avait aussi une folle, que

(1) Bounyn, *Traité sur les cessions et les banqueroutes*, etc. Paris, 1586, in-8°.

(2) *Bulletin du Bouquiniste*, 1860, p. 170.

les comptes désignent sous le nom de Jehannine ; elle avait également un fou, qui s'appelait Guillaume Fouel.

Isabeau ne s'en tint pas là : pour sa distraction, on dut acheter maintes bêtes, car elle était particulièrement zoophile. Outre un singe et une liéparde (léoparde), elle conservait dans sa résidence royale un chat-huant, des tourterelles, quantité d'oyselets, chardonnerets, linottes, pinsons, etc. Quant au duc de Berry, l'oncle de Charles VI, il se faisait suivre d'un ours dans tous ses déplacements. Lorsqu'il mourut, il fut accompagné solennellement, à ses obsèques, par ses fous — car il en avait plusieurs, portés sur l'état de sa maison — vêtus, pour la circonstance, de la livrée de deuil.

Un autre oncle de Charles VI, Louis, alors duc de Touraine, avait son fou, qu'on avait surnommé Coquinet. En 1419, Coquinet vivait encore : l'ancien fou du duc de Touraine était entré au service du duc Jean V, de Bretagne (1). Le fils de Charles VI, le dauphin Louis, eut pareillement un fou à son service.

*
* *

Vers le même temps, il y avait, à la cour volup-

(1) *Fous, Folles et Astrologues à la cour de Bretagne*, par J. Trévédy (Extrait du *Bulletin archéologique du Finistère* ; Quimper et Rennes, 1891.)

SAMSON, INSULTÉ PAR LES PHILISTINS, d'après Jean STEEN.
(*Musée d'Anvers.*)

tueuse du duc de Bourgogne, une folle, que Philippe le Bon s'était attachée, en 1432 : on la surnommait la *Dame d'or*.

C'était une sorte de baladine, nous dirions aujourd'hui une gymnasiarque, d'une beauté, d'une adresse et d'une puissance athlétique incomparables. Bourguignonne d'origine, blonde, ce qui l'avait surtout rendue célèbre était l'opulence de sa chevelure, dont les tresses dénouées la couvraient presque entière et flamboyaient sous les regards, avec des reflets d'or fluide; et c'est pourquoi on l'avait surnommée : « Madame d'Or ».

Philippe le Bon prenait plaisir à la faire figurer dans ses fêtes, où elle déployait l'agilité de ses mouvements et la séduction de ses charmes.

Le portrait, que nous venons de contre-signer (1), est, confessons-le, quelque peu flatté. En réalité, Madame d'Or était la « sotte » du duc de Bourgogne, et rien de plus. De son vrai nom, elle s'appelait Guillemette Marighier, et la mère de Guillemette était, tout vulgairement, Jeannette Marighier.

Madame d'Or, « moult gracieuse » assurément, n'était pas la géante qu'on a décrit (2). L'on a sup-

(1) Cf. Siméon Luce, *Jeanne d'Arc à Domrémy*, p. CLXXII-CLXXVIII.

(2) V. un très curieux opuscule de M. Pierre Champion, *Madame d'Or et Jeanne d'Arc*; *Jeanne d'Arc à Arras*; Paris, H. Champion, s. d. (1908).

posé, avec assez de vraisemblance, que la faveur dont jouit, pendant de longues années, à la cour de Bourgogne, cette belle fille, à la luxuriante et fauve toison, pourrait bien n'avoir pas été étrangère à la fondation de l'*Ordre de la Toison d'Or*; à ce seul titre, elle méritait une mention.

* * *

Nous arrivons au règne du roitelet de Bourges : « monarque un peu plat », comme le caractérise Marie-Joseph Chénier.

Charles VII a-t-il conservé des bouffons à sa cour? La passion qu'il éprouva pour la belle Agnès était-elle si entière et si exclusive, que les facéties d'un bouffon eussent semblé déplacées dans la petite cour de Bourges, où tout n'était que tendresse et volupté? On l'a cru longtemps.

Sous Charles VII, les fous ne reconquirent pas leurs prérogatives (1).

Charles, devenu vieux et triste avant l'âge, joue aux échecs, tire de l'arbalète, entend trois messes par jour, et quand il prend son repas, toujours y assistent son médecin et ses gens et valets de chambre, « qui parloient de joyeusetés ou d'histoires anciennes

(1) Paul Lacroix (bibliophile Jacob), *Dissertation historique sur les fous des rois de France.*

LA DÉCOUVERTE DE MOÏSE, par Paul VÉRONÈSE.
(*Musée de Dresde.*)

où il prenoit plaisir » ; et l'historien ajoute : « Il n'avoit cure des fols-sages » (1).

Charles VII, des documents précis l'attestent, a eu cependant des fous, mais c'étaient, pour la plupart, des « fous suivant la court ».

Les fous suivant la cour tenaient à la maison du roi seulement par occasion, n'étant point sur l'état ordinaire et ne recevant pour tous gages que de petites gratifications, des aumônes et parfois des vêtements.

C'étaient des fous de place publique ou de foires, dont la gaieté plaisait, pour un temps, aux princes qu'ils suivaient dans leurs voyages, jusqu'à ce que d'autres, plus divertissants, vinssent les supplanter (2).

L'histoire a conservé le nom de deux de ces baladins : l'un se nommait Dago (3) ; l'autre, Robinet. Mais Charles VII avait son fou en titre, qui portait le nom de Colard et qu'on surnommait M. de Laon.

Avec Louis XI, successeur de Charles VII, les officiers à marotte ne regagnent pas le terrain qu'ils ont perdu. Son médecin, Coictier, son barbier, Olivier le Daim, son astrologue, qui est aussi méde-

(1) Le bibliophile Jacob prétend que les fous à la répartie vive et mordante étaient appelés *morosophes*, ce qui signifie des fous-sages.

(2) Jal, *Dictionnaire de biographie critique*.

(3) Sur Dago, v., outre Jal, p. 598, Trévédy, *Fous, folles*, etc., *à la cour de Bretagne*, pp. 8 et suiv. Dago fut fou en titre du duc de Bretagne, dès 1457.

cin, Angelo Catho, suffisent à distraire le royal neurasthénique. Louis XI a-t-il eu un bouffon comme ses prédécesseurs, aucune pièce officielle ne vient le confirmer.

*
* *

On ne connaît pas le nom d'un seul « fou de séjour », c'est-à-dire attaché à la maison royale, sous Charles VIII. On a présumé que son dédain pour les *fous en titre d'office* venait peut-être de sa « petite stature et débile complexion », qui aurait pu prêter matière à quelque maligne allusion, fournie par la taille exiguë et l'apparence chétive de ces êtres incomplets. Cependant, le compte des dépenses de la Cour, pour l'an 1491, signale nombre d'articles de paiement au fol du *roy nostre seigneur,* au *fol dudit seigneur*, et ceux de l'an 1487 font plusieurs mentions du fou du roi, sans jamais indiquer son nom.

Charles VIII eut son fol, comme Anne de Bretagne, sa royale épouse, eut sa folle ; mais c'étaient personnages de peu d'importance, en regard de ceux qui suivront : Caillette et Triboulet vont inaugurer la série des bouffons de cour vraiment célèbres, vraiment populaires.

*
* *

Avant de faire partie de la maison du bon roi Louis XII, *le Père du Peuple*, le fou Caillette avait

agité ses grelots à la cour de Charles VIII ; à l'époque de la mort de ce dernier roi, il jouissait déjà d'une certaine notoriété.

Caillette, était-ce son vrai nom ? Le bouffon n'aurait-il pas acquis ce sobriquet, «par rapport à sa simplicité, approchant de celle de la caille » ; ou, plutôt, en raison de son babil, qui lui donnait une analogie avec l'oiseau qui caquette sans trêve ni motif ? Ce fut, jadis, matière à copieuses dissertations entre graves érudits.

D'aucuns (1) ont soutenu que le personnage grotesque qu'on désignait ainsi était, simplement, originaire du pays de Caux, et que le qualificatif de « Caillette » était, par dérision, accolé au blason des Cauchois. D'autres invoquent le proverbe traditionnel de Montpellier, « fou comme caillette », qui donnerait peut-être l'explication si laborieusement cherchée. Qu'avons-nous à retenir de cette discussion, sinon que Caillette était un bouffon royal, chargé de divertir son seigneur et maître et qui s'y employa avec la conscience dont pouvaient être capables de tels personnages.

*
* *

A côté de cette ombre falote (2), la silhouette de Triboulet se profile en traits de lumière.

(1) La Monnoye, par exemple.

(2) Nous ne faisons que citer un autre fou de Louis XII, appelé *Le Vicomte*, qui n'a joué qu'un rôle effacé.

D'où lui venait ce surnom ? Car il s'appelait, prosaïquement, *Ferial*, *Fevrial* ou *Le Fevrial*.

Triboulet, assure un docte compilateur (1), viendrait du vieux verbe *tribouler*, dont il nous est resté tribulation ; on le traduirait assez bien par notre mot moderne de souffre-douleur.

Triboulet, prononce un autre (2), signifie : *cervelle troublée*.

Vous n'y êtes pas, réplique un troisième (3) : le mot dérive du provençal *tribo*, autrement dit trépan, cet instrument qu'on met si souvent en œuvre pour guérir la manie ou l'idiotie. *Triboulat*, *tribounat*, en français, *triboulet*, traduisez : *trépané*.

Et si vous ne vous déclarez satisfaits de ces solutions aussi multiples que complexes, nous en tenons une dernière en réserve, que son auteur a formulée dans les termes qui suivent.

Quelque Italien ou quelque Espagnol, de la cour de Louis XII, quelque clerc de l'aumônerie, ou bien des écoliers de la ville, donnèrent probablement au bouffon du roi ce surnom qui, emprunté au latin ou à la langue italienne, exprimait l'idée de déplaisir, de tourment, en même temps qu'il faisait allusion au chardon (*tribulus*, *tribulo*), dont la tête, armée de

(1) Paul Lacroix.

(2) A. Canel.

(3) *La Vraye Histoire de Triboulet et autres Poésies inédites.* Lyon, 1868.

petites pointes, pique ceux qui la touchent, comme piquait de ses railleries le malheureux Fevrial, obligé de riposter à d'incessantes provocations (1).

Que voilà donc une explication quintessenciée ! Et pourquoi chercher si loin ce qui s'offre à notre portée ? Le nom de Triboulet a existé, il a même été porté par plusieurs personnages, notamment par un huissier, un orfèvre, un maître apothicaire ; pourquoi notre fol n'appartiendrait-il pas à la même famille ?

Mais les comptes portent un « Nicolas Ferial, *frère de Triboullet?* » A quoi il est aisé de répondre que Nicolas pouvait bien n'être qu'un *frère utérin*, issu d'un second mariage (2).

Ce qu'on sait de plus positif, c'est que le Triboulet dont François Ier avait hérité de Louis XII, en héritant des autres charges et bénéfices de la couronne, n'était pas natif de Paris, mais du Blésois.

Ce n'était qu'un pauvre hébété, natif de Foix-les Blois, écrit un historiographe (3), bien informé de la tradition locale. « Comme les pages, les laquais et les enfants abusaient de sa misère, le roi Louis XII eut la charité de le commettre aux soins d'un homme qui empêchât qu'on ne lui fît mal ». Michel Le Vernoy fut désigné en qualité d'aide et de gouverneur de Triboulet.

(1) Jal, *Dictionnaire critique de biographie et d'histoire.*

(2) *Recherches historiques sur les fous des rois de France*, par A. Canel, p. 101.

(3) *Histoire de Blois*, par J. Bernier, 1682, in-4 ; *Preuves*, p. 29.

Le Vernoy eut un successeur dans ces fonctions : un compte de la maison du roi, pour 1523, nous fait connaître que François Bourcier, « gouverneur de Triboulet », reçoit la somme de cent livres tournois, tant pour ses gages que « pour blanchir et entretenir de linge blanc et payer le logis dudit Triboulet ».

« Pauvre hébété, incapable de se conduire lui-même », cela ne donne pas une haute idée de l'intelligence du bouffon dont les saillies sont restées légendaires. Serait-ce que la légende, une fois de plus, ne s'accorderait pas avec l'histoire ?

*
* *

Combien est-il peu vraisemblable que le vainqueur d'Agnadel, dont l'esprit était si cultivé, ait amené avec lui un misérable idiot! Serait-ce que Triboulet ne prêtait à rire que parce qu'il était contrefait ? Car difforme il l'était, autant qu'humain peut l'être, si le portrait que nous en trace un contemporain (1) répond bien à la réalité.

Triboulet fut un fol, de la teste escorné.
Aussi saige à trente ans que le jour qu'il fut né,
Petit front et gros yeulx, nez grand, et taille à voste (2).

(1) Jean Marot, le père du poète.

(2) Taille voûtée. Un autre texte porte : *taillé à voste*, que B. Hauréau traduit par *aquilin* et rapporte au nez!

TRIBOULET, fou de François Ier.
(*Musée Condé.*)

Estomac plat et long, hault dos à porter hoste ;
Chacun contrefaisoit, chanta, dansa, prescha,
Et du tout si plaisant, qu'onc homme ne fascha.

Petit front, grand nez, gros yeux, estomac plat et dos propre à porter la hotte, le voilà campé, ce marmouset grotesque.

Sans doute rachetait-il toutes ces imperfections par de l'esprit d'à-propos, de la verve et des mots à l'emporte-pièce ? Du moins faut-il le supposer, car si toutes les facéties qu'on lui prête ne sont pas de son fonds, le fait de les lui attribuer montre qu'il était capable d'en assumer la paternité.

La peinture qui nous en est faite donne, en tout cas, l'idée d'un individu singulièrement façonné par la nature, mais ne poussant jamais la malice jusqu'au trait méchant qui ne se pardonne pas. Ce n'est pas le propre de l'imbécillité de s'allier à une certaine délicatesse dans l'esprit, de finesse dans la gaieté.

« Il a son franc parler sans crainte des étrivières, dit un de ses biographes (1) ; il siège dans le conseil du roi, il se moque de son maître et de toute la cour : c'est Diogène dans son tonneau, tenant tête à Alexandre ».

N'exagérons rien et n'intervertissons pas, comme à plaisir, les rôles. Triboulet était moins audacieux qu'on voudrait nous le persuader. « Toujours trem-

(1) Bibliophile Jacob, *les Deux Fous.*

blant au claquement du fouet de son gouverneur, toujours en querelle avec les pages qui le bafouaient », il eût été bien osé de tenir tête au roi, son maître.

Un fait indiscutable, c'est qu'il avait aussi peur des coups que de la canonnade. Il tremblait comme feuilles, en 1509, à Peschiera, alors qu'il était au service de Louis XII ; il se cachait sous un lit de camp, pour ne pas entendre le canon !

Terreur, après tout, excusable, pour deux raisons : la première, c'est qu'il n'était nullement taillé pour jouer les héros ; la deuxième... mais ici, ouvrons une parenthèse.

On a prétendu que Triboulet ne devait pas avoir, à l'époque du fait de guerre précité, plus de treize ou quatorze ans : il était permis à un enfant de cet âge d'être effrayé (nombre de ses pareils le seraient à moins) au bruit d'une si formidable artillerie,

Qu'il n'y avoit souldart, oyant telle tempeste,
Qui dessus les carnaulx osast montrer sa teste.

Pour dire vrai, on est très mal fixé sur l'état civil de notre personnage. Quand il s'agit de le déterminer, nous marchons d'incertitude en incertitude, et voici une nouvelle pièce qui n'est pas pour les dissiper.

Le 26 novembre 1464, la date doit être retenue, il est payé, par le secrétaire de Monseigneur le duc d'Orléans, à un maréchal de logis, nommé Georges

le Volleur, la somme de dix livres tournôis, « pour un cheval que ledit duc donne à Triboullet, *foul du Roy de Secille* (1) ».

Le roi René, passant par Blois, aura, probablement, eu l'occasion de voir Triboulet dans ses exercices de grimacier ; ses lazzis lui auront plu et il l'aura pris à son service. En 1464, Triboulet étant encore nanti de son office de fou du roi de Sicile, devait avoir, à cette époque, l'âge d'adolescence, sinon l'âge d'homme.

En 1480, René meurt ; le jeune duc d'Orléans, Louis II, petit-fils de Valentine de Milan, devenu roi de France, en 1498, sous le nom de Louis XII, recueille Triboulet, au même titre que le roi René, puisque nous le retrouvons comme fou du roi, dans les expéditions de Louis XII en Italie, lors de la conquête de Milan et du royaume de Naples. Donc, en 1509, à l'époque de la bataille de Peschiera, Triboulet n'est plus l'enfant dont on nous parle, mais un homme d'âge mûr, et qui n'aurait pas vécu bien au delà — si on s'en rapportait à l'épitaphe que fit pour lui Jehan Robertet, secrétaire des finances au temps de Louis XII.

Mais alors, si Triboulet avait succombé sous le règne de Louis XII, l'assertion qui en fait le fou de François Ier tomberait d'elle-même ? On aurait prolongé sa vie

(1) *Le Cabinet historique*, de Paulin Paris, 17e année, juillet à septembre 1871 : *Documents*, p. 129.

d'au moins vingt années, pour rendre vraisemblables les propos qu'on lui prête, et nous devrions renvoyer au domaine de la légende tous les récits, historiques et plus ou moins piquants, qu'on place dans la bouche du facétieux fol ?

L'argumentation est plus spécieuse qu'il semble. L'épitaphe rédigée par le secrétaire des finances de Louis XII peut très bien n'être, elle n'est qu'un vulgaire jeu d'esprit, et nous croyons d'autant moins qu'elle s'applique à un fait réel, que Triboulet vivait certainement encore en 1523, puisque, à cette date, son gouverneur touchait, à la caisse royale, pour son entretien. De plus, Rabelais et Bonaventure Despériers, celui-ci principalement, en parlent comme d'un contemporain et, quelque imagination qu'on suppose au joyeux conteur, il est de ces anecdotes qui ont trop *l'air vécu* pour qu'on en suspecte la véracité.

*
* *

Mais les auteurs d'anecdotes n'ont-ils pu habiller Triboulet de toutes les guenilles des fous et des badins de son siècle ? Telle répartie, dont on fait honneur à l'élève de Michel le Vernoy, a été reconnue traduite de l'espagnol ou de l'italien : serait-il improbable que bien des folies aient passé sur le compte de Triboulet, qui leur aurait prêté la sauvegarde de son nom, de même que les anciens

rhapsodes rendaient Homère responsable de leurs vers et s'incorporaient à la gloire du chantre de l'*Iliade* ?

Quoi qu'il en soit et s'il est vrai qu'on ne prête qu'aux riches, Triboulet ne devait pas être complètement dépourvu de sens et d'esprit; mais comment démêler l'ivraie du bon grain, comment distinguer, dans toutes les saillies qu'ont recueillies les auteurs d'*anas*, celles qui sont inventées de toutes pièces, de celles que le fol pouvait, à bon droit, revendiquer comme siennes ?

Triboulet, a-t-on dit (1), avait des tablettes, où il écrivait, sour forme de journal, tout ce qui lui paraissait digne de comparaison avec ses propres actions. Le roi, ayant une dépêche à envoyer à Rome, dans un temps extrêmement limité, et pendant lequel il était impossible de faire le voyage, fit chercher un courrier qui se chargeât du paquet et s'engageât à le remettre. Il s'en présenta un, auquel on donna 2.000 écus de récompense, avant qu'il montât à cheval. Triboulet ne manqua pas de consigner le fait sur ses tablettes. Le roi, qui le vit écrire (2), lui en demanda la raison.

(1) Dreux du Radier, *Récréations historiques, critiques, morales et d'érudition, avec l'Histoire des Foux en titre d'office.* Paris, 1767, 2 v. in-12, t. I[er].

(2) Triboulet savait-il écrire ? On a publié un autographe qui lui est attribué, autographe « qui n'est pas un chef-d'œuvre d'orthographe ni de style, même pour le temps, mais qui est pré-

— « Parce qu'il est impossible, dit le fou, d'aller à Rome en si peu de temps, et parce que, quand cela serait possible, c'est toujours une folie de donner 2.000 écus, dans une occasion où le quart suffirait.

— Mais, dit le roi, si le courrier ne peut venir à bout de sa promesse et me rend mon argent, qu'auras-tu à dire ? Il faudra que tu effaces ta remarque ?

— Non, répondit Triboulet, elle subsistera d'une façon ou d'une autre ; parce que, si le courrier est assez sot pour vous rapporter votre argent, j'effacerai le nom de Votre Majesté, et je laisserai le sien. S'il ne revient point, je laisserai le vôtre ».

Passe pour l'anecdote ; mais celle qui suit a un tour vraiment trop moderne, pour que n'en soit pas suspectée l'origine.

Un grand seigneur avait menacé Triboulet de le faire périr sous le bâton, pour avoir parlé de lui avec irrévérence. Le fou va s'en plaindre au roi.

— « Ne crains rien, lui répond le monarque ; si quelqu'un osait te faire subir un traitement pareil, je le ferai pendre un quart d'heure après ta mort.

— Ah ! cousin, aurait répliqué le fou, grand merci vous dirois, s'il vous agréait plutôt de le faire pendre un quart d'heure avant. »

cieux non seulement par sa rareté, mais par le jour qu'il peut jeter sur la nature des fonctions qu'il (Triboulet) remplissait à la cour. » Cf. l'*Amateur d'autographes*, 1er décembre 1863.

Bien des sages envieraient cette réponse de fou ; mais est-elle plus authentique que la plupart des

FOU SUR UN VITRAIL DU XVI[e] SIÈCLE.
(*Musée du Louvre.*)

médailles ou des peintures qui ont la prétention de nous restituer les traits du célèbre bouffon de

Louis XII ? Force nous est de nous en contenter, faute de meilleures sources de documentation.

*
* *

Triboulet semble avoir été, en réalité, un pauvre être rachitique, dont la tête était si menue (1) qu'elle aurait pu être recouverte d'une barrette de la grosseur d'une orange. Il nous apparaît même franchement bossu, dans un tableau de Boniface ou de Bonifacio (1500-1562), et dans une toile allégorique, conservée au musée de Cluny, intitulée : *Au juste poids véritable balance*, et due à Antoine Piguet.

Dans cette dernière œuvre, il fait partie de la suite de François Ier (2). Aurions-nous là une preuve certaine de la présence de Triboulet à la cour du roi-chevalier ? On peut, du moins, présumer que la vie de Triboulet s'est prolongée au delà du règne de Louis XII, en dépit de l'épitaphe qu'a composée, en manière de passe-temps littéraire, le secrétaire des finances du *Père du Peuple*.

A quelle date serait mort le fou royal ? Nous ne nous attarderons pas à le déterminer, d'autres s'y

(1) V. la médaille de Francesco Laurano, que nous reproduisons, et qui est une monnaie italienne du quinzième siècle.

(2) *Des difformités, infirmités et maladies reproduites dans les œuvres d'art*, par M. le docteur Bruchon fils. 1898.

étant employés, sans arriver à une solution acceptable. Il faut bien laisser quelque besogne à faire à ceux qui nous suivront.

TRIBOULET

(D'après la médaille de Fran cesco Laurano.)

B. — NAINS ET NAINES A LA COUR

Il y avait, à cette époque, bien d'autres personnages que les *fous* employés à divertir le roi. En plus des *Mores* (1) et des *Morisques*, dont le rôle était de divertir les dames, en chantant des chansons étrangères et en dansant des danses grotesques, Triboulet aurait eu à supporter, s'il eût plus longtemps vécu, la concurrence des nains, qui figuraient à la cour du roi François.

La reine Claude de France avait une naine, qui se nommait Marie Dareille (2), et les Comptes pour l'année 1533 mentionnent une autre naine, « la petite nayne de feue Mademoiselle », à laquelle il est fait présent de « cent escus d'or soleil, pour luy aider à se marier ». Dix ans plus tard, on accueillait à la

(1) François Ier en avait ramené un d'Espagne, que l'on nommait Ortis et qui mourut en septembre 1529. Il avait appartenu d'abord à Charles-Quint.

(2) Compte du 4 mars 1529.

LE DIEU NAIN BÈS
(*Musée du Louvre.*)

Cour une naine étrangère, appartenant à la reine de Hongrie, qui accompagnait sa maîtresse, et à qui Catherine de Médicis fit don d'une robe de toile d'or, doublée de taffetas blanc et brodée d'une tresse d'argent.

La curiosité et la recherche du grotesque joint le plus souvent au difforme, expliquent l'attrait du peuple pour l'exhibition de phénomènes tels que les nains et autres êtres monstrueux ; ils nous font aussi comprendre leur présence, fréquente autrefois, dans les cours ou chez les grands seigneurs.

Cet engouement a laissé sa trace dans les arts : dans nombre de tableaux des peintres du seizième et du dix-septième siècles, ces types plus ou moins étranges se trouvent représentés. Nous pouvons ainsi les mieux connaître et savoir à quel genre de malformation ils devaient leur lucrative situation.

Le plus communément, c'est le rachitisme, la scrofule, le crétinisme ; ce peut être aussi l'obésité ; le myxœdème, l'infantilisme, ou l'achondroplasie (1).

Il est peu de nains qui, outre leur petite taille, n'offrent pas une déformation physique et ne soient, en même temps, des bossus ou des rachitiques. Ces tares se retrouvent dans les plus anciennes figurations que nous en connaissons (2).

(1) Cf. *l'Art et la Médecine*, par le docteur P. Richer.

(2) Telle est la statuette égyptienne du musée de Boulacq,

La fable des Pygmées (1) a laissé dans l'art antique de nombreuses traces.

A Rome (2), la mode des nains fut des plus répandues (3) ; au moyen âge, il était rare qu'un grand seigneur n'eût pas son nain, à défaut d'un bouffon.

Le nain Turold nous est montré, dans l'exercice de ses fonctions de page, sur la célèbre tapisserie de Bayeux, dite de la reine Mathilde, qui est du onzième

trouvée dans la nécropole de Sakarrah ; telle la naine, du même musée, découverte, sur un bas-relief, par Mariette-Bey ; tels les infirmes, retrouvés par M. Maspéro dans les peintures qui ornaient les tombeaux des rois égyptiens. Les Égyptiens avaient placé, parmi leurs dieux, deux de ces grotesques : le dieu *Ptah* et le dieu *Bès*. (Cf. la brochure de Léon Heuzey, *Sur quelques représentations du dieu grotesque appelé Bès par les Égyptiens* ; Paris, Imprimerie nationale, 1879.) Le regretté professeur Cornil possédait une statue d'un nain égyptien, dont la colonne vertébrale était effondrée par le mal de Pott (docteur Bruchon fils).

(1) Dans un mémoire, publié dans le *Bulletin de la Société d'Anthropologie*, 3e série, t. I, p. 296, la conformation des dieux nains est examinée sous le rapport anatomique.

(2) Cf. *François Ier et sa Cour*, par Barthélemy Hauréau ; Paris, Hachette, 1855, p. 248.

(3) Les empereurs les prenaient pour conseillers ou pour hochets. Il y avait même une troupe de gladiateurs exclusivement composée de nains... Les grands et les riches particuliers comptaient toujours dans leur maison un ou plusieurs de ces malheureux... Deux petits bronzes du musée d'Avignon, que certains archéologues considèrent comme des caricatures de Caracalla, donnent à l'empereur romain un corps de nain monté sur des jambes torses. (Paul Richer, *op., cit.*, p. 200 : cf. *Comptes rendus de la Société de neurologie*, 1901.)

LA « MONSTRUEUSE » (NAINE), par CARRENO.
(*Musée du Prado*, de Madrid.)

siècle et reproduit les hauts faits de Guillaume le Conquérant.

* * *

A partir de la Renaissance, les tableaux sont nombreux, qui reproduisent les traits d'un roi ou d'un seigneur, ayant à ses côtés un nain, ou quelque être plus ou moins contrefait ou estropié (1).

On les retrouve dans les grandes compositions ayant pour sujet un cortège, un triomphe, un festin.

Parfois, ils sont régulièrement conformés dans leur petite taille ; le plus généralement, le torse est long, par rapport aux membres très courts, et la tête est toujours de dimensions normales (2).

(1) Dans le portrait du comte Thomas Arundel et de sa famille (*Pinacothèque de Munich*), Rubens a peint un type remarquable de nain, à crâne étroit, à bouche énorme, ayant des bras disproportionnés et de courtes jambes torses. Van Dyck a représenté, sur une de ses toiles, deux nains de la cour d'Angleterre : le premier, *Gibson*, se retrouve dans une autre toile, avec Anne Shepherd, son épouse, naine aussi et attachée à la reine Henriette-Marie, tandis que Gibson l'était au roi Charles Ier. Le second page de Charles Ier est le nain *Jeffrey*, peint aussi par Van Dyck, à côté de la reine. Le docteur Brunon nous signale, le tableau de Van der Venne, intitulé la *Pêche des Ames*, où l'on voit « un nain grotesque en sa démarche prétentieuse ». Holbein a reproduit *Wiel Summers*, le bouffon de Henri VIII. Dans un triptyque de Jean Gossaert, au Musée de Bruxelles, se trouve une personnage, difforme et petit de taille, que l'on suppose être un bouffon. Citons enfin, le nain, écuyer de l'empereur Othon, peint par le Dominiquin dans les fresques de la *Vie de Saint Nil*, à Grotta-Ferrata.

(2) Ainsi apparaissent-ils dans le *Festin d'Hérode*, de Domenico Ghirlandajo ; dans une fresque d'une église de Florence,

Véronèse a peint un certain nombre de ces déshérités ; une de ses toiles les plus connues qui est au musée du Louvre, nous en offre un exemple typique.

Le nain des *Noces de Cana* (1) atteint la hauteur d'une table ; il est revêtu d'habits somptueux et tient à la main un perroquet ; ses jambes arquées supportent un ventre d'embonpoint respectable.

Nous ne ferons que mentionner les nains de Velasquez (2), si souvent reproduits.

L'École espagnole est riche en productions de ce genre (3).

de Gaudanzio Ferrari ; dans l'*Adoration des Mages*, de l'Académie des Beaux-Arts de Milan ; dans le *Moïse sauvé du Nil*, du musée Brera, de la même ville. Dans le *Triomphe de Jules César* (château royal de Hampton-court), Mantegna a peint un nain à la fois rachitique et scrofuleux.

(1) Ce n'est pas la seule fois que Véronèse a peint des nains. Le monstre, favori d'Assuérus et placé sur les marches du trône, dans l'*Évanouissement d'Esther*, est petit de taille et, de plus, hydrocéphale. Les nains du *Moïse sauvé des Eaux*, au Musée du Prado, de Madrid, de la *Découverte de Moïse* (Musée de Dresde), du *Banquet de la Maison de Lévi* (Musée de Venise), ne le cèdent en rien aux précédents et semblent prouver que le maître aimait à mêler aux grandes scènes qu'il peignait ces êtres difformes.

(2) Ils sont au nombre de sept : le bouffon de Philippe IV, Pablillos, à Valladolid ; les Ménines ; le nain El Primo ; l'infant de Vallecas ; l'idiot de Coria ; le nain de Philippe IV, Sébastien de Morra ; un autre nain de Philippe IV, dom Antonio l'Anglais. Tous ces êtres peuvent être considérés, selon la juste remarque du docteur Porak, comme des types de nains micromèles, obèses et à grosse tête, relevant de l'achondroplasie ; seul, peut-être, Antonio l'Anglais appartient à la catégorie des nains exempts de difformités.

(3) Citons seulement le nain guerrier, dans les fresques de

Le nain Brusquet, fou de Philippe II, par Antonio Moro.
(*Musée du Louvre.*)

Les Écoles flamande, hollandaise et allemande fourniraient une aussi abondante moisson.

*
* *

Une des plus belles toiles de l'École hollandaise du Louvre, due à Antonio Moro (1), représente le nain Brusquet, qui brilla surtout à la cour de Henri II.

« La tête, grosse, a une expression sournoise et méchante ; debout, sur ses courtes jambes, le personnage pose la main sur un gros chien d'Espagne, qui lui arrive à l'aisselle. »

Brusquet, de son vrai nom Jehan-Antoine Lombart, avait, au dire de Guillaume Bouchet, le secret d'être toujours plaisant, sans être ennuyeux, « parce qu'il ne répétait jamais une même chose ».

C'était un Provençal malin, qui avait commencé par contrefaire le médecin ; autrement dit, un vul-

l'Escurial, reproduisant la *Reddition de Saint-Quentin*, sous Philippe II, et qui est l'œuvre de Giordano, élève de Ribeira ; une œuvre de Carrêno de Miranda (p. 339), représentant « la Monstrueuse », hideuse naine d'un embonpoint répugnant, et qui se trouve dans une salle fermée du Musée du Prado. Le Musée d'Auch possède, de Velasquez, le portrait de la naine *Barbola*. Il y avait encore des nains royaux en Espagne, il y a une vingtaine d'années (Cf. un curieux article d'Hugues Le Roux, dans le *Temps*, du 3 décembre 1887).

(1) Le même artiste a peint un autre bouffon, Péjeron, qui n'est pas nain, mais atteint d'un rachitisme manifeste. Les tibias présentent l'incurvation caractéristique.

gaire rebouteux, qui voulait se faire passer pour chirurgien. « Il en guérissoit aucuns par hasard, les autres il envoyoit *ad patres*, menu comme mouches... (1) »

Ce fut l'origine de sa fortune.

Au lieu de le mener pendre pour ses méfaits, on le présenta au dauphin, qui devint plus tard Henri II, lequel, émerveillé de sa faconde, le prit à son service.

D'abord valet de garde-robe, il ne tarde pas à être choisi par le roi comme valet de chambre, charge qu'il partageait avec les premiers poètes du temps.

Non content de cette faveur, Brusquet se fait bientôt octroyer le titre de maître des postes du royaume. Il n'y avait alors ni coches, ni chevaux de relais : c'était un monopole assuré et il rapportait gros. Le bouffon du roi devint, en peu de temps, fort riche.

Encore se fût-il contenté de ce moyen honnête de gagner de l'argent ; mais on nous laisse entendre qu'il vivait beaucoup plus de rapines que de son métier.

Il avait une adresse particulière pour escamoter les objets de valeur qui lui plaisaient et, le prit-on sur le fait, on eût été mal venu de lui en demander raison : il mettait la dague au poing et chargeait « d'estoc et de taille ». C'est ce qu'il fit notamment

(1) Brantome, *Œuvres*, édition des Grands Écrivains.

L'INFANTE ISABELLE-CLAIRE-EUGÉNIE ET SA NAINE
(*Musée du Prado*, de Madrid.)

à Bruxelles, chez le duc d'Albe, lorsque le cardinal de Lorraine y alla sceller le traité de Cateau-Cambrésis, en avril 1559.

Ce voyage ne fut pas, pour notre bouffon, sans profit : ayant eu l'occasion d'être présenté à Philippe II (1), il lui plut si fort que le roi d'Espagne l'engagea incontinent comme « fou en titre d'office ».

*
* *

Le roi d'Espagne avait déjà à son service un bouf-

(1) On a dit, à tort, que Brusquet avait été en relations avec Charles-Quint. On a prétendu que le bouffon avait un livre, une sorte de *Calendrier des Fous*, où il inscrivait tous ceux qui lui paraissaient dignes de porter le bonnet de fol. Il avait mis au rang de ceux-là Charles-Quint, lorsque l'empereur avait consenti à traverser la France, pour se rendre à Gand. Comme François Ier lui en demandait la raison : « Parce que, répondit Brusquet, il faut être fou, pour se livrer ainsi à un prince qu'on a maltraité. » — « Et si je le laisse passer ? » dit François. — « Oh ! en ce cas, répondit Brusquet, j'effacerai son nom pour y substituer le vôtre. » Le mot a été attribué, avec plus de vraisemblance, à Triboulet. L'anecdote suivante n'est pas moins apocryphe. Charles-Quint, apercevant Brusquet mêlé aux seigneurs de sa cour, lui demande des nouvelles de sa santé : — « Vous souvenez-vous, lui dit-il, du jour où le connétable de Montmorency voulut vous faire pendre ? » — « Si je m'en souviens, répliqua Brusquet : ce fut le jour où Votre Majesté acheta ces beaux rubis et ces escarboucles qui ornent aujourd'hui votre main impériale. » Le bouffon faisait allusion aux nodosités de la goutte qui paralysait les doigts de l'empereur. — « Merci de la leçon, dit Charles-Quint, riant de bonne grâce : je ne m'aviserai plus d'attaquer un homme qui pare si bien les bottes qu'on lui porte. » C'est également à Charles-Quint qu'on attribue l'aventure suivante : retrouvant au bal le bouffon

fon espagnol. Brusquet eut charge de le gouverner et de l'entretenir. Ce fut prétexte de lui faire mille avanies, mille méchants tours.

On n'en finirait pas de conter toutes ses mystifications, car il excellait dans ce genre de plaisanteries. En voici quelques-unes, cueillies à l'aventure.

Voyant, un jour, des valets d'écurie bien empêchés de *seller* une mule qui ruait et cherchait à leur échapper : « Enfants que vous êtes, leur crie Brusquet, plutôt que de vous opiniâtrer à pareille besogne, que n'allez-vous quérir le secrétaire de M. le Chancelier ; il aura bientôt fait de vous tirer d'embarras, lui qui *scelle* tout ce qu'on lui présente ».

Une autre fois, — mais il convient de transcrire le passage des *Bigarrures* d'Etienne Tabourot, qui rapporte le trait, — « Brusquet... voyant qu'une dame estoit accouchée à la cour, acheta cinq ou six cens escus du palais, qu'il alla espancher parmi la rue, devant sa maison, criant : *Largesse, largesse !* Et, interrogé à quelle occasion, dit qu'il ne disoit pas

Perico de San-Erbas, celui qui l'avait si souvent diverti de ses saillies, l'empereur le salue. « Pourquoi donc, dit le bouffon à l'empereur, m'ôtes-tu ton chapeau ? Est-ce pour me faire voir que tu n'es plus empereur ? » — « Non, Perico, dit Charles, cela veut dire simplement que je n'ai plus autre chose que mon salut à te donner. » Le bouffon eût sans doute préféré être payé d'une autre monnaie. (*Charles-Quint ; chronique de sa vie intérieure et de sa vie politique*, par Amédée Pichot. Paris, 1854.)

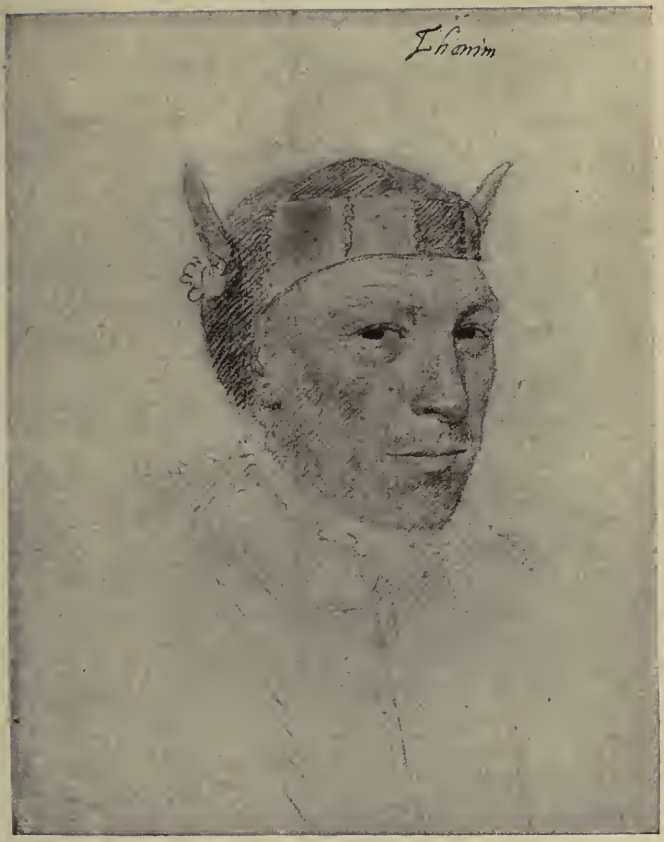

THOMIN, fou de Henri II.
(*Musée Condé.*)

largesse pour ses escus, mais largesse à cause que la nouvelle accouchée... » Ici tirons le voile.

Le satané fol avait son franc-parler avec tout le monde, ne prenant aucun souci du rang de son interlocuteur. Magistrats ou ecclésiastiques, princes ou seigneurs, à tous il tenait tête. Il faut lire, dans Brantôme, ses passes d'armes avec le maréchal Strozzi : c'est du pur vaudeville. Mais le fou avait affaire à forte partie et il dut maintes fois avouer sa défaite(1).

Brusquet avait joui, sans trop de trouble, de la faveur de Henri II (2) et de François II ; il dut sa disgrâce aux querelles de religion. Soupçonné de faire le jeu des huguenots, il eut sa maison pillée et dut quitter Paris en toute hâte pour échapper à la persécution.

Charles IX l'avait conservé un certain temps à son service. En 1565, ce roi donna une grande fête où, dans un tournoi, figurèrent presque tous les officiers, grands et petits, de sa maison, habillés de différentes façons. Dans la circonstance, on avait commandé, pour Brusquet, « des chausses de velours noir, découpées à petites bandes, avec franges d'or doublées de tocque d'or, et bouillonnées de taffetas noir rayé d'or et d'argent ».

(1) *Des Fous en titre d'office*, par Dreux du Radier, *in* Leber, *Collection des meilleures dissertations*, VIII, pp. 157 et suiv.

(2) Il figure dans un coin du tableau de la pompeuse entrée de Henri II dans la ville de Rouen, en 1550.

Les gages de Brusquet étaient de 240 livres tournois par an. Le bouffon du roi mourut chez Mme de Valentinois, au château d'Anet, près de Dreux, vers 1570 (1).

*
* *

La marotte ne resta pas longtemps en chômage auprès du trône : déjà du vivant de Brusquet, un autre fou figurait sur les registres de la cour.

Il se nommait Thomin ou Thony, et il est signalé, dès 1559, dans les comptes de l'argenterie. Son gouverneur s'appelait Loys de la Groue ; on le désignait le plus souvent par le sobriquet de *La Farce*.

En 1560, le roi qui aimait beaucoup son fol, fit faire son portrait par un peintre de Blois, il paya, à cet effet, la somme de 22 livres tournois.

Thony — qui est un diminutif d'Antony ou Antoine — fut successivement au service de Henri II (2), de François II et de Charles IX. Il a dû succomber l'année de la Saint-Barthélemy, ou peu après, car sur les comptes de l'épargne de 1573, il est qualifié de *feu fol du roy*.

(1) Jal, *Dictionnaire critique*.

(2) On trouve porté, sur « les comptes de l'épargne depuis François Ier jusqu'à Louis XIII », manuscrit du temps, cité par Leber, « maistre Pierre », fou du roi Henri II, et dont le nom est couché sur le même registre que celui d'un Miron, premier médecin du roi... et un Pierre Dupré, « ayant la charge du dogue barbet de Sa Majesté » !

L'ADORATION DES MAGES.
(*Musée Brera*, de Milan.)

Ronsard fut chargé par le roi de faire l'épitaphe du bouffon (1).

Au règne de Henri II, appartiennent, outre Brusquet et Thony, un fou nommé Martin, dont le surnom était *le Bailli*.

Contemporaine du Bailli, vivait, à la cour, une folle, à laquelle on avait donné le nom de Madame de Rambouillet. Cathelot est une autre folle, du même temps, qui changea plusieurs fois de maîtresse : elle avait commencé par appartenir à Marguerite de Valois, sœur de François Ier ; plus tard, elle était entrée au service d'Éléonore d'Autriche.

Les folles de Catherine de Médicis s'appelaient *la Jardinière* et *Jacquette*.

Un mot seulement sur le greffier de Lorris (2). Ce

(1) « Au commencement, écrit Brantôme, il estoit un petit idiot, nyais et fat; mais il fut si bien appris, passé, repassé, dressé, alambiqué, raffiné et quintessencié par les nattretés*, postiqueries, champisseries, gallanteries et friponneries de la cour, et leçons et instruction de ses gouverneurs, La Farce et Guy, qu'il s'est faict appeler le premier fol du nom; et, n'en déplaise à Triboulet et à Sibilot, il a esté tel que M. de Ronsard, par le commandement du roy, daigna bien employer sa plume pour faire son épitaphe, comme du plus sage personnage de France. » En d'autres circonstances, le Prince des poètes chantait, en même temps, le roi, sa petite chienne, son lévrier et la barbiche de Mme de Villeroy. (Cf. le t. X des *Poésies de Ronsard*, édition de 1604, in-12).

(2) Il mourut en 1566.

* *Nattretés* signifie « tours de vilains » ; *postiqueries*, « tours de pages ou de laquais » ; *champisseries*, « tours et pratiques de fils de femmes de mauvaise vie ». Cf. Canel, *op. cit.*, p. 176, n.

greffier, qui ne touchait ni de près ni de loin à la magistrature, était, en son vivant, fol du roy Charles IX (1). Il ne réussit pas à dissiper les humeurs noires de l'atrabilaire monarque qui fit sonner le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois.

*
* *

Nous avons donné le nom du premier fou que se donna Henri III : il s'appelait Sibilot (2). Ce terme, employé comme synonyme de sot, avait été appliqué primitivement aux oisons. Le fou l'avait emprunté aux sauveurs du Capitole, « à cause de sa simplicité ou niaiserie, qui tenoit de celle d'un oison (3) ».

S'il faut ajouter foi au témoignage des pamphlétaires, Sibilot était un monstre, tant au moral qu'au physique. Rien de plus horrible que cet être, rien de plus enclin à l'ivrognerie et à la débauche. Henri III, qui avait du goût pour les bizarreries et les frivolités, que toute une ménagerie ne parvenait pas à distraire et qui s'occupait de ses chiens, de ses perroquets, de ses lions et de ses ours, presque autant que de ses pénitents blancs et de ses mignons, ne pouvait se contenter d'un seul fou : il eut donc

(1) Charles IX eut un autre fou, nommé Des Rozières.

(2) Sur Sibilot, v. Dreux du Radier, *Des Fous en titre d'office* (Leber, t. VIII, p. 168).

(3) Le Duchat.

sa folle, la première folle de roi en France, la fameuse *Mathurine*.

Mathurine a été mêlée à nombre d'événements historiques, Mathurine appartient à l'histoire !

Lorsque Henri IV racheta sa couronne au prix d'une messe et occupa sa capitale sans coup férir, durant la nuit du 22 mars 1594, il se rendit, après le *Te Deum*, au Louvre, qu'il n'avait pas revu depuis la Saint-Barthélemy ; il rentra, les larmes aux yeux, dans cet antique palais de ses prédécesseurs, naguère encore rempli des menées incendiaires de la Ligue. Tout à coup, vient à sa rencontre, dans l'escalier, la folle Mathurine, qui était restée dans le Louvre comme pour le garder à ses rois, et qui accourait avec joie pour saluer son maître, ainsi que le chien d'Ulysse, dans l'*Odyssée*. Une folle de cour, voilà donc quel fut le représentant de la royauté des Valois aux États de la Ligue !

Mathurine se trouvait encore auprès de son maître, lors de l'attentat de Jean Châtel. L'assassin, qui s'était glissé jusqu'au roi sans être aperçu, avait tenté de le poignarder ; mais l'arme, dirigée vers la gorge, atteignit la face, « sur la lèvre haute, du côté droit, et lui entama et coupa une dent. »

A l'instant, le roi, se sentant blessé, et n'apercevant auprès de lui que sa folle Mathurine, croit, tout d'abord, que c'est elle qui a porté le coup : « Au diable soit la folle, s'écrie-t-il, elle m'a blessé ! »

Mais sa présence d'esprit n'abandonne pas Mathurine : elle court fermer les portes, afin que l'assassin ne puisse s'échapper, « lequel, ayant esté saisi, puis fouillé, jetta à terre son cousteau encore tout sanglant, dont il fut contraint de confesser le fait sans autre force (1) ».

La folle du roi eut, dès ce jour, une grande influence sur Henri IV, qui lui accorda maintes fois ce qu'il avait refusé à des seigneurs de la cour. Il l'admettait à sa table, la défendait contre les railleurs. Bien qu'elle figurât au même rang que les animaux et la domesticité, elle avait sa part aux conseils du roi, et elle ne paraît pas en avoir abusé.

*
* *

Il était de tradition, dans la famille du roi de Navarre, d'avoir des folles. La reine Marguerite, l'aïeule de Henri IV, avait eu déjà une folle, Mlle Sevin (2) ; son petit-fils ne fit que suivre la tradition.

(1) *Journal de Henri IV*, édition de 1732, p. 64.

(2) Brantôme mentionne Mlle Sevin comme folle de la reine de Navarre, sœur de François Ier; il la signale pour l'emploi fréquent qu'elle faisait de l'expression *fringuer sur les lauriers*: ce qui signifiait... faire la bête à deux dos. Les reines de ce temps-là ne détestaient pas les joyeux devis. Brantôme nous en fournit une autre preuve, dans ses *Dames galantes*. Élisabeth, fille de Catherine de Médicis et reine d'Espagne, avait un fou, nommé Légat, dont les propos grivois ne semblent pas avoir beaucoup effarouché sa souveraine. Un jour que celle-ci, écartant les jambes, disait qu'elle voudrait toucher d'un pied

Avec Mathurine, on prête au monarque de la poule au pot une autre femme remplissant auprès de Sa Majesté le même emploi, et qui se nommait *Olivette*. Olivette figure dans les cahiers de la Chambre des comptes : sa gouvernante, en 1608, recevait 7 livres pour son honoraire (1).

Henri se plaisait en la compagnie des bouffons et il en eut plusieurs à ses gages. A Pau, il avait auprès de lui et il conserva au Louvre de ces baladins, qui avaient mission de le distraire et de le divertir. La Chambre des comptes de Pau fournit de nombreux renseignements sur Thomin, dont le costume grotesque coûtait assez cher : Antoine Joubert, mercier suivant la cour du roi de Navarre, reçut 8 livres 10 sols, « pour une aune de bougran, 6 aunes de ruban fleuret, 6 sonnettes de Milan, et de la soie verte, pour coudre, avec des sonnettes, des houppes au bonnet pointu » de Thomin. Le même mercier fournit, pour le fol, un manteau de serge, une jupe verte, jaune et rouge, des

le palais de Madrid, et de l'autre celui de Valladolid, le bouffon répliqua tout à trac : « Et moi je vouldrois estre au beau mitan, *con un carajo de bourrico para encargar y plantar la raya* ». Cela rappelle trop la réponse de Bassompierre à Catherine : « J'aime tant Paris et tant Saint-Germain, disait la reine-mère, que je voudrois avoir un pied à l'un et un pied à l'autre. » — « Et moi, dit Bassompierre, je voudrois donc estre à Nanterre; c'est à mi-chemin. » *Historiettes* de TALLEMANT DES RÉAUX, édition de 1840, t. IV, p. 204.

(1) *Henri IV*, par G.-B. de LAGRÈZE (Paris, 1885), p. 224.

chausses de toute couleur ; le bouffon était, en plus, affublé d'une ceinture jaune et d'un grand nombre d'aiguillettes ! Le tout devait faire un accoutrement d'un singulier effet.

Le roi entendait qu'on eût grand soin de son bouffon : Thomin fut un jour blessé ; le barbier du commun de la maison du roi reçut 18 livres 8 sols, pour l'avoir pansé et médicamenté.

En 1586, le fou tomba sérieusement malade ; il fut gardé par Nicolas Tuys, qui le soigna, nettoya son linge pendant dix-huit jours que dura sa dernière maladie, puis aida à l'ensevelir. Le gouverneur de Thomin commanda son cercueil et fit creuser sa fosse ; le tout avait coûté 4 livres 2 sols.

* * *

Mais ne nous attendrissons pas : les fous ont mission de nous faire rire et non de nous faire pleurer. C'est surtout pour ses plaisanteries qu'Henri IV goûtait Chicot, qui était passé à son service, après avoir été successivement aux gages de Henri III et de Charles IX.

« Le roy aimoit Chicot tout fol qu'il estoit, conte l'Estoile, dans son *Journal*, et ne trouvoit rien mauvais de tout ce qu'il disoit, qui estoit cause qu'il s'égaroit en mille folies. Quand le duc de Parme vinst pour la seconde fois en France, en cest an 1592, il(Chicot) dit au roy devant tout le monde :

DEUX NAINS CONDUISANT UN GROS CHIEN, par KESSEL.
(*Collection Razinski*, de Berlin.)

« Monsieur mon amy, je vois bien que tout ce que tu fais ne te servira de rien à la fin, si tu ne te fais catholique. Il faut que tu voises à Rome, et qu'estant là, tu bougeronnes le pape, et que tout le monde te voie ; car autrement ils ne croiront jamais que tu sois catholique. Puis tu prendras un beau clistère d'eau bénite, pour achever de laver tout le reste de tes péchés. »

Le fou de cour jouissait du privilège de dire toutes les vérités, voire celles qui ne sont pas bonnes à entendre.

Un coup d'épée priva Henri IV de son bouffon ; un coup de hallebarde devait lui donner son successeur.

Celui-ci, un apothicaire de Louviers, se nommait Guillaume *Marchand* ou *Le Marchand*, « jovial compagnon, espèce de boute-en-train, fort en renom parmi ses compatriotes ».

L'origine de sa folie mérite d'être contée.

Lorsque en 1591, la ville de Louviers avait été prise sur les Ligueurs, Marchand avait reçu sur la tête un coup de hallebarde, qui lui dérangea la cervelle. On le donna au jeune cardinal de Bourbon, « qui s'en divertissoit, ainsi que les personnes qui venoient chez lui ». Il fut recueilli par Henri IV, à la mort de son premier maître.

Bien que Mathurine, qui était encore à la Cour, fût une ennemie jurée de la Ligue, le nouveau venu,

un ligueur intraitable, fit bon ménage avec la folle, et le meilleur accord ne cessa d'exister entre ces deux dignitaires de la marotte. En 1522, Mathurine avait encore maître Guillaume pour collègue en folie. Guillaume, qui ne recevait pas moins de dix-huit cents livres de gages, avait survécu à Henri IV et était passé au service de Louis XIII.

Quant à Chicot, il avait eu pour successeur Nicolas Joubert, sieur d'*Angoulevent,* qui s'intitulait *Prince des sots* de la Basoche ; en cette qualité, il avait sa loge à l'hôtel de Bourgogne, son droit d'entrer par la grande porte, et la préséance aux assemblées des maîtres, administrateurs et comédiens de l'hôtel. Angoulevent eut, à plusieurs reprises, maille à partir avec les comédiens de l'hôtel de Bourgogne, qui lui contestaient la principauté des sots ; il eut même sa loge saisie par un créancier farouche, mais cet incident n'appartient pas à notre sujet (1).

* * *

Nous retrouvons des bouffons gagés à la cour de Louis XIII (2), qui, outre ses fous, avait près de

(1) Pour plus de détails sur Angoulevent, v. LEBER, t. VIII, pp. 174 et suiv.

(2) Louis XIII entretint aussi des nains à sa cour ; ainsi en témoigne cet extrait des comptes de l'argenterie de ce roi, à la date du 15 octobre 1616 : « Le quinzième jour d'octobre, donné la somme de 375 livres tournois à un des garçons de la chambre

lui un *saulteur*, lequel ne recevait pas moins de 800 livres, pour son salaire annuel, un *oiseleur* et un *siffleur de linottes*, à qui l'on donnait 200 livres. L'office de ce précepteur des serins qu'on élevait pour le plaisir du roi, ne fut conservé que quelques années.

*
* *

On sait que Louis XIII aimait à faire tous les métiers, prenant plaisir à faire la barbe même à ses officiers — et à son bouffon.

Marais (1), — c'était le nom de ce dernier, — après avoir soutenu patiemment l'épreuve de l'opération, qui avait été longue et douloureuse, compta 15 sols, en liards et deniers, et les donna au roi. Celui-ci,

du roy, ayant la charge, soing et conduite des quatre nains de Sa Majesté, nommés Pierre du Mont, Raphaël Dubois, Edme Sanet et Guillaume du Petit ; à luy ordonnées tant pour son entretenement que desdits quatre nains, pour sortes d'habillemens... » Arch. nationales, KK 199, fol. 13 v°, citées par A. Chereau, dans ses Éphémérides de l'*Union médicale*.

(1) Louis XIII eut un autre bouffon, qui se nommait Jean Doucet, dont Tallemant parle dans ses *Historiettes* ; mais Jean Doucet n'était pas, comme Marais, attaché en permanence à la maison royale, il n'exerçait ses fonctions que par intermittence. Quant à L'Angely ou Langely, qu'on a dit avoir été au service de Louis XIII, il brilla à la cour du Grand Roi, assistant régulièrement au dîner royal et se tenant derrière le fauteuil du monarque, « comme dans une forteresse inexpugnable, d'où il lançait la moquerie à pleines mains sur les assistants ». Il a été le dernier fou de roi, en France, précédé dans la tombe par le dernier nain, mort en 1668.

s'étant pris à dire que ce n'était point assez : « Je vous donnerai trente sols, répliqua Marais, *quand vous serez maître* ». Cet à-propos, jugé trop spirituel, valut sa disgrâce à celui qui l'avait lancé.

Marais était, s'il faut en croire Tallemant, doué d'un bel aplomb ; n'est-ce pas lui qui disait un jour à son maître : « Il y a deux choses à votre métier dont je ne me pourrais accommoder : de manger seul et de... me soulager en compagnie » ?

Le fait d'avoir toléré une pareille incartade ouvre un singulier jour sur les mœurs d'une époque; mais l'existence même, pendant tant de siècles, des officiers de la couronne dont nous avons narré les hauts faits, n'est-elle pas une cause de plus grand étonnement ?

Cette liberté de tout faire et de tout dire avait ses avantages, si elle n'était complètement dépourvue d'inconvénients. Elle permettait à ces déshérités de la nature de prendre leur revanche de leur disgrâce physique et, à la faveur de leur exceptionnelle situation, de hasarder quelques réflexions de sagesse qu'accueillaient avec indulgence ceux qui les entendaient et qui, par contre-coup, pouvaient profiter au bien public.

C. — LE ROY DES RIBAUDS

Quel était le singulier personnage et quelle place occupait, dans la maison royale, celui qu'on désignait jadis sous le vocable de *Roy des Ribauds ?* Quelles étaient ses fonctions à la Cour, de quelles prérogatives, de quels privilèges jouissait-il ? Etait-ce un grand officier de la couronne, ne remplissait-il, au contraire, que des fonctions subalternes ? En quoi consistaient ses attributions ?

Il est un droit que l'on s'est accordé à lui reconnaître, c'est celui de juridiction sur les femmes qui se livraient à ce que, par un indulgent euphémisme, on a nommé le commerce de leurs charmes.

Il tirait tribut, dit un ancien auteur, des lieux infâmes.

Toutes les femmes publiques qui suivaient la Cour logeaient chez lui. Les jeux de dés, les brelans, les mauvais lieux et les femmes publiques de la Cour lui devaient chacun deux sols, qu'ils lui versaient

toutes les semaines (1). C'était comme le grand-maître de la prostitution, en un temps où celle-ci était encore peu ou point réglementée.

Ailleurs, on nous le représente sous des traits différents : c'était un officier qui avait la garde tant de la chambre et de la salle que de la maison du roi. Le prince n'était pas plutôt couché, que ledit officier explorait les coins et les recoins du palais, avec une torche allumée, pour s'assurer qu'ils ne recélaient aucun individu suspect. Et ce n'étaient pas tant les larrons ou les assassins qu'il recherchait, il risquait plutôt de trouver dans une attitude non équivoque quelque galant se croyant à l'abri de toute surprise. Voilà ce que dut être, à l'origine, la fonction dévolue plus tard au Roy des Ribauds.

(1) Il existe, aux archives de Douai, un cartulaire dans lequel se trouve une ordonnance des échevins de cette ville, datée de l'an 1242, et portant que « les jeux de dés, brelenq, boules et autres, étant interdits au roi des ribauds, il percevra à l'avenir, sur chaque femme de folle vie demeurant à Douai, en estuves ou en bourdel, pour bienvenue : pour la première fois, deux gros ; sur chacune de ces femmes, par mois, un gros ; si elles changent de maison en ville, un gros ; sur chaque individu tenant hostel ou bouticle, hébergeant ou soutenant telles femmes de folle vie, un gros chaque mois ; sur chaque femme d'estuve ou de bourdel, à la Saint-Pierre, un gros, et à la fête de Saint-Rémy, un gros ; sur les femmes mariées, filles ou meskines, qui mésuseront de leur corps, le dit Roi pourra prendre à son profit le mantel ou capperon. Il pourra prendre aussi à son profit l'habit du ladre venant habiter la ville sans permission. » *Intermédiaire des Chercheurs et Curieux*, 25 février 1878, col. 109.

L'ATELIER DU PEINTRE, par Jean-M. MOLENAER.
(*Galerie royale de Berlin.*)

L'officier qui la remplissait devait veiller à expulser des résidences royales tout individu étranger au palais, homme ou femme, qui y avait pénétré. Vagabonds ou prostitués, il les jugeait souverainement et faisait battre de verges les délinquants.

Cette charge a dû être, dans le principe, instituée dans ces vastes fermes (*villæ*) ou centres d'exploitation agricole et manufacturière, que les rois francs possédaient, sur divers points de leur empire, et dont les revenus composaient la principale richesse du fisc royal (1).

Serfs et serves n'étaient maîtres ni de leur corps, ni de leur temps. Leur travail, leur santé et leurs mœurs se trouvaient protégés par une autorité tutélaire. Comme ils auraient pu souffrir du contact malfaisant des femmes de mauvaise vie ou de celui d'un individu atteint d'un mal susceptible de se communiquer, tel que la lèpre, l'officier à qui appartenait spécialement ce soin, interdisait aux intrus l'entrée et le séjour des villes royales.

Cet officier ne portait pas encore le nom de *Roy des Ribauds*, qu'on ne voit apparaître pour la première fois qu'en l'an 1214 : sur la liste des prisonniers qui furent faits à la bataille de Bouvines, il est fait

(1) *Histoire de la Prostitution chez tous les peuples du monde*, par Pierre Dufour, t. IV, chapitre VIII. Paris, 1852.

mention d'un « Roy des Ribauds », à qui l'on remit un de ces prisonniers.

Les gages de ce fonctionnaire, fixés par le roi Philippe, dit le Hardi, fils de saint Louis, étaient de six deniers par jour et une provende. Il avait, en outre, « un varlet en gages et soixante sols pour robbe par an (1) ».

Une ordonnance de 1321 lui attribue « six denrées de pain et deux quarts de vin, une pièce de chair, une poule et une provende d'avoine, et trois deniers de gages ». Mais il ne mangeait plus, dès lors, à la Cour, devait se tenir hors la porte, et « garder.. que n'y entre que ceux qui doivent entrer (2) ».

*
* *

Le Roy des Ribauds avait des varlets et des archers pour exécuter ses ordres. Sa fonction, consistait alors « à chasser les ribauds et mauvais garçons de la Cour », c'est-à-dire la multitude de fainéants et

(1) *Le Prevost de l'Hostel*, par Pierre DE MIRAUMONT, dans *le Roy des Ribauds*, par Ludovic PICHON. Paris, Claudin, 1878.

(2) « *Item li roy des ribaux,* qui estoit au mareschal, ne mangera à court (à la Cour), mais il aura vj denrées de pain, 1j quartes de vin, 1 pièce de char et 1 poule et 1 provande d'avoine et XIIJ deniers de gaiges, et sera *monté* par l'escuyer; et se doibt tenir toujours hors de la porte et garder illec que il n'y entre que ceulx qui y doibvent entrer ». *C'est l'ordenance de lostel li roi Challe de France* (Charles IV, dit le Bel), *faicte à Paris au mois de janvier* MCCCXXJ (1321). Rapportée par LEBER, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, seconde édition (Paris, 1847), p. 153.

de vagabonds qui suivaient ordinairement celle-ci. Il avait pouvoir de les punir, même de les bannir, « sans autre forme ne figure de procez ». Ainsi s'explique le titre qu'il portait. De même qu'il y avait un Roy des Merciers et des Arquebusiers, un Roy d'Armes et de la Basoche, de même y avait-il le Roy des Ribauds.

Le mot de *ribaud* en France ou de *ribaldi*, en Italie, ne se peut prendre en bonne part, prononce doctement Nicot, dans son *Dictionnaire françois*. « Ajoutez-y le mot de Ribaude, encore y trouverez-vous plus de honte (1). » Il fut un temps, cependant, où le mot a été réhabilité. C'est à Philippe-Auguste qu'on doit cette réhabilitation.

Philippe avait remarqué le courage, le mépris de la vie que montraient, dans les combats ,ces hordes pillardes, qui suivaient ses armées, accompagnées de femmes débauchées se livrant à tous les excès (2).

Cette bande de ribauds et de ribaudes, qu'aucun frein ne contenait, fit de telles prouesses sous les

(1) *Ribaux, Ribaudes, Roy des Ribaux*, par Estienne Pasquier (*Recherches sur la France*, t. I, in-f°).

(2) Cet usage de faire suivre les armées par des troupes de filles de joie destinées aux plaisirs de la soldatesque remonte à la plus obscure antiquité. Darius et Alexandre se faisaient suivre par un nombre considérable de femmes et les *Mémoires sur l'ancienne chevalerie* mentionnent qu'au moyen âge, une troupe de 1.500 à 2.000 filles de débauche accompagnaient les soldats (Cf. *Intermédiaire*, 10 mars 1886, col. 143).

yeux du roi, que celui-ci, sans lui imposer une discipline trop sévère, la transforma en une milice redoutable, dont il confia le commandement suprême à un officier de sa maison, à celui que nous connaissons déjà sous le nom de *Roy des Ribauds*, et qui prenait, en temps de guerre, la qualité de *sergent d'armes du roi.*

Remplissait-il un rôle actif dans les batailles ? On n'est pas très fixé à cet égard. Il exerçait, par tradition, une autorité redoutable, sur les auteurs des délits de toute nature commis dans le domaine de sa juridiction, et cela suffisait à assurer son prestige.

Il se faisait suivre d'un geôlier et d'un bourreau et ne mettait pas d'intervalle entre la condamnation et l'exécution. Il prononçait la peine de mort aussi facilement que des peines légères, qu'il ne séparait jamais d'une amende à son profit. Aussi cette charge devint-elle rapidement des plus lucratives, tant du fait de ces amendes que des redevances prélevées sur les tavernes, les brelans et les filles publiques.

*
* *

Le Roy des Ribauds devait avoir sa part dans le butin que rapportaient ses troupes de leurs expéditions ; ses troupes, pour mieux dire un ramassis de bandits, qui avaient la plus détestable des répu-

tations : « des voleurs, des bannis, des fuyards, des excommuniés », ainsi les désigne Matthieu Paris.

« Des vilaines gens, aussi méprisables devant Dieu que devant les hommes ; des scélérats, se parjurant sans cesse, jouant aux dés, traînant avec eux leur concubine, constamment pris de vin », ainsi les dépeint un autre chroniqueur (1).

On présume que la compagnie des ribauds fut licenciée après la mort de Philippe-Auguste. Si les ribauds figurent encore dans toutes les croisades, dans toutes les guerres, dans toutes les chevauchées, ils ne diffèrent plus des « goujats d'armée » : ils sont mal armés, mal vêtus, si bien que le proverbe *nu comme un ribaud* avait cours dès l'année 1230 (2). Ils entrèrent, sans doute, pour une bonne part, dans ces bandes d'*aventuriers*, de *routiers*, de *brabançons*, qui exerçèrent leurs exploits jusqu'à l'avènement de Charles V.

Depuis le temps de saint Louis, où l'on appelait *ribaux* « les gens de peine et forts hommes, tels que les crocheteurs et porte-faits (3), » on voit que les

(1) Chronique de Longpont, citée par Paul Lacroix (bibliophile Jacob).

(2) *Histoire de la prostitution*, t. IV, ch. cit.

(3) Guillaume de Lorris assure que les crocheteurs et les porte-faix en Grève, de son temps, étaient désignés sous le nom de *Ribaux* (Cf. *le Roman de la Rose* et l'*Intermédiaire*, 25 août 1887).

attributions de ce bizarre personnage s'étaient singulièrement modifiées (1).

A la mort de Charles VI et durant tout le règne de Charles VII, le Prévôt de l'Hôtel avait charge de la police et de la justice de la Cour. S'il y avait exécution criminelle, le Prévôt avait pour lui l'or et l'argent de la ceinture du malfaiteur ; les maréchaux se réservaient le cheval et le harnois, « et tous aultres outils ». On abandonnait au Roy des Ribauds les draps et les habits ; celui-ci prélevait, en outre, deux sols par semaine, « sur tous les logis des bourdeauz et des femmes bordelières » et avait, comme nous l'avons indiqué, « cognoissance sur tous jeux de dez, de brelans, et d'autres qui se font en ost ou chevauchée du Roy (2) ».

* * *

Le Roy des Ribauds relevait, à l'époque, du Prévôt de l'Hôtel il ne doit pas être confondu avec lui : c'étaient deux offices distincts.

(1) Le Roi des Ribauds était payé, en 1285, comme le valet de chiens : il touchait, par jour, 6 deniers de gages (2.85 au taux de l'argent, en 1847). En 1321, sous Charles le Bel, il recevait 13 deniers de gages par jour (soit 4 fr. 48) et était nourri. Plus tard, sous Charles VI, le roi des ribauds était payé à raison de 4 s. par jour, donnant 73 l. par an, qui correspondraient à plus de 4.000 francs de notre monnaie. (Leber, *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, 2e édition, 1847, pp. 64 et 153.)

(2) *Le Prévot de l'Hostel*, par Pierre de Miraumont.

UNE RIBAUDE, AU TEMPS DE CHARLES VIII.

Si nous comprenons bien les textes auxquels nous nous sommes référé (1), les fonctions du Roy des Ribauds ne s'exerçaient que dans des circonstances déterminées.

Sous le règne de Charles VII, les juges ordinaires furent mis en possession de toute la police et de la juridiction criminelles, dans la maison du roi et à la suite de la Cour, et l'officier spécial dont nous parlons en eut l'exécution, sous les ordres de ces magistrats (2).

Les choses demeurèrent en l'état, tant que le roi séjourna dans ses maisons royales ou dans quelqu'une de ses villes. Mais, sur la fin de son règne, la France se trouvant partagée en factions, ce prince fut obligé d'être souvent à la tête de ses armées.

Les juges ordinaires ne pouvaient pas le suivre dans ses campagnes et lui devaient, sur un autre théâtre, leur assiduité et leurs services. C'est alors

(1) V. *Origines des dignitez et magistrats de France*, recueillis par Claude Fauchet, 2e édition. Paris, MDLVI.

(2) Le *Prévôt de l'Hôtel* était considéré comme le plus ancien juge du royaume; les insignes de sa dignité consistaient en deux faisceaux de verges d'or passés en sautoir et liés de cordons d'azur, avec la hache d'armes, souvenir des Romains et témoignage de la nature de ses fonctions. Sous Louis XI, le Prévôt de l'Hôtel était le fameux Tristan l'Hermite et sous Henri III, ce fut François du Plessis, marquis de Richelieu, grand-oncle du cardinal, qui fit le procès au cadavre de Jacques Clément, dont le crime avait été commis à Saint-Cloud, résidence royale. (*Les Avocats au Conseil du Roi*, par Émile Bos; Paris, 1881, p. 328.)

que le roi attacha, à la suite de la Cour, le Prévôt des Maréchaux, pour y exercer en campagne les mêmes fonctions qu'il avait coutume d'exercer à la suite des armées, et ce prévôt avait sous ses ordres le Roy des Ribauds, qui suivait la Cour en quelque lieu qu'elle fût.

Charles VII, parvenu à la couronne, au plus fort des troubles de l'Etat, et presque tout son règne s'étant passé en guerres, continua d'avoir à la suite de sa Cour, dans ses voyages ou campagnes, un Prévôt des Maréchaux, qui avait des archers pour faire exécuter ses jugements, comme les juges ordinaires avaient leurs huissiers et sergents.

L'office de Roy des Ribauds, reconnu désormais inutile, fut supprimé et depuis l'an 1422, il n'en est plus fait mention dans les états de la maison du roi (1).

* * *

Au résumé, c'est à l'histoire de la prostitution que se rattacherait plutôt cette royauté déchue. On a vu en quoi consistait la fonction du Roy des Ribauds : à des visites dans les lieux de débauche, pour y faire observer une certaine police, et à prélever une rétribution sur les femmes « folles de leur corps ». Cela ressemble assez à notre service des mœurs ; il n'y manquait que la visite sanitaire.

(1) *Le Roy des Ribaux*, par DE LA MARE (L. PICHON, *op. cit.*)

Une coutume qui s'est perdue et que nous n'avons pas lieu de regretter : les filles de joie étaient tenues de faire la chambre du Roy de la ribaudie, durant tout le mois de mai (1), l'époque qui annonçait le retour du printemps et des plaisirs amoureux (2). Comme toutes ne pouvaient s'employer à cette besogne, la faveur était des plus recherchées par ces dames.

A en croire Du Cange, le Roy des Ribauds avait un droit plus étendu encore que tous ceux que nous

(1) *Eclaircissemens sur le Roy des Ribauds*, par Gouye de Longuemare (in Leber, *Collection des meilleures dissertations*, etc., t. VIII).

(2) Au moyen âge, les rois de France avaient coutume de faire des présents à certaines personnes de leur cour le 1er mai les rois se paraient de vêtements neufs ce même jour. Les comptes de Robert de Varennes, sous Charles VI, signalent, en 1399, les noms de 200 seigneurs, chevaliers, écuyers et autres officiers de la maison du roi, qui reçurent chacun une « houppelande, pour eulx vestir de la livrée que le roy a faite le 1er jour de may de l'an 1399 ». Les comptes de la Chambre aux deniers de 1469-70 contiennent la note suivante, égarée parmi celles qui ont trait aux dons faits par Louis XI aux chapelles de Tours et d'Amboise : « A lui (au roi) encore ledit jour (4 mai 1470) baillé par Guillaume Graffort, archier de sa garde, pour donner aux *fillettes de joye* suivants la court *pour leur May* dix escus..., treize l., quinze s. t. » Pareille mention se trouve sur le registre des Menus Plaisirs du roi Louis XII, en 1503. La coutume des étrennes au 1er mai durait encore en 1560 : le compte de l'épargne de François II, pour l'année 1560, contient les dépenses faites par les joyeuses filles entretenues traditionnellement à la cour, entre autres celles relatives à Jehanne Lignière, « dame des filles de joye suivant la court », chargée de répartir la somme de 40 l. t. « pour les étrennes du 1er jour de may. » Cf. l'*Intermédiaire*, 10 mars 1886, col. 144.

venons d'énumérer, mais qui devait bien souvent occasionner du scandale, s'il était perçu avec quelque rigueur : ce droit consistait à exiger cinq sols de chaque femme adultère (1). On devine quelles vexations, quelles calomnies en devaient résulter (2) !

Voilà qui n'est pas fait pour rehausser le prestige de cet officier de la couronne qui, du reste, semble avoir eu, à certaine date, à remplir une charge non moins infamante : celle d'exécuteur des jugements criminels (3).

(1) L'*Histoire des inaugurations*, de Bévy, ajoute même que « si elle refusait de payer, il avait droit de saisir sa *selle* » (chaire ou siège d'honneur, selon Paul Lacroix).

(2) Cette redevance ne s'acquittait pas toujours sans difficulté et les agents du Roy des Ribauds rencontraient parfois une vive opposition : un certain Antoine de Sagiac, qu'on disait commissaire du Roy des Ribauds de Mâcon (car, outre le Roy des Ribauds, qui exerçait son office à la cour, il y avait d'autres Roys des Ribauds dans différentes villes et dans quelques maisons princières), périt dans une rixe, en 1580, au village de Beaujeu, où il avait voulu taxer à 5 sols d'amende une femme mariée, qu'il accusait d'avoir commis un adultère. Le mari et le frère de la femme prirent fait et cause pour elle et Antoine de Sagiac, qui vivait aux dépens des malheureuses qu'il mettait à contribution, fut assommé par ceux qu'il prétendait être ses justiciables. Des lettres de rémission (autrement dit de grâce) intervinrent en faveur des meurtriers, l'enquête ayant démontré que la vertueuse Colette — c'était le nom de l'épouse outragée — ne s'était pas abandonnée à un autre homme que son mari.

(3) D'après un compte de l'Hôtel du Roi, de 1396, on attribue au Roy des Ribauds 60 sols parisis, pour avoir fait exécuter « Jean Boulert, qui poursuivoit la cour à Compiègne et avoit emblé plusieurs plats et vaisselle d'argent de l'Hostel du Roi; et 68 sols parisis, *qu'il paiera au bourreau* pour fouir (enfouir)

Pour conclure, qu'il ait été le premier sergent des maîtres d'hôtel, le concierge du palais du roi, le grand-maître des filles publiques, ou simplement le bourreau (1), tout à la fois ou successivement, le Roy des Ribauds est un personnage qui a joué son rôle dans l'histoire des mœurs d'autrefois ; un rôle qui eut quelque éclat, sinon quelque grandeur, en un temps où bravoure et moralité n'allaient pas toujours de pair.

Il fut un serviteur fidèle de la royauté, un défenseur éprouvé de la personne du roi (2) ; peut-être ne dut-il qu'à un zèle imprudent de voir tomber son sceptre en quenouille (3).

toute vive Pernelle de la Bomette, poursuivante la court, qui fut prise à Compiègne, le Roi estant en icelle, pour vaisselle de la court emblée par elle ».

(1) En réalité, le Roy des Ribauds payait le bourreau, mais n'exécutait pas lui-même. Le bourreau de Toulouse prenait le titre de Roy des Ribauds, ce qui n'était pas fait pour relever le prestige de cette royauté.

(2) Un Roy des Ribauds, du nom de Coquelet, mourut subitement d'émotion au sacre de Charles VI, en 1380.

(3) Celui qu'on regarde comme le dernier titulaire de la charge, Jean Talleran, seigneur de Grignaux, dissuada le jeune comte d'Angoulême, qu'il voyait fort épris de Marie d'Angleterre, de s'exposer à donner un héritier direct au vieux roi Louis XII. Le futur roi François Ier tint le conseil pour bon, mais paya le conseiller en monnaie d'ingratitude, car il supprima sa charge, pour lui substituer celle de *Dame des filles de joie suivant la cour*, laquelle hérita de l'office du Roy des Ribauds.

FIN

TABLE DES GRAVURES

	Pages
Bêtes exotiques (N.-Dame de Paris : couronnement de la balustrade)	4
Monstre polycéphale (Cathédrale de Reims, XIII[e] siècle)	7
Le Jugement dernier : motif d'un des tympans du portail de la cathédrale de Bourges (XIV[e] siècle)	9
Sculpture de la chapelle de la Présentation (Cathédrale de Bourges)	12
Miséricorde de stalle de l'église de Champeaux	15
Stalles de l'église des Mathurins de Paris (fin XV[e] siècle)	17
Le Supplice de l'Enfer : les damnés poussés, par les démons, vers la chaudière (Cathédrale de Bourges, XIV[e] siècle)	21
Monstre (Cathédrale de Nevers)	24
Le châtiment de la Luxure (Abbaye de Moissac)	27
Médecin aux urines (Cathédrale de Rouen)	32
Le Supplice de l'Enfer : les damnés dans la chaudière (Cathédrale de Bourges)	33
Stalles de la cathédrale de Rouen	37
Gargouille vomissante de la cathédrale de Laon	41
Gargouilles vomissantes de l'Église Saint-Urbain de Troyes	41
Modillon de Lempde, près Brioude	43
Gargouille de l'église N.-Dame-des-Marais (Villefranche-sur-Saône)	45
Chimère (N.-Dame de Paris)	55
Procession satirique sur un des piliers de la cathédrale de Strasbourg	56

Pages

Écusson d'Urbain VIII (piliers du baldaquin de Saint-Pierre, de Rome) 71
Culot sous les accolades d'une des fenêtres de la façade du château de Blois 77
Les diverses parties d'une stalle. 82
Stalles ou crédences de l'église Saint-Spire, de Corbeil. 88
Sorcière chevauchant le Démon (miséricorde d'Herschot, XV[e] siècle) 90
Jeune sorcière se rendant au Sabbat (écoinçon de l'église N.-Dame de Hal, XIV[e] siècle) 91
Vieux sorcier allant au Sabbat (église N.-Dame de Hal, XIV[e] siècle) 92
Un bain mixte (miséricorde de l'église des Saints-Gervais-et-Protais). 94
Mendiant béquillard (miséricorde de Diest, XV[e] siècle) . 98
Mendiant aveugle (stalles de Saint-Sulpice, à Favières). 99
Un fou tenant la pierre de folie (miséricorde de Diest, XV[e] siècle). 100
Missel du XV[e] siècle (Bibl. publique de Rouen) 113
Autre Missel du XV[e] siècle (Bibl. de Rouen) 119
La fustigation à l'école (Petites Heures à l'usage de Chartres, 1526) 125
L'accouchement de la Papesse Jeanne (miniature de missel) 127
La ronde des Fous, par Breughel le Vieux. 136
Fou tenant sa marotte sous le bras. 144
Fou jouant de la cornemuse. 144
Missel des Fous ou Missel de l'Ane. 151
Jeton d'un Papi-Fol (Pape des Fous) 155
Monnaies frappées à l'occasion de la Fête des Fous . . 160
Un âne mitré : souvenir de la Fête des Fous (église Saint-Pierre d'Aulnay, XII[e] siècle). 162
Jeton de plomb de l'Archevêque des Innocens (paroisse Saint-Firmin, d'Amiens). 169
La nef des Folz du monde (d'après Hans Sebald Beham). 170
Deux Fous se poursuivant (d'après P. Breughel) . . . 172
Trois Fous jouant entre eux (d'après P. Breughel) . . . 173
La sérénade dans la rue (d'après H. Sebald Beham) . . 179
Bâton de la Compagnie de la Mère-Folle, de Dijon . . . 181
Sceau de la Mère-Folle 183

Pages
Guidon de la Compagnie de la Mère-Folle 184
Revers du Guidon de l'Infanterie dijonnaise 185
Fac-simile d'une figure en bois des *Menus-Propos de la Mère-Sotte*. 186
Etendard de la Compagnie de la Mère-Folle 187
Sceau en cire verte, attaché aux lettres patentes accordées à Henri de Bourbon (1626). 190-191
Bonnet de la Compagnie de la Mère-Folle 192
Marotte de la Mère-Folle 193
Cruche de porcelaine dont on se servait à la réception d'un chevalier 193
Sceau attaché aux lettres patentes de chevalier 194
Chapeau du Guidon 195
Chariot de l'Infanterie dijonnaise 197
Habit du Guidon de la Compagnie de la Mère-Folle. . . 199
Évêque des Fous 203
Intérieur de Cuisine (fin du XV^e^ siècle) 216
Intérieur de Cuisine (XVI^e^ siècle) 217
Le boucher et son valet (XVI^e^ siècle). 224
Une hôtellerie au début du XVI^e^ siècle 225
Marchande de poisson (XV^e^ siècle) 233
Procession de Flagellants, à l'époque de la Ligue . . . 247
Une procession de Flagellants (XVIII^e^ siècle) 259
Procession de Disciplinants, d'après Goya 267
Les Adamites, d'Amsterdam. 273
L'Évanouissement d'Esther devant Assuérus (par P. Véronèse) 281
Moïse sauvé des eaux, par P. Véronèse (Musée du Prado, de Madrid) 289
Le Sot du Bon Duc Philippe de Bourgogne. 293
La Sotte de Marguerite d'Autriche 297
Moïse sauvé des eaux, par Paul Véronèse (Musée de Dijon) 305
Samson insulté par les Philistins, d'après Jean Steen (Musée d'Anvers) 309
La Découverte de Moïse, par Paul Véronèse (Musée de Dresde). 313
Triboulet, fou de François I^er^ (Musée Condé) 321
Fou sur un vitrail du XVI^e^ siècle (Musée du Louvre) . . 329
Triboulet, d'après la médaille de Francesco Laurano . . 331

Pages
Le Dieu nain Bès (Musée du Louvre) 333
La Monstrueuse (Naine), par Carrêno (Musée du Prado, de Madrid). 337
Le Nain Brusquet, par Antonio Moro (Musée du Louvre). 341
L'Infante Claire-Isabelle-Eugénie et sa naine (Musée du Prado) 345
Thomin, fou de Henri II (Musée Condé) 349
L'Adoration des Mages (Musée Brera, de Milan) 353
Deux nains, conduisant un gros chien, par Kessel (Collection Razinski, de Berlin) 361
L'Atelier du Peintre, par Jean-M. Molenaer (Galerie royale de Berlin) 369
Une Ribaude au temps de Charles VIII 377

389

TABLE DES CHAPITRES

Pages.

I. — La Faune monstrueuse des Cathédrales . . . 1

II. — La Vie d'autrefois, racontée par les miséricordes de stalles 79

III. — En marge des vieux missels 104

IV. — Les Folies du Carnaval :

A. — A l'église 129

B. — Dans la rue 171

V. — Le Carême sous l'ancien régime. 205

VI. — Les Processions licencieuses. 243

VII. — Les Offices burlesques de la Couronne :

A. — Fous et Bouffons de Rois. 277

B. — Nains et Naines à la Cour. 332

C. — Le Roy des Ribauds 367

391

2641. — TOURS, IMPRIMERIE E. ARRAULT ET Cie.

79/7720

Mœurs intimes du Passé

(QUATRIÈME SÉRIE)

DU MÊME AUTEUR

OUVRAGES DE MÉDECINE HISTORIQUE

Le Cabinet secret de l'Histoire, 4 séries.
Les Indiscrétions de l'Histoire, 6 séries.
Les Morts mystérieuses de l'Histoire, 2 séries.
Légendes et Curiosités de l'Histoire, 2 séries.
Mœurs intimes du passé, 3 séries.
Poisons et Sortilèges, 2 séries (en collaboration avec le docteur L. Nass).
La Névrose révolutionnaire (en collaboration avec le docteur L. Nass).

OUVRAGES D'HISTOIRE MÉDICALE

Remèdes d'autrefois, 2 séries.
Remèdes de bonnes femmes (en collaboration avec le docteur J. Barraud).
Gayetez d'Esculape (en collaboration avec le docteur Witkowski).

MONOGRAPHIES

Marat inconnu.
Balzac ignoré.

OUVRAGES ÉPUISÉS

Napoléon jugé par un Anglais.
Les Curiosités de la Médecine.

EN PRÉPARATION

Légendes et Curiosités de l'Histoire, 3e série.
Mœurs intimes du Passé, 5e série.

DOCTEUR CABANÈS

Mœurs intimes du Passé

(QUATRIÈME SÉRIE)

Ouvrage illustré de 74 gravures

PARIS
LIBRAIRIE ALBIN MICHEL
22, RUE HUYGHENS, 22

MŒURS INTIMES DU PASSÉ

(QUATRIÈME SÉRIE)

LA VIE D'ÉTUDIANT

AU MOYEN AGE

I

La connaissance du passé ne sert pas seulement à satisfaire la curiosité qu'éveillent en nous des coutumes pittoresques ou des usages surannés ; elle nous permet de constater, aussi bien en matière d'institutions universitaires que d'institutions sociales, religieuses ou politiques, la continuité historique, la survivance des traditions.

Les traditions sont, en effet, « les derniers fils qui relient les Universités d'à présent à ces Universités médiévales d'où elles sont directement sorties[1] ». Les Universités modernes sont, selon une heureuse expression, les filles légitimes (quoi

1. HASTINGS RASHDALL, *The Universities of Europe in the middle age.* Oxford, 1895, 3 vol. in-8.

qu'elles ne leur ressemblent guère) des Universités du moyen âge[1].

Examens, degrés académiques, cours réguliers d'études supérieures, corporations de maîtres et d'étudiants, voilà des choses que l'antiquité n'a pas connues, qui sont nées au douzième siècle.

L'idée fondamentale d'où ces choses dérivent, que les maîtres et les étudiants doivent s'associer, vivre et travailler ensemble, a ses racines dans les sentiments, dans les habitudes des hommes du moyen âge[2].

S'il n'y avait pas une association constituée d'étudiants, il y avait à Paris, dès la seconde moitié du douzième siècle, une société de maîtres, originaires de l'étranger, parlant la même langue, ayant des statuts disciplinaires, jalouse de ses privilèges et les défendant avec âpreté.

Si rien ne subsiste du milieu social qui explique l'origine et les divers modes d'existence des universités médiévales, certaines formalités, certaines institutions sont encore de nos jours en vigueur[3].

1. La première mention que l'on trouve du mot *Université*, appliquée aux Écoles de Paris, d'après M. Albert Maire (*la Vie universitaire à Paris pendant le moyen âge et la première imprimerie à la Sorbonne;* Paris, Champion, 1908), se trouve dans un acte émanant du cardinal Robert de Courçon, daté de 1215.

2. *Les Universités du moyen âge,* par Ch.-V. Langlois (*Revue de Paris*, 15 février 1896).

3. Parmi les usages qui ont disparu, il en est un, au moins,

Comme le fait justement remarquer M. Ch.-V. Langlois, si en France les survivances du moyen âge sont presque nulles, il n'en est pas de même dans les pays où les institutions universitaires, évoluant paisiblement, se sont transformées sans secousses [1].

Autrefois, les nouveaux docteurs étaient investis par l'anneau, le bonnet et le baiser de paix : des fragments de ce vieux rituel ont persisté, çà et là. A Bologne, c'est l'anneau; en Écosse, le bonnet.

qui mérite une mention. Lors de la première neige, les étudiants faisaient une quête chez les docteurs et chez les principaux habitants. Nul ne devait quêter sans une autorisation de l'Université, et sans que le légat ou le vice-légat n'eût constaté qu'il était réellement tombé de la neige. L'argent devait être déposé en lieu sûr, et destiné à payer les portraits ou les statues des professeurs célèbres, pour en orner le bâtiment de l'Université. Mais, comme il s'élevait souvent des contestations à ce sujet, la loi décida qu'on ne ferait chaque année qu'un portrait ou qu'une statue (Savigny, *Hist. du droit romain au moyen âge*, III, 148-149).

1. Jadis, les étudiants en médecine de la Faculté de Montpellier avaient la coutume d'accueillir à coups de poings le nouveau bachelier au sortir de sa réception, comme pour le chasser de la ville et des écoles, et de lui crier joyeusement : *Vade et occide Caïn*, paroles au sujet desquelles ont beaucoup disserté les commentateurs; d'après A. Germain, elles devraient être traduites ainsi : « Va chercher fortune où tu voudras, promène ta vie errante comme Caïn, où il te conviendra de le faire. » (Germain, *Hist. de la commune de Montpellier*, III, 93; Notice de V. Broussonnet sur Laurent Joubert, 4; Astruc, *Mém. pour l'hist. de la Fac. de méd. de Montpellier*, 88 et 330.)

A Coïmbre, les docteurs en médecine et en droit n'ont pas cessé de recevoir l'*osculum pacis*.

A Cambridge, la seule Université où les robes de cérémonie aient encore la forme des robes du moyen âge, il y a vingt ans à peine que la noblesse ne dispense plus des examens.

Les étudiants de Glasgow et d'Aberdeen sont encore divisés en « Nations » et élisent, tous les trois ans, les « recteurs » de leurs universités, comme cela se pratiquait à Bologne il y a près de sept cents ans!

Bologne, avec Paris, était un des principaux centres universitaires du moyen âge : *Vade Bononiam vel Parisiis.* « Va-t'en à Bologne ou rends-toi à Paris », disait le père de famille à son enfant, qui entreprenait le voyage vers l'une ou l'autre de ces universités, selon ses goûts et selon ses ressources [1].

Vers Bologne se dirigeaient les futurs juristes; tandis que Paris attirait les théologiens, les philosophes, ceux que l'on nommait les *artistes*. Les médecins gagnaient Salerne et Montpellier.

Salamanque était réputée pour l'enseignement

1. Pour connaître dans le détail l'équipement d'un fils de famille, quittant la maison paternelle pour entreprendre un long voyage, lire le très curieux article de M. Lecoy de la Marche, *le Bagage d'un étudiant en* 1347, paru dans les *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. 50e, Ve série, t. X, 162 et suiv.

de la musique; Orléans, pour l'explication des auteurs [1].

Alors chaque cité a sa spécialité, qui fait sa gloire et son renom. Dans les universités du type parisien, l'autorité, le gouvernement de la corporation appartient aux professeurs; dans les universités qui s'inspirent de l'organisation bolonaise, les élèves commandent; leurs « recteurs » sont des personnages, qui ont le pas, dans les cérémonies, sur les archevêques, sur les cardinaux.

Les professeurs sont tenus de prêter serment d'obéissance au recteur des étudiants; les bedeaux du recteur ont le droit de les interrompre en plein cours; ils ne peuvent manquer une seule leçon sans l'assentiment de leurs élèves, ni prendre un congé sans leur autorisation.

Tout étudiant, sous peine d'amende, doit dénoncer chaque infraction. Payant leurs maîtres, les étudiants de Bologne voulaient en avoir pour leur argent; aussi surveillaient-ils de très près le professeur de leur choix, choix pour lequel ils ne se déterminaient, qu'après avoir assisté gratuitement

1. *In morbis sanat medici virtute Salernum*
Ægros. In causis Bononia legibus armat
Nudos. Parisius dispensat in artibus illos
Panes unde cibat robustos. Aurelianis
Educat in cunis auctorum lacte tenellos.

pendant deux semaines aux leçons de chacun d'eux.

Il y avait même un comité de « dénonciateurs de docteurs », qui empêchait ces derniers d'être « arrogants », et qui vérifiaient leur travail, tels des contremaîtres commis par une société de capitalistes pour inspecter des ouvriers [1].

Les professeurs de Bologne se soumettaient, faute de s'y pouvoir soustraire, à cette humiliante servitude. Ceux de Paris avaient une organisation différente.

Les maîtres, nous l'avons dit, s'étaient rapprochés suivant la communauté de leur origine et de leurs études : les groupements, en se resserrant, devinrent les Facultés. La Faculté des arts étant de beaucoup la plus nombreuse et les maîtres ès arts étant généralement plus jeunes, plus entreprenants que ceux des autres facultés, ceux-ci se subdivisèrent en quatre « Nations », correspondant aux pays d'où ils étaient originaires.

La Nation de Normandie comprenait Normands

1. Ce contrôle des étudiants sur les maîtres existait également à Montpellier. M. A. Germain a retrouvé, dans les archives municipales de cette ville, la minute d'une plainte adressée par les étudiants, à la fin du quatorzième siècle, aux généraux réformateurs, laissés par Charles VI en Languedoc à la suite de son voyage à travers cette province et de son séjour à Montpellier en 1389. V. aux Pièces justificatives, p. 95.

et Bretons ou, plus exactement, l'archevêché de Bayeux, de Lisieux, de Coutances, d'Évreux, de Rouen et les évêchés suffragants d'Avranches

SCEAU DE LA NATION DE NORMANDIE

et de Séez; elle se réunissait au collège d'Harcourt.

La Nation de Picardie comprenait cinq villes, Beauvais, Amiens, Noyon, Laon et Arras, auxquelles il faut ajouter les évêchés de Boulogne, Pont-Audemer, Ypres et tous les diocèses de

Belgique jusqu'à la Meuse. Ses assemblées se

SCEAU DE LA NATION DE PICARDIE

tenaient alternativement au collège du cardinal Le Moine et au collège de Boncour.

La Nation d'Angleterre, qui changea de nom à la guerre de Cent Ans[1] et devint Nation d'Alle-

1. En 1378, l'empereur Charles IV, étant venu à Paris au moment où la guerre venait de recommencer avec les Anglais, la Nation d'Allemagne, qui avait jusqu'alors porté le nom de *Nation d'Angleterre*, exprima le désir de quitter son nom porté par les ennemis de la France et de prendre celui du peuple, alors ami, auquel appartenait le prince qui visitait notre pays. Mais ce changement ne s'opéra pas immédiatement, car c'est à partir de 1436 seulement, que dans les registres de l'Uni-

magne, groupait Allemands, Anglais et Suédois : elle se réunissait dans une salle d'un cloître des Mathurins.

La Nation de France englobait, avec les Français des évêchés de Paris, Bourges, Sens, Tours et

SCEAU DE LA NATION DE FRANCE

Reims, tous les universitaires de race latine.

Les assemblées s'en tenaient d'abord, alternativement, au collège de Navarre et au collège de Beauvais ; plus tard, dans le cloître des Mathurins.

versité, le nom de Nation d'Allemagne remplace d'une manière définitive celui de Nation d'Angleterre (CREVIER, *Hist. de l'Université de Paris*, IV, 73-74).

La Nation d'Allemagne, à peu près la seule sur laquelle nous possédions des informations quelque peu précises, était, à l'origine, partagée en trois tribus : la Germanie supérieure, la Basse-Germanie et l'Écosse, comprenant l'Angleterre et l'Irlande. En vertu d'une délibération du 30 décembre 1528, les trois tribus primitives furent ramenées à deux : celle des *Continentaux*, qui comprenait tous les étudiants venus d'Allemagne ; celle des *Insulaires*, désignant les écoliers qui arrivaient des Iles Britanniques.

La Nation allemande placée, comme l'Université tout entière, sous le patronage de la Vierge, de saint Nicolas et de sainte Catherine, avait deux patrons qui lui étaient spéciaux : saint Edmond, roi d'Angleterre, et Charlemagne. Pour le service divin et pour les fêtes solennelles, elle se réunissait dans l'église de Saint-Côme et Saint-Damien.

Rue du Fouarre, la Nation d'Allemagne ne possédait pas moins de huit écoles, logées dans deux maisons de cette rue.

Rue Galande, elle occupait une maison à l'enseigne de la *Pomme Rouge*, avec un terrain qui allait jusqu'à la Seine. Elle était propriétaire de deux autres immeubles : l'un, rue du Clos-Bruneau, à l'enseigne *A l'Image de Notre-Dame;* le deuxième, rue Saint-Hilaire, vis-à-vis le collège

des Lombards. Il y avait, en outre, un collège dit des *Allemands*, situé rue du Mûrier, qui allait de la rue Traversine à la rue Saint-Victor.

Un compte de recettes et de dépenses, mis à jour par un historien de l'Université [1], va nous initier au fonctionnement d'une institution dont il ne reste plus le moindre vestige. Commençons par les recettes : celles-ci consistaient presque exclusivement dans les rétributions acquittées par les nouveaux bacheliers ou licenciés et par les nouveaux maîtres ès arts, à l'occasion de leur début dans l'enseignement.

Les rétributions exigées des bacheliers et des licenciés étaient subordonnées à leurs ressources pécuniaires : par là, on entendait la somme que chacun d'eux dépensait, dans une semaine, pour son entretien, déduction faite du loyer et des gages des domestiques. Cette dépense hebdomadaire, que l'étudiant devait déclarer sous serment, s'appelait *bursa;* selon le taux des *bourses*, certaines rétributions scolaires s'élevaient à dix livres, tandis que d'autres descendaient à six sous; jamais la taxe exigée des nouveaux bacheliers ne descendit au-dessous de quatre sous.

1. Un compte de la Nation d'Allemagne de l'Université au quinzième siècle, par M. Ch. Jourdain (*Mémoires de la Société de Paris et de l'Ile-de-France*, t. 1, 1875, 167 et suiv.).

Indépendamment de ces rétributions variables, les maîtres ès arts payaient une somme fixe de deux livres, comme droit de bienvenue et pour la robe du recteur. Il y avait aussi une taxe perçue par les bedeaux et à leur profit.

Quant aux dépenses, elles consistaient surtout dans les distributions faites aux « suppôts » de la Nation : distributions, lors d'assemblées particulières, aux fêtes solennelles, lors de la procession du recteur, pour l'obit d'un régent.

Elles comprenaient, en plus, toutes les fois qu'un service religieux était célébré, le droit du curé de Saint-Côme ; ceux de l'officiant, des chantres et de l'organiste ; la somme donnée à l'offrande ; les frais de luminaire, cierges, chandeliers, ornements ; le lavage de l'église, etc.

Il convient d'ajouter à ces déboursés les indemnités, éventuelles ou régulières, que touchaient parfois un ancien recteur, plus ordinairement le procureur ou le receveur sortant de charge, et les bedeaux des autres Nations, qui avaient accompagné le recteur à Saint-Côme ; les aumônes ; enfin, certaines redevances, comme celles dues à l'abbaye de Sainte-Geneviève, sur le territoire de laquelle étaient situées les écoles de la Nation.

La comptabilité n'était pas, en somme, très compliquée. Les ressources de nos anciennes écoles

étaient modiques, maîtres et écoliers n'étant guère plus riches les uns que les autres [1].

Une sage économie présidait à l'établissement du budget des Nations : sans proscrire les fêtes et les banquets universitaires, on s'efforçait d'en modérer les frais. Voici les règles qu'avait posées à cet égard la Nation d'Allemagne et qui, d'ailleurs, ne furent pas toujours fidèlement observées :

Il y aura chaque année trois banquets seulement de la Nation : le premier lors de la reddition du premier compte : la dépense à la charge de la Nation ne devra pas y dépasser deux francs; le second, le jour de la fête de saint Matthieu : la dépense y sera également de deux francs au plus; ce qui dépasse restera à la charge des convives présents. Le troisième banquet aura lieu le jour de la fête de saint Edmond : quelques jours avant, le procureur convoquera la Compagnie, qui avisera aux mesures à prendre, tant pour la célébration de l'office divin que pour le banquet. On s'entendra amicalement, de manière à éviter à la Nation tout préjudice.

Chaque Nation avait un sceau, des magistrats (*procuratores*). Les quatre Nations réunies élisaient un chef, le *recteur*.

Chargé de la défense des intérêts généraux de toutes les Facultés, le recteur représentait le pou-

1. Il fut un temps où les pouvoirs publics durent, par des règlements spéciaux, pourvoir aux plaisirs des étudiants : une loi de 1521 ordonna que les Juifs paieraient 104 livres et demie aux juristes et 70 livres aux artistes, pour être employées à un festin de carnaval (Savigny, *op. cit.*, III, 146).

voir exécutif de l'Université ; mais, alors qu'à Bologne le recteur était l'élu d'une corporation riche, aristocratique, celui de Paris était un maître ès arts, de condition modeste, qui n'avait même pas les ressources suffisantes pour entretenir son escorte d'appariteurs. Toutefois, il avait, comme celui de l'Université bolonaise, le pas sur les prélats, les ambassadeurs, mais sa magistrature était temporaire [1].

Chaque Nation empruntait une église, tantôt celle des Mathurins, tantôt celle de Saint-Julien-le-Pauvre, pour y tenir ses réunions [2], ou pour l'élection du recteur.

Celui-ci était élu à deux degrés. Au premier degré, les délégués des quatre Nations des arts et des autres Facultés se réunissaient et choisissaient, pour chaque groupement, quatre électeurs.

Ces grands électeurs, ou *intrants*, se réunissaient en conclave et, avant la fin du jour, ils élisaient le recteur, qui, une fois élu, était proclamé solennellement, au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, par son prédécesseur ; il recevait, de

1. Cf. l'ouvrage de du Boulay, *Remarques sur la dignité, rang, préséance, autorité et juridiction du recteur de l'Université de Paris*.

2. La collation des grades, les fêtes académiques se tenaient dans un cloître ou dans le réfectoire de quelque monastère (*L'étudiant au moyen âge*, par Michel Huisman, in *Revue des Cours et Conférences*, 15 décembre 1898).

ses mains, les insignes de sa nouvelle fonction : le béret sur la tête, la mante d'hermine sur les épaules et, en sautoir, l'écharpe au sachet de velours, contenant le sceau de l'Université et la clef de la caisse commune.

Les étudiants, convoqués par le recteur, formaient l'Université proprement dite.

Dans les assemblées, on votait avec des fèves, blanches et noires; chaque membre devait y assister au moins trois fois l'an, sous peine de perdre ses droits.

Les professeurs étaient tenus, lors de leur promotion et une fois dans l'année, de prêter serment d'obéissance au recteur; placés sous sa juridiction, ils pouvaient être condamnés non seulement à l'amende, mais être exclus de l'Université. Il leur était interdit de quitter la ville sans l'autorisation du recteur, ou de l'Université si leur absence durait plus de huit jours.

Les artisans qui travaillaient pour l'Université, tels que les peintres en miniature, les copistes, les relieurs, et aussi les domestiques des étudiants, étaient placés sous la protection de l'Université, lorsqu'ils lui avaient juré fidélité, et devaient se soumettre au recteur et aux statuts ; on choisissait, en outre, tous les ans, un certain nombre de marchands de la ville, qui avaient le privilège de prêter sur gages aux étudiants et qui

juraient obéissance aux recteurs, de même que les loueurs de livres.

Le recteur était renouvelé chaque année; les Nations étaient partagées en séries, appelées, chacune à leur tour, à fournir le recteur.

Celui-ci jouissait d'une grande considération : sa juridiction s'étendait sur tous les membres de l'Université, qui ne pouvaient décliner cette juridiction sans violer leur serment d'obéissance aux statuts[1].

Ce que nous venons de dire s'applique plus spécialement à l'Université de Bologne; mais cela se passait de même, à quelques variantes près, dans les autres Universités.

L'Université en droit de Montpellier était administrée par un recteur, élu annuellement et entrant en fonctions le 2 février, et par douze conseillers, également annuels.

Le recteur était pris, à tour de rôle, parmi les trois Nations qui composaient l'Université, c'est-à-dire parmi les Provençaux, les Bourguignons et les Catalans : on comprenait, sous le nom de Nation catalane, non seulement les étudiants de la Catalogne proprement dite, mais encore ceux du Roussillon et du royaume de Majorque. Deux des conseillers étaient, l'un, chanoine de Maguelone; l'autre, habitant de Montpellier.

1. Savigny, *Hist. du droit romain au moyen âge*, t. III, *passim*. Paris, 1839.

Conseillers, comme recteur, devaient être clercs, issus de mariage légitime : une assemblée tenue à Montpellier en 1313, n'admit, parmi les étudiants en médecine pouvant aspirer à la licence

SCEAU DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS (XIV^e^ siècle)

et au doctorat, que les enfants légitimes et cette règle fut appliquée dans presque toutes les Universités [1].

Ils ne pouvaient être âgés de moins de 25 ans. Leur élection était l'œuvre du recteur et des

1. *Sur l'étude et l'exercice de la médecine depuis le dix-neuvième siècle jusqu'à la Révolution française,* par L. MONTARIOL (thèse de doctorat de Toulouse, 1912) ; GERMAIN, *op. cit.*, III, 103-104.

conseillers sortants et avait lieu à la majorité relative, la voix du recteur décidant en cas de partage.

Les nouveaux élus prêtaient serment entre les mains de l'évêque.

Élection d'une part, élément ecclésiastique de l'autre, voilà ce qu'on retrouve à la base de l'organisation universitaire, au moyen âge. Il est assez remarquable que l'Église, en préconisant le système électif et le faisant prévaloir, ait ouvert la voie à l'esprit démocratique et libéral qu'on croit généralement de tout autre essence.

L'élection seule décidait de l'aptitude à la dignité suprême ; le plus modeste des étudiants pouvait y prétendre.

Le recteur était toujours pris en dehors de la catégorie des docteurs et, s'il était reçu docteur pendant l'année de son doctorat, il était pourvu à son remplacement, avant qu'il fût arrivé au terme de sa magistrature. Recteur et conseillers n'étaient donc que de simples étudiants [1].

« Voilà, certes, de la démocratie ! » ne peut s'empêcher de s'écrier un annaliste des coutumes universitaires [2] ; mais, par une singulière contradic-

1. Il est vrai que, quand il s'agissait d'une affaire importante, le recteur ne se contentait pas de prendre l'avis de son conseil ; il consultait aussi les docteurs, les licenciés et les bacheliers.

2. *Hist. de la Commune de Montpellier*, par A. Germain, t. III (1851).

tion, cette même Université qui, tout à l'heure, manifestait dans le choix de ses dignitaires des tendances si avancées, sacrifiait au fétichisme aristocratique, en autorisant les étudiants de familles nobles à porter un costume particulier et à prendre place dans les cérémonies avant les licenciés et immédiatement à la suite des docteurs.

UNE LEÇON AU LIT DU MALADE

(Moyen âge).

II

Ce n'était pas toujours des adolescents qui fréquentaient les écoles de haut enseignement du moyen âge. Les auditoires des écoles comprenaient nombre d'hommes occupant une certaine situation sociale.

D'aucuns étaient possesseurs de bénéfices ecclésiastiques, ou tenaient un rang dans le monde. La plupart, toutefois, étaient jeunes, et avaient les qualités et les défauts de leur âge. Les différentes interdictions, énoncées par les anciens statuts, témoignent assez des désordres qu'à maintes reprises, l'autorité fut obligée de réprimer.

A Montpellier, défense était faite aux membres de l'Université, sous peine d'être mis au ban de la corporation, d'aller danser ou gambader au dehors [1] ; défense, sous la même peine, de jouer aux dés ou autres jeux de hasard [2]. Défense

1. Statuts de 1339, chap. v.

2. Les jeux étaient interdits, sous peine de cinq livres d'amende (Savigny, *op. cit.*, III, 149).

aux étudiants de porter des armes d'aucune sorte, sans la permission préalable de l'évêque ; défense aux habitants de louer ou de prêter des armes aux étudiants, en cas de rixe.

COURS DE FACULTÉ, AU MOYEN AGE

Les escholiers du treizième siècle, encore un peu barbares et pleins d'exubérance juvénile, échangeaient souvent entre eux, ou avec les gens du roi, des *seria pugnorum*, coups de bâton ou coups d'épée. En 1218, l'Official de Paris dut publier une ordonnance, plusieurs fois renouvelée dans la suite, interdisant aux étudiants le port d'armes

dans Paris, sous peine d'excommunication. Leur humeur turbulente ne justifiait que trop de pareilles mesures.

Au point de vue de la discipline, il existait une différence notable entre l'Université de Paris et les universités italiennes; dans celle-là, une peine fort ordinaire était celle du fouet, que l'on infligeait au coupable sur les épaules nues, en présence du recteur et des procureurs. Cette peine, appliquée déjà au treizième siècle, l'était encore au quinzième, et on la prononçait non seulement contre les simples étudiants, mais contre les bacheliers.

La juridiction de l'Université n'embrassait ni les affaires criminelles proprement dites, ni les affaires civiles ordinaires, mais uniquement celles qui avaient un rapport direct à l'École. L'Université connaissait des contestations qui s'élevaient, au sujet de l'enseignement, entre les professeurs, ou entre un professeur et ses élèves; elle instruisait les plaintes du recteur offensé par un membre de l'Université, les procès relatifs aux loyers[1]; elle pouvait prononcer l'exclu-

1. Le propriétaire qui refusait de se soumettre à la taxe des loyers voyait ses maisons interdites, c'est-à-dire qu'aucun étudiant ne pouvait y loger. Cette interdiction était également prononcée contre la maison de celui qui se plaignait à tort d'un étudiant et même contre les maisons voisines, lorsqu'un étudiant avait été volé ou maltraité. Afin que les étudiants étran-

MAITRES ET ÉCOLIERS, AU XIII[e] SIÈCLE

(D'après un bas-relief extérieur de Notre-Dame de Paris).

sion des professeurs, ou des peines disciplinaires contre les étudiants.

Dans l'Université de Paris, les escholiers étaient justiciables des tribunaux ecclésiastiques ou des tribunaux criminels; mais quand la justice séculière les arrêtait, elle les remettait entre les mains des gens de l'évêque. Le chancelier de Notre-Dame avait seul le droit, concurremment avec le recteur, de retrancher de l'Université les turbulents qui avaient donné matière à poursuites.

A tout prendre, l'étudiant du moyen âge était une puissance; puissance oppressive, tyrannique, avec laquelle devaient compter les pouvoirs publics. L'opposition religieuse et politique, qui ne pouvait avoir pour organes ni des journaux, ni des livres, s'était réfugiée dans l'École.

« L'étudiant d'alors, c'est le vaudeville vivant, frondant le trône et l'autel, le monarque et le pape [1]. »

gers ne perdissent pas leur temps en recherches, le *notarius* de l'Université (élu chaque année par les notaires de la ville) devait tenir une liste de tous les appartements à louer.

1. Audin, *Hist. de Calvin* (Paris, 1850), t. I, 18.

III

Est-ce parce qu'ils osaient s'attaquer à l'autorité pontificale que les prédicateurs les ont objurgués ; déjà, au temps de Philippe-Auguste, les sermonnaires se montrent sévères pour les escholiers de Paris. A les entendre, ce sont des piliers de cabarets, d'infâmes débauchés.

Pierre le Mangeur[1] leur reproche de trop aimer le vin et la bonne chère. « Pour boire et pour manger, ils n'ont pas de pareils ; ce sont des dévorants à table, mais non des dévots à la messe. Au travail, ils bâillent ; au festin, ils ne craignent personne. Chaque jour, soir, matin, midi, ils veulent avoir la meilleure table. Ils abhorrent la méditation des livres divins, mais ils aiment à voir le vin pétiller dans leur coupe, et ils l'avalent avec intrépidité[2]. »

1. Pierre le Mangeur (*Petrus Comestor*), ainsi nommé à cause de son appétit de lectures, avait été d'abord doyen de Troyes ; il mourut, dans la retraite, au monastère de Saint-Victor, en 1179, selon les uns, en 1198, suivant d'autres.

2. *La Chaire française au douzième siècle*, par l'abbé L. Bourgain, liv. III, chap. II. Paris, 1879.

Sur ce point, les professeurs eux-mêmes ne prêchaient pas toujours d'exemple. Pierre de Blois, dans une de ses lettres, sermonne vertement un maître ès arts, devenu, dit-il, de dialecticien de première force, un buveur consommé, *egregium potatorem*.

« Je passais, dit-il, devant la maison de ce maître, lorsqu'un étudiant en sortit ivre de bière et de vin ; il arrêtait le cheval de son camarade et voulait le forcer à venir boire avec lui [1]. » Et le digne ecclésiastique essaye, en accumulant les textes de l'Écriture, de détourner l'ivrogne de ses habitudes d'intempérance.

Dans une autre circonstance, Pierre de Blois s'élève contre les désordres dont il est le témoin impuissant et attristé : « Les uns entretiennent des concubines ; les autres abusent des femmes d'autrui, car chacun prend son plaisir comme il l'entend ; et, ce qui est le pire, c'est que non seulement ils ne cachent pas leur perversité, mais ils affichent, au contraire, leurs débauches dans des festins et des réunions de buveurs. »

Pierre de Poitiers, chancelier de Notre-Dame (mort vers 1205), insiste également sur la dépravation des étudiants.

« Quelle honte ! nos écoliers vivent dans des

1. De Vaublanc, *la France au temps des Croisades*, III, 60.

turpitudes qu'aucun d'entre eux, dans son pays, parmi ses proches, n'oserait même nommer. Ils dilapident, avec des courtisanes, les richesses du Crucifié..... Leur conduite, outre qu'elle rend l'Église odieuse, est une ignominie pour les maîtres et pour les élèves, un scandale pour les laïques, un déshonneur pour leur nation, et une injure envers le Créateur lui-même ! »

Le chancelier Prévostin, de Crémone, plus précis dans l'articulation de ses griefs, nous montre l'écolier courant la nuit, tout armé, dans les rues de Paris, enfonçant les portes des bourgeois, remplissant les tribunaux du bruit de ses esclandres. Tout le jour, des *meretriculæ* viennent déposer contre lui, se plaignant d'avoir été frappées, d'avoir eu leurs vêtements mis en pièces et leurs cheveux coupés[1].

L'indignation des mystiques, lorsqu'ils s'élèvent contre la corruption des mœurs, se traduit par une crudité d'expression capable de faire rougir les libertins : cette remarque a été consignée, à propos du cardinal Jacques de Vitri, mort en 1244. Ce prélat, rigoriste s'il en fût, nous a laissé, des mœurs des escholiers, au douzième siècle, un portrait peu flatteur, mais qui semble encore au-dessous de la vérité.

1. *L'Université de Paris sous Philippe-Auguste*, par Ach. LUCHAIRE.

ÉCOLIER, RECEVANT LE BONNET DE *maître ès arts*

(Fac-similé d'une gravure du traité *De Officiis*, de CICÉRON, édition du XVI^e^ siècle).

Ivrognes et paillards, nos étudiants étaient, en outre, querelleurs, violents et quelquefois meurtriers. Ils s'introduisaient, de jour comme de nuit, dans les maisons des bourgeois, pour y enlever leurs femmes, mettre à mal leurs filles, commettre, en un mot, toutes sortes de forfaits [1].

Les femmes de mauvaise vie, écrit le prélat, attiraient de force dans les lieux de débauche les clercs qui passaient dans les rues ou les places publiques. Que s'il s'en trouvait qui refusaient d'y pénétrer, elles les poursuivaient en les traitant de sodomistes. Ce vice abominable et honteux avait envahi de telle sorte la cité, à la façon d'une lèpre incurable et d'un venin mortel, qu'on réputait d'honneur d'entretenir une ou plusieurs concubines.

La même demeure abritait en haut les écoles et en bas les lieux de prostitution ; en haut, les maîtres faisaient leurs leçons ; en bas, les prostituées se livraient à leur honteux commerce. D'un côté, les prostituées se querellaient entre elles et avec leurs entremetteurs ; de l'autre, les clercs discutaient à haute voix les questions qui leur étaient proposées.

Dès le douzième siècle, Paris passait pour un lieu de délices (*locus deliciorum*), où les fils de famille venaient faire la fête. Pierre de Celle écrivait à son ami Salisbury, en 1154 : « O Paris, comme tu es habile à prendre et à tromper les

1. Vallet de Viriville, *Histoire de l'instruction publique en Europe*. Paris, 1869.

âmes ! » Le biographe d'Aldebert, archevêque de Mayence, qui avait fait ses études en France, parle en termes à peu près analogues de cette capitale, « qui fait couler dans les veines des jeunes gens le poison des plaisirs charnels[1]. » Une proclamation de l'official de Paris, en 1269, dénonçait toute une classe d'écoliers qui, jour et nuit, se livraient à l'orgie, enlevant des femmes mariées, ravissant des vierges, et, selon la chaste formule de cet acte, « commettant toute sorte d'énormités désagréables à Dieu. »

L'Église s'épouvanta du mal qui s'étendait sur Paris, « comme une lèpre incurable et un poison sans remède », *quasi lepra incurabilis et venenum insanabile*. Un saint prêtre, Foulques de Neuilly, parvint, pour un temps, à enrayer la prostitution, en proposant aux bourgeois et aux étudiants d'ouvrir une souscription, pour arracher à leur honteux métier les filles perdues et aider à fonder un couvent à leur intention. Les bourgeois versèrent plus de mille livres, les étudiants deux cent cinquante : ces derniers, clercs pour la plupart, ne payèrent que par crainte des rigueurs de l'officialité ; sacrifice inutile, d'ailleurs, car les

1. *La Vie des étudiants parisiens, du douzième siècle au quatorzième siècle* (conférence faite à la Salle de la Bourse, le vendredi 4 mars 1898, par M. Levillain, professeur au lycée de Brest).

choses restèrent en l'état. Ce précurseur de M. Bérenger était venu trop tôt, dans un monde trop jeune.

Nous devons nous hâter de dire que Paris n'avait pas le monopole du dévergondage. Si la « Cité des Lettres », l' « Athènes moderne », attirait le plus grand nombre de jeunes gens dans un centre universitaire « où florissaient les arts, la théologie et le droit », d'autres villes savaient les retenir, moins par l'enseignement qui s'y donnait, que par les mœurs faciles qui y régnaient.

A Cahors, en Quercy, les étudiants vont à l'église pour voir les femmes et les filles, celles-ci surtout, qui, parées d'une façon scandaleuse, à demi nues, courent les rues et les places, provoquant les jeunes gens aux plus détestables actions, comme s'exprime un professeur de droit du quinzième siècle. Dans cette même ville [1], deux jeunes écoliers avaient enlevé de nuit une jouvencelle, un peu légère à la vérité, demeurant chez son père, honnête travailleur; ils obtinrent, par fraude, des lettres de rémission de la chancellerie royale; mais le Parlement de Toulouse, examinant à nou-

1. L'Université de Cahors fut créée, par une bulle du pape Jean XXII, du mois de juin 1332. Dès l'année 1336, eurent lieu les premières réceptions de docteurs. A la fin du xv^e^ siècle, le nombre des étudiants de cette Université s'élevait à 4,000.

veau l'affaire, renvoya les prévenus devant l'official [1].

A Montpellier, la gent écolière n'était pas d'une moralité meilleure; sous ce rapport, les étudiants en droit, les *décrétistes*, n'avaient rien à envier aux autres étudiants. Le *Liber Rectorum* rapporte qu'en 1428, vers Noël, des étudiants en droit, au nombre de six ou sept, en armes et le visage voilé, s'introduisirent pendant la nuit, avec effraction, dans la maison d'une veuve, pour enlever une jeune femme en l'absence de son mari. On poursuivit l'un des coupables, mais il s'abrita derrière les privilèges de l'Université et fut renvoyé des fins de la plainte.

En Italie, on était moins indulgent : un étudiant de Bologne fut décapité, en 1321, pour avoir osé enlever la petite-fille du célèbre jurisconsulte Jean Andréa [2].

En dépit des remontrances et des châtiments, nos jeunes gens étaient incorrigibles. Les examens étaient toujours suivis de réjouissances, qui donnaient lieu aux plus graves abus [3]. Les étudiants se répandaient ces jours-là tumultueusement dans

1. *Les Étudiants de l'Université de Cahors à la fin du quinzième siècle*, d'après un document inédit (*Annales du Midi*, t. XXII, 1910), par Ch. SAMARAN.

2. *Gaz. hebd. des sc. méd. de Montpellier*, 14 mai 1887.

3. Ce n'était pas seulement le jour des examens que les étudiants se montraient turbulents. Parfois, comme ils le firent

les rues, cherchaient querelle aux bourgeois et à la garde, faisaient des illuminations improvisées, au risque d'allumer des incendies, allaient dans les tavernes se livrer aux pires orgies.

Quand les buveurs sortaient en état d'ivresse, on devine à quels excès ils se livraient. Si deux bandes d'écoliers se rencontraient, appartenant à des « Nations » ennemies, elles commençaient par s'injurier, puis finissaient par en venir aux mains. Le guet survenait-il, tous s'accordaient pour le rosser de concert.

Il n'y avait pas de fête scolaire sans moult beuveries. Les statuts des Nations nous révèlent qu'une fois par an, quand l'exercice de l'année se soldait par un excédent, les étudiants, recteur en tête, gagnaient la taverne la plus proche[1], et y dépensaient le surplus de leurs revenus.

à Pavie, ils troublaient les cours, en faisant irruption dans les salles. Ils y entraient masqués, chantaient, jouaient, commettaient mille insolences. En temps de carnaval, passe encore, mais ils faisaient mieux alors : c'était un usage, en certains pays, que les étudiants dérobassent les livres de leurs professeurs, à qui ils ne les restituaient que contre la remise d'un florin par ouvrage (Ferrari da Grado, *infrà cit.*, 25).

1. Cf. *Notes sur quelques tavernes fréquentées par l'Université de Paris aux quatorzième et quinzième siècles*, par Émile Chatelain (*Bulletin de la Société de l'Hist. de Paris et de l'Ile-de-France*, 25e année, 1898, 87 et suiv.). Ces tavernes étaient presque toutes situées dans le quartier latin : rue Saint-Julien-le-Pauvre, rue de la Harpe, rue Saint-Jacques, etc. Elles n'étaient le plus souvent désignées que par un objet suspendu, sans aucune

Les circonstances dans lesquelles on allait manger et surtout boire, étaient nombreuses : un nouveau maître, un nouveau procureur, un nouveau receveur, un examinateur élu pour interroger les candidats à la licence étaient tenus de

UN PROFESSEUR EN CHAIRE, AU MOYEN AGE

(D'après un bas-relief de l'Université de Paris, au XV^e^ siècle).

payer à leurs camarades quelques tournées de vin, selon un tarif déterminé.

Un nonce devait arroser ses adieux. Déléguait-on

inscription, qui tenait lieu d'enseigne : l'*Arbalète*, l'*Ange* ou les *Deux Anges*, le *Cerf*, le *Berceau*, le *Chaudron*. Les enseignes *A l'Image de la Sainte-Vierge* étaient nombreuses ; il y avait, en outre, des cabarets, *A l'Image S^te^-Catherine*, *S^t^-Denis*, *S^t^-Jacques*, *S^t^-Jean*, *S^t^-Julien*, *S^t^-Louis*, *S^t^-Michel*. Villon a rendu célèbre

quelques députés, pour s'occuper de réparations aux immeubles ou au mobilier, ils ne manquaient pas de conclure l'affaire avec des entrepreneurs sur les bancs d'une taverne, aux dépens de la Nation.

Chaque fois qu'un étudiant recevait la *licentia docendi*, il payait à ses nouveaux collègues un bon dîner, arrosé de vins généreux.

Ce banquet était assez coûteux, si nous en jugeons par la lettre d'un étudiant d'Orléans, qui réclamait à son père cent livres (environ 250 francs de notre monnaie), pour fêter son succès.

A Cahors, à la rentrée des cours, il était d'usage que les consuls offrissent des réjouissances qui, en l'an 1367, occasionnèrent 137 livres tournois de dépenses. A la fin de l'année, c'était de nouvelles fêtes en l'honneur des professeurs et des étudiants qui s'étaient distingués et auxquels on distribuait des coupes et des plats d'argent. Enfin, trait de mœurs d'une rare simplicité, avait lieu un banquet où, seuls, les plus réputés des professeurs et les plus méritants des élèves étaient admis à manger des confitures, offertes par les consuls [1].

Maîtres et étudiants vivaient en commun.

la *Maison de la Mule*, ainsi que celle de la *Pomme de Pin*. Rarement, les étudiants s'éloignaient du quartier de l'Université; ils ne passaient le Petit-Pont, que pour se rendre dans quelque établissement de la Cité renommé pour son vin.

1. *La Faculté de médecine dans l'ancienne Université de Cahors* (1332-1751), par le docteur Paul Lafeuille; thèse de Lyon, 1895.

ÉTUDIANTS ET PROFESSEURS, AU MOYEN AGE.

Les professeurs accompagnaient leurs élèves dans les expéditions nocturnes et prenaient leur part, qui n'était pas toujours la moindre, de leur dissipation. Couverts des immunités dont jouissait l'Université, professeurs et élèves se croyaient tout permis ; d'autant que la royauté les protégeait presque ouvertement, les exemptant d'impôts, les comblant de franchises, cherchant par tous les moyens à se les concilier[1].

Henri II d'Angleterre, dans sa rivalité avec Thomas Becket, prenait les étudiants de Paris comme arbitres

1. Les médecins étaient dispensés de faire la garde, de nuit et de jour, aux portes de la ville et de la collecte des tailles. Des lettres patentes, du 12 février 1360, exemptèrent « les maîtres lisans et étudians en l'Université de Paris, de port, gabelles, imposilions, aydes et subsides ». Une déclaration du 26 septembre 1369 étendit cette exemption aux écoliers, libraires, enlumineurs et parcheminiers. Dès 1350, Jean Ier, à Lyon, dans une lettre portant les privilèges de la ville d'Aigues-Mortes, édictait : « Les pauvres, les veuves, les pupilles, les notaires, les jurisconsultes, les physiciens, les médecins ne seront pas obligés de servir, ni d'envoyer personne à leur place » (Montariol, *Sur l'élude et l'exercice de la médecine depuis le quatorzième siècle jusqu'à la Révolution française*, thèse de doctorat en médecine de Toulouse, 1912). Charles V, en confirmant, par des Lettres du 16 mars 1379, l'exemption des tailles et des impôts, en faveur des maîtres et étudiants de l'Université de médecine de Montpellier, reconnaît expressément qu'ils jouissent de cette exemption de temps immémorial (Germain, *op. cit.*, III, 105, note 1). Les rois de France, successeurs de Charles V, ont non seulement maintenu, mais étendu les privilèges et exemptions accordés aux médecins.

Philippe le Bel s'appuyait sur l'Université, dans sa lutte contre Boniface VIII. Il avait assez bien traité les écoliers, pour que ceux-ci lui rendissent, en échange, quelques services; outre qu'il les avait dispensés de donner des arrhes aux bourgeois, pour l'acquittement des loyers, il avait affranchi les objets à leur usage de tous droits de péage sur ses terres; il avait négocié pour obtenir de ses vassaux la même immunité.

A un seigneur qui résistait à ses injonctions, le roi mandait : « Nous croyons qu'il est dû de grands égards aux travaux, aux veilles, à la disette de toutes choses, aux peines et aux périls qu'endurent les étudiants, en vue d'acquérir la perle précieuse de la science. Nous considérons qu'ils quittent souvent leurs amis, leurs parents, leur patrie, qu'ils viennent de pays éloignés, afin de satisfaire la soif ardente qu'ils ont de puiser à la source des eaux vives, dont ils inondent ensuite toutes les parties du monde[1]. »

Philippe-Auguste avait mis sous la dépendance de l'Université le prévôt de Paris, chef de la justice dans la capitale. Le prévôt était dit « conservateur des privilèges de l'Université » et,

1. Du Boulay, *Historia Universitatis Parisiensis*, t. IV, 165; cité par Alf. Franklin, *la Vie privée au temps des premiers Capétiens*, t. II. Paris, Émile-Paul, éditeur.

SAINT LOUIS, SE RENDANT, DE NUIT, A MATINES, AUX CORDELIERS DE PARIS, REÇOIT SUR SON CHEF LE CONTENU D'UN « ORINAL », QU'UN ÉTUDIANT MATINAL A JETÉ PAR LA FENÊTRE

(D'après une miniature d'un manuscrit du XV^e^ siècle).

à ce titre, il prêtait serment entre les mains du recteur, ce qui le plaçait vis-à-vis des maîtres et des écoliers dans une sujétion absolue. Ce vasselage persista jusqu'aux premières années du dix-septième siècle.

Les prérogatives dont jouissaient les étudiants rendaient à peu près illusoire l'action de la police. La miniature, qui représente saint Louis recevant sur le chef le contenu d'un vase innommable, tandis qu'il se rendait, de nuit, à matines, aux Cordeliers de Paris, et ordonnant non seulement de ne pas punir le coupable, mais de lui octroyer une riche prébende, parce qu'il ne pouvait être qu'un écolier studieux, pour veiller encore à cette heure, cette curieuse miniature donne une idée de l'indulgence que ce souverain témoignait aux « Universitaires[1] ».

Pareille tolérance ne pouvait qu'encourager ces derniers à s'insurger contre l'autorité, qui osait mettre une entrave à leurs coupables fantaisies. Les rixes se multipliaient entre étudiants et bourgeois, ces derniers soutenus par le prévôt du roi, c'est-à-dire par la police. Celle-ci finissait par avoir le dessus, mais ce n'était pas sans qu'il y

1. Philippe-Auguste disait d'eux : « Ils sont plus hardis que les chevaliers. Ceux-ci, couverts de leurs armures, hésitent à se battre ; les clercs, à la tête tonsurée, qui n'ont ni haubert, ni heaume, se jettent les uns sur les autres, en jouant du couteau. »

eût, de part et d'autre, effusion de sang, comme dans les circonstances que nous allons narrer[1].

Un clerc d'une grande famille allemande, qui avait été proposé pour l'évêché de Liège, étudiait à Paris. Son domestique, entrant dans une taverne acheter du vin, se querelle avec le marchand ; il reçoit des coups et on lui brise sa cruche.

Furieux, les étudiants allemands prennent fait et cause pour leur compatriote. Ils envahissent la boutique et laissent le tavernier à demi mort.

Grand émoi dans la bourgeoisie parisienne : ce n'était pas, cependant, la première fois qu'elle avait à se plaindre des écoliers.

Le prévôt de Philippe-Auguste, suivi des bourgeois en armes, entre dans la maison des clercs allemands, pour arrêter les coupables, qui résistent.

La police, comme il arrive trop souvent, eut la main lourde. Cinq universitaires, dont plusieurs clercs, restèrent sur le carreau.

Sans plus tarder, maîtres et étudiants portent plainte au roi. Ils menacent de suspendre les cours et de quitter Paris, si l'on ne châtie pas les meurtriers.

Une grève de professeurs, la cessation des

1. Nous en empruntons le récit, pittoresquement imagé, au savant historien de l'Université sous Philippe-Auguste, le regretté Achille Luchaire.

cours ! Aujourd'hui, l'inconvénient serait grave ; au temps de Philippe-Auguste, le fait était considéré comme une calamité publique, presque comme une offense à la religion. L'importance de l'Université de Paris pour le recrutement du clergé était telle, qu'une suspension de l'enseignement équivalait à un arrêt brusque dans la vie ecclésiastique de l'Europe.

Le roi de France accorda tout ce qu'on lui demanda. Le prévôt de Paris fut jeté en prison, avec ceux de ses complices qu'on put retrouver. Une partie des meurtriers ayant pris la fuite, Philippe fit démolir leurs maisons et arracher leurs vignes.

Un peu plus tard, les écoliers priaient le roi de relâcher le prévôt et les autres détenus, condamnés à la prison perpétuelle, mais à la condition qu'on leur remettrait les coupables : on les fouetterait dans une école, puis on les tiendrait quittes de leur peine. Philippe-Auguste refusa, disant qu'il était de son honneur de ne pas permettre que des hommes du roi fussent châtiés par d'autres que par le roi.

Trente ans plus tard, survenait un nouvel incident.

Le 26 février 1229, quelques étudiants, Flamands et Picards, étaient allés prendre leurs ébats à Saint-Marcel ; après avoir joué, on se mit à boire, et quand on eut bien bu, on en vint à se disputer aigrement avec le cabaretier, qui avait l'audace

de vouloir se faire payer son dû. Mal lui en prit, il fut roué de coups par les écoliers.

A ses cris, des voisins accourent, et après force horions, parviennent à délivrer des mains des clercs l'infortuné aubergiste.

Mais ceux-ci ne se tiennent pas pour battus ; le lendemain, ils reviennent en nombre, armés d'épées et de bâtons, saccagent la taverne et, bousculant tout, sans distinction d'âge ni de sexe, rouent de coups hommes, femmes, enfants, tous ceux qui se présentent sur leur passage.

Dès la nouvelle de l'événement, le prieur de Saint-Marcel porte plainte au légat et à l'évêque. La régente, Blanche de Castille, prescrit à son lieutenant de police de mettre à la raison les fauteurs de trouble.

D'après un historien du temps [1], les innocents payèrent pour les coupables : des étudiants qui jouaient entre eux aux portes de la ville et qui n'avaient pris aucune part aux violences commises, furent saisis et fort malmenés ; à en croire le narrateur, la police, bien qu'elle les eût vus sans armes, les avait dispersés, après avoir tué les uns et blessé les autres. Ceux-là seuls avaient échappé, qui s'étaient cachés dans les vignes et dans les carrières.

1. Mathieu de Paris, cité par R. Delègue, *De l'Université de Paris* (1224-1244). Paris, 1902.

Si le tableau est poussé au noir, il semble, néanmoins, qu'il y ait eu quelques victimes ; ce qu'apprenant, le Pape, dans des lettres adressées à l'évêque de Paris, au roi et à la régente, réclama justice des vexations subies par les étudiants.

Les maîtres de l'Université, après avoir suspendu leurs cours, se présentent devant la régente et le légat, pour demander réparation. Ils s'indignent que, pour une faute imputable à quelques clercs, l'Université tout entière en subisse le dommage et réclament sur l'heure le châtiment de l'officier de police qui a fait preuve de tant de brutalité.

Ce que, trente ans avant, un monarque absolu avait accordé, la reine-régente n'hésita pas à le refuser : cette souveraine impérieuse, ayant voulu avoir raison de la communauté naissante, celle-ci décrétait la suspension des cours.

Le 27 mars (1229), les maîtres prennent d'énergiques résolutions : ils décident, d'un commun accord, que si, trente jours après Pâques, satisfaction n'est pas donnée à l'Université, ils quitteront Paris pendant six ans ; durant ce laps de temps, tout enseignement, public ou privé, sera suspendu dans la capitale. La régente restant obstinée dans sa détermination, les universitaires ne se montrèrent pas moins fermes dans leur résolution.

Au terme fixé, maîtres et élèves quittaient Paris, se répandant en tous lieux : les uns, se dirigeant sur Reims, alors célèbre pour les lettres et la philosophie ; les autres, vers Angers, qui devint le principal centre d'émigration.

A Angers, les étudiants faisant maigre chère, se plaignirent qu'on leur vendait « de mauvais pâté à un prix excessif ; que le sel y était trop cher et mêlé de sable et de poussière ».

Les Toulousains, ayant eu vent de leurs doléances, s'offrirent à recueillir les plaignants. Un prospectus-réclame, émanant des membres de l'Université languedocienne, vantait la beauté du site, la salubrité du climat, les mille avantages que Toulouse réservait aux étudiants.

A entendre ces beaux parleurs, leur pays est « une terre promise, où coulent le lait et le miel, où verdoient les pâturages féconds, où pullulent les arbres fruitiers. L'air y est supérieur à celui de toutes les autres régions ». Les escholiers trouveront à Toulouse le pain, le vin, la viande, le poisson, à un prix qui défie toute concurrence. Comment résister à une pareille invite ?

Mais la capitale du Languedoc n'attira qu'une partie des dissidents ; certains poussèrent jusqu'en Italie, dont les Universités, celle de Bologne en particulier, étaient des plus florissantes.

Quelques-uns se rendirent en Espagne ; d'autres avaient préféré passer le détroit et se réfugier en Angleterre, dont le roi leur avait fait les plus flatteuses avances.

Compatissant aux maux et aux tribulations qu'une loi inique leur faisait endurer à Paris, Henri VIII mettait à la disposition de ceux qui voulaient venir étudier en Angleterre, des villes, des bourgs et des propriétés, dont ils pourraient jouir en toute liberté. Plusieurs allèrent se fixer à Oxford, d'autres à Cambridge.

Cet exode produisit, dans toute l'Europe, une impression profonde. A Paris, on feignit, en haut lieu, de ne pas s'en émouvoir. Le légat et l'évêque, loin de chercher à apaiser la querelle par une mesure de conciliation, excitaient, au contraire, à la haine contre les clercs : maîtres et écoliers furent excommuniés. Le concile provincial de Sens alla jusqu'à priver du revenu de leurs bénéfices, pendant deux ans, les maîtres et étudiants retirés à Angers; quant à ceux qui en étaient dépourvus, il leur était interdit d'en posséder jamais, s'ils ne se soumettaient sans retard. Les écoliers se vengèrent du légat et de la régente, en répandant contre eux les bruits les plus malveillants.

Mais l'Université ne s'en tint pas à la guerre d'épigrammes, elle en appela au pape des sentences portées contre elle. Le pontife n'avait

pas attendu cette démarche pour intervenir.

Tout en conseillant au roi et à l'évêque de Paris de donner satisfaction à l'Université, il

SCEAU DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS (XIVe siècle)

demanda aux maîtres et étudiants de lui soumettre leurs revendications. Enfin, après deux années de longues et laborieuses négociations, un traité de paix était signé entre les belligérants.

Louis IX consentait à recevoir une délégation de l'Université, et après avoir écouté avec bonté ses doléances, il donnait des ordres, pour que, désormais, les bourgeois laissassent vivre les écoliers en paix et sécurité, obtenant de ces derniers, en échange, qu'ils auraient à l'avenir une conduite moins dissipée.

Peu après, Grégoire IX publiait une bulle confirmant et précisant les privilèges de l'Université et, pour mettre en tous lieux les membres de la corporation à l'abri des violences ou des exactions, il mandait ses volontés non seulement à Paris, mais à Reims, Amiens, Soissons, etc., partout où professeurs et élèves avaient été plus ou moins molestés.

IV

Si, dans les différends qui survenaient entre les étudiants et l'autorité, les premiers arrivaient presque toujours à triompher, c'était grâce surtout à la solidarité étroite qui unissait maîtres et élèves.

Cette solidarité faisait leur force. Couverte de ses privilèges et immunités, l'Université avait conscience de son pouvoir. Pour savoir ce qu'il en coûtait, au début du quinzième siècle, d'attenter à ses droits, écoutez l'anecdote que nous conta naguère M. Maire, le sympathique et érudit bibliothécaire de la Sorbonne.

En 1404, les pages de Charles de Savoisy, seigneur de la Cour, se prirent de querelle avec les étudiants ; pendant une procession que l'Université faisait en l'honneur de sainte Catherine, et, armés comme ils l'étaient, les pages en blessèrent plusieurs. L'Université cessa ses cours, suspendit tous ses exercices et demanda justice au Roi.

Gerson porta la parole au nom de l'Université. La sen-

tence prononcée, en présence du Roi, à l'hôtel Saint-Pol, fut excessive de sévérité. Elle portait que « la maison de Savoisy serait démolie; que ce seigneur fournirait le fonds de 100 livres de rente perpétuelle pour fonder cinq châtellenies; qu'il paierait 1.000 livres de dommages-intérêts aux blessés et 1.000 livres à l'Université ». Ses gens, auteurs de cette agression, furent fouettés par le bourreau, condamnés à faire amende honorable en chemise, puis bannis du royaume.

Trois ans à peine s'étaient écoulés que survenait un nouvel épisode, non moins tragique et où l'Université ne paraît pas avoir joué un rôle des plus honorables.

Le prévôt de Paris, le sire de Tignonville, avait fait arrêter deux étudiants convaincus de crimes multiples, Légier Dumoussel et Olivier Bourgeois; il avait offert de remettre les coupables à la justice de l'Université; mais, sur sa réponse qu'elle désavouait de pareils membres, ils furent condamnés à être pendus et exécutés.

Le duc de Bourgogne, ennemi personnel de Tignonville, souleva contre ce dernier les étudiants de la Nation de Normandie, qui excitèrent les passions de tous leurs confrères. Sermons et études furent suspendus; l'Université, en corps, se rendit auprès du Roi, le menaçant de se retirer hors de la ville de Paris, si justice ne lui était accordée. Un arrêt du Conseil déclara que le prévôt avait agi avec imprudence; il lui ordonna d'aller, en personne, détacher du gibet les deux corps des coupables, de les baiser sur la bouche et de payer les frais du convoi, qui serait conduit par le bourreau vêtu d'un surplis; le sire de Tignonville et tous ses gens devaient

MONUMENT COMMÉMORATIF DE L'AMENDE HONORABLE FAITE, EN 1440, AUX MEMBRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS, PAR LES SERGENTS DU PRÉVOT, POUR AVOIR VIOLÉ LES PRIVILÈGES DE CE CORPS

suivre le convoi ; il fut ensuite destitué et remplacé par Pierre Desessarts.

Les corps des deux étudiants furent inhumés dans le cloître des Mathurins et le monument qu'on leur éleva les représente attachés au gibet, avec une inscription relatant cet événement : « Ci-dessous gisent Légier Dumoussel et Olivier Bourgeois, jadis clercs, écoliers et étudians en l'Université de Paris, exécutés à la justice du Roi notre bon Sire, par le prévôt de Paris, l'an 1407, le vingt-sixième jour d'octobre, pour certains cas à eux imposés ; lesquels, à la poursuite de l'Université, furent restitués et amenés au parvis de Notre-Dame, et rendus à l'archevêque de Paris comme clercs, et aux députés de l'Université comme suppôts d'icelle, à très grande solennité ; et de là en ce lieu-ci furent amenés pour être mis en sépulture, l'an 1408, le dix-huitième jour de mai, et furent lesdits prévôts et son lieutenant démis de leurs offices, à la dite poursuite, comme plus à plein appert, par lettres patentes et instruments sur ce cas ; priez Dieu qu'il leur pardonne leurs péchés. *Amen*[1]. »

Souvent l'autorité royale se brisa contre l'Université, qui s'affranchissait de toute tutelle, ne reconnaissant que sa juridiction propre et pratiquant le droit de coalition et le droit de grève, si justice lui était refusée.

1. En 1440, des huissiers avaient arraché de force, du couvent des Augustins, un maître en théologie, malgré la résistance des religieux qui avaient pris son parti; plusieurs de ces derniers furent blessés et l'un d'eux fut tué. Les Augustins étant membres de l'Université, celle-ci prit aussitôt leur défense et demanda justice, menaçant de fermer les écoles, si elle ne lui était pas accordée. Les huissiers, condamnés à

Contre le Chancelier, contre les rois mêmes, l'Université invoquait la protection du Saint-Siège; mais elle ne se montrait pas toujours docile aux instructions ou aux ordres pontificaux.

Pas plus que les laïques de Bologne n'ont incarné, au moyen âge, l'esprit révolutionnaire, les clercs de Paris n'ont été, comme on le croit communément, les représentants de l'esprit conservateur. La démocratie universitaire de Paris était moins orthodoxe que l'aristocratie bolonaise, sous des apparences moins indépendantes. Ne possédant ni palais, ni revenus fonciers, elle était libre de toute attache et pouvait à sa volonté se transporter ailleurs; rien que la menace de cesser les cours suffisait à lui faire donner satisfaction.

faire amende honorable, nu-pieds et une torche à la main, furent ensuite bannis. Un bas-relief, représentant la scène de l'amende, fut placé au coin de la rue des Grands-Augustins et du quai de la Vallée. Ce bas-relief se trouve aujourd'hui au musée Carnavalet (Albert Maire). V. page 53.

CONTRE-SCEAU DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS
(XIVe siècle).

V

A cette époque, les vacances étaient rares, en dehors de la période prolongée durant laquelle, comme de nos jours, les travaux scolaires étaient complètement suspendus. C'est tout au plus si, à l'occasion de fêtes plus ou moins solennelles, on chômait pendant une demi-journée ; un, deux, rarement trois jours entiers.

A Pâques, à Noël et à la Pentecôte, il y avait trois jours et demi de congé. Les jours de l'arrivée d'un personnage illustre dans la capitale ; ceux où l'Université assistait, en corps, aux obsèques de l'un de ses membres ou d'une personnalité éminente, donnaient prétexte à des congés exceptionnels.

Il y avait quelques habitudes locales : à Montpellier, il était de coutume que, le mercredi, on ne chômât en l'honneur d'Hippocrate, qu'autant qu'il n'y avait pas de fête religieuse dans la semaine. Les cours de la Faculté étaient sus-

pendus huit jours avant Noël et huit jours après ; durant les trois jours qui précèdent l'ouverture du Carême et pendant toute la quinzaine de Pâques [1].

Que devenaient les étudiants pendant ce chômage forcé ? A Paris, les jours de congé ordinaires, la plus grande distraction des écoliers était la promenade du Pré-aux-Clercs [2], vaste prairie, s'étendant le long de la Seine, depuis la clôture de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, jusqu'à l'emplacement approximatif de la Chambre des députés actuelle.

Les étudiants s'y livraient à leurs jeux habituels, dont Rabelais nous a conservé l'interminable énumération. Parfois, trompant la surveillance des moines, ils envahissaient les vignes de l'abbaye voisine et, ne se contentant pas de déta-

1. Germain, *op. cit.*, 29 ; cf. Dubouchet, *th. cit.*

2. A Cahors, dont l'Université était très prospère, et où les étudiants affluaient non seulement des provinces voisines (Albigeois, Rouergue, Auvergne), mais où il en arrivait jusque du Berry, les étudiants, plutôt que de se rendre aux cours, envoyaient leurs répétiteurs à leur place, préférant aller s'ébaudir au bord de l'eau, dans le pré de Valentré, au bout du pont de pierre. Ils élisaient des abbés de Mal-Gouverne, sortes de princes de la Basoche, entourés d'une cour de ducs, de comtes et autres suppôts, et chargés de rendre, avec un accusateur public, une justice grotesque et expéditive. Quand ils avaient bien ripaillé, les querelles ne tardaient pas à s'ensuivre et on allait en découdre sur le pré Valentré, le Pré-aux-Clercs de l'endroit. Souvent, il en coûta la vie aux jeunes risque-tout, qui étaient les héros de ces aventures.

cher le raisin, allaient jusqu'à arracher les ceps. Les plus audacieux essayaient de forcer les portes du couvent, au risque de recevoir les projectiles que les religieux leur envoyaient avec leur arbalète et, plus tard, avec leur arquebuse.

Le Pré-aux-Clercs était une occasion incessante de rixes. L'Université soutenait qu'il était sa propriété exclusive, qui lui venait, disait-elle, de Charlemagne. Les moines de Saint-Germain répliquaient qu'il avait été postérieurement acquis par un de leurs abbés. La querelle dura quatre ou cinq siècles, jusqu'à ce que la Cité fût couverte de constructions.

Outre la question de propriété, il s'en éleva une autre, relative au droit de pêche, dans le fossé assez poissonneux qui traversait une partie du pré et venait aboutir à la Seine. Les escholiers prétendant y pêcher, les moines s'y opposèrent et envoyèrent leurs vassaux les chasser. Vers 1270, il y eut à ce sujet une bataille, où trois des premiers trouvèrent la mort.

Pour bien affirmer le droit de propriété de l'Université, chaque année, le jour de Pâques et, plus tard, le lendemain, le recteur, les quatre procureurs des Nations et les quatre intrants se rendaient solennellement à Saint-Germain, avec le scribe de l'Université et huit bedeaux portant des faisceaux. Ils y entendaient la messe, puis

faisaient le tour d'une partie du pré; le scribe dressait du tout un *instrumentum*.

En 1315, un particulier s'étant permis d'ensemencer en blé une partie du pré, l'Université se réunit tout exprès, pour délibérer sur cet empiétement; il fut décidé que le blé serait arraché et, séance tenante, le recteur, se rendant sur les lieux, ordonna aux nombreux escholiers qui l'avaient accompagné, d'exécuter cette décision : ce fut, on le présume, l'affaire d'un instant.

SCEAU DE LA NATION D'ANGLETERRE
(XIV^e^ siècle).

VI

Lors des grandes vacances qui, à Paris, à Oxford et à Bologne, allaient du 7 septembre au lendemain de la Saint-Luc, soit le 19 octobre, quantité d'étudiants, en raison des faibles ressources dont la plupart disposaient, ne pouvaient quitter la ville où ils poursuivaient leur instruction. Car c'était toute une affaire que d'entreprendre un voyage de quelque durée : outre que les moyens de communication n'étaient guère aisés, il fallait, pour se mettre en route, être bien lesté [1].

Quand les étudiants voyageaient, ils jouissaient de nombreuses faveurs. Sur une lettre établissant leur identité, les couvents leur offraient gratuitement l'hospitalité ; quand ils se trouvaient en vacances dans leur ville natale, ils bénéficiaient encore des privilèges universitaires et ils ne se faisaient pas faute d'en pro-

1. Cf. *Mém. de la Soc. des Antiquaires de France* (1889-1890), E, X, 162-182.

DOCTEURS ET MAITRES DE L'UNIVERSITÉ D'OXFORD
(XVIIe siècle)

fiter : pour les délits graves, ils n'étaient pas tenus de comparaître devant les juges. En dépit de tous ces avantages, ils se mettaient rarement en route et ne revoyaient pas leurs parents avant la fin de leurs études.

Le maigre pécule dont la plupart disposaient leur suffisait à peine pour se loger et se vêtir.

Pour le costume que portaient les étudiants et leurs professeurs, nous sommes suffisamment renseignés tant par les vignettes des manuscrits que par la lecture des statuts de l'antique Université. Un statut, promulgué en 1215 par le cardinal Robert de Courçon, stipule que : « nul maître lisant ès arts ne soit autrement vêtu que d'une chape ronde et noire, longue jusqu'aux talons, *du moins lorsqu'elle est neuve ;* il lui est, toutefois, permis d'y joindre le manteau. Qu'il n'ait pas sous sa chape des souliers lacés, et « jamais en forme de *liripipion* », ce qui signifie : largement recourbés au bout et semblables à l'appendice du chaperon des élégants de ce temps, appendice nommé *liripipion*.

Les étudiants portaient une robe ou cape grise, ne traînant pas tout à fait à terre. Certains, se conformant aux prescriptions d'Urbain V, la portaient rouge.

A Paris, il était expressément défendu « de

porter dedans les collèges, chappeaux, reistres et manteaux et registres vestues », sous peine de confiscation et d'amende arbitraire pour la première fois et de prison pour la seconde. Les étudiants devaient se « vestir selon leurs états, porter bonnets ronds, robes à manches, et chapperons à bourrelets, et ne porter aucunes grosses chausses ni découpées, lesquelles en cas de contravention seront déclarées acquises et confisquées au profit des pauvres [1] ».

Deux siècles plus tard, un nouveau règlement recommandera aux bacheliers et aux autres écoliers, lorsqu'ils paraîtront en public avec leur compagnie, de s'habiller décemment : à savoir, d'une robe longue, fermée et flottante ; d'être coiffé d'un chaperon à longue cornette, avec l'épitoge, si son grade le comporte ; enfin, d'être chaussé de souliers courts. Étaient interdits les habits courts, étroits, serrés à la taille, ouverts par devant, dégagés au cou ; les chaperons à bourrelets, à pointes, à becs, à *farcitures* ; les souliers longs, pointus et recourbés.

La chape ronde était l'insigne de la licence ; les docteurs se couvraient la tête d'un bonnet, dont la forme a varié avec les temps et suivant les Nations.

1. *Gaz. hebd. des sc. méd. de Montpellier*, 1887, n° 21.

Un compte de la Nation d'Allemagne de l'Université de Paris, nous révèle que, pour son entretien, l'étudiant du quinzième siècle employait, en moyenne, trois livres par semaine : dans cette somme, n'étaient comprises ni les consommations au cabaret, ni les pertes au jeu, ni les dépenses galantes ; pas davantage le loyer de la chambre et les gages des domestiques, quand l'étudiant en avait à son service.

Pour les étudiants pauvres, et c'était le plus grand nombre, la question du logement était une grave préoccupation. L'acte le plus ancien qui se rapporte à cette question date de l'an 1215, et c'est un cardinal qui l'a promulgué.

Pouvoir est donné aux maîtres et écoliers, édicte Robert de Courçon, de contracter, aussi bien entre eux qu'avec des personnes étrangères, des pactes ou obligations, passés de bonne foi, avec une clause pénale ou sous la foi du serment, en ce qui concerne la taxe de la valeur des loyers [1].

A la lecture de cet article, il n'est pas téméraire de conjecturer que, dans les premières années du treizième siècle, les écoliers avaient quelque difficulté à trouver un logement ; que les propriétaires ne se souciaient pas de les abriter, et qu'ils s'en sont plaint assez fortement, pour que l'autorité ecclésiastique s'en soit émue. Mais

1. *Mémoires de la Société de Paris et de l'Ile-de-France*, t. IV (1877), 140 et suiv.

UN MAITRE, PROFESSANT A L'ÉCOLE DE MÉDECINE (XV^e siècle)

(D'après une miniature placée en tête d'une édition de Guy de Chauliac, Ms fs., n° 396, *Bibl. nat.*).

il faut croire que l'autorité d'un cardinal, fût-il légat du Saint-Siège, n'en imposait pas beaucoup, pour que, les mêmes abus persistant, on ait eu recours aux bons offices du souverain pontife lui-même.

Le pape Grégoire IX, par ses lettres du 14 avril 1231, intervenant en faveur des écoliers de Paris, supplia le bon roi Louis IX de leur accorder le droit de faire établir la taxe des loyers à leur usage : deux maîtres de l'Université et deux bourgeois, élus par leurs concitoyens et agréés par l'Université, furent chargés de taxer les loyers.

Les commissaires taxateurs évaluaient chaque année la location des immeubles, susceptibles de servir d'habitation privée ou d'école publique et ce, pour l'année entière.

Le difficile était de faire accepter, par toutes les parties intéressées, une décision qui portait une aussi grave atteinte à des droits jusqu'alors reconnus. La cupidité des propriétaires, qui ne consentaient pas de bonne grâce à se laisser dépouiller de leur privilège, était un obstacle sérieux, il ne fut pas le seul : il fallut contenir les rivalités des étudiants et de leurs maîtres, qui se disputaient à prix d'argent et souvent s'enlevaient sans scrupule, par une enchère déloyale, l'habitation ou le local que le premier détenteur croyait s'être assuré.

Un nouveau statut, promulgué en 1244, vint mettre un terme à ces discussions ; entre autres articles, il y est énoncé que nul ne s'emparera de la salle d'école, occupée par un régent, tant que celui-ci y donnera des leçons et s'acquittera des obligations par lui contractées envers le propriétaire ; nul, moyennant surenchère, ne se rendra locataire d'une maison louée par un autre ; nul ne paiera, pour une école, un loyer supérieur au prix de la taxe ; nul, enfin, ne se rendra locataire d'une maison, tant que ceux qui l'occuperont voudront y demeurer et qu'ils s'acquitteront de leurs obligations, conformément à la coutume de Paris.

Le bourgeois demandait-il un prix supérieur à celui qui avait été taxé, sa maison était mise en interdit pendant cinq ans, et l'écolier ou maître qui, en dépit de l'interdiction, allait y loger, était, après avertissement, déchu des droits et privilèges universitaires. Cette dernière clause était l'unique sanction, mais une sanction efficace, des mesures prises pour modérer la cherté des loyers [1].

Bien que l'exploitation des étudiants fût, autrefois, comme aujourd'hui, une industrie lucrative,

1. Les moyens de se loger se multipliant pour les étudiants, le prix des logements baissa en rapport et la taxe des loyers, devenue moins utile, tomba peu à peu en désuétude ; à partir de 1277, on n'en trouve plus trace, à Paris du moins ; on la retrouve, en 1290, à Oxford, mais il ne semble pas qu'elle y ait été longtemps maintenue.

il y avait nombre de propriétaires qui ne tenaient que médiocrement à les avoir pour locataires ; cela se comprend, quand on voit quelles étaient les exigences de ces derniers.

Le logeur possédait-il un cheval, il devait le prêter, — contre une somme convenue, il est vrai, — à l'étudiant, son locataire, pour aller au cours et en revenir ; celui-ci s'engageait à ne pas maltraiter la bête et à se contenter de la cravache et des éperons, sans jamais se servir du bâton.

Quand le jeune homme était mauvais cavalier, on exigeait de lui un cautionnement, et on ne lui confiait la bête qu'avec un serviteur pour l'accompagner, au cas qu'il survînt un accident.

L'animal tombait-il, et cette chute avait-elle des conséquences, l'étudiant proposait au logeur de lui payer une indemnité, qu'il fixait de son plein gré, ou qu'appréciaient des experts. Si le maître de la bête n'acceptait pas l'offre qui lui était faite, l'animal était attaché à la porte devant deux témoins, et laissé là, sans autre forme de procès.

Ce n'étaient pas les seuls ennuis que le propriétaire eût à essuyer de la part de son locataire. Si, pour des raisons quelconques, celui-ci s'en allait avant l'expiration de son bail, il ne payait que le temps qu'il avait séjourné dans la maison qu'il quittait. Durant le temps de sa location, il

pouvait chasser, de plein droit, ceux qui l'importunaient, ceux qui interrompaient son sommeil ou son travail, tels que les serruriers, menuisiers, etc.

Son logement était un véritable lieu d'asile : la police ne pouvait l'y saisir, ni ses créanciers l'y poursuivre. Les malfaiteurs n'avaient pas tant de scrupules : ils s'introduisaient dans la demeure des étudiants qu'ils savaient dehors, les dévalisaient et poussaient l'indélicatesse jusqu'à coucher dans leurs propres lits ! A Montpellier, le fait se reproduisit si fréquemment, que les élèves qui devaient sortir la nuit pour aller travailler en commun, durent faire garder leur chambre par un veilleur, qu'ils se cotisèrent pour payer.

Les plus pauvres louaient une maison entière, qu'ils occupaient depuis le haut jusqu'en bas, se groupant, soit par pays, soit par affinité réciproque. Parfois, les gradués en médecine, en droit ou en apothicairerie, hébergeaient les fils de leurs collègues. Les professeurs ne dédaignaient point d'offrir — moyennant finances — la table et le lit à quelques-uns de leurs élèves.

Plusieurs couchaient dans la même chambre ; la chandelle étant considérée comme un objet de luxe, on s'en passait.

Rien n'était introduit dans le logis commun, sans le consentement de tous. Si le logeur se

montrait peu sévère sous le rapport des fréquentations, par contre, les étudiants ne lui permettaient d'amener chez eux, sans leur autorisation, *meretrices aut homines perversos, aut unum studentem rixosum.* S'il changeait l'ordre du local, s'il abattait, par exemple, des arbres qui l'ornaient, force lui était de restituer le montant intégral du loyer.

Dans cette communauté, il y avait toujours un domestique, payé proportionnellement au nombre de ceux qu'il servait. On devine à quelles besognes on l'employait ; mais, comme il était assez mal rétribué, il ne craignait pas de voler et de faire la contrebande, en se couvrant des privilèges de son maître.

VII

De bonne heure, on avait songé à fonder, pour les écoliers sans fortune, des maisons de charité, des *Hospitia* ou collèges, où l'on admettait les étudiants pauvres, à qui on donnait gratuitement, outre un asile, le vivre et le couvert : ainsi naquit la Sorbonne, en 1256.

Le point de départ de ces créations fut l'acte charitable, par lequel, en 1180, un bourgeois de Londres, du nom de Josce ou Joce, revenant de Jérusalem, acheta une salle de l'Hôtel-Dieu de Paris et fonda une rente, qui permit d'entretenir et de coucher dix-huit clercs écoliers. En retour, ceux-ci se chargeaient de veiller, à tour de rôle, les morts de l'hôpital et de porter, aux enterrements, la croix et l'eau bénite. Plus tard, ils sortiront de l'Hôtel-Dieu et posséderont une maison en propre : de la sorte, fut institué le premier en date des collèges parisiens, celui des *Dix-huit*, qui remonte au moins à l'année 1180 [1].

1. Luchaire, *l'Université de Paris sous Philippe-Auguste*, 28.

Le régime de ces collèges était sévère[1] : il n'était permis d'y introduire « ni chiens ni femmes ».

A l'origine, on n'y recevait que des jeunes gens travailleurs, assimilables à nos boursiers actuels. Plus tard, on y laissera pénétrer tout étudiant pouvant s'acquitter des frais de pension. Les « boursiers » avaient des devoirs à remplir.

Ceux qui auront été absens sans cause légitime desdits collèges, et n'auront couché ès chambres d'iceux collèges par cinq mois entiers et consécutifs, seront privés desdites bourses et chambres.

Ces étudiants étaient tenus d'assister aux sermons, aux récitations des commandements de Dieu, chaque jour, soir et matin, et « aux festes solennelles ; de faire leur confession auriculaire en bonne contribution et dévotion ».

Dans les collèges, l'écolier trouvait, outre un lieu pour s'instruire, le gîte et la table.

Au début, ces *hospitia* étaient des sortes d'hôtels garnis, où les étudiants étaient sous la garde d'un *principal*. Puis, les maîtres s'installèrent dans ces maisons hospitalières, qui devinrent des foyers d'enseignement libre, des « petites collec-

1. Les règlements intérieurs de ces collèges étaient, dans une certaine mesure, ceux des maisons religieuses. (Cf. un de ces règlements, dans la thèse de Henri-Maxime Ferrari da Grado, *Une chaire de médecine au quinzième siècle;* Paris, 1899, 19-23.)

tivités dans la république fédérative de l'Université[1] ».

Peu à peu, aux boursiers qui constituaient en majeure partie la clientèle de ces maîtres, vinrent s'ajouter d'autres escholiers, pensionnaires ou externes : les *camérістes* ou chambriers, jeunes gens riches, qui s'offraient le luxe d'un précepteur particulier, avaient chacun leur chambre, et se nourrissaient à leurs frais ; les *correcteurs* ou *portionnistes*, qui payaient pension pour le dortoir et la table commune.

Les externes étaient appelés *martinets*, parce que, comme cet oiseau, ils avaient l'humeur vagabonde et ne paraissaient au collège que pour retirer les attestations nécessaires au moment des examens. Enfin, on désignait sous le nom de *galoches* ou porteurs de sabots, indispensables pour conserver les pieds secs dans la boueuse Lutèce, les étudiants amateurs, vieillis sous le harnois scolastique. C'est dans ces deux dernières catégories que rentraient tous les besogneux, qui constituaient une portion notable de la population scolaire.

Pendant longtemps, la misère de la plupart de ceux qui fréquentaient les Écoles fut telle, qu'elle était devenue proverbiale. Un contempo-

1. Liard, *la Vieille Université de Paris*, loc. cit.

rain de Philippe-Auguste a retracé la vie des escholiers de Bologne; et nous savons, d'autre part, que le sort de ceux de Paris n'était pas plus enviable :

« Je devrais, écrit un de ces pauvres hères, passer mon temps à suivre des cours, mais la pauvreté m'oblige à aller aux portes des ecclésiastiques. J'en suis réduit à crier vingt fois de suite : *La charité, mes bons seigneurs!* et l'on me répond le plus souvent : *Va-t'en avec Dieu !* Je me transporte dans les maisons des laïques : on me repousse avec force cris, et, quand on me dit, par hasard : *Attends un peu*, je reçois un morceau de pain détestable dont les chiens ne voudraient pas.

« Les mendiants de profession obtiennent, plus souvent que moi, les mauvais légumes, les peaux et les chairs qu'on ne peut pas mâcher, les boyaux qu'on jette, le vin avarié. La nuit, je cours à travers la ville, tenant d'une main un bâton, et de l'autre une besace et une gourde : le bâton, pour me défendre contre les chiens; la besace, pour recueillir les débris de poisson, de pain et de légumes, et la gourde pour prendre de l'eau. Souvent, il m'arrive de tomber dans la boue, cette boue de Bologne qui sent le cadavre, et c'est ainsi que je rentre chez moi, tout souillé, pour satisfaire, avec les restes qu'on m'a jetés, un estomac qui aboie. »

Que la peinture soit poussée au noir, nous se-

rions assez tenté de le croire et cependant, les descriptions qui nous sont parvenues de la misère de ces temps nous la rendent très vraisemblable.

Des écrits de l'époque[1] nous montrent des étudiants vivant dans des taudis grabateux, vêtus de guenilles, réduits à manger, dans des tavernes sales et louches, une pitance des plus maigres.

Comme boisson, de l'eau ; rarement du vin, et quel vin !

Saint Richard de Chichester et deux de ses camarades, alors étudiants, mangeaient tous les jours du pain sec et buvaient une mixture de bouillon et de vin. La viande et le poisson étaient servis seulement le dimanche et les jours de fête, quand on recevait la visite d'un ami et que la bourse commune permettait ce régal. Tel était le dénûment des trois compagnons, qu'ils avaient, de leurs communs deniers, loué une chambre, dont le seul mobilier était un tout petit lit, et qu'ils ne possédaient, à eux trois, qu'une chape (vêtement de sortie) et une tunique. Ils se servaient, à tour de rôle, de la chape pour aller au cours; quant à la tunique des deux étudiants qui restaient à la maison, l'un l'endossait, pendant que l'autre était couché.

1. *Architenus*, de Jean de Hauteville, livre III, cité par Langlois et Levillain.

« Faulte d'argent, c'est douleur sans pareille », a dit Rabelais. « Toutefoys, ajoute l'auteur de *Pantagruel*, Panurge avait soixante et trois manières d'en trouver toujours à son besoing, dont la plus honorable et la plus commune estoit par façon de larrecin furtivement faict ; malfaisant, pipeur, beuveur, batteur de pavez, ribleur s'il en estoit à Paris, toujours machinoit quelque chose contre les sergeans et contre le guet. »

Les plus honnêtes s'offraient à louer leurs bras aux bourgeois, à servir de domestiques à ceux de leurs condisciples ou de leurs maîtres qui pouvaient payer leurs services. Beaucoup se livraient à la mendicité, dans la rue ou à la porte des collèges, où on leur abandonnait les restes.

A part quelques-uns, assez indélicats pour emprunter à leurs camarades livres ou argent, qu'ils oubliaient de rendre, la plupart des écoliers pauvres étaient généralement des étudiants laborieux, dont la seule distraction, — les exercices violents et les jeux de hasard étant sévèrement interdits, — était l'assistance à la messe ou aux vêpres chantées, le dimanche, ce qui leur tenait lieu de concerts ; ou la lecture des poèmes et des chroniques, qui remplaçaient les gazettes encore à naître. En semaine, la vie scolaire les absorbait suffisamment et ne leur laissait que peu de loisirs.

VIII

On aime à se représenter l'étudiant du moyen âge, quittant le lit au son de la cloche d'un couvent voisin. Une fois vêtu, bravant l'obscurité d'une nuit d'hiver, il descend à tâtons un escalier tortueux, tire le verrou d'une porte basse, se glisse dans les ruelles, sombres et étroites, du quartier latin, et, arrivé à la rue du Fouarre, pénètre dans une écurie jonchée de paille : quant aux auditeurs, ils s'asseoient, l'été, sur le sol nu ou sur des branchages ; l'hiver, sur la paille, l'usage des bancs et des escabeaux leur étant interdit.

La salle de cours se composait des quatre murs, d'une chaire et d'un siège pour le maître.

La pièce, est-il besoin de le dire, n'était jamais chauffée ; les fenêtres pas vitrées, le verre n'existant pas encore, ou étant considéré comme un objet de luxe. Une simple chandelle suffisait pour éclairer la salle, quand il en était besoin.

Il était ordonné aux élèves de se lever à cinq

heures du matin, de se rendre d'abord à la chapelle pour y entendre la messe, et d'être à six heures au cours. A la Faculté de droit, les cours avaient lieu dès cinq heures.

L'auteur d'un statut du quatorzième siècle se plaint que les maîtres vont aux écoles à l'heure de la seconde messe et donnent aux élèves la mauvaise habitude de perdre dans le sommeil un temps qu'ils emploieraient plus utilement à travailler.

Le travail commençait à six heures, pour finir à dix. A dix heures, onze heures au plus tard, l'étudiant rentrait chez lui, pour prendre son « dîner ». A midi, il lui fallait être de retour à l'école, pour assister aux « disputations méridiennes ».

L'après-midi, on repassait les cours du matin et on apprenait les leçons du lendemain, quand le temps n'était pas pris par des cours libres ou par des répétitions.

Au cours, les élèves prenaient leurs notes sur un pupitre, qu'ils plaçaient sur les genoux pour écrire [1].

Les *scriptionales* portatifs les plus anciens se

1. Au lieu d'écouter leur maître, les paresseux s'occupaient à toute autre chose, si nous devons nous en rapporter à un des professeurs de l'Université de Cahors, au quinzième siècle. « Les uns, dit-il, écoutent la leçon, en bâtissant des châteaux

composaient de deux tablettes de bois, réunies par trois planchettes verticales, de façon à former comme une petite boîte, dans laquelle on rangeait les rouleaux ou feuilles de vélin [1], le grattoir et les plumes. La tablette était munie d'une équerre, percée à son extrémité, pour y placer un encrier de corne [2].

La rareté des livres faisait que l'enseignement était surtout oral. Au douzième siècle, les livres devinrent plus communs, grâce à l'industrie des parcheminiers [3].

Les matériaux dont se servaient les copistes aux douzième et treizième siècles et, communément, au quatorzième, étaient le parchemin et le

de papier, les autres écrivent des livres et des chansons; la plupart sont distraits ou endormis ; quelques-uns même envoient leur cahier à l'école et demeurent au lit... » (LAFEUILLE, *th. cit.*)

1. C'est sous Philippe de Valois que le papier devint réellement à la mode ; mais il fut d'abord employé aux usages vulgaires, pour les minutes, les lettres missives, les cahiers de notes, les livres d'études ; tandis que les ouvrages de bibliothèque et les actes officiels continuaient à être écrits sur parchemin jusque dans le cours du quinzième siècle. On trouve, dans l'article précité de M. Lecoy de la Marche (*le Bagage d'un étudiant en* 1347), un des plus anciens exemples de la propagation du papier dans le monde des écoles.

2. VIOLLET-LE-DUC, *Dict. raisonné du mobilier français*, t. I, art. *Scriptionale*.

3. Léon MAITRE, *les Écoles épiscopales et monastiques de l'Occident, depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste* (768-1180). Paris, 1866.

papier de coton; celui-ci avait commencé à être employé pour les bulles pontificales dès le neuvième siècle ; le papier de lin ne fut inventé qu'au quatorzième et répandu beaucoup plus tard. Le parchemin était, préférablement, réservé pour les livres.

Qui avait besoin d'un livre allait le commander à un copiste et traitait directement avec lui. Les loueurs de livres (*stationnarii*) tenaient un assortiment d'ouvrages, qu'ils louaient pour en faire des copies. Le prix de la location était fixé pour chaque volume : il variait non seulement d'après le nombre de feuilles, mais, sans doute aussi, d'après son utilité et sa rareté.

A Bologne, les bedeaux exerçaient la profession de loueurs de livres, mais pas exclusivement : des professeurs tenaient le même commerce.

A Paris, le recteur se rendait en grande pompe à Saint-Denis, à la foire du Lendit, qui commençait le 2 juin, suivi d'un nombreux cortège de maîtres et d'escholiers, visitant ou faisant visiter le parchemin, pour percevoir le droit et prévenir les fraudes.

Bien que les manuscrits fussent rares et par suite assez chers [1], les libraires ne devaient pas en

1. La découverte de l'imprimerie fit rapidement tomber le prix

UNE SALLE DE COURS, AU XV^e SIÈCLE

(D'après une miniature de manuscrit ; ms latin, 696 d., f° 4. *Bibl. nat.*)

majorer le prix, ni les vendre en mauvais état (*vitiosos*). Ils y avaient intérêt, s'ils tenaient à conserver le privilège de fonctionnaires de l'Université.

Défense était faite aux établissements universitaires d'acheter du parchemin ailleurs qu'aux Mathurins et à la foire Saint-Denis. Chaque boîte de parchemin rentrant dans Paris était grevée d'un léger droit au profit du recteur.

Tout marchand forain devait, en arrivant, prévenir le recteur, qui envoyait compter les boîtes et les faisait estimer et taxer par les quatre parcheminiers-jurés de l'Université ; pendant vingt-quatre heures, le marchand ne pouvait vendre qu'aux escholiers, aux praticiens et aux particuliers, mais non aux libraires.

des manuscrits, qui était relativement élevé. On connaît l'histoire du prêt du manuscrit de Rhasès, par la Faculté, au roi Louis XI. (Cf. *Historia Universitatis Parisiensis*, par Du Boulay, t. V, 883.) Au début, l'imprimé n'a été qu'une contrefaçon du manuscrit, destiné à rendre la copie plus facile et moins coûteuse. (Ferrari da Grado, th. cit., 96.)

IX

Quand les étudiants avaient besoin d'argent pour faire la fête, nous dirions aujourd'hui la « bombe », ils proposaient à leurs propriétaires de leur vendre leurs instruments d'étude, les véritables armes du soldat, pour employer l'expression du temps. Tout comme leurs descendants actuels, ils « lavaient » leurs manuscrits. A défaut du mot, ils pratiquaient la chose.

Pour se procurer de l'argent, certains ne reculaient pas devant les moyens les plus répréhensibles. Chose incroyable et qui nous paraît énorme, même à distance, ils avaient le droit d'écouler de la fausse monnaie, sans être soumis aux lois qui en punissaient l'émission ou la fabrication[1] !

Ceux-là constituaient, il est vrai, une infime minorité. La plupart recouraient à leurs banquiers naturels, je veux dire leurs parents.

1. *Les logements des étudiants au moyen âge,* par A. Dubouchet (*Gaz. hebd. des sc. méd. de Montpellier,* 21 mai 1887).

M. Léopold Delisle [1] a publié quelques lettres d'étudiants, dont celle qu'on va lire nous offre un spécimen assez réussi : c'est une requête que deux écoliers, appartenant à une famille noble, deux Flamands étudiant aux écoles d'Orléans, sont censés adresser à leurs parents, pour en obtenir l'argent qui leur est indispensable [2] :

A leurs chers et vénérés parents, M. Martre, chevalier, M., sa femme, M. et S., leurs fils, salut et obéissance filiale.

Veuillez apprendre que, grâce à Dieu, nous demeurons en bonne santé dans la cité d'Orléans, et que nous nous consacrons tout entiers à l'étude, sachant que Caton a dit : *Scire aliquid laus est*... Nous occupons une bonne et belle maison, qui n'est séparée des écoles et du marché que par une seule maison, de sorte que nous pouvons nous rendre journellement aux cours sans nous mouiller les pieds. Nous avons aussi de bons camarades, déjà avancés et fort recommandables à tous égards. Nous nous en félicitons bien, car le Psalmiste a dit : *Cum sancto sanctus eris*. Mais pour que le manque d'instruments ne compromette pas les résultats que nous avons en vue, nous croyons devoir faire un appel à votre tendresse paternelle, et vous prier de nous envoyer, par le porteur de la présente, assez d'argent pour acheter du parchemin, de l'encre, un écritoire, et les autres objets dont nous avons

1. *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1869, 139 et suiv.

2. Ce fut à Orléans que se formèrent, pendant longtemps, les plus habiles rédacteurs de lettres ; c'est des Écoles de cette ville que sortirent les secrétaires des papes Alexandre III et Lucius III.

MESSAGER, AU MOYEN-AGE

(Musée germanique de Nuremberg).

besoin. Vous ne nous laisserez pas dans l'embarras et vous tiendrez à ce que nous finissions convenablement nos études, pour pouvoir revenir honorablement dans notre pays. Le porteur se chargerait bien aussi des souliers et des chausses que vous auriez à nous envoyer. Vous pourriez aussi nous donner des nouvelles par la même voie.

Si la bourse paternelle refusait de s'ouvrir, les étudiants qui appartenaient à la bourgeoisie aisée, fils de commerçants, chevaliers ou neveux d'ecclésiastiques bien prébendés, quoique recevant de fréquents et importants subsides, avaient recours à l'usurier. Mais, avant de recourir à cette extrémité, il n'était prétextes qu'imaginât le jeune étudiant, pour attendrir ses parents récalcitrants[1].

« Le premier chant de l'étudiant, dit un père de cette époque, est une demande d'argent, et il n'y avait jamais une lettre qui n'en demandât. »

Ces lettres étaient composées sur un canevas à peu près uniforme, dont celui-ci, vendu par un industriel ingénieux, offre le type le plus habituel.

Thème à développer. *Début :* la mère devient une marâtre, quand elle ne soulage pas la misère de son fils. *Narration :* il y a longtemps que j'ai

1. Au début du quatorzième siècle, un étudiant d'Orléans écrit à son père qu'il est tombé gravement malade ; il demande qu'on lui envoie un cheval et de l'argent, « pour avoir le moyen de venir chercher la santé sur le sol natal ». Cf. *Mém. de la Soc. hist. et arch. de l'Orléanais*, t. XXIII (1892), 48.

(XV^e^ siècle)

(XVI^e^ siècle)

(XVII^e^ siècle).

MESSAGERS

dépensé mon argent pour mes études et mes besoins journaliers. *Demande :* donnez-moi mon nécessaire et soulagez ma pauvreté par un petit sacrifice. *Conclusion :* il est du devoir d'une mère de soulager l'indigence de son fils.

Le plus souvent, la maman faisait la sourde oreille, invoquait la dureté des temps, la cherté du logement et des aliments.

Les écoliers lettrés témoignent plus d'élégance dans l'art de « tirer la carotte ». Eustache Deschamps, étudiant en droit de l'Université d'Orléans, adressait à son père cette jolie ballade :

Très cher père, je n'ai denier
Et si fait à l'étude cher.
Je ne saurais étudier
Dans mon Code, dans mon Digeste,
Caduques sont. Je dois, de reste,
De ma prévôté dix écus,
Et ne trouve homme qui me preste.
Je vous mande argent et salus.

. . . . . .

Très cher père, pour m'alléger,
En la taverne, au boulanger,
Aux docteurs, aux bedeaux conclus,
Vins sont chers, hôtels, autres biens,
Je dois partout. J'ai grand métier
D'être mis hors de tels biens.
Cher père, veuillez moi aider
Je redoute l'excommunier,
Cité suis ; n'ai os ni areste.

D'argent n'eu devant cette feste
De Pasques ; du moutier exclus
Serai : octroyez ma requeste.
Je vous mande argent et salus.

Parfois le père se laissait toucher, non sans recommander à sa progéniture plus de modération dans les dépenses ; d'autres fois, il refusait, invoquant la mévente de son blé ou de son vin.

L'étudiant se décidait alors à frapper à d'autres portes. Un d'entre eux écrivait à sa sœur, mariée, de tromper la vigilance de son mari et de lui envoyer telle somme qu'elle pourrait. Afin de l'apitoyer sur son sort, il lui contait qu'il logeait sur la place publique, n'ayant ni vêtements, ni chaussures, pas même de chemise ! La missive produisit son effet : la destinataire, se laissant attendrir, envoyait à son frère cent sols tournois, deux paires de chaussettes et dix aunes de toile.

Dans la lettre qui accompagnait l'envoi, elle recommandait le secret le plus absolu : « Prends garde que mon mari le sache, disait-elle à son jeune frère, car s'il le savait, il me tuerait ; sur mes instances, il a d'ailleurs l'intention de t'envoyer de l'argent[1] ». C'était double profit pour celui qui, à cette heure, se félicitait que sa ruse eût aussi bien réussi.

1. Levillain, *loc. cit.*

X

On a pu se demander comment, à une époque où le service postal n'existait pas, ou était des plus rudimentaires, communiquaient entre eux parents et écoliers.

En raison de la difficulté des communications, lorsqu'un étudiant arrivait du fond de sa province, pour suivre des cours à Paris, il ne fallait pas qu'il comptât pouvoir revenir dans son pays avant la fin de ses études. Il allait donc rester séparé de sa famille pendant plusieurs années.

D'autre part, comme il n'existait, alors[1], aucun organisme ayant une analogie, même lointaine, avec notre service des postes, afin que les escholiers pussent rester en relations avec leurs parents, on créa de bonne heure des messagers, *nuntii minores*, ou encore *viatores*, qui portaient primitivement le nom de *missi dominici*.

1. Du moins avant Louis XI.

PROCUREUR DE LA NATION — BEDEAU — PETIT MESSAGER

(D'après l'ouvrage de P. Lacroix, sur le *Moyen Age*).

Irréguliers à l'origine, ils ne tardèrent pas à s'organiser en corps spécial : il leur fut accordé un certain nombre de dispenses d'impôts, de droit de péage, etc., qui en firent un office assez recherché.

Les petits messagers, *nuntii volantes* ou *minores*, *petits forains* et *ordinaires*, étaient des sortes de commissionnaires, qu'on rencontrait sur tous les chemins, jusque dans les coins les plus reculés du royaume et même en pays étrangers. Ils ne faisaient pas seulement les commissions des étudiants et des suppôts de l'Université ; ce service n'étant pas assez rémunérateur, ils étendirent leur clientèle, en se chargeant, pour toute espèce de personnes, de porter « lettres, argent, procez, hardes, marchandises, et tout ce qui leur est commis et confié, pour l'usage des particuliers et du public, et d'avoir bureau ouvert pour cet effet[1] ».

Les grands messagers, *nuntii majores*, répondaient à d'autres besoins. Les étudiants, dont le pays était trop éloigné pour qu'ils pussent entreprendre le voyage, ou qui ne voulaient ou ne pouvaient faire les frais de messages, s'adressaient à des bourgeois de Paris et, moyennant caution, ceux-ci les dispensaient de recourir à l'aide

1. *Preuves et Defence du Droict de l'Université touchant les messagers* (Bibl. de la Sorbonne, U, 76).

paternelle : ils leur tenaient lieu de *correspondants*.

Ces bourgeois assistaient de droit aux réunions, en corps, de l'Université, aux autres actes et cérémonies publiques où l'Université figurait et ils jouissaient d'un certain nombre de privilèges.

Ils devaient prendre soin des écoliers de chaque diocèse, les recevoir à l'arrivée de leur pays, les assister en leurs maladies, leur procurer et faire servir, « soit par lettres de change ou autrement », ce qui est nécessaire pour leur entretien.

Ces messagers ne se déplaçaient que dans des circonstances exceptionnelles ; ils n'avaient droit d'apporter lettres et paquets pour d'autres personnes que les étudiants, ni de tenir bureaux de messagerie.

Qu'il eût recours aux *grands messagers*, représentants autorisés de la famille, ou à ses propres parents, l'écolier du moyen âge connaissait, comme celui de nos jours, l'art de faire s'ouvrir les bourses rebelles. Mais nous devons convenir, à son honneur, que l'escholier d'antan abordait avec plus de délicatesse que l'étudiant d'aujourd'hui, le chapitre de la « pécune ».

En conclurons-nous que, de nos jours, le respect s'en va, que la distance était plus grande

qui séparait, jadis, le père de ses enfants ?

Quoi qu'il en soit, les pitoyables requêtes d'escholiers que nous avons produites étaient bien faites pour attendrir leurs destinataires, à moins qu'ils n'eussent un pavé en place du cœur.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

L'exercice du *contrôle des étudiants à l'égard de leurs maîtres* date de loin. M. A. Germain a retrouvé (1), dans les archives municipales de Montpellier, la minute d'une plainte adressée par eux, à la fin du quinzième siècle, aux généraux réformateurs laissés par Charles VI en Languedoc, à la suite de son voyage à travers cette province, et de son double séjour à Montpellier, en 1389, si gaiement raconté par Froissart, au quatrième livre de ses *Chroniques*.

Tellement grande, y disent-ils, en se qualifiant d'étudiants et de bacheliers, était autrefois la renommée de l'Université de médecine de Montpellier, qu'elle jouissait de l'estime générale jusqu'aux dernières limites du monde. Mais, ô douleur ! elle est aujourd'hui réduite à tant d'abjection, que, s'il ne subsistait certains vestiges de cette ancienne gloire, elle serait entièrement oubliée.

(1) *Principe démocratique dans les anciennes écoles de Montpellier*, par A. Germain, 9-10.

La cause de cette ruine, c'est surtout la négligence, la cupidité, l'avarice des professeurs. Aucun ordre dans l'école, aucune mutuelle déférence. Nos maîtres, en présence même des élèves et du public, se querellent sans cesse ; l'inférieur injurie son supérieur, et le fait impunément. Nulle modestie ; rivalité incessante de domination. Par suite, pas d'entente, désaccord perpétuel : on ne s'unit que pour couvrir l'Université d'une honte qui finira par la perdre totalement.

Quoique, en effet, de sages statuts aient ménagé aux étudiants le moyen d'arriver aux grades sans trop s'appauvrir, l'avarice aveugle tellement nos professeurs, qu'au mépris de l'honneur de l'Université, et des serments qui les obligent à se respecter eux-mêmes, ils ne craignent pas de nous extorquer, pour la licence et le doctorat, des sommes excessives, réglementairement interdites... En vertu de cette sordide passion du lucre, ils reçoivent apothicaires et barbiers, en dépit de ce qu'ils doivent d'honneur à l'Université, des sujets ne sachant rien, au point de dégoûter les candidats sérieux de prendre leurs grades à Montpellier...

Aussi, les étudiants et bacheliers de cette Université, se sentant profondément atteints, par la prévision de son anéantissement, recourent-ils à vous, très redoutés seigneurs, pour vous supplier humblement de vouloir bien, au nom de l'autorité royale, dont vous êtes les dignes mandataires, arracher à une ruine imminente notre École de Médecine, en imposant à nos maîtres le strict devoir de n'exiger de nous pour la collation des grades que les droits régulièrement prescrits, et en les soumettant à l'entière obéissance aux statuts universitaires. Notre école ne peut revivre que par ce moyen...

Vous accomplirez ainsi une œuvre vraiment bonne, et les

étudiants et bacheliers, présents et futurs, pleins de gratitude à votre égard, prieront Dieu pour vous (1).

(1) *Arch. mun. de Montpellier.* Le texte original, en latin, de ce document, est rapporté *in-extenso* dans *l'Histoire de la commune de Montpellier*, de A. Germain, t. III, 444-449.

LA VIE D'ÉTUDIANT

A LA RENAISSANCE

I

Qui n'a entendu rapporter ce mot d'un ministre de l'Instruction publique, sous le second Empire : tirant sa montre à 2 heures de l'après-midi, en présence de son interlocuteur, le grand-maître de l'Université déclarait fièrement : « A cette heure, tous les élèves de tous les lycées et collèges de France composent en version latine ! » S'il y avait eu, au moyen âge, un ministre de l'Instruction publique, et qu'il eût donné audience à 5 heures du matin, il aurait pu dire, lui aussi, à son visiteur : « A l'instant où nous parlons, tous les élèves de toutes les Facultés se rendent à leurs cours. »

Au seizième siècle, où se conserve fidèlement la tradition moyen-âgeuse, du moins en ce qui concerne l'enseignement, l'étudiant est toujours tenu de se lever de bon matin, mais les infractions à la règle sont fréquentes.

En un temps où il n'existe pas encore d'horloge, il y a des chances que le professeur, aussi bien que l'écolier, se mette en retard : on est plus disposé à l'indulgence, quand soi-même on s'expose au blâme. La cloche de la paroisse voisine a beau être mise en branle par le *pulsator*, — l'un des fonctionnaires de l'Université chargé de ce soin, — que, plongé dans un sommeil profond, on a pu ne pas l'entendre.

Les cours ayant lieu à une heure très matinale[1], ceux qui les suivaient étaient tenus de loger dans le quartier universitaire ; aussi, en province notamment[2], les habitants de ce quartier se plaignirent-ils, à maintes reprises, de voir retomber sur un petit nombre de bourgeois les taxes ou exemptions dont jouissaient les suppôts de l'Université, tant les maîtres, les officiers, les libraires, etc., que les escholiers.

Mais voici nos étudiants sur pied. Une fois levés,

1. A 5 heures en été, à 6 heures en hiver, pour la Faculté des Arts ; une heure plus tard, pour les Facultés dites supérieures.

2. *La Vie de l'Étudiant à Caen au seizième siècle*, par Henri Prentout. Caen, 1905.

MAITRES ET ÉTUDIANTS AU XVI^{e} SIÈCLE

(Collection Hartmann).

ils s'habillent, bien qu'à la hâte, décemment ; leur toilette est moins négligée qu'aux âges précédents.

Voulez-vous savoir quel était le vêtement d'un écolier, en 1565 ? C'est un témoignage, en même temps qu'un trait de mœurs[1], que nous allons produire.

Après que j'ay esté esveillé, je me suis levé du lict, j'ai vestu mon pourpoint et mon saye (tunique). Je me suis mis sur une selle (chaise), j'ay pris mon haut de chausse et mon bas, que j'ay tous deux chaussés, j'ay pris mes souliers, j'ay attaché mon haut de chausses a mon pourpoint avec aiguillettes, j'ay lié mon bas avec les jarretières au-dessous du genouil, j'ay pris ma ceinture; j'ay peigné ma teste, j'ay pris mon bonnet que j'ay bien agencé, j'ay vestu ma robbe et puis, estant sorty de la chambre, j'ay descendu en bas, j'ay fait de l'eau en la cour contre une muraille, j'ay pris de l'eau d'une seille, j'ay lavé mes mains et mon visage, la bouche et les dents, j'ay essuyé mes mains et mon visage à une serviette.

Le mobilier de l'étudiant, on peut déjà en juger par cet aperçu, était sommaire. Souvent une même chambre avait deux occupants.

Peu ou point de livres : quelques rares ouvrages de médecine, tels que les œuvres d'Hippocrate ou de Galien, l'*Universa medica*, de Fernel; des livres de philosophie, ou de l'antiquité grecque et ro-

1. Mathurin Cordier, Colloque 60, l. 2, 320 (*Glossaire archéologique* de Gay, art. *Ecole*, *Ecolier*).

maine constituaient tout le bagage littéraire et technique de l'étudiant.

Celui-ci, en général peu fortuné, allait à la Bibliothèque, qui n'était guère pourvue.

Le gardien, qui était en même temps le *claviger scholarum*, devait l'ouvrir à tous ceux qui venaient y étudier ; les autres en étaient sévèrement exclus.

La précaution n'était pas superflue ; car, malgré la surveillance exercée, on constata maintes fois nombre de feuillets coupés, de lettres d'or ôtées, d'écussons arrachés [1].

En dépit de ces mutilations, les bibliothèques de nos Écoles de médecine s'enrichissaient sans cesse de dons privés. Le scribe de l'Université en tenait soigneusement registre.

Dans certaines Facultés, une partie du trésor de l'Université, « abri presque inviolable, dont quatre clefs différentes, confiées à diverses mains, garantissaient la sécurité », était affectée à l'accroissement de la bibliothèque.

Un conseil, composé de bacheliers et d'étudiants, était chargé d'acquérir les ouvrages jugés nécessaires, mais rien autre que des livres de médecine et de philosophie, grecs ou latins [2] : ainsi en avait décidé un article des statuts édictés en 1534.

1. *La Vie de l'Étudiant à Caen*, op. cit., 30.

2. *La Renaissance à Montpellier*, par A. Germain. Montpellier, 1871.

La bibliothèque profitant du reliquat des fonds demeurés en caisse chaque année, les étudiants exerçaient certains droits sur elle. Chacun d'eux possédait une clef, qui lui permettait d'y pénétrer à sa convenance.

A 4 heures du soir, le *claviger* fermait le dépôt de livres à la grosse clef, afin que nulle personne du dehors ne pût s'y introduire.

Les lecteurs s'engageaient, par serment, à ne pas maltraiter les livres qui leur étaient confiés, à ne les maculer ni d'encre ni de notes marginales ou interlinéaires. Violaient-ils ces engagements, non seulement l'accès de la bibliothèque leur était interdit, mais ils étaient contraints de payer le dommage qu'ils avaient causé.

II

Un code scolaire, datant de la première moitié du seizième siècle, atteste que l'organisation de nos Facultés de médecine continue de reposer, comme au moyen âge, sur la base religieuse.

Chaque dimanche, depuis la Saint-Luc jusqu'à Pâques, l'étudiant est tenu d'assister à la messe; à défaut, il paie deux deniers à titre d'amende, s'il est étudiant non gradué ; quatre deniers, s'il est bachelier; six, s'il est licencié ou docteur : le tout au profit du trésor de l'École.

L'un des jours qui suivent la Toussaint, l'École faisait célébrer une messe particulière, pour les morts de l'Université. On disait aussi des messes d'actions de grâces, des messes pour les bienfaiteurs. La fête de Saint-Luc, patron des médecins, donnait, aussi, lieu à de pieuses manifestations.

Dans le courant de l'année scolaire, tout le monde s'approchait ou était censé s'approcher des sacrements plusieurs fois. La veille de la

COURS DE FACULTÉ (commencement du XVI[e] siècle)

(*Bibl. nat.*, Ms fs. 1537 : *Chants Royaux*).

cérémonie, les cours étaient suspendus *confessionis causa*. En 1572 (l'année de la Saint-Barthélemy), Jean de Gorris, fils d'un doyen protestant, n'ayant pas voulu prêter le serment, sur les Saints Évangiles, d'assister aux messes de la Faculté, fut exclu de l'examen du baccalauréat en médecine[1].

Aucun docteur, bachelier ou étudiant, atteint d'excommunication, ne pouvait fréquenter l'École. L'entrée lui en était expressément interdite, jusqu'après son absolution[2].

L'École était placée sous le haut patronage de l'Évêque, bien qu'elle fût, en réalité, régie par le doyen, c'est-à-dire le plus ancien docteur en fonctions.

Le chancelier se bornait à juger, prononçant judiciairement soit entre les maîtres et les étudiants, soit entre les divers membres de la Compagnie et le public. Il convoquait les assemblées où l'on s'occupait des diverses affaires de l'École, notamment de l'élaboration du programme des cours, de l'administration financière, etc. Au-dessous du doyen et du chancelier, venaient les procureurs des docteurs, au nombre de deux, et le *procureur des étudiants*.

1. *Les Étudiants en médecine de Paris au seizième siècle*; essai historique, par G.-J. Henri de Boyer de Choisy; thèse de Paris, 1905, 105.

2. Statuts du 16 décembre 1534.

Charge enviée que celle-là, et qui la briguait devait présenter des garanties de probité et de pureté de mœurs qui le missent hors de soupçon[1].

Une fois élu, il fournissait caution pour les sommes d'argent dont il était appelé à devenir dépositaire. Il ne se libérait, à l'expiration de son mandat, qu'en rendant ses comptes de recettes et de dépenses. Son rôle consistait, en outre, à veiller au respect des statuts et au maintien de la discipline.

Dans les huit premiers jours de l'arrivée de l'aspirant-docteur, le procureur des étudiants le présentait au chancelier et aux procureurs des docteurs ; il lui était interdit de recevoir au delà de deux livres pour l'immatriculation du nouvel inscrit, et la même somme pour le baccalauréat : la livre tournois représentait, sous François Ier, 4 francs d'argent en moyenne, comme valeur intrinsèque, mais une somme cinq ou six fois supérieure, commercialement.

Le procureur des étudiants était choisi, le plus ordinairement, parmi les bacheliers. Ses fonctions cessaient de plein droit le jour où il parvenait à la licence ; mais il pouvait ne pas arriver au terme de sa magistrature. Le doyen, ou le chan-

1. « Quiconque mène une vie déshonnête, quiconque s'adonne au jeu ou à la débauche est indigne de cette charge et doit en être exclu. » Statuts de 1534 (*Archives de la Faculté de médecine de Montpellier*).

celier, pouvait le révoquer, en cas de manquement grave à ses obligations.

Ils pouvaient, de même, le destituer, s'il devenait joueur, ou semeur de discorde ; s'il n'observait pas ou ne faisait pas observer les statuts ; s'il négligeait d'apporter la diligence nécessaire dans les anatomies ou dans les autres devoirs de sa charge[1].

Par contre, le procureur des étudiants avait le droit d'admonester le professeur, ou son suppléant, qui ne faisait pas régulièrement son cours ; en cas de récidive, il le convoquait devant le chancelier ou le doyen et lui renouvelait, en sa présence, ses avertissements ; en dernier ressort, il en appelait à l'autorité supérieure de l'Évêque, conservateur des privilèges de l'Université.

1. *Les Étudiants de l'École de médecine de Montpellier au seizième siècle*, par A. Germain (*Revue historique*, janvier-février 1877).

III

« Pas d'immatriculation (dit formellement un statut du 30 septembre 1517), pour quiconque n'aura pas fait preuve de connaissances suffisantes en logique et en philosophie. On interdira l'entrée des cours de médecine aux candidats déclarés, après examen, incapables sur ces matières, jusqu'à ce qu'ils se montrent en état d'en discuter convenablement. » C'est qu'on était, plus que de nos jours, convaincu de la nécessité d'une culture classique, avant d'aborder l'étude de la médecine; nous avons changé tout cela. *Quantum mutati!* pour parler le peu de latin qui nous reste.

On se montrait, alors, plus sévère qu'aujourd'hui pour les certificats de provenance étrangère. Les diplômes délivrés par l'Université d'Orange ou de Siguenza, en Espagne, jouissaient d'une défaveur particulière.

A Montpellier, on n'admettait qu'à une sorte d'équivalence préparatoire les diplômes même

parisiens ; ceux qui en étaient porteurs étaient tout au plus considérés comme aptes aux épreuves du baccalauréat [1].

En dépit de ces mesures restrictives, le nombre des étudiants allait croissant. Et cependant, il leur en coûtait pour conquérir le parchemin de leurs rêves ; on se plaint de la cherté des frais scolaires, que dirait-on, si on rétablissait les droits de jadis ?

A chaque professeur, le futur bachelier était tenu de verser cinq sous tournois ; dix sous au président de l'examen [2].

Pour devenir licencié, il avait à faire trois cours successifs, *ad sonitum campanæ in cathedrâ*, *cum toga et byrretto quadrato* : c'était une partie des seize épreuves exigées pour obtenir le grade de docteur.

Le bachelier ne pouvait commencer les cours, qu'après s'être exercé, pendant six mois au moins, à la pratique, dans une localité des environs.

Ces cours avaient lieu en présence de la foule

1. Statuts du 5 avril 1526.

2. On aura une idée de ce qu'était le baccalauréat, par le témoignage de l'un des bacheliers de l'époque, qui conquit son grade en 1556, le 18 mai. L'examen dura de 6 heures du matin à 9 heures ; on revêtit ensuite le candidat d'une robe rouge. Celui-ci commença par réciter un discours assez long, puis fit un remerciement en vers (*carmen*). Quand il eut terminé, il versa la somme de douze francs trois sols, en échange de laquelle on lui remit son brevet, dûment scellé du scel de l'Université.

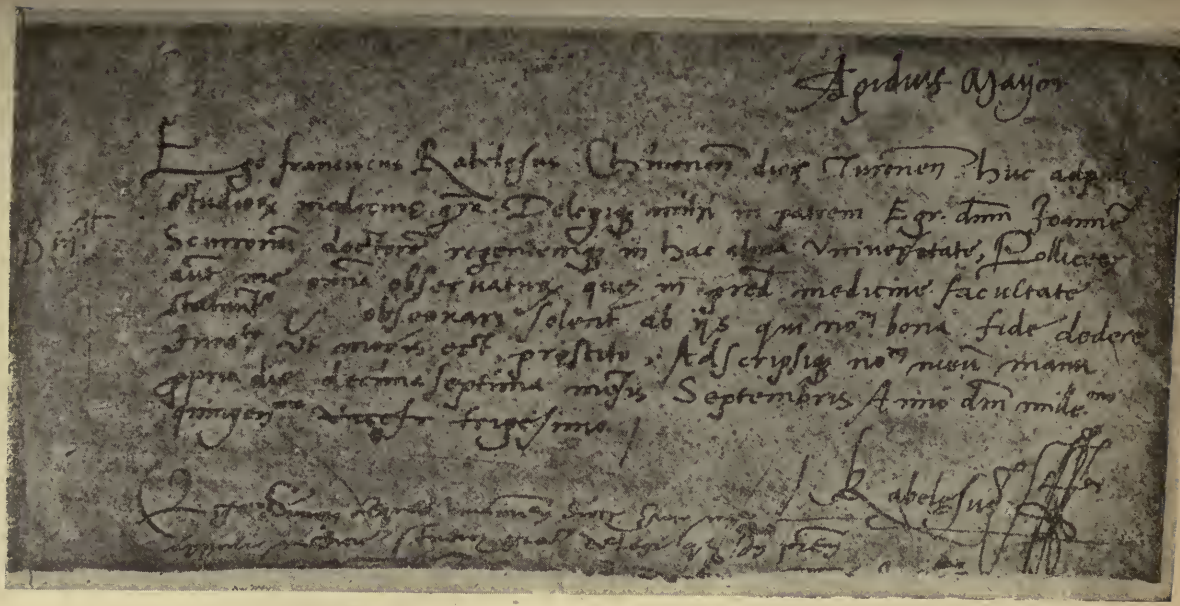

Inscription de RABELAIS, comme élève en médecine, sur le registre des matricules de la Faculté de Montpellier, à la date du 17 septembre 1530 ; en marge du registre, on lit : *solvit tres libras* ; c'est la mention du versement, par Rabelais, de l'écu de trois livres exigé en pareil cas.

des licenciés, bacheliers et étudiants en médecine, accourus pour apposer leur signature sur le diplôme en parchemin délivré au nouveau professeur. Celui-ci, sa leçon faite, conduisait ses auditeurs chez le pâtissier, où il leur payait des gâteaux, afin qu'ils fussent d'autant plus exacts à son cours et lui donnassent son attestation [1].

Le futur licencié versait neuf sous deux deniers à chacun de ses juges; il leur fournissait, en plus, deux bouteilles de vin blanc par jour, ainsi qu'au bedeau de l'Université, « avec un certain nombre de pommes et d'oranges ».

Le jour de la discussion des *points rigoureux*, il donnait un écu à chaque docteur-régent assistant ou non à l'examen, et à chacun des autres docteurs libres, présents à l'acte ; à quoi il lui fallait ajouter vingt sous tournois pour chaque professeur, comme représentation du dîner auquel la Faculté avait droit, quand elle menait le futur licencié à l'Évêché; tout cela, sans préjudice de moult bouteilles de vin blanc, de gâteaux ou de fruits, suivant la saison ; enfin, d'une copieuse collation, que partageaient, en compagnie des examinateurs, les notabilités de la ville, venues, sur son invitation, pour applaudir à son succès.

1. Cf. la relation de Thomas Platter (*op. infrà cit.*).

Un personnage célèbre était-il de passage dans la ville universitaire au moment de l'examen, on ne manquait pas de l'inviter[1]. Il ne restait plus à l'étudiant qu'à envoyer, pour avoir fait tout son devoir, au domicile de chaque docteur, un masse-pain, garni de deux livres de dragées ou de confitures de choix, avec un beau cierge ; ce dont il s'acquittait habituellement à l'issue de la collation.

Voulait-il prendre rang parmi les docteurs, il lui incombait l'obligation de donner à chaque professeur — en échange du festin, du bonnet, des gants, des droits de grade — deux écus et cinq sous tournois. Quant au président de la cérémonie, il avait reçu la veille une somme de trente écus.

Ce n'est pas tout ! Il y avait le bedeau qu'il ne fallait pas oublier, le bedeau qui marchait en avant du professeur, quand celui-ci, enveloppé dans sa robe fourrée, faisait son entrée dans la salle des actes.

Situation recherchée que celle de bedeau :

1. L'ambassadeur des Provinces-Unies auprès du Roi, Quentin-Taffin, de Tournai, étant de passage à Caen, pendant la Ligue, fut invité, ainsi que le Parlement, à assister à la réception de Me Nicolas Michel au doctorat en médecine. (*La Faculté de Médecine de Caen au seizième siècle*, par H. Prentout : communication lue à la Société des Antiquaires de Normandie, le 27 janvier 1905.)

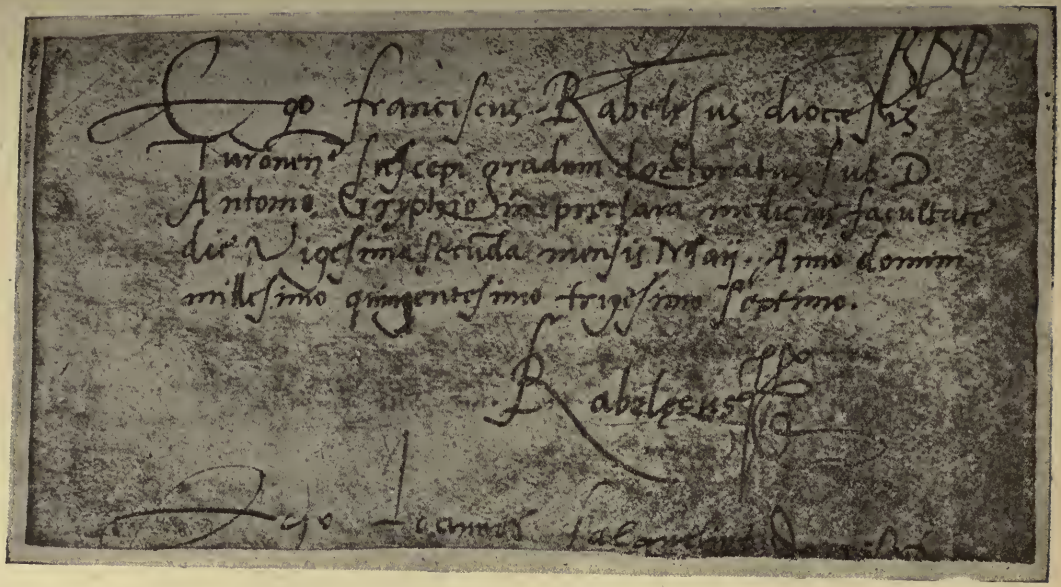

Note écrite, de la main de RABELAIS, à l'occasion de sa promotion au doctorat en médecine, à la Faculté de Montpellier.

les bourgeois les plus considérés de la ville la sollicitaient ; et on se l'explique, quand on sait que le bedeau avait le droit de prélever, sur chaque étudiant immatriculé de Pâques à la Saint-Luc, un tribut de deux sous et demi ; pareille contribution à la Sainte-Catherine et différentes sommes pour les cours. Les frais allaient en augmentant, à mesure que l'on montait en grade.

Le docteur devait, en outre, payer dix sous tournois au sonneur de l'église, qui annonçait la cérémonie de sa réception, en sonnant la cloche la veille au soir et le matin du jour de la cérémonie. Il avait, en plus, à verser au prieur de la même église paroissiale, *présent ou absent*, une barrette et une paire de gants.

Autant en réclamait le sacristain, mais seulement s'il avait assisté à la solennité ; autant, les deux premiers prêtres et l' « hebdomadier » préposé à la garde de la porte du chœur, sauf à s'en tenir à la remise des gants à l'égard du troisième prêtre, des trois diacres et du clerc. Décuplez toutes ces sommes et vous aurez une idée approximative de la dépense qu'occasionnait une réception au doctorat [1].

1. A Montpellier, la cérémonie du doctorat se passait en grande pompe, dans l'église de Saint-Firmin, au son de l'orgue. Certains récipiendaires prononçaient un discours de remerciement en cinq ou six langues ; puis on les promenait solennellement par la ville, au son des fifres et avec un panache de soie

Mais tous les étudiants étaient loin de pouvoir s'acquitter de ces frais élevés : il y avait une grande diversité dans les ressources des jeunes gens qui fréquentaient les cours des Universités. Si tels d'entre eux pouvaient dépenser de grosses sommes, quelques-uns mendiaient leur pain.

Le *Dit des crieries de Paris* nous montre les écoliers du collège des Bons-Enfants criant, par les rues de la Cité, ce refrain désolé :

> Les Bons Enfants orrez crier
> Du pain, n'es vueil pas oublier.

Ceux qui avaient leur pitance assurée, aux collèges de Navarre ou de Montaigu, n'étaient guère mieux partagés : ils ne mangeaient pas toujours à leur faim ! Devons-nous rappeler le jeu de mots latin sur Montaigu : *Mons acutus*, *ingenium acutum*, *dentes acuti ?* Erasme, qui y avait fait ses études, a laissé, dans un de ses *Colloques*, un

sur la barrette. On portait, au cortège, des tiges de fenouil, ornées de figurines de sucre. Au retour, avait lieu une collation copieuse, avec abondante distribution de dragées. L'hypocras était versé à flots et, après avoir bien bu et bien mangé, on dansait avec frénésie. En Espagne, c'était un jour de fête pour toute la ville, celui où le doctorat était décerné à quelques étudiants, après sept ou huit années passées à l'Université : cloches à toute volée, processions, femmes au balcon agitant des mouchoirs, distributions de vivres à la populace, banquets, courses de taureau. Le nouveau docteur, s'il possédait quelque chose, s'y ruinait le plus souvent. (Cf. *Une réception de docteur à Montpellier au seizième siècle*, par A. Castan. Montpellier, 1878.

FAÇADE DU COLLÈGE DE NAVARRE, CONSTRUIT SOUS LE RÈGNE DE PHILIPPE-LE-BEL ET AUJOURD'HUI DÉTRUIT.

tableau vigoureusement buriné de la rude existence qu'il avait menée dans ce collège, où il avait gagné, à l'entendre, des infirmités pour le restant de ses jours.

Le valétudinaire écrivain a retracé, avec l'éloquence de la rancune, le régime famélique auquel il avait été soumis. L'hiver, il lui fallait se contenter d'une eau glacée et saumâtre, provenant d'un puits empesté, ou la lie d'un vin tourné ; jamais de viande, comme si le carême durait douze mois entiers. Au moins, les écoliers avaient-ils une couche convenable ? Ah ! que non pas ! un méchant grabat, posé à même le sol, leur servait de lit et, s'ils s'avisaient de regimber, la férule tournoyait dans l'air, jusqu'à ce qu'elle s'abattit sur leurs épaules, ou un peu plus bas.

Nous avons dit que, pour gagner de quoi vivre et étudier, au moyen âge, des écoliers écrivaient des manuscrits, balayaient, ramassaient les ordures ; que d'autres se mettaient au service d'un collègue, d'un étudiant riche ou d'un professeur. Il en était de même à la Renaissance. N'est-ce pas, d'ailleurs, ce qui s'observe dans telles Universités américaines, de nos jours, où les étudiants sont cochers, conducteurs de tramways, décrotteurs, etc. ?

La corporation universitaire parisienne, qui a servi de modèle à presque toutes les autres, avait

trouvé un moyen ingénieux de proportionner les frais d'examen aux ressources des écoliers : la dépense hebdomadaire de chaque étudiant était calculée, d'après ses déclarations, par les autorités universitaires, qui établissaient la quotité de leur contribution vis-à-vis de la Faculté. Cette *bourse* servait d'unité ; si l'étudiant avait à payer quatre bourses, cela indique qu'il payait une somme quatre fois équivalente à sa dépense hebdomadaire, déduction faite du loyer de sa chambre. L'impôt sur le revenu, calculé proportionnellement aux facultés du contribuable et fondé sur la déclaration, aurait-il été inventé par la démocratie universitaire du moyen âge ? Il y semblerait.

L'esprit de corps, la solidarité qui unissait étudiants pauvres et étudiants riches, se manifestait, parfois, d'une façon fort touchante. Il n'était pas rare que des camarades généreux payassent les droits pour ceux qui ne pouvaient les acquitter, en versant à la caisse commune. Mais une délibération de la Faculté était indispensable : tout devait se passer dans les formes et l'on poussait la délicatesse jusqu'à dissimuler, sur le registre des comptes, le nom du bénéficiaire de cette faveur ; sauf, toutefois, si celui-ci s'engageait à rembourser plus tard les avances qu'on avait faites pour lui, auquel cas son nom était consigné sur les registres.

IV

Il fallait avoir la bourse bien garnie, quand on abordait les études médicales ; n'allait-on pas, dans nos anciennes Écoles, jusqu'à payer l'assistance aux démonstrations anatomiques ?

Il y avait longtemps, au seizième siècle, que l'on pratiquait des dissections : dès 1376, les médecins de Montpellier avaient obtenu, du lieutenant du roi en Languedoc, l'autorisation d'opérer sur le cadavre des condamnés à mort ; mais il n'était accordé, pour chaque cour judiciaire du ressort, qu'un cadavre de supplicié par an. L'École de Paris ne jouit que plus tard du même privilège.

La pratique des dissections existait donc dès le quatorzième siècle en France ; mais celles-ci étaient relativement rares, d'autant plus rares que le Coran, aussi bien que la loi de Moïse, édictaient les pénalités les plus rigoureuses contre quiconque mutilait même une portion de cadavre humain [1].

1. Arrêt des Grands Jours de Béziers.

UNE LEÇON D'ANATOMIE, AU XIV[e] SIÈCLE

(Manuscrit de la Bibliothèque de la Faculté de médecine de Montpellier).

Il faut arriver en 1550 pour voir prescrire l'obligation de quatre anatomies par an[1], confiées « à l'un des docteurs et chirurgiens des plus idoines et suffisans ».

Le premier « Théâtre anatomique » qu'eut l'École de Montpellier fut inauguré en 1556[2]. Mais on n'avait pas attendu jusque-là pour ouvrir des cours, ou, pour mieux dire, des démonstrations d'anatomie.

Si l'on s'en rapporte à la relation d'un étudiant de l'époque[3], ces démonstrations étaient publiques. Outre les étudiants, il y avait dans l'assistance beaucoup de personnes de la noblesse et de la bourgeoisie, et jusqu'à des dames et des demoiselles, quoi qu'on fît l'autopsie d'un homme. Il y assistait même des moines. Les femmes se cachaient derrière le masque, surtout quand on faisait l'anatomie d'un sujet de leur sexe.

On allait à une dissection, comme on court aujourd'hui aux leçons du conférencier à la mode et, lorsqu'en 1673, Molière, dans le *Malade imagi-*

1. Le *Liber procuratoris studiosorum*, analysé par M. A. Germain, enregistre une anatomie pour l'année 1526, deux en 1527, deux en 1528, quatre pour 1529, deux pour 1530, trois pour 1531. Le nombre s'en élève à cinq en 1532 et 1534 ; il n'avait été que de trois en 1533, et il retombait à deux en 1535.

2. *L'École de médecine de Montpellier, ses origines*, etc., par A. Germain (Montpellier, 1880), 80.

3. *Félix et Thomas Platter à Montpellier* (1552-1559 ; 1595-1599). Montpellier, 1892.

naire, mettra en scène Thomas Diafoirus, invitant sa fiancée à aller voir, « pour se divertir, la dissection d'une femme », il ne fera que mentionner une coutume qui persistait et dont nul ne songeait à se choquer[1].

Le professeur chargé, selon l'expression consacrée, d' « interpréter l'histoire du corps humain, » en présence d'une assistance aussi nombreuse que choisie, recevait un écu pour sa peine ; le surplus de la recette — car on prélevait le prix de la place que chacun venait occuper dans l'amphithéâtre, pour jouir de ce peu ragoûtant spectacle[2]

1. Un autre genre de distraction, qui donne bien le ton du temps : on allait aux exécutions judiciaires comme à une partie de plaisir. Celles-là étaient fréquentes : pendant un séjour de sept ans à Montpellier, F. Platter n'en note pas moins de treize ; deux fois seulement, ce furent des exécutions en effigie ; mais, quand ce n'était pas un simulacre, le spectacle était d'une tragique horreur : le bourreau, après avoir bandé les yeux du condamné, le couchait sur le ventre, le cou à découvert, sur le billot ; il tirait un grand glaive, qu'il tenait dissimulé sous sa robe, et lui en portait deux coups sur la nuque : la tête roulait sur le plancher ; ensuite, il coupait les jambes et les bras du criminel, les posait sur l'échafaud, avec la tête au milieu, les y laissait toute la nuit et, le lendemain matin, suspendait ces débris, hors de la ville, à un olivier, où on les laissait pourrir. Parfois, le corps était remis aux amphithéâtres d'anatomie ; d'autres fois, on le livrait aux flammes, et quand le feu ne voulait pas prendre, s'il pleuvait, par exemple, on y répandait de l'huile de térébenthine pour l'activer.

Doux pays ! douces mœurs ! !

2. On payait, à Montpellier, douze deniers tournois, pour assister à une « anatomie », si on était étudiant ; les profanes payaient quinze deniers.

— le surplus était affecté aux « frais matériels de l'opération et de ses suites ».

Ces frais étaient loin d'être insignifiants : la note qui suit, extraite des registres officiels[1], montre ce qu'il en coûtait, en l'an 1527, pour pratiquer une *anatomie* ; si l'on eut un moment l'idée d'y admettre les étudiants sans bourse délier, on dut bien vite y renoncer, dans l'intérêt même de la caisse scolaire.

Voici la carte des dépenses d'une dissection, au temps de Rabelais[2] :

Pour l'éminent et très savant maître Jean Faucon, doctissime interprète de l'histoire du corps, un écu. (Jean Faucon était, avec Schyron, le maître de Rabelais ; avec Antoine Gontier et Antoine Saporta, Jean Faucon était un des professeurs d'anatomie les plus réputés). — Pour le prosecteur, 20 sous. — Pour le vase de verre destiné à recevoir les intestins, ainsi que pour le feu et les étoupes, cinq sous dix deniers. — Pour l'encens employé à assainir la salle, dix-huit deniers. — Pour le garde de l'hôpital, qui a bénévolement livré le cadavre, cinq sous. — Pour la femme dudit garde, qui a prêté le linceul dans lequel on l'a apporté à l'École, deux sous, afin de la mieux disposer à nous avertir, lorsqu'il se présentera des corps propres à la dissection. — Pour les hommes qui ont amené

1. *Liber Procurat.*, ad. ann. 1527, rapporté par Germain (*La Renaissance à Montpellier*, 67-8.)

2. Rabelais a constaté sa présence à une autopsie pratiquée par Schyron, en 1530, en signant de sa main sur le registre *ad hoc* : « *Rabelæsus, quia præsens fui.* »

le cadavre de l'hôpital au Collège de médecine, deux sous. — Pour le vin qui a servi à le laver, et pour ceux qui l'ont lavé, deux sous. — Pour une livre de chandelle nécessaire à la poursuite de la dissection dans la soirée du jour de l'autopsie, seize deniers. — Pour le suaire d'ensevelissement, et pour les tabliers et linge de dissection, sept sous. — Pour la préparation du cercueil et de la fosse, l'appel des prêtres, le port des cierges qu'ont exigé les funérailles, neuf deniers. — Pour les peines du bedeau de l'Université, qui a concouru à l'opération en entretenant le feu, en fournissant de son mobilier nombre d'ustensiles dont on avait besoin, cinq sous. — Pour sa femme, qui a ensuite nettoyé la salle, douze deniers. — Pour ses enfants, qui ont également prêté assistance, soit en aidant les opérations, soit en courant chercher tout ce qu'il fallait, quatre deniers. — Pour le prêtre de Saint-Claude et pour le fossoyeur, six livres.— Pour les prêtres qui ont accompagné le corps au cimetière Saint-Barthélemy et les pauvres qui leur ont fait cortège, neuf sous. — Pour le prêtre ou prieur de l'hôpital, deux sous. — Pour les porteurs qui ont transféré le corps au lieu de la sépulture, quatre sous. — Pour les prêtres de Saint-Mathieu, trois sous quatre deniers. — Au cimetière de l'église Saint-Barthélemy, douze deniers. — Pour le lit ou brancard du curé de la paroisse Saint-Firmin, quatre livres. — Pour le cercueil, douze sous. — Pour les chapes, la croix et les prêtres de Saint-Firmin, sept sous. — Pour une messe dite à l'intention du disséqué, vingt deniers.

Le cérémonial ne fut pas toujours aussi compliqué et l'on mettait parfois moins de façons pour porter un corps en terre et surtout pour l'exhumer.

Quand le bruit se répandait que le prévôt des maréchaux allait procéder à une exécution capitale, le procureur de l'Université se hâtait de tenir conseil, avec les étudiants et bacheliers en médecine, et on décidait de réclamer le futur pendu, pour en faire une « anatomie sèche ». Mais l'autorité n'accordait pas toujours la dépouille mortelle du condamné ; force était de se contenter d'un méchant squelette, plus ou moins avarié, plus ou moins complet. Aussi, pour remédier à cette disette de « sujets », les étudiants recouraient-ils à tous les moyens, voire à ceux que condamnaient sévèrement les lois. Ils dérobaient furtivement les cadavres, soit dans les hôpitaux, soit dans les cimetières. Le fait de Vesale allant de nuit déterrer les cadavres à la butte de Montfaucon ou au cimetière des Innocents, est loin d'être un fait isolé.

Le médecin bâlois, qui nous a laissé le récit, pittoresque et imagé, de sa vie d'étudiant, a conté une de ces expéditions nocturnes, au cours desquelles il alla, en compagnie de camarades aussi déterminés que lui, déterrer les corps fraîchement inhumés dans un cloître situé *extra-muros*. Ce ne fut pas sans courir quelques risques.

« ... Ma principale étude, narre le conteur, était l'anatomie. Non seulement je ne manquais

jamais d'assister aux dissections d'hommes ou d'animaux qui se faisaient au Collège, mais j'étais aussi de toutes les autopsies que l'on pratiquait secrètement sur des cadavres et j'en étais venu à mettre moi-même la main au scalpel, malgré la répulsion que j'avais éprouvée d'abord. Je m'exposai même à plus d'un danger avec d'autres étudiants français, pour me procurer des sujets.

Un *baccalaureus medicinæ* nommé Gallotus, qui avait épousé une femme de Montpellier et possédait une certaine fortune, nous prêtait sa maison. Il nous invitait, moi et quelques autres, à des expéditions nocturnes, pour aller hors la ville déterrer secrètement des corps fraîchement inhumés dans les cimetières des cloîtres, et nous les portions chez lui pour les disséquer. Des individus apostés nous prévenaient des enterrements et nous menaient la nuit à la fosse...

A la nuit close, Gallotus nous conduisit hors de la ville, au couvent des Augustins, où nous attendait un moine appelé frère Bernard, gaillard déterminé, qui s'était déguisé pour nous prêter la main.

Arrivés au couvent, nous y restons à boire, sans bruit, jusqu'à minuit. Alors, dans le plus grand silence et l'épée à la main, nous nous rendons au cimetière du couvent Saint-Denis, où nous déterrons un corps avec nos mains, car la terre n'était pas encore tassée, l'enterrement

ayant eu lieu le jour même. Une fois mis à découvert, nous le tirons dehors avec des cordes, et l'enveloppant de nos flassades, nous le portons sur deux bâtons jusqu'aux portes de la ville. Il pouvait être trois heures du matin. Là, nous mettons le corps à l'écart, pour aller frapper à la poterne, qui s'ouvrait pour entrer et sortir de nuit. Le vieux portier vient nous ouvrir en chemise; nous le prions de nous donner à boire, sous prétexte que nous mourions de soif et, pendant qu'il va chercher du vin, trois d'entre nous font passer le cadavre et le portent sans désemparer dans la maison de Gallotus, qui n'était pas bien éloignée. Le portier ne se douta de rien, et nous rejoignîmes nos compagnons.

En ouvrant le linceul où le corps était cousu, nous trouvâmes une femme, avec les jambes contrefaites de naissance, les deux pieds tournés en dedans. Nous en fîmes l'autopsie et découvrîmes, entre autres curiosités, diverses veines *vasorum spermaticorum*, qui n'étaient pas laides, mais contournées comme les jambes et dirigées vers le fondement. Elle avait une bague de plomb et comme je les déteste naturellement, cela augmenta mon dégoût [1]. »

1. Tout ce passage, et ceux qui suivront sont extraits de l'excellente édition de l'ouvrage dont nous avons donné plus haut le titre, paru à Montpellier, chez l'éditeur Coulet, en 1892.

Cette expédition avait lieu le 11 décembre 1554.

Encouragés par le succès de leur équipée, nos jeunes gens, cinq jours après, tentaient de nouveau l'aventure : un étudiant et un enfant venaient d'être enterrés au même cimetière, le cimetière du couvent Saint-Denis. La nuit venue, ils se rendent chez les frères Augustins ; un d'entre eux, qui leur prêtait la main, les reçoit dans sa cellule. La jeunesse aidant, le repas ne pouvait manquer d'être gai. La chère fut plantureuse et le vin déclaré exquis. Mais écoutons un des acteurs de la scène nous la raconter... par le menu.

« C'était le 16 décembre. Nous nous régalons d'une poule au chou, dans la cellule du frère Bernard ; nous avions cherché nous-mêmes le chou dans le jardin et nous l'avions apprêté avec un vin excellent, qu'avait fourni le frère.

En quittant la table, nous nous mettons en campagne avec nos armes, car les moines de Saint-Denis s'étant aperçus que nous leur avions déterré une femme, avaient menacé de nous faire un mauvais parti. Myconius portait son épée nue et les Français, leurs rapières. Les deux corps sont déterrés, enveloppés de nos couvertures et portés sur deux bâtons, comme la première fois, jusqu'à l'entrée de la ville ; mais n'osant pas réveiller le concierge, l'un de nous se glisse à l'intérieur, par un trou que nous découvrons sous

la porte... Nous lui faisons passer les cadavres par la même ouverture, il les tire au dedans et nous suivons le même chemin à notre tour, en nous traînant sur le dos; je me rappelle même que je m'égratignai le nez au passage. »

Les deux sujets sont portés dans la maison de Gallotus et débarrassés de leur enveloppe. Là, nos voleurs de cadavres s'aperçoivent que l'un des corps dérobés est un étudiant de leur connaissance. Ils procèdent, néanmoins, à son autopsie : celle-ci leur révèle des lésions pulmonaires graves et, en outre, de petits calculs. La décomposition était si avancée, que le corps répandait « une odeur affreuse », malgré le vinaigre dont il avait été arrosé. Quant au cadavre de l'enfant, ils n'eurent que la ressource d'en faire un squelette.

A partir de ce jour, il devint de plus en plus difficile, sinon impossible, de recommencer de pareilles expéditions. Les moines de Saint-Denis gardèrent leur cimetière, et quand il se présentait un étudiant, ils le recevaient à coups d'arbalète.

Le temps vint où l'on put se procurer plus facilement des cadavres. La dissection était passée, peu à peu, à l'état de coutume scolaire, et on n'exigeait plus de rétribution que dans des circonstances exceptionnelles.

La pratique des autopsies n'était suspendue

qu'en temps d'épidémie, par exemple quand la peste régnait, ce qui arrivait assez fréquemment[1]. C'est alors à qui fuirait le danger ; les médecins, et c'est à leur louange, étaient des derniers à déserter leur poste.

1. Voici, à ce propos, un curieux passage du journal du procureur Léonard Veirier, à la date de 1533 : « Savoir faisons à tous les suppôts de l'Université, qu'entre le 5 septembre et la fête des Rois, les assemblées et les leçons de l'École n'ont été accompagnées d'aucunes démonstrations anatomiques, à cause de l'intempérie de la saison et de la peste qui régnait dans les hôpitaux. M'y étant un jour présenté avec l'abbé des chirurgiens, pour y trouver un sujet propre à la dissection, on nous en offrit un atteint d'un charbon au pied. A cette vue, nous nous mîmes vite à fuir. A quels périls ne sont donc pas exposés les pauvres procureurs !... »

V

L'auteur du journal que nous avons mis à profit, ne nous a pas donné seulement des informations sur la manière dont on enseignait l'anatomie ; nous sommes aussi renseignés, grâce à lui, sur les autres branches de l'enseignement médical.

A dire vrai, notre étudiant ne professe pas un enthousiasme immodéré pour les leçons de ses professeurs. A part le cours du savant Rondelet, qui avait des connaissances encyclopédiques (car il présidait des « anatomies », écrivait sur la composition des médicaments[1] et fournissait, sur ces sujets si différents, selon l'expression de son auditeur, d' « admirables explications »),

1. C'est dans son livre que le jeune Platter avait découvert « une recette infaillible pour faire pousser les poils ».On comprend l'impatience qu'avait ce gamin de seize ans à essayer de la recette. « Toutes les nuits, dit-il, nous nous frottions le menton avec le précieux onguent, ce qui mettait nos oreillers dans un état pitoyable ; nous ne négligions pas, entre temps, de nous faire raser ; mais tous ces efforts furent en pure perte. »

FÉLIX PLATTER

(1530-1614).

ses autres maîtres ne semblent pas lui avoir inspiré beaucoup de respect. Schyron, entre autres, — un nom prédestiné ! — ne s'oublia-t-il pas, ce que notre étudiant ne manque pas de consigner malicieusement sur ses tablettes, jusqu'à « faire, un jour, dans ses chausses, en pleine chaire ! » Ce déplorable accident trouvait son excuse dans l'âge avancé du professeur.

Combien de faits témoignent du peu de zèle des professeurs pour les fonctions de leur charge ! Déjà l'on se plaignait que trop d'entre eux sacrifiaient leur cours à leur clientèle ; mais cette négligence trouvait plus malaisément grâce devant les étudiants du seizième siècle, que devant ceux du vingtième.

« A cette époque, raconte F. Platter, il y eut grand émoi parmi les étudiants, à cause du petit nombre de cours que faisaient les professeurs ; ils se rassemblèrent en armes devant les collèges et, ayant entraîné avec eux tous les camarades qu'ils rencontrèrent ou qu'ils trouvèrent au cours, ils se rendirent à l'Hôtel du Parlement. Un délégué, désigné par eux, se plaignit de la négligence que les professeurs mettaient à faire leur cours et réclama leur ancien droit d'avoir deux procureurs autorisés à retenir les appointements des professeurs qui ne feraient pas leurs leçons. Les

professeurs, de leur côté, présentèrent leurs plaintes par la bouche de l'un d'entre eux qu'ils avaient désigné... Deux procureurs [1] furent nommés et le calme se rétablit [2]. »

Les élèves studieux se réunissaient, pour se faire part de leurs recherches, s'exercer à parler

1. Le *Procureur des étudiants* avait pour mission de faire observer les règlements de l'École. Il portait le bâton d'honneur, signe d'autorité, dans les cortèges officiels et les cérémonies publiques. Il lui était permis d'avertir ou d'admonester le professeur dont le cours n'était pas scrupuleusement fait. Il fut remplacé, en 1550, par quatre « Conseillers des Étudiants », nommés par les professeurs et qui n'en conservaient pas moins le droit de censure à leur égard. Les quatre conseillers des étudiants étaient choisis parmi les bacheliers ; ils se chargeaient de tout ce qui pourrait être utile ou agréable à leurs mandants, avaient le droit de donner des conseils aux professeurs, pour l'organisation des études, etc. A la suite d'excès de pouvoir, ils furent suspendus de leurs fonctions pendant onze ans, de 1753 à 1764.

2. Au seizième siècle, il régnait encore, à Montpellier, une singulière coutume : « Quand le professeur, écrit Platter, dans sa relation, veut toucher son traitement, qui s'élève annuellement à deux cents couronnes de France, et qui lui est payé par la Cour des comptes royaux, il doit se faire accompagner par quelques étudiants, y compris un de leurs quatre conseillers, pour attester que les cours ont été faits régulièrement et avec soin. Le professeur est, d'ailleurs, obligé de terminer sa leçon ou son argumentation à la volonté des élèves. Dès qu'ils en ont assez, ils commencent à faire tapage avec les plumes, les mains, les pieds ; et, pour peu que le professeur fasse la sourde oreille, ils se mettent à faire un tel vacarme qu'il lui est impossible de continuer ». De tout temps, on le voit, les étudiants ont fait du *chahut*.

sur des sujets qui avaient fait l'objet de leurs cours, ou qui étaient matières d'examens. Ces exercices, qu'on appelait *privatæ disputationes*, avaient lieu une fois par semaine; ils présentent une évidente analogie avec les conférences d'externat ou d'internat, si en faveur de nos jours.

Quand on voit le nombre de cours que nos aînés suivaient, cours d'anatomie, cours de chirurgie [1], cours de botanique, etc. [2], force est de convenir qu'ils travaillaient autant, et peut-être plus, que les étudiants de nos jours [3].

1. Platter rapporte, dans son journal, qu'il vit le chirurgien Michel Héroard, père du futur précepteur de Louis XIII, opérer un jeune *canonicus* d'une varice à la cuisse, pour empêcher la formation d'un dépôt en dessous ; il vit un autre de ses professeurs cautériser au fer rouge une vilaine plaie au gros orteil menacé de gangrène et il ajoute ce détail suggestif, que « le patient a tout le temps hurlé d'une façon lamentable, et lui a déchiré, en plusieurs endroits, son bonnet avec les dents ». L'anesthésie ne devait être pratiquée que trois siècles plus tard.

2. Au seizième siècle, la Faculté de médecine de Montpellier ne comptait pas moins de huit chaires : aux quatre chaires royales, primitivement établies par Charles VIII et Louis XII, Henri IV avait adjoint, en 1597, une chaire de chirurgie et de pharmacie. (V. *Le Cérémonial de l'Université de médecine de Montpellier*, par A. Germain. Montpellier, 1879.)

3. Les étudiants du seizième siècle, tout comme cela se faisait dans l'ancienne Rome, accompagnaient leurs maîtres en ville, quand ceux-ci allaient voir leurs malades ; la clinique hospitalière n'existait pas encore. Parmi les avantages qu'offre l'enseignement de la Faculté de Montpellier, « un des plus précieux, écrit Thomas Platter, est qu'on peut accompagner les professeurs et les médecins dans les visites qu'ils font en ville

S'amusaient-ils moins, ou leurs divertissements étaient-ils d'une autre espèce ? Quels étaient les passe-temps, les plaisirs, les distractions de la jeunesse universitaire à cette époque qu'on est convenu d'appeler la Renaissance, et qui ne fut pas toujours celle du bon ton et des belles manières? C'est ce que nous allons dire.

à leurs malades ; on peut suivre ainsi le diagnostic, les prescriptions et l'action des remèdes ; c'est un grand honneur pour les médecins d'être escortés dans les rues par un grand nombre d'étudiants ».

COSTUMES DES MÉDECINS, AU XVI^e^ SIÈCLE

VI

Les plaisirs de la table étaient, entre tous, ceux qui comptaient le plus d'adeptes. On a dit[1] que les médecins étaient « gourmands par état » : la boutade n'est pas sans vérité ; mais, au temps de Rabelais, la gastronomie ne classait pas ses fervents ; la statistique, si elle eût existé, aurait eu trop de mal à les dénombrer. L'expression de « repas pantagruélique » n'est pas sans fondement[2] : bien manger et encore mieux boire étaient dans les mœurs du temps.

Hôteliers et cabaretiers pullulaient ; il y en avait pour toutes les bourses et pour toutes les bouches[3]. Ceux qui prenaient pension chez l'habitant devaient se contenter de ce qui leur était

1. Brillat-Savarin, dans sa *Physiologie du goût*, méditation XII (Des gourmands).

2. Cf. la curieuse brochure de notre confrère, le docteur Chambard-Hénon, de Lyon : *Comment buvaient et mangeaient les personnages du Livre de Rabelais.* Lyon, 1904.

3. Voir aux *Pièces justificatives* la note A.

servi. Platter nous donne le menu quotidien de ses repas chez l'apothicaire Laurent Catelan, chez qui il était logé : c'est suffisant, sinon confortable.

Les jours gras, à midi, une soupe de mouton, rarement de bœuf, garni de « naveaux » ou de choux, qu'on mangeait avec les doigts, chacun dans son écuelle. A souper, régulièrement de la salade, suivie d'un petit rôti. « Les restes ne donnaient d'indigestion à personne ». Le pain, en quantité suffisante, était bon; le vin, très rouge, supportait largement l'eau, mais on pouvait en boire à sa soif.

Durant le carême, force était de se contenter de soupe aux choux préparée à l'huile, et de la merluche. Quelquefois, on servait de petites soles ou du thon, du maquereau, des sardines; ou encore des anguilles et des écrevisses, mais « on n'en voyait malheureusement pas beaucoup dans la maison ».

A souper, nos étudiants devaient se contenter d'une salade de laitue ou d'endives blanches; des oignons « que l'on vend au marché par énormes tas, » et qu'on assaisonnait de sucre. Presque tout l'hiver, il y avait des châtaignes rôties; jamais de fromage ni de fruits. La viande et les œufs étaient interdits en temps de carême, « sous peine de la vie », ce qui n'empêchait pas le jeune Platter de manger des œufs en cachette, qu'il avait appris à faire cuire sur une feuille de papier,

imprégnée de beurre et placée au dessus de la braise.

On se rattrapait, au dehors, de cette maigre chère. Les étudiants allaient à une auberge située non loin de l'École, où ils se faisaient servir d'un excellent muscat, et, mets qu'ils paraissaient fort apprécier, de la viande de porc, dont ils ne mangeaient jamais chez l'apothicaire, relevée de bonne moutarde.

Dans les grandes occasions, maîtres et élèves se retrouvaient au cabaret à la même table, et en chœur ils reprenaient les couplets bachiques, où s'amalgamaient, dans une alliance hétéroclite, le langage usuel et un latin, qui, lui aussi, était de cuisine, comme l'atteste l'échantillon ci-dessous :

Je suis un docteur tousiours yvre,
Qui tient rang *inter sobrios*
Et si jamais je n'ay veu livre
Qu'*epistolas ad ebrios;*
Et moy, de qui la panse esclatte
Nimis plenis visceribus,
J'ay les yeux bordés d'escarlatte
Et nasum plenum rubibus.
Et tousiours, et tousiours je chante
Qu'il vaut mieux avoir vin que trente [1].

1. *La Comédie des Chansons* (composé de vieilles chansons), publiée par Toussainct Quinet (Paris, 1640), 65 (H. de Boyer de Choisy, *les Étudiants en médecine de Paris au seizième siècle*, Versailles, 1905).

Ces joyeuses antiennes étaient entonnées à pleine voix par la jeunesse bruyante, les soirs de grande liesse, qui fréquemment se renouvelaient et dont, au besoin, on faisait naître les occasions.

L'arrivée ou le départ d'un compatriote était un des prétextes les plus habituels de ces réjouissances. Quand, ses études terminées, un étudiant quittait la ville universitaire, ses camarades l'accompagnaient jusqu'à quelque village plus ou moins éloigné; là, on buvait le coup de la séparation et, pour prolonger les adieux, il n'était pas rare qu'on passât la nuit à boire.

Afin de dissiper les fumées de l'ivresse, les étudiants couraient les rues et se livraient à la turbulence de leur âge. Bien qu'il leur fût interdit de fréquenter les tavernes, sous peine d'amende, ils bravaient toutes les défenses et narguaient l'autorité.

Les festins étaient l'accompagnement obligé de tous les actes universitaires. Les écoliers avaient leur banquet; bacheliers, licenciés, docteurs devaient se soumettre à l'obligation de solder les frais de mémorables agapes [1].

1. Il y avait « banquet à la Saint-Luc, pour solenniser la reprise des cours, à l'issue des vacances ; banquet pour faire les Rois, le jour de l'Épiphanie ; banquets d'arrivée et banquets d'adieu, pour les nouveaux venus et pour les partants ; banquets de réconciliation, pour mieux fraterniser à la suite

Chacun avait à cœur de bien faire les choses et de ne pas s'exposer à l'affront de voir soumettre à une sorte d'essai les vins offerts aux convives, ou de recevoir des reproches, comme le bachelier qui s'attira l'observation désobligeante, consignée sur les feuillets du *Liber procuratoris studiosorum*, en 1534 [1],

Il se commettait, en pareilles circonstances, de tels excès, qu'on dut fixer une somme maxima, qui ne devait être, en aucun cas, dépassée.

C'était un lourd sacrifice, pour la plupart, que

de querelles entre les divers membres de l'École : festins non moins savamment préparés qu'allègrement savourés, où les commissaires, quand chacun payait son écot, se piquaient de paraître artistes, et où l'amphytrion, lorsqu'il s'agissait d'inaugurer la prise d'un grade, en supportant seul toute la dépense, tenait à honneur de ne pas s'entendre accuser de lésinerie. (A. Germain, *la Renaissance à Montpellier*, 51).

1. « L'an du seigneur 1534 et le 21 novembre, X (le nom du bachelier incriminé a été laissé en blanc) a commencé à lire pour son premier cours. Il a donné ce jour-là une dînette ; car on ne pouvait vraiment appeler banquet ce modeste goûter, servi dans une chambre dont l'étroite enceinte nous permettait à peine de ne pas nous morfondre à la porte. A ce spectacle, je me suis esquivé sans rien prendre : il n'y avait ni nourriture ni place pour tant de monde. On pouvait dire de ce repas ce que les apôtres dirent au Christ : « Nous avons trois pains et deux poissons ; mais qu'est-ce pour une si grande multitude ? » Le nouveau bachelier nous a joué ce tour, à l'instigation d'Étienne Mercier, boursier du Collège du Pape, acharné, comme ses confrères, à la ruine de l'Université. Mais leur plan de destruction n'a pas abouti : c'est nous, bons universitaires, qui l'avons emporté ». *Revue historique*, 1877, *loc. cit.*

cette dépense obligatoire : on vit le précepteur de Pétrarque mettre en gage son traité de Cicéron *sur la Gloire*, pour payer les frais de son festin, et l'histoire ajoute qu'il ne fut jamais en état de le retirer[1].

PIÈCES JUSTIFICATIVES

A

« La plupart des étudiants étrangers et des pensionnaires qui demeurent à Paris, logent chez les particuliers en chambre garnie ; ils paient un loyer mensuel pour le logement, et paient à part le bois et la nourriture. Lorsque plusieurs d'entre eux se réunissent pour prendre un logement, ils prennent un domestique pour acheter ce qu'il leur faut et préparer leur repas. Ils font souvent une collation dans les restaurants et dans les cabarets, achètent des plats dans les gargotes et trouvent le vin et le pain dans les cabarets. On vous demande d'abord si vous voulez du vin à quatre, cinq, six, sept ou huit sous la mesure et si vous désirez du vin doux ou de la bière de bonne qualité, on vous le fait parvenir moyennant l'argent nécessaire. Il se fait à Paris un grand commerce de vin, des hommes riches le vendent dans les auberges ». *Description de Paris* par Thomas Platter le jeune, de Bâle (1599), traduit de l'allemand par L. Sieber, achevé par M. M. Weibel, avec notes de É. Mareuse, pp. 41-2.

1. *Hist. de la Faculté de médecine d'Avignon*, par le docteur Victorin Laval, t. I (Avignon et Paris, 1889), 73.

VII

« En 1609, lisons-nous dans les *Caquets de l'accouchée,* on voit les étudiants se livrer à toutes sortes de débauches, lutter en bataille rangée avec les pages, les laquais et les soldats... Ils sont plus débauchés que jamais, portant armes, pillant, tuant, paillardant et faisant plusieurs autres méchancetés... dépensent l'argent de leurs parents en débauches, saletés et quelquefois emportent l'argent de leurs maîtres, en changeant tous les mois de nouveaux. »

Ce tableau de la jeunesse, à la fin du règne de Henri IV, peut s'appliquer, point par point, à celle de la Renaissance.

Les règlements les plus sévères ne parvenaient pas à contenir ces bouillants jeunes gens, et dans le Nord comme dans le Midi, avec l'unique différence des degrés, les mêmes désordres se produisaient.

A Pont-à-Mousson, comme le nombre des écoliers augmentait tous les jours, et qu'il naissait

beaucoup de querelles entre eux, le souverain dut créer, par lettres-patentes, en date du 7 avril 1579, un promoteur, avec deux huissiers, « pour décider leurs différends, réprimer le vacarme qu'ils faisaient dans la ville, et arrêter leur insolence ».

Cinq ans plus tard, le souverain envoyait, dans la ville en révolte, une garde, pour y faire la patrouille toutes les nuits. La licence et les désordres auxquels se livraient les étudiants, firent prendre ce parti ; car cette jeunesse, mal morigénée, courait les rues sans clarté, et armée d'épées, maltraitait les bourgeois, les insultait et cassait les vitres. La patrouille les tint en respect, et quelques exemples que l'on fit contre les plus insolents qui furent surpris, arrêtèrent ces ardents jeunes gens ; ils n'osèrent plus sortir de nuit et, dès lors, la tranquillité publique fut assurée [1].

A Montpellier, on eut plus de peine à contenir et à réduire les mutins.

Les étudiants y avaient conservé de singulières coutumes : ils élisaient, parmi eux, tous les ans, un *roi*, qu'ils promenaient par la ville et qu'ils accompagnaient en armes. Ce roi avait quelque analogie avec le roi des clercs de la Basoche, des

1. Cf. *Mœurs et usages des étudiants de l'Université de Pont-à Mousson* (1572-1768), par J.-F. Favier. Nancy, 1878.

villes de Parlement. L'Université ayant voulu s'opposer à l'élection du roi des étudiants, ceux-ci élurent un *abbé*, qui jouit des mêmes prérogatives royales que son prédécesseur[1].

L'abbé était ou devait être, pour les étudiants, une sorte de père, de protecteur, de mentor; en réalité, c'était un modèle de dissipation et, loin de réprimer les écarts de la jeunesse qui lui était confiée, le plus souvent il les favorisait. Ce scandale ne pouvait se prolonger : il fut résolu que la charge d'abbé serait abolie. On ordonna la vente de son chapeau au profit de l'Université, la démolition de la chaire où il trônait, et la suppression de toutes les pratiques se rattachant à ses attributions, notamment celle de certain saut qu'avaient coutume de faire ceux des étudiants qui voulaient passer *béjaunes* en médecine.

Avant de poursuivre, disons ce qu'on entendait par ce vocable. Les étudiants jouissaient de tant de privilèges, qu'avant de pouvoir se parer de ce titre envié, il fallait subir un véritable noviciat; ce noviciat durait ordinairement un an : c'est ce qu'on appelait le *béjaunage*.

1. A Toulouse, les écoliers en chirurgie avaient leur *abbé*, désigné parfois sous le titre de *prieur*. L'abbé des chirurgiens de Toulouse se distingua, dans la lutte de ces derniers contre les médecins ; il fut chargé, une fois, d'aller reprendre à l'École de médecine, un cadavre que les étudiants avaient dérobé aux écoliers en chirurgie (Thèse Montariol).

Lith. de F. Delpech

Docteur en Médecine de la Faculté de Paris.

(1586.)

On est, généralement, peu ou mal renseigné sur cette période d'initiation de l'étudiant d'autrefois; grâce aux recherches d'archivistes zélés[1], nous pouvons, dans une certaine mesure, suppléer à cette lacune.

Le *béjaune* devait le respect à son ancien; la réciproque n'existait pas. Arrivait-il à un étudiant d'appeler *monsieur* le nouveau venu, il encourait une amende d'un marc d'argent; mais si le béjaune qualifiait de même l'étudiant, il recevait deux coups de férule.

La déférence que les béjaunes devaient à leurs anciens les obligeait à certaines fonctions serviles : ils essuyaient les tables, convoquaient les assemblées. Dans les réunions, où les anciens étaient assis et la tête couverte, les *béjaunes* demeuraient debout et découverts, sous peine de deux coups de férule. On leur en appliquait autant s'ils rompaient le silence.

Ils cédaient, en toutes circonstances, le pas aux anciens et ne pouvaient, l'hiver, s'approcher du feu, qu'autant que les anciens présents n'étaient pas en nombre suffisant pour occuper toutes les places du premier rang.

Lorsque l'un des *béjaunes* était enfin jugé

1. Surtout, grâce à celles de M. Paul Achard, ancien archiviste de Vaucluse, que nous a fait connaître le sympathique docteur Ecoiffier (de Thuir).

digne, après un stage laborieusement accompli, de passer dans le corps des étudiants, tous les *béjaunes* étaient appelés à se prononcer sur son admission. Les anciens devaient tous être présents à ce conseil, et ceux dont l'absence n'était pas justifiée par des raisons valables, encouraient *ipso facto* une amende de deux marcs d'argent.

Si l'épreuve était favorable au candidat, celui-ci était lavé de la *tache de béjaunage* par deux parrains et les autres *béjaunes* étaient tenus d'apporter l'eau nécessaire pour cette opération ; après quoi, si le nouveau promu s'entendait encore traiter de *béjaune*, il faisait condamner celui qui s'était rendu coupable de cette injure à deux coups de férule. Ces formalités terminées, il ne restait au *béjaune*, pour obtenir son brevet d'ancien, qu'à s'acquitter d'une taxe au profit de la caisse de l'Université [1].

Béjaunes et étudiants se retrouvent toujours la main dans la main, quand il s'agit de festoyer ou de guerroyer contre l'ennemi commun, le bourgeois. En vain a-t-on essayé de mettre un frein à leur turbulence : ni leur organisation en confrérie, sous le vocable de Saint-Sébastien, dans le but de les détourner, par la pratique des exercices reli-

1. *Annuaire administratif, statistique et historique du département de Vaucluse*, 1869.

gieux, d'une vie trop mondaine, ni les règlements les plus sages, ni les menaces des foudres de l'Église ne les arrêtaient. Ils faisaient la fête à toutes les fêtes et Dieu sait si elles étaient nombreuses !

A Montpellier, le banquet des rois était ordinairement précédé d'une promenade carnavalesque à travers la ville, organisée par les étudiants, et de la représentation d'une *sotie* ou moralité, dont la préparation occupait les acteurs plusieurs semaines à l'avance.

Le plus souvent, ils composaient eux-mêmes la pièce, en apprenaient les rôles, louaient ou fabriquaient les costumes nécessaires, construisaient le théâtre, l'établissaient, si le temps s'y prêtait, en plein air, dans un des carrefours les plus fréquentés.

En 1529, fut représentée, sous le titre de la *Résurrection de l'abbé*, une farce satirique, en manière de protestation contre la charge abolie deux ans auparavant. Les étudiants s'étaient opiniâtrés à reconstruire la chaire où leur dignitaire devait siéger ; ils avaient rétabli le saut du béjaunage, et aussi la ripaille qui faisait suite à ce grotesque cérémonial.

Là-dessus, grave conflit : la chaire, à peine relevée, est une seconde fois renversée, la nuit, par une main inconnue. Les ecclésiastiques fulminent l'excommunication contre le ou les coupa-

bles. L'affaire n'était pas complètement terminée, quand Rabelais[1] vint se faire immatriculer à l'Université de Montpellier, le 17 septembre 1530.

Quatre ans plus tard, l'autorité universitaire s'inquiétait de réglementer les plaisirs des étudiants, d'introduire un peu d'ordre dans leurs désordres.

« Plus de banquets publics, édictent les statuts de 1534 ; plus de ces fêtes dont profitent les étudiants, pour se livrer à des promenades armées à travers la ville. Le jour de la Saint-Luc, le procureur invitera à un modeste pique-nique les divers membres de l'Université et, à la fin du dîner, fera ou fera faire, par délégation, un discours en latin, où il leur recommandera une réciproque bienveillance et une mutuelle charité. Il engagera les docteurs à s'acquitter soigneusement de leurs leçons et conviera les bacheliers et étudiants à les suivre avec exactitude, en en tirant tout le fruit possible et en s'exerçant entre eux à de pacifiques discussions.

Un second banquet aura lieu pour fêter les Rois ; et le procureur y remerciera, ou fera remercier, en latin également, les docteurs, au sujet des travaux déjà accomplis, avec prière de

1. Rabelais ne se contenta pas de jouer son rôle dans les représentations scéniques que donnait la jeunesse médicale, il tint aussi sa place dans les assemblées scolaires.

les continuer, en même temps qu'il exhortera les étudiants à leur venir en aide par les efforts les plus assidus.

Celui qui remplira, dans ces deux banquets, des Rois et de la Saint-Luc, la fonction d'orateur, recevra, en récompense, un écu d'or, le jour de son baccalauréat, s'il est simple étudiant; s'il est déjà bachelier, il n'aura pas à payer de dîner pour l'inauguration de son premier cours. En cas d'enseignement déjà en train, il aura droit, de la part de ses camarades, au premier écu d'or que consignera le plus prochain bachelier arrivant à l'examen.

Si quelques autres bacheliers ou étudiants voulaient, à la suite de cette allocution latine, jouer une comédie devant l'assemblée, il leur sera loisible d'y procéder, pourvu qu'elle ne soit injurieuse à l'égard de personne.

Ces deux banquets de la Saint-Luc et des Rois, se feront aux frais communs des étudiants, et avec leur pleine liberté de consentement, sans luxe ni superfluité, et surtout sans rixe. »

Les mêmes statuts reviennent, un peu plus loin, sur ces « promenades armées », dont les étudiants avaient coutume de donner le spectacle, en toutes occasions et dans tous les pays.

Une ordonnance de la même époque, rendue par le souverain dont dépendait la ville de Pont-à-Mous-

son, interdisait à tous habitants de Pont... « de porter les armes ; comme semblablement à tous escholiers, estudiants de notre dite Université... de porter... aucunes armes... après la retraite ». La peine contre les contrevenants était, pour les bourgeois de la ville, une amende de vingt francs et la confiscation des armes ; pour les écoliers, également la confiscation et l'emprisonnement en plus.

Jusqu'alors, les armes n'avaient été interdites aux étudiants que pendant la nuit ; bientôt, on fut obligé d'en défendre le port même pendant le jour, « pour réprimer les insolences et désordres... les voyes de faict et débauches d'aucuns escoliers mal affectés au bien de leur étude et repos du public ».

Les étudiants, de quelque faculté qu'ils fussent, ne devaient porter aucune arme offensive ou défensive, « non plus de jour que de nuit[1] ». La précaution n'était pas superflue. Il n'était pas rare qu'entre décrétistes (étudiants en droit) et étudiants en médecine, le désaccord régnât. On s'invitait bien aux banquets, à la Saint-Luc, aux Rois, mais la moindre étincelle mettait le feu aux poudres et les Facultés rivales en venaient aux prises, sous le plus futile prétexte[2].

1. *Mœurs et usages des étudiants de l'Université de Pont-à-Mousson* (1878), par J. Favier.

2. A Montpellier, la lutte était si chaude, entre médecins et

Dans les comédies qu'ils représentaient, médecins et légistes ne manquaient pas de se railler, de s'accabler réciproquement de brocards. C'était à qui lancerait le trait le plus acéré.

« Les médecins, disent les légistes, ont la détestable habitude de s'attaquer, dans leurs jeux publics, à notre glorieuse Université de droit ; comme si les précieuses perles du droit canon et du droit civil... pouvaient entrer en comparaison avec leurs fétides et ordurières opérations ! »

Jusque-là, ce n'est qu'un défi ; mais les rapports ne tardent pas à s'aigrir et l'on en vient aux menaces, puis aux voies de fait.

Le 20 février 1532, se tient à l'École (de Montpellier) une réunion, où il est décidé que, si les légistes continuent leurs provocations, les étudiants en médecine s'armeront, « pour repousser leur insultant défi ». Dans cette éventualité, le procureur des étudiants loue six arquebuses, des piques, de la poudre à canon, des balles — et des masques !

Ces préparatifs belliqueux pouvaient faire craindre une issue funeste ; le dernier article nous rassure. Le plus souvent, en effet, la querelle se terminait par quelque mascarade, ou quel-

chirurgiens, que l'assemblée *per fidem*, du 26 septembre 1559, dut mettre la leçon, pour ces derniers, à 4 heures du matin, et celle des premiers à midi, afin d'éviter les collisions.

ques farces de plus ou moins mauvais goût, comme celle dont se divertissaient les étudiants d'Avignon, en temps de carnaval.

Un Juif était-il, durant cette période de licence, rencontré par le cortège des étudiants, immédiatement il était saisi, traîné de force à la place Saint-Pierre, et là, rasé brutalement et fouetté, au milieu des risées de la foule, à moins que le malheureux ne se rachetât à beaux deniers comptants : c'était ce qu'on appelait le *droit de barbe*[1].

La *batacule* était autre chose. Malheur à la femme impudique, *putain*, *putante* ou *insigne maquerelle*, qui se trouve sur le passage de la bande en folie. Quatre étudiants s'en emparent ; chacun se saisit qui d'une jambe, qui d'un bras, et, la tenant ainsi suspendue, l'abaissent par trois fois sur le pavé, contre lequel elle va frapper avec d'autant plus de violence que l'abaissement a été plus subit. A la troisième reprise, chacun lâche le membre qu'il tient, et la patiente, meurtrie et ensanglantée, n'a plus qu'à se relever et à de-

1. En Espagne, subsista longtemps la singulière institution qu'on appelait le *jour de barbe*. Les nombreuses vacances qui interrompaient les cours, les fêtes multipliées de l'Église, sans compter les circonstances exceptionnelles, ne suffisant plus aux étudiants paresseux, ceux-ci imaginèrent de s'octroyer un congé, toutes les fois qu'ils se rendraient chez le barbier pour s'y faire raser : le *jour de barbe* devint, de la sorte, et par la volonté seule des intéressés, un jour férié de l'Université.

mander grâce, tandis que les bourreaux, cléments à leur heure, s'en vont la plume au vent, l'épée au côté, recommencer ailleurs leurs galants exploits.

Mais on pouvait se racheter de la *batacule ;* le droit de rançon perçu de ce chef rapportait aux étudiants environ cent écus par an : un écu par « putain », tel était le prix taxé par le vice-légat lui-même pour le rachat [1].

1. Docteur V. Laval, *Hist. de la Faculté de médecine d'Avignon*, t. I, 45.

VIII

Les femmes tenaient une large place dans la vie de cette jeunesse « fantasque, libre, emportée, amie du plaisir[1] ». Avec les rixes et les bagarres, l'amour fut toujours au premier rang de ses préoccupations. En écrivant à son fils, qui faisait ses études à Montpellier, le Bâlois Platter ne manque pas de le chapitrer là-dessus.

Bien que la distance fût considérable entre Bâle et Montpellier — une lettre ne mettait pas moins de quinze jours pour parvenir à destination — le père et le fils échangeaient d'assez fréquentes correspondances. Ce sont de longues missives, recommandant, avant toutes choses, le crainte de Dieu, l'honnêteté et le travail. Passant à des sujets moins graves, le *pater familias*, bonhomme au fond, mais quelque peu ragotier, en vient aux petits potins de la ville natale, conte à l'absent la

1. Gust. Reynier, *la Vie universitaire dans l'ancienne Espagne*. Paris et Toulouse, 1902.

méprise de ces deux docteurs, nouvellement installés, dont l'un a tué son client et l'autre a failli se tuer lui-même, avec des purgatifs dont ils connaissaient mal les vertus. A une autre place, il raille un certain docteur Pantaléon, qu'on a surnommé plaisamment *le docteur à l'arrosoir*, depuis qu'il a prescrit à une femme, tourmentée par l'insomnie, de se faire répandre de l'eau sur la tête pendant la nuit.

La part faite à la chronique locale, les époux Platter songent aux nécessités de la vie pratique. Pour ne pas être en reste avec leur fils, qui a eu l'attention de leur expédier des caisses d'oranges, de grenades, de raisins secs et de figues et, aussi — sachant son père collectionneur — plusieurs variétés de coquillages, sans oublier quatre grands pots de mithridate, la panacée bienfaisante, les parents du jeune Félix lui envoient deux belles peaux, teintes en vert, dont celui-ci se fait faire un vêtement, brodé de soie de la même couleur. Comme les chausses en peau sont inconnues à Montpellier, celui qui en est revêtu excite partout l'admiration et l'envie. Mais, au bout de quelques jours, notre étudiant découvre que son tailleur lui a dérobé un morceau de la précieuse étoffe et en a fait... un sac pour sa femme ! Comme il est trop tard pour faire opérer la restitution, le jeune homme en prend mélancoliquement son parti.

Il sait, d'ailleurs, qu'il n'en sera pas moins recherché dans la société où l'on s'amuse. Bien que son père ait eu soin de le mettre en garde contre les séductions des femmes françaises, le jeune Félix est de ceux qui pourraient être donnés en exemple à ses camarades. Il n'a qu'une passion, il aime la danse. Beau cavalier, bon danseur, il se plaît à assister aux bals où les riches bourgeois mènent leurs demoiselles : après souper, on dansait, aux flambeaux, le *branle*[1], la *gaillarde*, la *volte*, la *tire-chaîne*, etc., jusqu'au matin. Ces bals ne prenaient fin qu'avec le dernier jour du carnaval.

Parfois, notre étudiant se mêle à ceux qui vont donner à leurs belles des sérénades, avec accompagnement de cymbales, de fifres et de tambourins.

1. Au début de la Renaissance, on danse principalement la *pavane* et le *branle*. « La pavane est belle et grave et bienséante aux personnes honorables, principalement aux dames et demoiselles. Le gentilhomme la peut danser ayant la cape et l'épée... et les demoiselles avec une contenance humble, les yeux baissés, regardant quelquefois les assistants avec une pudeur virginale. La pavane est facile à danser, car il n'y a que deux simples et un double en reculant et démouchant (*Orchésographie*, de Thoinot Arbeau). » Le *branle* est une danse où dames et cavaliers se tiennent en rond par la main; un cavalier et sa danseuse se détachent du cercle et font une figure qui est répétée tour à tour par tous les couples. Notre cotillon est une sorte de *branle*. Le tableau du Louvre, *Un bal à la cour de Henri III*, représente des seigneurs et des dames qui dansent le branle. (Cf. *Etudes sur la vie privée de la Renaissance*, par Edmond Bonnaffé. Paris, 1898)..

UN BAL A

(

DE HENRI III

uvre).

Le même musicien joue parfois de trois instruments : le hautbois, alors très commun ; la viole et la guitare, encore dans leur nouveauté.

Le 12 février, « jour du carnaval de la noblesse », ce sont réjouissances d'autre sorte.

Le mardi-gras, des jeunes gens parcourent la ville, portant attachés autour du cou des sacs pleins d'oranges. « Ces fruits sont à vil prix dans le pays et la douzaine ne coûte pas plus d'un patart, ce qui fait deux deniers. » Les corbeilles servant de boucliers, la bataille s'engage. Toute la place est bientôt jonchée des débris de ces projectiles d'un nouveau genre.

Ce qui nous paraît aujourd'hui de simples gamineries d'écoliers suffisait à mettre en joie les futurs médecins ou les avocats de l'avenir. Félix Platter conte, avec ingénuité, comment lui vint l'idée de dévaliser, avec l'aide de quelques amis, la cave de son hôte, l'apothicaire Catelan, et par quel moyen il réalisa son audacieux projet. Tandis que l'un s'introduisait par-dessous la porte et remplissait une cruche d'hippocras, les autres en vidaient le contenu dans des gobelets, faute de pouvoir faire passer la cruche par la seule voie dont on disposât.

Un autre jour, nos garnements s'attaquaient aux raisins secs, que le brave apothicaire avait suspendus sans méfiance dans sa chambre ; ils

s'amusèrent à les décrocher avec une perche et les mangèrent, en ayant soin de rejeter les grappes dans la pièce.

Catelan demeura convaincu que les rats étaient les seuls auteurs de ce méfait. « C'était mal de notre part, il faut l'avouer, ajoute ingénûment Félix, » qui fut, à son tour, victime d'une plaisanterie traditionnelle : ses camarades l'avaient invité à une collation nocturne, où on lui servit un soi-disant pâté de lièvre ; quand il en eut mangé, on lui fit voir que c'était du chat ! Il en fut, confesse-t-il, « médiocrement satisfait ». Nous le comprenons sans peine.

Les passe-temps de nos étudiants ne sont pas toujours aussi innocents. Quand ils sont hors de vue de leurs parents ou de leurs maîtres, ils sont bientôt débridés. Visitent-ils une ville, leur premier mouvement est de se diriger vers les rues mal famées. Si timide soit-il, l'étudiant qui nous a livré ses impressions, dans un récit à la fois naïf et piquant, ne manque pas d'entrer, à ce sujet, dans quelques détails qui ne sont pas dépourvus de saveur.

« En traversant la ville (Avignon), dans l'après-midi, écrit-il, nous traversâmes les deux rues qu'on nomme *Pont Truncat* et *Peyre*. Des femmes, dont quelques-unes richement vêtues, se tenaient

assises dans les maisons, nous criaient : *lantz hiszer haster;* l'une d'elles enleva même la barrette d'un des nôtres et se sauva avec dans la maison. Plusieurs de la troupe s'éclipsèrent, qu'on ne manqua pas de plaisanter, par la suite, sur la belle Champenoise, de Troyes, demeurant à Avignon[1]. »

C'est la seule allusion que nous ayons trouvée aux « plaisirs défendus », dans cette relation si abondamment explicite par endroits.

Nous sommes mieux renseignés sur ce qui se passait en Espagne.

L'Espagne a eu autrefois de nombreuses universités, pourvues de chaires de toutes sortes et de savants professeurs. Celle de Salamanque a été célèbre entre toutes : on y a compté jusqu'à dix-huit mille personnes jouissant des immunités universitaires. Parmi ces immunités, l'une des plus prisées était l'interdiction aux gens de justice de faire des perquisitions dans les maisons habitées par les maîtres et par les étudiants.

L'indépendance de ces établissements était telle qu'on les qualifiait de petites Républiques. Les étudiants intervenaient dans la nomination du recteur et des professeurs, et dans quelques détails de l'administration.

Beaucoup d'étudiants pauvres y menaient une

1. *Félix et Thomas Platter à Montpellier*, 118.

existence précaire, tantôt jouissant des bienfaits d'une bourse, tantôt vivant de petites places de toutes sortes, même de domesticité, ou encore se contentant des soupes distribuées par les couvents [1].

Tandis que les étudiants pauvres, s'en tenant aux succès faciles, courtisaient les servantes d'auberge et les cuisinières, « qui les aident à vivre », ceux qui avaient la bourse mieux garnie s'éprenaient des jolies filles qu'ils avaient rencontrées à la promenade, dans une partie privée, ou à l'église. Les familles favorisaient les rendez-vous, et la « bonne fortune » se terminait souvent par un mariage.

D'autres, qui étaient parvenus à échapper aux rets qui leur avaient été tendus, poursuivaient un « flirt » en règle avec les conventines.

Dans l'ancienne Espagne, les jeunes filles enfermées dans les couvents n'étaient pas toujours de mœurs austères. Les portes des cloîtres étaient rarement protégées, par leurs barreaux de fer, des entreprises galantes du dehors. On y tolérait des rapprochements qui feraient, aujourd'hui, scandale.

Les étudiants qui apportaient, sous leur vaste *capa*, des menues friandises, boîtes de confitures

1. *Magasin pittoresque*, 1878.

sèches, sucreries, flacons de ce vin *del Santo*, que récoltaient sur leurs coteaux arides les moines de l'Escurial, étaient sûrs de rencontrer bon accueil.

Tout en faisant honneur à la collation, on devisait, pendant de longues heures, avec les nonnes et leurs invitées; et les conversations qui s'engageaient autour du *brasero*, dans la solennité des grands parloirs, roulaient quelquefois sur des sujets assez brûlants. On y discutait volontiers des questions de morale galante ; l'on se demandait, par exemple, ce qui vaut mieux, en amour, de la possession ou de l'espérance, et les jeunes religieuses n'étaient pas les dernières à dire leur mot.

De telles libertés nous paraissent choquantes ; à l'époque de la Renaissance, et plus tard, nul ne songeait à s'en indigner. On n'a qu'à lire, dans les *Mémoires de Mlle de Montpensier*, ce que la Grande Mademoiselle raconte sur les nonnes de Perpignan [1], pour être édifié à cet égard.

Il fallut un éclat pour qu'intervînt l'autorité ecclésiastique : en 1564, l'évêque de Lérida rendit un édit, interdisant l'accès des couvents de femmes aux étudiants âgés de plus de 14 ans, sous peine d'excommunication.

Ceux qui les fréquentaient, est-il besoin de le

1. *Mémoires*, t. III, 440.

dire, étaient des raffinés de perversité, ou des amateurs d'idylles romanesques. La plupart des étudiants, « jeunes corbeaux qui s'abattent sans discernement sur toute espèce de chair », se satisfaisaient d'une proie plus facile.

Toute l'après-midi, d'aimables personnes, d'abord engageant et de vertu peu farouche, se tenaient sur leur balcon, exposant aux regards un visage fardé et une gorge fort découverte ; le soir venu, on allait les retrouver à la taverne ; parfois, on réussissait à les introduire dans les pensions et dans les collèges, et c'étaient alors des fêtes inoubliables, dont l'inquiétude doublait le plaisir.

Celles qui consentaient à cette libéralité de leurs corps étaient, en général, de pauvres filles, dont les dentelles de bas prix, des bijoux en toc, ou de maigres présents, comme « limons, oublies, pastilles de bouche », suffisaient à assurer la conquête.

Mais il y avait des « horizontales » de plus haute marque, qui ne cédaient qu'aux colliers de perles, aux guipures de Hollande, aux chaines d'or de cent ducats. Il n'y avait que ceux qu'on appelait, à Salamanque, les *generosos*, les Sud-Américains jetant les doublons par les fenêtres, qui pouvaient s'offrir le luxe de ces belles étrangères, oiseaux de passage qui disparaissaient aussi brus-

COURTISANES AU BALCON

(Par Carpaccio).

quement qu'ils étaient venus, volant vers d'autres cieux, en quête de pigeons à plumer ; à moins qu'intervenant à propos, le corregidor ne confisquât un bien mal acquis et ne condamnât l'aventurière à demeurer tout un jour sur une des places de la ville, attachée à une échelle, coiffée du bonnet pointu, exposée aux risées du petit peuple.

Notons, en passant, une singulière correction infligée aux individus non pourvus de titres et qui étaient surpris dans la pratique de la médecine : les docteurs et les étudiants avaient le droit, sans autre forme de procès, de placer le coupable « à rebours sur un âne, avec la queue dans la main en guise de bride », des verges enflammées à la figure, aux mains et aux jambes, et de le promener par la ville, au milieu du cortège des étudiants en armes, et poursuivis par les huées de la populace, « qui le couvre de boue et d'ordures de la tête aux pieds [1] ».

Thomas Platter, qui avait pris part à une exécu-

1. Ce châtiment fut infligé, en 1526, à un individu dans l'escarcelle duquel avaient été trouvés des onguents et des poudres ; un autre fut surpris, le 18 juillet 1532, achetant chez un libraire des livres de médecine ; comme il ne put justifier d'aucun grade et malgré ses protestations que, depuis nombre d'années, il exerçait l'art de guérir en France et en Espagne, la Faculté le déclara empirique et il fut condamné à monter sur l'âne de parade, la mitre en tête et les verges aux mains et aux pieds.

tion de ce genre, nous en a conservé les péripéties. « Nous enfermâmes, dit-il, le délinquant dans la salle d'anatomie pour le mettre sur l'âne ; mais sa femme courut partout, criant que nous voulions disséquer son mari tout vif ; le quartier s'ameuta, prit pitié pour le pauvre diable, et nous l'arracha de vive force : on ne le revit plus[1]. »

Défense était faite à tous médecins ambulants, marchands d'onguents et de thériaque, de vendre ou d'exercer dans la ville ; la même prohibition atteignait les docteurs étrangers, non pourvus d'une autorisation de l'Université. Il était non moins sévèrement interdit aux apothicaires de délivrer des remèdes, sans prescription de médecin, à l'exception de quelques drogues insignifiantes, comme suppositoires, clystères communs, etc.[2].

Les charlatans qui s'improvisaient praticiens ne pouvaient exercer leur métier dans une entière sécurité. On faisait aux empiriques une guerre sans merci et le grotesque châtiment qu'on leur infligeait les empêchait, au moins pour un temps, de s'adonner à leur dangereux commerce.

D'autre part, on recommandait plus de sévérité dans les épreuves conduisant à l'obtention des

1. *Félix et Thomas Platter à Montpellier*, édition citée, 190.
2. Relation de Thomas Platter.

grades. La pratique de la chirurgie ne fut pas soumise à de moindres garanties ; et, pour fortifier son enseignement, on le spécialisa, en établissant des cours particuliers à l'usage des chirurgiens.

Les apothicaires furent également surveillés de près.

Quant aux femmes qui se livraient à l'exercice illégal de la médecine, elles n'étaient pas plus que les hommes à l'abri des poursuites. Il ne semble pas, toutefois, qu'elles aient été astreintes à la même peine publique : on se contentait de les faire comparaître « comme sorcières » devant les conservateurs des privilèges de l'Université [1].

Ces privilèges, on a vu avec quel soin jaloux l'*Alma mater* les défendait. En toute circonstance elle entendait qu'on ne touchât à ses prérogatives, fût-ce l'autorité suprême, fût-ce le roi même !

L'esprit frondeur des étudiants ne date pas de notre époque : la royauté en subit les atteintes, témoin ce qui se passa sous le règne de Henri III.

On sait le goût dont témoigna ce prince efféminé pour les fards et les parfums. En 1578, il s'avisa, un jour, d'exhiber en public une immense collerette à tuyaux, ou fraise godronnée, « formée de quinze lés de linon et large d'un tiers

1. *La Renaissance à Montpellier*, par A. Germain, 74.

d'aune ». Pour maintenir à l'étoffe une certaine rigidité, il avait lui-même composé un empois avec de la farine de riz. Au carnaval suivant, les écoliers se concertèrent et on les vit, parés de fraises en papier, sur le modèle de celle du roi, parcourir la foire Saint-Germain et exciter les rires du populaire, en criant tout haut : « A la fraise on connaît le veau ! » Le roi, qui n'entendait pas la plaisanterie, jugea la manifestation offensante et le soir même, les jeunes écervelés remplissaient les prisons du Châtelet.

Les fêtes de l'Université étaient, d'ailleurs, presque toujours, à la Renaissance comme elles l'avaient été au Moyen Age, prétexte à du tumulte et à des violences. Ainsi, la foire du Lendit[1], qui se perpétua jusqu'à la veille de la Révolution fut, jusqu'à l'aurore du grand siècle, troublée par de nombreux désordres. Une grande cavalcade accompagnait le Recteur à Saint-Denis, où se tenait la foire fameuse. Docteurs, maîtres, licenciés et étudiants, suppôts de l'Université, tous à cheval, se réunissaient sur la place Sainte-Geneviève. Tambours et trompettes donnaient le

1. A l'occasion de cette fête, les élèves des collèges payaient à leurs régents, en écus d'or, les honoraires qui leur étaient dus. Les écus étaient offerts dans une bourse ou dans un verre de cristal, ou bien placés dans l'écorce d'un citron (Crevier, *Histoire de l'Université de Paris,* VI, 65.)

Lithog. de F. Delpech

Docteur en Chirurgie de la Faculté de Paris.
tem du R. de Henry III.

signal du départ et le défilé triomphal se poursuivait à travers la ville, bannières et enseignes au vent.

Arrivé au lieu de sa destination, le cortège faisait halte ; suivant l'usage, professeurs et écoliers faisaient leur provision de parchemin à la foire, puis on leur rendait la liberté. A partir de ce moment, la cérémonie dégénérait en désordres ; toute cette jeunesse se déchaînait, au grand effroi des paisibles bourgeois qui avaient peine à s'en garer.

Le Pré-aux-Clercs continuait, comme par le passé, à être le champ clos de sanglantes collisions, au point qu'en 1557, le roi dut annoncer qu'il le confisquerait, si les désordres ne cessaient pas[1]. Peu à peu, tout rentra dans le calme ; l'Université fut rétablie dans ses droits sur le Pré-aux-Clercs, où, de nouveau, les étudiants purent s'ébattre [2] et se battre à l'aise.

En réalité, si parfois quelques émeutes éclatèrent, ce fut surtout dans les grands centres universitaires ; nulle part ailleurs, on ne connut les

1. Voir, sur ces désordres, la thèse de doctorat en médecine de G.-F. Henri de Boyer de Choisy, *les Étudiants en médecine de Paris au seizième siècle ;* Versailles, 1905, 101 et suivantes.

2. On appelait « esbattement », un lieu propre à la promenade et aux exercices, comme on appela « mail » un endroit où on pouvait jouer à ce jeu. (J.-J. Jusserand, *les Sports et Jeux d'exercice dans l'ancienne France.* Paris, 1901).

batailles entre bourgeois et écoliers, qui ensanglantèrent Paris, Orléans ou Toulouse. On s'y livrait à des jeux moins périlleux.

Qui ne connaît le piquant chapitre où Rabelais promène Pantagruel à travers les Universités françaises, criblant, au passage, chacune d'elles de ses traits acérés ? Le fils de Gargantua visite successivement Poitiers, où « les escoliers festoyent aulcunes fois de loysir » ; Bordeaux « auquel lieu ne trouva grand exercice » ; Montpellier, que l'auteur accable de ses quolibets.

D'Avignon, terre papale, son pédagogue doit l'emmener au plus vite, à cause de la licence des mœurs.

A Valence, les écoliers sont journellement aux prises avec les habitants; mais, dans d'autres villes, Pantagruel s'initie aux jeux familiers des étudiants.

A Toulouse, il apprend à danser et à jouer de l'épée à deux mains ; à Orléans, à jouer de la paume ; ailleurs, il s'exerce au jeu de boules [1].

1. Il est à remarquer que Rabelais n'a fait que vulgariser les idées du médecin italien Mercurialis (Girolamo Mercuriale), dont le livre (*De arte gymnastica Libri...*) paru en 1573, eut une si grande vogue. Mercurialis étudie, dans son ouvrage, le jeu de paume, le jeu de ballon, la boxe, la lutte, la danse pyrrhique et les effets de ces différents jeux sur la santé. La gymnastique proprement dite (ce qui était nouveau à l'époque)

Nombre de ces jeux ont survécu ; la plupart se sont transformés : ainsi, en dépit de nos prétentions, nous n'avons point inventé les sports. La jeunesse de la Renaissance s'y livrait déjà avec ardeur, et si nous demandons qu'on ne sacrifie pas trop le corps à l'esprit, nous n'avons qu'à jeter un regard en arrière pour nous convaincre que, sur ce point, comme sur tant d'autres, nos aînés peuvent nous donner de profitables leçons.

et l'hygiène ne sont pas négligées par notre auteur, qui parle, en outre, de la marche (le *footing* n'est pas une invention anglaise), de l'équitation, de la natation, de la chasse.—Le même auteur célèbre les mérites du « plein air », montre que certaines maladies sont guéries par le mouvement (le saut, par exemple, guérit la pierre !), et examine enfin s'il faut considérer comme un exercice salutaire de se tenir debout, de rire et de crier. Rabelais — qui était, ne l'oublions pas, médecin et s'en souvenait à l'occasion — ne faisait que propager les doctrines de son confrère italien, en donnant à Gargantua une éducation physique aussi soignée que son éducation littéraire.

LA VIE D'ÉTUDIANT

AU TEMPS DE MOLIÈRE

I

Quand l'immortel Comique a fait choix, pour personnifier l'étudiant en médecine de son temps, de Thomas Diaforus, ce « benais nouvellement sorty des Écoles, qui fait toutes les choses de mauvaise grâce et à contretemps [1] », nous savons, à n'en pas douter, que son portrait est poussé à la charge.

Les écoliers du grand siècle n'étaient ni plus ni moins sérieux que nos jeunes gens d'aujourd'hui. On comptait, parmi eux, alors comme de nos jours, des paresseux, des turbulents et des travailleurs. Il en fut même d'enragés à la besogne. Pour ceux-là, le monde extérieur, ses ten-

1. D'après l'édition originale du *Malade imaginaire* (Paris librairie des Bibliophiles, 1877, 74).

tations et ses distractions n'existent pas. Ils appartiennent à des familles pauvres ; provinciaux pour la plupart, ils débarquent du coche dans la capitale et se mettent aussitôt en quête d'un logis.

Provisoirement, le nouvel arrivé élit domicile dans l'hôtellerie où la voiture publique l'a conduit : c'est, généralement, une auberge plus ou moins mal famée où, malgré de sévères règlements de police, les larcins sont loin d'être rares.

Dans le quartier de l'Université, l'étudiant peut trouver à se loger convenablement, mais à quel prix le plus souvent, à moins de se contenter d'une ruelle obscure, fréquentée par les tire-laines et autres escrocs, comme il en existait tant dans les environs des Facultés.

Les plus favorisés de la fortune avaient la ressource d'habiter sur la rive droite; c'était le très petit nombre. La majeure partie des étudiants vivaient à l'hôtel, ou prenaient une chambre chez les particuliers.

Des veuves, des bourgeois retirés des affaires, des commerçants, des petits boutiquiers consentaient à louer une ou plusieurs chambres de leur maison ou de leur appartement aux élèves de l'Université.

Des magistrats ne dédaignaient pas cet honnête moyen d'augmenter leurs revenus : le fils de Belin, médecin à Troyes, qui avait été envoyé par son

père à Paris, pour y suivre les cours de la Faculté, était le locataire d'un procureur au Parlement, très rigide sur le chapitre des fréquentations féminines. C'est pour n'avoir pas respecté les clauses de son contrat à cet égard, que le jeune Belin dut transporter ailleurs ses pénates et l'objet passager de son culte, une accorte blanchisseuse, qui s'occupait à toute autre chose qu'à lui ravauder son linge.

L'idylle aurait pu se prolonger longtemps, sans la fâcheuse maladie qui vint surprendre l'étudiant et le contraindre à recourir au médecin Si nous sommes instruits de ce mince détaîl, qu'on pourrait dire d'alcôve, c'est parce que le praticien appelé à donner ses soins à notre libertin — entendez l'expression dans le sens actuel — n'était autre que le célèbre Gui Patin, à qui le docteur Belin avait particulièrement recommandé son coquin de fils.

C'est à plusieurs fins, mandait l'épistolier à son ami, que je vous écris derechef : 1° pour vous donner avis que M. votre fils a changé de logis et qu'il est mieux nourri et plus soigneusement pansé qu'il n'était chez M. Lemoine (le procureur rigide dont nous avons parlé) ; il est logé avec une blanchisseuse, rue de la Harpe, chez un chapelier, à *La Main Fleurie*, à la troisième chambre vis-à-vis de la *Gibecière*, bien près de l'*Arbalestre*...

Vous vous étonnez de cette précision, de cette

minutie dans l'indication d'une adresse ; songez qu'à l'époque, le numérotage des rues n'existait pas ; que, sous la Révolution, on tentera en vain de réaliser ce progrès et qu'il n'y a guère que cent ans que nous jouissons de cette amélioration.

Pour Gui Patin, qui demeurait sur la place du Chevalier-du-Guet, dans les environs du Châtelet, cela lui paraissait loin d'aller jusqu'à la rue Saint-Victor ; aussi s'applaudissait-il que le jeune homme sur qui il était chargé de veiller, se fût rapproché ; sans doute, lui savait-il gré de ce bon mouvement, car il se montre plein d'indulgence pour ses « débordements ». Il est d'avis, toutefois, de le faire rentrer au plus tôt dans le giron familial, et de lui faire quitter Paris pour aller respirer l'air natal.

Par la situation qu'il occupait à la Faculté, autant que par le crédit dont il jouissait à la ville, plus encore qu'à la cour, Gui Patin était en butte à maintes sollicitations de la part de ses anciens camarades d'école qui destinaient leurs fils à la carrière qu'ils avaient eux-mêmes suivie.

Lorsqu'André Falconet, docteur qui résidait à Lyon, où il jouissait d'un renom mérité comme praticien, décida d'envoyer son rejeton à Paris, c'est à Patin, grand bibliophile comme lui, et à

qui l'unissaient les liens d'une vieille amitié, qu'il l'adresse, en lui recommandant d'en avoir soin.

Gui Patin s'intéresse au fils de son ami, comme à son propre enfant; il veille à ce qu'il suive régulièrement les cours de la Faculté et ceux du Jardin des Plantes. Quand il professe ses leçons au Collège de France, il s'assure que son disciple aimé est dans l'amphithéâtre; dans la journée, il le conduit auprès de ses malades.

Sans être mécontent de lui, il se plaint qu'il aime un peu trop la promenade et le plaisir. « Il ne manque pas d'esprit, mais l'application en est souvent distraite... Paris fournit trop de distractions aux jeunes gens qui ne se peuvent pas retenir d'eux-mêmes... » Un jour qu'il est allé voir jouer une tragédie au collège de Clermont, tenu par les Jésuites, l'étudiant en est revenu plein de feu et d'enthousiasme pour le théâtre et le jeu des acteurs. Tout cela inquiète son correspondant, dont les alarmes ne cessent que lorsque celui-ci reçoit une lettre du père, rappelant son fils à Lyon.

Noël Falconet, si nous en croyons l'indiscret chroniqueur, était un joueur incorrigible, dépensant tout son argent pour satisfaire sa passion. Ce vice, Gui Patin le pardonne moins aisément que les femmes, si nous en jugeons par le ton de ses vitupérations.

Cependant, s'il se montrait relativement indul-

gent pour les écarts des jeunes gens qui lui étaient confiés, il était fort marri, quand il s'agissait de ses propres enfants. Si l'un, son Carolus chéri, lui donnait toute satisfaction, s'il fondait sur son avenir les plus hautes espérances, son fils aîné, Robert, lui causait de graves soucis. « Il ferait bien s'il voulait, mais il n'aime guère à étudier, il est volage et aime à courir... mais il est encore si jeune » : il n'avait pas tout à fait vingt ans; ne faut-il pas que jeunesse se passe ?

Encore était-il de ceux que couve l'aile maternelle, et dont le père surveille et réfrène les ébats. Combien d'autres jeunes gens étaient abandonnés à eux-mêmes, dans cette grande ville, où la dissipation, la paresse les sollicitaient à tous les carrefours !

Quand Gui Patin était venu, en 1617, à Paris, pour y commencer ses études, il avait, pour subsister, accepté une place de correcteur d'imprimerie. Mais il fallait s'être initié à ce métier, ou être doué d'une énergie peu commune, pour mener de front ses études avec un travail manuel mal rétribué.

Or, Gui Patin était dans la moyenne des étudiants du dix-septième siècle, lesquels jouissaient de ressources modiques.

La pension paternelle étant un maigre appoint,

il fallait réaliser de vrais tours de force pour équilibrer son budget, si l'on ne voulait le trouver, au bout du mois ou de l'année, en déficit.

Le choix du logement était subordonné à la fortune de l'étudiant.

Pour tout mobilier, il comprenait, outre le lit, une table de bois blanc, chargée de papiers, de livres, de cahiers de cours, de thèses d'amis ou de condisciples, le tout dans un beau désordre, qui rarement est un effet de l'art.

La bibliothèque était peu fournie: des traductions latines, d'Hippocrate et surtout de Galien, voisinaient avec un Virgile ou un Quintilien. Les plus éclectiques offraient l'hospitalité des rayons de leur armoire aux œuvres de Montaigne et de Rabelais.

Ceux qui veulent s'orner l'esprit lisent les *Lettres* de M. de Balzac, ou un des romans à la mode : *l'Astrée,* d'Honoré d'Urfé, ou *le Grand Cyrus,* de Mlle de Scudéry.

Béroalde de Verville et Guillaume Bouchet sont réservés pour les jours d'hypocondrie, quand la fin du mois approche et que l'escarcelle sonne creux.

Ceux qui ont la bourse pleine n'ont pas de ces préoccupations. Ceux-là s'offrent le luxe d'un valet, qu'ils paient un franc ou vingt-cinq sols par jour, somme sur laquelle celui-ci prélève ses frais

de nourriture et de vêtement. Ce serviteur à gage s modestes se tient à la disposition de son maître, quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit où il réclame ses services. Le matin, principalement, il doit l'aider à s'habiller.

A cette époque, le costume de l'étudiant est des plus sommaires. Après avoir mis ses bas — des bas de laine, car les bas de coton ne furent en usage que plus tard — et les avoir maintenus par une jarretière, nouée sur le jarret, il enfile ses chausses, de couleur noire comme les bas, très larges et qui sont rattachées, au moyen d'aiguillettes, à un grand pourpoint, noir comme le reste du costume, boutonné de haut en bas. Par-dessus, il met un rabat tout uni et soigneusement empesé.

Ce n'est que longtemps après qu'on adoptera la perruque et qu'on verra, dans les amphithéâtres, des étudiants vêtus comme des jeunes seigneurs, « avec des chausses à la mode, ornées de grands canons, un pourpoint tout ouvert et garni de rubans, laissant voir la chemise... et un rabat de dentelle [1] ».

Les docteurs-régents voyaient d'un mauvais œil les modes nouvelles s'introduire parmi les

1. Docteur Fauvelle, *op. cit.*

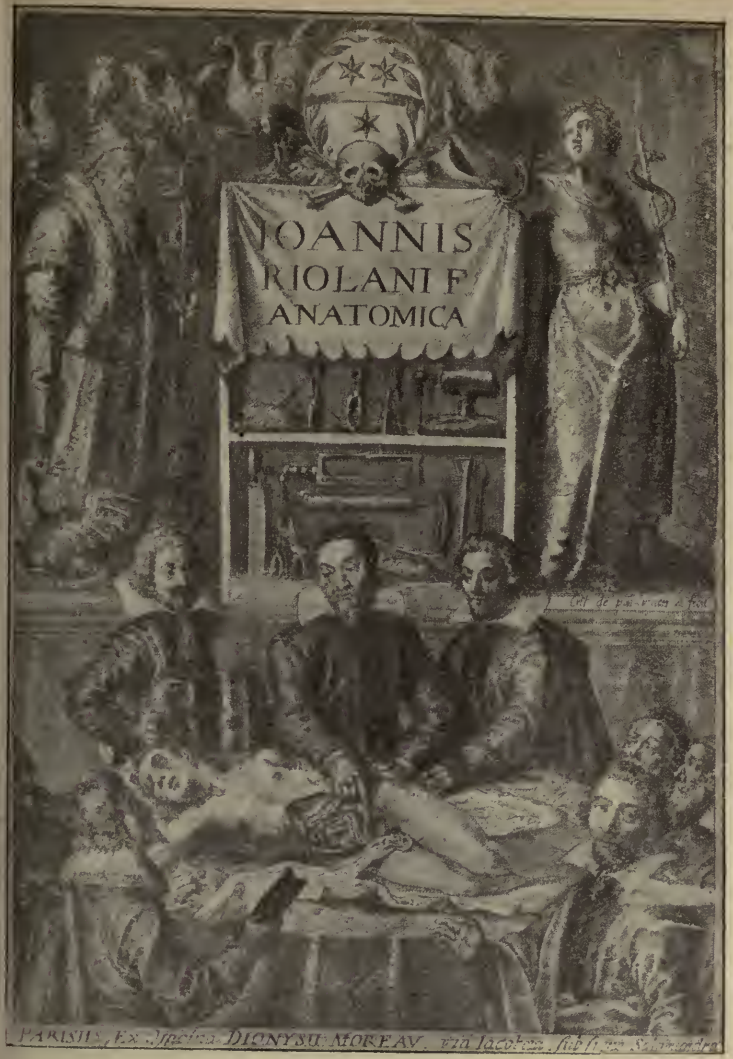

UNE LEÇON D'ANATOMIE, A L'ÉPOQUE DE LOUIS XIII

(Frontispice d'un ouvrage de Riolan).

jeunes gens; aussi ceux-ci s'abstenaient-ils de paraître aux leçons de leurs maîtres ainsi attifés.

Aux termes du serment auquel ils étaient astreints, et qu'ils prêtaient la main sur l'Évangile, les professeurs étaient tenus de faire leurs leçons « en robe longue et à manches, le bonnet carré sur la tête, le rabat au cou, la chausse (épitoge) d'écarlate sur l'épaule ».

Aux grandes cérémonies, ils mettaient, par-dessus la robe noire, un grand manteau rouge, avec la pèlerine ou chaperon de fourrure.

Quant à l'enseignement, il ne différait pas sensiblement de ce qu'il était aux siècles précédents. Toutefois, sous le Grand Roi, les portes de la Faculté étaient ouvertes aux seuls catholiques, ainsi que le prouve la nécessité de produire son acte de baptême, avant de commencer ses études médicales.

On a fait la remarque qu'en 1645, il y eut des docteurs appartenant à la religion réformée [1], mais ce fut une exception ; la règle sera de moins en moins fléchie, à mesure qu'on approchera de la date qui marque le révocation de l'Édit de Nantes.

Il fallait, alors, quatre années d'études, pour être admis à se présenter aux examens du baccalauréat; pour les fils des docteurs et quelques pri-

1. JOURDAIN, *Hist. de l'Université de Paris*, t. I, 304.

vilégiés, ce temps était réduit à vingt-huit mois.

Quand l'aspirant venait d'une Faculté étrangère, il devait prouver qu'il y avait étudié pendant huit ans consécutifs.

On disséquait durant la première année de cours : l'assistance aux *anatomies* était obligatoire pour tous les bacheliers; ceux-ci élisaient un de leurs camarades qui, sous le nom d'*archidiacre*, était chargé de se procurer les cadavres, avec l'autorisation du doyen, de préparer la leçon du professeur, de la répéter aux *philiâtres* (aspirants-médecins), puis de s'assurer qu'ils l'avaient comprise.

Dès la fin du dix-septième siècle, les bacheliers qui suivaient, pendant les deux ans qui les séparaient de la licence, les cours de chirurgie, étaient interrogés sur cette matière et, d'après les statuts édictés en 1676, ils devaient opérer eux-mêmes sur le cadavre et montrer comment on appliquait les bandages. Il était aussi d'usage que chaque bachelier s'attachât à un docteur, qui dirigeait ses travaux et l'emmenait comme aide dans sa clientèle privée.

Ceci nous amène à dire quelques mots de l'enseignement clinique.

On croit, généralement, que cet enseignement ne remonte guère plus loin que le règne de

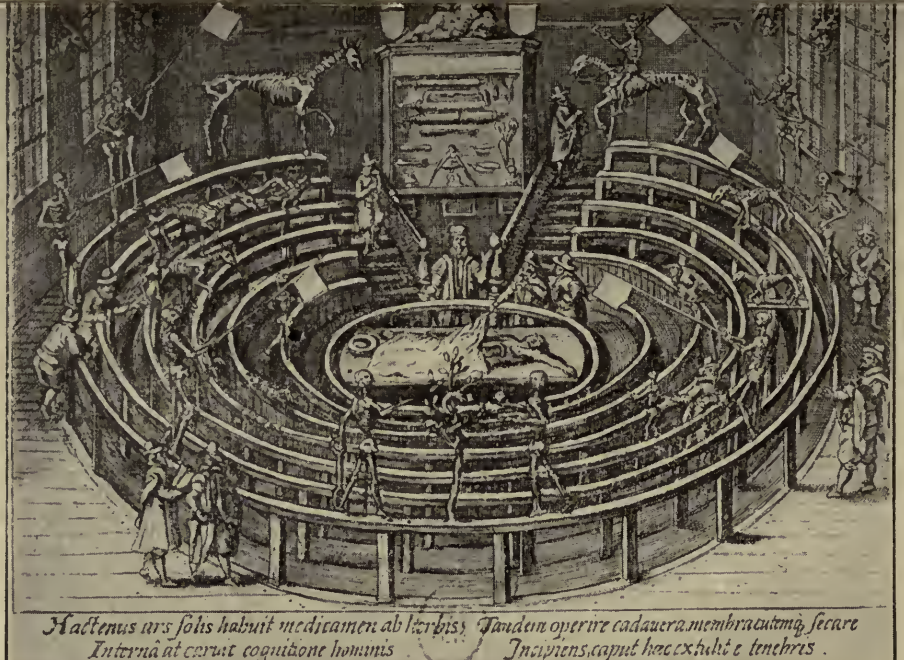

AMPHITHÉATRE D'ANATOMIE (début du XVII^e siècle)

(D'après une gravure de CRISPIN de PASSE).

Louis XVI ; c'est une erreur. Certes, les études cliniques étaient loin d'être développées sous Louis XIV autant qu'elles le sont sous notre troisième République, mais elles se pratiquaient déjà sous trois formes différentes : à la Faculté d'abord, où tous les samedis se donnaient des consultations gratuites : ce qui prouve que les « consultations charitables » du sieur Théophraste Renaudot n'ont pas été une innovation [1].

Outre la Faculté, il y avait l'hôpital, l'Hôtel-Dieu, où bacheliers et licenciés allaient suivre la visite du médecin. Enfin, comme nous venons de le dire, chaque docteur initiait un bachelier à la pratique de son art, en l'autorisant à l'accompagner dans ses visites.

Quelques détails sur cet enseignement clinique ne seront pas oiseux ; car on est, assez communément, ignorant de son histoire.

Une affiche apposée dans les rues de Paris le 27 mars 1637, faisait « assavoir à tous malades et affligez, de quelque maladie que ce soit, qu'ils se pourront trouver à leur collège, rue de la Bûcherie, tous les samedis de chaque semaine, pour être visitez charitablement par les médecins

1. En réalité, dès 1370, la communauté des chirurgiens avait organisé des consultations gratuites dans son collège de Saint-Côme.

députez à ce faire, lesquels se trouveront audict collège, et ce, depuis les dix heures du matin jusqu'à midy, pour leur donner avis et conseils sur leurs maladies et ordonner remèdes convenables pour leur soulagement ».

Les malades ne durent pas affluer, car, quatre ans plus tard, la Faculté faisait lire dans les églises, au prône, pendant la semaine de Pâques, un nouvel avis, où il était dit, qu'en outre des consultations gratuites, les médicaments seraient distribués gratis aux indigents qui se présenteraient rue de la Bûcherie.

S'il arrivait que le malade fût dans l'impossibilité de se rendre à la consultation, le doyen, prévenu, envoyait chez lui un médecin et un apothicaire.

Six docteurs assistaient aux consultations de l'École : trois anciens et trois jeunes. Ces docteurs étaient désignés à tour de rôle et convoqués par le bedeau. Ils examinaient les malades en présence des bacheliers, et à propos de chaque sujet, faisaient une leçon sur son cas, dictant à l'un des étudiants l'ordonnance, tandis qu'un autre remettait les médicaments prescrits au patient : cela ne différait pas sensiblement, comme on le voit, de nos consultations d'hôpitaux.

Mais ces consultations mêmes existaient et, dès la fin du dix-septième siècle, le stage hospitalier était réglementé.

Les bacheliers étaient tenus de suivre alternativement, pendant trois mois, le service de chacun des médecins de l'hôpital.

La durée totale des études cliniques était fixée à deux ans et, pour se présenter à la licence, chaque élève devait fournir un certificat, signé de chacun des médecins dont il avait suivi l'enseignement, certificat constatant qu'il avait suivi régulièrement ses visites.

On n'est pas certain de la date exacte à laquelle les médecins de l'Hôtel-Dieu ont admis les étudiants à assister à la visite au lit des malades [1]. Il est à supposer qu'avant d'être attachés officiellement aux services de leurs maîtres, les bacheliers en médecine sont venus, au moins d'une façon intermittente, à l'hôpital, n'y remplissant peut-être aucune fonction, mais écoutant les explications qui leur étaient fournies.

Il existait, dès le quinzième siècle, un personnel chirurgical assez important pour assurer le service à l'Hôtel-Dieu ; quant au service obstétrical, il était organisé depuis longtemps, puisqu'il est fait men-

1. Le docteur G. Cornu, dans sa thèse *A l'hôpital il y a deux siècles, l'Hôtel-Dieu, les compagnons chirurgiens et externes*, Paris, 1897, prétend que ce n'est qu'en 1677 que les médecins de l'Hôtel-Dieu furent autorisés à se faire accompagner, pendant la visite, par leurs élèves.

COURS PUBLIC DANS UNE UNIVERSITÉ (début du XVII[e] siècle)

(D'après une gravure de CRISPIN de PASSE).

tion, dans un document de 1378, d'une « ventrière des accouchiez[1] ».

Le maître chirurgien qui était à la tête du service était désigné par les médecins de l'hôpital, en vertu de la suprématie que ceux-ci conservèrent si longtemps sur les porte-lancettes ; au-dessous du maître, et lui servant de second, était un « compagnon-chirurgien, gagnant-maîtrise », c'est-à-dire susceptible de passer maître au bout de dix ans de compagnonnage ; puis venaient les compagnons-chirurgiens *internes*, logés à l'hôpital et qui peuvent être considérés comme les ancêtres du corps de l'internat ; enfin, au bas de l'échelle, les apprentis chirurgiens : apprentis externes, vivant au dehors ; apprentis personnels du maître, logés chez ce dernier en qualité de « pensionnaires ».

Pour être admis *externe*, l'apprenti chirurgien passait un examen ; s'il était reçu, à titre de bienvenue il faisait don de deux lancettes au maître chirurgien et à son second, et d'une lancette à chacun des compagnons-internes[2].

Les externes portaient un tablier noir ; les pensionnaires du maître chirurgien le relevaient d'un ruban rouge.

1. Brièle, *Documents pour servir à l'histoire des hôpitaux de Paris*, t. I. (Délibération de l'ancien bureau de l'Hôtel-Dieu.)

2. Cf. *les Origines de la Maternité*, par Henriette Carrier, Paris, 1888, 5.

Au bout de deux ans, l'externe pouvait se présenter pour être interne, et, s'il subissait ses épreuves avec succès, la première place vacante lui était réservée. C'étaient alors de nouveaux cadeaux, de nouvelles distributions de lancettes, sans oublier le festin que, dans le langage des étudiants, on nommait le *dégraissement du tablier*.

Les internes étaient nommés pour quatre ans : encore un ressouvenir d'antan, que les quatre années de l'internat de nos jours.

A 5 heures en été, à 6 heures en hiver, les compagnons-chirurgiens se levaient ; une demi-heure plus tard, suivis de leurs externes, ils se rendaient dans les salles, faisaient les pansements du matin, de manière qu'à 8 heures, quand arrivait le médecin en chef, toute la besogne fût terminée.

A 11 heures, sonnait l'heure du repas.

Les externes mangeaient au dehors, sauf cinq d'entre eux, qui dînaient aux frais de l'administration : c'étaient ceux préposés « aux amputations, aux vérolez et aux accouchées, et celui qui lit au réfectoire ».

A 1 heure de l'après-midi, reprise du travail un instant interrompu. C'était le moment des saignées : on en pratiquait, quelquefois, plus de 400 dans la même journée, à l'Hôtel-Dieu.

Vers 2 heures et demie, on renouvelait tous les

pansements : cela occupait jusqu'à la nuit tombante. A 6 heures, on soupait, et, avant d'aller se coucher; à 9 heures au plus tard, on faisait la dernière contre-visite.

Le service de garde était assuré par deux compagnons ; il durait toute une semaine, à tour de rôle.

On obtenait difficilement l'autorisation de s'absenter : à peine les futurs chirurgiens pouvaient-ils s'échapper pendant quelques heures, dans la journée, quand ils n'étaient pas de garde, tellement ils étaient rivés à leur tâche quotidienne.

En dehors de leurs occupations, ils avaient l'obligation d'assister à maints exercices religieux, auxquels ils essayaient, en vain de se dérober. A côté de cette existence quasi monacale, les rigueurs de nos règlements modernes font sourire.

La vérité nous oblige à reconnaître que cette claustration forcée de jeunes gens, pleins de sève et d'ardeur, n'allait pas sans de sérieux inconvénients : un fragment de délibération du 6 septembre 1662 en fait foi. Ces « Messieurs » du Bureau de l'Hôtel-Dieu avaient décidé de faire coucher, dans un local spécial, « les filles malades, de l'âge de 12 ans et au-dessus, qui viendront de l'hôpital général (la Salpêtrière), ou d'ailleurs,

quand on aura crainte que, pour leur beauté ou autrement, on les vienne débaucher, et pour cet effet, ladite salle sera tenue ouverte le moins qu'on pourra ».

Quand le jeune loup a faim, il court au bois le plus proche.

II

On a souvent incriminé le défaut d'hygiène et de propreté des salles d'hôpitaux, sous l'ancien régime. On en était réduit, en effet, à faire coucher plusieurs malades dans le même lit; mais c'était une nécessité que chacun déplorait, comme les brancards que l'on multiplie en temps d'encombrement et qui ont fini par s'installer dans nos hôpitaux à l'état permanent.

Un écrivain du dix-septième siècle écrit à ce propos : « On voudrait que les malades ne fussent pas tant ensemble dans le même lit, à cause de l'incommodité, n'y ayant rien de si important, que de se voir couché avec une personne à l'agonie et qui se meurt [1].» Malheureusement, le vœu qu'exprimait notre historiographe tarda longtemps à être réalisé.

On n'était jamais à court de malades, et quand le médecin arrivait pour la visite, il était sûr de trouver, dans les salles, toujours matière à disserter.

1. Sauval, *Hist. et Recherches des antiquités de Paris* (Paris, 1724), I, 523.

RÉCEPTION D'UN DOCTEUR DANS UNE UNIVERSITÉ (XVIII[e] SIÈCLE)

(Gravure de CRISPIN de PASSE, publiée dans son *Académie* ou *Tableau de la vie scolaire*, datée de 1612).

Dès que le portier l'apercevait, venant au loin, monté sur sa mule, philiâtres, bacheliers, *topiques* (on appelait ainsi les deux compagnons qui se rendaient au-devant du chef, pour l'accompagner durant sa visite et écrire ses ordonnances), tous étaient au port d'armes.

Le premier soin du médecin pénétrant dans l'hôpital était de se faire remettre le registre des entrants, tenu par le chapelain de semaine; puis le cortège s'ébranlait vers les salles, le chef en tête, escorté par les bacheliers et les aspirants, les compagnons chirurgiens fermant la marche; et la leçon se poursuivait au lit de chaque malade.

Nous venons de faire le tableau d'un enseignement clinique rudimentaire; mais il serait injuste de prétendre que « nos pères, absorbés qu'ils étaient par l'érudition, par la philosophie, par ces interminables argumentations, dernier reste des traditions de l'école, ont trop souvent oublié que la médecine ne s'apprend qu'au lit des malades ». Notre critique[1] a trop oublié l'enseignement hospitalier dont il vient d'être question. Quand il nous montre la chambre du patient transformée en salle de cours, n'exagère-t-il pas à dessein, et lorsque Molière nous présentera les deux Diafoirus, père et fils, s'installant chacun à un bras de malade et

1. M. Raynaud, *les Médecins au temps de Molière* (Paris, 1863), 35.

dissertant, jusqu'à épuisement de qualificatifs, sur la nature de son pouls, est-ce vraiment un tableau d'après nature qu'il nous a restitué ? Peut-être, mais en appuyant sur l'appareil grotesque de ces consultations, plus que de raison. Il semble, cependant, qu'il se soit approché davantage de la réalité, quand il nous décrit la cérémonie de réception d'un docteur : nous avons dit comment il avait pu, tandis qu'il était de passage à Montpellier, assister à une de ces solennités et nous la rendre au naturel.

FRONTISPICE D'UNE THÈSE DÉDIÉE A RICHELIEU.

III

Dans l'ancienne Faculté, les thèses ont tenu une trop large place, pour que nous ne leur consacrions pas au moins un paragraphe.

Les thèses *quodlibétaires*, ainsi nommées parce qu'elles traitaient d'un sujet quelconque (*quod libet*) de physiologie ou de pathologie, furent imprimées, pour la première fois [1], en 1569.

D'abord in-folio, elles devinrent plus tard (1662) in-4. Elles portèrent, longtemps, pour épigraphe, les mots : *Deo Optimo maximo, Virgini Deiparæ et Sanctæ Lucæ.*

Avant de faire imprimer sa thèse, on en présentait deux exemplaires manuscrits au doyen, qui donnait le bon à imprimer sur l'un et conservait l'autre pour le contrôle.

Les thèses quodlibétaires se soutenaient le jeudi ; on en commençait la soutenance le premier jeudi après la Saint-Martin (11 novembre).

Gui Patin soutint sa première thèse quodlibé-

1. Cf. Fauvelle, *les Étudiants en médecine de Paris sous le Grand Roi*, 65 et suiv.

taire le 16 décembre 1624, sur le sujet suivant : *La femme ne peut-elle pas se transformer en homme ?* La réponse fut négative.

Sa deuxième thèse portait sur un sujet plus sérieux : *Faut-il faire avorter une femme enceinte, dont la vie est en danger ?* L'auteur répond oui, « mais seulement si le fœtus est corrompu [1] ».

La thèse cardinale, qui se soutenait après les thèses quodlibétaires, du jour des Cendres à la Saint-Pierre, roulait sur une question d'hygiène; mais quelles questions y étaient agitées le plus souvent! Voici des titres relevés au hasard :

Les héros naissent-ils des héros ; sont-ils bilieux ? — Les jolies femmes sont-elles plus fécondes que les autres ? — La débauche entraîne-t-elle la calvitie ? — S'enivrer une fois par mois est-il salutaire ? — La femme est-elle plus lascive que l'homme ? — La femme est-elle un ouvrage imparfait de la nature ? — Les bâtards ont-ils plus d'esprit que les enfants légitimes ? — Les Parisiens sont-ils sujets à la toux quand le vent souffle du nord ? — De quelle partie du corps provenait l'eau qui s'écoula du flanc du Christ, quand, après sa mort, il fut percé par la pointe aiguë d'une lance ? J'en passe et de plus divertissantes, et de non moins singulières.

En un temps où l'astrologie médicale comptait

1. V. la thèse de LARRIEU, sur Gui Patin et les *Commentaires* de la Faculté, t. XII, 119 et 138.

nombre de partisans, on ne s'étonnait pas de voir soutenir cette thèse : *An cometa morborum prænuntio ?* Les comètes présagent-elles les maladies ?

De même, à l'époque où fleurissaient les superstitions, peut-on être surpris qu'on se soit demandé si « les amulettes sont efficaces dans la cure des maladies » ? Gui Patin s'éleva avec énergie contre la prétention du candidat à soutenir pareille opinion, et il ne dépendit pas de lui que ce travail inaugural ne fût refusé par la Faculté.

L'irascible chroniqueur aurait dû s'indigner moins que personne, lui qui avait soutenu cette thèse cardinale : *Peut-on trouver dans l'examen des urines un signe certain de la grossesse*, et qui avait conclu hardiment par l'affirmative.

Mais la palme appartient, au moins sous le rapport de la grivoiserie, au célèbre Bouvard, le dernier médecin de Louis XIII, dont la première thèse quodlibétaire agite ce problème folâtre : *La femme est-elle plus apte que l'homme aux plaisirs de l'amour ?* Sa thèse de doctorat était tout aussi rabelaisienne, et après Vénus, Bacchus en faisait les frais : *Vaut-il mieux, dans les maladies, boire de l'eau ou du vin ?*

A la Faculté de Paris, on avait assez de prédilection pour les sujets bachiques. C'est devant cette Faculté que fut soutenue la thèse fameuse : *Le vin de Beaune est-il plus agréable et plus*

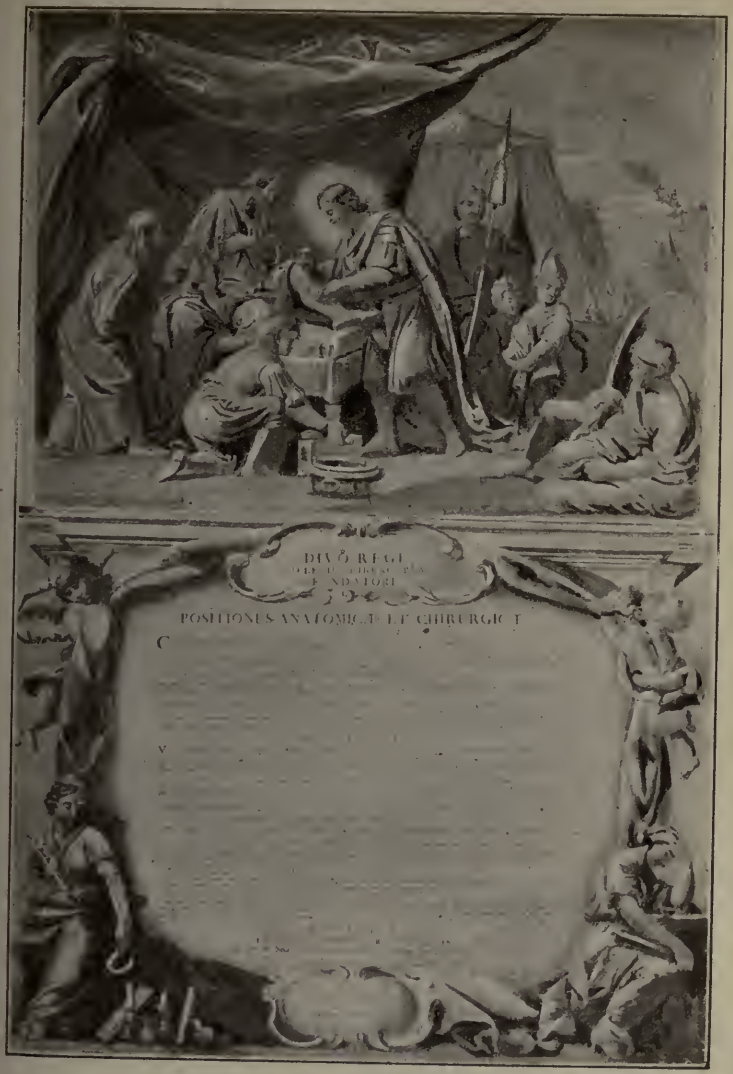

Thèse de Bonaventure Fournier, illustrée par Hallé (14 mai 1750)
(Bibl. de la Faculté de médecine de Paris).

sain que le vin de Reims? Notre docteur concluait en faveur du bourgogne; mais, quelques années plus tard, les Champenois entraient en lice, en soutenant la proposition que *le vin de Reims est plus agréable et plus sain que le vin de Bourgogne.* Il ne fallut pas moins que l'autorité de Fagon pour proscrire de la table du Grand Roi tout vin autre que le vin de Beaune.

Longtemps bornées à de simples propositions, les thèses avaient fini par prendre, avec le progrès du temps, des développements plus considérables. Parfois, elles étaient enrichies de magnifiques gravures qui en faisaient tout le prix. On se rappelle, dans *le Malade imaginaire*, le dialogue entre Diafoirus et Angélique.

THOMAS DIAFOIRUS (*tirant de sa poche une grande thèse roulée qu'il présente à Angélique*) : « J'ai, contre les circulateurs, soutenu une thèse (*saluant Argan*), qu'avec la permission de Monsieur, j'ose présenter à Mademoiselle, comme un hommage que je lui dois des prémices de mon esprit. »

A quoi Angélique de répondre :

« Monsieur, c'est pour moi un meuble inutile, et je ne me connais pas à ces choses-là. »

Toinette prend alors la thèse : « Donnez, donnez, fait-elle dédaigneusement ; elle est toujours bonne à prendre *pour l'image;* elle servira à parer notre chambre. »

Au moment où Molière met ces paroles dans la bouche de ses personnages, la mode des thèses à image bat son plein ; elle durera, du reste, pendant une bonne partie du siècle suivant.

On les dédiait au roi ou aux grands personnages qui l'approchaient : les cardinaux Richelieu et Mazarin, le chancelier Séguier, la Grande Mademoiselle, Colbert, Louvois, Armand de la Porte, marquis de la Meilleraye, etc., furent parmi ceux qui en reçurent l'hommage.

La bibliothèque de notre Faculté possède une thèse imprimée sur satin, qui remonte à l'année 1673. Bien que cette thèse soit une thèse de philosophie, elle a trouvé place à la Faculté, parce qu'elle est dédiée au corps des docteurs-régents par son auteur Philippe-François Collot. Le cabinet des estampes de la Bibliothèque Nationale en possède une analogue, de 1657, imprimée à Cahors.

La thèse de Collot est de Paris. L'artiste qui l'a illustrée n'est autre que le célèbre graveur Sébastien Le Clerc.

La première thèse de chirurgie à image semble avoir été celle de Bonaventure Fournier, dédiée « au Saint Roi, fondateur du Collège des Chirurgiens », dont l'origine remonterait à 1226. La gravure est signée Hallé, probablement Noël Hallé, le peintre connu : elle représente le roi saint Louis pansant un blessé.

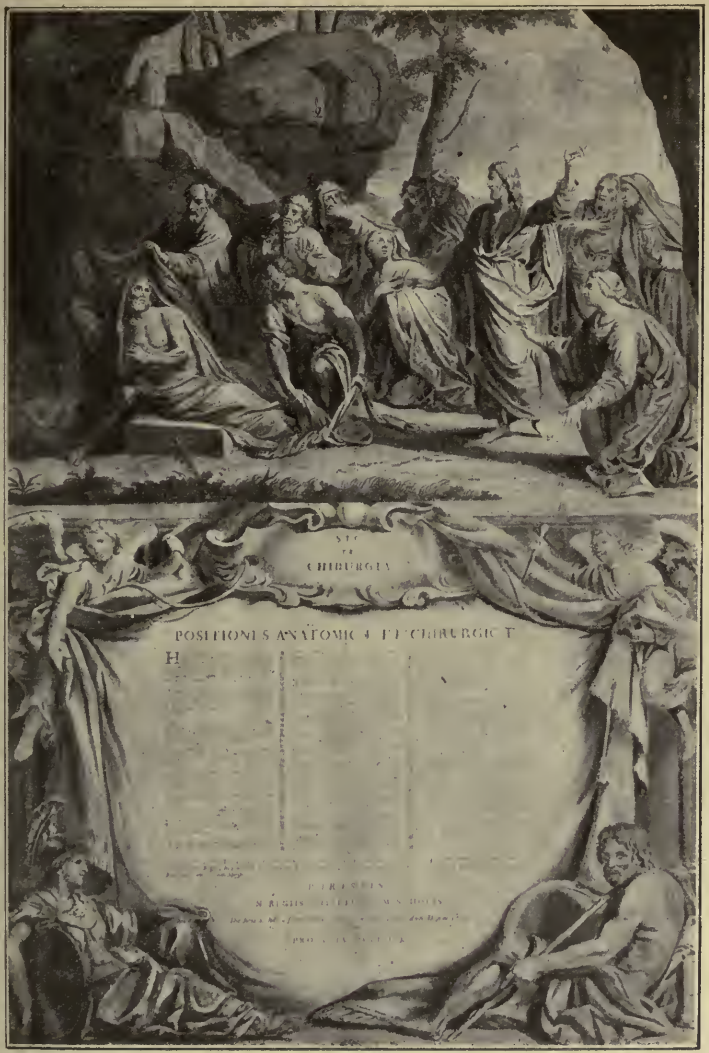

Thèse de Toussaint Bordenave (2 juillet 1750), illustrée par Philippe de Champaigne (Bibl. de la Faculté de médecine de Paris).

La thèse de Toussaint Bordenave, que nous reproduisons comme la précédente, a pour auteur Philippe de Champaigne. L'artiste a placé la scène de la résurrection de Lazare à l'entrée d'une grotte funéraire, qui fait songer à l'époque néolithique; Lazare est placé sur la dalle de pierre qui le recouvrait. Cette belle gravure mesure 60 centimètres de largeur sur 47 centimètres de hauteur. Les propositions d'anatomie et de chirurgie, sur les blessures par armes à feu, sont imprimées en trois colonnes. Il n'y a pas de partie anatomique distincte[1].

La thèse de François-Michel Disdier, dont nous donnons une reproduction réduite, représente le réservoir de Béthezda, dans lequel tout malade qui y était plongé était retiré guéri. Elle a été soutenue, sous la présidence de Nicolas Jallot, maître ès arts et en chirurgie, le 25 septembre 1750. Disdier devint plus tard démonstrateur d'anatomie à l'Académie de peinture et de sculpture de Saint-Luc.

Il existe, encore, tant à la Faculté qu'à Sainte-Geneviève, quelques autres thèses à images, dont certaines signées de grands noms : Mignard, Jouvenet, l'artiste infirme, etc.

1. *Quelques thèses à images exposées momentanément dans les salles d'examen de l'École de médecine*, par le docteur E. Turner. (Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie.*)

Antoine Dieu en a dessiné plusieurs, indépendamment de la « Veüe de l'amphithéâtre anatomique construit sous le règne de Louis le Grand, par les soins et aux dépens de la Cie Royalle des Maîtres chirurgiens depuis 1694 ». C'est l'École de dessin, qui existe encore rue de l'École-de-Médecine, autrefois des Cordeliers.

Parfois, on se servait d'une gravure ancienne représentant les armes de la famille du personnage auquel la thèse était dédiée. Chaque auteur pouvait ensuite, à son gré, faire tirer à part sa thèse dans un cadre ainsi illustré, auquel on adaptait une gravure pour l'offrir en cadeau; de la sorte, elle pouvait être appendue au mur, ou être conservée sous verre..

On allait faire son choix de cadres et d'images chez un des marchands du quartier Saint-Jacques, qui tenaient à la disposition des candidats une collection de gravures de maîtres, qu'on tâchait d'approprier à la circonstance, avec une devise ou une allusion flatteuse pour le corps des chirurgiens; ou bien des gravures allégoriques, inventées pour un personnage célèbre, avec des armes. Celles-ci pouvaient servir à un de ses descendants, ou à tout autre personnage, grâce à une habile substitution, toujours facile à opérer sur les planches par le graveur. On suit ces transformations dans quelques-unes des thèses à images que conserve

Thèse de François-Michel Disdier, du 25 sept. 1750, illustrée par Bon Boloqne.
(Bibl. de la Faculté de médecine de Paris).

notre cabinet des Estampes (thèses de jurisprudence et de théologie).

Quand on songe que des grands peintres, tels que Le Poussin, Ch. Lebrun, Mignard, n'ont pas dédaigné de faire servir leur talent à l'illustration de ces thèses, on se prend à regretter qu'on n'ait pas conservé avec plus de soin ces œuvres de leur pinceau ; qu'on ne se soit pas efforcé de sauver de la destruction ces dernières épaves du grand art que sont les thèses historiées, lesquelles ne sont plus bonnes, comme le disait Toinette, que *pour l'image*, mais qu'il serait profondément regrettable de reléguer dans l'endroit où Oronte envoyait son fameux sonnet.

LA VIE D'ÉTUDIANT

AU TEMPS DE VOLTAIRE

Au siècle de la galanterie, la situation sociale du médecin n'est plus celle qu'elle était cent ans auparavant. Molière a pu trouver dans le costume, dans le langage, dans l'esprit de routine et le pédantisme des médecins de son époque, matière à raillerie, et l'on sait qu'il ne s'est pas fait faute d'exercer à leurs dépens sa verve sarcastique. Plus tard, quand les médecins vivront au milieu de la société la plus policée de l'univers, ils auront vite fait d'en prendre les manières, d'acquérir cette science du monde, cette gravité de tenue, cette aménité de ton, qui ont valu aux grands praticiens de ce temps d'être des oracles souvent consultés et toujours avidement écoutés.

On comprend l'influence que pouvait exercer,

surtout sur la moitié la plus sensible de notre genre humain, « un agréable, parlant de tout autre chose que de médecine ; étendant une main blanche, jetant une dentelle avec symétrie ; parlant par saillies, et jaloux d'étaler au doigt un gros brillant[1] ».

On a justement comparé les sentiments des dames du dix-huitième siècle pour leur médecin, à ceux que leurs grand'mères avaient eu, à la fin du règne de Louis XIV, pour leur directeur de conscience. A parler franc, les médecins qui jouissaient de ce privilège étaient le petit nombre ; et l'on n'a pas lieu d'en être surpris, quand on songe qu' « ils devaient réunir à des talents reconnus dans leur art, un esprit d'élite, la connaissance du cœur humain, l'usage du monde et des manières agréables[2] ».

Plus instruits que leurs devanciers, ils se montrent moins préoccupés du décorum.

A peine sortis des écoles, ils ont hâte de bannir le jargon scolastique et, s'ils ont conservé la gravité inhérente à leur ministère, ils ont l'allure moins solennelle, la démarche moins compassée, l'extérieur plus en harmonie avec la simplicité du costume de leur temps.

Ils ont remplacé la robe par l'habit noir et la

1. Mercier, *Tableau de Paris.*
2. Duc de Lévis, *Souvenirs et Portraits.*

perruque à trois marteaux [1], qui leur donnent l'aspect suffisamment doctoral : tel nous est représenté notre confrère du dix-huitième siècle, dans la curieuse estampe qui nous le montre au chevet d'une malade, la canne à la main, en habit et jabot à dentelles, dictant son ordonnance à ses deux auxiliaires habituels, le chirurgien et l'apothicaire, ceux-ci tenant leur instrument à la main, le tablier ceint autour des reins, attendant avec déférence, prêts à recueillir les instructions de celui qui garde seul la responsabilité du traitement [2].

Le rôle du médecin est alors bien défini [3]. Il consiste à examiner le patient, à l'interroger,

1. A la fin de l'avant-dernier siècle, la perruque n'avait pas encore été abandonnée par les médecins. On connaît l'aventure dont Corvisart fut le héros. Ayant appris qu'une place de médecin était vacante à l'hôpital fondé par Mme Necker, il se présente chez la dame et sollicite l'emploi. Une des premières conditions imposées au postulant, c'est de porter perruque. « Ce grotesque embellissement n'était point du goût de Corvisart ; il ne soupçonnait pas qu'en s'affublant d'un ridicule ornement, on se rendit plus habile ; et comme l'*ultimatum* proposé ne souffrait point de restriction, il prit congé, rentra chez lui et, s'applaudissant d'avoir sauvé sa chevelure, se hâta d'écrire un billet fort poli, où toute négociation était rompue. » *Éloge de Corvisart*, par Pariset (*Hist. des membres de l'Académie royale de médecine*, t. I, Paris, 1850, 101).

2. V. *Gayelez d'Esculape*, par Witkowski et Cabanès, 295.

3. « Au médecin seul, écrit Dumonchau, dans sa *Bibliographie médicinale raisonnée* (Paris, 1756), appartient la science de la médecine ; le chirurgien ne peut prétendre qu'à l'art... Un chirurgien qui entreprend de guérir seul une maladie et qui ne prétend se guider que par ses lumières, franchit les bornes de

roger, puis à dicter sa sentence. C'eût été déroger que de se livrer à un travail manuel. On abandonnait cette tâche vile au porte-seringue et au porte-lancette.

Quelques exceptions à part, la profession ne rapportait guère plus d'honneurs que d'honoraires. Ainsi qu'aujourd'hui, on était peu empressé à acquitter la note de son médecin. Les « huit mille bonnes livres de rente » de M. Purgon [1] pouvaient être le produit de la vente de ses drogues ; mais il nous est permis de présumer que les deux Diafoirus n'en avaient pas acquis autant à saigner et à purger leurs nombreux clients ou clientes. En réalité, il fallait posséder déjà quelque aisance, avant d'entreprendre les études médicales.

On n'était reçu docteur qu'après plusieurs années passées à suivre des cours et à subir des examens ; et tout cela coûtait cher. En 1754, il fallait dépenser bien près de 6.000 livres [2],

son état ou cesse d'être un chirurgien... La chirurgie n'est point une partie de l'art de guérir ; elle est comprise dans les moyens que nous employons pour guérir ; la main du chirurgien est un médicament ; armée de fer ou de feu, c'est au médecin à la diriger. La médecine commande, le chirurgien doit se prêter à ses volontés, ainsi que l'apothicaire... Encore un coup, cet art est mécanique et il s'en faut bien que la médecine et la chirurgie soient deux sœurs ; celle-là commande, celle-ci doit obéir... »

1. *Le Malade imaginaire,* acte I, scène v.

2. Cf. l'*Ancienne Faculté de médecine de Paris*, par le docteur Corlieu, 248.

F. DE LAPEYRONIE, fondateur de l'Académie de chirurgie.

avant de conquérir le diplôme qui conférait le *jus occidendi ubique terrarum*. En 1789, c'est plus de 7.000 livres qu'on déboursera, en y comprenant les frais d'inscription.

Sans doute, des dispenses étaient accordées aux étudiants pauvres ; mais combien profitaient de cette faveur ? Une infime minorité. La médecine n'était accessible qu'à la bourgeoisie aisée ; les moins riches avaient, il est vrai, la ressource de la chirurgie.

Si la condition des médecins ne s'améliora pas au dix-huitième siècle, il n'en fut pas de même de celle des chirurgiens.

Ceux-ci, qui ne furent longtemps que des artisans, arriveront, pour la plupart, à conquérir droit de cité dans la bourgeoisie. Ils chercheront à secouer la suprématie des médecins et prépareront la révolution professionnelle qui fera du médecin un chirurgien [1].

Pour opérer cette transformation, il a suffi d'un homme. Parvenu au sommet de la hiérarchie professionnelle, devenu premier chirurgien du roi, La Peyronie, loin de renier ses humbles origines, tint à se souvenir de ses premiers et modestes compagnons d'études et il s'appliqua à leur créer un nouveau blason. En fondant l'Académie de

1. *Les Bourgeois d'autrefois*, par Albert Babeau (Paris, 1886).

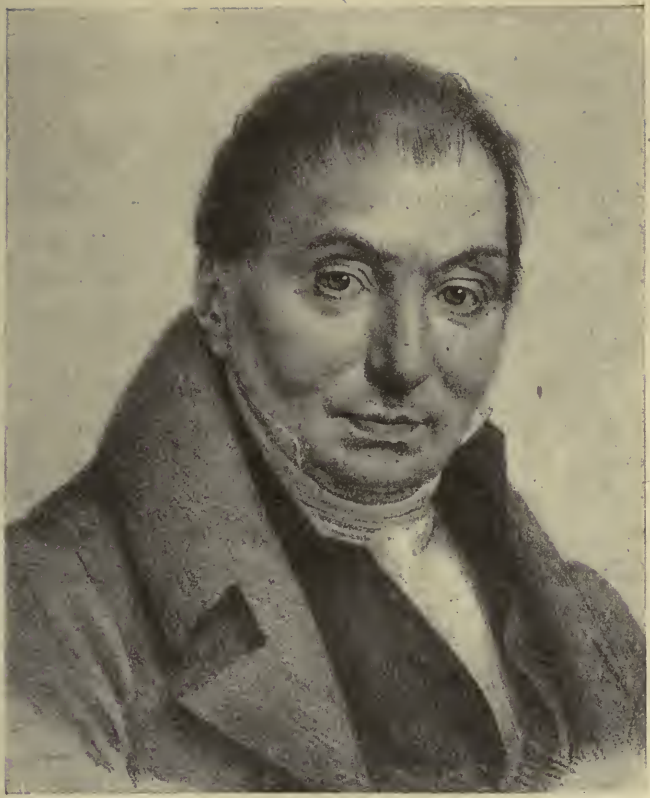

LE BARON BOYER
Premier chirurgien de Napoléon Ier.

chirurgie, il inaugura une ère nouvelle : désormais la chirurgie allait marcher de pair avec la médecine. Mais avant d'en arriver là, par quelles vicissitudes étaient passés les aspirants chirurgiens !

Au seizième siècle, un chirurgien voulait-il être reçu médecin, il devait s'engager, *par-devant notaire*, à ne plus faire aucune opération ; « car, disaient les statuts de la Faculté [1], il convient de conserver pure et intacte la dignité du corps médical ».

Un peu plus tard, les barbiers — car la séparation entre barbiers et chirurgiens n'est pas encore accomplie — arrivent à la Cour et prennent officiellement le titre de maîtres barbiers-chirurgiens de Paris. Ambroise Paré, qui devint premier chirurgien de plusieurs souverains, Henri II, François II, Charles IX et Henri III, était depuis longtemps chirurgien du roi, quand il se fit recevoir maître chirurgien-juré.

L'ambition des barbiers grandit avec leur influence ; mais ils avaient à faire à forte partie avec la Faculté. Souvent ils durent faire amende honorable devant leur toute-puissante rivale, et on put voir, le 19 octobre 1656, lendemain de la Saint-Luc, les barbiers-chirurgiens se présenter devant

1. Corlieu, cité par Babeau, *op. cit.*

la Faculté, pour lui rendre la visite obligatoire et consignés à la porte, la Faculté ayant refusé de les recevoir.

L'infériorité dans laquelle les médecins entendaient tenir les chirurgiens, se révélait toutes les fois que les circonstances mettaient en contact les membres des deux corporations. Les chirurgiens subissaient, sans mot dire, ces vexations, attendant patiemment le jour de la revanche. La création de l'Académie de chirurgie devait consacrer leur triomphe. Mais avant de voir se lever cette aurore, quelles tribulations ils eurent à subir !

Le temps n'était pas éloigné où les garçons chirurgiens, éveillés par leur maîtresse au point du jour, ouvraient la boutique, puis, après avoir vainement attendu la pratique, couraient par la ville faire le poil.

A 10 heures, ils déjeunaient, mais ils jeûnaient le plus souvent.

A 3 heures, avait lieu le principal repas : une croûte flottante dans un bouillon clair comme de l'eau ; un morceau de bœuf, salé ou réchauffé, d'où la graisse était absente ; et, les jours maigres, des « harengs sorets », des pois ou des navets, alternant avec la classique merluche.

Le soir, on se couchait bien las, dans des chambres sans feu, et l'on marquait d'une pierre blanche

les nuits où l'on n'était pas réveillé pour quelque saignée urgente [1]. Bon nombre de chirurgiens qui ont illustré leur art, à la fin de l'avant-dernier siècle et au commencement du dix-neuvième, ont passé par ce rude apprentissage.

Le titre de maître chirurgien-juré ne s'obtenait qu'après s'être soumis à la dure condition d'*apprentif* ou *garçon* chirurgien. Pour n'en citer que deux, et non des moindres, Boyer et Dubois, l'un qui devait occuper le poste de premier chirurgien de l'Empereur, l'autre celui de premier accoucheur de l'Impératrice, Boyer et Dubois étaient sortis de la boutique d'un maître-barbier.

Boyer disait, avec philosophie, qu'il avait dû accepter cette humiliante position comme sa *préture*, afin de passer plus tard au *consulat*, c'est-à-dire au véritable apprentissage de la chirurgie. Une seule chose le désolait dans sa nouvelle condition : c'était d'être obligé de coucher dans une soupente prise sur la boutique.

Par une heureuse circonstance, cette boutique était située dans le voisinage des Écoles de médecine. Le patron, qui était bon homme au fond, autorisait son « apprenti » à sortir quelquefois, et celui-ci en profitait pour se rendre dans la salle de dissection ; là, il contemplait, d'un œil d'envie,

1. *La peine et misère des garçons-chirurgiens*, etc. (1715).

ces heureux jeunes gens, à qui il était permis d'étudier les merveilles de l'organisme humain.

A la longue, on finit par remarquer ce gros garçon balourd, qui manifestait un si vif désir de s'instruire. Les étudiants entrèrent en conversation avec lui, le laissèrent s'approcher de leurs préparations, lui abandonnèrent le soin d'essuyer leurs scalpels et de repasser leurs bistouris. Bientôt, ce ne fut pas seulement d'une inépuisable complaisance que le néophyte donna la preuve, mais d'une remarquable instruction et d'une grande habileté dans l'art de disséquer. L'année suivante, s'associant avec ceux qui lui paraissaient les plus instruits, le jeune apprenti devint le démonstrateur officieux des nouveaux venus. Il se mit à leur donner des leçons d'anatomie et, grâce aux premiers bénéfices que lui procura sa nouvelle situation, il put quitter enfin sa soupente et louer, au carrefour de l'Odéon, une petite mansarde.

Désormais, il avait fait avec son maître cet arrangement : les dimanches et fêtes, qui étaient de grands jours de barbe, il reprendrait le rasoir; les autres jours, il serait libre de son temps.

Le vivre et le toit lui étant assurés, il pouvait se livrer en toute sécurité à ses études favorites.

Après cinq ans de ce pénible labeur, Boyer obtenait, à l'École pratique du Collège de chirurgie, la médaille d'or, « pour avoir, disait

le programme, suivi avec assiduité les leçons qu'on faisait à l'École pratique, et pour avoir fait, avec intelligence et adresse, sous les yeux de ses professeurs, des dissections et des opérations chirurgicales ».

L'année d'après, il était admis comme élève dans cet hôpital de la Charité, qui devait être, pendant plus d'un demi-siècle, le théâtre de sa gloire [1].

A l'exemple de Boyer, deux autres personnalités éminentes de la chirurgie, Dubois et Desault, se sont créé des ressources, en donnant des leçons d'anatomie et de médecine opératoire, et, entre temps, des leçons de latin et de mathématiques.

C'est qu'au dix-huitième siècle, ceux qui aspiraient à être chirurgiens, comme ceux qui se destinaient à la médecine, ne se contentaient pas de suivre l'enseignement de l'École. 190 docteurs composaient alors toute la Faculté de Paris. Celle-ci conservait son prestige plusieurs fois séculaire, mais singulièrement amoindri, tant par l'émancipation des chirurgiens et par la création de l'Académie de chirurgie, que par la fondation de la Chambre royale et de la Société royale de médecine. La Faculté avait dû s'incliner devant l'autorité du roi, qui avait passé

1. *Eloge de Boyer*, par Dubois (d'Amiens).

outre à la délibération portant que les membres de la nouvelle Société seraient déchus de tous leurs droits, privilèges et honneurs, s'ils persistaient à s'y vouloir affilier.

LE BARON DUBOIS

Accoucheur de l'Impératrice Marie-Louise.

Le premier médecin du roi avait été choisi comme président de la société rivale, composée de 30 associés ordinaires, tous docteurs-régents, dont 20 de la Faculté de Paris ; 12 associés libres, résidant à Paris ; 60 régnicoles ; 60 étrangers et un nombre indéterminé de correspondants. Ce

fut l'embryon de notre Académie de médecine.

La Faculté n'était donc plus le seul corps dont les pouvoirs publics sollicitaient les avis ; son esprit de domination et d'intolérance avait porté ses fruits.

Les étudiants eux-mêmes désertaient ses amphithéâtres et se pressaient, qui, aux cours du Jardin du Roi, où étaient enseignées l'anatomie, la botanique et la chimie ; qui, au Collège de Navarre, où le maître de physique et d'histoire naturelle des Enfants de France faisait, toute l'année, un cours de physique expérimentale ; qui, enfin, aux Écoles de chirurgie, dont l'enseignement était également très suivi.

Sur la vie même de l'étudiant et sur ses premiers pas dans la carrière médicale, au cours de la seconde moitié du dix-huitième siècle, nous avons un témoignage aussi précis que précieux, qui nous vient très opportunément en aide, car les documents *vécus* de cette époque sont d'une rareté insigne.

Sous le titre de *Souvenirs de la fin du dix-huitième siècle et du commencement du dix-neuvième*, ou *Mémoires de R. D. G.*, Roger Desgenettes nous a laissé une autobiographie fidèle, qui ne vise à être ni une apologie de son temps, ni un panégyrique de sa personne.

Desgenettes, qui appartenait à une vieille famille normande, mais dont la mère était bretonne, avait été mis, de bonne heure, dans un collège de la capitale. Vers la fin de 1778, ses parents l'avaient envoyé, pour terminer ses études, à Sainte-Barbe, dont les élèves suivaient les exercices du collège du Plessis. Il y avait été le condisciple de Desbois de Rochefort; de Corvisart, qu'il retrouvera plus tard dans les hôpitaux; de Marc-Antoine Baudot, le conventionnel-médecin; de Baudelaire, précepteur du duc de Choiseul-Praslin, le père du poète des *Fleurs du mal*, etc.

Après avoir passé deux ans à Sainte-Barbe, il avait fallu songer à faire choix d'une profession. Le jeune Desgenettes ne se sentait pas encore une vocation bien déterminée.

Sur ces entrefaites, il fut présenté à Buffon, par une amie de sa mère qui lui portait intérêt.

Comme Franklin, Buffon avait l'heureux privilège d'être embrassé par toutes les femmes; sa célébrité et surtout son âge excusaient la familiarité de ses manières. Il reçut avec force caresses la visiteuse et sa sollicitude voulut bien s'étendre au jeune homme qu'elle chaperonnait; il lui conseilla de choisir une profession scientifique et parla avec effusion « des délices et des consolations que l'étude avait versées sur sa vie entière »

Il y avait alors, aux environs du Jardin du Roi,

une pension, tenue par un sieur Verdier, à la fois docteur en médecine et avocat au Parlement. M. Verdier avait, tout d'abord, fondé un établissement d'orthopédie, afin de prévenir et corriger, chez les enfants, les difformités du corps ; puis il lui avait joint une maison d'éducation, conçue sur un plan nouveau.

Les premières familles de France lui avaient confié leurs enfants ; un grand nombre de savants, de littérateurs et d'artistes allaient visiter cet établissement, que les Encyclopédistes, notamment d'Alembert, Diderot, Court de Gébelin, prônaient et défendaient contre les attaques dont il était l'objet.

Desgenettes occupait, à la pension Verdier, une chambre particulière, donnant sur le labyrinthe du Jardin du Roi; mais il ne suivait presque aucun des exercices littéraires de la maison. Par contre, il se rendait aux cours du Collège de Navarre, où le savant Brisson enseignait et démontrait, avec succès, la physique expérimentale; au Collège de France, où il pouvait entendre Raulin, qui professait la médecine pratique; Portal, l'anatomie; Darcet, la chimie; Daubenton, l'histoire naturelle, etc. Par goût personnel, il suivit aussi les leçons de littérature latine et française et il n'eut pas lieu, plus tard, de regretter cette incursion dans le domaine des lettres.

Sa famille pressait le jeune étudiant de se pro-

noncer : on lui donnait à choisir entre les armes et l'administration, il préféra l'art de guérir.

Avant de prendre ses inscriptions à la Faculté de médecine, il fallait être pourvu du grade de *maître ès arts*. Desgenettes présenta sa requête au tribunal de l'Université et fut admis aux épreuves, conformément à l'usage. Il subit deux examens distincts, le premier sur les humanités, le second, sur ce qu'on appelait alors la philosophie.

Le premier examen eut lieu au Collège d'Harcourt, chef-lieu de la *nation* de Normandie : nous avons expliqué les origines de cette appellation [1].

Le second examen se passa dans une des salles basses de l'Archevêché. Les épreuves terminées, les candidats reçurent, à genoux, dans l'église de Notre-Dame, la bénédiction du chancelier, qui leur conféra le grade de maître ès arts, au nom et par délégation du Saint-Siège.

Les candidats étaient au nombre de six, « tous en soutane et rabats ». Seul, Desgenettes portait un gros catogan, bien poudré : on appelait ainsi un nœud de cheveux retroussés, fort à la mode à la fin du dix-huitième siècle.

A part l'enseignement de la Faculté, trois autres enseignements avaient la faveur des étu-

1. V. le chapitre sur *l'Étudiant en médecine au moyen âge.*

diants : aux Écoles royales de chirurgie, on professait l'anatomie, la physiologie, la pathologie, la thérapeutique ; la chimie et la botanique appliquées à la chirurgie ; les accouchements et les maladies des yeux.

Outre l'instruction qu'offrait l'École pratique, il y avait plusieurs cours particuliers, où l'on enseignait l'anatomie et la physiologie, la pathologie et les opérations.

Desault et Pelletan avaient, l'un et l'autre, un cours libre, très suivi. Rien de commun n'existait entre ces deux professeurs, si ce n'est un grand talent pour enseigner, avec des moyens complétement différents : « l'un était positif dans ses doctrines, mais très négligé dans son élocution... ; l'autre était facond jusqu'à la séduction, et ingénieux dans ses aperçus, ses rapprochements et ses applications ».

Au Jardin du Roi, les étudiants en médecine pouvaient apprendre la botanique au cours de Le Monnier ou de Jussieu ; l'anatomie et la chirurgie, à ceux de Portal ou de Mertrud. Il y avait aussi grande affluence aux leçons de chimie de Macquer, et surtout à celles de son remplaçant, Fourcroy, où l'on se pressait en foule.

Le *Jardin des apothicaires*, devenu dans la suite l'École de Pharmacie, offrait un enseignement varié, que beaucoup d'étudiants en médecine ne

dédaignaient pas de suivre. Ils pouvaient y entendre les excellentes leçons de Deyeux, de Mitouard, de Demachy et de quelques autres professeurs moins connus.

Desgenettes se contentait de suivre le cours de chimie de Fourcroy qui, outre son cours public du Jardin du Roi, donnait des leçons particulières dans son laboratoire de la rue des Bourdonnais.

Notre étudiant ne négligeait pas, pour cela, l'hôpital et, pour être plus à portée de la Charité, où Desbois de Rochefort et Boyer faisaient leur visite journalière, il s'était logé, rue de Seine, au faubourg Saint-Germain, dans un hôtel garni, donnant en face de la rue du Colombier. Il y occupait, au-dessus de la loge du portier, une petite chambre isolée et à cheminée, où l'on accédait par un escalier d'une vingtaine de marches.

Ses études commencées à Paris, Desgenettes alla les poursuivre à Montpellier, après une interruption de plusieurs années, pendant lesquelles il visita l'Italie.

Il arriva dans la vieille cité universitaire en 1789, à l'aurore de la Révolution.

Montpellier était alors « une ville de second ordre et renfermant une population de 30 à 35.000 habitants », mais renommée pour la douceur de son climat, autant que par la célébrité de son École.

Desgenettes y passa ses épreuves de baccalauréat

en médecine, et, pour la circonstance, revêtit la fameuse robe de Rabelais, qu'on avait, est-il besoin de le dire, remplacée plusieurs fois déjà, pour cause de vétusté.

Puis vinrent les *triduanes* et l'examen dit *point rigoureux*. Ce dernier examen avait lieu à huis clos, dans la salle appelée le *Conclave*, et en présence de tous les professeurs rangés autour d'une table oblongue. Le candidat, debout et en robe rouge de bachelier, se plaçait, devant un pupitre, en face du président de l'acte.

L'examen fini, le candidat était invité à passer dans une pièce voisine, d'où il était rappelé au bout d'un quart d'heure, pour entendre prononcer son admission ou son ajournement.

Quand le candidat, admis ou ajourné, se retirait, il trouvait, venant à sa rencontre, le secrétaire-greffier de la Faculté, portant dans le Conclave, sur une assiette, autant de tartines de beurre qu'il y avait de professeurs, dans l'intention de faire croire que l'examen, qui avait pourtant lieu de midi à une heure, était constamment fait par des juges à jeun [1].

Desgenettes conquit ensuite ses grades de licence et de doctorat, suivant les us habituels, mais qui, à l'époque, étaient sensiblement diffé-

1. *Souvenirs de la fin du dix-huitième siècle* (Paris, 1836), par R. D. G., t. II, 36.

rents de ceux pratiqués un demi-siècle auparavant.

Molière a pu trouver dans les actes de la Faculté de Montpellier matière à plaisanter; car, la procession de la maison du lauréat à l'Université, les violons de la ville jouant la marche des apothicaires jusque dans la salle royale, la chaîne de cuivre, l'anneau de même métal, qui complétaient l'investiture, tout cela existait encore, en 1750, à Montpellier. Mais si nous convenons que le cérémonial devait paraître un peu archaïque et anachronique, à la veille de l'orage révolutionnaire, nous nous prenons à regretter ce qu'il y avait de véritablement paternel, et confraternel à la fois, dans le dernier acte de la réception du nouveau docteur.

On avait alors, il faut le reconnaître, l'impression d'entrer dans une grande famille, dont tous les membres étaient mus par l'esprit de solidarité et de confraternité, alors qu'aujourd'hui le nouveau docteur cherche, dès qu'il a quitté les bancs de l'École, à s'affranchir des derniers liens qui l'unissent à l'*Alma mater*.

APPENDICE

LA VIE D'ÉTUDIANT

A LA FIN DU RÈGNE DE LOUIS XV

(D'après une relation du temps)

Ayant eu la bonne fortune de découvrir la relation d'un étudiant étranger, qui séjourna à Paris « depuis le 1er décembre 1770 jusqu'au 12 juillet 1771 », il nous a paru que sa publication compléterait le tableau que nous avons, dans le précédent chapitre, esquissé, de la vie scolaire à cette même époque.

Il est rare, il est exceptionnel, pourrions-nous dire, de retrouver des détails vus, vécus *sur de pareils sujets ; c'est pourquoi nous voulons espérer que nos lecteurs nous excuseront de nous effacer, pour cette fois, devant le narrateur, qui va nous conter ses impressions très simplement, sans souci de littérature, ce qui n'enlève à son récit ni son charme, ni son intérêt, bien au contraire.*

C.-P. THUNBERG

Voyageur et botaniste suédois, auteur de la relation que nous reproduisons.

Séjour à Paris, depuis le 1er décembre 1770 jusqu'au 12 juillet 1771.

Le 1er décembre 1770, j'arrivai à Paris, vers dix heures du matin. Mes ballots furent visités à l'hôtel même des diligences, et on les transporta tout de suite dans une chambre garnie du voisinage, où je m'installai provisoirement, en attendant un logement plus proche des hôpitaux et des cours publics. J'allai voir le même jour mon compatriote, M. Hesseen, qui me donna plusieurs instructions utiles pour un nouveau débarqué. Je vis aussi en même temps le bel hôpital de la Charité.

Le lendemain, de très-grand matin, mon hôte vint prendre mon nom pour l'envoyer à la police avec mon adresse, et il voulut bien me conduire à l'Hôtel-Dieu, que je ne manquai pas ensuite de visiter tous les jours au moins une fois, pendant mon séjour dans cette capitale, parce qu'il s'y présente continuellement des occasions de s'instruire, soit pour les opérations, soit pour les traitemens.

J'allai encore trouver deux autres de mes compatriotes, MM. Rudolph et Lücke, qui étoient

venus se perfectionner dans la chirurgie. Ils pouvoient m'être d'autant plus utiles, que nous suivions tous trois le même cours, et qu'il y avoit déjà quelque temps qu'ils habitoient Paris. En effet, ils me donnèrent des renseignements très utiles ; car un étranger peut résider long-temps dans cette ville immense, sans connoître toutes les facilités qu'elle offre pour tous les genres d'instruction. Comme ils se disposoient à me conduire, l'après-midi, à l'Hôtel-Dieu et à la Charité, ils furent très-étonnés d'apprendre que j'avois déjà visité ces deux hôpitaux, dans l'espace de vingt-quatre heures qui s'étoient écoulées depuis mon arrivée. Ils me dirent qu'avec une pareille activité, je ne perdrois ni mon temps ni mon argent. L'après-midi, je traversai plusieurs églises catholiques, parmi lesquelles je distinguai la cathédrale, sur le plan de laquelle a été construite celle d'Upsal. La plupart de ces édifices ont la forme d'une croix, et se ressemblent beaucoup. Ils sont tous d'une grande beauté : il n'y a pas de bancs dans l'intérieur.

Le 2 décembre, on fit, à l'Hôtel-Dieu, la procession du premier dimanche du mois ; les prêtres et les religieuses qui servent les malades y assistent vêtus en blanc, avec des manteaux noirs. Devant l'autel chantoient trois jeunes filles, qui

avoient une voix très agréable et que je retrouvai dans plusieurs autres églises.

Le 9 du même mois, j'assistai au service divin qui se célèbre dans l'hôtel de Suède. Il y eut sermon en allemand.

Je présentai mes respects à l'ambassadeur, M. le comte de Ruetz, qui, pendant mon séjour à Paris, me témoigna la plus grande bienveillance, et qui, quelques années après, a contribué à ma fortune. Tant de bienfaits lui donnent des droits éternels à ma reconnaissance.

Le 14, j'allai voir le couvent des chanoines de Sainte-Geneviève, leur bibliothèque, leur cabinet d'histoire naturelle et leur beau jardin.

La bibliothèque occupe le dernier étage de la maison, et forme une croix. Les tablettes règnent le long des murs et sous les fenêtres avec des grilles fermées à clef. Les livres sont numérotés. Dans les intervalles des corps de la bibliothèque, on a placé des statues de rois ou de philosophes. Cette bibliothèque s'ouvre les lundis, mercredis et vendredis après-midi, depuis deux heures jusqu'à cinq. On peut obtenir la permission d'emporter des livres. A côté sont la salle des antiques, et le cabinet d'histoire naturelle dans deux appartemens séparés. On y voit, à travers des grilles fermées à clef comme celle de la bibliothèque, divers amphibies et des poissons em-

paillés, des momies, des minéraux, des coquillages et des coraux, avec une grande quantité d'antiques. Le jardin est charmant et supérieurement dessiné en buis taillé avec le ciseau.

Le 24, veille de Noël, j'assistai à l'office divin qui se célèbre dans les églises catholiques pendant la nuit, avec beaucoup de cérémonies; elles sont très brillamment illuminées avec de gros cierges dans des lustres.

Afin de ne pas perdre de temps, quoique j'allasse une et deux fois par jour à l'Hôtel-Dieu, je m'attachai à M. Dumas, chirurgien de cet hôpital pour les dissections anatomiques, et tout en suivant bien assidûment les leçons publiques de chirurgie à Saint-Côme, celles de l'École de médecine, du Jardin du roi et le cours de physique du collège de Navarre, je prenois encore des leçons particulières d'anatomie, de chirurgie et d'accouchemens.

Les établissemens où l'on enseigne toutes ces différentes branches de la médecine sont nombreux et excellens; on ne les étudie pas toutes à la fois, mais successivement; les professeurs se succédant alternativement, les auditeurs ne se trouvent pas accablés de travail.

En hiver, on s'occupe d'anatomie, ensuite de chirurgie, de chymie, d'accouchement; à l'approche

de l'été, de botanique, de pathologie et autres sciences semblables. On joint toujours la pratique à la théorie.

Outre leurs leçons publiques, la plupart des professeurs ou de leurs adjoints en donnent de particulières, quelquefois *gratis*.

Dans presque toutes les séances publiques, le professeur a son adjoint ou prévôt; et quand le premier a traité d'un objet, l'autre le démontre aussitôt par la pratique.

M. Sabathier professoit, pendant les mois de janvier et de février, l'anatomie, et opéroit ensuite publiquement à Saint-Côme : il faisoit chez lui un cours particulier d'anatomie et d'opérations chirurgicales, qui duroit six semaines, et coûtoit 36 livres par personne. Il prenoit aussi des pensionnaires à l'hôtel des Invalides qu'il dirigeoit.

De La Faye, vieillard respectable, démontroit parfaitement bien, tous les matins, à Saint-Côme, les opérations de chirurgie. L'après-midi, Goursaud, son prévôt, répétoit ses leçons. Il indiquoit, sur des morceaux d'anatomie gravés et enluminés, les différentes parties du corps humain et les sièges des maladies.

Petit, homme aimable et jovial, donnoit, au Jardin du roi, en mars et en avril, un cours d'anatomie, de physiologie et d'opérations chirurgi-

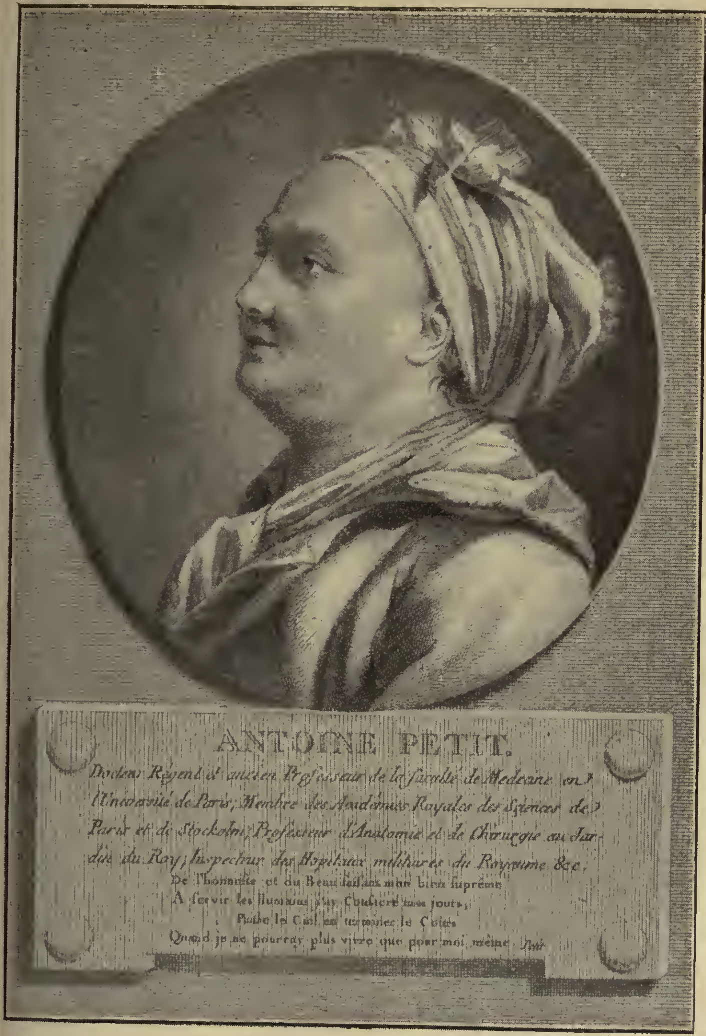
ANTOINE PETIT.
Docteur Regent et ancien Professeur de la faculté de Medecine en l'Université de Paris; Membre des Académies Royales des Sciences de Paris et de Stockolm, Professeur d'Anatomie et de Chirurgie au Jardin du Roy, Inspecteur des Hopitaux militaires du Royaume &c.

cales; chaque leçon étoit suivie de démonstrations.

M. Sue professoit l'anatomie à Saint-Côme, l'après-midi, de la même manière que Sabathier le matin. Il commençoit par présenter les parties

JEAN-JOSEPH SUE
Professeur d'anatomie (1710-1792).

dans leur état naturel; on les disséquoit ensuite pour en démontrer la structure. Il présentoit aussi ces mêmes parties bien desséchées et bien préparées, et enfin gravées sur de grandes feuilles et bien enluminées.

Au commencement du printemps, Tenon don-

noit, à Saint-Côme, un cours particulier de pathologie et de maux d'yeux.

En mai et en juin, les mercredis et samedis, Brasdor professoit à Saint-Côme la thérapie à onze heures du matin, et Hévin à trois heures d'après-midi.

Au mois de juin, Macquer commençoit son cours de chymie; pendant la leçon, l'on préparoit toujours, dans un appartement séparé par une grille, des opérations, expliquées ensuite par Roël[1], apothicaire.

A la même époque, Jussieu enseignoit la botanique au Jardin du roi, partie dans sa classe, partie dans le jardin, auprès des plantes ; Louis, la physiologie, à Saint-Côme, le matin, et Bordenave l'après-midi ; Fabre et Tenon, la pathologie, au même endroit, l'un le matin, et l'autre l'après-dînée, deux fois seulement par semaine, le mardi et le vendredi, jusqu'au mois de novembre.

Les mardis et jeudis, à une heure et demie d'après-midi, Pean démontroit, à Saint-Côme, les accouchements aux élèves en chirurgie, et Barbeau, aux sages-femmes, les mercredis et samedis, à onze heures du matin.

En mai et juin, les lundis, mardis et vendredis, à onze heures du matin, Gendron traitoit des

1. Rouelle.

maladies des yeux ; il démontroit toutes les parties de cet organe de deux manières, anatomisées et gravées en couleur sur de grandes feuilles. Les maladies des yeux sont représentées en émail.

Pendant l'hiver, les lundis, jeudis et samedis à onze heures, il y avoit un cours gratuit de physique expérimentale au collège de Navarre ; le professeur et les instruments sont sur une estrade un peu élevée et environnée de gradins, sur lesquels s'asseyent les auditeurs.

On donnoit des leçons à l'École de médecine, six jours par semaine, d'abord pour l'anatomie et la pathologie, ensuite pour la chymie. Le professeur d'anatomie lisoit, pendant une demi-heure, son texte latin ; quand il avoit fini, le démonstrateur présentoit les objets même dont on avoit parlé, et faisoit les explications en françois : c'étoit toujours Leroux qui faisoit les expériences de chymie.

La même marche s'observoit pour les opérations chirurgicales : le professeur Dionis parloit latin ; tout ce qu'il disoit étoit répété en françois par Franc, démonstrateur.

L'après-midi, à la même école, M. Millin donnoit aux sages-femmes des leçons anatomiques d'accouchemens ; il avoit Goubelly pour démonstrateur. Voilà l'énumération des cours publics et gratuits.

Les professeurs, principalement ceux de médecine et de chirurgie, donnoient beaucoup de leçons particulières, quoiqu'il semble que les cours publics doivent suffire. Aussi suit-on ces leçons moins pour apprendre la théorie, que pour acquérir un peu de pratique, et procéder par soi-même aux opérations chirurgicales.

C'est cette considération qui me détermina à souscrire promptement chez MM. Dubut et Dumai pour un cours d'opérations en chirurgie, afin de manier journellement le scalpel sous leurs yeux, et pour un cours d'accouchement chez M. Solairis [1], afin d'apprendre les opérations nécessaires quand l'enfant se présente dans une mauvaise position.

M. Didier, savant chirurgien, enseignoit tout ce qui concerne les maladies des os. On peut, moyennant 30 livres, disséquer un cadavre entier chez M. Riel, et assister à la leçon. M. Sue, au contraire, prenoit 100 livres pour un cours d'anatomie, qui ne duroit que quatre mois.

Guérin et Ferrand donnoient des leçons particulières, l'un pour les maladies des yeux, et l'autre pour les opérations chirurgicales. Quant aux accouchemens, il n'y a pas moins de six professeurs qui en donnent des leçons particulières.

1. Solayrès ?

M. Levret prenoit deux louis pour un cours de six à sept semaines.

Goubelly, Lauverjat, Sue et Pean, opéroient en ville, chez deux sages-femmes.

Le Roi donnoit des leçons d'accouchemens gratuites, afin d'attirer les élèves ; mais il exigeoit un louis pour la manipulation.

Je ne dois pas oublier Didier, qui enseignoit *gratis* l'ostéologie, et Moreau les opérations chirurgicales quatre fois par semaine, au troisième étage de l'Hôtel-Dieu.

Les prêtres de la Charité donnoient quelquefois des leçons d'anatomie.

Les professeurs n'ayant pas de tableau indicatif de leurs leçons, on répand des cartes pour annoncer aux étudiants les leçons publiques et particulières. Alors on se fait inscrire, et il y a quelquefois un appel nominal.

Outre cela, le jardin royal est toujours ouvert pour ceux qui veulent s'instruire dans la botanique et dans la matière médicale. M. Royer, épicier-droguiste dans la grande-rue du faubourg Saint-Martin, prévient, par des affiches, qu'il ouvre son jardin botanique, les mardis, jeudis et vendredis du mois de mai ; les mercredis et samedis, il donne des leçons de botanique. Dans tous les temps, son jardin est ouvert aux sages-femmes et aux élèves en pharmacie. Il laisse voir aussi son cabinet

d'histoire naturelle et de drogues. Barbeu du Bourg ouvroit aussi un cours de botanique.

On peut, moyennant la somme de 18 livres, se procurer toutes les plantes en fleurs dans le jardin des apothicaires.

La longue énumération que je viens d'offrir au lecteur, prouve que l'École de médecine de Paris est la plus complète qui existe en Europe, et qu'on y trouve toutes les facilités imaginables de se perfectionner dans cette science. Aussi le nombre des étudians est-il plus considérable que partout ailleurs. On compte plus de trois mille élèves en médecine.

Les cours se tiennent ordinairement dans des salles rondes, garnies de bancs en gradins sans dossier. Dans le fond, le professeur est assis devant une table, à-peu-près comme dans la salle d'anatomie d'Upsal. Il y a toujours un garde à la porte pour prévenir le désordre et le tumulte, et empêcher d'entrer avec l'épée ou le couteau de chasse, de peur de gêner ses voisins. La salle ne s'ouvre qu'au moment où l'heure sonne ; et pour avoir une bonne place sur les bancs inférieurs, certains auditeurs viennent souvent une demi-heure d'avance. On applaudit ordinairement quand le professeur entre et quand sa leçon est finie.

Les mardis et jeudis on soutient, à l'École de

Médecine, des thèses renfermées dans une demi-page.

La salle où l'on dispute est divisée en deux parties ; en dehors est assis, auprès d'une table, un homme en noir avec un rabat, qui distribue les thèses ; en dedans, sont placés les officians sur des bancs et des chaises drapés. Le président et le répondant ont un surplis blanc, et sont assis l'un auprès de l'autre. Ceux qui interrogent sont habillés en noir avec des manteaux de la même couleur et des rabats bleus.

On dispute de même dans l'École de Chirurgie ; les chaises et les bancs sont couverts en velours galonné ; l'enceinte, formée par les gradins qui règnent autour de la salle, est occupée par des chaises. Ces apprêts et ces dispositions donnent à la séance un air de grandeur qui en impose. Les professeurs ont un costume pour donner leurs leçons publiques : c'est une robe noire avec rabat blanc.

Les François, en argumentant, prononcent le latin comme leur propre langue, de manière que, dans les commencemens, un étranger a de la peine à les entendre.

Quoique les encouragemens ne paroissent pas nécessaires dans un pays où l'on a déjà tant de facilités pour s'instruire, on ne les a pas cependant oubliés. Il se fait des examens publics, dans les-

quels les élèves qui se sont distingués reçoivent des récompenses : ce sont des médailles d'or ou d'argent, ou d'autres gratifications. Le 15 février 1771, j'assistai à un concours de ce genre, qui se fit à S^t^- Côme ; les élèves questionnoient et répondoient tour-à-tour.

Il y en eut un autre au même endroit dans le mois de mars, où six professeurs furent examinés.

Tout le monde est admis à cet examen, excepté les étrangers et les Parisiens. Ceux qui sont reçus à l'école pratique ou qui remportent quelque prix dans les examens, ont l'avantage de disséquer et de faire d'autres opérations chirurgicales sur les cadavres, sans le moindre déboursé.

L'Hôtel-Dieu est le plus grand hôpital de Paris, et probablement du monde entier ; il a, dit-on, un fonds de six millions, qui ont été formés et accumulés par différentes donations volontaires. Les malades y sont traités et soignés *gratis*, sans distinction d'état, de nation ou de religion, et quelque nombreux qu'ils soient. On les apporte ordinairement sur un brancard, et on les inscrit dans la *chambre de réception*. On entre par la chapelle, à la porte de laquelle commence un rang de lits, qui ne sont pas cependant toujours occupés ; de-là, on passe dans des vastes salles, qui renferment plusieurs rangs de lits, avec un grand nombre de

malades, principalement des enfants qui sont couchés quelquefois quatre dans un lit. Dans l'étage supérieur, on voit les malades qui ont besoin de l'office des chirurgiens ; au-dessus, les femmes en couche, ou qui n'attendent que le moment. Les malades des deux sexes sont servis par des prêtres et par des religieuses.

On apporte le manger sur des tables : et on le distribue aux malades dans des écuelles.

Chaque lit a sa chaise percée couverte. De grosses lampes éclairent les chambres pendant la nuit.

Quand un malade meurt, on le porte dans la *salle des morts*, où ils sont ensevelis dans de la toile d'emballage. On sépare soigneusement ceux qui sont morts le matin ou l'après-midi. Le nombre des morts se monte ordinairement de dix à vingt par jour, et celui des malades quelquefois à trois mille, dont deux mille soignés par les médecins, et mille pansés par les chirurgiens.

Le 1er mars 1771, on comptoit à l'Hôtel-Dieu de Paris trois mille neuf cents cinquante malades, et trois mille sept cents huit la semaine suivante.

L'hôpital de la Charité est plus propre et plus beau que l'Hôtel-Dieu, mais bien moins considérable. M. Sue, qui en est économe, donne des billets pour y être admis.

L'Hôtel des invalides, où l'on entretient les

vieux soldats estropiés, à une grande salle pour les malades, et est situé à l'extrémité occidentale de la ville, sur la gauche de la rivière; l'église, qui est très grande, a un chœur fort beau, et extrêmement élevé, revêtu de différentes espèces de marbre; au milieu, est une espèce de caveau où le roi seul a la permission d'entrer. C'est pourquoi il y a une sentinelle comme aux portes de l'hôtel. Cette garde est en partie composée de vieux soldats estropiés. Non loin des Invalides est l'École militaire.

Bicêtre, hôpital où l'on traite les maladies vénériennes, est hors l'enceinte de la ville. On ne peut y entrer sans une permission.

Le Jardin du roi ou des plantes, dirigé par le savant Thouin, est très vaste, et consiste en deux longues portions de terrains environnés de charmilles. Les plates-bandes sont bordées en buis. Le bas du jardin est un bois agreste, composé de toute sorte d'arbres. Sur le côté sont les orangeries et les serres, devant lesquelles on a ménagé un espace pour y transporter en été les pots et les caisses, avec plusieurs petits carrés environnés de taxus pour les plantes. Ces bâtimens sont dominés par une hauteur, sur laquelle se trouvent une couple (*sic*) de serres, le logement du jardinier, et différentes pièces où l'on conserve les

semences : au-delà, et toujours sur la même éminence, il y a des allées, un petit bois et une monticule assez élevée (*sic*) pour que, du sommet, on découvre tout Paris.

Le même jardin est borné, du côté de la rue, par le cabinet d'histoire naturelle, composé de plusieurs salles; la première renferme différentes espèces de bois, d'écorces, de semences, de racines, de fruits et autres objets semblables, dans des flacons et dans des armoires vitrées, avec les noms en françois.

La salle suivante offre une magnifique collection de pierres, dans des armoires et sur des tablettes disposées en gradins.

Il y a des pétrifications et beaucoup de différentes espèces de marbres polis.

Dans la troisième salle on voit des oiseaux. Les armoires sont divisées en trois parties : la partie inférieure contient les nids et les œufs des oiseaux; les deux supérieures, les oiseaux mêmes, avec des coraux et des coquillages, ainsi que des insectes dans les tiroirs de verre quarrés.

Dans la quatrième salle les amphibies sont suspendus au plancher. J'y remarquai la peau du zèbre apporté du Cap par La Caille, et que l'on a empaillée. On y conserve aussi des insectes, des poissons, des vers dans de l'esprit-de-vin; la chambre destinée aux préparations anatomiques

n'étoit pas encore achevée. Ce cabinet s'ouvre les mardis et jeudis, depuis deux heures jusqu'à cinq. Il y a dans chaque salle une sentinelle qui ne laisse entrer que les gens bien mis.

Les botanistes entrent partout, et le jardin forme une promenade publique. Les charmilles sont formées de buis, d'if, d'orme, de houx, de tilleul, de cornouiller mâle, de chèvrefeuille, de cerisier, de gaînier, de liciet de Chine, de coronille des jardins, de lilas, d'érable commun et de troëne.

Les arbres les plus remarquables de ce jardin sont l'érable plane, l'érable de Montpellier, l'érable commun, le chêne yeuse, le chêne à cochenille, le cyprès, le genevrier de Bermude, l'if, l'orme, le tilleul, le marronnier, le gaînier, le filaria, le platane, le poirier, le cognassier, etc.

L'eau de la Seine qui traverse la ville incommode souvent les étrangers, auxquels elle donne la diarrhée, par la craie qu'elle dissout.

Chaque matin, les tombereaux emportent les ordures, que les balayeurs rangent au coin des bornes.

Les maisons sont, pour la plupart, couvertes en ardoises et assez obscures, parce que l'on perce les fenêtres dans l'intérieur même de la muraille, ce qui ne contribue pas non plus à embellir l'ex-

térieur de la maison. Il y a souvent des balcons au second et même au troisième.

Certaines fenêtres du rez-de-chaussée et de l'entresol s'ouvrent à coulisses. Les planchers sont pour la plupart en pierres ou en carreaux, conséquemment froids et incommodes ; c'est pourquoi l'on met dans les chambres des pantoufles fourrées.

Les lits sont très hauts et très grands, isolés de la muraille, et il y a beaucoup de matelas ; mais la forme cylindrique des traversins ne paraît pas très commode aux cols qui n'y sont pas habitués.

Je ne connois pas de ville mieux éclairée que Paris pendant la nuit. De grandes lanternes, qui ne projettent pas d'ombre, sont suspendues au milieu des rues, de distance en distance et à une hauteur convenable.

On y promène et on y crie des fruits, différentes marchandises et de l'eau, que les hommes vont chercher à la rivière, pour la commodité de ceux qui en sont éloignés.

Dans toutes les places et au coin des rues, les décrotteurs vous offrent leur service, qui n'est pas inutile, parce que les ruisseaux qui coulent au milieu des rues, et le grand nombre de voitures de toute espèce, entretiennent des boues éternelles dans cette ville: En Suède, ils mourroient de faim pendant les trois quarts de l'année. Quand

il pleut, les rues sont, pour ainsi dire, obstruées par les parapluies, dont les Parisiens ne peuvent pas plus se passer que les Japonais, parce qu'ils ont presque toujours la tête nue.

On commence à prendre les manchons dès le mois de novembre. Ils sont petits, en étoffes ou en plumes, avec des rubans.

Les gens les moins aisés mangent du pain de froment, et par ce moyen peuvent se passer de tout autre aliment,

Quand le froid commence à se faire sentir vivement, les femmes du peuple ont du feu dans des vases de grès pour se chauffer les mains. Dans les dégels, l'eau coule avec tant d'abondance à la Seine, qu'on ne peut passer dans de certaines rues.

Les ventes publiques à la folle enchère se font quelquefois en plein vent, et l'on y trouve du neuf et du vieux. Le crieur, au lieu de frapper avec un marteau ou une massue, comme en Suède, après avoir crié une, deux et trois fois, dit *adjugé*, et on paie sur-le-champ.

Les tables ne sont pas toujours garnies de couteaux, et les convives en portent sur eux qui se ferment.

La police se fait très-bien; le jour comme la nuit, les patrouilles se succèdent très-fréquemment; il y a presque dans toutes les rues un com-

missaire chargé d'accommoder les petits différends.

Comme il arrive, dans une ville aussi immense, que des personnes périssent par divers accidens sans être reconnues, on les transporte dans une petite chambre basse du Châtelet, dont la porte a une petite grille. Ceux qui s'aperçoivent de l'absence d'un parent et qui n'en ont pas de nouvelles, vont visiter la Morgue (c'est ainsi que l'on nomme cet endroit) et y retrouvent quelquefois le cadavre de la personne qu'ils cherchent

Il y a dans ce pays des hommes assez complaisans pour attendre dans la rue ceux qui se sont attardés et les reconduire chez eux avec un falot, moyennant une très-faible rétribution.

Le palais marchand est un fort bel édifice, où l'on vend toutes sortes de bijoux et de colifichets. La nuit du nouvel an, il est magnifiquement illuminé, et chaque boutique garnie de marchandises de toute espèce et des plus à la mode.

Le Luxembourg est un superbe palais, avec une grande cour et un vaste jardin, où les hommes ne peuvent entrer qu'en épée et les femmes en robe.

On y voit un cabinet de sculptures et peintures tous les mardis et samedis, depuis dix jusqu'à une heure. D'un côté est l'histoire de Marie de Médicis, peinte en tableaux allégoriques par Ru-

bens; de l'autre côté, une grande quantité de tableaux de différentes dimensions.

La plupart des couvens sont vastes, et ont dans leur intérieur des cours et de grands jardins, où les séculiers vont se promener librement.

Le Waux-hall, situé aux Champs-Élysées, a été construit et est soutenu par des entrepreneurs. Certains jours de la semaine, il y a concert et bal. Tout le monde peut y danser; le soir on y tire un feu d'artifice. Le billet d'entrée coûte trente sols.

Après Noël, on expose l'image de Jésus-Christ et de sa mère, dans de petites armoires collées au coin des rues, et ornées de lumières et de couronnes.

Dans le carême, les denrées augmentent de prix, parce que les boutiques des bouchers sont fermées; l'on ne peut s'en procurer qu'à l'Hôtel-Dieu, qui tire un grand avantage de ce privilège exclusif. Les œufs, le lait et le beurre, sont aussi très-chers.

Pendant le carnaval, les Parisiens ont l'air d'avoir perdu la tête, par toutes les extravagances qu'ils font pour s'amuser; on promène dans les rues un énorme bœuf, avec des cornes dorées, et monté par un enfant. Une multitude innombrable de masques court de tous côtés à pied, à cheval et en voiture.

A cette même époque, le Prince héréditaire, aujourd'hui roi de Suède, était aussi dans cette capitale; il en partit le 26 mars.

Le 29 du même mois, j'allai (me) promener au bois de Boulogne, où le peuple danse et trouve différens amusemens.

Au-delà du bois de Boulogne, sur le bord de la Seine, on rencontre la montagne du Calvaire qui est assez élevée, et sur le penchant de laquelle on a construit sept chapelles, où l'on a représenté sept stations de la passion du Christ. Au sommet, on voit trois croix, une église et le sépulcre. Aux fêtes de Pâques, le peuple y va en pèlerinage; l'affluence est considérable, et un prêtre donne une croix à baiser aux dévots pèlerins. Deux hermites tiennent des assiettes pour recevoir des offrandes.

Le 30 mars, deux de mes compatriotes, MM. Veber et Volstein, m'engagèrent à voir l'école vétérinaire de Charenton, où il y avoit alors environ cent élèves qui logeoient dans des chambres supérieures, quelquefois deux ou trois ensemble. L'amphithéâtre anatomique occupe un côté du bas; l'autre est une immense salle longue, avec trois rangées de bancs, exhaussés les uns au-dessus des autres, pour les séances publiques. Ce jour-là, il y avoit un concours qui a lieu cinq ou six fois par

an. Le préfet et quelques députés s'assirent à une longue table, avec du papier blanc devant eux pour écrire. Sur une table un peu plus petite, on plaça le sujet anatomique.

Tous les élèves démontrèrent successivement, et deux à deux, la myologie d'un cheval. Les deux reconnus pour les plus instruits tirèrent entre eux le prix au sort. Pendant l'examen, on appelloit toujours les élèves par leur nom. L'étage supérieur renferme aussi de superbes préparations anatomiques de différens animaux, dans des tiroirs de verre et dans des armoires à portes vitrées. Le directeur de cette utile et belle école, demeure dans une grande maison voisine ; à côté de cet édifice, il y a une forge avec deux foyers, pour l'instruction des élèves. On cultive, pour les médicamens des bestiaux, des plantes usuelles dans un petit jardin botanique, qui renferme aussi une petite orangerie. L'apothicairerie est fort belle.

Les pensionnaires paient 20 livres par mois.

Je remarquai, entre autres singularités, un mouton turc, qui avoit eu la cuisse coupée, et qui marchoit avec une jambe de bois.

Le premier avril, on vendit dans les rues des œufs peints, nommés *œufs de Pâques*.

Dès que le carême touche à sa fin, on étale et on vend des pigeons et de la viande.

Le 25 avril, La Faye présenta à l'Académie de chirurgie une servante, âgée de trente-six ans, qui avoit eu la petite vérole à sept ans. Un abcès et la gangrène, suites trop fréquentes de cette maladie, lui avoient fait perdre la langue par morceaux; elle étoit même restée muette pendant deux ans; mais ensuite, elle avoit repris insensiblement l'usage de la parole, quoiqu'il ne lui restât aucun vestige de langue; les glandules seulement étoient un peu enflées, de manière qu'elle parloit très distinctement et chantoit de même, en serrant les dents et pressant la lèvre inférieure contre la supérieure.

Le 27, il fit une telle sécheresse, que l'on arrosa les boulevards pour abattre la poussière. On conduit l'eau dans des charrettes, sur le derrière desquelles se trouve un tuyau, placé en travers et percé comme un arrosoir, pour laisser un passage à l'eau.

Le 2 mai, les gardes-françaises en uniforme bleu, galonné de blanc, et les gardes-suisses en uniforme écarlate, se rendirent en grande cérémonie à Notre-Dame, avec toute leur musique, pour y faire bénir leurs drapeaux. Ce jour-là, je montai sur les tours de cette cathédrale, où l'on a le plus beau coup-d'œil.

Le 14 du même mois, se célébra le mariage du comte de Provence, avec une fille du roi de Sardaigne. Toute la ville fut illuminée avec des lam-

pions et des chandelles, placés sur le bord des fenêtres. On distribua différens comestibles et du vin sur les places publiques.

Le 25, je visitai le jardin des apothicaires, qui, dans un petit espace, contient plusieurs plantes rares, et une espèce de bosquet qui forme promenade dans la partie inférieure. On y a ses entrées moyennant douze livres et six livres *pour boire*. Le jardinier vous donne un catalogue, avec lequel il faut chercher les plantes qui n'ont pas de numéro.

Le 30, jour de la Fête-Dieu, les prêtres se promenèrent en procession dans leur paroisse, portant le *bondieu* dans un soleil placé sous un dais; de la musique, des tambours, des encensoirs, des paniers pleins de fleurs, etc., formoient le cortège. Le devant des maisons, jusqu'au premier, étoit tapissé, et si bien couvert, qu'un étranger avoit peine à retrouver son logis; les rues étoient jonchées de fleurs, qu'on jettoit devant le soleil, et l'on avoit construit, dans différens endroits, des autels où les prêtres donnoient la bénédiction au peuple. Pendant la procession, l'on quêtoit pour délivrer des prisonniers du petit-Châtelet, et l'on faisoit en général beaucoup de singeries et de pieuses grimaces.

L'après-midi, j'allai voir les tapisseries de la

magnifique manufacture des Gobelins, exposées dans des cours et dans des appartemens. Elles représentent des histoires de la *Bible*, et divers sujets des *Métamorphoses* d'Ovide, et autres.

Le 12 juin, je fus chez Roux, célèbre émailleur. Il excelle surtout à faire des yeux d'émail, qu'on ne peut absolument distinguer des yeux naturels. Il en représente aussi fidellement toutes les maladies.

Pour imiter les différentes couleurs de cet organe, il emploie différens émaux de Venise, et les mêle avec des métaux.

Comme tout le monde n'a pas l'avantage d'être admis dans son atelier, je vais en donner la description.

Sur une table, recouverte d'une plaque de laiton, est un tiroir plein d'huile, avec une fort grosse mèche; sous cette même table, un soufflet qu'il fait aller lui-même, dont le bout passe à travers la table, et se termine par un conduit de verre courbé, qui répond auprès de la lampe; il s'en sert pour mettre l'émail en fusion. Il commence par mettre le globe de l'œil au bout d'un tuyau de pipe, le cercle s'élargit, et on ne le retire que quand il y a un trou pour la cornée, qu'il fait avec de l'émail bleu; il chauffe l'extrémité de cette composition, souffle la cornée et le reste du globe. Il prend ensuite un bâton d'émail bleu mêlé de

blanc, pour faire des points dans l'intérieur de la cornée; il en distribue encore de blancs parmi ceux-ci, qu'il entre-mêle encore de petits traits bleus et blancs, et fond toutes ces couleurs au feu.

La prunelle se fait avec un émail noir, dessous lequel se trouve une forte épaisseur de crystal fin, pour rendre la cornée transparente. Toute cette composition prend au feu la forme qui lui convient; l'artiste retire le tuyau de pipe, après avoir adapté un bâton de cristal à la cornée, et l'orbite se forme en dedans.

Il se sert d'un compas très-exact pour arrêter, tout en soufflant, la grandeur de la prunelle et sa convexité. Il enlève de l'œil le superflu qui pourroit nuire à l'accord de toutes les parties, et unit les bords en les passant au feu.

Avant de retirer la pipe, il souffle le globe de l'œil des deux côtés, afin de former les fontaines lacrymales. Quand l'opération touche à sa fin, il colle légèrement un bâton de crystal dans le coin de l'œil, et retire celui qui tenoit à la cornée; on souffle pour égaliser les petites cavités qui pourroient être restées. On met enfin l'œil dans un tiroir plein de feu et de cendres chaudes, où il se refroidit insensiblement.

Cet ingénieux artiste travaille avec des lunettes dans une chambre obscure, dont les volets sont

fermés. Devant son feu est une plaque de métal avec un manche, et dont la partie convexe est tournée du côté du feu.

Chaque mois il distribue *gratis* des yeux aux pauvres, les vend assez bon marché aux personnes peu fortunées, et se fait bien payer des riches. Il y a des yeux depuis un louis jusqu'à vingt-cinq. Les chirurgiens ne les lui paient que six livres la pièce.

Quand on a eu le malheur de perdre un œil, et qu'on peut le remplacer par un autre d'émail, on va chez Roux, qui vous en fait un bien semblable à celui qui vous reste. On peut aussi envoyer le dessin par la poste, avec une description bien exacte, et vous pouvez compter sur son exactitude. Alors il a soin de mettre de côté les échantillons des émaux dont il s'est servi, les enveloppe dans du papier pour une autre fois.

Comme l'iris a différentes teintes, il faut en changer la couleur et les nuances, aussi bien que les rayons, le point visuel, les nues et les gerbes.

Il y a des yeux de différentes grandeurs, suivant les divers âges; il les fait quelquefois avec la corne des ongles ou des griffes de différens animaux; un œil de cette sorte ne peut servir que trois mois ou six au plus; alors, il faut le changer, parce qu'il doit être usé en partie.

ARREST

DE LA COUR

DE PARLEMENT.

CE jour les Gens du Roy sont entrez, & M Guillaume-François Joly de Fleury Advocat dudit Seigneur, portant la parole, ont dit, Que quelque utilité que le Public puisse recevoir de la permission accordée à Guillaume Desnoües Chirurgien, de faire des Ouvrages de cire colorée, representant le Corps humain, les faire voir au Public en cette Ville de Paris & ailleurs, & en faire des Demonstrations Anatomiques; il s'y peut neanmoins glisser des abus, ausquels ils ont estimé devoir supplier la Cour de pourvoir par son autorité, suivant les Conclusions par écrit du Procureur General du Roy, qu'ils ont laissées sur le Bureau, & se sont retirez.

Veu les Lettres patentes du Roy du dernier Janvier 1711. & l'Arrest d'enregistrement du sept Juillet ensuivant, ensemble les Conclusions par écrit du Procureur General du Roy: la matiere mise en deliberation.

LA COUR faisant droit sur les Conclusions du Procureur General du Roy, a ordonné & ordonne que ledit Desnoües ne pourra continuer de faire des Demonstrations Anatomiques, qu'en plein jour, depuis neuf heures du matin jusqu'à cinq heures en hyver, & depuis huit heures du matin jusqu'à sept heures en esté, & en outre à la charge que les femmes n'y seront point admises, *que les parties naturelles de l'un & de l'autre sexe y seront toûjours couvertes.* Qu'il pourra neanmoins faire la Demonstration de ces parties separées du reste du corps, en faveur seulement de ceux qui font profession de la Medecine, de la Chirurgie, ou de la Pharmacie, ou qui s'y destinent, *& qui iront pour leur instruction seulement*, & ce à d'autres heures que celles où il fera ses Demonstrations publiques, le tout à peine de mille livres d'amende, de décheance de son privilege, & de confiscation de ses Figures. Et sera le present Arrest affiché, tant aux deux costez de la porte de la maison où ledit Desnoües fera ses Demonstrations, que du lieu où il les fera; luy enjoint d'en renouveller les affiches toutes les fois que besoin sera, à ce que personne n'en puisse pretendre cause d'ignorance. FAIT en Parlement le dix-neuf Aoust mil sept cens douze.

Signé, DONGOIS.

A Paris, Chez la Veuve François Muguet & Hubert Muguet, Premier Imprimeur du Roy & de son Parlement, ruë de la Harpe, aux trois Rois. 1712.

ARRÊT DU PARLEMENT (1712) RELATIF AUX DÉMONSTRATIONS ANATOMIQUES, AVEC DES FIGURES DE CIRE

Les yeux qui représentent les maladies de cet organe, se vendent de douze à vingt-quatre livres. Il y en a au moins de cinquante espèces différentes.

. . . . . .

LES PREMIERS MUSÉES ANATOMIQUES

I

A une époque où la vue du cadavre et la dissection inspiraient encore une vive répulsion, où l'anatomie était presque considérée comme une profanation, on devait s'ingénier à imaginer des procédés qui pussent permettre de vulgariser l'enseignement de cette science.

Le dessin et la gravure, lorsqu'ils représentent avec exactitude l'état des diverses parties du corps, ont l'inconvénient de fatiguer l'attention par leur multiplicité, et surtout de ne rendre qu'imparfaitement certains reliefs. Les préparations sèches peuvent donner une idée de la disposition particulière ou relative des organes ; mais il fallait trouver le moyen de dessécher les muscles, d'injecter les vaisseaux, de les recouvrir d'un vernis qui les protégeât contre les insectes : tout l'art,

en un mot, de la préparation des pièces anatomiques.

On devait, plus naturellement, songer à imiter la structure et la couleur des parties, en se servant d'une matière facile à modeler, et qu'on avait sous la main, puisque la nature la produit en abondance, par le soin des industrieuses abeilles, qui n'ont pas encore songé à décréter la grève des pattes croisées. Le modelage à la cire est, en effet, très ancien. Il nous suffira de rappeler que les Romains de la classe patricienne remplissaient les vestibules de leurs palais des portraits en cire de leurs aïeux et s'estimaient d'autant plus nobles, que le nombre des portraits était plus considérable ; ce qui leur attira plus d'une épigramme des satiriques de leur temps [1].

A quel moment a-t-on commencé à imiter les diverses parties du corps de l'homme et des animaux ? Il est plus malaisé de l'établir.

Selon Pausanias, on montrait, dans le fameux temple de Delphes, en Phocide, une statue d'airain, qui figurait un homme dont les chairs étaient consumées, *en sorte qu'il ne lui restait que les os*. En vertu d'une antique tradition, cette statue avait

1. *Tota licet veteres exornent undique ceræ*
Atria, nobilitas sola est, atque unica virtus.
(JUVÉNAL, sat. VIII.)

été consacrée à Apollon par Hippocrate en personne. C'est, semble-t-il, le plus ancien monument de la sculpture, appliquée à ce genre particulier d'imitation [1].

Quant à la cire, on fut plusieurs siècles avant de l'employer à cette destination.

Elle paraît avoir été mise en œuvre, pour la première fois, par un Français, qui vivait sous le roi-chevalier, à l'aurore de la Renaissance. Jacques d'Angoulême serait l'auteur des trois grandes figures anatomiques, longtemps conservées dans la Bibliothèque du Vatican, où elles se trouvent peut-être encore : « l'une montre l'homme vif ; l'autre comme s'il estoit écorché, les muscles, les nerfs, les veines, artères et fibres ; et le troisième est un skeletos (squelette), qui n'a que les ossements et les tendons qui les lient et accouplent ensemble [2] ».

On présume que ces figures étaient en cire [3]. C'étaient bien, comme le désigne expressément celui qui nous les décrit, des *écorchés ;* de même que les deux personnages qui soutenaient le baldaquin de la chaire destinée aux leçons que pro-

1. *Journal de médecine, chirurgie et pharmacie,* par Ph. A. Bacher (mai 1793), t. XCIV, 163.

2. *Images ou tableaux de plate peinture,* par Blaise de Vigenère (Paris, 1578).

3 *Essai historique sur la sculpture en cire,* par Gaston Le Breton. Rouen, 1894.

fessait à Bologne, au milieu du dix-septième siècle, le célèbre Ercole Lelli, lequel se servait de modèles en cire, pour enseigner l'anatomie aux jeunes gens qui étudiaient les arts du dessin, dans cette Université [1].

Vers la même époque, un prêtre sicilien [2] passait pour très habile dans l'art de modeler la cire.

Il avait commencé par imiter toutes sortes de fruits, à la manière des Romains, qui excellaient dans ce genre de travail. Il avait fabriqué force *ex-voto*, représentant des mains, des pieds, des têtes, affectés de maladies ou de difformités plus ou moins hideuses, qui avaient été guéris par l'effet des vœux présentés à un saint ou à une Madone [3].

Zumbo, tel est le nom de l'artiste, fut, de bonne heure, remarqué par le chirurgien Florentin Ricci, qui lui confia l'exécution de pièces pathologiques; mais il se lassa vite de ce travail, qui lui causait un insurmontable dégoût, et il puisa désormais son

1. C'est dans cette Université qu'on vit, pour la première fois, une femme occuper la chaire d'anatomie, Anna Manrollini, dont l'Institut de Bologne possède des préparations remarquables. Sa science, ses découvertes, lui firent offrir une chaire à Milan, et lui valurent, en 1769, une visite à l'empereur Joseph II, qui la combla de distinctions honorifiques. (*Les Femmes dans la science*, de Rebière, 196.)

2. L'abbé Dom Gaetano Giulio Zumbo serait né à Syracuse en 1637.

3. En réalite, les *ex-voto* sont beaucoup plus anciens (cf. l'*Asclépiéion d'Athènes*, par Girard (1881) ; le *Dict. du mobilier*, de Havard, t. I, col. 826, etc.

inspiration dans les sujets religieux. Il se plaisait à faire des crèches et de ces grands reliquaires, où des saintes, de grandeur presque naturelle, reposent sur le velours, au milieu d'ornements somptueux [1]. Mariette prétend avoir vu à Florence, outre des compositions anatomiques, remarquablement exécutées par cet artiste, deux cires coloriées, que Zumbo apporta en France, où sa réputation l'avait devancé. C'étaient également deux sujets religieux : la Nativité et la Sépulture du Christ [2].

En 1701, le Sicilien Zumbo avait présenté au roi une tête en cire, qui se démontait, et dans laquelle figuraient les veines, les artères, les nerfs, les muscles, etc. « Désormais, écrit le *Mercure galant*, en parlant de cette invention, on pourra faire des leçons anatomiques toute l'année, sans craindre la puanteur et l'infection des sujets. »

Louis XIV, émerveillé, acheta l'œuvre du modeleur, dont plus tard il fit don à Georges Mareschal. Le premier chirurgien légua sa collection à l'Académie royale de chirurgie ; mais les pièces en furent à la longue dispersées, de sorte que l'on ne sait, aujourd'hui, ce qu'est devenu la tête de Zumbo [3].

1. *Dict. des sc. médicales ;* Paris, 1819, art. *Muséum.*
2. Le Breton, *loc. cit.*
3. *Georges Mareschal*, par le comte Mareschal de Bièvre; Paris, Plon, 1907, 208.

Un chirurgien et anatomiste de Paris, Guillaume Desnoues, avait profité du séjour de Zumbo dans la capitale [1], pour se faire initier, par lui, aux arcanes de son métier, mais il perfectionna cette branche d'industrie à un tel point, qu'on accourut de tous côtés voir ses personnages en cire.

Les contemporains ne tarissent pas d'éloges sur l'habileté de Desnoues.

« Les artistes — rapporte Vigneul-Marville [2], qui était allé voir son cabinet — proposent quelfois des chefs-d'œuvre, inconnus aux siècles passés ; je n'en ai guère vu qui méritassent mieux ce nom que les corps en cire colorée du sieur Desnoues. On ne saurait trop louer l'habile anatomiste des peines qu'il se donne, pour perfectionner l'étude d'une science aussi utile à l'homme que la connaissance de son propre corps, connaissance qu'on acquiert d'autant plus facilement à l'aide de ces nouveaux corps artificiels, qui imitent si parfaitement la nature, que l'odorat n'en est pas désagréablement frappé, et qu'on n'est pas exposé à ces mouvements d'horreur et de dégoût que cause nécessairement la dissection des corps naturels. Tout ce qu'une profonde connaissance des par-

1. D'autres disent qu'ils avaient fait connaissance à Gênes, où Desnoues était chirurgien français de l'hôpital de cette ville.

2. *Mélanges d'hist. et de littér.*, t. III, 307.

ties qui composent le corps humain, de ses muscles, des nerfs, des tendons, des vaisseaux même les plus imperceptibles, peut donner de lumières à un anatomiste consommé, se trouve exécuté dans les sujets qu'il expose à la curiosité publique, avec tant de finesse et de précision que je ne crois pas qu'on puisse rien voir de plus beau dans ce genre. »

Desnoues avait ouvert, rue de Tournon, un musée formé de nombreuses pièces de cire. On y admirait surtout un homme entier, une fille d'environ douze ans ; une femme grosse de neuf mois, « avec l'enfant couché encore dans la matrice ».

« Tout y est si juste et si naturel, écrivait un touriste étranger, de passage à Paris [1], qu'il ne manque rien jusques aux plus petites veines ; la cire étant quelquefois rouge, quelquefois blanche, bleue, mêlée, suivant les diverses couleurs des parties charneuses ou des veines du corps humain ».

Le prix d'entrée était de 50 sols : c'était assez cher pour l'époque ; on pouvait, il est vrai, prendre pour guide un ouvrier qui entendait l'anatomie et vous expliquait le mécanisme du corps humain et toutes les particularités des figures en cire qu'il vous montrait.

1. Nemeitz, *Séjour de Paris*, t. I, 373.

Comme dans nos musées forains, on ne permettait l'entrée du musée « qu'aux grandes personnes seulement ».

En 1711, le Parlement, sur la demande de l'avocat du roi, fut appelé à réglementer l'exhibition du sieur Desnoues, à qui il fut imposé de ne faire ses démonstrations anatomiques « qu'en plein jour, depuis 9 heures du matin jusqu'à 7 heures en été ; et en outre, à la charge que les femmes n'y seraient point admises, que les parties naturelles de l'un et de l'autre sexe y seraient toujours couvertes ».

Cette réserve ne s'appliquait pas, toutefois, aux personnes « faisant profession de la médecine, de la chirurgie ou de la pharmacie, ou qui s'y destinent », et qui pouvaient se rendre, « pour leur instruction », au musée anatomique, à toute heure qui leur conviendrait, en dehors des heures réglementaires [1].

Desnoues mourut vers 1720. Son cousin, qui fut son héritier, montra son cabinet de ville en ville. Il le fit voir en Hollande, à Hambourg, en Danemark, en Angleterre, où l'on suppose qu'il le laissa [2].

1. Cf. les *Nouvelles Archives de l'Art français*, t. VI, 1890, 163 et suiv. (*Chr. méd.*, 1902, 718).

2. *Dict. hist. des arts, des métiers et professions*, par Alf. Franklin; Paris, Welter, 1906, 116.

Desnoues eut de plus nombreux imitateurs qu'il n'avait eu de précurseurs [1]. En 1727, paraissait à Paris une brochure, dans laquelle M. de Rasières, écuyer, donnait une description détaillée de son cabinet d'anatomie. En tête de l'opuscule, une magnifique gravure représentait ce cabinet, où étaient conservés environ cent sujets savamment préparés, pour la démonstration anatomique des différents organes.

Ce cabinet d'anatomie devait être un curieux musée ; la préparation des différents cadavres, et surtout leur conservation avaient exigé beaucoup de recherches, et non moins de travail [2].

Bianchi, qui se livra aussi à l'anatomie imitative, avait, en Italie, un cabinet aussi réputé que celui de Desnoues le fut en France ; les pièces en furent dispersées à sa mort.

Le cabinet de Fontana était non moins célèbre au delà des monts [3]. Douze chambres étaient remplies de ses différentes préparations anatomiques et pathologiques, et reproduisaient à ce point la nature, que des femmes, des hommes même, reculaient de saisissement à l'aspect de tous ces

1. *Le Journal des Savants*, de 1713, analyse la dissertation de Camenarius, sur les préparations anatomiques en cire. (Cf. *Intermédiaire des chercheurs*, 10 mai 1893.)

2. *Tribune médicale*, 15 février 1908.

3. Cf. le *Journal de méd., chir. et pharm.*, de juillet 1793 (art. du citoyen Desgenettes).

membres qui paraissaient encore palpitants ; certains se disaient même incommodés par l'odeur qu'ils prétendaient s'en dégager !

Bien que ces pièces de cire fissent, paraît-il, plus d'honneur au modeleur qu'à l'anatomiste, l'empereur d'Autriche, Joseph II, fut si enthousiasmé à la vue de cette collection, qu'il en commanda une toute semblable, que son premier chirurgien fut chargé de faire transporter à Vienne[1].

En 1764, le comte de Tressan présentait à l'Académie des Sciences la « moulure en cire » de la personne, en grandeur naturelle, de Bébé, le célèbre nain du roi Stanislas[2]. Quatre ans plus tard, la même Académie recevait la visite d'un souverain étranger.

Quand, en 1768, le jeune roi de Danemark arriva en France, on l'accabla, selon l'usage, de fêtes, de bals et de spectacles. Mais, au milieu de ces travestissements de commande, il n'eut garde d'oublier les savants français, qui n'avaient pas été mis sur le programme. Le monarque voulut avoir à dîner les philosophes en renom et se rendit successivement aux séances des trois Académies.

A l'Académie des sciences, d'Alembert, prévenu de sa visite, lut un discours intitulé : « *Le plus*

1. *Dict. des sc. méd.*, t. XXXV.
2. *Mém. secrets*, t. II, 133.

grand bonheur d'une nation est que ceux qui la gouvernent soient d'accord avec ceux qui l'instruisent[1] ».

Tandis qu'il n'était que prince royal, Gustave III vint, à son tour, à Paris, où il devait apprendre son avènement à la couronne de Suède. Il manifesta, lui aussi, l'intention de visiter l'Académie des Sciences[2]. D'Alembert, l'orateur attitré, prononça l'inévitable discours, et comme le prince s'intéressait, disait-on, aux progrès de la chimie, Macquer, Sage et Lavoisier firent chacun une lec

1. Le discours de d'Alembert se trouve dans la *Correspondance littéraire* de GRIMM, t. VI, 214.

2. En 1777, l'empereur d'Autriche, qui voyageait sous le nom de comte de Falkenstein, voulut également assister à une séance de l'Académie des Sciences, et la chimie, alors fort à la mode, en fit les frais, comme dans la visite de Gustave III. Lavoisier montra à Joseph II comment l'acide carbonique, ou, comme l'on disait dans le langage chimique du temps, l'*air fixe*, est impropre à entretenir la vie. Il asphyxia un moineau dans un bocal qui en était rempli. L'Assemblée croyait le petit animal mort, et elle fut fort étonnée, lorsque Sage, ayant approché du bec de l'oiseau de l'ammoniaque fluor, le moineau se ranima peu à peu, battit des ailes, puis prit sa volée. Le savant français avait profité de la circonstance pour mettre en évidence la vertu de l'alcali volatil contre l'asphyxie ; c'est à peu près la seule bonne observation que Sage ait faite en chimie. Enfin, en 1782, Paul Ier, qui voyageait avec sa femme sous le nom de comte du Nord et qui avait reçu à Versailles la plus somptueuse hospitalité, fit à son tour sa visite aux trois Académies. Malgré la sévérité des sujets qui devaient être traités devant lui, la princesse, son épouse, l'accompagna à l'Académie des Sciences. (Cf. Alfred MAURY, *l'Ancienne Académie des Sciences*, 179 et suiv.)

ture : le premier, sur le flint-glass ; le second, sur la blende ; le troisième, sur la nature de l'eau. La séance se termina par plusieurs démonstrations anatomiques, faites par Mlle Biheron.

II

Qu'était cette demoiselle Biheron, qui avait eu l'honneur de faire des démonstrations devant un souverain, en présence de l'assemblée la plus savante de l'Europe? Ce personnage vaut la peine que nous fixions en quelques traits sa physionomie falote.

Marie-Catherine Biheron (et non Bihèron, comme on l'écrit quelquefois), était fille et petite-fille d'apothicaires parisiens.

Le premier des Biherons apothicaires, Michel, natif de Mamers, avait été reçu maître le 26 décembre 1673, puis s'était établi rue Saint-Paul : il fut garde de sa communauté pendant les années 1693 et 1694.

Son fils, Gille, immatriculé dans le corps des marchands apothicaires et épiciers[1], le 4 novembre 1701, fut reçu maître le 22 mai de l'année suivante et succéda à son père, dans son officine

1. Archives de l'École de Pharmacie, reg. 21, p. 75.

de la rue Saint-Paul. Il eut plusieurs enfants, dont *Marie-Catherine*, notre héroïne, qui s'adonna avec succès à la fabrication des pièces artificielles d'anatomie[1].

Cette « demoiselle » avait de bonne heure manifesté une inclination marquée pour l'anatomie et la chirurgie[2]. Elle avait longtemps assisté à des cours de dissection, avant de s'essayer à composer les pièces artificielles qui serviront plus tard à ses démonstrations.

A entendre Mme de Genlis[3] qui, pour compléter son instruction, avait suivi les cours d'anatomie clastique professés par Mlle Biheron, celle-ci, aurait eu, la première, l'idée de faire, avec de la cire et des chiffons, des sujets entiers ce qu'elle exécutait, assure le mémorialiste en jupons, à la perfection. Elle modelait ses imitations sur les cadavres mêmes, qu'elle conservait dans un cabinet vitré, situé au milieu de son jardin, et qu'elle appelait son « boudoir ».

Ces pièces artificielles représentaient si bien les organes, qu'on avait peine à les distinguer des viscères naturels. « Il n'y manque que la puanteur », s'était galamment écrié le chevalier

1. *Journal de médecine de Paris*, 28 juillet 1901 (article du docteur Dorveaux).

2. Cf. la *Corresp. litt.* de Grimm, t. III, 19; et t. VII, 454.

3. *Mémoires*, t. I.

Pringle, un jour qu'il visitait le musée de cire de Mlle Biheron. Et cette opinion était l'écho de l'admiration publique.

Grimm[1], le chroniqueur le mieux informé de son temps, ne manque pas de lui consacrer une mention dans ses tablettes : « Elle avait, dit-il, beaucoup de netteté dans les idées et faisait des démonstrations avec autant de clarté que de précision. » Puis il nous communique ces détails sur la dame :

« Cette fille, âgée de plus de quarante ans, pauvre, subsistant d'une petite rente de douze à quinze cents livres, infiniment dévote d'ailleurs, a eu toute sa vie la passion de l'anatomie. Après avoir longtemps suivi la dissection des cadavres dans les différents amphithéâtres, elle imagina de faire des anatomies artificielles, c'est-à-dire de composer non seulement un corps entier avec toutes ses parties internes et externes, mais de faire aussi toutes les parties séparément dans leur plus grande perfection. Si vous me demandez de quoi sont composées ces parties artificielles, je ne pourrai rien répondre ; ce que je sais, c'est qu'elles ne sont pas de cire, puisque le feu n'a pas d'action sur elles ; ce que je sais encore, c'est qu'elles n'ont aucune odeur, qu'elles

1. *Correspondance* de Grimm, t. XIV.

sont incorruptibles et d'une vérité surprenante.

« Que vous examiniez l'intérieur de la tête ou les poumons, ou le cœur ou quelque autre partie noble, vous les trouverez imités avec tant d'exactitude, jusque dans les nuances les plus délicates, que vous aurez de la peine à distinguer les limites de l'art et de la nature. »

Mlle Biheron comptait parmi ses élèves l'élite de la société. A peine pourrait-on citer, parmi les dissidentes, Mme d'Épinay ; peut-être encore, Mlle de Launay, devenue plus tard Mme de Staal, qui avait pris des leçons du célèbre anatomiste du Verney, lequel l'avait rencontrée à la Cour de Sceaux, chez la duchesse du Maine.

Encouragée par tant de marques de sympathie, Mlle Biheron avait monté un cabinet d' « anatomies artificielles », dont nous avons retrouvé ce suggestif prospectus :

On peut voir à Paris, chez la demoiselle Biheron, rue de la Vieille-Estrapade, au coin de la rue des Ponts, des anatomies artificielles de son invention, sur un corps tronqué aux extrémités, avec le développement des viscères contenus dans les trois ventres. Voici les différences essentielles de cette pièce d'avec celles de feu M. Desnoues, qu'on a vues autrefois à Paris :

1° Ce qui a été fait jusqu'ici en ce genre ne représentait que des blocs de cire, qui exprimaient mal les parties minces, et dont les reliefs et les couleurs faisaient le seul mérite. Le corps montré par la demoiselle Biheron

est recouvert d'une vraie peau qui imite l'enveloppe extérieure et générale, et qui permet le transport de la pièce entière facilement et sans danger ;

Morand, Chirurgien en chef de la Charité.
Membre de l'Académie des Sciences (1697-1773).

2° On y a copié les membranes naturelles, de manière à tromper les yeux des spectateurs : ce qui est singulièrement remarquable dans le péritoine, l'épiploon, la plèvre, etc.;

3° Les viscères creux et membraneux, tels que l'estomac

et les intestins, sont rendus artificiellement avec la consistance, la souplesse et la légèreté des viscères naturels; on souffle l'estomac et même les poumons;

4° Les proportions naturelles de toutes les parties, leurs positions exactes, tout y est observé au point que la nature est copiée avec une précision et une vérité qui étonnent.

Cet ouvrage a déjà obtenu les suffrages de l'Académie des Sciences, de la Faculté de Médecine et de l'Académie Royale de Chirurgie de Paris.

A l'Académie des Sciences, Morand en personne, Morand, chirurgien de l'Hôtel-Dieu, secrétaire de l'Académie royale de chirurgie, avant Louis, avait tenu, dans la séance du 23 juin 1759, à entretenir ses collègues des talents particuliers de Mlle Biheron.

Occupé depuis quatre ans à faire pour S. M. l'Impératrice de Russie une collection des instruments, machines et modèles « nécessaires à la chirurgie », Morand y avait joint « une anatomie artificielle, qui pût servir aux démonstrations sur cette matière ». Mais avant de l'envoyer à destination, il avait tenu à obtenir l'approbation de l'Académie.

C'était, il faut le dire, un peu par amour-propre d'auteur : Mlle Biheron avait suivi les leçons du praticien et le maître était heureux de se féliciter en public du succès de son élève.

Jusqu'alors, on n'avait fait que des modèles de cire plus ou moins imparfaits, et d'un transport

difficile. Outre que la surface extérieure pourrissait avec le temps, les viscères étaient sujets à se casser au plus petit accident, le bloc pouvait tout entier se fendre par l'effet de la sécheresse.

Rien de semblable dans les pièces présentées : les membranes naturelles étaient imitées « à tromper les yeux des spectateurs » ; les viscères creux et membraneux, tels que l'estomac et les intestins, étaient rendus artificiellement, « avec la consistance, la souplesse et la légèreté des viscères naturels [1] ».

Pour conclure, le rapporteur espérait que les anatomistes voudraient bien convenir « qu'on n'était point encore parvenu à copier la nature avec tant de précision et de vérité ».

Après la lecture de ce panégyrique, Mlle Biheron était introduite au sein de la docte assemblée et démontra, sur la pièce même, la théorie que son maître venait d'exposer. Ce fut une explosion d'enthousiasme, dont les journaux de l'époque nous ont conservé l'écho.

« Nous avons eu la curiosité de voir cette production anatomique, écrivait un médecin. Nous avons été singulièrement surpris de la fidélité, de l'exactitude et de la vérité avec laquelle toutes les parties sont exprimées. Il nous a semblé que

1. *Journal de Médecine*, 1759, 275 et suiv; cf. *Hist. de l'Acad. Roy. des Sciences*, 1759, *Histoire*, 94 ; Paris, 1765.

Mlle Biheron a redoublé d'efforts, toutes les fois qu'elle a rencontré des obstacles, et que ses talents se sont irrités contre les difficultés.

« On ne peut pas mieux rendre qu'elle l'a fait la surface interne du crâne, les différentes substances du cerveau et les cordons des nerfs.

« Le plexus choroïde nous a paru de toute beauté ; nous avons également admiré la section transversale des côtes, la texture du sternum et surtout les membranes qui recouvrent la poitrine et le bas-ventre ; l'épiploon fait une illusion complète.

« Il y a des beautés de détail sans nombre, que nous ne pouvons faire sentir ici ; nous ne dissimulerons pas même qu'il y ait des parties que nous n'avions jamais si bien vues dans le cadavre.

« Si Mlle Biheron continue à se perfectionner dans ce genre, nous ne doutons pas qu'elle ne puisse faire une anatomie complète, aussi parfaite que la nature, dans laquelle on pourra pleinement s'instruire de cette science sans dégoût et sans horreur, et nous sommes persuadés qu'à l'aide des maîtres et des livres, on apprendrait mieux et en moins de temps l'anatomie. Les lumières du célèbre M. Morand pour l'anatomie, les sages conseils de Mlle Basseporte, peintre du roi, pour le dessin, n'ont pas peu contribué à faire éclore les

talents de Mlle Biheron, et à faire sortir de ses mains ce chef-d'œuvre que nous lui devons et que nous admirons. »

De tels suffrages avaient leur prix, et celle qui s'en rendait digne méritait mieux que les quelques lignes dédaigneuses que lui ont accordées ses rares biographes.

Si Mlle Biheron est oubliée aujourd'hui, elle n'en a pas moins conquis, de son vivant, la célébrité, sinon la gloire. Nous n'en voulons pour preuve que les documents peu connus, sinon tout à fait inédits[1], auxquels nous avons réservé une place à la fin de cette étude.

Le premier, extrait des archives du *British Museum*, est une lettre de Diderot à Wilkes, écrivain politique anglais, où le créateur de l'*Encyclopédie* donne des détails assez neufs sur cette Mlle Biheron, dont nous nous sommes constitué l'historiographe. Nous n'allons reproduire que le passage qui la concerne :

« Mlle Biheron, qui vous remettra ce billet extravagant, écrit Diderot à Wilkes, est une souris effarouchée qui sort de son trou et qui va chercher chez vous de la sécurité.

« Cette souris est une souris distinguée dans son espèce. Elle justifiera la considération dont elle

1. Les *Inédits*, publiés à Londres par livraisons, éditées par M. Genonceaux, 30, Store Street, Bedford Square, London.

jouit ici par une quantité de très beaux ouvrages ; ce sont des pièces anatomiques d'une vérité et d'une exactitude merveilleuses.

« Je vous prie de l'accueillir et de lui rendre tous les bons offices qui dépendront de vous. Ma fille a fait avec facilité et sans dégoût un cours d'anatomie chez elle. Si vous m'en croyez, vous engageriez Mlle Wilkes à prendre quelques unes de ses leçons. Quoique ce ne soit point l'objet du voyage de Mlle Biheron, comme elle joint à ses connaissances un grand caractère de bienfaisance, je ne doute point qu'elle ne se fît un plaisir de vous obliger dans votre enfant. »

Dans une autre lettre, adressée au général Betzky, ministre des arts à la Cour de Catherine II, Diderot s'était encore entremis en faveur de sa protégée, qui s'était montrée, dès les premières ouvertures qui lui avaient été faites par la Cour de Russie, assez disposée à transporter ses préparations dans ce pays.

Elle avait cependant, à l'époque, pas moins de cinquante-cinq ans ; sa santé avait beaucoup souffert de la continuité de ses travaux. Elle avait fait deux fois déjà le voyage d'Angleterre et chaque traversée avait pensé lui coûter la vie[1]. Elle hésitait, pour toutes ces raisons, à entreprendre un aussi

1. Diderot, *Œuvres complètes*, édition Assézat et Tourneux. t. XX, 62 (Paris, 1877).

long et aussi périlleux voyage, sans recevoir au moins quelque avance.

Diderot nous a laissé ignorer quel fut le dénouement de cette aventure. Les réserves exprimées par la vieille fille, qui montrait beaucoup de désintéressement en la circonstance, puisqu'elle ne mettait aucun prix à ses pièces anatomiques, qu'elle proposait d'abandonner en toute propriété à l'Impératrice, n'étaient que trop légitimes.

Elle était, d'ailleurs, dans une situation assez précaire, si nous en jugeons sur certains indices.

En 1761, elle avait sollicité et reçu une gratification du roi de Danemark : elle avait eu l'idée d'expédier à ce prince « un cœur avec différentes coupes, pour en faire voir la structure intérieure ; un canal thoracique, avec le réservoir du chyle ; les parties de la génération ; une matrice élastique, pour faciliter les connaissances nécessaires à la pratique des accouchements [1] ; une vessie d'homme ; une vessie de femme ; un

1. Elle fit présenter, en 1770, à l'Académie des Sciences « une pièce ou fantôme, relative à la manœuvre des accouchemens : au moyen de cette construction, et en plaçant un fantôme d'enfant dans la matrice, avec son cordon et son délivre, on peut imiter ce qui se passe dans l'accouchement naturel, etc. » (*Hist. de l'Acad. Roy. des Sciences*, 1770 ; *Hist.*, 49 ; Paris, 1773). Elle ne fut pas la seule à fabriquer des « fantômes » pour l'instruction des sages-femmes. En 1773, une dame Lenfant (un nom prédestiné !) faisait des « fantômes et des mannequins très propres pour l'exercice manuel des accouchemens ; les proportions naturelles, soit dans le bassin, soit dans le fœtus,

cæcum armé de sa valvule de Tulpius ; un rein, un foie, une oreille, un œil [1] ».

Malgré les annonces qu'elle fit insérer dans les annuaires de médecine [2], et quoiqu'elle comptât dans la haute société beaucoup d'amis, empressés à la recommander aux pouvoirs publics [3], elle ne se lassait pas de présenter requêtes sur pétitions, pour attirer l'attention sur elle.

Cette demoiselle, « modeste et dévote », dont parle Grimm, cette souris trottinant menu, s'en-

sont exactement observées », lit-on dans une réclame de l'époque (*Affiches, annonces et avis divers*, n° du 24 février 1773).

1. Éphémérides médicales, 4 juin 1761 (*Union médicale*).

2. Voici ce qu'on peut lire dans l'*Etat de médecine, chirurgie et pharmacie en Europe*, pour l'année 1776, à la p. 230 :

« Mademoiselle Biheron, rue de la Vieille-Estrapade, au coin de celle des Poulies, auteur de plusieurs pièces d'anatomie artificielle, d'une composition qui lui est propre : elle ouvre son Cabinet tous les mercredis, à l'exception des fêtes, depuis onze heures du matin jusqu'à une. On pourra avoir des séances particulières, en prenant avec elle des arrangemens. Elle a fait l'anatomie artificielle pour servir aux démonstrations sur cette matière, qui a eu le suffrage de l'Académie des Sciences, et qui a été envoyée avec les autres pièces qui composent l'arsenal de chirurgie, pour la Chancellerie de médecine de Pétersbourg, par feu M. Morand : elle a aussi fait une machine, pour démontrer les accouchemens naturels et contre nature, qui fut jointe à l'anatomie artificielle. »

3. « ... Je crois, en effet, écrivait Grimm, que ce merveilleux ouvrage de Mlle Biheron est une chose unique en Europe et que le Gouvernement aurait dû depuis longtemps en faire l'acquisition pour le cabinet d'histoire naturelle au Jardin du roi, et surtout récompenser l'auteur, d'une manière qui honore et encourage les talents. » (Grimm, *Correspondance littéraire*, Paris, t. IX, 275-7.)

Médecin sous le regne de Louis XVI.

A Lith. de Delpech

tendait très bien à creuser sa galerie, ainsi qu'en témoigne ce dernier document, celui-là inédit, que nous tirons de notre collection personnelle : c'est une lettre adressée par la vieille fille, probablement à un ministre de Louis XVI, pour lui demander une pension. Nous la reproduisons *in extenso*, en mettant en italique ce qui est souligné dans le texte :

Monseigneur,

Votre Grandeur m'a permis de lui remettre sous les yeux l'objet de ma demande que la reine a daigné accueillir et que Sa Majesté a recommandé à vos soins particuliers.

J'ai l'honneur *d'offrir au Roi mon* cabinet d'anatomies artificielles pour l'éducation des enfants de France. Sur ce que Votre Grandeur a bien voulu me proposer de déterminer ce que je souhaitais de la part du Gouvernement, je désirerais une somme de *trente mille livres*, dont *six* me seraient paiées actuellement, et dont le *reste me feroit le fond d'une rente viagère*. En outre, pour *récompense* d'un travail unique en Europe, et *pour* me mettre à portée de compléter mon *cabinet par des pièces rares que je médite*, je désire *une pension viagère de quinze cents livres*.

Monseigneur, je supplie Votre Grandeur de donner des ordres pour que le vœu de la Reine soit accompli. J'attends pour moi cette faveur d'un ministre qui est le protecteur le plus éclairé des beaux-arts.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, etc.

Nous avons longtemps ignoré quel avait été le sort de cette curieuse pétition ; récemment, nous

en avons su, par hasard, le résultat : Mlle Biheron, au lieu des 30.000 livres qu'elle sollicitait, n'obtint tout juste qu'une somme de 1.500 livres, pour les leçons qu'elle s'était engagée à donner à la famille royale [1].

Bien que nous ne soyons pas fixé sur la date exacte de sa mort[2], Mlle Biheron semble avoir vécu jusqu'à un âge très avancé.

Si on lui reconnut de son vivant quelque habileté dans l'art des « anatomies artificielles », ceux qui sont venus après elle ont porté cet art à un tel degré de perfection qu'il en est bien peu, à l'heure actuelle, qui connaissent seulement de nom ce précurseur incontestable des Auzoux et des Talrich.

1. Nous relevons, dans les *Archives parlementaires*, 1re série, t. XXVI, p. 34 : ... « Art. 26. — A Marie-Anne-Marguerite Biheron, tant pour compléter les pièces d'anatomie artificielle qui composent son cabinet que pour lui tenir lieu de traitement, sans retenue, à raison du travail et des soins qu'exigent, soit la garde et l'augmentation de ladite collection, soit les démonstrations qu'elle est chargée d'en faire à la famille royale, et ce, pour les 6 derniers mois de 1789, la somme de 1.500 livres, suivant l'ordonnance à elle délivrée le 3 décembre de ladite année, ci... 1.500 l. »

2. Presque tous ses biographes la disent morte en 1785, âgée de cinquante-cinq ans. C'est une erreur, ainsi que le démontre le document cité dans la note précédente. D'après Dorveaux, qui s'en réfère à Larousse (*Grand Dictionnaire universel*, t. II, 730 ; Paris, 1867), elle aurait succombé en 1815, presque centenaire, puisqu'elle était née le 17 novembre 1719.

LES FEMMES DU MONDE AUX COURS DE MÉDECINE

I

A côté des étudiants qui se sont assis sur les bancs des Écoles, à la conquête d'un parchemin, but et couronnement de leurs efforts, il nous a paru qu'une place devait être réservée à ceux ou celles qui se sont épris, si l'on peut dire, platoniquement, de notre science, aux « amateurs » des deux sexes, qui souvent témoignèrent de plus d'ardeur que bien des professionnels, occupant leurs loisirs à ces distractions sévères, non sans doute avec le parfait insouci du qu'en dira-t-on, mais avec un désintéressement que nous aurions mauvaise grâce à reconnaître.

Parmi les fervents de ce libre enseignement, les femmes, entre tous, se distinguèrent. Ce fut une de leurs premières conquêtes, sinon un des premiers signes de leur affranchissement.

Un certain nombre de femmes et non des moins élevées dans la hiérarchie sociale, firent montre, de bonne heure, de ces goûts si peu conformes à la délicatesse de leur tempérament. Dès l'époque de la chevalerie, on les voit se manifester, timidement encore ; deux siècles plus tard, ils s'affirmeront avec moins de discrétion.

Particulièrement sensibles au mystère des choses, les femmes ne pouvaient rester longtemps étrangères aux préoccupations scientifiques. Leur curiosité naturelle y trouvait un aliment ; leur instinct charitable, une satisfaction.

A leurs yeux, la médecine est, dans le principe, surtout une science pratique, expérimentale, une collection de recettes, avec quoi leur semblable peut être soulagé.

Les grandes dames de la Renaissance nous en offriraient maints témoignages [1] ; nous n'en rappellerons qu'un : celui de Catherine Sforza, de cette illustre maison milanaise où les condottières alternent avec les héros.

Cette femme d'État, qui fut aussi une savante, nous est dépeinte passant des heures, dans son officine, à recevoir une Juive qui lui apporte un

1. « Théologie, philosophie, histoire, jurisprudence, mathématiques et médecine, ces femmes (du quinzième et du seizième siècle), comme le docteur Faust, avaient tout parcouru, tout étudié. » (H. Blaze de Bury, *Dames de la Renaissance*, 105.)

onguent universel ; à vérifier les formules « d'eau céleste » ; d'un remède à base de moelle d'âne ; à expérimenter un aimant destiné à réconcilier les ménages et mille autres billevesées de même espèce.

Un jour, un de ses ambassadeurs lui envoie une drogue à base d'œufs et de safran, qu'il vante avec un enthousiasme délirant : « Je veux, lui répond-elle, assister à l'expérience... Je ne changerais pas avec le roi de France, tant je suis heureuse devant un objet si admirable ; et, d'ailleurs, Votre Excellence ne trouverait pas d'homme semblable à moi, car il faut du courage pour ne pas craindre les esprits, de la foi pour croire, du secret pour ne rien trahir, et enfin les instruments que j'ai : les Universités de Bologne, de Ferrare, de Paris, de Rome, n'en possèdent point de semblables [1]. »

Au plus fort de ses occupations guerrières, à la veille d'une prise d'armes, elle n'oublie pas de commander les bocaux, pour les expériences qu'elle a projetées : manie de collectionneur, amusement puéril, pourra-t-on penser ; nous préférons y reconnaître cette ardeur de savoir, cette soif de l'inconnu, ce désir de pénétrer l'impénétrable, qui ira de plus en plus se développant, pour

1. *Les Femmes de la Renaissance*, par R. de Maulde la Clavière ; Paris, 1898.

aboutir à l'admirable mouvement scientifique du siècle de Voltaire et des Encyclopédistes.

Mais avant d'en arriver là, que d'étapes parcourues ! Combien sont-elles de femmes, qui ont étudié la médecine pour leur plaisir personnel ? Jusqu'à l'aurore du dix-huitième siècle, bien peu, assurément [1].

Deux noms seuls viennent sous notre plume [2] : après Catherine Sforza, nous ne voyons à citer que la Palatine de Neubourg, Anne-Sophie, épouse de l'électeur de Saxe.

Cette dernière, née princesse de Danemark, possédait de grandes connaissances, tant dans le domaine des langues que dans celui de l'histoire naturelle [3]. Elle excellait surtout en botanique et

1. Plus que les femmes, au dix-septième siècle tout au moins, les hommes, de la catégorie de ceux qu'on est convenu d'appeler les gens du monde, ont pris intérêt à l'anatomie, le passage suivant, tiré des *Lettres de Gui Patin* (édition Reveillé-Parise, III, 635), n'en serait-il pas l'indice ?

« Hier fut tirée de la Conciergerie une jeune fille de Tours ; et de là menée à la Grève, où elle fut pendue et étranglée, pour avoir, à ce qu'on dit, défait son enfant. Mais aussitôt un carrosse arrive dans la Grève, dans lequel fut mis ce corps et emporté dans le Louvre, *où quelque grand en veut avoir la démonstration.* »

2. Au seizième siècle, deux noms également sont à retenir : Alexandra Gigliana, anatomiste à Bologne (*les Femmes dans la science*, par Rebière, 127) ; et Mlle de Gournay, la fille adoptive de Montaigne, mais qui s'occupa surtout d'alchimie (cf. L. Feugère, *Mlle de Gournay, sa vie et ses œuvres*, 1853, in-8).

3. *Histoire des femmes-médecins*, par la doctoresse Mélanie Lipinska, 200.

en médecine et consacrait avec prédilection ses loisirs à cette dernière. Elle cultivait dans son jardin beaucoup d'herbes médicinales et en préparait des médicaments, qu'elle distribuait aux pauvres malades. Dans le même but, elle établit d'autres grands jardins et fonda, à Dresde, une excellente pharmacie, qui existait encore en 1830[1].

Dans le même temps, Éléonore, princesse de Wurtemberg, inspirait la publication d'un manuel de thérapeutique[2].

Au milieu du dix-huitième siècle, mourait à Iéna, à un âge déjà avancé, Jeannette, née comtesse de Sayn et Wittgenstein, mariée en premières noces avec le comte Jean de Hesse et, en secondes noces, avec le duc Jean-Georges de Saxe-Eisenach. Selon Paullini, elle « acquit dans les sciences médicales beaucoup de notions et quelque expérience ».

Élisabeth, comtesse de Kent (Élisabeth Kantzi), publiait en anglais, sous ce titre : *A choice manual, or rare secrets in physic and chirurgery*, Londres, 1670, in-12 (Manuel choisi ou secrets rares de médecine et de chirurgie), un livre qui obtint un grand succès dès son apparition[3].

1. Harless, *Verdienste der Frauen ;* Göttingen, 1830, 159-160.
2. *Histoire des femmes-médecins*, loc. cit.
3. Il fut traduit en allemand par Jean-Caspar Grimm. Schacher en cite trois éditions.

La *poudre de la comtesse* (de Kent) a longtemps figuré dans les Pharmacopées. En 1693, Madame (la mère du Régent), atteinte de petite vérole, ne voulut pas prendre d'autre remède et, malgré les boissons glacées, les fenêtres toujours ouvertes, et quoi qu'elle changeât de linge quatre fois le jour, toutes choses que la médecine de l'époque considérait comme autant d'hérésies, elle réchappa d'un mal dont on n'était plus à compter les victimes.

Nous n'avons, jusqu'ici, relevé que des cas pour ainsi dire *sporadiques* de cette fièvre de science ; mais il fut un temps où elle sévit comme une véritable épidémie.

Nous l'avons déjà noté, quand nous avons parlé des études médicales à la Renaissance : outre les étudiants, se pressaient, alors, aux dissections, des seigneurs et des bourgeois et aussi maintes dames, « quand on disséquait un homme[1] ».

Sous le Grand Roi, « non contentes d'être renchéries, maniérées, et absurdement coquettes, les femmes se mirent en tête d'être savantes, et non pas seulement en lettres, mais en philosophie, en astronomie, en médecine[2] ».

Ce ne fut pas assez de tenir la plume et de former les salons en académies, il leur vint le désir de manier l'astrolabe et le bistouri.

1. *Félix et Thomas Platter à Montpellier* (1892).
2. Jeannel, *la Morale de Molière*.

FONTENELLE

(D'après une peinture de Voiriot, gravée par P.-G. Langlois).

C'est alors que Molière intervient et flagelle, on sait avec quelle vigueur, ces *Précieuses ridicules*, que Boileau, avec son robuste bon sens, achèvera d'accabler, dans des vers qui ne sauraient trouver meilleure place :

D'où vient qu'elle a l'œil trouble et le teint si terni ?
C'est que, sur le calcul, dit-on, de Cassini,
Un astrolabe en main, elle a, dans sa gouttière,
A suivre Jupiter passé la nuit entière.
Gardons de la troubler : sa science, je croi,
Aura pour s'occuper ce jour plus d'un emploi ;
D'un nouveau microscope on doit, en sa présence,
Tantôt, chez Dalencé, faire l'expérience ;
Puis, d'une femme morte avec son embryon
Il faut, chez du Verney, voir la dissection [1].

Guichard-Joseph du Verney était le grand anatomiste à la mode.

Il n'avait pas seulement des connaissances profondes dans la science qu'il professait ; ce qui contribua, au dire de Fontenelle [2], à le mettre promptement en vogue, ce fut « l'éloquence avec laquelle il parlait sur ces matières... C'était un feu dans les expressions, dans les tours et jusque dans sa prononciation, qui aurait presque suffi à un orateur. Il n'eût pas pu annoncer indifférem-

1. Boileau, satire X, 425.
2. *Œuvres de M. de Fontenelle*, t. VI, contenant les Éloges des académiciens morts depuis 1718 jusqu'en 1739 (Paris, 1742).

ment la découverte d'un vaisseau, ou un nouvel usage d'une partie : ses yeux en brillaient de joie et toute sa personne s'animait. » Ajoutons qu'il était jeune, de figure agréable, ce qui n'était pas fait pour éloigner de son cours les belles personnes avides de l'entendre. Mais cédons la parole à son panégyriste, qui fut rarement mieux inspiré.

« A mesure qu'il parvenait à être plus à la mode, il y mettait l'anatomie qui, renfermée jusque-là dans les Écoles de médecine ou à Saint-Côme, osa se produire dans le beau monde, présentée de sa main.

« Je me souviens, ajoute Fontenelle, d'avoir vu des gens de ce monde-là, qui portaient sur eux des pièces sèches préparées par lui, pour avoir le plaisir de les montrer dans les compagnies, surtout celles qui appartenaient aux sujets les plus intéressants. »

Comment ne se serait-on pas pressé aux leçons de celui dont le Roi lui-même avait fait choix pour son propre fils ? Quand ceux qui étaient chargés de l'éducation de Mgr le Dauphin songèrent à lui donner des connaissances de physique— ainsi désignait-on l'ensemble des sciences dites exactes — c'est à du Verney qu'on fit appel pour l'anatomie.

« Celui-ci préparait les parties à Paris et les transportait à Saint-Germain ou à Versailles.

Là, il trouvait un auditoire redoutable : le Dauphin, environné de M. le duc de Montausier, de M. l'évêque de Meaux, de M. Huet, depuis évêque d'Avranches, de M. de Cordemoi, qui tous, en ne comptant pour rien les titres, quoiqu'ils fassent toujours leur impression, étaient fort savants et fort capables de juger même ce qui leur eût été nouveau. Les démonstrations d'anatomie réussirent si bien auprès du jeune prince, qu'il offrit quelquefois de ne point aller à la chasse, si on les lui pouvait continuer après son dîner.

Ce qui avait été fait chez lui, se recommençait chez M. de Meaux avec plus d'étendue et de détail. Il s'y assemblait de nouveaux auditeurs, tels que M. le duc de Chevreuse, le P. de la Chaise, M. Dodart, tous ceux que leur goût y attirait, et qui se sentaient dignes d'y paraître. M. du Verney fut, de cette sorte, pendant près d'un an, l'anatomiste des courtisans, connu de tous et presque ami de ceux qui avaient le plus de mérite. »

Une anecdote, peu connue, atteste l'intérêt que Louis XIV lui-même portait aux progrès de l'anatomie et à celui qui y avait le plus contribué.

« Un éléphant femelle, que Pierre II, de Portugal, avait offert au Grand Roi, en 1668, étant mort à Versailles en 1681, Louis XIV voulut être témoin de son autopsie, qui fut faite avec une grande solennité, par Duverney, Perrault et La Hire, toute

l'Académie des Sciences étant présente. Lorsque les entrailles eurent été examinées, décrites et dessinées, on les enleva de la salle anatomique. Alors, Duverney se plaça dans le coffre de l'éléphant, pour opérer plus à son aise ; ce fut dans ce moment que Louis XIV entra, pour satisfaire sa curiosité et pour inspirer de l'émulation aux académiciens. Le roi, ne voyant pas l'opérateur, dit : « Où est donc l'anatomiste ? » Dans l'instant, Duverney, le scalpel à la main, sortit du ventre de l'animal, comme d'une caverne, pour répondre à S. M. et le remercier de son attention [1]. »

Ce n'était pas seulement à du Verney qu'allait l'engouement de la société parisienne ; s'il était de bon ton d'assister à ses démonstrations, il ne l'était pas moins de se montrer aux cours de chimie de Lémery, comme plus tard on se fera voir à ceux de Rouelle [2].

Lémery avait ouvert des cours publics dans la rue Galande. « Son laboratoire était moins une chambre qu'une cave et presque un antre magique,

1. M. Denise (*Bibliographie du Jardin des Plantes ;* Paris, 1903) a emprunté ce curieux récit au journal *le Publiciste,* n° du 19 floréal an X ; mais le rapport *in extenso* de cette dissection fameuse se trouve dans les *Mémoires pour servir à l'histoire naturelle des animaux dressés,* par M. Perrault (*Hist. de l'Acad. des Sciences,* t. III, 3e partie).

2. Cf. Saigey, *les Sciences au dix-huitième siècle,* 189.

éclairé de la seule lueur des fourneaux ; cependant, l'affluence du monde était si grande, qu'à peine avait-il de la place pour ses opérations [1]. »

Il avait, pour auditeurs, tout ce que le siècle comptait d'illustrations : Bernier, Rohaut, Tournefort, et nombre de dames entraînées par la mode, qui venaient faire assaut d'élégance dans ces assemblées austères.

Parmi elles, Mme de la Sablière n'était pas des moins assidues. La maison de Mme de la Sablière était la véritable hôtellerie des gens de lettres et des savants. N'était-ce pas à elle que La Fontaine dédiait son poème du *Quinquina ;* elle encore, à qui Bernier, qu'on se plaisait à nommer le *joli philosophe*, envoyait, en guise d'*Étrennes* [2], des observations sur divers sujets de physique, voire d'anatomie et de médecine ?

C'est pour Mme de la Sablière, enfin, que le même Bernier prit la peine de composer un *Abrégé* du système philosophique de son maître Gassendi, abrégé qui ne compte pas moins de huit volumes !

1. *Œuvres de M. de Fontenelle*, t. V (Éloge de Lémery).

2. Ces *Étrennes* figurent dans le *Journal des Savants*, des 7 et 14 juin 1688.

II

On a dit, non sans quelque raison, que les écrivains du dix-huitième siècle se sont fort peu préoccupés de l'éducation des femmes. L'*Encyclopédie*, qui traite avec détail de l'éducation des garçons, ne consacre, en effet, que quelques lignes à l'éducation des filles. Diderot va jusqu'à déclarer que l'étude des sciences est déplacée chez une fille ou une femme et ne convient ni à l'âge ni au sexe.

Rousseau avance, de son côté, dans l'*Émile*, que « la recherche des vérités abstraites et spéculatives, des principes, des axiomes, dans les sciences, tout ce qui tend à généraliser les idées n'est point du ressort des femmes; leurs études doivent se rapporter toutes à la pratique ».

Les faits ont donné un démenti à ces théories. Non pas que les femmes, au siècle de la galanterie, aient eu autre chose que des notions superficielles des différentes sciences [1]; mais on les voit

1. Feu Mme la marquise de Voyer, conte Grimm dans sa *Correspondance* (t. XIV), assistait à une leçon d'anatomie, dans

prendre intérêt aux expériences de physique et de chimie, se presser aux cours de mathématiques, d'astronomie, d'histoire naturelle. Certaines veulent être initiées à la médecine, à la chirurgie, même à l'astronomie !

Par son livre de la *Pluralité des mondes*, Fontenelle avait popularisé l'astronomie. Il était du bel air de s'inquiéter de ce qui se passait dans Saturne et dans Jupiter, d'aller interroger les mondes qui ouvraient le champ à ces rêveries et à ces chimères.

Toutes les femmes se firent astronomes, comme auparavant elles avaient été cartésiennes, comme plus tard elles seront naturalistes, avec les *Époques de la Nature*, de Bernardin de Saint-Pierre ; ou botanistes, sous l'impulsion de Jean-Jacques.

Jusqu'à Rousseau, la botanique n'avait été, en France, que l'étude des simples, exclusivement dévolue à l'apothicaire et à l'herboriste ; par le charme de ses démonstrations, l'auteur des *Confessions* répandra le goût de cette science dans toutes les classes de la société et les dames feront assaut de grâces, pour obtenir du farouche misogyne un

laquelle on expliquait le peu que nous savons du mécanisme mystérieux de la reproduction. Le démonstrateur, ayant suivi le cours du chyle dans tous les viscères qu'il parcourt, avant d'arriver à son dernier terme, Mme de Voyer dit, avec une surprise dont la naïveté pourra paraître assez originale : « Cela passe donc aussi par le cœur ? Ah ! j'en suis bien aise ! »

de ces herbiers, où les plantes desséchées par ses mains ressemblent à de beaux dessins.

Jean-Jacques complétait, en histoire naturelle, l'œuvre de Buffon qui, en parant la science des riches ornements du style, était parvenu à la rendre accessible à la plus frivole portion du genre humain.

C'est alors que Mme du Châtelet [1] traduit les *Principes* de Newton et concourt pour les prix de l'Académie des Sciences. « L'esprit philosophique fait tant de progrès en France depuis quarante ans, écrit Voltaire à la *divine Émilie*, en lui dédiant sa tragédie d'*Alzire*, que si Boileau vivait encore, lui qui osait se moquer d'une femme de condition, parce qu'elle voyait en secret Roberval et Sauveur, il serait obligé de respecter et d'imiter celles qui profitent publiquement des lumières des Maupertuis, des Réaumur, des Mairan, des Du Fay et des Clairaut; de tous ces véritables savants qui n'ont pour objet qu'une science utile et qui, en la rendant agréable, la rendent insensiblement nécessaire à notre nation. Nous sommes au temps, j'ose le dire, où il faut qu'un poète soit philosophe et où une femme peut l'être hardiment. »

1. Les *Lettres de Mme du Châtelet* ont été publiées par Eug. Asse, avec une préface, des notes et un index. On y voit avec quelle passion la marquise cherchait à s'instruire, auprès de tous les savants compétents, des différentes sciences.

LES BELLES DAMES ASSISTANT AUX LEÇONS DE L'ABBÉ NOLLET

(D'après une gravure du temps).

En parlant de la sorte, Voltaire ne faisait qu'exprimer l'opinion de son siècle, et ambitieux lui-même de réunir le titre de géomètre à celui de poète et d'historien[1], il s'était fait expliquer, par Mme du Châtelet, la physique de Newton, que Maupertuis avait enseignée à l'aimable marquise, et il avait pris, avec elle, des leçons de géométrie de Samuel Kœnig[2].

Les traités de géométrie, de mécanique et d'algèbre voisinaient, sur les chiffonniers, avec les romans de l'abbé de Voisenon et de Crébillon fils.

Toutes ces petites-maîtresses, que la vue d'un bouquet de violettes ou l'aspect d'une écrevisse ou d'un homard, même en peinture, font évanouir[3], se pressent aux leçons de physique de l'abbé Nollet, ou aux cours de chimie du pharmacien Rouelle[4].

1. Le Président Hénault écrivait, de Plombières, à d'Argenson : « J'ai aussi passé par Cirey; c'est une chose rare : ils sont là, tous les deux, comblés de plaisirs. L'un fait des vers de son côté, et l'autre des triangles. La maison est d'une architecture romanesque et d'une magnificence qui surprend. Voltaire a un appartement, terminé par une galerie, qui ressemble à ce tableau que vous avez vu de l'école d'Athènes, où sont rassemblés des instruments de tous les genres : mathématiques, physiques, chimiques, astronomiques, et tout cela est accompagné d'ancien laque, de glaces, de tableaux, de porcelaines de Saxe, etc.; enfin, je vous dis qu'on croit rêver. » (L. Perey, *le Président Hénault et Mme du Deffand*, 257.)

2. *L'Ancienne Académie des Sciences*, par Alf. Maury, 156.

3. *Mémoires de Mme de Genlis*, t. I.

4. Plus tard, elles se rendront en foule au cours de Lavoi-

Les démonstrations de ces savants sont, d'ailleurs, pleines d'attrait. Chez l'abbé Nollet, les belles dames s'extasient « en voyant sortir du feu, un feu qui fait du bruit, du menton d'un grand laquais qu'on gratte ».

EXPÉRIENCES D'ÉLECTRICITÉ, FAITES SUR UN HOMME SUSPENDU (1740)
(D'après une vignette de Cochin fils).

Le chimiste Rouelle, en poussant à l'extrême limite la fusion et la volatilisation du charbon, expose aux regards de ses spectatrices éblouies

sier. « La gloire de Lavoisier, écrit le voyageur russe Karamsine, a passionné beaucoup de Parisiennes pour la chimie, à ce point qu'il y a deux ans, de belles dames se plaisaient à expliquer les impulsions de leur cœur par des réactions chimiques. » (Ribière, *op. cit.*, 334.)

un diamant qu'on n'aura plus qu'à débarrasser de sa gangue pour lui rendre tout son éclat.

Les femmes du monde se rencontrent aux cours de Sigaud de Lafond et de Mithouart.

Le *Musée* de Gourt de Gébelin, le *Salon de correspondance* de la Blancherie, le *Lycée* de Pilastre de Rozier, font une sérieuse concurrence aux salons littéraires de Mme Geoffrin et de Mme du Deffand.

« Nulle science ne répugne à la femme. Les sciences les plus viriles semblent exercer sur elles une tentation, une fascination.

« La passion de la médecine est presque générale dans la société ; la passion de la chirurgie est fréquente. Beaucoup de femmes apprennent à manier la lancette, le scalpel même. Beaucoup se montrent jalouses de la petite-fille de Mme Doublet[1]; la comtesse de Voisenon, qui, auprès des

1. « La maison de Mme Doublet avait été ouverte, pendant un demi-siècle, à tous les gens de lettres qui s'y étaient présentés. Elle recevait particulièrement des savants et beaucoup de médecins. A force de causer avec ceux-ci, sa petite-fille, qui allait beaucoup chez Favart, et qui avait épousé le frère de l'abbé Voisenon, devint folle de médecine, et voulut traiter tout le monde, ses gens, ses amis, ses amans; il paraît que deux ou trois de ces derniers furent horriblement maltraités. C'est cette même dame Voisenon qui, au temps où les mystifications étaient à la mode, reçut un jour le diplôme de présidente de la faculté de santé : on avait fait imprimer exprès une gazette pour lui bien persuader sa nomination. Cette gazette fut copiée sérieusement par d'autres ; le *Journal des savans*

médecins reçus chez sa grand'mère, apprend tant bien que mal l'art de guérir, et médicamente dans ses terres parents et amis, tout ce qui lui tombe sous la main, si bien que des plaisants, insérant un carton dans le *Journal des Savants*, lui font croire qu'elle est élue présidente du Collège de médecine [1]. »

L'étude de l'anatomie figure dans les programmes d'éducation de toute personne de qualité [2]. La plupart se contentent de la théorie, mais il en est qui poussent le fanatisme pour la dissection, jusqu'à en mourir. Le fait nous est très placidement conté par ce virago en jupons, ce joli monstre, comme on l'a très heureusement qualifiée, de Mme de Genlis.

« La comtesse de Coigny mourut très jeune, rapporte l'intarissable caillette, dans ses *Mémoires* [3]. On prétend que sa passion pour l'anatomie

répéta même son discours de réception, ou plutôt sa lettre d'acceptation, et cela fit rire tout Paris. » (*Mém. de Brissot*, t. I, 209).

1. Les Goncourt, *la Femme au dix-huitième siècle* (1862), 372-373, éd. Didot.

2. Du Verney venait quelquefois voir, à Sceaux, la duchesse du Maine. « Le bonhomme, conte un anecdotier, cherchait à rendre service, dans cette cour, à Mme de Staal, alors Mlle de Launay, qui avait fait sous lui un cours d'anatomie. Voulant faire un grand éloge de sa protégée, il lui arriva un jour de dire, en grande compagnie, que cette demoiselle était *la fille de France qui connaissait le mieux le corps humain.* » On entend les rires de l'assistance!

3. *Mémoires de Mme de Genlis*, t. I.

contribua à sa mort, en lui faisant respirer un mauvais air. On assurait dans le temps, qu'elle ne voyageait jamais sans avoir dans la caisse de sa voiture un cadavre. » Et voilà toute l'oraison funèbre de cette femme de dix-huit ans, dont Mme de Genlis approuvait, cela va sans dire, le singulier penchant !

Mme de Genlis, cependant, malgré tout son zèle et son penchant pour les plus macabres fantaisies, avait reculé devant une besogne qui s'accommodait mal avec ses ordinaires occupations, lesquelles consistaient, tantôt à pincer de la harpe ou jouer de la mandoline, tantôt à enseigner à ses élèves la géographie, la botanique, ou à suivre des cours de physique et de chimie. Elle s'était, en outre, rompue de bonne heure aux exercices du corps, apprenant, avec l'escrime et l'équitation, les premières notions de médecine et de chirurgie. Au besoin, elle saignait son homme, quand les circonstances le commandaient, et elle déclarait, sans fausse honte, qu'elle n'en ressentait aucune répugnance.

Mme de Genlis avait eu des devancières, presque, pourrait-on dire, sur les degrés du trône.

Une des filles du Régent, celle qui sera l'abbesse de Chelles, était passionnée pour les travaux de chimie, de physique et de pharmacie, auxquels

elle se livrait « avec une ardeur toujours très grande, mais plus rarement soutenue. Elle apprit même la chirurgie et maniait assez habilement les instruments[1] ». Il lui restait assez de loisirs pour s'adonner à la théologie, à la musique et à la géométrie ! C'est d'elle le mot, souvent répété depuis : « Je suis carrée comme un cube[2]. »

Mme de Montesson ne s'était pas bornée à la culture des lettres : elle chantait et jouait de la harpe. Elle avait pris des leçons de peinture de Van Spaëndonck, des leçons de physique et de chimie de Berthollet et de Laplace[3].

Mme Fouquet, la mère du surintendant, avait, dans un but des plus louables, vulgarisé ses *Remèdes faciles et domestiques, choisis et expérimentés*, dans un livre en deux volumes, qui fut plusieurs fois réimprimé.

Mme Guyton de Morveau avait traduit en français l'ouvrage de chimie de Scheele, et Mme d'Arconville, les *Leçons* de l'Anglais Shaw, avec des corrections, des compléments et des notes historiques : dans le discours préliminaire de la traductrice, il est traité de la naissance et des progrès de la chimie, de l'invention du feu et des métaux,

1. *Les Filles du Régent*, par Ed. de Barthélemy, t. I, 303.
2. *Les Femmes dans la Science*, 219.
3. *Ephémérides universelles* (1828), 124.

de la fabrication du pain, du verre et de la porcelaine, etc.

Mariée à M. Thiroux, conseiller au Parlement, amie de Gresset et de Lavoisier, Geneviève-Charlotte d'Arconville s'était adonnée de bonne heure aux lettres et aux sciences. S'occupant tour à tour d'histoire, de chimie, de physique, d'histoire naturelle et de médecine, elle suivait les cours du Jardin du roi, entre autres, celui d'anatomie, et sa société était composée des personnages les plus distingués dans tous les genres : Sainte-Palaye, Turgot, Malesherbes, Monthyon, Jussieu, Macquer, Valmont de Bomare, Chaptal, Lacépède, Fourcroy, Sage, Gosselin, sans compter de moins notoires.

En 1759, elle fit les frais d'impression de la traduction du Traité d'ostéologie du docteur Alexandre Munro (deux volumes in-folio, avec de superbes planches), due à la plume du docteur Sue. L'étude dont elle l'a fait précéder montre quels soins elle a consacrés à cette édition et de quelle importance à ses yeux étaient de bonnes planches anatomiques.

« Plusieurs personnes prétendent et M. Munro lui-même, — c'est son propre texte que nous citons [1], — que les planches ne sont d'aucune utilité en

1. *Œuvres*, t. V, 209-215.

anatomie ; que c'est sur la nature même qu'il faut étudier la nature. Je crois que des planches d'anatomie bien faites, c'est-à-dire copiées fidèlement d'après le cadavre, peuvent être très utiles dans certains cas, en ajoutant néanmoins qu'il faudra toujours préférer — toutes les fois qu'on le pourra — la nature à ce qui ne fait que la représenter.

« Comme le principal mérite des planches d'anatomie consiste dans l'exactitude, j'ai pensé qu'on ne pouvait y apporter trop de soin. C'est dans cette vue que je ne me suis pas contentée qu'elles fussent passables, j'ai voulu qu'on ne pût rien y critiquer et pour y parvenir, je n'ai épargné ni mon temps, ni mes peines.

« Tous les dessins ont été tracés sous mes yeux ; il y en a même quelques-uns que j'ai fait recommencer plusieurs fois, pour corriger des défauts très légers, qui eussent peut-être échappé aux yeux mêmes des plus habiles, mais que le point de perfection que je m'étais proposé ne me permettait pas de laisser subsister. A l'égard de la finesse du burin, je me flatte qu'elle ne le cédera en rien à toutes les gravures de ce genre. »

Mme d'Arconville avait ajouté au texte de Munro plusieurs notes, sur des singularités qu'elle avait remarquées, ou qui lui avaient été communi-

quées; elle le fit précéder d'une bonne préface, qui suffirait à prouver les connaissances médicales de Mme d'Arconville, autant que la profondeur de son esprit.

III

Vers 1782, écrit Taine[1], « les femmes du monde ont dans leur cabinet un dictionnaire d'histoire naturelle, des traités de physique et de chimie. Elles se font peindre dans un laboratoire, assises parmi des équerres et des télescopes. Elles assistent aux expériences scientifiques, elles suivent des cours de sciences physiques et naturelles. »

Il n'est pas de peinture plus exacte : le siècle finit comme il a commencé.

Les femmes assistent aux séances de l'Académie des inscriptions et, à partir de 1786, aux cours du Collège de France. A la date du 13 novembre 1786, les *Mémoires secrets* de Bachaumont[2] annoncent que, grâce à M. de Lalande, « partisan dévoué du beau sexe », les femmes « qui se piquent aujourd'hui de vouloir entrer jusque dans le sanctuaire le plus reculé des

1. *Origines de la France contemporaine.*
2. T. XXXIII, 173.

sciences », ont obtenu la permission de suivre les cours du Collège de France. Le chroniqueur ajoute que cette innovation a causé beaucoup de difficultés[1].

L'autorisation n'avait été accordée qu'après beaucoup de résistance, mais les pouvoirs publics avaient fini par céder.

En 1785, avait paru la *Bibliothèque universelle des Dames*, volumineuse encyclopédie, où les mathématiques, la physique, l'histoire naturelle[2] ont

1. Voici la lettre qu'écrivait le Ministre à Mme la baronne d'Andlau, au Palais-Royal.

« Le 4 juin 1787.

« Je serais, Madame, infiniment flatté de pouvoir seconder le désir que vous ont témoigné les deux dames au sujet desquelles vous m'avez fait l'honneur de m'écrire. Mais la permission qu'elles demandent, de suivre le cours d'histoire naturelle que M. Daubenton doit donner au Collège royal, serait contraire aux usages de ce collège. Si elle leur était accordée, il est vraisemblable qu'elle serait bientôt sollicitée par d'autres personnes de leur sexe, et il serait à craindre que cela ne détournât les élèves de l'attention qu'ils doivent aux leçons. J'espère que vous voudrez bien vous rendre à ces considérations et n'en être pas moins persuadée de l'envie que j'aurai toujours de vous témoigner mes égards pour votre recommandation. » Archives Nationales, O L 489. Registres de correspondance du ministère de la maison du roi, 300 (publié par les *Archives historiques, artistiques et littéraires*, t. I, 128).

2. D'après l'*Almanach historico-physique des Dames*, sur les quarante-huit cabinets d'histoire naturelle qui existaient à Paris, vers le milieu de la seconde moitié du dix-huitième siècle, sept appartenaient à des femmes, parmi lesquelles Mlle Clairon. La femme de Barras, le célèbre directeur, s'était adonnée également à l'histoire naturelle.

leur place et qui eut assez de succès auprès du public et même auprès de la Cour, pour figurer dans la bibliothèque particulière de Mme Élisabeth, sœur de Louis XVI.

Vers la même époque, retirée avec son mari à Villefranche, dans la généralité de Lyon, Mme Roland se livrait, avec la passion qu'elle apportait à tout ce qu'elle faisait, à l'étude des *simples*. Elle administrait ses remèdes à tous les malades de la paroisse, ayant chez elle une véritable officine de pharmacie.

Elle se fit une réputation dans tout le pays par ses cures merveilleuses ; on venait de six lieues à la ronde pour se faire médicamenter par elle [1].

Une des amies intimes de la célèbre Girondine, Sophie Grandchamp, faisait des cours publics d'astronomie.

Nous n'avons plus l'idée de l'indépendance d'éducation qui existait dans certaines familles au dix-huitième siècle.

A quatorze ans, Montlosier avait fini ses études classiques chez les moines augustins de Clermont ; sa mère, qui surveillait avec soin son instruction, l'avait ensuite placé chez les Sulpiciens, pour faire sa théologie. Dévoré par la fièvre de savoir, il

1. V. ses *Mémoires*, édition Champagneux.

suivait, à dix-huit ans, des leçons d'anatomie à l'Hôtel-Dieu [1].

Un gentilhomme d'excellente maison, le chevalier de Louville, s'était senti pour l'astronomie une telle vocation, que, rompant avec les préjugés de sa caste, il avait renoncé au brevet de colonel, qu'il tenait du roi, et ne s'était plus occupé que d'observations d'étoiles et de calculs.

Le prince de Conti avait pris goût à l'astronomie et construit une machine horaire.

Les travaux du duc de Chaulnes et du comte de Lauraguais ne déparent point le recueil de l'Académie des Sciences. Il est vrai que, si l'on en croit Diderot [2], le noble personnage faisait faire ses découvertes en chimie par les autres, et qu'il les retenait prisonniers jusqu'à ce qu'ils eussent achevé ses expériences.

La noblesse de robe, plus souvent encore que celle d'épée, consacrait ses loisirs à des recherches sur quelques points de physique ou de mathématiques. Dionis du Séjour, Bochart de Saron, Guyton de Morveau, les deux premiers astronomes, le dernier chimiste, ont marqué leur place dans la science et honoré l'Académie : l'un était conseiller au Parlement de Bourgogne, les

1. Bardoux, *Revue des Deux Mondes*, décembre 1874.

2. *Mémoires, correspondance et ouvrages inédits de Diderot*. t. II, 61.

deux autres appartenaient au Parlement de Paris.

De Borda, du présidial de Dax et correspondant de l'Académie, se livrait à l'étude de la physique.

Le président Joubert du Bosc, de la Cour des aides de Montpellier, également correspondant de l'Académie, fit à la docte assemblée de fréquentes communications sur l'histoire naturelle ; enfin, le plus illustre de tous les magistrats amis des sciences, Lamoignon de Malesherbes, adressait à la Compagnie, dont il était membre honoraire, d'intéressantes notes sur des points de botanique et de sylviculture [1].

C'était une véritable émulation : il n'était guère de châteaux, de maisons seigneuriales où il n'y eût un cabinet de physique ou de sciences naturelles.

Au château de Brienne, un grand salon servait de cabinet de physique expérimentale, garni des plus beaux instruments : là, M. de Parcieux, célèbre professeur de chimie et de physique, venait, chaque année, faire un cours, instructif et récréatif, de ces deux sciences.

Cette vulgarisation, quand elle s'appliquait à une science d'un maniement aussi délicat que la médecine, et particulièrement la chirurgie, n'allait

1. Alf. Maury, *l'Ancienne Académie des Sciences ;* cf. Chateaubriand, *Mémoires d'Outre-tombe*, t. I, 373 et suiv.

pas sans quelque désagrément pour ceux qui servaient de sujets d'expérience.

On connaît l'aventure du duc d'Épernon ; elle nous servira, tout à la fois, d'épilogue et d'enseignement.

Le duc d'Épernon s'était pris de fantaisie pour la chirurgie. « Il saigne, il trépane tout ce qui se rencontre », rapporte Mlle Aïssé.

Un cocher s'étant fracturé le crâne, il s'empresse de le trépaner. En aurait-il réchappé si on ne l'eût point opéré, nous n'oserions en répondre ; toujours est-il que « le pauvre homme fut bientôt expédié avec un pareil chirurgien ».

Voilà, en somme, à quoi pouvait conduire cette manie, qui fut trop encouragée, des femmes du monde et des personnages de qualité, se mêlant d'apprendre à saigner, à médicamenter, à trépaner leurs semblables.

Peut-être y eut-il des maladroits autre part qu'en dehors de l'École ; du moins voudra-t-on convenir que le diplôme ne confère qu'exceptionnellement, à qui le conquiert par des études sérieuses, un brevet d'ignorance.

C'est, quoi qu'on prétende, une garantie, et pas aussi illusoire que les médisants de notre art voudraient le faire croire.

AUTOUR DU BAQUET DE MESMER

I

N'est-il pas reconnu que, dans le temps même où l'homme semble vouloir se libérer de la religion, il soit plus enclin à cette faiblesse qu'est la superstition ? N'est-ce pas au siècle philosophique, au siècle des esprits forts, que le merveilleux trouva le plus d'adeptes ?

Des âmes éprises de mystère, toutes les époques en ont connu ; mais n'est-ce pas un sujet d'étonnement que ce « besoin furieux de surnaturel », qui pousse aux pratiques les plus étranges une société avide de s'instruire, mais à qui la Science n'apporte qu'un aliment insuffisant ?

Les femmes, à cette époque, autant que les hommes, se targuent d'incrédulité, mais elles croient aux horoscopes et à la pierre philosophale. Et les plus affranchies, ou qui paraissent l'être, n'échappent pas à la folie ambiante.

Telle croit à la corde de pendu ; telle autre s'épouvante du sel renversé ou des fourchettes en croix. La curiosité du diable les travaille tellement, pour la plupart, qu'elles font, pendant des heures, antichambre chez la diseuse de bonne aventure ou la tireuse de cartes, quand elles n'assistent pas à des séances d'évocation, où elles attendent, avec une patience exemplaire, que Satan daigne se présenter, paré de tous ses attributs.

Et ce ne sont pas allégations vaines ou affirmations téméraires : les témoignages abondent et leur choix seul nous cause de l'embarras.

C'est Mme de Pompadour, qui s'échappe la nuit du palais où les gardes sommeillent, pour aller consulter la Bontemps, qui lit l'avenir dans le marc de café.

C'est la princesse de Conti, qui tient des assemblées où des bergers amènent des lièvres possédés de l'esprit malin ; tandis que, chez Mme de Charolais, au château de Madrid, on renouvelle au naturel les scènes les plus impudiques du sabbat [1].

Au milieu du dix-huitième siècle, Louis XV régnant et Voltaire vivant encore, un M. de la Fosse se flatte de faire voir le diable, un diable de la meilleure compagnie, à un groupe de femmes

1. V. les *Mémoires de Richelieu*, t. VII.

avides de l'approcher, d'entrer avec lui en conversation; et les voilà partis en expédition vers les carrières de Montmartre, où le rendez-vous est donné!

Aucune déception ne les arrête; il semble que l'échec des unes encourage les autres à plus de hardiesse. La mystification de M. de la Fosse est à peine éventée, qu'on se divertit de la mésaventure de deux marquises, cruellement punies de leur trop vive curiosité.

La marquise de l'Hospital et la marquise de la Force ont voulu faire connaissance avec Lucifer; la sorcière les prévient qu'elles ne le verront qu'une fois déshabillées; elles se laissent docilement dépouiller, par la mégère, de leurs vêtements, de leur linge, de leur bourse [1], et elles sont abandonnées dans cet état de nudité, qu'un exempt est appelé à constater.

Il y a, chez la femme, comme une impatience de se livrer aux thaumaturges; elle appelle la jonglerie, elle y aspire, elle s'y voue [2].

Une amie de la duchesse de Bourbon écrit qu'on ne voit autour de soi que des prophètes, des sorciers, des nécromanciens [3].

1. *Mémoires de d'Argenson*, t. IV.

2. *La Femme au dix-huitième siècle*, par E. et J. de Goncourt, ch. XI (Paris, 1877).

3. *La Mère du duc d'Enghien*, par le comte Ducos, ch. IX (Paris, 1900).

A peine a-t-on fini de jaser du comte de Saint-Germain, celui qui parlait de Charles-Quint, de François Ier, de Jésus-Christ, comme s'ils étaient ses contemporains, qu'on annonce l'arrivée de l'extraordinaire Cagliostro, qui prétend détenir les plus admirables secrets.

D'où sort donc cet aventurier qui fait tourner toutes les têtes ? C'est à qui, parmi les chroniqueurs, voudra en paraître le mieux instruit.

« On a soupçonné longtemps le comte de Cagliostro d'être un valet de chambre de ce fameux M. de Saint-Germain, qui fit tant parler de lui sous le règne de Mme Pompadour, écrit le gazetier Grimm. On croit aujourd'hui qu'il est le fils d'un directeur des mines de Lima; ce qu'il y a de certain, c'est qu'il a l'accent espagnol (quatre ans plus tard, on lui trouvera l'accent napolitain), et qu'il paraît fort riche. Un jour qu'on le pressait, chez Mme la comtesse de Brienne, de s'expliquer sur l'origine d'une existence si surprenante et si mystérieuse, il répondit en riant : « Tout ce que je puis « dire, c'est que je suis né au milieu de la mer « Rouge et que j'ai été élevé sous les ruines d'une « pyramide d'Égypte; c'est là, qu'abandonné de « mes parents, j'ai trouvé un bon vieillard qui a « pris soin de moi; je tiens de lui tout ce que je « sais. »

C'est de l'engouement, presque de l'idolâtrie,

pour ce personnage bizarre, dont nul ne connaît les origines, ne soupçonne la nationalité.

« Vous avez peut-être déjà entendu parler du comte Cagliostro, qui est ici, mandait de Versailles une dame de la Cour[1]. C'est un homme bien singulier. On ne sait de quelle religion, ni de quelle nation il est; il n'est en relation ni en correspondance avec personne, n'est adressé à aucun banquier, ne reçoit aucune lettre de change, vit bien, paye bien, fait des charités incroyables, a une femme, plusieurs domestiques, sans qu'on sache où il prend pour fournir à toute cette dépense. Mais ce qui a fait sa plus grande réputation, c'est le concours incroyable de tous les malades qui viennent souvent, même de fort loin, sur lesquels il fait les cures les plus merveilleuses et réellement innombrables, sans jamais prendre un sol de qui que ce soit, pauvre ou riche... Il y a déjà plusieurs mois que nous voyons tous les jours la même chose; en tâtant le pouls, il dit tous les maux qu'on a, et ceux qu'on a eus ; il avertit même de ceux dont on est menacé, et les moyens de les éviter ou prévenir. Je ne vous parle pas de ses autres connaissances, qui sont incompréhensibles. On parle toujours

1. *Correspondance inédite du prince François-Xavier de Saxe* (par Thévenot), 94 et suiv.

de la curiosité féminine, eh bien ! cet homme extraordinaire est dans la même ville que moi; je n'entends parler que de lui; il vient dans ma maison pour la fille borgne de M. de Belandt, et je n'ai pas encore vu sa physionomie. Qu'on dise encore que les femmes sont curieuses ! »

Ce qu'on nous dit du désintéressement du bonhomme se trouve confirmé par ailleurs. A la sollicitation du cardinal de Rohan [1], Cagliostro a fait le voyage de Strasbourg à Paris, pour voir le prince de Soubise, dangereusement malade; il était déjà convalescent quand on lui annonça son sauveur.

Mais qu'on se garde de conclure qu'il ne recherche que la clientèle des princes; les petites gens étaient sûres de trouver accueil auprès du guérisseur.

« Quelques personnes de la société de M. le cardinal, qui ont été à portée de le consulter, se sont fort bien trouvées de ses ordonnances et n'ont jamais pu parvenir à lui faire accepter la moindre marque de leur reconnaissance. » Qui parle ainsi ? Un de ceux qui ont été témoins de ses cures et qui s'empresse de rendre hommage à sa

1. Le cardinal avait installé des collections de physique et d'histoire naturelle dans son palais de Saverne. Il s'intéressait beaucoup et principalement à la chimie et à la botanique (cf. Funck-Brentano, *l'Affaire du collier*, 2e édit., 80 et 96).

bienfaisance, à sa sollicitude pour les malheureux.

Quels étaient les remèdes dont le rusé compère faisait usage ? Un hasard providentiel nous en a fait découvrir la formule [1], que les biographes les mieux informés nous avaient laissé ignorer. Celui qui nous renseigne prétend avoir fait connaissance de Cagliostro lors du procès du collier.

« J'étais, écrit-il, alors, à Paris, et je voyais souvent un seigneur allemand, l'un des plus zélés adeptes de l'illuminé Napolitain. Ce seigneur avait depuis longtemps un catarrhe sur la poitrine, et son médecin commençait à craindre que cette affection n'eût une issue fâcheuse, lorsque Cagliostro entreprit la cure de son disciple. En huit jours, le seigneur fut rétabli. Le seul remède qu'il avait pris était un électuaire pectoral, à la dose d'une cuillerée à café, le matin à jeun. Je demandai au comte sa recette. Il me la donna sans difficulté. La voici :

Manne en larmes.	2 onces.	
Suc de réglisse purifié	}	âà demi-once.
Huile de sucre candi[2]	}	

1. V. le *Bulletin de pharmacie*, 5e année, n° XII (décembre 1813), 576 et suiv.

2. Une lettre ultérieure de M. P... E... nous apprend que l'huile de sucre candi se prépare de la même manière que l'huile de myrrhe. On coupe en deux un œuf dur, on enlève le jaune, on met à la place du sucre candi en poudre, on rejoint

« Depuis, je me suis souvent servi pour moi-même de cette préparation, elle m'a réussi. »

Le comte avait l'habitude de priser du tabac ; le matin, on lui voyait une très belle boîte, dans laquelle était une poudre sternutatoire, dont il faisait usage et dont il obtenait, disait-il, de très bons effets. Curieux d'en connaître la composition, l'auteur de notre récit en demande à Cagliostro la recette ; celui-ci s'empresse de satisfaire sa curiosité.

« Cette poudre céphalique, lui dit-il, n'est autre chose que le mélange suivant :

Racine de pyrèthre	
Racine d'ellébore blanc	
Feuilles de bétoine	âà 1 once.
Semences d'anis	
Semences de fenouil	
Fumeterre	

« On fait avec ces substances une poudre moyenne, et l'on ajoute huit grains d'ambre gris par once du mélange. »

Cagliostro, voyant qu'il recueillait avec tant de soins les formules qu'il employait, dit à son interlocuteur :

« Monsieur P... E..., ne vous gênez pas avec moi, je ne fais point mystère des moyens que

les deux moitiés de l'œuf, qu'on noue avec un fil et qu'on suspend à la cave au-dessus d'un vase. Au bout de quelque temps, il en découle une liqueur sucrée : c'est l'huile de sucre candi.

j'emploie. La médecine n'est pour moi qu'une occasion de rendre service; si vous croyez pouvoir appliquer utilement mes recettes, je vous les offre bien volontiers. »

A ces mots, il prit dans son portefeuille deux formules, et ajouta :

« Voici une poudre purgative, très efficace et très commode, parce qu'elle n'entraîne point de dégoût avec elle. Prenez :

Séné mondé	} ãã 2 onces.
Crème de tartre	
Semences de fenouil	} ãã demi-once.
Semences d'anis	
Diagrède	3 drachmes.

« Faites du tout une poudre très fine et très égale. La dose est d'un gros pour les adultes et d'un demi-gros pour les enfants. Après avoir pris la poudre, il faut boire un bouillon gras. »

Cette autre formule, à laquelle Cagliostro attachait plus de prix encore qu'aux précédentes, est celle d'un électuaire antivénérien, « qui convient parfaitement dans les maladies syphilitiques anciennes, rebelles aux mercuriaux ». On le prépare avec :

Séné mondé	} ãã 4 drachmes.
Hermodactes	
Racines de turbith	6 drachmes.
Ecorces de gaïac	} ãã 4 drachmes.
Salsepareille	
Sassafras	

« Pulvérisez le tout, incorporez-le avec une livre de miel réduit à la consistance de sirop par une forte décoction de quinquina.

« On prend une demi-once de cet électuaire, le matin, de deux jours l'un. »

Cagliostro est-il le véritable inventeur de ces préparations, il est permis d'en douter : il était trop ignorant en médecine pour les avoir imaginées ; sans doute avait-il trouvé ces recettes dans quelque vieux dispensaire, ou un homme de l'art les lui avait-il communiquées.

Mais il aurait pu exploiter ces remèdes, faire prôner leur excellence, publier en tous lieux les guérisons qu'il en avait obtenues, demander au gouvernement, à l'exemple de bien des charlatans, des privilèges, des rentes, des pensions; il avait dédaigné de pareilles ressources. Il avait, il est vrai, recours à d'autres moyens pour s'en procurer, si nous en croyons d'indiscrètes révélations.

A l'hôtel qu'il habitait, avec sa compagne Lorenza Féliciani, on se rendit longtemps en pèlerinage. Cet hôtel existe[1], à peu près tel qu'il était quand il abritait le couple mystérieux; on n'a guère changé que la porte, qu'on a remplacée

1. A l'angle du boulevard Beaumarchais et de la rue Saint-Claude.

par une des anciennes portes provenant des démolitions du Temple[1].

La maison convenait admirablement pour la destination qu'on lui avait assignée. Au fond d'une cour étroite, sous un porche, un escalier à rampe de fer ; par cet escalier montaient les adeptes, pleins de foi et de ferveur.

C'est dans cet antre que se déroulèrent les scènes que l'imagination la plus affolée aurait peine à se représenter; c'est là que Cagliostro évoquait les ombres et faisait souper ensemble les vivants et les morts.

Cédant aux instances qui, de toutes parts, l'assaillaient, Mme Cagliostro avait consenti à ouvrir un cours de magie. Pour s'y faire inscrire, il fallait être de qualité et déposer au préalable, dans une caisse appropriée, une somme de cent louis. D'autres conditions, non moins bizarres, étaient imposées aux adeptes, dont le nombre ne devait pas dépasser trente-six.

« En entrant dans la première salle, chaque femme était obligée de quitter son cul (*sic*), sa bouffante, ses soutiens, son corps, son faux chignon et de vêtir une lévite blanche avec une ceinture de couleur. Il y en avait six en noir, six en bleu, six en coquelicot, six en violet, six en

1. V. *la Libre Parole*, 4 juillet 1899 (article de Gaston Méry).

couleur de rose, six en impossible. On les fit ensuite entrer dans un temple éclairé, garni de trente-six bergères garnies de satin noir.

« Mme Cagliostro, vêtue de blanc, était sur une espèce de trône. Quand la lumière fut presque éteinte, la grande-prêtresse ordonna de découvrir la jambe gauche jusqu'à la cuisse, puis d'élever le bras droit. Alors, deux femmes ayant un glaive en main, entrèrent et attachèrent les trente-six dames par les jambes et par les bras. Cette cérémonie fut suivie d'un discours de la grande-prêtresse et l'on soumit les dames à diverses épreuves. Enfin, le *Génie* parut sous les traits de Cagliostro ; toutes les dames se dépouillèrent de leurs voiles et un souper suivit [1]. »

Le cours de Lorenza n'aurait eu, dit-on, qu'une séance : la police, avertie, fit une descente dans l'hôtel de la rue Saint-Claude et Cagliostro, ainsi que son épouse, furent mis sous les verrous. Pendant un an, Paris les y oublia.

1. *Les Demoiselles de Verrières*, par Gaston Maugras, 18 (note).

« LE BACQUET DE M. MESMER, OU REPRÉSENTATION FIDELLE DES OPERATIONS DU MAGNÉTISME ANIMAL »

Le boniment, qui suit le titre, sur la gravure même, qui est de la fin de 1784, est écrit en très mauvais français et émanait, présume-t-on (cf. *Nouvelle Iconographie de la Salpêtrière*, 1891, 482), soit de Mesmer, soit de son valet Antoine. A droite de la gravure, se voit Mesmer en personne, armé de sa baguette : à gauche, le valet magnétiseur qui s'empresse auprès d'une patiente. Au dernier plan, à droite, des musiciens jouent, sans doute pour seconder l'action de la médication ; au fond et à gauche, se trouve le baquet des pauvres, où les séances, réservées aux seuls indigents, n'avaient lieu que tous les deux jours.

II

Toute grande qu'elle ait été, la vogue de Cagliostro fut de moindre durée que celle de son émule, de l'homme qui, pendant près de dix ans, avait tenu l'opinion en haleine, avait vu accourir vers lui toute l'élite de la société, avait tenu à sa merci les plus belles et honnestes dames.

En 1766, un jeune docteur[1] soutenait, devant la Faculté de Vienne, une thèse intitulée : *De planetarum influxu* (*De l'influence des planètes sur le corps humain*).

Comme les planètes agissent les unes sur les autres, comme le soleil et la lune agissent, d'autre part, sur notre atmosphère et sur nos mers, le jeune docteur concluait que ces grands corps agissent aussi sur les organismes, particulièrement sur le système nerveux, par le moyen d'un fluide subtil, ressemblant, par ses propriétés, à l'aimant et qui fut désigné, pour ces motifs, sous le nom de *magnétisme animal*.

1. Il avait alors trente-trois ans. Certains de ses biographes le font naître à Meersbourg, en Souabe ; d'autres à Itzmang, près du lac de Constance, sur le territoire suisse ; cette opinion semble la plus fondée (cf. *le Manuscrit*, infrà cit., 149).

L'auteur de la découverte se vantait bien un peu en se l'attribuant et, dans le monde scientifique, on ne manqua pas de protester contre d'aussi téméraires assertions.

Mesmer avait eu, en réalité, de nombreux précurseurs. Mais le public ignorait que, cent ans avant Mesmer, Valentin Greatrakes avait obtenu plusieurs guérisons remarquables par la simple apposition des mains [1]; que Guillaume Maxwell [2], presque dans le même temps, érigeait en corps de doctrine le magnétisme animal; et qu'avant eux, Paracelse, Van Helmont, Kircher avaient eu plus que la prescience de cette thérapeutique dont on affirmait si bruyamment la nouveauté.

D'ailleurs, Mesmer lui-même convenait qu'en 1774 il avait fait la rencontre d'un Père jésuite, professeur d'astronomie à Vienne : le P. Hell se flattait d'avoir guéri nombre de maladies avec les fers aimantés, notamment une affection chronique du cœur et un rhumatisme aigu. Instruit de ses procédés, Mesmer ne songea plus qu'à la façon de les exploiter : il ouvrit une maison de santé, où devaient être traités gratuitement tous ceux

1. Cf. *Mesmer et le Magnétisme animal*, par Ern. Bersot (Paris, 1853), ch. IV.

2. *De Medicina magnetica*, Francfort, 1679 (*le Transformisme médical*, par le docteur H. Grasset, 492).

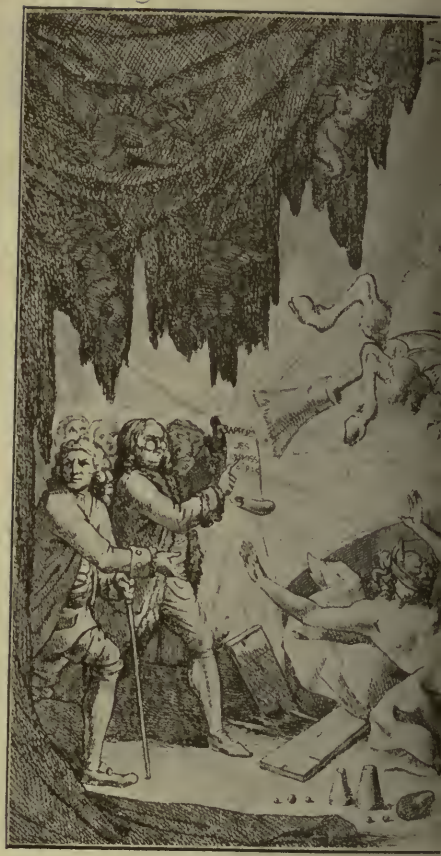

Une commission avait été nommée, par l'Académ
de Mesmer. Un des membres de cette commis
lumière, qui mettent en déroute Mesmer et ses a

ces, le 12 mars 1784, pour vérifier les expériences
n main le rapport, d'où s'échappent des flots de

qui seraient justiciables de la nouvelle médication.

Tout d'abord, il s'en tint aux lames et aux anneaux aimantés, suivant les indications du Père Hell ; peu à peu il s'affranchit de cette tutelle encombrante et, en 1773, il soutenait l'existence du magnétisme animal, qu'il disait essentiellement distinct de l'aimant, comme de l'électricité.

Les corps savants n'acceptèrent pas, sans protestation, cette théorie du prétendu novateur; en présence d'une opposition qui menaçait de s'étendre, Mesmer jugea prudent, pour se faire oublier, d'entreprendre un voyage.

En Suisse, il ouït parler des cures miraculeuses qu'avait obtenues un ecclésiastique, dont la manière de procéder était des plus simples : Gasner se contentait d'exorciser les malades, mais quand il avait reconnu, au préalable, que la maladie était d'origine diabolique.

Comment y parvenait-il ? En ordonnant à Satan de se déclarer par trois interpellations et trois signes de croix. S'il ne répondait pas, le mal était naturel et était traité par les remèdes ordinaires.

Survenait-il des convulsions, la présence du diable était manifeste et le bon curé s'empressait de le chasser du corps du possédé, par des paroles sacrées et des attouchements d'objets religieux. S'il se produisait une rechute, c'est que le sujet avait,

dans l'intervalle, péché ou manqué de confiance.

Mesmer vit opérer Gasner, constata les guérisons et les attribua au magnétisme animal. Retourné à Vienne, il voulut essayer son pouvoir sur une fille de dix-huit ans, aveugle depuis l'âge de quatre ans. Il publia partout qu'il lui avait rendu la vue ; il faut croire que tout le monde n'en fut pas convaincu, car l'impératrice lui envoya l'ordre de « finir cette supercherie ». Mesmer était démasqué, il n'avait plus qu'à partir pour aller exercer en d'autres lieux ses talents.

Au mois de février 1778, notre aventurier faisait route vers Paris, Paris le grand consécrateur des renommées, le théâtre où pouvaient le mieux se déployer toutes les ressources de son génie inventif.

A peine débarqué dans la capitale, Mesmer lance son manifeste. Dans son *Mémoire sur la découverte du magnétisme* (1779), il annonce sa panacée. Pourvu qu'il connaisse et qu'il sache diriger le fluide magnétique, le médecin « jugera sûrement l'origine, la nature et les progrès des maladies, même les plus compliquées, en empêchera l'accroissement et parviendra à leur guérison sans aucun danger. Il guérira directement les maladies de nerfs, indirectement toutes les autres. »

Mais comment faire profiter le plus grand nombre de sujets du fluide bienfaisant ? Ici se révèle

Cette gravure, qui porte pour titre : *le Baquet magique*, montre les différents effets produits par le traitement : crises convulsives, vomissements, prostration, etc. Dans le fond, et vers le milieu de la gravure, se voient trois femmes enlacées. A droite, l'opérateur coiffé, d'un bonnet d'âne (Mesmer, vraisemblablement), comprime avec son pied la région ovarienne d'une malade, tandis que d'autres « sujettes » cherchent à subir son contact. En haut, les signes du Zodiaque, recouverts par un nuage, sont une allusion à la théorie planétaire, légèrement nébuleuse, que cherchait à accréditer Mesmer.

l'ingéniosité du médicastre; là nous voyons apparaître le *Baquet magnétique*.

Au milieu d'une grande salle on plaçait une cuve en bois de chêne, de quatre à cinq pieds de diamètre, d'un pied de profondeur, fermée par un couvercle en deux pièces, s'enchâssant dans cette cuve ou *baquet*. Au fond du baquet on avait disposé des bouteilles en rayons convergents et couchées de manière que le goulot fût tourné vers le centre de la cuve. D'autres bouteilles partaient du centre en sens contraire ou en rayons divergents, toutes remplies d'eau, bouchées et magnétisées. On mettait souvent plusieurs lits de bouteilles; la machine était alors *à haute pression*.

La cuve renfermait elle-même de l'eau et dans cette eau baignaient les bouteilles; quelquefois, on y ajoutait du verre pilé, de la limaille de fer et autres substances conductrices.

Il y avait aussi des baquets à sec, c'est-à-dire où les objets que nous venons d'énumérer étaient mis, sans être plongés dans un liquide.

Le couvercle était percé de trous, donnant issue à des tringles en fer, coudées, mobiles, plus ou moins longues, afin de pouvoir être dirigées vers les différentes régions du corps des malades qui s'approchaient du baquet. Une corde partait d'un

anneau du couvercle, dont des patients s'entouraient les membres inférieurs, sans la nouer.

D'autres fois, on formait une seconde chaîne, en communiquant par les mains ; on appliquait son pouce entre le pouce et l'index du voisin ; alors on pressait le pouce qu'on tenait ; l'impression reçue à la gauche se rendait par la droite et circulait à la ronde.

A ceux qui, altérés, demandaient à boire, on donnait de l'eau où était dissoute de la crème de tartre [1].

On n'admettait pas les affections pénibles à la vue, telles que les plaies, tumeurs et difformités.

Pour ajouter à l'action magnétique, on jouait ou on chantait, surtout à la fin des séances. Les sons de l'harmonica, depuis peu introduit en France, alternaient avec les accords d'un pianoforte, les symphonies d'instruments à vent ou de chœurs insivibles.

Les portes et les fenêtres de la salle étaient soigneusement fermées ; une lumière douce et faible filtrait à travers les rideaux.

Quand toutes les personnes étaient rangées autour des baquets, les magnétiseurs paraissaient, tenant dans leurs mains une baguette de fer, longue de dix à douze pouces. Fixant les yeux sur le

1. *Mesmer et le Magnétisme animal* (Paris, 1853), ch. II.

sujet, ils promenaient, devant ou sur son corps, la baguette magique, descendaient des épaules aux extrémités des bras, touchaient les parties douloureuses, notamment les hypocondres et la région du bas-ventre. Parfois, ils se contentaient de toucher le front, ou de prendre les mains, ou de croiser et décroiser les bras avec une plus ou moins grande rapidité.

Alors, conte un témoin de ces scènes étranges [1], les malades offrent un tableau très varié.

« Quelques-uns sont calmes et n'éprouvent rien ; d'autres toussent, crachent, sentent quelque légère douleur, une chaleur locale ou une chaleur universelle, et ont des sueurs ; d'autres sont agités et tourmentés par des convulsions.

Ces convulsions sont extraordinaires par leur nombre, par leur durée ou par leur force... Elles sont caractérisées par les mouvements précipités, involontaires, de tous les membres et du corps entier, par le resserrement à la gorge, par des soubresauts des hypocondres et de l'épigastre, par le trouble et l'égarement des yeux, par des cris perçants, des pleurs, des hoquets et des rires immodérés. Elles sont précédées ou suivies d'un état de langueur ou de rêverie, d'une sorte d'abattement et même d'assoupissement. Le moindre

1. Bailly, dans le rapport dont il avait été chargé, au nom de l'Académie des Sciences.

bruit imprévu cause des tressaillements ; et l'on a remarqué que le changement de ton et de mesure dans les airs joués sur le piano-forte influait sur les malades, en sorte qu'un mouvement plus vif les agitait davantage et renouvelait la vivacité de leurs convulsions. On voit des malades se chercher exclusivement et en se précipitant l'un vers l'autre, se sourire, se parler avec attention et adoucir mutuellement leurs crises.

Tous sont soumis à celui qui magnétise ; ils ont beau être dans un assoupissement apparent, sa voix, un regard, un signe les en retire... Cet état convulsif est appelé *crise*... dans le nombre des malades en crise, il y a toujours beaucoup de femmes et peu d'hommes. »

Au milieu de cette foule agitée, Mesmer circulait, vêtu d'un habit de soie lilas ou de toute autre couleur agréable à l'œil, promenant sa baguette avec une autorité souveraine, tandis que ses aides opéraient dans d'autres salles, sinon avec la même *maestria*, au moins avec la même apparence de conviction.

Le guérisseur à la mode s'était logé dans un des plus beaux hôtels de la place Vendôme. Tous les jours, cabriolets, chaises à porteurs en vernis Martin, carrosses armoriés encombraient la porte de l'idole.

Les trois baquets réservés aux riches étaient retenus longtemps à l'avance, comme actuellement nous faisons réserver une loge pour un jour de première[1].

La maison de M. Mesmer est, pour employer le langage d'un contemporain[2], « comme le temple de la divinité qui réunit tous les états.

« On y voit des cordons bleus, des abbés, des marquises, des grisettes, des militaires, des traitants, des freluquets, des médecins, des jeunes filles, des accoucheurs, des gens forts et vigoureux, etc. Tout y annonce un attrait, un pouvoir inconnus ; ce sont des barreaux magnétiques, des baquets fermés, des baguettes, des cordages, des arbustes fleuris et magnétisés, divers instruments de musique, entre autres l'harmonica, dont les sons flûtés éveillent celui-ci, donnent un léger délire à celui-là, excitent le rire, et quelquefois les pleurs; joignez à ces objets des tableaux allégoriques, des caractères mystiques, des cabinets matelassés, des lieux particuliers destinés aux crises ; un mélange confus de cris, de hoquets, de soupirs, de chants, de gémissements ; le tout se fait par l'opération d'un principe inconnu. »

1. Cf. *Un contrat entre Mesmer et Roüelle, médecin de l'Hôtel-Dieu de Rouen* (1784), par le docteur R. Hélot (*Revue médicale de Normandie*, 1904).

2. *Mesmer justifié* (1784), in *les Demoiselles de Verrières*, par G. Maugras, 17, n.

Les salles où ces scènes se passaient avaient reçu dans le monde le nom d'*enfer à convulsions*.

On ne se contentait pas de magnétiser l'homme, on magnétisait des objets inanimés, surtout des arbres et on attachait au tronc, aux branches, des cordes que les malades appliquaient à leurs maux.

Quand c'était de l'eau qu'on magnétisait, elle prenait, pour le sujet en état de crise, une température et un goût particuliers.

Ce fut, pendant un temps, une vogue incroyable ; tous et toutes, et des plus titrés et des plus huppées, raffolaient de Mesmer.

Le mesmérisme est confessé par Mmes de Lamballe, de Gléon, de Saint-Martin ; il est prêché aux incrédules par la marquise de Coislin, sous la présidence de laquelle se font les expériences de M. de Puységur.

Quant aux admirateurs, ils sont légion.

Ils s'appellent La Fayette [1], Montesquiou, le prince de Condé, les ducs de Bourbon et de Coigny.

La duchesse de Bourbon est une adepte émérite, adepte qui dépense son temps à faire du prosélytisme. Non contente d'assister aux expé-

1. V. le contrat entre La Fayette et Mesmer, reproduit dans la *Chron. méd.*, 1901, 403. C'est un autre contrat qui a été publié par le docteur R. Hélot, dans la *Revue médicale de Normandie*.

NOS FACULTÉS SONT EN RAPPORT !

(Estampe satirique de l'époque.)

riences, elle se mêle de propager la doctrine de l'initiateur; et la voilà qui se met en quête de tous les individus dont le fluide peut calmer la susceptibilité nerveuse.

Elle a bientôt sa clientèle d'hystériques et de névrosés et, dans son hôtel de la rue de Varennes, le baquet magique occupe la place d'honneur. Sa vie était remplie, dès l'instant qu'elle était persuadée que les malheureux revenaient, par ses soins, à la santé.

Du moins colorait-elle de ce prétexte sa nouvelle fantaisie; car nulle plus qu'elle ne fut éprise de ces fantasmagories. La mettait-on sur ce chapitre, elle était d'une verve intarissable.

C'était elle qui racontait qu'une découverte très impressionnante avait été faite au Palais-Royal, du vivant de sa mère. C'était, au fond d'une cachette, creusée dans un mur épais, l'énorme et sinistre appareil de magie, dont le Régent s'était servi pour ses mystérieuses expériences : grimoires indéchiffrables, instruments inconnus, têtes de morts, squelettes d'animaux, herbes et poudres, produisant, par l'odeur seule, des effets stupéfiants. Et, en rappelant les conjurations cabalistiques de son aïeule, elle laissait entendre que, volontiers, elle eût entrepris le grand œuvre à son exemple, si elle eût vécu dans le même temps [1].

1. *La Mère du duc d'Enghien*, par le comte Ducos (Paris, 1900), ch. IX.

Faute de mieux, la duchesse se rabat sur Mesmer, qui n'aura pas de partisan plus décidé. Le fondateur du magnétisme l'accueille avec la bonne grâce qu'on suppose, surtout quand elle lui amène quelque amie de haut parage, comme la baronne d'Oberkirch, aussi engouée qu'elle du magicien dont tout Paris s'entretient; et quand celui-ci veut bien, à leur intention, faire une séance spéciale, elles ne tarissent pas sur son compte d'épithètes laudatives.

Ce fut, pour Mesmer, l'ère triomphale. Tous accouraient à la place Vendôme, ne fût-ce que pour toucher les basques de son habit. Quand on n'avait pas la somme suffisante pour avoir un baquet à soi tout seul, on se cotisait entre amis. On recevait des invitations dans le genre de celle-ci : « Viendrez-vous ce soir avec nous? j'ai mon baquet. »

Bientôt l'appartement de la place Vendôme ne fut plus assez grand pour contenir la foule des infirmes qui l'assiégeaient. Mesmer dut transporter ses pénates à l'hôtel Bullion, entre la rue Montmartre et la rue Jean-Jacques-Rousseau ; plusieurs malades s'y mirent en pension, au prix de dix louis par mois[1].

1. *Le Merveilleux au dix-huitième siècle,* par Ern. d'Hauterive (Paris, s. d.), ch. xi.

Faisant argent de tout bois, Mesmer se mit à vendre des petits baquets, des baquets-miniature, à ceux qui ne pouvaient, pour une raison quelconque, s'approcher du grand. En présence de l'affluence toujours plus nombreuse de ses dévots, il imagina de magnétiser... un arbre du boulevard, à l'extrémité de la rue de Bondy, où des milliers de malades vinrent s'attacher avec des cordes, dans l'espoir d'une guérison qui survenait souvent, chez des personnes qu'animait une foi invincible.

Devant un tel engouement, les pouvoirs publics commencèrent à s'émouvoir : le ministre, M. de Maurepas, fit offrir à Mesmer 20.000 livres de rente viagère, s'il voulait s'engager à former des élèves et une somme de 10.000 livres, qu'il devait employer à louer une maison propre à recevoir des malades. Mesmer aurait répondu, dit-on, qu'il préférait *une terre et un château.*

On essaya d'intéresser le roi à l'affaire. Mais Louis XVI ne témoignait que d'une foi très relative aux cures du nouveau prophète. Il raillait ceux qui lui vantaient ses prodiges. On connaît son mot à La Fayette, lors de son départ pour l'Amérique : « Que pensera Washington, quand il saura que vous êtes le premier garçon apothicaire de Mesmer? » Dans une autre circonstance, il eut une riposte qui ne manquait pas d'à-propos. Au mo-

ment où il se rendait à la messe, un jeune homme, très convenablement vêtu, fend la foule et se jette aux pieds du roi, en s'écriant :

— Grâce, Sire, ce damné de Mesmer m'a ensorcelé !

— Messieurs, dit tranquillement le souverain, en se retournant vers son aumônier et ses chapelains, il s'agit du démon : cette affaire vous regarde.

Le soir, le pauvre détraqué couchait à la Bastille, pour avoir osé troubler les méditations d'un monarque.

Bien persuadé qu'il n'avait aucune chance d'aboutir auprès de Louis XVI, Mesmer s'était tourné vers Marie-Antoinette, qu'on lui avait assurée d'abord plus facile. Il eut l'audace de lui adresser une lettre, dont quelques extraits suffiront à montrer la suffisance[1] de son auteur.

« Uniquement par respect pour Votre Majesté, écrivait-il à la reine, je lui offre l'assurance de prolonger mon séjour en France jusqu'au 18 septembre prochain, et de continuer jusqu'à cette

1. Pour donner une idée de son outrecuidance, rappelons le passage d'une de ses lettres au célèbre Franklin : « Je suis comme vous, monsieur, au nombre de ces hommes qui, parce qu'ils ont fait de grandes choses, disposent de la honte, comme les hommes puissants disposent de l'autorité. Ma découverte intéresse toutes les nations, et c'est pour toutes les nations que je veux faire mon histoire et mon apologie. »

CARICATURE CONTRE MESMER

(A terre, gît le P. Hervier, un des principaux apologistes du charlatan).

époque mes soins à ceux de mes malades qui me continueront leur confiance. Je cherche, Madame, un Gouvernement qui aperçoive la nécessité de ne pas laisser introduire légèrement dans le monde une vérité qui, par son influence sur le physique des hommes, peut opérer des changements que, dès leur naissance, la sagesse et le pouvoir doivent contenir et diriger dans un cours et vers un but salutaire. Dans une cause qui intéresse l'humanité au premier chef, l'argent ne doit être qu'une considération secondaire aux yeux de Votre Majesté; quatre ou cinq cent mille francs de plus ou de moins employés à propos ne sont rien. Ma découverte doit être accueillie et moi récompensé avec une munificence digne du monarque auquel je m'attacherai. »

La requête ne fut pas accueillie, la missive resta sans réponse. Huit mois plus tard, Mesmer quittait la France et se retirait à Spa.

C'était plus qu'une imprudence, une maladresse.

Donnant raison au proverbe que les absents ont toujours tort, un de ses élèves, que Mesmer avait laissés à Paris, le médecin Deslon, un des premiers qu'il eût initiés à ses doctrines, mit tout en œuvre pour le supplanter. Le danger était pressant, il fallait aviser.

Un des disciples du maître, un malade reconnaissant, l'avocat Bergasse, avec l'aide d'un ban-

quier du nom de Kornmann, « pour acquitter envers Mesmer la dette de l'humanité[1] », ouvrit une souscription : celle-ci devait être composée de cent actions, à cent louis chacune; les cent actions remplies et leur prix acquitté, le docteur Mesmer devait rassembler les actionnaires et leur révéler le système de ses connaissances, dont ceux-ci pourraient disposer ensuite comme d'une propriété à eux[2].

Ainsi fut fondée la *Société de l'Harmonie*.

Il n'avait pas fallu plus de dix mois pour recruter les cent premiers adhérents, les cent chevaliers de l'ordre de l'Harmonie. La souscription atteignit le chiffre respectable de 340.000 livres.

Un pareil succès fit naître les convoitises. Mesmer prétendait exploiter seul son secret; certains de ses élèves répliquaient qu'ils avaient acheté le droit de répandre la découverte : d'où querelles sans fin, notamment entre Mesmer et son disciple de la première heure, Deslon. L'un avait pour lui son autorité de chef d'école; l'autre, les grâces de la jeunesse et de l'esprit. Il y eut le camp des mesmériennes et le camp des deslo-

1. *Considérations sur le magnétisme animal, ou sur la théorie du monde et des êtres organisés, d'après les principes de Mesmer*, par Bergasse ; La Haye, 1784 (30, n.).

2. *Observations de M. Bergasse sur un écrit du docteur Mesmer ayant pour titre : Lettre de l'inventeur du magnétisme animal*, etc. (Londres, 1785), 11.

niennes. On se jura, de part et d'autre, une haine implacable.

Bientôt Mesmer et Deslon se réconcilient; puis, après une courte trêve, les hostilités reprennent de plus belle. Chacun se déclare pour ou contre le magnétisme.

Le P. Hervier, docteur en Sorbonne, était parmi les plus chauds partisans : c'était, à l'entendre, le retour de l'âge d'or, le mesmérisme avait triomphé de la mort !

Le magnétisme guérissait tout, même les bêtes. Quand le prince Henri de Prusse vint en France, en 1784, on magnétisa devant lui un vieux cheval malade. Les magistrats, en grands costumes de cérémonie, assistaient à l'expérience, que dirigeaient des médecins. On magnétisa l'animal sans le toucher, puis on dirigea vers son larynx l'action magnétique : il fut aussitôt pris d'une quinte de toux. Les médecins conclurent à une affection des voies respiratoires, et l'autopsie confirma un diagnostic que, vraiment, ils n'avaient pas eu grand'peine à formuler

Des esprits avisés ne tardèrent pas à pénétrer le mystère; voyant clair dans le jeu de l'imposteur, ils dénoncèrent la mystification. Parmi ceux qui avaient payé cent louis pour être affiliés à la Société de l'Harmonie, se trouvaient quelques

médecins, tels que Cabanis, Berthollet, et autres.

Berthollet avait consenti à donner la forte somme, mais il s'était réservé le droit de critiquer.

Le célèbre chimiste vient un soir à l'hôtel Bouret dans de mauvaises dispositions. Le piano, l'harmonica, les chants invisibles, tout cela n'arrivait pas à émouvoir le néophyte. Alors Mesmer, lui appliquant sa baguette de fer et l'y trouvant insensible, l'invective avec violence. Berthollet se fâche tout rouge, culbute le baquet, apostrophe les malades qui entraient en crise. On lui rappelle son serment, il répond qu'il n'a pas juré le secret à une mascarade. Et il sort, en claquant les portes !

Le magnétisme eut à subir de plus rudes assauts avant de succomber. La caricature, les chansons, la parodie, les représailles commençaient.

Le théâtre s'en mêlait à son tour. Le 16 novembre 1784, avait lieu, à Paris, la première représentation, par les comédiens italiens ordinaires du Roi, de la comédie-parade en un acte, intitulée : *les Docteurs modernes*.

C'est une satire contre le mesmérisme, une sorte de vaudeville à couplets, qui attire chaque soir adversaires et amis du système, s'invectivant à qui mieux mieux. Quand le public demande le nom de l'auteur, le régisseur s'avance devant la rampe : « Messieurs, dit-il, j'ai eu l'honneur de

LES EFFETS DU MAGNÉTISME... ANIMAL

(Estampe satirique de l'époque).

vous annoncer que l'auteur (Radet) était dans la salle des crises ; vos bontés l'en ont fait partir, et nous ne savons pas ce qu'il est devenu... »

Cette innocente plaisanterie a le don de déchaîner les colères : les ferventes du baquet montent une cabale ; l'une d'elles envoie son laquais au théâtre, avec ordre de siffler vigoureusement ; le laquais exécute consciencieusement la consigne, mais il s'était trompé de pièce : il sifflait un lever de rideau insignifiant, qui n'avait jamais eu tant d'honneur.

D'autres, plus enragées, comme la duchesse de Villeroy, chassent Radet de chez elles, pour avoir osé attaquer le dieu et voulu « conduire, nouvel Aristophane, le nouveau Socrate Mesmer à la ciguë [1] ».

Il en est qui se jettent plus furieusement encore dans la mêlée : tel le conseiller Duval d'Épremesnil, qui lance du haut de sa loge les exemplaires d'un mémoire destiné à défendre le magnétisme, ou ce bon M. Court de Gebelin, qui ne veut pas quitter cette vallée de larmes, sans annoncer *urbi et orbi* qu'il a été guéri par Mesmer ; et les journaux d'enregistrer malicieusement : « M. Court de Gebelin, auteur du *Monde primitif*, vient de mourir, *guéri* par le magnétisme animal. »

Le magnétisme ne battait plus que d'une aile,

1. *Correspondance secrète*, t. XVII.

LE DOIGT MAGIQUE
OU LE MAGNETISME ANIMAL

MESMER, dans une peau d'âne, est en train de magnétiser une jeune beauté, prête à se pâmer.

la Faculté et l'Académie allaient lui donner le coup de grâce.

Deslon ayant réclamé une enquête, on s'empressa de saisir cette occasion d'en finir avec ces charlataneries.

Une commission de la Faculté, composée de MM. Borie, Sallin, Darcet, Guillotin, s'était adjoint cinq membres de l'Académie des Sciences, Franklin, Leroy, Bailly, de Bory et Lavoisier. Les commissaires s'attachèrent, d'abord, à constater l'existence du fluide magnétique, puis ils se soumirent à toutes les expériences, prirent place autour du baquet, observèrent les effets produits sur les sujets. Leur opinion fut bientôt faite : l'imagination avait la plus large part dans les phénomènes qu'ils avaient eus sous les yeux. L'attouchement entrait aussi en ligne de compte : le magnétiseur, en touchant des parties très sensibles du corps, mettait en jeu, par des moyens connus, une puissance non moins connue. Ajoutant à ces deux causes l'imitation, on avait tout le secret du mesmérisme.

En même temps qu'ils publiaient leur rapport, les commissaires en remettaient un autre, secret celui-là, au ministre, à qui ils ne dissimulaient pas le danger que faisaient courir aux bonnes mœurs les expériences auxquelles se livraient Mesmer et ses disciples.

Peu après, la Société royale de médecine arrivait à des conclusions à peu près analogues. Mesmer était jugé... et exécuté; il n'allait plus lui rester de partisans qu'en quelques provinces attardées[1].

Jusqu'au fond de la Bretagne, Mesmer avait ses fervents. Dans le vieux manoir de la Mancellière, à deux lieues environ de Dol, le comte de Ranconnet de Noyan, gentilhomme de vieille souche, que Mesmer avait guéri d'un asthme obstiné, et qu'il avait initié, moyennant finances, à la science nouvelle, dès son retour en Bretagne tint *baquet ;* tous les matins, il se faisait magnétiser et magnétisait ses gens[2].

1. Cf. le ch. VII du livre de Bersot. — Chartres paya son tribut à cette manie extravagante, écrit un auteur du cru. L'eau magnétisée ne se vendait pas à vil prix, en voici la preuve : « Trois cents bouteilles magnétisées, pour ceux qui désireraient former chez eux un réservoir ou *baquet magnétique*, à vendre, à 12 sols la bouteille. S'adresser au bureau d'avis, on donnera la manière de les arranger dans le réservoir. » Puis, les Chartrains enthousiastes chantèrent en vers les cures du médicastre :

Vers pour mettre au bas de mon baquet.

Gloire, honneur, amour, confiance
Au plus étonnant des mortels ;
Puisse un jour la reconnaissance,
Mesmer, te dresser des autels ;
Malgré les fureurs de l'envie
Et les cris du peuple ignorant,
Tu seras le Dieu de la vie,
Ton baquet en est le garant.

(Par M. l'abbé M..., de Chartres.)

2. *Le Manuscrit* (2e année, n° 10), 150.

DIPLOME DE LA « SOCIÉTÉ DU MESMÉRISME »

(Collection personnelle).

Alors les épigrammes de pleuvoir ; c'était bien la fin.

Le magnétisme est aux abois :
La Faculté, l'Académie
L'ont condamné tout d'une voix,
Et l'ont couvert d'ignominie.
Après ce jugement, bien sage et bien légal;
Si quelque esprit original
Persiste encore dans son délire,
Il sera permis de lui dire :
« Crois au magnétisme... animal ! »

Le rapport de Bailly avait mis Mesmer en fuite. Il se retira en Allemagne, après un court séjour en Angleterre et en Italie. Les 340.000 livres dues à la générosité des Français ne lui durèrent pas longtemps, puisqu'il se trouva réduit à solliciter un poste de médecin dans un hôpital de la République helvétique[1] : il devait avoir, à cette époque, soixante-huit ans, s'il faut ajouter foi aux trente-cinq années de médecine qu'il se donne, et en supposant qu'il ait commencé à exercer cet art dès qu'il avait été reçu docteur. Mesmer mourut en 1815, à Meersbourg, en Souabe, dans l'oubli le plus complet, après avoir parcouru une des carrières les plus extraordinaires qu'ait eu à enregistrer l'histoire de la crédulité humaine.

1. Cf. *le Marquis de la Rouërie et la conjuration bretonne*, par Lenotre, 1899, ch. II.

LA VIE D'ÉTUDIANT

SOUS LE PREMIER EMPIRE

Le vieux Plutarque, qu'on ne lit plus, a écrit quelque part [1] que, « loin d'accuser les uns et les autres d'avoir outrepassé leurs confins, il faudroit plus tost les blasmer s'ils ne levoient et ostoient entièrement ces bornes pour labourer comme en un champ commun ». Nous sommes trop portés, au temps où nous vivons, à catégoriser chacun, à lui imposer l'étiquette de sa profession, comme si un médecin n'était capable que d'examiner et traiter des malades ; un avocat, de plaider la cause de la veuve et de l'orphelin ; un industriel, d'aligner des chiffres.

Il fut une époque, pas si lointaine, où il était interdit au physiologiste de s'occuper de philosophie ; où l'on blasphémait, si l'on osait prétendre que l'exercice de la pensée pût être influencé par

1. *Œuvres mêlées*, traduction Amyot.

une lésion pathologique; qu'une forte pression sur un point du cerveau est capable de paralyser la mémoire, suspendre la faculté du langage, ou déterminer tout autre trouble de nos fonctions cérébrales. On s'est aperçu, depuis, que ce divorce de la science d'avec la philosophie ne pouvait que nuire à celle-ci, et plutôt que de voir refleurir les beaux jours de la scolastique, que mieux valait ménager un rapprochement, sceller un pacte de réconciliation entre ces sœurs ennemies.

Il en va de même pour les rapports de la science et de l'histoire. Dire qu'il n'y a rien de commun à ces deux domaines, les vouloir délimiter par des cloisons étanches, cela est aussi absurde que de proclamer l'incompétence du médecin en matière de critique, artistique ou littéraire.

Il y a, objecte-t-on parfois, le pli professionnel, qui porte le médecin à chercher les verrues, à dénoncer les tares des personnages qu'il soumet à sa vivisection, ou dont il fouille les viscères avec son scalpel, si son introspection ne s'applique pas à des vivants.

Jadis, l'historien opérait par larges touches, peignait à fresque, ne voyait que l'ensemble : l'homme disparaissait, les détails se noyaient dans la masse. La réaction contre ce système nous aurait conduits à une exagération en sens inverse : c'est peut-être exact, mais n'y avons-nous pas gagné

de connaître plus précisément, plus intimement, telle ou telle personnalité dont les actes nous avaient paru énigmatiques, avant que nous ayions étudié la constitution physique de leur auteur?

A entendre les détracteurs de cette méthode, ce n'est plus le bourreau de Joseph de Maistre, c'est le médecin qui serait devenu la pierre angulaire de l'histoire et des sociétés modernes[1]. Nos prétentions ne vont pas jusque-là, mais nous avons bien le droit de prétendre que, de par sa culture générale, de par son habitude d'observer, le médecin est, plus que quiconque, apte à noter ses impressions, à les traduire d'une manière fidèle autant que concise. Appelé, par le privilège de sa profession, à pénétrer dans tous les milieux, pour peu qu'il soit curieux de son art et de son temps, il lui est loisible d'amasser une riche moisson de documents, de lier une belle gerbe d'observations; et si l'historiographe est doublé, chez lui, d'un psychologue, il saura tirer des événements dont il a été le témoin, la moralité qu'ils comportent, et en doubler à nos yeux l'attrait.

Dans les *Souvenirs d'un médecin de Paris*, qui ont récemment paru[2], le docteur Poumiès de la Siboutie se révèle, tour à tour, selon l'expression

1. V. du Bled, *la Société française du seizième au dix-neuvième siècle ;* les Médecins, 219.

2. Plon, éditeur, 1910.

de son préfacier, médecin savant et consciencieux, moraliste sans le savoir, et, par surcroît, très alerte chroniqueur des mœurs. Entre autres révélations que nous lui devons, le docteur Poumiès nous donne les plus piquants détails sur ses débuts dans la carrière médicale, et sur ce qu'était la vie d'étudiant à l'époque du premier Empire. Les documents sont si rares sur ce sujet, que c'est une bonne fortune de les rencontrer.

C'était, en ce temps, toute une affaire que de se rendre du fin fond de la province à la capitale. Notre jeune héros habitait un petit village du Périgord, privé de tout moyen de communication avec la ville voisine.

Il était à peine à une lieue de son bourg natal, qu'il était arrêté par un ruisseau débordé. Aucun moyen de le franchir ne s'offrait à lui, quand un paysan survint, qui lui proposa de le passer sur ses épaules, moyennant cinq francs. Marché conclu : voilà le futur étudiant, juché à califourchon sur le paysan, qui avait ôté ses vêtements et n'avait conservé que sa chemise.

Mais, arrivé au milieu de l'eau, le passeur improvisé s'arrête. Il déclare qu'il n'ira pas plus loin, si on ne lui verse incontinent un supplément à la somme promise. Devant la menace de le planter là, notre voyageur dut s'exécuter et

donner à ce rustre indélicat les dix francs qu'il réclamait. Il se contenta de rire de sa mésaventure et, le lendemain, de grand matin, il reprenait sa route et se dirigeait sur Angoulême.

Arrivé dans cette ville, il tombe dans une auberge « de modeste apparence, mais propre et bien tenue », qui avait un air de fête : l'hôtelier mariait sa fille ! On l'invite à la noce, on le choie de toutes les façons ; l'aubergiste refuse, au départ, d'accepter la moindre rétribution de son hôte de passage. Cette agréable aventure était une compensation à la mésaventure du ruisseau.

L'état des chemins, ravinés par la pluie, qui tombait par torrents, la route mal entretenue, qui n'était qu'une suite de fondrières, ne permirent pas au jeune homme de continuer son voyage à pied ; il se décida donc à prendre la diligence qui faisait le service de Bordeaux à Paris.

C'était « une voiture lourde, grossière, mais assez commode ; elle avait six places d'intérieur, trois de coupé, qu'on appelait alors *cabriolet*. Le cabriolet ou coupé fermait avec deux rideaux de cuir, percés de deux ouvertures rondes, garnies de verre » : nous avons connu de pareilles pataches, il y a quelque trente ans.

On partait le matin à six ou sept heures. On s'arrêtait vers midi pour déjeuner et on s'attardait à table. Le soir, on dînait et on se couchait jus-

qu'au lendemain. On mettait ainsi cent vingt heures pour faire le trajet de Bordeaux à Paris.

Néanmoins, le temps ne paraissait pas long, grâce aux mille distractions de la route, aux relations qu'on ébauchait avec ses compagnons de voyage, qu'on était souvent appelé à ne plus revoir.

Notre jeune homme arrivait enfin à Paris, « objet des rêves des jeunes gens élevés en province ».

Sa première impression fut plutôt du désenchantement. Ce n'était pas « la ville de merveilles bâtie par son imagination », qui se présentait à lui, mais une cité gardant partout les vestiges de la Révolution récente. Des églises, des couvents à demi ruinés, délabrés, abandonnés. Sur leurs murs, ainsi que sur un grand nombre de bâtiments publics, on lisait : *Propriété nationale à vendre.*

Les rues étaient étroites, fangeuses, plusieurs non pavées ; d'autres ouvertes, mais non bâties, étaient impraticables.

Il n'existait qu'un petit nombre d'égouts ; après les grands orages, c'étaient des torrents, de véritables rivières infranchissables ; toutes les communications étaient interrompues, même pour les voitures. Les commissionnaires voisins étaient munis de planches, espèces de ponts volants, qu'ils

jetaient sur ces rivières, lorsque cela était possible; on payait un droit de péage pour les traverser.

L'étudiant fraîchement débarqué était descendu rue de la Harpe, en plein quartier latin. Il devait y retrouver d'anciens condisciples, qui allaient lui faire paraître moins pénible la période d'acclimatement.

Son budget était médiocre, force était d'y conformer sa vie. « Logement, nourriture, entretien, dépenses courantes, tout fut réduit à sa plus simple expression. » Le seul luxe qu'il pouvait s'offrir était le théâtre.

Au Théâtre-Français allaient ses préférences. Il y avait alors une troupe incomparable : Talma, Lafon, Mlles Mars, Bourgoin, Duchesnoy et d'autres étoiles, de moindre grandeur.

Comme de notre temps, les étudiants en droit avaient le gousset mieux garni que les étudiants en médecine, dont les frais d'études étaient plus considérables.

Avant d'aborder la carrière médicale, il fallait justifier de ses deux diplômes, de bachelier ès sciences et de bachelier ès lettres. On prenait ensuite ses inscriptions trimestriellement, pendant quatre années. Il y avait, en outre, cinq examens à passer et la thèse. Tout cela, fort coûteux, absorbait, pour la majeure part, les maigres ressources de l'étudiant.

Les journées étaient à peine suffisantes pour permettre de suivre tous les cours, cliniques, amphithéâtres de dissection, etc. Jusqu'en 1816, chaque professeur particulier eut son amphithéâtre.

« C'était ordinairement quelque vieille maison dont il était le locataire unique... Les logements de ces maisons étaient, du haut en bas, garnis de tables longues et étroites, destinées à recevoir les cadavres. Ceux-ci étaient fournis par les hôpitaux, où un garçon d'amphithéâtre allait les chercher tous les matins; il était chargé, de plus, de rassembler les débris et résidus des dissections et de les porter au cimetière : il les plaçait dans une toile d'emballage et les disposait de manière à leur donner la forme d'un cadavre. Chaque table était disposée pour recevoir un sujet, qui se payait vingt francs et qui servait à quatre élèves. Chacun disséquait, préparait à son tour les parties soumises à l'étude, tandis qu'un autre en lisait à haute voix la description dans un traité d'anatomie. »

Il y avait, comme il y a eu de tout temps, des « vétérans », de ceux qui, durant de longues années, mènent la vie d'étudiant sans faire d'études.

Parmi ces chevronnés, se distinguaient les *majors*. On désignait sous ce nom les étudiants en

médecine pauvres, qui gagnaient leur subsistance en travaillant dans une boutique de barbier.

En 1810, ils avaient presque complètement disparu ; du moins, n'en vit-on plus dès ce moment sur les bancs de l'École.

Quelques-uns étaient arrivés à de brillantes situations, témoin le baron Boyer, premier chirurgien de l'Empereur[1], qui avait débuté comme *frater*, on disait alors *apprentif*, chez un barbier, où il « faisait le poil ».

Est-on curieux de savoir comment se nourrissaient des étudiants disposant d'aussi maigres ressources ? Nous en avons déjà un aperçu par ce que dit Balzac, dans quelques-uns de ses romans, *Illusions perdues*, ou *Un grand homme de province à Paris*. Le génial romancier nous y parle, on s'en souvient, du restaurant Flicoteau, dont la devanture à petits carreaux donnait place de la Sorbonne et rue Neuve-de-Richelieu.

Le dîner, composé de trois plats, coûtait dix-huit sous, avec un carafon de vin ou une bouteille de bière, et vingt-deux sous avec une bouteille de vin. On avait le pain à *indiscrétion*. C'était chez Flicoteau qu'avait été conduit celui qui nous narre ses impressions d'étudiant.

1. V. les *Éloges* académiques, de Dubois (d'Amiens), t. I.

Ce Flicoteau était le troisième du nom qui, après son père et son grand-père, dirigeait l'établissement.

« C'était une grande salle obscure, garnie de tables et de bancs : à cela près qu'on n'y connaissait ni nappes ni serviettes, le tout était assez proprement tenu.

Les plats, gras ou maigres, variaient de trois à cinq sous. Pour un sou, on trempait la soupe, c'est-à-dire que chaque consommateur allait, en entrant, choisir une soupière de la capacité qui lui convenait ; il y taillait le pain qu'il voulait et appelait le père Flicoteau qui, consciencieusement, n'épargnait pas le bouillon. Certaines de ces soupières, dont le contenu était destiné à un seul consommateur, auraient été plus que suffisantes pour dix ou douze convives ordinaires.

Les portions de viande de cinq sous étaient très copieuses ; l'usage du vin était peu répandu. Il arrivait que beaucoup de dîners ne montaient qu'à six sous, non compris le pain que chacun devait apporter.

A cette époque, cinq ou six autres restaurants, situés dans le pays latin, étaient tenus par des membres de cette honorable famille Flicoteau : les prix fixés étaient de seize à vingt-deux sous. Le vieux père Flicoteau, de la rue de la Parcheminerie, chef de la famille, ne se gênait pas pour

critiquer ce qu'il appelait le *luxe* des nouveaux établissements formés par ses neveux... »

Nous voilà congrûment fixés sur la manière dont se logeait et se nourrissait un étudiant, sous le règne du premier des Napoléon ; suivons-le au cours de ses études.

En novembre 1811, le jeune étudiant en médecine que nous allons accompagner dans ses étapes, était nommé, au concours, externe des hôpitaux et placé à l'hôpital Saint-Louis. Cet hôpital n'était pas seulement affecté aux maladies de la peau ; il recevait à cette époque toutes les filles publiques de la rive droite de la Seine, qui passaient leurs journées, dans les promenoirs, à rire, chanter, et se livrer à toutes sortes de désordres.

Le médecin en chef de l'hôpital Saint-Louis était Jean-Louis-Marie Alibert, le dermatologiste célèbre, dont les leçons étaient fort courues.

Alibert était originaire de Villefranche-de-l'Aveyron, petite ville qui faisait autrefois partie de la Haute-Guyenne : c'était le fils d'un conseiller au présidial.

Ses humanités terminées, il était entré dans la Congrégation des Pères de la Doctrine chrétienne. Après la suppression de la congrégation, il resta pendant quelque temps dans la retraite, dont il sortit pour aller suivre les cours de l'École nor-

male. C'est à la suite d'entretiens avec deux médecins, « qui étaient l'honneur de la philosophie et des lettres [1] », Roussel et Cabanis, qu'Alibert conçut un goût passionné pour la médecine, dans la quelle il devait s'illustrer.

Alibert avait inauguré l'enseignement de la dermatologie à l'hôpital Saint-Louis. Cet enseignement n'était pas suivi seulement par les étudiants, mais tout homme de science étranger, qui visitait Paris, ne manquait pas d'en profiter. A la belle saison, les leçons avaient lieu en plein air, sous les grands arbres.

Sa parole, au dire de ceux qui l'ont entendu, « était douce, facile, et d'une élégance parfaite. Il ne parlait qu'avec amour, avec fanatisme même, des affections qu'il étudiait... Après la leçon avait lieu la consultation : quarante à cinquante individus des deux sexes venaient étaler leurs infirmités ».

Alibert s'extasiait sur la *beauté* de tel ou tel cas qui s'offrait à son examen et son enthousiasme débordait ingénument.

Un jour, se présente à lui un sujet affecté d'éléphantiasis.

— Cas superbe! s'écrie Alibert.

1. Discours prononcé aux funérailles de J.-L. Alibert, par Pariset (*Hist. des membres de l'Académie royale de médecine*, t. II).

Veue de l'Eglise de l'Hospital de Sainct Louis hasti hors la porte du Temple par Henry quatriesme pour la commodité et le soulagement de ceux qui sont attaquez de la maladie.

CHAPELLE DE L'HÔPITAL SAINT-LOUIS, SOUS LOUIS XIII

(Collection personnelle).

— J'entends bien, de répliquer le malade ; mais guérirai-je ?

— Je vous ferai peindre !

— Mais, docteur, puis-je espérer de guérir ?

— Certainement, certainement... je vous ferai peindre.

— Pourrai-je avoir un lit dans votre service ?

— Il vous en faudrait dix que vous les auriez !

Et la scène recommençait à toutes les consultations.

Alibert était d'une taille moyenne, un peu ramassée. Sa figure était agréable, exprimant la bonté, peut-être un peu narquoise.

Il était bien vêtu. Son linge était beau et renouvelé chaque jour ; mais tout cela était mal arrangé.

A peine était-il assis, qu'il croisait ses jambes et essuyait ses pieds sur ses bas de soie blancs ; car il est resté fidèle à la culotte courte jusqu'à sa mort. Tout en parlant, il chiffonnait sa chemise, son col, sa cravate, ce qui lui donnait l'air un peu débraillé.

Après avoir passé un an, en qualité d'externe, dans le service d'Alibert, notre étudiant concourut pour l'internat. Il y avait 120 candidats pour 18 places ; il fut nommé le dix-septième : pour une première année de concours, c'était un succès.

Quel était alors le rôle de l'interne ? A peu près ce qu'il est actuellement. Il voyait les malades dès leur

arrivée dans le service, rendait compte au chef de leur état, exécutait ou dirigeait les pansements les plus importants, surveillait les externes pour les pansements ordinaires, recueillait ou rédigeait les observations les plus intéressantes, enfin faisait la contre-visite du soir.

Quant au traitement, ou, pour mieux dire, l'indemnité affectée à la fonction, elle était ce qu'elle a toujours été, c'est-à-dire très insuffisante : cinq cents francs par an, le logement, et la nourriture les jours de garde.

C'est à la Salpêtrière que le nouvel interne fit ses premières armes.

L'hospice de la Salpêtrière était déjà le plus considérable de Paris. L'ensemble des bâtiments, salles, pavillons, maisons détachées, constituait une véritable cité.

Avant 1789, il y avait, à la Salpêtrière, une division qu'on appelait *la Force*, où l'on renfermait les filles publiques, les condamnées à la prison. Ce bâtiment, séparé des autres, portait encore des traces de son ancienne destination.

On sait qu'on doit à Pinel la suppression de la chaîne et du carcan dans le traitement des aliénés. Il aimait à raconter que, la première fois qu'il était entré dans une maison de fous, son cœur avait été si douloureusement affecté par le spectacle des

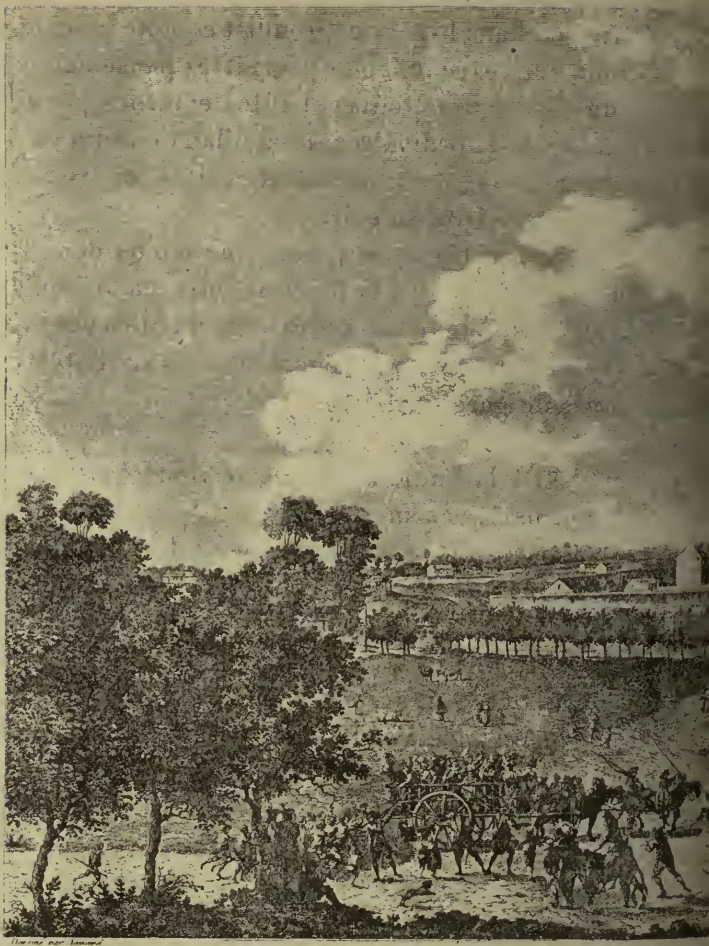

HOSPICE DE LA S

(Collect

Gravé par Dupuis

SOUS LOUIS XV

elle).

tortures qu'on leur faisait subir, qu'il n'eut plus que la pensée de les faire disparaître.

Pinel était médecin à la Salpêtrière, au moment où y arrivait notre narrateur ; il avait débuté par Bicêtre, dont il avait été nommé médecin par décret du 25 août 1793.

Il entrait en fonctions le 11 septembre suivant, comme médecin des infirmeries, dont dépendait le service des aliénés.

La première réforme à accomplir était l'abolition des chaînes, car l'usage des chaînes de fer, pour contenir un grand nombre d'aliénés, était encore dans toute sa vigueur. On était en pleine Terreur, la Commune était au pouvoir, la loi des suspects toujours appliquée. Pinel n'ignorait pas qu'il jouait une grosse partie ; il la tenta courageusement.

Il se présenta, nous dit le dernier en date de ses biographes [1], à plusieurs reprises, devant la Commune, pour y exposer sa requête, y faire entendre ses plaintes, ses réclamations. Le président de la Commune était alors le paralytique Couthon qui, voyant partout des embûches, traita sans façon Pinel d'aristocrate. « Malheur à toi, lui dit-il, si tu nous trompes, et si parmi les fous tu caches des ennemis du peuple ! » Pinel,

1. Docteur René Semelaigne, *les Grands Aliénistes français*, t. I (Paris, 1894).

sans s'émouvoir, lui répliqua que ce qu'il avançait était l'expression de la vérité et que sa mission était toute médicale. « Nous verrons bien », lui fut-il répondu, et le lendemain, le fougueux conventionnel se faisait transporter à Bicêtre.

Couthon était porté à bras d'hommes. Pinel le conduisit dans le quartier des agités, où la vue des loges l'impressionna péniblement. Il voulut interroger tous les malades. Il ne recueillit de la plupart que des injures et des apostrophes grossières.

Il était inutile de prolonger plus longtemps l'enquête. Se tournant vers Pinel, Couthon l'apostrophait en ces termes : « Ah ça, citoyen, est-ce que tu es fou toi-même, de vouloir déchaîner de pareils animaux ? » Pinel lui répondit avec calme : « Citoyen, j'ai la conviction que ces aliénés ne sont si intraitables que parce qu'on les prive d'air et de liberté. — Eh bien ! fais-en ce que tu voudras; mais je crains bien que tu ne sois victime de ta présomption. » Et là-dessus, Couthon prenait congé de celui qui allait entreprendre son œuvre de réforme bienfaisante et allait accomplir son rêve de philanthrope avisé.

Sans plus tarder, Pinel se mit à la besogne, et eut la satisfaction de constater la justesse de ses vues. « Les même aliénés, écrira-t-il un jour, qui, réduits aux chaînes pendant une longue suite

d'années, étaient restés dans un état constant de fureur, se promenaient ensuite tranquillement avec un simple gilet de force, et s'entretenaient avec tout le monde, tandis qu'auparavant on ne pouvait en approcher sans les plus grands dangers. » Une fois de plus, les faits triomphaient des préjugés.

Pinel eut le regret de ne pas voir la fin de cette coutume, barbare et routinière, de châtier les fous comme des criminels, avant de quitter Bicêtre pour la Salpêtrière, où il allait poursuivre son apostolat. Ce n'est, en effet, que plus tard que les dernières chaînes furent enlevées des loges, en attendant que les loges elles-mêmes fussent plus sainement aménagées.

Le 24 floréal an III (13 mai 1795), Pinel avait pris possession de son service de la Salpêtrière ; il y avait donc dix-sept années qu'il occupait cette fonction, quand Poumiès de la Siboutie, dont nous reprenons le récit, entra en relations avec lui. Les élèves affluaient à ses cours et, à l'hôpital, ses cliniques étaient très suivies. Bien que sa diction fut saccadée, pénible, lorsqu'il parlait, avec une mimique qui rappelait son origine méridionale, l'auditoire était suspendu à ses lèvres.

« Pinel avait le tact médical au suprême degré, il se trompait rarement. Il avait en horreur tout

ce qui sentait la pose, l'affectation, le charlatanisme. »

Ce que l'on doit ajouter à ces appréciations c'est qu'à ces paisibles vertus de modestie, de candeur, de droiture, Pinel ajoutait une vive compassion pour le malheur et un véritable courage. Ce courage, si rare dans les discordes civiles, il sut en donner la preuve pendant la Révolution : on sait le risque qu'il courut, en procurant une retraite à son ami Condorcet, à qui l'échafaud était promis et qui échappa par une mort volontaire au glaive de la loi; on ignore peut-être qu'il arriva souvent à Pinel de cacher parmi les malades de son hôpital des infortunés qui lui durent la vie [1].

En même temps que les leçons de Pinel, notre interne suivait des cours particuliers d'accouchement. Il nous en donne un tableau des plus vivants.

« Ces cours d'accouchement se faisaient dans une salle de l'hôtel de Cluny, occupé entièrement par des familles d'ouvriers et par divers industriels [2]. »

Le professeur d'accouchements était, à l'époque,

1. V. son éloge, par PARISET, t. I de *l'Hist. des membres de l'Ac. roy. de médecine.*

2. Ce ne fut qu'en 1836 que cet hôtel fut loué en totalité par M. du Sommerard, qui y installa ses collections du moyen âge et de la Renaissance : ce fut l'embryon du musée de Cluny.

le père Capuron, excellent homme, connu par ses excentricités.

« Il était grand, maigre, vêtu, en hiver comme en été, d'une petite et mince redingote, plus ou moins râpée. Il a occupé, pendant plus de cinquante ans, le même logement, rue Saint-André-des-Arts, avec 400 francs de loyer. A l'exception de sa bibliothèque, pour laquelle il n'épargnait rien, il s'était appliqué à dépenser le moins possible. Il prenait ses repas dans les modestes restaurants du pays latin, au milieu des étudiants. Il était aussi économe de son temps que de sa bourse : tous les matins, il suivait la clinique des hôpitaux, déjeunait avec un morceau de pain et de fromage, faisait à pied sa clientèle, qui lui donnait au moins 25 ou 30.000 francs; après quoi il se mettait à ses livres et ne les quittait que fort tard dans la nuit. »

Ce bon Capuron ! Il a été l'auditeur et l'élève de trois générations de professeurs, d'agrégés, de tout médecin ou chirurgien qui a fait un cours sur une spécialité quelconque des sciences médicales.

Quelqu'un qui paraît l'avoir bien connu [1] nous dit avec quel respect religieux il assistait — le chapeau sur la tête, car ce chapeau, non moins vénérable par son antiquité que sa redingote, ne

1. L. Peisse, *la Médecine et les Médecins*, t. II.

quittait jamais son chef — à la clinique de Dupuytren, et avec quel air de naïve satisfaction il inclinait la tête, lorsque l'autocrate, se tournant vers lui, après l'achèvement d'une opération ou à propos d'une assertion doctrinale qu'il venait d'émettre, lui disait, d'un ton de gravité un peu ironique, que le bon vieillard n'avait garde de remarquer : *N'est-ce pas, monsieur le professeur ?*

Capuron est allé à l'école toute sa vie : il resta étudiant jusqu'à la fin.

« Son instruction était immense; il savait tout et avait l'air de ne rien savoir, tant sa modestie était grande. Son avarice, ses manières, ses vêtements étriqués étaient l'objet des plaisanteries, des quolibets de ses confrères, de ses clients, de ses élèves. Pour toute réponse, il souriait... A sa mort, en 1850, à quatre-vingt-trois ans, les pauvres accoururent de toutes parts. On a su alors ce qu'on ne soupçonnait pas : c'est que Capuron ne se refusait tout que pour donner davantage aux pauvres. Mais il faisait la charité en homme éclairé, donnant du pain à ceux qui en manquaient et s'occupant surtout de l'éducation des enfants. Il en avait une trentaine sous sa tutelle, les envoyait aux écoles, les mettait en apprentissage, les aidait à s'établir et les patronnait, ne les perdait jamais de vue. Il avait ainsi plus de cent ménages qui, grâce à lui, prospéraient

et vivaient honnêtement de leur travail. Voilà ce qu'on a appris au moment de sa mort. »

Physionomie non moins originale, celle de Lallement, chirurgien en chef de l'hospice de la Salpêtrière et professeur à la Faculté.

« C'était un homme remarquable par son vaste savoir et par sa grande modestie. Il n'était jamais pressé de parler. » De combien de nos contemporains, à qui la langue démange à tout propos et si souvent hors de propos, pourrait-on en dire autant?

« Si, dans une discussion générale, il voyait la question bien posée, bien soutenue, il gardait le silence; mais, s'il croyait devoir prendre la parole, c'était avec un tact, une convenance, un talent d'argumentation, qui le rendaient bientôt maître de la discussion. Dénué de toute intrigue, d'ambition, de savoir-faire, il n'occupa jamais, parmi les chirurgiens de Paris, le rang auquel il pouvait prétendre par son instruction et son habileté comme praticien.

Il avait une mince fortune, due à son amour de l'ordre et à une économie poussée à ses dernières limites. Il n'invitait jamais personne et prenait ses repas non sur une table, mais dans un vaste tiroir. Lui arrivait-il un importun, il ôtait sa serviette, poussait son tiroir, prenait un livre, et rien

n'annonçait qu'il fût occupé à déjeuner ou à dîner. »

Un homme qui, non moins que Lallement, avait horreur des bavards, était l'abbé Delille, le prince des poètes de l'époque, dont notre étudiant ne manquaît jamais de suivre le cours, au Collège de France.

Quoique privé de la vue, Delille était d'humeur gaie et, par quelques anecdotes bien appropriées, il parvenait toujours à faire rire son auditoire. Un jour, faisant une leçon sur les grands parleurs, il cita tout ce qu'on avait écrit, depuis la Bible, sur cet insupportable défaut qu'est l'incontinence de langue. — « J'avais un ami, conta-t-il, homme plein de sens, d'esprit, de raison; toutes ces belles qualités étaient obscurcies par une extrême intempérance de langage. J'adressai à un ami commun une lettre où je disais, en parlant de notre bavard :

Lassé de l'écouter, je me livre au sommeil;
Je le trouve toujours parlant, à mon réveil.

« Ma lettre lui fut communiquée et m'attira de sa part de violents reproches. Je parvins à le calmer : il reconnut et déplora son incorrigible défaut. » — « Oh ! s'écria-t-il, j'ai toujours envié cet homme qui demandait trois jours de réflexion

pour répondre à la question la plus insignifiante. Comme on lui demandait, un jour qu'il avait fait une chute grave, s'il était blessé, il répondit, trois jours plus tard : « J'ai le bras cassé. »

Delille était très aimé des étudiants. A sa mort, ils traînèrent le char contenant ses dépouilles, et tous tinrent à honneur de souscrire pour son monument.

Heureuse époque où les étudiants en médecine trouvaient le temps de suivre des cours de littérature ! Ils y avaient quelque mérite, car il ne semble point que, pas plus qu'aujourd'hui, les élèves sérieux eussent beaucoup de loisirs.

Le 1er janvier 1814, le jeune de la Sibourie quittait la Salpêtrière pour entrer à la Pitié.

Les circonstances étaient graves; on se battait à quelques lieues de Paris. Napoléon, après des efforts incroyables, avait réussi à recréer une armée ; habitué à la guerre d'invasion, « à nourrir la guerre par la guerre », et obligé de battre en retraite au milieu de populations hostiles ou mal disposées, il ne put, comme à l'ordinaire, s'approvisionner et le typhus ne tarda pas à se déclarer parmi ses soldats. Le plus grand nombre fut dirigé sur Paris; l'hôpital de la Pitié en fut bientôt encombré. « On dédoubla les lits, on ne laissa qu'un matelas; on mit de la paille dans les

Le baron Desgenettes, Médecin de l'armée d'Égypte
(Collection personnelle).

corridors, dans les vestibules, dans l'église même. Les malades étaient les uns sur les autres. Les vides que la mort y faisait chaque jour étaient remplis par le convoi du lendemain. »

L'Hôtel-Dieu, seul, était moins encombré qu'il ne l'avait été une trentaine d'années auparavant, alors que les lits contenaient quatre ou cinq malades. Désormais, d'ailleurs, dans tous les hôpitaux, chaque malade avait un lit, à lui tout seul ; mais la réforme avait été longue à réaliser.

Ce n'est qu'en 1786, dans un rapport présenté au baron de Breteuil, que la compagnie des gouverneurs de l'hôpital avait réclamé cette sage et humaine mesure. C'est donc à Louis XVI qu'on est redevable de ce progrès. A ceux qui conserveraient quelque doute à cet égard, nous soumettons le texte de la délibération, où se trouve constatée la situation telle qu'elle existait au 31 janvier 1787 :

M. Colombier (l'inspecteur général du département des hôpitaux) a prévenu le Bureau (de l'Hôtel-Dieu) que les nouvelles salles que le Roy fait disposer, seront bientôt habitables et qu'il est temps de prendre les arrangements nécessaires pour leur aménagement, que le nombre des lits neufs que le Roy a fait faire est de huit cent cinquante, savoir : six cent cinquante de trois pieds à une seule place, et deux cents de cinq pieds deux pouces pour coucher deux malades, avec une cloison en planche au milieu pour séparer les couchers et les malades, ce

qui fait en tout mille cinquante places pour coucher les malades *seuls*. La difficulté est de caser tous ces lits et on a beaucoup étudié les moyens, parce que, dans un temps où l'intention connue de S. M. est d'améliorer le sort des pauvres malades à l'Hôtel-Dieu, il serait inconséquent d'y voir environ quinze cents malades couchés *seuls*, tandis qu'il y en aurait *cinq et six* couchés ensemble dans plusieurs autres lits [1].

Est-il un témoignage plus explicite de l'encombrement hospitalier, que ces lignes révélatrices? Cet état de choses avait heureusement disparu en 1814, au moment où notre interne arrivait à l'Hôtel-Dieu ; c'est là qu'il connut le professeur Lallemand, de Montpellier, qui devint plus tard membre de l'Institut.

Lallemand offre un exemple de ce que peut une volonté, servie par une intelligence.

« Son éducation première était nulle, il sentit la nécessité de la refaire. Le grec, le latin, la médecine, la chirurgie, les sciences qui s'y rattachent, tout cela fut mené de front et avec un tel succès, qu'au bout de deux ans il lisait couramment les auteurs grecs et latins. »

Mais s'il brillait par un savoir hors de pair, Lal-

1. *L'Hôtel-Dieu de Paris et les Sœurs Augustines*, par A. Chevalier. Paris, Champion.

lemand ne se faisait pas moins remarquer par son originalité.

« Il était d'ordinaire vêtu salement : ses habits étaient en mauvais état, pleins de duvet, tachés d'encre. Cela tenait surtout à sa manière de travailler, tout étendu dans sa chambre sur un mauvais tapis, ne quittant jamais sa pipe. Il était toujours débraillé... Il était aussi désheuré que débraillé. Souvent il dînait à 11 heures du soir, arrivait toujours trop tard et s'excusait en disant : « Il faut absolument que j'aie une montre ! »

On pouvait l'interroger sur n'importe quel sujet ; il parlait de tout avec la même aisance : beaux-arts, littérature, médecine, il avait toujours l'air d'être sur son terrain. C'est lui qui racontait, qu'étant à Marseille, il avait été consulté sur le meilleur peintre en portraits de Paris. Avant que Lallemand eut le temps de répondre, un ami présent s'écria : « Tu vas à Paris pour te faire peindre à l'huile ? Mais, mon cer, tu ne sais donc pas qu'à Paris il n'y a pas d'huile, ils n'ont que du beurre ! »

Un trait, que rapporte notre conteur, de Dupuytren, mérite aussi d'être conservé. Ce chirurgien, qu'on a représenté comme un opérateur prestigieux, mais nullement soucieux des suites opératoires, exigeait que les pansements fussent bien faits, qu'une propreté minutieuse régnât par-

CERTIFICAT

(An I

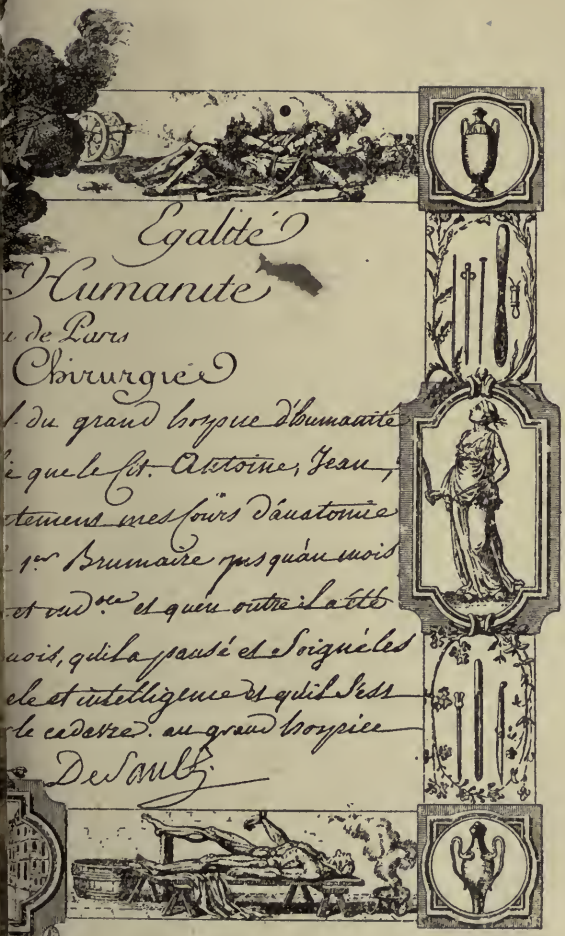

CHIRURGIE

ique).

tout. « Le linge blanc, disait-il, est un grand élément de succès. » On n'en était pas encore à l'antisepsie, mais c'était déjà de l'asepsie.

Poumiès avait été attaché au service de Dupuytren. Il avait également connu Larrey, le célèbre chirurgien militaire, dont Napoléon a dit que c'était le plus honnête homme qu'il eût jamais rencontré.

« C'était un homme d'une activité prodigieuse, dur au mal et à la fatigue. Il pouvait impunément passer plusieurs nuits sans se coucher. Assis à rebours sur une chaise, dont le dos lui servait à appuyer sa tête, il dormait, disait-il, comme dans son lit. Il était d'une taille au-dessous de la moyenne, trapu, robuste, fortement membré, la tête volumineuse, couverte d'une chevelure plantureuse, le visage expressif, où dominait la bonté. »

Un soir, se trouvant dans un salon, assis à côté de Desgenettes, Poumiès de la Siboutie voit entrer Larrey. « Tiens, dit-il à son interlocuteur, voilà Larrey avec ses longs cheveux ! — Eh ! mon Dieu, je le vois bien, répliqua Desgenettes. Et n'allez pas lui dire de les couper : il prétend que sa tête est historique, et il n'y veut rien changer. »

Quelques moments après, Larrey venait s'asseoir, à son tour, à côté de l'anecdotier qui nous a conservé le propos.

— Savez-vous, lui dit-il, que Desgenettes fait faire son portrait ?

— Oui, par Gérard, riposta vivement Larrey, et le peintre prétend que c'est une vraie tête de chat !

En deux coups de crayon, les deux personnages sont croqués sur le vif.

Autant Larrey était « vif, emporté, mais bon et excellent homme », autant Desgenettes était « disgracieux, hargneux et, comme on dit vulgairement, mauvais coucheur ». Mais tous deux étaient braves jusqu'à la témérité, et Napoléon, qui s'y connaissait en hommes, les estimait pareillement.

Il les avait vus à l'œuvre, en Égypte où, tandis que Larrey se précipitait jusqu'au pied de la brèche et sous le feu de l'ennemi, pour secourir les malheureux blessés, Desgenettes, plus calme mais non moins stoïque, parcourait les quartiers visités par la peste et, pour achever de raffermir les imaginations ébranlées, s'inoculait le pus d'un bubon et ranimait par ce geste les courages défaillants [1].

Desgenettes, Larrey, l'honneur de la médecine

1. Dans des conversations particulières, dans des solennités publiques, Desgenettes se serait, dit-on, lui-même désavoué. Quoi qu'il en soit, feinte ou réalité, l'effet qu'il cherchait fut produit et, ajoute très judicieusement Pariset, la tranquillité qui revint dans les esprits rendit la maladie plus légère et multiplia les guérisons.

militaire, gloire de leur profession ! Les opposer l'un à l'autre, chercher les taches qui ont pu obscurcir ces astres de première grandeur, ne serait pas seulement puéril et vain ; nous nous le reprocherions à l'égal d'un sacrilège.

APPENDICE

Un étudiant limousin a Paris, en 1809.

Ce n'est pas dans les gazettes, qui rapportaient surtout les événements militaires dont l'Europe entière était le théâtre, ou donnaient le texte des lois nouvelles élaborées par le génie de Napoléon, qu'il faut songer à puiser quelques informations sur la vie des étudiants, à cette époque; c'est bien plutôt dans les correspondances familières, ou familiales, qu'on a quelque chance de les découvrir.

Un de nos amis toujours regretté et de nos plus dévoués collaborateurs, le docteur André Lombard, eut, naguère, la bonne fortune de retrouver, parmi de vieux papiers, les quelques lettres qui vont suivre et qu'il voulut bien nous communiquer pour notre revue [1]. Ces épîtres sont surtout intéressantes, en raison des détails de l'existence journalière qu'elles contiennent de la sincérité et de la naïveté d'impressions qu'elles reflètent.

Leur auteur est un jeune homme, originaire de la

1. Cf. *la Chronique médicale*, 1er mars 1907, pp. 153 et suiv.

Corrèze, venu à Paris en 1808, pour y « faire sa médecine ».

Fraîchement débarqué dans la capitale, notre provincial mandait à son frère, qui l'avait sans doute, dans une lettre précédente, admonesté et engagé à restreindre ses dépenses, comment il allait s'y prendre pour lui donner satisfaction.

Nous lui cédons la plume.

A M. Mongibaud, demeurant à Juillac — par Brive — département de la Corrèze.

Paris, 24 janvier 1809.

Je viens de recevoir, mon cher frère, ta lettre avec les 150 francs que tu m'as envoyés par M. Albert. Tu me fais des reproches de ce que je vis à dix écus par mois, je n'y vis plus maintenant, il ne m'en coûte que 16 sols. Je vais aussi quitter le logement où je suis, car je suis trop éloigné de la Charité; je vais demeurer avec un nommé Cruveiller [1], d'Useroche, qui a 4 ans d'études, il me fait faire un second cours d'ostéologie pour que je sois capable de disséquer avec lui, et il me fera bientôt faire ses pansements, (c'est un brave garçon). La chambre que nous allons prendre nous coûtera 18 francs par mois (chacun 9 francs) et elle est tout près de la Charité. Il sera bientôt reçu comme interne dans l'hôpital où il aura son logement gratis et 25 louis d'appointement; il m'a promis qu'il

1. Jean Cruveilhier, né à Limoges en 1791, mais dont la famille était d'origine corrézienne, était venu étudier la médecine à Paris, dans le service de Dupuytren, auquel il devait succéder plus tard. Professeur à la Faculté, médecin des hôpitaux, président de l'Académie de médecine, il fut promu, en 1873, commandeur de la Légion d'honneur; il mourut en 1874. (A. L.)

me ferait demeurer avec lui et qu'il ne m'en coûterait rien. . . . Je te prie de me croire toujours ton bon frère.

J.-B. MONGIBAUD.

De tous temps l'étudiant a passé pour bruyant et frondeur; celui-ci ne fait pas démentir la tradition. On lui a dit qu'une pièce qui se joue à l'Odéon ne vaut rien, ses camarades et lui vont la siffler. On va voir de quelle façon, agissant avec les étudiants aussi vigoureusement qu'avec des insurgés, le mari de Mme Sans-Gêne savait faire, à l'occasion, respecter l'ordre au théâtre.

A M. Mongibaud fils, demeurant à Juillac — par Brive — département de la Corrèze.

Paris, ce 17 mars 1809.

MON CHER FRÈRE,

Étant sur le point de prendre mon inscription, et ayant déjà pris le numéro, je me trouvais sans argent . . . mais aussi je n'aurais pas besoin de me faire commissionner, car sans cela je serais déjà en Allemagne ou en Italie comme chirurgien de 3e classe, parce que l'on en demande beaucoup.

Tous mes cours de médecine vont finir bientôt et nous allons commencer ceux de chirurgie, aussi il me faut acheter la Nosographie philosophique de Pinel en deux volumes; il me faut aussi Lafaye en quatre volumes, et la seconde édition de Richeran.

Je ne pouvais pas avoir de pansements à la Charité, j'ai été à l'Hôtel-Dieu; on m'en a donné de sorte qu'il s'y est trouvé un malade qui avait la gale, et je l'ai attrappée. J'ai demandé à M. Boyer une consultation; il m'a ordonné de prendre 12 bains chauds qui me coûtent 25 sols pièce et ensuite de la

pommade qui m'a coûté 6 l. Aussi j'ai pris 120 l. de Mr Dumas que vous voudrez bien lui remettre, car j'avais besoin de faire remonter mes bottes et d'acheter une paire de souliers, car quand on a des marches à faire cinq à six fois par jour sur le pavé l'on en use.

Je ne dois pas vous passer sous silence une affaire qui nous est arrivée à tous les étudiants. M. Lemercier ayant fait une nouvelle pièce intitulée *Christophe Colomb*, nos étudiants ayant entendu dire que cette pièce ne valait rien nous avons formé le projet de la siffler, nous avons été à l'Odéon ou se donnait cette pièce (il y avait au moins cent mouchards et trente officiers de police dans le parterre), de sorte que quand on a eu joué deux scènes, les sifflets ont commencé de toute part, et on n'a pas voulu laisser jouer la pièce; alors le maréchal Le Fevre a ordonné aux officiers et aux militaires de tomber à coups de sabre et de bayonnettes sur le parterre de sorte que plusieurs jeunes gens se sont saisis de sabres et de fusils et se sont deffendus ; il y a eu un militaire tué et trois ou quatre de blessés, ainsi que plusieurs jeunes gens et moi. J'en suis quitte par un coup de bayonnette à mon habit, il y a eu plus de cent élèves en droit arrêtés dont 40 sont en prison et n'en sortiront pas encore. Jamais plus de la vie pareille chose ne s'était vue. Je finis en t'embrassant et te prie de me croire toujours ton bon frère.

J.-B. Mongibaud.

Notre étudiant pouvait s'estimer heureux de s'en être tiré à aussi bon compte.

Napoléon, dans une circonstance à peu près semblable, avait fait montre d'une tout autre sévérité. C'était en 1806. Une représentation avait été troublée au théâtre de Rouen par quelques jeunes gens, et la troupe, comme dans le cas précédent, avait dû intervenir. L'empereur,

instruit de l'incident, écrivait, d'une plume irritée, à son préfet de police :

Ceux des jeunes gens qui ont fait tapage au spectacle de Rouen, qui ne sont pas mariés et qui ont moins de vingt-cinq ans, seront envoyés au 5e de ligne, qui est en Italie. Faites-les mettre sur-le-champ en marche. En vivant avec les militaires, ils apprendront à les connaître et verront que ce ne sont pas des sbires.

On se le tint pour dit, pendant quelque temps, — et la jeunesse recommençait trois ans plus tard, comme nous l'apprend la lettre ci-dessus reproduite.

Mais cette rébellion n'eut sans doute pas de lendemain; du moins, il n'en est plus question dans la correspondance de notre étudiant, qui revient à des questions plus terre à terre, touchant de plus près à la vie matérielle.

De nouveau, le jeune homme a recours à la bourse fraternelle; mais cette fois, il emprunte la plume d'un ami, pour négocier une affaire aussi délicate. Celui-ci s'acquitte, du reste, en conscience, de la tâche qui lui a été confiée et ne cherche à rien farder d'une situation vraiment pitoyable.

A M. Mongibaud à Juillac par Brive département de la Corrèze.

Paris, ce 15 octobre 1809.

Monsieur,

Si j'ai tant tardé à vous répondre, c'est que je n'avais pas trop de temps à moi, et que d'ailleurs votre frère n'était pas

dans une grande nécessité mais aujourd'hui j'y suis forcé par le besoin qu'il a; il fait ici beaucoup de froid et il n'est habillé que pour l'été et il a besoin d'habits pour l'hiver; aussi je vous exhorte à lui envoyer de l'argent car je crains qu'il ne prenne du mal. J'ai été obligé de lui acheter un pantalon car il serait impossible qu'il pu résister dans les amphithéâtres.

Quand au traiteur dont vous me parliez, il n'a point pu y aller, car M. Dounève a été obligé de quitter parce qu'il a été manqué d'être empoisonné de sorte qu'il est toujours chez le même.

Je vous salue, Monsieur, et suis toujours votre serviteur.

BREUIL.

Il n'est qu'une lacune à constater dans cette correspondance : tandis qu'il nous instruit de tout ce qui a trait aux premières nécessités de la vie, que ni le tailleur ni le traiteur ne sont oubliés, notre étudiant se montre, sur le chapitre des amours, singulièrement réservé. Serait-ce qu'il mettait quelque pudeur dans ses confidences à son frère ; ou les Musette et les Mimi Pinson n'étaient-elles pas encore nées? La première hypothèse est, évidemment, des deux la plus plausible.

Car la grisette n'était pas un mythe [1], même à cette date ; nous n'en voulons pour preuve que cette page, à peu près inconnue, d'un témoin contemporain des événements qu'il raconte :

« La moitié de l'étudiant, c'est la grisette. Le printemps de celui-ci se rencontre avec celui de ces jeunes filles

1. *Réminiscences*, par J.-J. COULMANN, t. I, 1862.

libres, pauvres, inconséquentes, avides d'émotion comme eux...

La connaissance se faisait au *Prado* ou à la *Chaumière*, dans les bals, modèles de décence, en comparaison de ceux qui ont lieu aujourd'hui. Bientôt l'union devenait plus intime. On se logeait sur le même palier.

On allumait sa chandelle et son cœur à la flamme du bougeoir de sa voisine. Des petits services on passait à des raccommodages de linge, à des blanchissages pressés.

L'étudiant prêtait des romans, la grisette partageait son parapluie. L'association était une économie évidente de feu et de lumière, et bientôt les deux cœurs et les deux ménages n'en faisaient plus qu'un... »

Mais l'idylle n'avait qu'un temps !...

ÉTUDIANT DISSÉQUANT

LA VIE D'ÉTUDIANT

SOUS LA RESTAURATION

Au mois d'octobre 1818, la diligence de Lafitte et Caillard déposait, dans la cour des Messageries, un jeune Arlésien, sans fortune, sans protecteurs, muni d'un simple diplôme de l'École de Montpellier, et qui ne rêvait de rien moins que de conquérir Paris. Ce rêve était permis à un jeune homme de vingt-trois ans, qui avait toutes les illusions de son âge ; mais, ô ironie de la destinée, au lieu de réussir dans la carrière qu'il s'était choisie, il devait parvenir au but, en suivant un chemin tout différent.

Ce qui nous rend particulièrement attachant le cas de notre personnage, c'est qu'ayant commencé par la médecine, c'est en dehors d'elle qu'il trouva sa voie ; nul ou à peu près ne connaît le *docteur*

Pichot, alors que tous les lettrés gardent leur gratitude au créateur de la *Revue britannique*, à l'émule, si même il ne fut le précurseur, de Buloz, fondateur, comme chacun sait, de la *Revue des Deux Mondes*.

Les correspondances de jeunesse des grands hommes — et celui-là en fut un dans son genre (car il jouit, en son temps, d'une très grosse et légitime notoriété) — sont toujours instructives par quelques côtés. Outre qu'elles marquent l'étape première d'un laborieux à la conquête de la gloire, elles nous révèlent bien des détails ignorés, non pas seulement sur la vie même de celui qui nous livre ses impressions, mais encore sur les événements dont il fut le témoin, et dont il se trouve être, à son insu, l'historien d'autant plus sincère et plus impartial, que sa « déposition » est dépourvue d'apprêt.

Au moment où s'ouvre la correspondance qu'a eu la bonne fortune d'exhumer un de nos savants universitaires [1], Amédée Pichot est à Montpellier, où il termine ses études médicales. Le séjour de la vieille ville commence à l'ennuyer, et il rêve déjà d'aller s'établir à Paris. « J'aime mieux aller chercher femme à Paris », écrit-il

1. *La Jeunesse d'un félibre arlésien. — Amédée Pichot à Paris* (1818-1828), par Léon-G. Pélissier, professeur d'histoire à l'Université de Montpellier. Montpellier, Imprimerie Centrale du Midi.

le 12 mars 1817, et sa mère entre volontiers dans ses vues :

« Il me paraît que tu veux tâcher de ne plus retourner à Montpellier... Si tu termines cette année, tu pourras plus tôt aller à Paris. » (12 janvier 1817.)

On l'autorisait à commencer ses études de doctorat au mois d'avril. Le 12 mars, il attendait l'argent de ses inscriptions, pour faire fixer son examen à une date antérieure aux vacances de Pâques.

Mais les vacances arrivent et l'examen n'est pas encore passé ; cela n'empêche le futur docteur de mettre la dernière main à sa thèse de doctorat.

Il a choisi pour sujet une question d'intérêt local : « Aperçu sur les diverses espèces de pays marécageux et sur la ville d'Arles en Provence. »

Au moment d'aborder son cinquième examen, Amédée Pichot apprend d'Arles que son père est très malade. Honnête boutiquier du plan de la Cour, Jean-Baptiste Pichot n'avait pu se consoler de sa retraite à la campagne. Il déclinait rapidement, et, dès la fin d'avril, Mme Pichot annonçait à son fils que l'état du père était désespéré. Il mourut, en effet, le 1er mai, sans que son fils ait pu assister à ses derniers moments.

Le 13 mai 1817, Amédée Pichot soutenait sa thèse et était reçu docteur en médecine. Il abandonna

aussitôt le logis qu'il occupait « chez M. Bedos, marchand de papiers, rue de l'Argenterie », et rentra dans Arles.

Un mois plus tard, nous le retrouvons à Marseille. Après un court séjour dans cette ville, il s'installait à Toulon, où il projetait d'exercer la médecine. Mais il ne s'y plut vraisemblablement pas, car, moins d'un an après, en février 1818, Pichot parlait déjà de repartir pour Paris.

Au mois d'octobre suivant, il réalisait son projet : en compagnie d'un de ses camarades, étudiant en droit, notre héros quittait Arles, « par un soleil magnifique », et faisait son entrée dans la capitale, le jeudi 29 octobre.

Installé d'abord rue Saint-André-des-Arts, n° 53, il y reste peu de temps : « Je n'ai pas encore le logement que je voudrais », écrit-il le 17 novembre 1818.

Au mois de mai, il se transporte rue des Grands-Augustins, 17 : « Je suis à un quatrième et je n'ai vue que sur un ciel ouvert. » Cette mansarde lui coûtait 28 francs par mois. Le soir, il retrouvait un ami au restaurant, et ils dînaient ensemble dans une pension, moyennant 48 francs par mois, « assez bien et souvent très bien ».

« Je suis surpris de la bonne cuisine », écrivait-il à sa mère. Le pain était à discrétion. Le plus cher

c'était le vin : tandis que, « dans les cabarets, le peuple ne le payait que quatre ou cinq sous » et qu'on « n'y voyait que des hommes saouls », dans les restaurants bourgeois, il coûtait trente ou quarante sous la bouteille, encore était-il de qualité inférieure. Aussi les jeunes gens préféraient-ils au vin de la bière ou du cidre.

Mais ces préoccupations gastronomiques n'absorbaient pas tout le temps de notre étudiant. L'art de parvenir comporte d'autres préceptes que ceux de bien boire et de bien manger ; il est, par exemple, autrement important de se bien vêtir et d'obéir à la mode, quelle que soit sa loi, quels que soient ses caprices.

Le jeune Pichot, qui n'a pourtant rien d'un petit-maître, comprend qu'il est des nécessités auxquelles un homme de bonne tournure ne peut se soustraire. Nous présumons que le sacrifice ne lui coûtait guère, car il paraît suivre bien docilement les avis de son costumier. Quoi qu'il en soit, nous ne saurions trouver de guide plus sûr pour savoir comment s'habillait le monde fashionable dans les premiers temps de la Restauration.

Dans l'hiver de 1816-1817, on s'habillait à Paris tout en noir, avec des bas de soie noire. Les bas, cependant, ne devaient être de soie que « pour l'habit » ; lorsqu'on était en bottes, il les fallait de

fil très commun. La culotte tendait à se substituer presque partout au pantalon.

Mais on n'était un parfait gentleman, que si l'on avait des chemises de percale, à 13 francs pièce, des cravates de « mousseline fine », ou en batiste.

En batiste aussi doit être le jabot, que porte tout docteur qui se respecte, quand il est reçu dans les salons.

Les bottes et les souliers, « pour n'avoir pas les pieds humides », coûtaient dans les 9 ou 10 francs la paire. Il pleuvait, paraît-il, beaucoup, et les bonnes chaussures n'étaient pas de luxe. On avait, il est vrai, la ressource de prendre le cabriolet, au lieu de « trotter dans l'eau », d'autant qu'il n'était pas de bon ton d'avoir un parapluie : « cela prouve qu'on n'a pas d'argent pour payer une voiture ».

L'hiver, il faut se chauffer, et le bois est, avec le loyer, une grosse dépense : outre ce que l'on consomme, il faut compter que le portier et sa femme en volent pour 20 francs par mois.

Encore s'il n'y avait eu que ces occasions de dépenses ! Mais deux mois à peine après son arrivée à Paris, le jeune Provençal « s'en faisait déjà » pour 50 francs d'étrennes : argent pour les domestiques, almanachs, bonbons, etc.

Ces *etc.*, ce sont les *bonnes occasions* dont on veut profiter, l'*imprévu* qui revêt à Paris tant de

formes, la visite des monuments, les spectacles... et le reste, qui ne s'avoue pas !

Amédée Pichot tient à nous convaincre, ou plutôt à persuader sa mère qu'il appartient à la catégorie des jeunes gens rangés[1], et s'il accorde une part aux divertissements, il en fait une bien plus grande aux distractions artistiques et intellectuelles.

Il est allé voir jouer Mlle Mars, « qui est une divinité et joue à merveille », et il devient, après l'avoir vue un certain nombre de fois, un de ses plus déterminés admirateurs. Mlle Mars l'enchante « par son naturel, sa grâce et sa naïveté ». Toute jeune qu'elle paraisse, la grande artiste a ses quarante-cinq ans bien sonnés, « mais elle fait les petites filles de quinze à seize ans à ravir ». Un autre jour, c'est Talma que notre Arlésien va applaudir, et il revient du spectacle absolument enthousiasmé.

L'époque du carnaval arrive : notre étudiant n'aurait garde de manquer le bal de l'Opéra : il s'y ennuie, parce que personne ne l'y intrigue. C'est déjà « un bal où on ne danse pas, faute de place, quoiqu'il y ait musique tout le temps, et que la salle soit vaste ».

Le saint temps du Carême vient un moment interrompre cette vie de dissipation. « Les théâtres

1. « J'ai beaucoup de distractions, écrivait-il le 28 décembre 1818, mais peu d'amusements véritables. »

royaux sont fermés ; les églises sont pleines. »

L'étudiant préfère les boulevards, où se concentre tout le mouvement de la grande ville.

L'ouverture des Chambres, les cérémonies funèbres en l'honneur du duc de Berry, les fêtes de banlieue, où l'on se rend en voiture, « pour vingt ou trente sols », voilà les distractions de Paris l'été.

Dans l'hiver qui suit celui de 1819, ce sont, à peu de variantes près, les mêmes passe-temps.

Les spectacles de la rue sont tels que nous les revoyons de nos jours : ce sont les mêmes petites boutiques, installées dans les passages et sur les ponts, la semaine qui précède le Jour de l'An, et où l'on vend, tout comme aujourd'hui, « des joujoux, des étrennes de toutes les façons, jusqu'à des compliments de bonne année pour deux sous ».

La grande attraction du Carême de 1819 est la représentation d'*Athalie*, avec chœurs, à l'Opéra. La pièce obtient le plus franc succès. Beaucoup de billets se sont payés jusqu'à 50 et 100 francs.

Après les plaisirs chers, ceux qui ne coûtent rien, « comme cette promenade dite de Longchamp, où des voitures élégantes, des attelages magnifiques et la toilette des dames forment un spectacle admirable » ; ou encore, le cortège de cet ambassadeur du shah de Perse, qui fit courir tout

Paris, comme on court aujourd'hui après les souverains qui nous rendent visite.

Le 3 mai, grande fête en l'honneur du retour de Louis XVIII; « mais peu de particuliers se sont donné la peine d'éclairer les lampions : c'est qu'en général, on se moque assez du 3 mai à Paris, et s'il y avait beaucoup de monde partout, c'était le beau temps et non le royalisme qui faisait sortir les promeneurs ».

Amédée Pichot préfère au spectacle de la rue celui, plus discret et aussi plus intime, qu'il va nous décrire. Il ne lui en a coûté que 3 francs d'entrée pour contempler les merveilles qui se sont déroulées sous ses yeux éblouis :

« Dans un salon de verdure, de jolies demoiselles, qui ne sont cependant que des feseuses (*sic*) de mode ou des ouvrières, toutes bien parées qu'elles soient, dansent avec des calicots au son d'un orchestre très animé; plus loin, un concert de musiciens rassemble un cercle d'amateurs; dans une allée, des jeunes gens enfourchent des chevaux de bois (les *draisiennes*, première forme des vélocipèdes), qui vont tout seuls, quand on sait les faire aller; dans une autre, une promenade d'élégants et d'élégantes. Des chars volants, des gondoles aériennes font voyager dans les airs ceux qui dédaignent de se mêler dans la foule. Les petits enfants et beaucoup de grands garçons

courent au théâtre des marionnettes, où Polichinelle danse au moyen d'un fil secret. Plus loin, est un escamoteur; ce sont des danseurs de corde, des sauteurs; et enfin un roulement sourd comme celui du tonnerre vous attire du côté des montagnes (les *montagnes russes*, alors dans leur nouveauté), où pour dix sous on fait dans une minute un quart de lieue en poste, sans chevaux ni postillon; tout cela se trouve dans un même jardin[1], ainsi que mille jeux divers, celui de la bague, du billard, etc. Tous les arbres sont illuminés en verres de toutes couleurs, et quand dix heures sonnent, un superbe feu d'artifice commence la soirée. Avec de l'argent on peut se faire un paradis à Paris[2]. »

En cette année 1819, les Parisiens eurent tous les bonheurs, jusqu'à une comète au mois de juillet, et une exposition universelle au mois d'août ! Cette exposition s'ouvrit le 25, jour de la Saint-Louis, dans la grande galerie du Louvre. Le jour de l'ouverture, qui était la fête du roi, on dansa dans tous les carrefours. La veille, avait eu lieu un spectacle gratis, où « la canaille » était allée écouter nos grands acteurs, « avec un silence dont les jeunes bourgeois n'ont aucune idée ».

1. Jardin de Tivoli.
2. Lettre du 12 juin 1819.

Le lendemain, des distributions gratuites de comestibles, et surtout de vin, mirent le peuple en goguette, et le soir un feu d'artifice des plus beaux attira une population immense aux Champs-Élysées et aux Tuileries.

La correspondance d'Amédée Pichot est, pour tout dire, la chronique de la vie parisienne dans toutes ses manifestations.

Parfois le conteur ne dédaigne pas la note tant soit peu graveleuse ; mais n'est-il pas médecin, et, comme tel, ne jouit-il pas, entre autres privilèges, de celui de tout dire... avec bienséance ?

Au mois de décembre 1819, il n'est bruit à Paris que « de certains *piqueurs*, qui attachent les jeunes filles et les lardent avec de petites broches. Il y a de quoi en rire et de quoi en avoir peur. C'est un diable qui est dans Paris; d'autres disent un certain lord anglais, assez mauvais sujet[1] ».

Nous avons vu reparaître de nos jours, sinon sur les boulevards, au moins dans les annales judiciaires et médico-légales, ces singuliers érotomanes. Mais combien ils ont fait de progrès depuis ! Leur imagination fertile leur a suggéré bien d'autres dépravations.

1. Lettre du 14 décembre 1819.

Il y a, comme on voit, de tout un peu dans ces lettres, écrites au courant de la plume, sans pose et sans prétention. S'il y est souvent question de la pluie et du beau temps, on peut y relever nombre de menus faits, qui sont et qui resteront la meilleure monnaie de l'histoire.

Où trouverait-on, un tableau plus fidèle de la situation politique que dans les lettres qui vont suivre, et qui dénotent un esprit d'observation et un sens pratique, tout professionnels ?

«... Il circule de mauvais bruits dans Paris sur l'île Sainte-Hélène (la lettre est datée de novembre 1818)... la garnison s'est révoltée... On craint peu Bonap.. (*sic*), mais on a peur d'une diablerie plus forte que le changement du tribunal d'Arles, et le gouvernement se bat les flancs pour soutenir les fonds. Les Parisiens sont si drôles qu'on parle de tout en riant et en faisant des calembours. Nous verrons si les Chambres riront. J'ai rencontré le père 18 dans sa voiture. Je l'ai vu dans le fond assis comme un bon père...

On ne crie jamais : Vive le Roi ; cependant il n'y a que les *ultra* qui ne l'aiment pas. J'ai vu à l'Opéra la pauvre duchesse de Berry; elle est toujours en rose, chapeau et robe; les Parisiens n'aiment pas les femmes qui ne font pas d'enfants. On ne fait point d'acclamations non plus pour elle ; elle est bien peu jolie... »

Pas très galant pour la duchesse, le confrère!

Un mois plus tard, l'horizon politique se rasserénait :

« Bonaparte n'a pas réussi à s'échapper ; on ne le craint plus... »

Le peuple, pas plus du reste que les fidèles du parti, ne montrent grand enthousiasme pour le souverain régnant. A part les *ultra*, « très contents du discours du Roi, personne n'a crié : Vive le Roi, le jour de la messe et de l'ouverture, hors la salle du moins... »

Il n'y avait pas foule pour voir « le magnifique cortège des voitures dorées, des princes, des ducs, des valets galonnés, des dames de la cour couvertes de diamants, des troupes de la garde qui sont superbes » ; et, « cependant, il ne faisait pas froid ». La réflexion ne manque pas de piquant.

Survient une crise ministérielle ; la vie de Paris n'en est pas pour cela troublée.

« A Paris, la tristesse ne gagne pas le dessus. On vous dit d'un air consterné que tout est perdu, et soudain on se déride le front pour inviter une demoiselle à une contredanse. Il y a même des gens, hommes ou femmes, qui ne se donnent pas la peine de prendre l'air de ce qu'ils disent, et c'est avec la physionomie la plus calme qu'on vous assure qu'on est au désespoir [1]. »

1. 16 février 1819.

Toutefois, des symptômes graves se font jour : une « forte révolte » à Louis-le-Grand, où les jeunes gens crient : vive la Liberté ; du tapage à l'École de droit, mais on n'y attache aucune importance dans les sphères officielles. Peut-être porte-t-on plus d'attention aux propos qui se tiennent dans certains cafés, où l'on parle de soulever le faubourg Saint-Antoine et de courir aux Tuileries ; on sera plus ému sans doute, quand (le jour où la hausse du pain est affichée sur les murs de la capitale) la famille royale, revenant de Saint-Cloud, sera saluée par les cris de : *Vive la République !*

Mais Paris redevient bien vite calme, et la naissance de l'*Enfant du miracle*, comme on a baptisé le fils posthume du duc de Berry, vient à point pour consolider la monarchie chancelante.

Nous ne vous avons présenté jusqu'ici que le Pichot chroniqueur et historien, le seul, du reste, que la postérité consacrera. Il est peut-être temps de retrouver le médecin, car Pichot a eu l'intention, bien réelle, de pratiquer notre art (au début, il s'était même spécialisé comme gynécologue) ; mais, à Paris, il s'en tint à la médecine.

En février 1820, il nous parle de ses premiers malades, dont il paraît avoir reçu surtout des honoraires en nature : l'un d'eux lui a fait « un cadeau de cinquante à soixante livres de sucre

superbe ». Le prix de cette denrée de première nécessité était alors assez élevé, pour que ce ne fût pas un présent à dédaigner.

Le « docteur Pichot » s'était installé à proximité des beaux quartiers, près du Louvre, 16, rue d'Angivilliers.

Dès les premiers temps de son installation, il s'était rendu compte que la médecine ne nourrissait pas son homme; aussi songea-t-il à se procurer quelque argent par d'autres moyens. Il écrivit des articles de médecine dans les journaux, rédigea une préface et des notes pour un ouvrage qui ne porte pas son nom. Mais tout cela ne l'enrichit guère.

Bientôt le moment viendra où il se fera imprimer à son tour, au lieu de travailler pour le compte d'autrui.

Il eut l'idée, neuve pour l'époque, de traduire les chefs-d'œuvre de la littérature anglaise, et, pour ses débuts, son choix fut des plus heureux. C'est lord Byron qui obtint ses préférences, et il n'eut pas lieu de s'en plaindre par la suite, puisque ce fut le commencement de sa réputation littéraire.

Désormais, Hippocrate et Galien seront relégués au second plan et les Lettres compteront un adepte de plus.

APPENDICE

LA VIE D'ÉTUDIANT EN 1830 [1]

Le nom seul d'étudiant s'applique presque toujours, à Paris, à l'élève en médecine; les élèves en droit sont des messieurs, des jeunes gens de famille qui ne forment point une classe particulière. Au contraire, demandez au premier venu, dans le quartier latin, ce que c'est qu'un étudiant, à coup sûr on vous répondra que c'est un élève en médecine, un carabin.

Les carabins sont un corps dans la société, comme les grisettes de Paris, et même ils en font assez bien le pendant. Les étudiants et les grisettes ne peuvent guère aller l'un sans l'autre; ils sont faits l'un pour l'autre; ils sont insépa-

1. Ayant découvert, dans un recueil précieux de monographies, trop dédaigné aujourd'hui, cette description de la vie d'étudiant en 1830, nous avons cru devoir la reproduire *in extenso*, plutôt que de lui substituer une froide et sèche analyse. Elle émane d'un médecin qui a occupé une situation éminente et dont les qualités littéraires, qui se révélaient dès lors, ne firent que se développer et s'affermir.

rables ; aussi les rencontrerons-nous souvent ensemble dans la suite de cette histoire.

Les grisettes sont un sujet d'effroi pour les mères de famille qui envoient leurs fils étudier à Paris ; et c'est un tort, car elles leur sont souvent plus utiles que nuisibles. Un étudiant est perdu, s'il se lance dans le monde ; les grandes dames lui prendront tout son temps, et lui coûteront fort cher. Les grisettes, au contraire, ne sont pas exigeantes ; une promenade le dimanche, à pied, le soir quelques contredanses à la Chaumière, voilà tout ce qu'elles demandent à l'étudiant qu'elles préfèrent, et nous verrons combien de services elles lui rendent en retour !

Je reconnaîtrais un étudiant qui arrive de sa province, pour suivre ses cours à Paris, à ses joues fraîches et rondes, à son air honnête et gauche, à ses habits mal faits, à sa casquette ou à son chapeau à grands bords.

Il loge rue Saint-Jacques ou rue de la Harpe, dans un de ces hôtels exclusivement consacrés aux étudiants depuis des siècles ; où l'on trouve dans toutes les chambres des pièces de squelette, des préparations anatomiques pour ornements.

Ces hôtels sont des lieux de liberté par excellence. L'étudiant y fume, y chante, y joue du cor, y fait du punch, y reçoit sa grisette le jour, la nuit, y apporte des pièces à disséquer ; personne

n'a le droit de lui faire la moindre observation ; si le propriétaire se montrait sévère, sa clientèle l'abandonnerait bientôt ; c'est sitôt fait, un déménagement d'étudiant !

La première année d'étude est entièrement consacrée à l'anatomie ; c'est dans l'amphithéâtre que l'étudiant se forme au métier, qu'il devient carabin. Le voilà qui achète un cadavre, un *sujet*, avec trois autres camarades. Ce n'est pas toujours chose facile que de se procurer un *sujet ;* il ne s'agit pas seulement de donner ses six francs ; la marchandise est rare quelquefois, il faut s'inscrire longtemps d'avance, lutter pour choisir un *sujet* convenable à l'étude que l'on veut faire : fort et bien musclé, si c'est pour la myologie ; maigre, si l'on doit voir les nerfs, etc.

Aujourd'hui, tout ce qui tient au service des amphithéâtres d'anatomie est singulièrement perfectionné, surtout depuis que M. Orfila est placé à la tête de l'École ; jadis, ce n'était pas dans des pavillons bien chauffés, bien surveillés, tenus proprement que les élèves disséquaient. Il y avait des amphithéâtres particuliers, que les propriétaires louaient par spéculation ; c'était souvent quelque vieille femme, retirée dans les combles d'une maison obscure, qui se livrait à ce genre de commerce ; on trafiquait des cadavres avec les fossoyeurs, on les entrait frauduleusement à la bar-

ÉTUDIANTS SORTANT DU COURS

(D'après une lithographie de DAUMIER).

rière, et Dieu sait combien de profanations il se faisait. Maintenant, les hôpitaux livrent à l'École les corps qui ne sont point réclamés par les parents, et tout se passe dans un ordre parfait.

C'est un spectacle horrible et curieux que l'aspect d'un vaste amphithéâtre dans lequel on aperçoit cinquante cadavres couchés sur des tables entourées d'étudiants qui, le scalpel en main, suivent avec avidité le trajet d'un nerf ou d'un vaisseau, pendant que l'un d'entre eux lit tout haut la description de ces organes. Lorsqu'un débutant a passé l'hiver en ce lieu, il est bien préparé à voir de sang-froid les opérations chirurgicales.

Des amphithéâtres d'anatomie, l'étudiant passe aux hôpitaux.

Les hôpitaux sont à peu près pour les étudiants ce qu'est le palais de justice pour les avocats ; c'est là que les questions se plaident et se jugent. On sait que, tel jour, M. Dupuytren doit faire à l'Hôtel-Dieu une opération importante; on y court en foule, comme à une grande affaire plaidée par M. Dupin.

J'ai cru pendant longtemps qu'un étudiant ne pouvait pas vivre à Paris à moins de douze cents francs. Mais nous autres, qui n'avons jamais manqué de rien, nous avons des goûts que nous prenons pour des besoins et nous ne connaissons pas toutes les ressources que trouve en lui-même un jeune homme pauvre qui veut faire son chemin.

UNE CONSULTATION A L'HÔTEL-DIEU

(D'après un dessin de Gustave Doré).

Un carabin de mes amis reçoit de son père trente-deux francs par mois pour sa nourriture, son logement, et pour ses menus plaisirs. C'est avec cette légère somme de trois cent quatre-vingts francs par an qu'il vit à Paris depuis plusieurs années. C'est un peu plus, comme l'on voit, de vingt sous par jour. Les détails de sa vie sont assez curieux pour que j'en fasse connaître quelques-uns.

Son déjeuner se compose d'un morceau de fromage de deux sous et d'un petit pain. Ce sobre repas lui permet d'attendre cinq heures pour dîner ; il ne dîne pas, comme vous le pensez bien, au café Hardy, mais chez un traiteur, qui lui donne, pour douze sous, un potage, du bœuf, des pommes de terre et du pain. Il lui reste donc quatre ou six sous pour se loger et se divertir ; oui, se divertir, car l'homme ne vit pas seulement de pain, comme dit l'Évangile, mais il lui faut à tout prix un peu de plaisir.

Par exemple, mon carabin a la passion du théâtre ; il s'est autrefois échappé du séminaire, où son père l'avait placé, pour venir entendre Talma, et maintenant il aime l'Opéra à la fureur ; mais comment aborder le parterre de l'Opéra, lui qui n'a jamais tout au plus qu'une vingtaine de sous d'économie. Je suis sûr que vous ne le devinez pas, vous autres qui croyez si bien connaître toutes les choses d'ici-bas ; mon carabin m'a avoué franchement sa manœuvre : il a fait con-

naissance avec le chef des claqueurs, qui, moyennant une petite rétribution, car il faut payer même pour claquer, lui permet de venir s'asseoir sous le lustre, pour voir *Robert-le-Diable* et *Sylphide*.

Quant à un autre genre de plaisir, dont les carabins se passent aussi difficilement que de pain, le mien m'assure qu'il ne lui a jamais manqué, sans qu'il fût obligé de le payer, de sa bourse au moins. Je le crois facilement, les grisettes sont si bonnes et si obligeantes, surtout pour les carabins ; et puis elles savent bien que les carabins ne sont pas ingrats ; vous verrez plus tard comme ils savent récompenser leurs chères grisettes, qui ont partagé leurs peines et leurs plaisirs, qui les ont soignés quand ils étaient malades, qui les ont encouragés, soutenus, poussés au travail, quand ils se laissaient rebuter par la sèche ostéologie.

Je ne m'étonne pas que beaucoup de jeunes gens sans fortune embrassent la carrière médicale, de préférence à bien d'autres ; outre l'indépendance de cet état, que l'on peut exercer partout honorablement, dans toutes les circonstances et sous tous les régimes, il n'en est peut-être pas qui offre plus de ressources aux élèves pendant le cours de leurs études. Dès qu'il sait l'anatomie, un étudiant est sauvé, il peut déjà se tirer d'affaire. Il donne des leçons aux commençants, car il y a bien longtemps que l'enseignement mutuel est

introduit à l'École de médecine ; il concourt pour les hôpitaux ; arrivé au grade d'externe, il peut avoir déjà sa petite clientèle, faire des saignées, des pansements, etc. ; une fois interne, c'est un grand personnage ; il est logé, quelquefois nourri, chauffé, etc. Il porte le tablier blanc, véritable signe de puissance, envié, respecté par tous les élèves, comme un portefeuille de ministre par les chefs de l'opposition ; il est le premier au lit des malades, aide le chirurgien dans les opérations, fait exécuter ses ordres dans les salles, en donne quelquefois lui-même, prend le ton de maître avec les autres élèves ; enfin, il est sorti de la foule, il a un titre qu'il peut exploiter avec avantage, s'il sait le faire valoir ; avec un peu d'adresse, il pourra bientôt déjeuner à trente-deux sous chez Flicoteau, et faire le soir sa partie de dominos au café Procope, en prenant sa demi-tasse.

Pendant quatre ans l'interne reste attaché aux hôpitaux, il vit dans les hôpitaux, un an dans l'un, un an dans l'autre ; il parcourt successivement l'Hôtel-Dieu, la Charité, la Pitié, etc. ; passant d'un maître à l'autre, voyant toutes les méthodes, discutant toutes les opinions, les anciennes et les nouvelles et se préparant à prendre un jour pour guides celles dont il aura reconnu les meilleurs effets. Faut-il s'étonner, après cela, que nos médecins soient sortis des hôpitaux de Paris ?

ÉTUDIANT ET SA GRISETTE

(1830).

A la Charité, la vieille expérience du doyen de nos chirurgiens lui sera également utile pour la pratique de son art et pour la manière de se conduire dans le monde. Les histoires que raconte M. Boyer sont comme les fables du bon La Fontaine : elles renferment toujours une morale dont on fait son profit. L'habileté savante de M. Roux lui apprend jusqu'où l'art peut aller pour réparer les désordres et les accidents de la nature.

Les occupations d'un étudiant en médecine sont si variées, qu'il serait beaucoup trop long de les retracer toutes dans un article de peu d'étendue.

Aux hôpitaux, depuis six heures du matin jusqu'à dix heures ; passant de la chirurgie à la médecine, de l'étude des maladies externes à celle des maladies internes, des opérations à l'examen des organes cachés, il a à peine le temps de déjeuner, avant d'aller retenir sa place au cours de chimie de M. Orfila ; aussi le voit-on bien souvent casser en route la flûte de deux sous, et terminer son frugal repas sur les bancs même de l'École.

Après la chimie, viennent les cours d'anatomie, de physiologie, de pathologie, etc. Pendant l'été, la physique, la botanique occupent ses journées et le soir encore, on le retrouve assidu aux cours particuliers, aux conférences dont les affiches placardent nos murs.

Ici, un jeune professeur, qui n'est pas encore

lui-même sorti des bancs de l'École, suivant les traces de M. Magendie, interroge la nature sur des animaux vivants; là, des élèves se réunissent autour du mannequin, pour s'exercer dans l'art des accouchements; mais, hélas! le mannequin n'est pas suffisant pour achever cette étude difficile; c'est à peine si j'ose vous dire que de malheureuses femmes se mettent volontairement entre les mains des élèves, pour compléter leur instruction.

Venez avec moi rue de La Harpe, entrez dans cette salle obscure, voyez contre le mur cette pauvre femme dont l'extérieur annonce la misère; elle est là, debout, prête à servir aux démonstrations du professeur pour gagner trente ou quarante sous. Cette autre ressent déjà les premières douleurs de l'enfantement; elle s'est fait transporter dans ce lieu; les élèves l'entourent, en attendant le moment où ils pourront contempler le phénomène le plus admirable et le plus attendrissant qu'on puisse voir, la naissance de l'homme: c'est ordinairement là le complément des études de l'élève en médecine; il est arrivé au terme de sa vie d'étudiant; bientôt il aura passé ses examens; il aura soutenu sa thèse, et il s'empressera de faire graver ses cartes de visite avec son titre de « Docteur de la Faculté de Paris ». Alfred Donné [1].

1. Extrait du *Livre des Cent-et-Un*. Paris, 1832.

LA VIE D'ÉTUDIANT

DE MURGER A NOS JOURS

I

L'étudiant, dit un écrivain qui nous donne une description du « Quartier latin en 1845 », peut être personnifié par « un écolier du moyen âge, resté sur la rive gauche de la Seine, dont les goûts et le costume ont changé avec le temps et la mode, mais dont l'esprit est resté le même. Jehan, le frère de l'archidiacre Claude Frollo, habite toujours la rue Saint-Jacques ».

Seules, peut-être, leurs opinions littéraires ont varié. En 1809, ils se seraient fait tuer pour les trois unités d'Aristote. Un auteur dramatique de cette époque, plus célèbre aujourd'hui par son prénom que par ses œuvres, Népomucène Lemercier, eut l'audace, dans sa tragédie de *Christophe*

Colomb, de faire passer un acte en Europe et un autre acte en Amérique : il y eut, à l'Odéon, où fut représentée la pièce, une émeute, presque une insurrection.

En 1830, les étudiants étaient tous, ou à peu près tous, romantiques. On les vit à la première d'*Hernani* où ils ne furent pas les derniers à claquer des mains. Il est juste d'ajouter que, s'ils étaient bruyants au théâtre, ils se montrèrent braves dans la rue : aux journées de Juillet, bien des héros se comptèrent dans leurs rangs. L'École de droit, l'École de médecine fournirent plus d'un combattant ; le pavé des barricades fut rougi du sang de nombre d'entre eux.

Au temps de Murger, qui a fait, d'ailleurs, de la vie de Bohême, une peinture dépourvue d'exactitude, sinon de pittoresque, les étudiants se divisent, comme dans les périodes qui précèdent, en étudiants riches et étudiants pauvres.

Ceux-ci continuent à peupler le quartier des écoles, « un des plus vilains quartiers de la capitale », avec « ses rues sombres et tortueuses, ses carrefours étranglés, rendez-vous de cinq ou six ruisseaux bourbeux, dont les eaux jettent dans l'air des miasmes pestilentiels ». C'est dans ces marais Pontins de la cité parisienne que viennent, chaque année, s'abattre des centaines de jeunes gens, rayonnants d'ardeur et d'espoirs.

Ils logent à peu de frais dans ces vieilles masures, branlantes et salpêtrées. Habitant un bouge, leur toilette est à l'unisson de leur logement : elle est misérable ; leurs camarades plus rentés émigrent déjà sur l'autre rive, dans un hôtel propre, sinon dans un appartement confortable et parfois luxueux.

Sans nous préoccuper de la catégorie sociale à laquelle il appartient, disons la vie que mène l'étudiant, de 1850 à 1860, pour prendre une date approximative.

Comme nous l'avons fait jusqu'ici, prenons pour modèle l'étudiant en médecine ; et, afin de ne pas nous laisser accuser d'obéir à la fantaisie de notre imagination, demandons à un historiographe contemporain [1] de nous servir de guide.

L'étudiant en médecine vit tout autrement que l'étudiant en droit : sa mise est moins recherchée, ses habits moins nouveaux de coupe, sa tenue moins élégante.

De grand matin il se lève, pour se rendre à l'hôpital ; il n'en sort que pour aller aux cliniques, aux cours, aux amphithéâtres de dissection. S'il abandonne le scalpel, c'est pour reprendre la pipe : il fume la pipe jusque dans la rue, où il ne rougit

1. *Le Quartier latin.* Paris, chez tous les libraires, 1861.

pas de se montrer « avec une maîtresse en bonnet ou en cheveux ».

Ceux qui pratiquent la polygamie, les monogames sont l'exception, vont, le soir, chez Bullier ou chez Markowski, comme allaient leurs aînés à la Closerie ou à la Chaumière, pour y sceller, selon leurs ressources, les bases d'un accord, transitoire ou durable, avec une vierge folle ou une lorette en quête d'amours vénales ou, plus rarement, désintéressées. C'est dans ces lieux, stigmatisés par le bourgeois, que se déroulent « les saturnales du Latium », qu'officient les grandes prêtresses du cancan et de la polka, alors dans sa nouveauté.

La Closerie des Lilas, que de souvenirs elle évoque ! « Toute la France vivante a passé par là », s'écriait dans un accès de lyrisme lord Pilgrim, un Anglais qui n'engendrait pas la mélancolie. Il n'y a pas que les étudiants, il y a aussi les curieux et les curieuses, qui viennent là en partie de plaisir, pour voir de près les « créatures » qui leur disputent avec succès leurs amants... ou leurs maris.

Les jours où la Closerie est fermée, et où l'on ne va pas à Bobino, on monte au théâtre Montparnasse, à dix minutes du Luxembourg, et où l'on joue tous les soirs, un drame bien sombre, ou un vaudeville très gai : l'étudiant ne peut guère mener ailleurs sa compagne, ces « demoi-

L'Etudiant

(Par GAVARNI).

selles » trouvant l'Odéon « trop sérieux et trop littéraire ».

Les soirées qu'on ne passe pas au théâtre, le café les réclame. Les principaux cafés du quartier sont, à l'époque, le *Procope*, qui a pour habitués des littérateurs en herbe et des savants en expectative. Le *Molière* lui dispute ce genre distingué de clientèle.

Au *Voltaire* se donnent rendez-vous les jeunes Moldo-Valaques, les Haïtiens et autres « Sud-Américains », dont on commence à déplorer l'envahissement.

Après le café luxueux, le modeste caboulot. Au *Buffet Soufflot*, situé dans la rue de ce nom, « on prend des prunes, du tabac, des Chinois et du papier Vautour ».

L'*Ile de Calypso* est une brasserie de la rue Dauphine, la première brasserie de femmes, tenue par une matrone d'âge incertain, qui, si elle se console du départ d'Ulysse, prend plus malaisément son parti de la perte de sa jeunesse et de ses charmes.

Nous avons dit où l'étudiant trouve à se désaltérer ; comment s'alimentait-il ?

Quelques-uns, ménagers de leur estomac, mangent dans les crémeries; d'autres, dans les restau-

rants à prix fixe, à 22 sous, chez Bléry, chez Viot « et autres gargotiers, plus ou moins aquatiques et empoisonneurs ».

Les privilégiés fréquentent les tables d'hôte ou les pensions bourgeoises.

Les principaux hôtels du quartier ont leur table d'hôte, réservée aux locataires et à leurs invités. Le prix en est des plus abordables ; encore faut-il ne pas trop regarder à la qualité des mets qui sont servis : pour 36 sous, on a, généralement, potage, entrée, légumes, rôti, salade, desserts, demi-bouteille de vin... violet, et pain à discrétion, même à indiscrétion. C'est propre, c'est sain, c'est abondant ; que peut-on demander de plus ?

Quant au logement, nous le connaissons, ou nous le devinons : il en subsiste, du reste, encore des vestiges. Ne parlons pas des hôtels aux portiques artistiquement décorés, comme les hôtels du *Mont-Blanc*, de *Seine*, du *Sénat*, des *Américains*, mais de ceux, en bien plus grand nombre, accueillants aux petites bourses.

Vous poussez une grille de bois, peinte en vert, avec ces mots en jaune : *Hôtel meublé ;* vous entrez : un escalier raide et glissant se dresse devant vous, droit comme une échelle de moulin.

Vous montez, vous trouvez la loge du concierge, garnie de ses chandeliers de cuivre et de ses clefs, pendues à leur place numérotée. Vous

montez un étage encore, et vous apercevez, détachées sur un fond badigeonné en blanc, autour d'un palier dallé de briques, trois ou quatre portes peintes en jaune.

Pénétrons dans le sanctuaire et inventorions le mobilier : un lit, dur et bas ; une table, un secrétaire, une commode sans serrures, deux fauteuils de velours d'Utrecht passé, trois chaises en crin, une pendule sous globe, une toilette et... c'est tout !

C'est simple, de mauvais goût, toujours très sale, — et cela coûte de 30 à 40 francs le mois ; mais ce n'est plus la mansarde : il y a progrès !

Nous avons suivi l'étudiant dans les actes de sa vie journalière ; nous n'en avons omis qu'un, le principal au surplus. Nous attendions et nous entendons votre question : quand l'étudiant étudie-t-il ?

Nous ne ferons pas, à cette place, un horaire des cours ; nous rappellerons seulement qu'en dehors de ceux de leur Faculté respective, les écoliers travailleurs pouvaient puiser à de multiples sources d'instruction. A la Sorbonne, les cours de l'abbé Bautain, ceux surtout de Demogeot, de Saint-Marc Girardin, attiraient une foule d'auditeurs, empressés et respectueux.

Respectueux, n'est-ce pas trop dire ? Oublierions-nous qu'en 1856, les étudiants firent grand

SCÈNES DE LA VIE D'ÉTUDIANT

(Au temps de Murger).

vacarme au cours de Nisard ? Ce professeur avait soutenu qu'il existait deux morales : l'une, pour les particuliers ; l'autre, plus élastique, à l'usage des chefs d'État. Pour ce subtil *distinguo*, Nisard fut vigoureusement conspué et reconduit, jusqu'à son domicile, avec accompagnement de cris variés ; l'attroupement ne se dispersa qu'à l'arrivée de la police.

Nisard ne fut pas le seul à recevoir des horions ; l'Impératrice eut sa part des gracieusetés de la jeunesse gouailleuse du turbulent quartier.

Arrivée seule à l'Odéon, en attendant que l'Empereur vint l'y rejoindre, la souveraine était accueillie par la chanson, alors en vogue, du *Sire de Framboisy*, dont on ne manquá pas de souligner ironiquement le refrain frondeur :

Corbleu, Madame, que faites-vous ici ?

C'est dans ce même théâtre qu'eut lieu, le 4 janvier 1862, la première de *Gaëtana*, pièce d'Edmond About.

Soit parce que l'auteur était bien en cour ; soit, a-t-on dit, parce qu'il avait insulté la Grèce dans un de ses ouvrages, les étudiants s'étaient concertés pour troubler la représentation. Ce fut une bordée ininterrompue de sifflets ; le lendemain, les argousins veillaient, il y avait presque autant

AUTRES SCÈNES DE LA VIE D'ÉTUDIANT

(Au temps de Murger).

de sergents de ville que de spectateurs : les étudiants se contentèrent d'éternuer bruyamment, et d'applaudir presque sans discontinuer.

La quatrième représentation fut plus orageuse encore que les trois premières ; *Gaëtana* dut quitter l'affiche. Deux ans plus tard, une nouvelle manifestation se produisait, toujours à l'Odéon, à la première du *Marquis de Villemer*, de George Sand.

Mais ce fut un bien autre tapage, quand les Goncourt firent représenter, au Théâtre-Français, leur pièce réaliste, *Henriette Maréchal*.

Les frères de Goncourt étaient des familiers de la princesse Mathilde, habitués de la petite cour littéraire et artistique que tenait la cousine du souverain, à Saint-Gratien, près d'Enghien ; on le leur fit expier.

« Les voilà maîtres des Français, comme ils étaient déjà maîtres de l'Odéon », s'écriaient douloureusement ces frères Siamois de la littérature, persuadés qu'une cabale était montée contre eux. Sur ces entrefaites, une lettre de protestation était envoyée aux journaux, par cinq étudiants, déclarant que leurs sifflets « n'avaient eu pour but que de protester contre les aphorismes prétentieux des auteurs, leurs visions hystériques, et des rhapsodies telles que Bobino ne voudrait pas les coudre à ses grelots (*sic*) » ; qu'en

SCÈNES DE LA VIE D'ÉTUDIANT

(D'après GAVARNI).

un mot, leurs sifflets étaient purement littéraires.

« J'allais presque le croire, ripostait malicieusement l'un des frères, quand, à la dernière phrase de la lettre, j'ai trouvé une superbe faute d'orthographe, une de ces fautes d'orthographe qui demandent cinq personnes pour la commettre ».

La vengeance était anodine, elle n'était pas dépourvue d'esprit.

La même année (1865) et les années suivantes, les étudiants poursuivaient leurs exploits bruyants. « En ce moment, relate un annaliste, auquel nous devons de véridiques et curieuses Éphémérides[1], l'École de droit et l'École de médecine sont furieusement travaillées par l'esprit révolutionnaire.»

Des jeunes gens de ces deux Écoles s'étaient rendus à un Congrès d'étudiants européens, réunis à Liége, pour se concerter sur diverses méthodes d'enseignement. Les étudiants français firent leur entrée dans cette ville, avec un drapeau noir, voulant signifier par là que la France était veuve de ses libertés.

La jeunesse des écoles fournissait alors des recrues à la démagogie, arborant l'étiquette jacobine en politique, comme elle se glorifiait d'être athée en matière de religion.

(1) L'auteur des *Calendriers d'un bourgeois du quartier latin*, M. Henri Dabot.

II

1870 ! la guerre, la chute de l'Empire, la Commune ! La jeunesse se confond avec la nation et n'a pas d'histoire distincte.

Dix ans se passent.

Sur la génération de 1880, nous avons un témoignage et le témoin est, entre tous, autorisé. M. Vallery-Radot, qui rappelle très opportunément le mot de Bersot, parlant de l'École Normale : « ici, il y a un coin de France qui va bien », nous fait un tableau séduisant de cette armée de la jeunesse, un peu dispersée jusqu'alors, se croyant sûre d'elle-même et qui rassemble toutes ses forces, pour entreprendre une grande œuvre. Elle avait senti que, « dans notre époque troublée par des malentendus, qui sont toujours à la veille de devenir des haines, elle avait un glorieux but à se proposer : le rapprochement des classes ».

C'est alors que s'organisèrent ces cours populaires, destinés à relier la jeunesse des écoles à celle des ateliers, et que plus de cinq cents jeunes

gens, développés en tirailleurs, parcoururent tout Paris, du boulevard Voltaire à Montrouge, en passant par le fond des Batignolles et les hauteurs de Passy, cherchant, ici dans un grenier, là dans les quatre murs d'un vieux bal de carrefour, une installation ou un campement, peu importait, pourvu qu'on eût l'emplacement d'une chaire et l'espérance d'un auditoire [1] : ainsi naquit l'*Union française de la jeunesse*.

Les étudiants d'aujourd'hui sont-ils si différents qu'on l'a prétendu, de leurs aînés ? Les jeunes générations valent-elles moins que celles qui les ont précédées ? Nous n'aborderons pas un sujet qui a été traité ailleurs avec ampleur [2].

Comme le faisaient déjà remarquer, il y a un quart de siècle [3], des observateurs clairvoyants, autant que journalistes avisés, les étudiants d'aujourd'hui se distinguent des étudiants d'autrefois et même des étudiants d'hier, par une qualité toute moderne, le sens pratique. Ils s'amusent avec gravité, font des folies raisonnables, partageant leur temps entre de laborieuses recherches et des plaisirs discrets et tarifés.

Elle n'est pas sans vérité, cette description

1. *L'Étudiant d'aujourd'hui*, par René Vallery-Radot.
2. *Les Jeunes Gens d'aujourd'hui*, par Agathon. Paris, Plon, 1913.
3. *Paris qui passe*, par Paul Belon et G. Price.

COMMENT

ON ÉTUDIE LA MÉDECINE A PARIS

HISTOIRE de FIASCAUD, (BIEN AIMÉ) EX-ETUDIANT, EX-NOCEUR, VIVEUR, POLKEUR,

Aujourd'hui père de famille et propriétaire.

Chez AUBERT & Cie *Editeurs, Place de la Bourse 2y, 1845.*

que faisait du quartier, en 1898, un de nos plus verveux chroniqueurs [1] :

Au quartier latin moderne, on bûche, on potasse, on brigue — il écrirait à l'heure actuelle : on bridge — et on intrigue. Au lieu des vareuses de jadis, on arbore des complets très anglais et très corrects, les jours de laisser-aller; la redingote et le *bosselard* à triple colonne lumineuse sont l'ordinaire uniforme de cette jeunesse morose, pondérée, pratique, rêvant conférence Molé, conseil d'État, mariage riche et la députation les vingt-cinq ans sonnés.

Qu'il est loin, le temps où

jeunes, gais, débraillés, sans rien perdre de la distinction native, coquettement vêtus de velours et de toutes sortes de costumes de fantaisie, coiffés de bérets basques ou de chapeaux à la Rubens, les étudiants s'en allaient par les rues, chantant, flânant, bayant aux corneilles, seuls ou par couples ou par groupes, ou trois par trois, volontiers vendant leurs livres chez le bouquiniste, pour entrer au cabaret!

L'étudiant que peint ici Th. de Banville est l'étudiant du second Empire; il a disparu, et son souvenir s'est effacé, comme est perdu celui de l'étudiant de 1830 et de 1848; le premier, fraternisant avec l'artisan dans l'émeute, tandis que l'autre, fasciné par la magie du verbe inspiré de Lamartine, acclamait le poète-tribun, vaticinant sur les marches de l'Hôtel de Ville.

1. *Écho de Paris*, 15 juillet 1898 (article d'Edmond Lepelletier).

L'étudiant actuel est dépourvu, il faut bien le dire, d'originalité, d'individualité ; la jeunesse des écoles n'est plus révolutionnaire, elle est syndicaliste, ou plutôt syndiquée pour la défense de ses intérêts corporatifs. Où sont les temps héroïques !

Groupés dans une Association générale, qui fonctionne aussi régulièrement qu'une Chambre de notaires ou d'avoués, nos étudiants ont des ambitions politiques et traitent d'égal à égal avec les pouvoirs publics. On les rencontre dans les antichambres des ministres et les couloirs du Palais-Bourbon ; ils ont pignon sur rue et reçoivent les maîtres de l'heure.

Quelques dissidents, et nous sommes heureux de compter parmi eux les étudiants en médecine, ont renoncé aux avantages d'une association puissante, pour vivre d'une vie plus indépendante. Nous avons plaisir à relever dans leur programme de fières déclarations, telles que celles-ci [1] :

> Un mépris commun pour les basses besognes de la politique de clans et de rivalités, source de discussions et de haines épuisantes, tremplin de tous les arrivismes et pierre d'achoppement de toutes les idées fécondes, nous a préservés de l'influence démoralisatrice des luttes électorales... Nous n'avons jamais rabaissé les chocs d'idées à des heurts de personnalités.

Nos jeunes camarades se flattent, avec quelque

1. *Annales de la jeunesse médicale*, avril 1913.

fierté, d'avoir un budget « que n'alimente aucune subvention officielle ou extra-médicale », et qui, néanmoins, accuse chaque année un excédent de recettes.

Ce sont là symptômes de bon augure. Ce retour de la jeunesse à une conception plus réaliste, plus sérieuse de la vie, n'est pas pour nous déplaire. Cette sagesse réfléchie est assurément préférable à une dissipation joyeuse ; et cependant, au risque de passer pour un impénitent *laudator temporis acti*, nous regrettons le temps où, moins disciplinée, plus ardente, plus généreuse, la jeunesse se passionnait pour les nobles causes de la littérature ou de l'art, sans souci des conséquences qu'aurait pour son avenir une intempérance de langage ou une exubérance d'action ; le temps où elle avait d'autres horizons que ceux d'une charge à occuper ou d'une fonction à remplir.

UNE SCÈNE DE CHAHUT AU COURS
(D'après DAUMIER).

TABLE DES GRAVURES

Pages.

I. — Sceau de la Nation de Normandie 7
II. — Sceau de la Nation de Picardie 8
III. — Sceau de la Nation de France 9
IV. — Sceau de la Faculté de médecine de Paris (XIV^e siècle). 17
V. — Une leçon au lit du malade (moyen âge) . . . 19
VI. — Cours de Faculté, au moyen âge 21
VII. — Maîtres et Écoliers, au XIII^e siècle 23
VIII. — Écolier recevant le bonnet de *maître ès arts* . . 29
IX. — Un professeur en chaire, au moyen âge . . . 35
X. — Étudiants et Professeurs, au moyen âge . . . 37
XI. — Saint Louis se rendant de nuit aux Cordeliers 41
XII. — Sceau de l'Université de Paris (XIV^e siècle) . . 49
XIII. — Monument commémoratif, de 1440. 53
XIV. — Contre-sceau de la Faculté de médecine de Paris (XIV^e siècle). 55
XV. — Sceau de la Nation d'Angleterre (XIV^e siècle) . 59
XVI. — Docteurs et Maîtres de l'Université d'Oxford (XVII^e siècle). 61
XVII. — Un maître, professant à l'École de médecine (XV^e siècle) 65
XVIII. — Une salle de cours, au XV^e siècle 81
XIX. — Messager, au moyen âge 85
XX. — Messagers (XV^e, XVI^e et XVII^e siècles) 87
XXI. — Procureur de la Nation, Bedeau et Petit Messager 91
XXII. — Maîtres et Étudiants au XVI^e siècle. 101

Pages.

XXIII. — Cours de Faculté (commencement du XVI^e siècle) 107
XXIV. — Inscription de Rabelais, comme élève en médecine (1530) 113
XXV. — Note écrite de la main de Rabelais, à l'occasion de sa promotion au doctorat en médecine 117
XXVI. — Façade du Collège de Navarre 121
XXVII. — Une leçon d'anatomie, au XIV^e siècle. . . . 125
XXVIII. — Félix Platter 137
XXIX. — Costume des médecins, au XVI^e siècle . . . 143
XXX. — Docteur en médecine de la Faculté de Paris (1586) 153
XXXI. — Un bal à la cour de Henri III (*Musée du Louvre*) 168
XXXII. — Courtisanes au balcon 177
XXXIII. — Docteur en chirurgie de la Faculté de Paris. 183
XXXIV. — Une leçon d'anatomie, à l'époque de Louis XIII. 197
XXXV. — Amphithéâtre d'anatomie (début du XVII^e siècle) 201
XXXVI. — Cours public dans une Université (début du XVII^e siècle) 205
XXXVII. — Réception d'un docteur dans une Université (XVII^e siècle) 211
XXXVIII. — Frontispice d'une thèse dédiée à Richelieu . 213
XXXIX. — Thèse de Bonaventure Fournier, illustrée par Hallé 217
XL. — Thèse de Toussaint Bordenave (2 juillet 1750), illustrée par Philippe de Champaigne . . 221
XLI. — Thèse de François-Michel Disdier (25 septembre 1750), illustrée par Bon Bologne . . . 225
XLII. — F. de Lapeyronie, fondateur de l'Académie de chirurgie 231
XLIII. — Le Baron Boyer, premier chirurgien de Napoléon I^er 233
XLIV. — Le Baron Dubois, accoucheur de l'Impératrice Marie-Louise 239
XLV. — C.-P. Thunberg, voyageur et botaniste suédois 249
XLVI. — Antoine Petit, docteur-régent de la Faculté de Paris 255
XLVII. — Jean-Joseph Sue 257

Pages.

XLVIII. — Arrêt du Parlement (1712), relatif aux démonstrations anatomiques. 281
XLIX. — Morand, chirurgien en chef de la Charité (1697-1773) 299
L. — Médecin sous le règne de Louis XVI. . . . 307
LI. — Fontenelle 317
LII. — Les belles dames assistant aux leçons de l'abbé Nollet. 327
LIII. — Expériences d'électricité (1740) 329
LIV. — Le « Bacquet de M. Mesmer » 355
LV. — La Déroute de Mesmer et de ses adeptes . . 360
LVI. — Le « Bacquet magique » 365
LVII. — Nos facultés sont en rapport (caricature contre Mesmer) 373
LVIII. — Le Mesmérisme confondu (caricature contre Mesmer) 379
LIX. — Les effets du Magnétisme... animal (caricature contre Mesmer) 385
LX. — Le Doigt magique ou le Magnétisme animal (caricature contre Mesmer) 387
LXI. — Diplôme de la Société du Mesmérisme . . . 391
LXII. — Chapelle de l'hôpital Saint-Louis, sous Louis XIII 405
LXIII. — Hospice de la Salpêtrière, sous Louis XV . . 408
LXIV. — Le baron Desgenettes, médecin de l'armée d'Égypte 419
LXV. — Certificat d'études en chirurgie (An II de la République). 424
LXVI. — Étudiant disséquant (cul-de-lampe) 435
LXVII. — Étudiants sortant du cours (d'après Daumier) . 455
LXVIII. — Une consultation à l'Hôtel-Dieu (d'après G. Doré) 457
LXIX. — Étudiant et sa grisette (1830). 460
LXX. — Étudiant, par Gavarni 469
LXXI. — Scènes de la vie d'étudiant (au temps de Murger) 473
LXXII. — Autres scènes de la vie d'étudiant (au temps de Murger). 475
LXXIII. — Scènes de la vie d'étudiant (d'après Gavarni). 477
LXXIV. — Un étudiant sous le second Empire 481
LXXV. — Une scène de chahut au cours (d'après Daumier). 484

TABLE DES MATIÈRES

Pages.

La Vie d'étudiant au moyen age 1
La Vie d'étudiant a la renaissance. 99
La Vie d'étudiant au temps de molière 189
La Vie d'étudiant au temps de voltaire 227
La Vie d'étudiant a la fin du règne de louis xv. . . . 248
Les Premiers Musées anatomiques 283
Les Femmes du monde aux cours de médecine 311
Autour du baquet de mesmer. 343
La Vie d'étudiant sous le premier empire 393
La Vie d'étudiant sous la restauration 437
La Vie d'étudiant en 1830. 452
La Vie d'étudiant, de murger a nos jours 465
Table des gravures. 485

3279. — Tours, Imprimerie E. Arrault et Cie.

University of Toronto
Library

DO NOT
REMOVE
THE
CARD
FROM
THIS
POCKET

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File"
Made by LIBRARY BUREAU

163021 H.
C1121m

Author Cabanès, Auguste

Title Moeurs intimes du passé. Vol.3-4 in 1